



HAL
open science

Les femmes arbitres de volley-ball à Tananarive : place et enjeux de la formation féminine dans le milieu sportif à Madagascar

Odile Édith Razakamahefa

► To cite this version:

Odile Édith Razakamahefa. Les femmes arbitres de volley-ball à Tananarive : place et enjeux de la formation féminine dans le milieu sportif à Madagascar. Sociologie. Université de la Réunion, 2013. Français. NNT : 2013LARE0016 . tel-01169642

HAL Id: tel-01169642

<https://theses.hal.science/tel-01169642>

Submitted on 29 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de La Réunion

ÉCOLE DOCTORALE

Lettres et Sciences Humaines

Faculté des Sciences de l'homme et de l'environnement

**Laboratoire Déterminants Interculturels de la Motricité et de
la Performance Sportive**



THÈSE présentée par :

Odile Edith RAZAKAMAHEFA

soutenue publiquement le : **16 Décembre 2013**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de La Réunion**

Discipline : **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

**LES FEMMES ARBITRES DE VOLLEY-BALL
A TANANARIVE :**

**Place et enjeux de la formation féminine dans le milieu
sportif à Madagascar**

MEMBRES DU JURY :

CO-DIRECTEURS DE THESE :

DURET Pascal

CUBIZOLLES Sylvain

Professeur, Université de la Réunion

Maître de Conférences, Université de La Réunion

RAPPORTEURS :

VIEILLE MARCHISET Gilles

RAKOTOMAVO Hanta

Professeur, Université de Strasbourg

Professeur, ENS de l'Université d'Antananarivo



REMERCIEMENTS

Avant tout, je souhaite exprimer mes profonds remerciements à mon directeur de thèse, le **Professeur Pascal DURET** :

Vous m'avez accueillie au sein de votre laboratoire de recherche et vos exigences, vos remarques et votre apport dans la construction de ce travail m'ont été très précieux.

Recevez l'expression de mes sincères remerciements.

Et à mon co-directeur de thèse, Maître de Conférences de l'Université de La Réunion **Sylvain CUBIZOLLES** :

Vos précieux conseils, votre sens de la rigueur scientifique et vos critiques constructives m'ont permis de résoudre les difficultés et les problèmes rencontrés tout au long de mon travail de recherche. Ce travail n'aurait jamais vu le jour sans la disponibilité que vous m'avez accordée. Cette thèse a bénéficié de tous les progrès que vous m'avez fait accomplir dans plusieurs domaines.

Permettez- moi de vous assurer de mon entière gratitude.

Je tiens, également, à exprimer mes remerciements aux professeurs **Gilles VIEILLE MARCHISET**, **Hanta RAKOTOMAVO**, **Jean-Michel DELAPLACE** qui me font l'honneur d'accepter de participer au jury de cette thèse.

Veuillez trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Je tiens, par ailleurs, à remercier les cadres et dirigeants sportifs de la fédération malgache de volley-ball, et ceux de l'Académie nationale des sports. De même, je tiens à évoquer l'aide que m'ont apportée les arbitres ainsi que tous les divers acteurs ayant répondu à mes sollicitations (entretiens, questionnaires) : ils ont bien voulu m'accorder de leur temps et de leur attention afin que l'enquête puisse être menée à son terme.

Nombreux sont ceux qui m'ont accompagnée dans ce cheminement et que je remercie pour l'aide qu'ils m'ont apportée, notamment Jacques LAMBERT qui n'a jamais refusé d'échanger avec moi sur les sujets qui me préoccupaient. Je remercie ma famille et mes amis de m'avoir soutenue, de même que je remercie les membres du séminaire doctoral ainsi que tous les personnels de l'école doctorale de l'université de la Réunion.

Enfin, je reconnais ce que je dois à la CONFEJES pour la bourse dont elle m'a fait bénéficier.

RESUME

Cette recherche en sociologie du genre vise à comprendre la rareté de femmes arbitres à la Fédération Malgache de Volley-Ball (FMVB). Elle a pour problématique l'articulation entre pratiques professionnelles d'arbitrage et normes des identités sexuées de la société malgache. Faute de travaux existant portant sur genre et sport à Madagascar, la démarche procède d'une enquête exploratoire. L'approche institutionnelle et statistique met en évidence un double plafond de verre, bloquant la formation des femmes à l'arbitrage, puis leur promotion de carrière. L'approche qualitative interroge sur ces faits des arbitres femmes (8) et des cadres ou dirigeants sportifs (17 dont 14 hommes) par entretien, des volleyeuses de Tananarive (222) par questionnaire. Toutes les réponses convergent sur les faits mais les interprétations divergent : les arbitres femmes dénoncent des procédés discriminatoires et la domination masculine qu'elles affrontent ; les dirigeants légitiment leur gestion en se prévalant des normes et valeurs patriarcales de la société malgache ; d'autres cadres hommes se dissocient de ces positions et d'autres Fédérations favorisent l'arbitrage féminin, jusqu'à l'international. Les réponses des volleyeuses viennent prouver leur disponibilité pour le sport, expriment en majorité une conception égalitaire de l'arbitrage et un quart déclarent souhaiter devenir arbitre. Bien que la fin des discriminations de la gestion arbitrale à la FMVB semble dépendre de rapports de pouvoir internes, l'enquête montre l'émergence de mobilités de genre dans le milieu sportif malgache, les femmes arbitres y ayant notamment conquis de nouvelles prérogatives publiques et démocratiques.

Mot-clés : sociologie du genre, femme arbitre, féminisation des professions, mobilité de genre, plafond de verre, discrimination, ségrégation, domination masculine, Fédération sportive, volley-ball, Madagascar.

ABSTRACT

This research in the field of sociology of gender aims at understanding the rarity of female referees in the Malagasy Federation of Volleyball (MFVB). The issue concerns the link between the professional practice of arbitration and the norms of sexual identities in the Malagasy society. Due to the lack of existing work on gender and sport in Madagascar, our approach proceeds from an exploratory investigation. The institutional and statistical approach reveals the existence of a double glass ceiling, blocking women's arbitration training, and then, their career promotion. Interviews were conducted, in a qualitative approach, with female referees (8), leaders or managers (17 with 14 men), and a questionnaire was filled in by female volleyball players from Antananarivo (222). All answers point towards the facts but the interpretations vary: the female referees denounce discriminatory processes and the male domination they are facing, leaders legitimize their management practice, relying on the patriarchal norms and values of the Malagasy society, while other male managers do not abide by these positions and other federations promote female arbitration on an international scale. The female volleyball players' responses prove that they are available for the sport and generally express an egalitarian conception of arbitration, a quarter of the women even said they would like to become referee. Although the end of discrimination in the arbitral management of the MFVB seems to depend on internal power relations, the survey shows the emergence of gender mobility in the Malagasy sport community, women referees have actually conquered new public and democratic prerogatives.

Keywords: sociology of gender, female referee, feminization of professions, gender mobility, glass ceiling, discrimination, segregation, male domination, sport federation, volleyball, Madagascar.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	12
GENRE, EMPLOI ET SPORT, UNE APPROCHE THEORIQUE DE LA RECHERCHE	12
I – I. Genre, travail et sexualité	13
I – I – 1. Du travail à la sexualité comme objets prédominants	13
I – I – 1 – 1. Au commencement était le travail	13
I – I – 1 – 2. Le double statut du travail	16
I – I – 1 – 3. Extension : profession et emploi	19
I – I – 2. La sexualité, un autre objet du genre	20
I – I – 2 – 1. Féminisme matérialiste et sexualité	21
I – I – 2 – 2. La sexualité compagne de route du genre	21
I – I – 2 – 3. L'influence Queer	22
I – I – 3. En appui à la recherche...	23
I – II. Genre et sport	25
I – II – 1. Des dimensions et notions privilégiées dans le domaine des sports	25
I – II – 2. Contextes de pratiques sportives sexuées et « mobilités de genre »	27
I – II – 3. En appui à la recherche...	33
I – III. Etudes sur le genre dans la société malgache	35
I – III – 1. Données historiques et anthropologiques : les mises en retrait du rôle de la femme dans la société malgache	36
I – III – 2. Etat des lieux actuel à Tananarive : prise de responsabilités des femmes dans la vie économique et la société civile	38
I – III – 3. Le genre et le sport à Madagascar	42
I – III – 4. En appui à la recherche...	44
CHAPITRE II	46
LES CONTEXTES MALGACHES DE LA FEMINISATION DE L'ARBITRAGE DU VOLLEY-BALL CADRES DE SOCIALISATION ET DISPARITES DE GENRE	46
II – I. La société malgache sous le rapport des inégalités de genre	47
II – I – 1. Genre et développement humain : une mesure des disparités de genre	47
II – I – 1 – 1. La mesure des disparités de genre : l'ISDH en 2008	48
II – I – 1 – 2. La mesure des disparités de genre : l'IFP en 2008	49
II – I – 2. Dimensions socioculturelles de la disparité des genres	51
II – I – 2 – 1. Les perspectives du RNDH et PANAGED 2003	51

II – I – 2- 2. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : observations de 2008	53
II – I – 3. Différenciations de genre sur l'emploi, données de l'EPM 2010.	54
II - II. Disparités de genre dans les institutions sportives, de 2001 à 2011	58
II – II – 1. La féminisation des pratiques sportives : les statistiques des licenciées et licenciés dans les Fédérations malgaches de 2001 à 2011	59
II – II – 1 – 1. Recensement des licenciées femmes des Fédérations sportives en 2001	60
II – II – 1 – 2. La place des femmes dans le sport : les dynamiques de 2001 à 2011	62
II – II – 3. La place des femmes dans les institutions de formation sportive	65
II – II – 3 – 1. Les institutions de formation et la participation féminine	66
II – II – 3 – 2. Les carences du système scolaire : l'exemple d'une épreuve au baccalauréat	67
II – III. L'état de la féminisation de la Fédération Malgache de Volley-Ball	70
II – III – 1. La Fédération Malgache de Volley-Ball : nombre total de pratiquants et répartition géographique	70
II – III – 2. Féminisation des effectifs de licencié-e-s	73
II – III – 3. Cadres et arbitres femmes dans la FMVB	75
II – III – 3- 1. Cadres femmes à la FMVB	75
II – III – 3- 2. Les postes d'arbitres à la FMVB	76
II – III – 4. Projets ou actions en faveur des femmes à la FMVB	78
II – IV. Disparités de genre dans le corps arbitral à la FMVB	80
II – IV – 1. Grades d'arbitres et promotions.	81
II – IV – 2. Le cadre institutionnel de la formation à l'arbitrage	83
II – IV – 2. 1. Les conditions d'accès à la formation	83
II – IV – 2. 2. Le recrutement : examens passés, évaluation	84
II – IV – 3. En appui à la recherche ...	85
II – V. L'enquête sur la féminisation de l'arbitrage par entretiens et questionnaire	87
II – V – 1. La constitution du corpus : entretiens et questionnaires	88
II – V – 1 – 1. Les entretiens	88
II – V – 1 – 2. Les questionnaires	90
II – V – 2. Principales modalités du traitement des données	92
II – V – 3. Difficultés méthodologiques et vigilances	94
CHAPITRE III	98
L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES ARBITRES FEMMES ET LES MOBILITES DE GENRE	98
III – I– Le recrutement : accès à la formation, déroulement, évaluation	99
III – I – 1. Une offre de formation verrouillée	100
III – I – 2. Le déroulement de la formation	101

III – I – 2 – 1. Phase théorique et ambiance générale : de la démotivation à la dissuasion	101
III – I – 2 – 2. La phase pratique : l'occasion de mettre les femmes en difficulté	103
III – I – 3. L'examen final	104
III – II. L'exercice des fonctions d'arbitre	106
III- II –1. La désignation des arbitres, pouvoir absolu et suprématie masculine	106
III – II – 1 – 1. La segmentation des tâches arbitrales, l'opportunité ségrégationniste	107
III – II – 1 – 2. L'éviction des femmes des rôles de premier arbitre : un pouvoir discrétionnaire aux interstices des règlements	110
III – II – 2. La mixité dans l'arbitrage et l'expression de la domination masculine	113
III – II – 2 – 1. Les relations d'arbitrage et l'arbitre femme « bouc émissaire »	113
III – II – 2 – 2. L'entre soi masculin et l'autorité, modes d'expression de la virilité	115
III – II – 2 – 3. Schémas interprétatifs de l'oppression masculine	117
III – II – 3. Une double distance aux turbulences de la scène sportive	118
III – II – 3 – 1. Des turbulences de la scène de match, quel que soit l'arbitre	119
III – II – 3 – 2. Fureur pour gagner le match, absence d'agressions physiques	120
III – III. Etre femme et arbitre dans un milieu d'hommes : qualités d'arbitre et extension des territoires féminins	123
III – III – 1. Se défendre, la capacité de riposte	124
III – III – 1 – 1. La riposte, à tous les échelons	124
III – III – 1 – 2. L'épreuve du feu, une situation à hauts risques	125
III – III – 2. Une vigilance environnementale justifiée	128
III- III – 2 – 1. Les deux versants des hommes	128
III – III – 2 – 2. Des pénalisations démesurées au moindre faux pas	129
III – III – 3. L'exercice de l'autorité, les relations de pouvoir	131
III – III – 3 – 1. Une autorité constructive, sapée par les collègues	132
III – III – 3 – 2. Autre ressort de l'autorité, la « force mentale »	136
III – III – 4. Affirmation de soi et extension des images sociales de la femme	139
III – III – 4 – 1. Un physique uniquement au service des impératifs de l'arbitrage	139
III – III – 4 – 2. L'acceptation sociale de la femme sportive, sa visibilité publique	142
III – III – 5. « Garçon manqué », une formulation ambiguë	145
CHAPITRE IV	148
LA PART DES HOMMES DANS LA FEMINISATION DE L'ARBITRAGE : AFFICHAGE POLITIQUE, GESTION, DEFINITION DES GENRES	148
IV – I. L'affichage politique de la féminisation de l'arbitrage	149
IV – I- 1. Une politique générale affichée en faveur de la féminisation du sport	149
IV – I - 1 – 1. Des déclarations de politique générale favorables à la féminisation de l'arbitrage	149
IV – I - 1 – 2. Une vision volontariste et moderne de la féminisation de l'arbitrage	151
IV – I - 2. Les barrières faites aux femmes sur la voie de l'arbitrage : dits et non dits	152

IV – I – 2 – 1. Reconnaissance des infortunes de l'arbitrage féminin et des tensions entre sexes	152
IV – I – 2 – 2. Les limites dites et non dites de la féminisation de l'arbitrage	154
IV – II. La part des hommes dans la féminisation de l'arbitrage : écarts de gestion entre Fédérations et retours de terrain à la FMVB	158
IV – II – 1. Différences de fonctionnement entre Fédérations	158
IV – II – 1 – 1. Au basket-ball	159
IV – II – 1 – 2. Au rugby	159
IV – II – 1 – 3. Au football	161
IV – II – 2. Inertie de la FMVB ?	162
IV – II – 2 – 1. La publicité des offres de stage de formation mise en doute	163
IV – II – 2 – 2. Les causes d'inertie de la hiérarchie sportive	164
IV – II – 3. Le fief masculin de l'arbitrage entre approbation mitigée et condamnation	165
IV – II – 3 – 1. Des discours panachés, et des positions entre les deux pôles du genre	166
V – II – 3 – 2. La condamnation d'une gestion misogyne	167
IV – III. Définitions de genre et rareté des arbitres femmes	170
Les points de vue de dirigeants et cadres sportifs hommes	170
IV – III – 1. Normes sociales du statut des femmes et exclusion de l'arbitrage	171
IV – III – 1 – 2. Suspensions morales et mixité du milieu de l'arbitrage	174
V – III – 1 – 3. Une équation porteuse des enjeux de la féminisation de l'arbitrage	177
V – III – 2. Un « éternel féminin », autre incompatibilité à l'arbitrage	178
IV – III – 2 – 1. Les inaptitudes à l'arbitrage pointées au volley-ball	178
V – III – 2 – 2. Des stéréotypes controversés dans d'autres sports	181
V – III – 3. Scènes de match et pouvoir décisionnaire mis en question	186
IV – III – 3 – 1. Des scènes de match à éviter pour les femmes	186
IV – III – 3 – 2. Disqualifier l'arbitrage des femmes et valoriser celui des hommes	189
IV – III – 3 – 3. Autres aperçus des scènes de match	191
CHAPITRE V	197
LE DEBAT DE LA FEMINISATION DE L'ARBITRAGE : LE POINT DE VUE DES VOLLEYEUSES	197
V – I. Les normes sociétales et la population des volleyeuses	199
V – I – 1. Qui sont les volleyeuses interrogées ?	199
V – I – 1 – 1. Une population hors des normes de démographie et de scolarisation nationales	200
V – I – 1 – 2. Les profils de sportives et la privatisation d'un temps pour soi	203
V – I – 2. L'émergence d'une alternative au modèle patriarcal	205
V – I – 2 – 1. La progressivité du processus de mobilité de genre	205
V – I – 2 – 2. Le dessaisissement des stéréotypes d'une société patriarcale	207

V – II. La formation des femmes à l’arbitrage : l’offre et la demande au sein de la Fédération de volley-ball	209
V – II – 1. L’offre de formation à l’arbitrage pour les joueuses	209
V – II – 1 – 1. La confidentialité de la formation d’arbitre, une mise à l’écart des volleyeuses	210
V – II – 1 – 2. Autres diplômes et formations recensées au sein de la population interrogée	211
V – II – 2. Les demandes, non satisfaites, de formation à l’arbitrage chez les joueuses	212
V – II – 2 – 1. Une forte demande de formation pour l’arbitrage, pour la pratique du jeu	212
VI – II – 2 – 2. Les candidatures potentielles à l’arbitrage : le profil des joueuses	214
V – II – 2 – 3. Les candidates potentielles : leurs motivations	217
V – II – 3. Les non candidatures : profils et motivations	219
V – II – 3 – 1. Les non candidates : les profils	219
V – II – 3 – 1. Les non candidatures : les raisons explicatives	220
V– III. Les genres dans l’arbitrage : le débat de l’égalité ou inégalité des compétences	223
V – III – 1. La visibilité des arbitres femmes	223
V – III – 2. L’évaluation des prestations des arbitres femmes sur le terrain	224
V – III– 3. Les différentes opinions des joueuses sur les arbitres femmes	226
V – III – 3 – 1. Une neutralité égalitaire.	227
V – III – 3 – 2. Préférence d’un arbitre homme ou femme, les explications sexuées	229
V – IV. Tensions et satisfactions du métier d’arbitre : les différenciations et les aspirations de genre mises en scène par les volleyeuses	233
V – IV - 1. A la place de l’arbitre : difficultés attendues si on est femme	233
V – IV – 1 - 1. Ce que les joueuses pensent de ce que pensent les volleyeurs hommes	234
V – IV – 1 – 2. Les difficultés propres aux femmes et leurs explications	236
V – IV– 2. La valorisation de soi, une aspiration prépondérante déclinée via le métier d’arbitre	239
V – IV – 3. Persistance des modèles masculins et ignorance des réalités nouvelles au sein de la Fédération	242
V – IV – 3 – 1. Ignorance et méconnaissance des candidatures féminines à l’arbitrage	242
V – IV – 3 – 2. Le silence du haut responsable fédéral sur les discriminations dans l’arbitrage	244
CHAPITRE VI	248
DIFFERENCIATIONS ENTRE GENRES ET ENJEUX DE POUVOIR DANS LA GESTION DE L’ARBITRAGE DU VOLLEY-BALL A TANANARIVE	248
VI – I. Les enjeux identitaires et politiques de l’arbitrage : comment les dirigeants hommes travaillent à maintenir leur suprématie	250
VI – I – 1. Une mixité aménagée pour maintenir la hiérarchie sexuée	250
VI – I – 1 – 1. L’exclusion feutrée de la formation d’arbitre	250
VI – I – 1 – 2. La création d’un emploi fictif, « assistante d’arbitrage »	252
VI – I – 2. Qui détient l’autorité ? Dimensions identitaires et politiques de la féminisation de l’arbitrage	253
VI – I – 2 – 1. Des « réticences » aux refus des hommes de l’arbitrage féminin	253
VI – I – 2 – 2. Le monopole masculin des pouvoirs décisionnaires dans la société malgache	255

VI – I – 2 – 3. Le symbolique : de l'identitaire au politique	258
VI – II. Les enjeux identitaires et politiques de l'arbitrage : comment les femmes arbitres travaillent à conquérir la légitimité et l'égalité statutaires	260
VI – II – 1. La violence des matchs : question clef pour les argumentaires des dirigeants hommes et des femmes arbitres	261
VI – II – 1 – 1. Un facteur d'éviction des femmes pour les dirigeants hommes	261
VI – II – 1 – 2. La réponse à la violence des matchs, une preuve de légitimité technique et professionnelle pour les arbitres femmes	263
VI – II – 2. La construction de traits nouveaux de la féminité et ses limites	264
VI – II – 2 – 1. Sports collectifs : la mobilité de genre des arbitres femmes	265
VI – II – 2 – 2. Au volley-ball, une ségrégation éprouvante	268
VI – III. Comment modifier la place de l'arbitre femme au volley-ball ?	271
VI – III – 1. Les variables politiques au sein des institutions et le statu quo	271
VI – III – 2. Les variables socioculturelles et les aspirations égalitaires des volleyeuses	273
CONCLUSION	275
Apports de la recherche et prolongements possibles	275
BIBLIOGRAPHIE	285

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : *Structure des emplois, selon le genre et la CSP, source : EPM 2010*
- Tableau 2** : *Structure des emplois, selon la CSP et le niveau d'instruction*
- Tableau 3** : *Revenus salariaux, selon le genre et la CSP, source : EPM 2010*
- Tableau 4** : *Revenus salariaux, selon le genre et le niveau d'instruction*
- Tableau 5** : *Le sport dans l'emploi du temps des ménages en 2001, source RNDH 2003*
- Tableau 6** : *Effectifs et taux de féminisation des Fédérations sportives en 2001*
- Tableau 7** : *Evolution des effectifs féminins des Fédérations sportives de 2001 à 2011*
- Tableau 8** : *Evolution du taux de féminisation des Fédérations de 2001 à 2011*
- Tableau 9** : *Nombre de ligues présentes dans les Régions par Fédération*
- Tableau 10** : *Evolution des taux de féminisation de la filière EPS à l'ENS, 2001 - 2011*
- Tableau 11** : *Effectifs des licencié-e-s des Fédérations en 2011, ordre décroissant*
- Tableau 12** : *Les 6 anciennes Provinces et les 22 nouvelles Régions de Madagascar*
- Tableau 13** : *Les 4 Régions comptant le plus de licenciés de volley-ball en 2011*
- Tableau 14** : *Evolution des effectifs féminins des licenciés de la FMVB, de 2001 à 2011*
- Tableau 15** : *Nombre de cadres hommes et femmes en 2011 dans le Comité Directeur de 21 Fédérations sportives malgaches*
- Tableau 16** : *Nombre d'arbitres hommes et femmes en 2011 à la FMVB*
- Tableau 17** : *Nombre d'arbitres hommes et femmes en 2011 pour les cinq Fédérations les plus importantes de sports collectifs malgaches.*
- Tableau 18** : *Répartition des grades d'arbitres délivrés pour les femmes et hommes de 1988 à 2005*
- Tableau 19** : *Répartition des grades d'arbitres délivrés pour les femmes et hommes entre 2005 et 2010*
- Tableau 20** : *Nombre d'hommes et de femmes formés au poste d'arbitre de 1978 à 2010*
- Tableau 21** : *Etat des diplômes des arbitres, 1965- 2010*
- Tableau 22** : *Localisation des clubs de l'enquête*
- Tableau 23** : *Annuaire référencé des entretiens enregistrés et retranscrits*
- Tableau 24** : *Profession du père*
- Tableau 25** : *Profession de la mère*
- Tableau 26** : *sports pratiqués par les candidates potentielles à l'arbitrage outre le volley-ball*

Tableau 27 : *clubs dont sont membres les candidates potentielles à l'arbitrage*

Tableau 28 : *pourquoi les femmes n'arbitrent pas ? Réponses des candidates et des non Candidates*

Tableau 29 : *part féminine des postes politiques clefs dans le secteur public.*

Tableau 30 : *part féminine des postes clefs dans les partis politiques*

Tableau 31 : *part masculine dans les postes de décision du système éducatif à Toliara ville*

LISTE DES FIGURES

Graphique 1 : *Evolution de l'IPF entre 1993 et 2008, Source : RNDH 2010*

Graphique 2 : *Evolution des effectifs féminins des licenciés de la FMVB, de 2001 à 2011*

Carte 1 : *Les 6 anciennes Provinces et les 22 nouvelles Régions de Madagascar*

Carte 2 : *Les 12 Régions comptant une ligue de volley-ball en 2011*

Carte 3 : *Implantation des clubs de l'enquête*

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Mode de fonctionnement de la Fédération sportive malgache
- ANNEXE 2 : Modalités de passation de 222 questionnaires d'enquête auprès des volleyeuses de la ligue d'Anamalanga (Tananarive)
- ANNEXE 3 : Les entretiens des femmes arbitres
- ANNEXE 4 : La sélection et la passation des entretiens auprès des
- ANNEXE 5: Les informations sur le Forum GTCF à Marrakech
- ANNEXE 6 : Réunion du GTCF à Beyrouth
- ANNEXE 7 : Déclaration de Brighton
- ANNEXE 8: « L'Appel à l'action de Windhoek »
- ANNEXE 9 : Texte sur les règlements généraux des arbitres de volley-ball à Madagascar
- ANNEXE 10 : Evaluation d'arbitrage
- ANNEXE 11: Feuille de match de volley-ball
- ANNEXE 12 : Feuille de match éliminatoire du championnat volley- ball d'Antananarivo femme VBCD contre ASI
- ANNEXE 13: Feuille de match éliminatoire du championnat volley -ball d'Antananarivo femme BIAS contre AVB
- ANNEXE 14 : Feuille de match du championnat volley-ball d'Antananarivo : Finale femme VBCD contre BIAS
- ANNEXE 15 : Règlements championnat LRVBA 2011 Règlements
- ANNEXE 16 : Championnat de volley-ball 2011: Procédures
- ANNEXE 17 : Photo d'un match et des différents arbitres
- ANNEXE 18 : Photo des participants de la formation d'arbitre 2010
- ANNEXE 19 : La participation malgache féminine aux jeux olympiques
- ANNEXE 20 : Les ligues sportives au niveau regional
- ANNEXE 21 : Sports collectifs dans les regions
- ANNEXE 22 : Ligue d'Anamalanga : joueurs licenciés par sexe et par catégorie, 2005-2009
- ANNEXE 23 : Détail du programme théorique de la session de formation d'arbitre 2010
- ANNEXE 24 : Tableau synoptique des lieux, dates et modalités de collecte de données
- ANNEXE 25 : Transcriptions des entretiens des arbitres femmes (E1 -E8)
- ANNEXE 26 : Transcriptions des entretiens des cadres et dirigeants sportifs (E9 – E25)
- ANNEXE 27 : Recueil des questionnaires

INTRODUCTION

Dans le cadre de ce travail, nous avons porté notre réflexion sur la place et les enjeux de la formation et de la participation féminine dans le monde d'arbitrage du volley-ball à Madagascar. Dans la société malgache, les femmes arbitres de volley-ball sont peu nombreuses. La place de la femme dans l'arbitrage de volley-ball est considérée comme un phénomène négligeable, voire même insignifiant. Les femmes qui participent à la formation d'arbitre de volley-ball sont très rares. Alors que sans arbitre, la rencontre sportive ne peut exister.

Par ailleurs, les enjeux socioculturels et corporels liés aux compétitions sportives, surtout à la formation des femmes arbitres, sont encore méconnus de la grande majorité des Malgaches étant donné qu'ils n'ont pas, jusqu'à ce jour, fait l'objet de recherches. Il est intéressant de constater que la participation de la femme malgache dans l'arbitrage du volley-ball a été peu ou pas étudiée du tout jusqu'à présent à Madagascar. Suite à nos recherches documentaires, on peut avancer que la trace écrite de telles études est pratiquement inexistante.

Malgré ces lacunes à Madagascar, de nombreuses recherches montrent une profonde inégalité dans la représentation des deux sexes en sport. Cette inégalité est beaucoup plus visible dans la représentation des femmes dans les disciplines sportives. C'est par exemple l'idée que soulève Gilles Vieille Marchiset à partir d'enquêtes réalisées autour de la question de l'exclusion des femmes dans les postes de dirigeantes sportives. « Les fonctions de pouvoir y demeurent encore fortement marquées par une vision des occupations qui seraient naturellement adaptées aux capacités, aux attitudes et aux intérêts masculins.¹ » Afin de montrer l'intérêt de notre choix, nous mentionnerons de plus quelques informations d'ordre personnel qui nous semblent indispensables pour l'éclairer. Depuis l'enfance, nous avons la passion pour le sport et les études. Ainsi, avons-nous constaté la faible participation des femmes malgaches dans le domaine du sport et dans le rôle d'arbitre.

¹ Vieille Marchiset, Gilles. *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon. Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

Durant notre vie d'étudiante à l'Université d'Antananarivo, à l'Ecole Normale Niveau III de l'époque, devenue par la suite Ecole Normale Supérieure, en filière Education Physique et Sportive, nous n'étions que trois étudiantes sur vingt sept étudiants dans notre promotion. Dès lors notre attention est attirée par cette faible représentation féminine.

En côtoyant les deux autres étudiantes Annick et Soya durant les cinq années universitaires passées ensemble, nous avons pu approfondir notre analyse à l'occasion de nos échanges sur ce thème, et en comparant certains éléments de notre vie ainsi que l'évolution de nos motivations.

Soya est issue d'une famille sportive, de quatre filles et deux garçons. Les frères qui sont les aînés ont initié au sport leurs jeunes sœurs dès leur plus jeune âge. Ils leur ont transmis les bases d'un comportement sportif en les invitant de temps en temps à faire une partie mixte avec eux contre une équipe adverse en basketball. Leur mère encourageait la participation de ses filles en assurant les tâches de la femme au foyer et en se montrant tolérante vis-à-vis de leurs déplacements sportifs en dehors de la ville. Leur père était un sportif qui appréciait leur dynamisme et les encourageait à être toujours battantes. Leurs parents et frères se préoccupaient de l'image de sportifs qu'elles véhiculaient et de la considération qu'ils en tiraient. Leur comportement sportif répond aux attentes de leurs parents. Etant chef de la circonscription scolaire de Mananjary, le père de Soya était une personne considérée de la société. La petite ville réclamait donc ses services pour organiser des manifestations sportives et pour animer les célébrations de fêtes nationales et communales. Ses filles ont participé à chaque manifestation. C'est ainsi que Soya a eu la passion pour les disciplines sportives et la sociabilité qui accompagnait les pratiques mixtes.

Il semble bien que la réussite de Soya et de ses sœurs s'appuie sur leur identification à leurs frères et sur l'encouragement de leurs parents. Leur goût pour le sport se construit au cours d'interactions fréquentes. Leurs frères demeurent leur modèle de référence. Soya les a suivis dans leurs activités masculines jusqu'à devenir enseignante d'éducation physique et sportive. Et il en est de même des autres sœurs : toutes les trois ont suivi la piste de leurs frères. Elles sont toutes devenues des enseignantes d'éducation physique et sportive : l'une après l'autre, elles ont passé le concours, elles ont été recrutées malgré le nombre limité de places, car les ENIII sont conçues pour suivre le

régime des grandes écoles. Par ailleurs, Soya ne ressemble pas à un garçon manqué dans son allure mais seulement dans sa façon de parler. Elle nous racontait que ses sœurs et elle même avaient en tête de réussir ce défi quels que soient les obstacles rencontrés et de devenir toutes enseignantes d'éducation physique et sportive à l'image de leurs frères. Dans ses propos, on remarquait un lien et un attachement très particulier, non seulement avec les deux frères, mais aussi avec chacun des deux parents.

Notons que dans la tradition malgache, toutes les relations sociales sont fondées sur un principe de hiérarchie où symboliquement les aînés ont toujours le pas sur les cadets. L'intégration de Soya et sa réussite à la filière EPS n'ont donc posé de problème.

Quant à Annick, elle a évolué dans sa pratique sportive avec un ami d'enfance et a suivi ses conseils pour devenir enseignante d'EPS. Son ami d'enfance était déjà en troisième année lorsqu'elle est entrée en première année filière Education Physique et Sportive. Pour Annick, c'est lui qui a joué le rôle du frère. L'excellence de son ami l'incite à se surpasser pour réussir comme lui dans cette formation. Elle a fini par l'épouser à la fin des études, et ils ont déjà des enfants. Soya et Annick ont toutes les deux commencé la pratique d'un sport dès l'enfance. Elles reconnaissent avoir consacré beaucoup de temps à la pratique. Les récits de nos consœurs exposaient leur motivation et spécifiaient les sentiments qui ont poussé leur choix dans l'activité physique et sportive.

Quant à moi, au cours de ma scolarité, j'avais l'habitude de participer à l'OSSUM, qui est une compétition inter-établissements se déroulant partout à Madagascar. J'ai participé tant aux activités sportives individuelles qu'aux sports collectifs. Mon expérience en cours de scolarité est à l'origine de mon intérêt pour la pratique sportive. Ce que j'ai vécu en établissement scolaire est pour moi l'un des facteurs essentiels de ma motivation. Cette adhésion au sport scolaire m'a permis de m'approprier un réel état d'esprit sportif. Ce qui est aussi motivant, mes amies venaient me prendre à la maison tous les jeudis après midi, jour d'OSSUM. Dans notre groupe nous étions toutes enthousiastes et pleines de plaisir à participer à la compétition. Le fait d'être un groupe d'amies et de supporters augmentait notre enthousiasme en allant à la compétition. Les supporters dans notre établissement nous encourageaient aussi tout au long de la compétition. Ils nous donnaient la force de vaincre. Notre équipe gagnait souvent le match face à l'équipe de Notre-Dame à Majunga, lieu de ma scolarisation. A la fin de

chacune de nos compétitions chacune de nous lance le grand cri joie ensemble : houp hip hip houa ! Par ailleurs, dans ma famille, tout le monde fait du sport. Mon père était le capitaine d'une équipe de football à Majunga qui s'appelait *Eléphant*. Il m'a toujours encouragée et soutenue dans mes pratiques sportives pendant le sport scolaire. Le sport a pris alors de l'importance à mes yeux puisqu'il est devenu le travail que j'exerce.

Dans nos échanges universitaires, nous reconnaissons cependant qu'en tant que femmes nous étions obligées de faire bien plus d'efforts parce que les hommes de notre promotion nous acceptaient comme de réels adversaires dans la performance. Un exemple de situation : en phase d'examen de combat dans la discipline judo, le professeur donne déjà la consigne aux garçons et leur annonce qu'il ne faut pas faire de cadeaux aux filles, qu'il faut attaquer en premier : il n'y a pas de sentiment à avoir et celui qui hésitera ou celui qu'il attrapera à faire semblant de combattre sera pénalisé par la note zéro. Nos partenaires de combat sont effectivement les garçons de notre promotion. Nous sommes, en leur présence, considérées comme des garçons et mises en situation d'égal à égal : nous les filles, nous sommes confrontées au même défi, et, dès lors, nous prenons l'initiative d'attaquer en premier.

Notre appartenance au corps enseignant de l'Education Physique et Sportive nous a permis, en outre, d'avoir plusieurs invitations à des manifestations en vue de promouvoir le sport féminin, à savoir : à Dakar en 2001, à l'île de la Réunion en 2002 en vue d'un séminaire du groupe de travail CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien) chargé de la promotion de la participation des jeunes filles et femmes aux activités de la jeunesse et des sports, au Maroc pour participer au Forum International « Femme-Jeunesse-Sport » de Marrakech, du 20 au 23 novembre 2006. L'annexe 5 contient des informations sur le Forum à Marrakech, aux Seychelles et à Beyrouth en 2009 émanant de la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage), ainsi qu'au niveau de la CJSOI pour des séminaires et forum². La CONFEJES a créé le GTCF (Groupe de Travail CONFEJES chargé de la promotion du sport Féminin) à Madagascar en l'an 2000 par la décision des ministres de la CONFEJES et nous faisons partie de ce groupe de travail. Par ailleurs, la dynamique concernant la participation féminine dans tous les domaines impulsés au niveau international nous a également motivée. Par exemple, après la

²Les informations sur la CONFEJES, la CJSOI ainsi que le GTCF se trouvent en annexe 6.

déclaration de Brighton³ sur les femmes et le sport, au Royaume Uni en 1994⁴, un Appel à l'action a été lancé au monde entier pour qu'on crée, à l'intention des jeunes filles et femmes, de nombreuses possibilités d'avoir accès au sport. Ceci a eu lieu lors de la deuxième conférence à Windhoek, en Namibie en 1998. L'Appel de Windhoek, à la deuxième conférence internationale sur les femmes et le sport, est un appel à l'action afin de donner plus de possibilités à la femme d'accéder au sport dans son sens large⁵. L'Appel de Windhoek⁶ a non seulement incité la communauté internationale à réfléchir sur la condition des femmes dans le sport mais a aussi intensifié la coopération entre les diverses instances chargées des questions féminines dans le sport.

Notre époque exige la prise de conscience des femmes dans différents pays du monde y compris Madagascar. Malheureusement, l'histoire du sport féminin à Madagascar montre que la participation de la femme dans les diverses entités sportives n'est pas proportionnelle aux tendances d'évolution de la population féminine de Madagascar. En effet, en 2008 par exemple, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) constate que le nombre total des femmes à Madagascar représente 50% de la population totale⁷, une proportion qui ne se retrouve dans aucun sport. Les premières raisons concernent les images de la femme dans la société. Le nombre de femmes impliquées dans des compétitions sportives est largement insuffisant, car sur le plan culturel en général, elles ne sont pas vraiment considérées sur le même pied d'égalité que les hommes. Elles sont juste utiles pour le foyer et la procréation. Jacqueline Ravelomanana⁸ dans sa thèse sur l'éducation des jeunes filles malgaches fait une étude des manuels scolaires en usage entre 1896 et 1947. Elle conclut que les livres scolaires, rédigés alors par les colonisateurs, représentent la femme malgache conformément à un rôle social attendu : elle met la maison en ordre, elle pile le riz, elle va chercher l'eau à la fontaine, etc. Le travail domestique est, dans les manuels, entièrement dévolu à la femme dont on magnifie le rôle d'épouse, de mère, de femme au foyer. C'est l'image de la femme mère

³ Déclaration de Brighton, 1^{ère} conférence internationale sur les femmes et le sport, Brighton, Grande Bretagne, 5 au 8 mai 1994.

⁴ Les informations complètes sur la Déclaration de Brighton et ses principes se trouvent en annexe 7.

⁵ L'appel à l'action de Windhoek, 2^{ème} conférence internationale sur les femmes et le Sport, Windhoek, Namibie, 19 au 22 mai 1998.

⁶ La liste de l'Appel à l'action de Windhoek se trouve en annexe 8.

⁷ INSTAT, Effectif de la population de Madagascar, juillet 2010.

⁸ Jacqueline Ravelomanana-Randrianjafinimanana, *Histoire des jeunes filles malgaches du XVI^e siècle au milieu du XX^e siècle : exemple Merina à Madagascar à la recherche du Bien-être*, Imarivolonitra, Éditions Antso, 1996.

ou future mère et femme au foyer qui est valorisée et diffusée dans l'éducation des filles. La répartition des tâches entre les sexes est défavorable aux femmes et l'image idéalisée est celle de l'épouse soumise à son mari, mère, femme au foyer. Un autre obstacle du passé était que l'éducation de la jeune fille malgache était fondée sur le respect et l'obéissance à l'égard des Fady (Tabous)⁹. L'origine du tabou pour la pratique sportive, sa pérennité ou sa diffusion dans un espace défini suscite bien souvent des interrogations. Certains tabous trouvent parfois leurs explications dans l'analyse historique de la société malgache. Si le fait de faire du sport chez les jeunes filles est considéré comme un interdit, c'est surtout parce que la femme constitue le symbole de la fécondation. Le tabou exprime la peur de devenir stérile et perdre sa féminité. Le comportement des jeunes filles et des femmes est ainsi déterminé à partir de ces aspects : faire du sport, c'est comme si on reniait d'avance d'avoir une grossesse, la jeune fille obéissante s'abstiendra de s'engager à la pratique sportive en vue de préserver son corps à sa future progéniture. Dans la société malgache traditionnelle, la qualité première de la femme est la soumission aux contraintes de la fécondité.

Actuellement, dans le domaine de l'Education Physique et Sportive à Madagascar, seulement 17,92% des enseignants sont des femmes¹⁰. Le faible engagement de la femme dans l'arbitrage du volley-ball, à Madagascar, renvoie à l'appropriation de ce domaine par les hommes. Arbitrer un match, socialement parlant, appartient au monde masculin. Les femmes étant considérées comme des « êtres faibles et fragiles », arbitrer un match est jugé dangereux. Pour elles, les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport présentent bien sûr des points communs avec les activités sociales où les hommes sont dominants en nombre et en pouvoir. Les théoricien(ne)s s'accordent sur ces points :

- Le sport est une institution patriarcale qui maintient et renforce la domination des hommes et la subordination des femmes dans la société¹¹.

- Cette dimension est également soulevée par les premières études féministes du sport. D'abord en vogue en Amérique du Nord¹², celles-ci ont insisté sur les barrières structurelles et culturelles dans une institution sportive patriarcale, animée d'une idéologie sexiste et d'une volonté d'oppression des femmes dans et par le sport.

⁹ Astuti R., « La moralité des conventions tabous ancestraux à Madagascar », 2007, *Terrain*, n° 48, pp. 101-112.

¹⁰ Source: Agence Nationale d'Evaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur Madagascar.

¹¹ Hall, *Gender and Sport : A Feminist Perspective on the Sociology of Sport*, Ottawa, Canadian Association for Health, Physical education, and Recreation, CAHPER Sociology of Sport Monograph Series, 1978.

¹² Laberge S., « Les rapports sociaux des sexes : évolution des connaissances et complexité des enjeux », Conférence plénière, 1^{er} congrès de la SSSLF, Toulouse, octobre 2003.

- L'idéologie de la supériorité physique masculine, omniprésente dans le sport, entraîne la naturalisation de la domination des hommes et le maintien de l'infériorisation des activités des femmes¹³.

- Les métiers liés au sport restent hautement associés à sa culture masculine et les femmes sont toujours considérées comme des étrangères dans un territoire masculin dans le contexte sportif¹⁴.

Ces points de vue des théoriciens et théoriciennes donnent une réponse aux difficultés d'accès des femmes à des activités sportives et des activités liées au sport tel l'arbitrage. Comme l'énumère Gilles Vieille Marchiset l'existence « des logiques d'exclusion et d'étiquetage, d'écartement et de subordination, de marginalisation et de plafonnement seraient ainsi à l'œuvre pour freiner, faire obstacle et épuiser les dirigeantes dans le système fédéral local »¹⁵. Il traduit les rapports sociaux de sexe dans la direction sportive « par une relation d'établis et de nouveaux venus, les premiers plutôt des hommes, exerçant des pressions par une stigmatisation, certes le plus souvent involontaires, inconscientes sur les intruses, source d'exclusion pour les nouvelles venues dans le mouvement sportif »¹⁶.

A Madagascar aussi, les femmes sont fortement désavantagées pour accéder à une formation et exercer le rôle d'arbitre dans cette pratique jugée masculine. Les femmes qui veulent aller à la formation d'arbitre rencontrent de nombreux obstacles entravant leur accès à ce rôle. La Commission Centrale des arbitres (CCA) de volley-ball, composée de formateurs en la matière, a tendance à garder la place uniquement pour les hommes et écarter les femmes. Le pouvoir reste très masculin. Jusqu'à présent, aucune femme ne faisait partie de la commission. Or la Commission Centrale des arbitres est l'organe de gestion de tout ce qui concerne l'arbitrage au sein de la Fédération Malgache de volley-ball. De la formation à la désignation des arbitres qui vont diriger les rencontres, dans tout tournoi officiel : coupe, challenge, championnat. Cette Commission a sa méthode d'organisation qui met les femmes hors circuit. Ces indicateurs montrent que le groupe des formateurs au sein de la CCA et CRA (Commission Régionale des arbitres) n'a jamais recruté de femme. Dans cette optique, cette sous-présence peut s'expliquer par les théories actuelles sur le genre. En effet, les sociologues spécialistes de ces questions ne manquent pas de souligner que ces postes sont encore

¹³Theberge, "A feminist analysis of responses to sports violence: media coverage of the 1987 World Junior Hockey Championship", *Sociology of Sport Journal*, 1989.

¹⁴Davis et Louveau, *La différence des sexes : féminin, masculin et activités sportives*, l'Harmattan, 1998.

¹⁵Gilles Vieille Marchiset, *Les femmes à la tête du sport*, Presses universitaires de Franche Comté 2004, p. 21.

¹⁶*Ibid.*, p. 20

majoritairement fermés aux femmes. Véritables territoires masculins, ces sphères fonctionnent de manière extrêmement discriminante. L'obstacle culturel est ainsi le premier frein à l'accession des femmes à ces responsabilités. Respectivement, l'homme s'identifie à un sujet détenant tous les pouvoirs et la femme, comme le disaient les Malgaches, « *fanaka malemy*¹⁷ » (« meubles fragiles », en traduction libre), est ignorée. Selon la coutume malgache, elle est comme le fil qui suit l'aiguille « *Kofehy manara-panjaitra ny vehivavy*¹⁸ », qui ne vit que par et pour autrui.

L'émancipation de la femme a été une réponse à ce comportement masculin, notamment à travers le mouvement féministe¹⁹. Dans cette optique, le féminisme est un ensemble d'idées politiques, philosophiques et sociales cherchant à promouvoir les droits des femmes et leurs intérêts dans la société civile. Il s'incarne dans des organisations dont les objectifs sont d'abolir les inégalités sociales, politiques, juridiques, économiques et culturelles dont les femmes sont victimes. Dans son sens le plus large, le féminisme est un mouvement sociétal qui vise à mettre un terme à l'oppression des femmes en transformant en profondeur les rapports sociaux de sexe (Dagenais et Piché, 1994)²⁰. Selon Laberge²¹ c'est la décennie 70 qui a marqué le passage des études proprement féministes sur le sport. Cette décennie a été une période stimulante pour les chercheuses effectuant des études sur les femmes dans le domaine du sport. Ces études ont pour objectif de mettre au jour les idéologies et les structures sexistes freinant l'accès et l'épanouissement des femmes, particulièrement dans les sphères d'activités traditionnellement masculines. L'origine de ce féminisme est la présence d'un mouvement réfractaire en milieu masculin, qui conteste l'idée d'égalité entre les sexes. En effet, l'antiféminisme voit, dans la dénonciation des inégalités de genre, une menace pour l'ordre d'un monde fondé sur la hiérarchie sexuelle et la domination masculine²². Dans cette perspective, le féminisme est, selon Dagenais²³, une forme d'analyse de la société et nourri par le mouvement des femmes, un mouvement social à plusieurs voix/voies qui vise la

¹⁷Citation malgache.

¹⁸Citation malgache.

¹⁹Huguette Dagenais et Denise Piché (dir.) : *Women, Feminism and development/Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 447 p.

²⁰ Huguette Dagenais et Denise Piché (dir.) : *Women, Feminism and development/Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 447 p.

²¹Laberge S., « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », dans *Revue Recherches féministes*, 2004, 17 (1), 9-38.

²²Nathalie Rosol, « Le sport vers le féminisme » L'engagement du milieu athlétique féminin français au temps de la FSFSF (1917-1936). », *Staps* 4/2004 (n° 66), p. 63-77.

²³Huguette Dagenais, « Pluralité et convergences. La recherche féministe » dans *la francophonie* par Françoise Collin *Recherches féministes*, vol. 13, n° 2, 2000, p. 145-149.

transformation en profondeur des rapports sociaux en vue d'une société égalitaire. Depuis quelques années, les regards scientifiques se multiplient sur des questions liées aux femmes dans le milieu sportif. Ces réalisations contribuent à éclairer divers aspects de la situation des femmes et les rapports hiérarchisés des sexes dans le domaine du sport. Quelques colloques et publications accompagnent le développement du champ²⁴: en 1982, un colloque a lieu à Toulouse «Femmes, féminisme, recherche» qui a marqué le point de départ de la structuration institutionnelle du milieu. Aussi, l'engagement sportif de la femme pourrait constituer une forme de manifestation de cette émancipation féminine. Dans cette mouvance, notre recherche examine les rapports sociaux et les facteurs de blocages qui réduisent la participation des femmes au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball à Madagascar en posant les questions suivantes : quelles sont les contraintes qui s'imposent aux femmes pour devenir arbitres de volley-ball et une fois devenues arbitres? Comment ces femmes qui s'engagent dans le domaine du sport peuvent-elles s'intégrer à cette sphère masculine sans être rejetées ni par les hommes qui agissent en étant propriétaires de lieux, ni par une société où le respect des rites et des tabous, souvent défavorables aux femmes, les contraignent à se référer à une image qu'elle a auparavant imposée ? Quels sont les facteurs susceptibles de restreindre ou, au contraire, de favoriser la participation des femmes à la formation d'arbitre dans le domaine du volley-ball ? Quels sont les enjeux d'une féminisation de l'arbitrage dans le milieu sportif ?

Pour développer cette investigation nous nous en référons à la sociologie du genre, dans une visée heuristique. Ce recours au concept de genre présente trois intérêts majeurs pour notre recherche. Il permet d'abord de pouvoir considérer globalement la relation sociale, avec un pôle masculin et un pôle féminin, alors qu'une approche strictement féministe tendrait à isoler, à part, la position des femmes et ce cloisonnement ne manquerait pas d'entamer l'intelligibilité des processus sociaux qui font sens ensemble²⁵. Il permet, en second lieu, de décrire les modalités du rapport masculin/féminin dans diverses relations sociales, et dans le domaine du sport, sans référence à de quelconques attributs biologiques²⁶ puisque c'est un construit social. Ce postulat de recherche est nécessaire quand le rôle et la place de la femme dans la société malgache sont fortement tributaires de la tradition. Il permet, en troisième lieu, de ne pas dissocier les enjeux de la formation d'arbitres femmes, relevant de la

²⁴ Liliane Kandel, « Un tournant institutionnel : le colloque de Toulouse », *Les cahiers du CEDREF*, Octobre 2001.

²⁵ Cf. « Pour une anthropologie comparative de la distinction de sexe », I. Théry, p. 30 – 31, in *Ce que le genre fait aux personnes* – Sous la direction de Irène Théry et Pascale Bonnemère - Paris, Editions de l'EHESS, 2008.

²⁶ *Ibidem*, p. 9-10.

sphère publique et professionnelle, des principes de hiérarchie et des inégalités qui traversent la société malgache. Le descriptif de formation et recrutement des arbitres, du déroulement de leur carrière et des indemnités attachées à leur fonction amène à concevoir l'arbitrage comme un emploi et pas seulement comme une pratique sportive puisque : « Avoir un emploi, c'est travailler en contrepartie d'une rémunération, d'un statut social », ce que Margaret Maruani et Monique Meron précisent ainsi : « Il peut s'agir d'un « emploi occasionnel ou de très courte durée », ou encore de personnes « en apprentissage ou en stage rémunéré », d'une étudiante qui fait du baby-sitting, d'un retraité qui arrondit ses fins de mois, en donnant quelques cours ou quelques heures de jardinage ». ²⁷ En croisant les thématiques du genre et de l'emploi, la problématique de notre recherche peut s'énoncer ainsi : comment l'accès à l'arbitrage et l'exercice de l'arbitrage s'articulent-ils aux normes des identités sexuées dans la société malgache ? En parallèle, la première hypothèse qui guide notre travail est que les normes sexuées hiérarchisent les statuts et légitiment les inégalités entre hommes et femmes dans la sphère sportive et sont les principaux obstacles à la féminisation de l'arbitrage. La seconde hypothèse est que, la féminisation de l'arbitrage transgressant des assignations identitaires, les enjeux de cette féminisation de l'arbitrage sont la remise en cause des modèles sociaux de la société malgache, tant dans la vie privée que publique. Aucune étude de genre analysant les rapports sociaux de sexe dans le domaine sportif n'a été menée à Madagascar et, à notre connaissance, aucune investigation dans la sociologie du genre ne s'est spécialisée sur le cas de figure des femmes arbitres. Notre recherche est donc, d'abord et avant tout, une étude exploratoire.

Le champ du travail/emploi et celui du sexe/genre sont étroitement intriqués dans la sociologie du genre. Les travaux qui associent ces questions nourrissent une littérature importante dont la revue fait l'objet du chapitre I, s'attachant aux cadres généraux de ce courant sociologique puis à des thématiques ciblées. Mais les usages du concept de genre renvoient également, à Madagascar, à un panel d'enquêtes et d'expertises menées par des organismes nationaux et internationaux, liées à la définition d'objectifs de développement. Ces travaux seront des références du chapitre II dans la mesure où ils fournissent les indicateurs macro-sociologiques nécessaires à la contextualisation de la recherche. Toutefois, aucune étude de ce type n'existe pour le domaine du sport. Notre premier travail d'enquête s'attelle donc à caractériser par des données statistiques la place de la femme dans les

²⁷ Margaret Maruani, Monique Meron, *Un siècle de travail des femmes en France - 1901 - 2011*, Editions La Découverte, Paris, 2011, p. 22-23.

pratiques sportives au niveau national, puis à la Fédération Malgache de Volley-ball (FMVB) et dans le corps arbitral de cette Fédération. Cette première phase d'enquête permet de contextualiser la féminisation de l'arbitrage et de constater statistiquement un double plafonnement des effectifs des femmes arbitres au volley-ball. Une seconde phase de l'enquête complète cet état des lieux quantitatif de l'arbitrage féminin et cherche à comprendre quelles sont les pratiques sociales et les relations entre genres qui aboutissent à l'éviction des femmes de l'arbitrage. Une observation d'approche qualitative interroge à ce sujet les principaux protagonistes du domaine. Les chapitres III, IV et V rendent compte de ce corpus constitué auprès d'arbitres femmes, de cadres et dirigeants sportifs et de volleyeuses de différents clubs de Tananarive. La dernière partie de la recherche propose une synthèse des résultats de l'observation et les confronte à d'autres travaux axés sur les relations de genre et la féminisation des professions à Madagascar ou en d'autres pays.

Pour autant nous sommes favorable à l'égalité complète permettrait aux femmes de participer pleinement à la société, sur un pied d'égalité avec les hommes. Le courant féministe libéral égalitaire n'est pas le seul courant féministe à réclamer de tels droits. Cependant, il se différencie des autres par l'identification des causes de la subordination des femmes dans la société et par ses stratégies de changement.

Genre, emploi et sport, une approche théorique de la recherche

Comme il a déjà été évoqué en avant-propos, les points de vue de nombreux théoriciens et théoriciennes donnent des éléments de réponse aux difficultés d'accès des femmes à des activités sportives ou liées au sport. Ces ouvrages, bien que se rapportant à d'autres sociétés, ont renforcé notre détermination à entreprendre cette recherche et ont permis de mieux assumer notre rupture avec le conformisme du modèle dominant de l'arbitrage.

Cependant, comme il a déjà été dit aussi, il n'existe pas de travaux sur les relations de genre dans le sport à Madagascar qui puissent fournir des modèles explicatifs en prolongement desquels inscrire notre recherche, soit en les développant, soit en les récusant. D'autre part, il n'est pas possible, non plus, d'appuyer la lecture de la situation de l'arbitrage à Madagascar sur des modèles explicatifs élaborés dans des contextes culturels occidentaux, de sociétés industrialisées, très éloignés de ceux de la société malgache. L'absence d'hypothèse théorique forte à poser en préalable impose à notre recherche la démarche d'une enquête exploratoire sur la formation à l'arbitrage à la FMVB. A un niveau générique, la sociologie du genre a produit des résultats considérés à présent comme des acquis irréductibles. Il est important de comprendre l'histoire et les enjeux de ce courant sociologique pour disposer de ses cadres de lecture et pouvoir, à travers eux, établir un premier modèle explicatif de la formation des femmes au poste d'arbitre à la FMVB.

Isabelle Clair, dans son livre *Sociologie du genre*²⁸, présente une étude diachronique sur le concept de genre, depuis les fondations de la sociologie féministe jusqu'à son usage actuel dans la connaissance du monde social. C'est à cette lecture que nous nous référerons en premier lieu.

²⁸ Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, Collection 128, Paris : Armand Colin, 2012.

I – I. Genre, travail et sexualité

Isabelle Clair explique comment, pour les sociologues, le travail et la sexualité sont deux espaces majeurs desquels naissent des questions de recherches et des avancés théoriques.

I – I – 1. Du travail à la sexualité comme objets prédominants

En effet, d'une part, l'analyse du travail a montré que les inégalités hommes/femmes dans la vie publique et professionnelle se prolongeaient aussi dans la vie privée et domestique. Elle est venue alimenter le décloisonnement des sphères sociales porté par le slogan des années 1970 « le privé est politique ». Quant à l'analyse de la sexualité, à travers les injonctions qui pèsent sur le corps des femmes, elle montre que la sexualité n'est pas qu'une question d'ordre privé mais un enjeu politique et implique que le viol, la violence conjugale ainsi que l'assignation à l'hétérosexualité, qui étaient jadis considérés comme privés, soient aujourd'hui dénoncés sur la place publique.

Mais ces deux axes porteurs des recherches, le travail et la sexualité, ont retenu l'attention de la sociologie du genre selon des configurations différentes dont l'ouvrage d'Isabelle Clair rappelle les principaux moments qui seront retracés ci-après. Dans un premier temps, on s'intéresse au système productif à partir de la différence sexuelle. Les « rapports sociaux des sexes » la « domination masculine » et le « patriarcat » sont évoqués par les sociologues autour de l'enjeu du travail. La sexualité est, dans cette première période, l'objet de réflexions théoriques mais pas de véritables enquêtes sociologiques. Il faut attendre les années 1990 pour que des enquêtes de terrain investiguent cette question de manière pragmatique. Elles sont favorisées par le développement des recherches sur le SIDA, par de nouveaux débats publics (PACS et homoparentalité), par la mobilisation de plus en plus importante des gays et des lesbiennes, et par le dynamisme des questions sur le genre aux Etats-Unis.

I – I – 1 – 1. Au commencement était le travail

Dans le champ de la sociologie du genre l'articulation, ou à l'inverse l'opposition, du travail et de la sexualité révèle la position du chercheur. Les chercheuses féministes et les sociologues sont du même avis sur le fait que le travail est central comme objet d'étude et lieu d'analyse des manifestations de l'inégalité. Mais les premières s'opposent

aux seconds à qui elles reprochent de ne prendre en compte que le travail salarié occupé par les hommes. Cette perspective va cependant se transformer, d'une part, sous l'influence du chômage de masse, qui remet en cause la centralité du travail et, d'autre part, avec l'apparition dans les années 1990-2000 d'une sociologie de la profession et de l'emploi. La sociologie du genre évolue de conserve passant d'une analyse du travail à travers une perspective marxiste revisitée à une analyse de la féminisation des professions et de l'emploi des femmes.

Dans les analyses économiques et sociologiques menées par Karl Marx et Emile Durkheim, l'organisation du travail s'appuie sur « une division du travail » qui s'exprime par la différence dans la répartition des tâches et la répartition de richesses et des statuts sociaux, créant une distinction de classe (entre patrons et salariés), et opérant une distinction morale (travailleur vs non travailleur). Mais ce sont les hommes qui sont au centre de ces analyses sur le travail. De même, après la deuxième guerre mondiale, sous la plume de Georges Friedman les femmes deviennent des « ouvriers » ou des « employés de bureau » dans les textes de Michel Crozier. Dès 1946 la sociologue Madeleine Guilbert rompt avec cette perspective androcentrée et place la femme au centre de la réflexion sur le travail. Ses articles montrent que les femmes sont surtout employées là où la qualification est restreinte, où les tâches sont essentiellement répétitives et les plus mal payées. Ces travaux ont stimulé les recherches féministes des années 1970-1980 jusqu'à ce jour. Cet angle d'analyse rejoint celui d'Andrée Michel qui traite des rapports hommes/femmes à partir des inégalités au sein de la sphère professionnelle, à l'usine, et dans la vie domestique.

En 1949, la publication du *Deuxième sexe* marque aussi notablement la réflexion théorique. Selon Simone de Beauvoir les femmes ne sont que le « deuxième sexe » c'est-à-dire qu'elles sont tenues pour inférieures et reléguées dans cette situation qui n'est pas congénitale, mais acquise par l'éducation ou la socialisation, ce que résume la phrase « *On ne naît pas femme : on le devient* ». Simone de Beauvoir développe une double perspective des relations entre les sexes. D'abord, à travers une approche existentialiste, elle montre que la relégation des femmes dans une position inférieure est une construction sociale. Etre une femme est le résultat d'un apprentissage, il n'y a pas de détermination *a priori* biologique. Cette perspective est fondamentale car elle pose que la position attribuée aux femmes ne relève pas de la nature mais de processus sociaux profondément intériorisés, et donc modifiables. Deuxième perspective, à travers une

approche marxiste, Simone de Beauvoir montre que les rapports hommes/ femmes ne doivent pas être examinés uniquement de manière interindividuelle. Ils doivent être analysés dans une perspective plus large : celle de groupes sociaux où celui des hommes domine et exploite celui des femmes. Le travail redevient alors un enjeu central puisque la hiérarchie des sexes qui s'y exerce conditionne les rapports de production. Dans la représentation sociale de la division des tâches, la femme est exploitée par l'homme du fait de la gratuité de son travail dans la sphère privée et de la non prise en compte de ses tâches domestiques. Cette invisibilité du travail domestique et les inégalités professionnelles qui en découlent se retrouvent au sein de tous les espaces sociaux.

Christine Delphy prolonge cette approche marxiste au sein de la sphère familiale par le concept de « patriarcat » et de « mode de production domestique ». Elle formule que l'assujettissement à la production domestique est imposé par l'institution du mariage qui constitue la base économique du patriarcat. Dans cette perspective, le mariage relève d'un contrat de travail implicite qui, sans limite, enchaîne les femmes à des tâches domestiques. Par ailleurs, dans cette situation, l'idée de contrepartie financière au travail produit est soit absente, soit liée au salaire de l'homme. Dans le premier cas, le lien conjugal justifie qu'il n'y ait pas de rétribution, que ce travail soit extrait du domaine économique. Dans le second cas, les gains contre le travail effectué sont dépendants de ceux que l'homme réalise à l'extérieur du foyer, l'argent dont disposera la femme étant lié aux rémunérations du mari, celles-ci étant une bourse collective. Le travail domestique donné gratuitement par les femmes constitue une des raisons de l'intérêt des hommes à conserver leur place dominante, ajoute Anne Marie-Devreux. Toujours dans cette perspective marxiste, elle explique ainsi cette subsistance de l'asymétrie hommes/femmes. La nature et le sexe sont alors des justifications idéologiques pour légitimer cet ordre, celui-ci n'étant pas donné mais socialement construit.

Néanmoins, malgré ces apports de l'approche « marxiste », les chercheuses féministes la critiquent dans ses fondements puisqu'elles montrent que celle-ci ne se fonde que sur le rapport de classe et ignore celui de sexe. Elles préfèrent se qualifier de « matérialistes » plutôt que de « marxistes ». De leur point de vue, Marx et Engels ne donnent pas une place suffisante à la relation inégalitaire entre hommes et femmes. Ce n'est pas que depuis l'avènement du système capitaliste que s'est imposée l'inégalité entre sexes, elle était déjà présente dans la société, et certaines chercheuses vont jusqu'à transposer le

concept de classe sociale de Marx en « classe de sexe ». Le questionnement des relations entre classe sociale et classe/groupe de sexe continue d'alimenter les débats sur les théories du genre aujourd'hui, rappelant que l'école matérialiste a servi de fondation à la sociologie féministe, puis du genre, en France.

I – I – 1 – 2. Le double statut du travail

A partir de la fin des années 70, les enquêtes sociologiques s'intéressant aux femmes dans le travail se prolongent par une mise en lumière de leur vie. Ce dévoilement s'effectue à travers trois approches :

- Une approche historique : il est montré le rôle joué par les femmes, par exemple dans les arcanes du pouvoir.
- Une approche sociologique large : il est montré la vie des femmes dans différents espaces sociaux : la famille, l'usine, l'entreprise, les partis politiques, les syndicats, le statut de salariée, et les espaces d'où elles sont aussi exclues.
- Une approche sociologique précise : de la vie quotidienne sous un jour matérialiste. Les enquêtes se concentrent sur les conditions matérielles de l'existence des femmes (l'argent dont elles disposent et comment elles l'utilisent ; leur usage du temps etc.).

Par rapport aux travaux précédents, le principal apport de ces enquêtes est de faire le lien entre la sphère professionnelle et domestique. Ce lien se fait à partir de la perspective des rapports sociaux de sexe et de domination masculine, et, grâce à ces perspectives, à partir de la mise en lumière d'une logique globale présente dans toute la société.

Par rapport aux textes des années 1950 et 1960, les textes des années 1970 vont permettre de montrer l'intérêt de cette nouvelle approche : il s'agit désormais de faire le lien entre travail productif (dans la sphère professionnelle) et travail reproductif (dans la sphère domestique). Cette conceptualisation remet en cause la vision de la famille et la définition du travail. Celui-ci n'est plus observé à partir des tâches professionnelles strictes effectuées par les femmes mais aussi à partir de l'ensemble des tâches annexes qu'elles effectuent, y compris gratuitement, et qui ne sont pas prises en compte. Cette approche permet de comprendre deux choses. La première, que la domination masculine dans la sphère économique est grandement motivée par un gain économique. La

deuxième, que cette domination masculine dans la sphère économique est alimentée par la sphère domestique : les hommes n'investissent absolument pas dans le travail domestique, alors que les femmes y sont astreintes ; deviennent ainsi dépendantes de leurs conjoints car, d'autre part, faire ce travail domestique ne leur permet pas d'évoluer dans leur travail professionnel et de s'autonomiser. Ce qui accentue la domination masculine dans la sphère domestique.

Ces analyses de l'implication domestique des femmes révèlent aussi les arguments déployés par les hommes pour maintenir leur domination :

- les femmes effectueraient les travaux domestiques parce qu'elles auraient des aptitudes « naturelles » pour les accomplir ;
- cette aptitude ne porte pas à considérer comme ayant de la valeur le travail effectué ;
- elles ne sont pas compétentes ou sont moins compétentes pour d'autres tâches.

Les remises en question apportées par ces travaux insistent toujours sur le caractère construit des rapports sociaux de sexe dont ils soulignent deux aspects. D'une part, bien que ceux-ci soient reconduits d'une société à une autre et d'une époque à une autre, ils ne sont en rien immuables et peuvent être défaits. D'autre part, ils sont soumis à des variations et à des reconfigurations selon les espaces et les temps.

Parmi ces enquêtes, quelques-unes ont constitué des jalons importants de l'approche matérialiste, notamment en montrant comment la femme doit être disponible en permanence : une fois sa journée de travail salarié à l'usine terminée, elle se trouve totalement engagée dans le travail domestique pour subvenir aux besoins de sa famille. Elle ne se trouve pas simplement confrontée à une « double journée » mais à une interpénétration complète des contraintes liées à son éventuel emploi et des contraintes domestiques. Ainsi, quelques auteures²⁹ proposent des enquêtes par entretiens auprès de femmes mariées ainsi qu'auprès de quelques représentants de leurs maris. Elles montrent la disponibilité permanente que les femmes doivent assumer vis-à-vis de leurs enfants et de leur conjoint. La totalité de leur temps est régie par cette obligation d'un travail domestique qui, lorsque le travail salarié lui laisse la place, s'y superpose. En effet, la femme est toujours tributaire du temps des autres : « la structure temporelle du travail »

²⁹ Pour des précisions : Danielle Chabaud Rychter, Dominique Fougeyrollas Schwebel et Françoise Sonthonnax, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985.

domestique la contraint en permanence à moduler ses activités en fonction des besoins des membres de sa famille. La sous-évaluation du travail accompli par les femmes amène à remettre en cause les catégories de comptabilisation de la répartition du temps de travail habituellement utilisées.

Par exemple :

- Il faut reconsidérer les catégories habituellement utilisées par l'INSEE pour mesurer les différences entre emplois du temps des hommes et des femmes ou entre taux d'activité professionnelle des uns et des autres.
- Il faut reconsidérer les critères de définition (socioprofessionnels pour les hommes, matrimoniaux pour les femmes) de la mobilité sociale.

Les « trajectoires de classe » féminines et masculines doivent être décrites à partir des places différenciées des hommes et des femmes dans les sphères familiales et professionnelles.

- Il faut reconsidérer les modalités de relevés statistiques comme la désignation en tant qu' « inactives » des femmes non salariées alors qu'elles accomplissent plus de 40 heures de travail domestique par semaine.

L'objectif de ces reformulations par les chercheuses féministes est d'apporter une meilleure compréhension et une meilleure description du rapport des femmes au travail (salarié ou non salarié) et d'empêcher la sous-estimation de leur rôle dans la société. Les outils de comptabilisation qui caractérisent la répartition du temps de travail homme femme sont donc l'objet de critiques désormais incontournables. Cependant, les situations de rapports professionnels hommes femmes demeurent particulières et propres à chaque activité. Pour détailler ces rapports et prolonger l'analyse de l'approche matérialiste, plusieurs espaces professionnels sont l'objet d'enquête : celui où famille et entreprise se juxtaposent (comme dans la boulangerie) ; celui du travail salarié (comme celui de l'ouvrière) ; celui du travail dans une économie mondialisée ; celui du travail militant (comme celui de l'actrice politique). Chaque espace met en lumière des particularités de l'asymétrie dont sont victimes les femmes. Celles-ci sont tantôt au confluent de la vie professionnelle et sociale de la famille, devant faire preuve d'une disponibilité indéfinie dans la boutique comme dans leur foyer, tantôt au confluent des rapports sociaux de sexe et de classe : subissant une double domination et exploitation, d'abord par le capital en tant qu'ouvrières, ensuite par les hommes qui font de cette

domination leur propre capacité de résistance au capital. Ces enquêtes montrent aussi, depuis le début des années 1980, que ni le travail à échelle mondialisée, ni le travail militant n'échappe à une forte division sexuelle et y compris dans des mouvements promouvant l'égalité entre les individu·e·s, voire spécifiquement entre les sexes.

L'ensemble de ces travaux bat en brèche l'idée reçue que les femmes ont toujours été peu impliquées dans le travail, justifiant qu'elles n'aient pas été un de ses objets d'études. De plus, depuis les années 1960, cette idée est aussi remise en question par l'entrée massive des femmes dans le salariat. Aujourd'hui, elles constituent près de la moitié de la population active en France. Ce qui ne va pas sans un certain nombre de transformations dans leur vie et dans l'étude du travail en général.

I – I – 1 – 3. Extension : profession et emploi

A partir des années 1990, la focale d'analyse du genre se déplace. La division sexuelle du travail est appliquée à la question de la féminisation des espaces professionnels occupés exclusivement par les hommes. Elle met au jour, d'une part, les discriminations à l'embauche et, d'autre part, quand les femmes sont recrutées, les mécanismes qui affectent leurs carrières et leurs relations de travail.

Une première approche analyse la question de la féminisation de l'espace professionnel sous l'angle de la « mobilité socioprofessionnelle » et propose la notion de « mobilité de genre ». Elle montre la manière dont les filles envisagent leur entrée et leur progression dans des professions dites « masculines », et le poids conscient ou non que cette transgression fait peser inévitablement sur le franchissement des étapes de leur carrière. Elle souligne aussi les effets décisifs de la socialisation scolaire et familiale sur l'entrée dans les professions dont l'imaginaire reste associé au masculin. Elle révèle enfin comment les mécanismes produits par l'organisation du travail favorisent les carrières des hommes et comment ils imposent aux femmes un « plafond de verre », invisible et incassable, sur lequel leurs carrières viennent buter. Une deuxième approche analyse la question de la féminisation de l'espace professionnel à partir des professions longtemps réservées aux hommes et symboliquement fondatrices de la domination masculine, comme la police ou la prison. Elle montre que ces territoires résistent farouchement à la mixité, la représentation de « la nature féminine » interdisant aux femmes d'y être perçues comme légitimes.

L'ensemble de ces travaux se centre sur l'analyse de l'emploi. Ce, glissement qui, à partir des années 1990, s'explique par la montée du chômage. A l'étude des conditions de travail des femmes dans les ateliers, les bureaux et l'espace domestique se substitue alors l'étude de la place des femmes sur le marché du travail. Auparavant, les travaux sur la différenciation sexuelle étudiaient le lien entre la famille et la vie professionnelle dans les inégalités hommes/femmes. A partir des années 1990 les sociologues changent d'objet d'enquête. Ils remplacent l'étude des conditions de travail des femmes par celle de la féminisation des espaces professionnels. Cette substitution a comme effet de relativiser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale comme source principale d'inégalité, et d'affirmer l'idée que le marché du travail, l'entreprise, son organisation sont eux-mêmes producteurs d'inégalités. L'attention se concentre alors sur les inégalités hommes/femmes dans l'accès à l'emploi et les catégories à travers lesquelles il est habituellement pensé comme le chômage, la relation activité/inactivité, emploi à temps plein/ sous emploi.

L'approche par la division sexuelle révèle le biais des catégories d'analyse sociologique habituellement employées dans ce domaine. En effet, elle montre que, bien que les femmes soient le plus touchées par le chômage, ce dénombrement est systématiquement sous-évalué, celles-ci disposant de la catégorie « au foyer » qui masque la réalité d'une situation de « surchômage » féminin. L'approche par la division sexuelle révèle aussi le « sous emploi féminin ». Les femmes sont les plus exposées à l'emploi précaire, le plus souvent contraintes d'accepter des contrats à temps partiel, à durée déterminée ou aidés. L'analyse de la division sexuelle de l'accès à l'emploi prolonge les analyses déjà effectuées sur la division sexuelle du travail. Elle renforce ainsi le caractère causal de ces espaces dans la construction des asymétries de genre. D'autre part, elle profite aussi d'une meilleure visibilité, ses résultats, souvent soutenus par les chiffres des grosses enquêtes internationales, marquant plus fortement les esprits rétifs aux questions de sexe.

I – I – 2. La sexualité, un autre objet du genre

En se décentrant de l'objet travail, la sociologie du genre s'est étendue à d'autres questions et d'autres espaces sociaux. Elle s'est notamment intéressée à la sexualité, rompant avec une approche sur ce sujet qui a longtemps été théorique et politique plus qu'empirique. Cette rupture s'est effectuée à partir des années 1990, la sexualité

devenant un objet d'enquête pour la sociologie, puis pour la sociologie du genre. En même temps que celle-ci se développe, elle est influencée par les théories venues des Etats-Unis qui banalisent le terme « genre » en sciences sociales et qui progressivement introduisent une polysémie autour de celui-ci.

I – I – 2 - 1. Féminisme matérialiste et sexualité

Toutefois, la question de la sexualité comme un foyer de différenciation majeure des sexes apparaît avec les premières réflexions sur les rapports sociaux de sexe. Elle interroge « l'hétérosexualité » comme un « vécu spécifique », une norme dominante source d'oppression. Dans sa version féministe, l'hétérosexualité est ainsi critiquée comme lieu et moyen principal d'assujettissement des femmes. Les femmes hétérosexuelles seraient ainsi les premières victimes de « l'institution de l'hétérosexualité ».

La problématisation de l'hétérosexualité a changé avec le temps. Elle est désormais vue comme une sorte d'institution première responsable du sort des femmes hétérosexuelles. Ce n'est pas la force de travail mais le corps lui-même qui est l'objet d'appropriation au service de l'autre, et c'est par l'appartenance à la catégorie de sexe féminin, dans une configuration sociale exclusivement hétérosexuelle, que les femmes deviennent des objets utilisés sans restriction ni limitation. Ainsi si l'on se contente d'agir exclusivement au niveau des rapports économiques on ne peut procéder à une transformation politique satisfaisante. Les concepts clés comme « lesbienne », « homosexuel », « femme », « blanc », « homme », sur lesquels repose l'oppression de la pensée *straight* doivent être redéfinis.

Outre cette approche culturaliste, la sexualité a été majoritairement problématisée à partir du travail. L'étude de la prostitution illustre cette démarche, la sexualité étant un thème à travers lequel des questions sur le travail sont développées.

I – I – 2 - 2. La sexualité compagne de route du genre

A partir de 1985, la sexualité devient un objet d'enquête pour la sociologie en général. Cet intérêt est motivé par l'épidémie du SIDA. La majorité des travaux effectués entre 1985 et 1992 s'inscrit plutôt en rupture avec le discours médical et psychologique et

s'attache à montrer que la sexualité est une construction sociale. C'est à partir de 1993 que les enquêtes sur la sexualité adoptent la perspective de rapports sociaux de sexe et de genre. D'une part, elles s'intéressent aux inégalités hommes/femmes dans la prévention du SIDA. A partir du constat d'une féminisation et d'une précarisation de l'épidémie, elles montrent comment les rapports de pouvoirs tendent à établir un style d'interaction sexuelle et de gestion du risque qui accroît l'exposition des femmes à la maladie. D'autre part, elles s'intéressent à la sexualité comme un espace dans lequel les rapports de sexe se matérialisent, c'est-à-dire un espace où la sexualité est orientée par la norme hétérosexuelle qui hiérarchise les statuts des partenaires et les pratiques sexuelles, entre légitimes et illégitimes.

Progressivement, l'étude de la sexualité élargit son champ d'investigation. Aux questions de risque sanitaire et de pratique sexuelle, elle ajoute celle de la norme hétérosexuelle dans la vie quotidienne de femmes homosexuelles. Ce champ d'investigation questionne la transgression de la norme hétérosexuelle depuis celle d'autres conduites sexuelles. Par exemple, dans la conformation des femmes en couple à la norme sexuée de maternité, ou encore, dans les façons de se présenter aux autres et de s'auto définir comme homosexuel·le alors que cette identité est stigmatisée.

I – I – 2 - 3. L'influence Queer

Les théories dites « Queer » sont nées en 1990 aux Etats-Unis à la confluence de trois auteurs : Judith Butler, Eve Kosofsky Segwick et Teresa de Lauretis. En France leur traduction amène, avec Judith Butler, à la critique des théories des féministes dans les rapports de sexe.

La tâche avait été initiée par Gayle Rubin, une des fondatrices de l'anthropologie féministe nord-américaine. Travaillant sur les sexualités marginales (et notamment les pratiques sadomasochistes des gays dits « cuirs »), elle a été longtemps en conflit avec un grand nombre de féministes de son pays qui voyaient dans son discours sur la sexualité une promotion de la violence contre les femmes. Les positions des chercheuses rencontrent des divergences sur l'articulation entre sexe et genre. Rubin souhaiterait que les recherches sur la sexualité restent en dehors du genre tandis que Butler inclut l'une dans l'autre. Pour elle, il existe une « matrice hétérosexuelle » ou une « hégémonie hétérosexuelle » qui fige homme et femme dans des positions différentes et

complémentaires. On oublie ainsi de prendre en compte les catégories des personnes qui n'entrent pas dans les normes du genre, il convient de les repenser.

Selon Butler, les théories féministes des années 1970-1980 se limitent à l'analyse de l'hétérosexualité et omettent de questionner les effets de la sexualité sur la définition des normes de genre. Malgré leur réflexion sur la différenciation des sexes, celles-ci confortent et participent à reproduire la norme hétérosexuée, puisqu'elles ne pensent les rapports de genre qu'à travers le duo classique hommes/femmes, faisant ainsi de l'homophobie sans le savoir. Elles oublient que ce duo n'est ni intangible, ni naturel mais qu'il est le résultat d'une construction sociale « hétéronormée ».

Le sexe et l'identité de genre qu'il « détermine » ne sont pour Butler que le résultat de pratiques répétées mettant en scène les normes du genre. Il est une « performance » quotidienne et n'assigne pas de lui-même d'identité sexuelle. Celle-ci est le produit d'une mise en acte des normes de genres, c'est-à-dire d'« une pratique d'improvisation qui se déploie à l'intérieur d'une scène de contrainte », pour rendre l'individu intelligible, ce qui signifie que cette identité peut être resignifiée. Butler reprend ainsi Beauvoir en précisant que l'on ne devient jamais complètement femme puisque qu'on ne donne que l'apparence de l'être, répondant à l'obligation hétérosexuelle de faire correspondre de manière cohérente organes génitaux et orientations sexuelles avec nos actes sociaux. Butler place en définitive la sexualité comme un enjeu majeur du genre puisqu'elle est un foyer principal de la construction des sexes.

En France les théories Queer sont toujours peu mobilisées pour des enquêtes empiriques. Elles sont avant tout présentes dans des recherches littéraires ou dans des travaux de sociologie s'intéressant aux productions culturelles. Elles commencent toutefois à transformer la manière d'aborder la sexualité en la regardant comme une pratique sociale et surtout comme une institution au cœur de la société. L'hétéronormativité est ainsi une norme majeure qui organise l'ensemble des expériences sociales.

I – I – 3. En appui à la recherche...

L'ouvrage d'Isabelle Clair permet de mesurer, entre autres apports, l'extension du champ de la sociologie du genre et les imbrications de la diversité des domaines y

afférant. Dans un premier temps, celui de l'entrée dans la recherche par la problématique de l'emploi et du genre, le recours heuristique au concept de genre, comme hypothèse théorique et méthodologique de notre travail, permet de mettre en exergue au moins trois objectifs à atteindre pour la compréhension des relations de genre avec les concepts qui leur sont liés :

-1) déconstruire la naturalisation des rapports sociaux de sexe, quel que soit le domaine de la vie publique ou privée considéré ; cette déconstruction amène à utiliser le terme de genre dans son sens de « construction sociale du sexe » et à identifier les traits identitaires sexués qui représentent les normes sociales pour le « masculin » et le « féminin »

-2) mettre à jour les inégalités et différenciations de sexes dans le champ d'observation et analyser les phases et les processus de la fabrication d'un « plafond de verre » dans des institutions ou organisations s'affichant comme « égalitaires » ou « mixtes » mais où se constate la très rare possibilité ou l'impossibilité d'ascension sociale « féminine » qui sera désignée sous le terme de « carrière »

-3) analyser la variété de réponses « féminines » en termes de stratégies et ressources mobilisées, de « mobilités de genre » effectuées, face à des pratiques formelles ou informelles et à des représentations concourant à évincer les femmes ou à les subordonner.

I – II. Genre et sport

Les interrogations relatives aux questions de genre dans le domaine des sports alimentent un corpus de recherches spécifiques depuis les années 1970, comme il a été signalé en introduction. Les travaux qui traitent de thématiques proches de notre recherche, ayant recours à des méthodes et des notions clefs, déjà explorées empiriquement, constituent des points d'appui pour structurer notre observation.

I – II – 1. Des dimensions et notions privilégiées dans le domaine des sports

Le premier constat est que la « déconstruction » des normes identitaires socialement assignées au « masculin » et au « féminin » reste une entreprise majeure du corpus des recherches sur les pratiques sportives. On remarque que sont en ligne de mire non seulement des caractères ou compétences physiques attribués aux hommes qui feraient de certaines disciplines des territoires « masculins », comme la force, le muscle, la violence, mais également des valeurs morales dont ils seraient les porteurs « naturels », comme le courage, l'engagement, la détermination, la combativité... C'est ce que décrit Georges Vigarello³⁰ employant le terme de « virilité » pour définir ces *a priori* sociaux traditionnels de l'Occident de la « virilité sportive ». Il recense les variations historiques, datées, de ces stéréotypes, ainsi que les récentes turbulences qu'ils ont traversées malgré certaines persistances et il souligne comment l'entrée des femmes dans le monde du sport a mis à mal nombre de ces représentations de la « virilité ». En parallèle de cette déconstruction des idéologies sexistes, dans le champ des recherches sur les pratiques sportives et leurs stéréotypes, sont étudiés les modes de « fabrication sociale » de la « masculinité » et de la « féminité ». Dans cette optique est soulignée l'importance du travail de la socialisation de l'enfance puis de l'adolescence, où débutent et s'affirment l'engagement dans une pratique sportive et l'acquisition des compétences techniques nécessaires. Apparaît également, comme autre élément central, le rôle du contexte institutionnel où se développe chaque sport et les expériences vécues et répétées des femmes selon les clubs et fédérations pour chaque discipline, mais aussi

³⁰ Georges Vigarello, « Virilités sportives », in *Histoire de la virilité*, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir), volume 3, *La virilité en crise ? XXème-XXIème siècle*, volume dirigé par Jean-Jacques Courtine, Editions du Seuil, 2011, p. 225-248.

selon le « marché » de la pratique. Par exemple, dans le cas des concours d'équitation³¹, ou de la profession de guide de haute montagne³², se dessinent des variantes des « plafonds de verre »³³, phénomènes déjà rencontrés dans le monde professionnel de l'entreprise. L'étude de F. Le Mancq, en particulier, sur les sports équestres rejoint nos interrogations parce qu'elle s'intéresse à une pratique sportive très sélective dans le haut niveau pour les femmes alors que le vivier, aux plus petits niveaux de compétition, recèle de très riches potentialités « féminines ». En effet, « avec plus de 77,5 % de pratiquantes et 74,5 % de compétitrices parmi ses licenciés en 2006, la Fédération Française d'Équitation est l'une des fédérations unisport olympiques les plus féminisées. Pourtant, bien que l'équitation soit un des rares sports olympiques mixtes jusqu'au plus haut niveau, la part des femmes parmi les compétiteurs diminue avec l'élévation du niveau de compétition pour atteindre moins de 25 % dans les catégories les plus élevées. » (2007 : 128). L'auteure traite donc de la « disparition des femmes au fil de la progression vers les hautes sphères » qui est au cœur de notre problématique. Elle procède en établissant une comparaison systématique entre la construction des parcours sportifs « masculins » et « féminins » en se référant au concept de « carrière³⁴ » - concept que nous avons déjà retenu dans la sociologie des professions. Ce concept, précise Le Mancq, permet une démarche diachronique et pluridimensionnelle et, notamment, d'étudier « la carrière équestre dans sa double dimension objective et subjective en nous intéressant à la fois aux modalités de pratique et à la logique de fonctionnement selon les niveaux de compétition mais également à la sous-culture spécifique, aux représentations de la pratique et du cheval, ainsi qu'à la construction de l'identité de compétiteur dans les différentes catégories. » (2007 : 128) Le concept de « carrière » et l'observation qu'il permet de structurer pourront permettre l'analyse d'un autre phénomène de « disparition des femmes au fil de la progression vers les hautes sphères », celui des femmes au niveau de l'arbitrage à Madagascar. L'enquête interrogera en conséquence l'étalement diachronique des processus, la dimension objective de la pratique ainsi que la dimension subjective.

³¹ Fanny Le Mancq « Des carrières semées d'obstacles : l'exemple des cavalier-e-s de haut niveau », *Sociétés contemporaines*, 2007/2 n° 66, p. 127-150.

³² Christine Mennesson, « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, genre et sociétés*, 2005/1, n° 13, p. 117-137.

³³ C. Mennesson montre que « Dans le cas de marchés du travail (ie : *guides de haute montagne*) structurés en partie par la demande des clients, la "féminisation" des compétences professionnelles peut permettre aux femmes de se positionner de manière originale, même si cela leur interdit d'accéder aux postes les plus prestigieux. » (2005 : 135)

³⁴ L'auteure signale ses sources de la notion : Hughes (1955), Becker (1963) et Chevalier (1996, 1998).

Selon les territoires « masculins », les expériences de co-existence des sportives et des sportifs se révèlent très différenciées. Le troisième apport important de ces travaux pour notre problématique est la diversité des réponses des sportives à ces contextes de pratique où la co-présence hommes / femmes, leur concurrence réelle ou symbolique, amènent à des conduites de re-configuration, de re-définition ou de ré-ajustement des relations de genre, ce qui participe, selon nos hypothèses, des enjeux cruciaux de la formation d'arbitres féminins de volley à Madagascar. Nous nous arrêterons sur quelques approches de ces processus de « mobilité de genre » que le domaine sportif illustre avec une grande netteté, du fait que les pratiques physiques favorisent le durcissement de stéréotypes liés à la « naturalisation » du « masculin » et du « féminin ».

I – II – 2. Contextes de pratiques sportives sexuées et « mobilités de genre »

Si Vigarello rappelle que « Les premiers sportifs ne pensent quasiment pas le féminin » (2011 : 231) et que le fondateur des Jeux Olympiques, Pierre de Coubertin s'en tient en 1928 à une stricte « exclusion »³⁵, le tableau que dressent Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU³⁶ de l'état de la féminisation du sport en France au début du XXIème siècle souligne encore les « inégalités et différences » en ce domaine. Certes, « depuis 40 ans, l'arrivée des femmes a fortement contribué à la massification de la pratique physique et sportive, toutes formes et finalités confondues. (...) En 2000 (...) 79% des femmes de 15 à 75 ans déclarent exercer au moins une activité contre 88% des hommes (Ministère de la Jeunesse et des Sports – 2002) » (2005 : 139). Cependant les pratiques sportives ne sont pas uniformisées selon les milieux sociaux (24% des ouvrières ne déclarent aucune activité, même pas la marche, contre 4% des cadres) (2005 : 140), ces inégalités étant perceptibles dès l'enfance et les différents niveaux de scolarisation. De plus, les pratiques sportives sont différenciées entre les sexes, ce qui s'observe également dès le plus jeune âge. D'une part, plus les pratiques sont institutionnalisées, moins les femmes y participent (en 2001, les femmes représentent 1/3 des licencié-e-s de club, et 24% des participant-e-s aux compétitions). D'autre part, une trentaine de disciplines comptent moins de 20% de femmes, constat commenté ainsi : « Dès que les activités

³⁵ G. Vigarello illustre le fait en reprenant l'argumentaire : « donner la femme en spectacle est « ambigu », la soumettre à l'effort physique est « excessif », l'exposer à la brutalité est « dangereux », faire appel à ses nerfs dans une compétition est « monstrueux » »- tiré du texte de P. de Coubertin *Méfiance féminine*, 1928.

³⁶ « Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU, « Pratiques sportives : inégalités et différences », in *Femmes, genre et sociétés, L'état des savoirs*, sous la direction de Margaret Maruani, Editions La Découverte, 2005, p. 139 à 156.

impliquent la force, le risque, des compétences techniques, scientifiques, des technologies, les armes ou les grands espaces, les pratiques sportives demeurent majoritairement des « territoires » masculins. » (2005 : 141) Toutefois, les auteures mentionnent aussi que les femmes ont aujourd'hui accès à des activités « naguère impensables ou impossibles pour le sexe dit faible » (2005 : 142) et ajoutent, rapportant les travaux de Christine Mennesson³⁷ (2000) « aujourd'hui, les définitions dominantes des catégories de sexe sont questionnées, en particulier par les choix de pratiques « transgressant » l'ordre social des rapports de sexes. »

Les pratiques « transgressant » l'ordre social des rapports de sexe auxquelles s'intéressent les travaux (2000) de Christine Mennesson sont celles de sportives de haut niveau investies dans les sports dits « masculins » que sont le football, les boxes poings-pieds et l'haltérophilie. Ces sportives de haut niveau ont, certes, des carrières autres que celles des volleyeuses malgaches, mais les cadres d'analyse de Mennesson sont porteurs d'une réflexion générale sur les conditions d'évolution des rapports sociaux de sexe dans une société inégalitaire sous ce rapport : « En faisant partager l'expérience singulière des footballeuses, boxeuses et femmes haltérophiles de haut niveau, cet ouvrage aborde les conséquences de l'entrée des femmes dans des mondes traditionnellement réservés aux hommes », dit l'introduction de *Etre une femme dans le monde des hommes, Socialisation sportive et construction du genre* (2011 : 11)³⁸.

Nous retiendrons de la première thématique, *Socialisation sportive*, les cadres successifs de socialisation de ces sportives, lesquels sont aussi relatifs à notre observation. A quel âge a lieu la découverte de la pratique? Est-elle intégrée dans univers familial, de quartier ou non ? Quelles sont les configurations familiales, quelles ont été les fréquentations de pair-e-s ? Quels ont été les premiers clubs où s'est exercée la pratique? Ce sont des questions clefs pour Mennesson qui récuse la position de H.S.

³⁷ Christine Mennesson, Des femmes au monde des hommes : la construction de l'identité des femmes investies dans un sport « masculin » : analyse comparée du football, des boxes poings-pieds et de l'haltérophilie, Thèse soutenue le 8 décembre 2000, Directeur Jean-Michel Berthelot. Nous avons aussi consulté *Etre une femme dans le monde des hommes, Socialisation sportive et construction du genre*, L'Harmattan, 2011 et « Etre une femme dans un monde « masculin », Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés Contemporaines* (2004) n° 55 (p. 69-90).

³⁸ Cet ouvrage rend compte de la thèse soutenue en 2000 dont la problématique était ainsi définie : « Le processus de construction identitaire constitue l'objet central de l'étude. Il s'accomplit dans le jeu des interactions en relation avec un passé incorporé (Kaufmann, 1994) et les dispositions incorporées sont considérées comme un système éventuellement hétérogène et susceptible de modifications (Lahire, 1998). Ce « jeu » identitaire se réalise au sein d'institutions historiquement constituées, définies par une logique spécifique, fixant le cadre des « négociations » identitaires. Dans le cadre de notre étude, ces institutions sont définies comme « masculines » et mettent à priori en œuvre des stratégies de résistances à l'entrée des femmes. » (2000 : 78)

Becker estimant que « tous les individus sont susceptibles de s'engager dans une carrière déviante » et préfère adopter le point de vue de Pierre Bourdieu, « invitant à analyser les histoires de vie en les situant dans l'espace social considéré. » (2011 : 69)³⁹. Les données recueillies montrent que, par exemple, « au sein de chaque pratique le chemin diffère selon l'âge de découverte de l'activité ». Pour le football, « toutes les filles « précoces » ont débuté au sein d'équipes masculines. Le plus souvent, elles ont pratiqué dans un premier temps dans la rue dès l'âge de 4/5 ans » et, adultes, elles se reconnaissent dans le modèle du « garçon manqué » de l'enfance. « Cette socialisation primaire « footballistique » construit un rapport au corps et au monde qui provoquera des négociations identitaires particulières à l'âge adulte. » (2000 : 198) Ce rapport au corps et au monde est désigné par la notion de « dispositions sexuées » ou « dispositions de genre ». Elles sont dites « inversées » lorsque jugées contraires aux normes sexuées interprétant socialement le « masculin » et le « féminin ». Mais, précise Mennesson, « ces dispositions n'étant finalement qu'une abstraction nécessaire à l'analyse (Lahire, 200240), il s'agira plus précisément, pour chacune des étapes étudiées, d'identifier des pratiques et des représentations, d'en dégager des principes de cohérence et/ou de disjonction, et de repérer les modes de socialisation correspondants. » (2004 : 70). Quant aux engagements tardifs, ils ne permettent pas l'accès au haut niveau et ne donnent pas lieu à des « dispositions inversées » sauf cas de réajustement d'un potentiel sportif précoce révélé dans une autre discipline.

Mais Mennesson souligne que chaque sport présente une configuration spécifique, ce qui enjoint de construire des observations particulières pour chaque pratique. En haltérophilie, les « précoces » commencent plus tard, entre 11 et 16 ans et la pratique précoce ne s'accompagne pas d'un processus d'identification au masculin (2000 : 198). A la boxe, les précoces commencent encore plus tard vers 15/16 ans et l'adhésion résulte toujours d'une démarche personnelle, entraînant des réticences de l'entourage (2000 : 200) alors que pour les deux autres sports les pères ou les éléments masculins de la famille sont fréquemment les initiateurs et/ou les accompagnateurs.

Autre temps de socialisation plus rarement décrit et qui retient toute notre attention, l'ouvrage analyse les effets de la socialisation prolongée au sein du cadre institutionnel

³⁹ Elle précise plus loin que le caractère indispensable de la prise en compte des configurations familiales pour l'étude des trajectoires individuelles et collectives est soutenu également par les travaux de Bernard Lahire, Stéphane Beaud, François de Singly ou Elena Belotti. (2011 : 114).

⁴⁰ Bernard Lahire, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan, 2002.

des trois Fédérations sportives. Les Fédérations y sont présentées en tant que systèmes sociaux, reproduisant un certain nombre de règles pour gérer les activités quotidiennes. Elles se caractérisent par les « politiques identitaires » qui s’y exercent, « visant au maintien des distinctions entre les sexes, plus ou moins intenses ou efficaces selon les cas. » (2011 : 12) La place faite aux femmes et les rapports de pouvoir, les réactions à leur « intrusion » n’y sont pas identiques. Ainsi, alors qu’on note encore dans les années 90 l’absence de politique de développement de la pratique des femmes au sein de la Fédération de football, leur stigmatisation et leur mépris, la place des femmes constitue, au contraire, un élément important dans le développement de la Fédération de boxe française dans les années 80. En effet, cette Fédération est concurrencée par d’autres formes de boxe pieds-poings proposant des modalités plus « hard », si bien que la pratique féminine, plus « soft », est un enjeu central, la féminisation constituant un vecteur de promotion de la boxe française. Les « définitions » institutionnelles du féminin étant disparates de Fédération à Fédération, elles suscitent donc des réponses de sportives propres à chaque discipline. Cependant, même si les conditions des « négociations identitaires » sont spécifiques à chaque sport, l’enquête souligne toujours la diversité des positionnements individuels au sein d’une même pratique.

La seconde thématique, *Construction du genre*, met en évidence des processus de « mobilité de genre » complexes. L’étude récuse des déterminismes de classe sociale auxquels correspondrait une typologie de mobilités de genre, et n’établit pas d’interconnexion généralisable entre rapports de classe et rapports de sexe⁴¹. Nous retiendrons trois grands traits communs à l’ensemble de ces sportives de haut niveau qui orientent les investigations de notre recherche. En premier lieu, « groupe minoritaire et dominé, (...) les femmes investies dans ces pratiques éprouvent les processus de différenciation et de hiérarchisation entre les sexes, qui questionnent leur identité sexuée et/ou leurs performances sportives » (2000 : 235). L’auteur rappelle aussi, comme antécédent, le cas de figure des joueuses de hockey sur glace analysé par Suzanne Laberge : l’entrée de femmes dans ces catégories déclenche des stigmatisations qui mettent en question soit leurs compétences sportives (*certes, c’est des femmes, mais elles*

⁴¹ L’auteure précise : « La question des relations entre les différenciations de genre et de classe ne peut être réglée une fois pour toutes et généralisée à toutes les sphères sociales. De ce point de vue, notre travail valide plutôt la position de Jean-Claude Passeron et François de Singly, soulignant l’impossibilité d’établir des relations homogènes d’un bout à l’autre de l’espace social entre ces deux types de variations » (2011 : 359).

sont nulles au hockey) et/ou soit leurs identités sexuées (*certes, elles jouent bien au hockey, mais c'est pas des femmes*) (2011 : 28).

En second lieu, il apparaît dans les trois disciplines que « Les identités des sportives se structurent par un double processus de différenciation : par rapport aux hommes pratiquant la même discipline d'une part, et à l'égard de quelques stéréotypes de la « féminité traditionnelle » d'autre part, sans revendiquer pour autant une identité militante. Ainsi, l'expérience sportive de femmes dans un monde d'hommes construit des femmes « pas comme les autres ». » En effet, leur expérience spécifique les conduit « à se distinguer des hommes pour éviter d'être questionnées sur leur genre. Par ailleurs, leur socialisation dans des mondes masculins favorise une distance critique à l'égard de quelques stéréotypes « féminins » » (2000 : 236). Elles récusent le modèle de la « femme au foyer » passive autant que les jeux de séduction de la « poupée Barbie » tandis que « L'aisance corporelle et la capacité à gérer l'agressivité acquises par les sportives les différencient des femmes « fragiles », demandant protection et soutien. » (2000 : 262)

Enfin, il se vérifie partout que l'intrusion des femmes dans les sports masculins, à la fois, met en cause la domination masculine et la renforce par certains aspects. « Toutes les footballeuses, boxeuses et haltérophiles adoptent des comportements partiellement contradictoires, reproduisant et questionnant à la fois la domination masculine. (...) Ainsi, d'une manière générale, les stéréotypes les plus « traditionnels » accompagnent des subversions parfois radicales. » (2011 : 360, 361). Ce constat⁴² incite donc à construire des grilles de questionnaires explorant les contradictions dans toute enquête de compréhension du rôle des sports dans la reproduction et/ou la transformation des normes sociales de « féminité ». Mais, d'une discipline à l'autre, se déclinent des contradictions différentes que l'auteure présente ainsi en raccourci : « Les footballeuses, critiques à l'égard des normes de présentation corporelle et des normes hétérosexuelles, défendent l'existence de « spécificités féminines » dans le comportement des femmes à l'entraînement. Les boxeuses « soft » renouvellent peu les modes de pratique

⁴² Isabelle Courcy, Suzanne Laberge, Carine Erard et Catherine Louveau soulignent que « La façon dont ces sportives vivent leur « identité de femme » dans cet univers d'hommes est l'objet de multiples travaux aboutissant au même constat (Anderson 1999; Caudwell 1999, 2003; Kelly, Pomerantz et Currie 2005; Mennesson 1995, 2002, 2005; Roussel et Griffet 2004; Theberge 1998, 2003). Leurs résultats montrent que les expériences vécues par ces femmes ont un effet souvent ambivalent et paradoxal sur leurs pratiques, ces dernières parfois reproduisant et parfois contestant les normes dominantes de la féminité. », in « Le sport comme espace de construction sociale de la féminité : jugements d'adolescentes et d'adolescents concernant les filles qui pratiquent des sports de tradition masculine », *Recherches féministes* 19, 2 (2006) 29-61, p. 29.

« typiquement » féminins, tout en imposant le partage des tâches domestiques à leurs conjoints ou concubins. Les boxeuses « hard » questionnent la suprématie masculine dans un de ses domaines de prédilection : l'usage de la violence physique. Mais elles compensent largement cette transgression sportive exceptionnelle en refusant une conception égalitaire des rapports homme / femme dans la vie quotidienne, et plus particulièrement dans la prise en charge des tâches domestiques. Les haltérophiles contribuent à diffuser des images de femmes musclées, tout en défendant une conception peu novatrice du statut de mère. (...) En fait, chaque contexte s'organise autour d'un « régime de genre » particulier. » (2011 : 361) Un des objectifs assigné à notre recherche sera de construire le « régime de genre » correspondant au contexte de la pratique du volley-ball à Antananarivo.

En prolongeant encore l'analyse au niveau microsociologique, le contenu des entretiens laisse apparaître que les caractéristiques communes à chaque sport n'interdisent pas les variations individuelles au sein de chaque groupe. Mennesson l'observe pour chacune des trois disciplines sportives qui deviennent, à travers les descriptions de l'approche ethnographique, trois « scènes sportives » aux interactions et protagonistes typifiés. Ainsi « les usages du corps des footballeuses, sur ou au bord des terrains et dans la vie quotidienne, ne correspondent pas aux *genderisms* féminin décrits par Goffmann⁴³. Autrement dit, les joueuses n'adoptent pas les modes de présentation de soi traditionnellement liés à l'appartenance de la catégorie « femme ». Leur « dégainé » peut s'interpréter comme la manifestation extérieure d'un certain affranchissement par rapport aux contraintes sociales. » (2011 : 206). Mais, pour autant, si l'homosexualité est un élément central de l'identité de certaines footballeuses, pour d'autres elle est seulement conjoncturelle, et elle est impossible pour quelques-unes. En boxe, l'égalité des sexes est un principe structurant la vie de couple pour les « soft » alors que les « hard » font l'éloge de la domination masculine. Chez les haltérophiles, dans un contexte de club favorable aux normes sexuées et sexuelles, les petites et les grosses « catégories » ont deux modes de gestion opposés du capital corporel, les premières privilégiant l'esthétique corporelle sur la performance, les secondes la performance sur l'esthétique. Ces variations dépendent « de la place de la pratique sportive dans la vie de chacune, et de son degré d'autonomie par rapport aux institutions », conclut l'auteure, alors que, en termes interactionnels, elle observe que : « En raison du contexte de

⁴³ E. Goffmann, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002.

pratique, lui-même historiquement constitué, le regard des autres (et notamment des hommes de la pratique), appréciant la « normalité » ou « l'anormalité » des comportements et des morphologies constitue l'élément déterminant de construction des formes identitaires. » (2000 : 462) tandis que, au sein de leur groupe, « Les sportives construisent des formes identitaires en se référant à l'opposition la plus structurante dans leur contexte de socialisation. » (2000 : 463) Il y aura lieu, dans le cas de la formation des arbitres femmes à Madagascar, d'explorer aussi ce dernier niveau, microsociologique, de « la mobilité de genre », ce qui appelle non seulement à la passation d'entretiens avec les arbitres femmes, et les candidates potentielles à cette fonction, mais aussi avec les cadres masculins vu l'importance « du regard des autres ».

I – II – 3. En appui à la recherche...

Comme il a été dit dès l'avant-propos, le domaine du sport n'échappe pas aux inégalités et différenciations de genre observées, analysées, théorisées dans toutes les sphères de la vie sociale, privées et publiques, il n'en est qu'une illustration supplémentaire. Dans ce domaine aussi, les indicateurs d'inégalités et différenciations s'établissent à tous les niveaux de l'observation, macrosociologique et microsociologique, ainsi qu'au niveau intermédiaire des organisations, par des approches spécifiques à chacun de ces niveaux. En conjuguant ces trois niveaux d'observation et d'analyse, la recherche de Mennesson aboutit à la construction de « la scène sociale » du football, de la boxe et de l'haltérophilie où s'affirment des athlètes femmes. Du point de vue méthodologique, nous portons une attention particulière à cette démarche d'où peut également procéder la construction de « la scène sociale de l'arbitrage du volley-ball à Madagascar ». S'y conjuguent en effet :

- un niveau d'observation macrosociologique qui pose, par exemple, les éléments structurels de la société française relatifs aux relations de genre, notamment les représentations traditionnelles des femmes et des hommes par rapport auxquelles se structurent les différenciations individuelles (ce qui renvoie au poids des normes sexuées sur la scène sportive malgache et aux modèles de socialisation),

- un niveau d'observation intermédiaire qui décrit, par exemple, le fonctionnement de chacune des Fédérations sportives comme des systèmes sociaux organisés et orientés par des politiques de genre chaque fois différentes (de même, les modes de gestion des

carrières d'arbitres, au sein de la FMVB et des autres Fédérations, observables sous le rapport des différenciations et inégalités de sexe),

- un niveau d'observation microsociologique, qui caractérise, par exemple, les parcours et représentations des athlètes interrogées, et illustre notamment des « mobilités de genre » particulières, individualisées, avec leurs contradictions ou ambiguïtés, en réponse aux rôles et statuts en vigueur et sous contrôle des organisations sportives (ce qui constitue probablement une partie des enjeux de la féminisation de l'arbitrage du volley à caractériser également).

I – III. Etudes sur le genre dans la société malgache

Une première distinction s'impose avant d'aborder les travaux sur le genre menés à Madagascar. En effet, il existe une riche littérature en anthropologie sur la place de la femme dans les communautés de régions très circonscrites en référence à des familles ethniques précises. Aujourd'hui, l'ethnologue Louis-Paul Randriamaolaza⁴⁴ mentionne cinq grandes familles ethniques sur l'île, celle de l'Ouest, à dominante sakalava sur le plan culturel, linguistique et historique, celle du Nord-Est et du Centre-Est à dominante betsimisaraka, celle du Sud-Est à dominante antemoro, celle du Sud-Ouest à dominante antadroy, celle du Centre à dominante merina, lieu de la recherche. Malgré l'intérêt de ces travaux pour la question du genre, tel l'ouvrage de Bodo Ravololomanga, *Etre femme et mère à Madagascar (Tanala d'Ifanadiana)*⁴⁵, seules ont été retenues pour cet exposé introductif des questions de genre à Madagascar les études qui proposent une vue surplombante de la société malgache sans distinctions régionales.

L'exposé s'appuie sur deux types de recherches, les unes apportant une vision historique des transformations des rôles masculins et féminins à Madagascar, les autres dressant un état des lieux actuels des relations entre hommes et femmes. L'article de Jacqueline Ravelomanana⁴⁶, « L'évolution du rôle de la femme du XVIème au milieu du XXème siècle », et celui de Mireille Rabenoro⁴⁷, intitulé « Rôles masculins et féminins dans la vie familiale (1945 – 1960) » fournissent les grands repères historiques nécessaires pour comprendre les changements de rôles significatifs de la société malgache. Ces études mettent à jour des inégalités et des hiérarchies statutaires entre sexes, liées aux modèles occidentaux apportés par la christianisation et la colonisation entre autres, mais elles décrivent aussi des tensions dans l'évolution du statut des femmes, propres au contexte malgache, par exemple, entre le rôle de mère et celui d'épouse, entre activités économiques urbaines et domestiques. L'étude de Lantosoa V.I. Andrianjafitrimo intitulée *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle* est complémentaire à cette perspective diachronique. L'auteure présente les conditions de

⁴⁴ Louis-Paul Randriamaolaza, « L'intégration par les femmes dans les sociétés pluriculturelles », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, Ed. G. Staudacher-Valliamée, 2002, SEDES, p. 320.

⁴⁵ Ainsi, Bodo Ravololomanga, *Etre femme et mère à Madagascar (Tanala d'Ifanadiana)*, recueille les pratiques coutumières des Tanala, « Gens de la forêt » d'Ifanadiana au nord de l'Ikongo, (p. 9), L'Harmattan 1992.

⁴⁶ Jacqueline Ravelomanana, « L'évolution du rôle de la femme du XVIème au milieu du XXème siècle », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, 2002, op.cit., p. 35-40.

⁴⁷ Mireille Rabenoro, « Rôles masculins et féminins dans la vie familiale (1945 – 1960) », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, 2002, op.cit., p. 109 – 117.

vie qui sont, à Tananarive, le lot de jeunes femmes et femmes aujourd'hui et comment elles y font face selon leur milieu social d'après une enquête menée entre 1998 et 2000⁴⁸.

I - III – 1. Données historiques et anthropologiques : les mises en retrait du rôle de la femme dans la société malgache

Dans l'article « L'évolution du rôle de la femme du XVIème au milieu du XXème siècle », Jacqueline Ravelomanana⁴⁹ propose trois grandes périodes pour appréhender l'image de la femme. Avant le XVIème siècle, elle est « la genitrix (sens latin) et mère universelle. La femme, selon la mythologie malgache, étant une fille descendue du ciel, un don de Dieu zanahary, est en même temps source de vie et de pouvoir, de puissance.» Puis, entre le XVIème siècle et le XIXème siècle, « la Femme reste toujours le pivot, le pilier (*Andry*) de la société traditionnelle. Mais Madagascar qui durant toute cette période devait faire face aux contingences extérieures s'est donné une autre image de la femme : bien qu'elle ait perdu la primauté, devant le rôle de l'homme devenu guerrier et soldat avant tout, la Femme va servir la hiérarchisation sociale, les alliances matrimoniales et politiques entre ethnies. » Enfin, au XXème siècle, l'auteur distingue deux périodes : pendant la colonisation jusqu'en 1958, date de l'Indépendance de Madagascar et depuis 1958, avec l'Indépendance. Pendant la colonisation, Jacqueline Ravelomanana explique que « le colonisateur favorise le rôle, en principe, procréateur de la Femme. Car ce rôle est primordial pour cette colonie neuve, relativement peu peuplée (2 700 000 Malgaches en 1896), ayant besoin d'une main d'œuvre suffisante et appropriée. Au XIXème siècle, les gouvernants malgaches avaient la même ambition : ils voulaient faire des femmes bonnes épouses et mères très prolifiques. La colonisation a les mêmes objectifs. » (p. 39) Elle souligne que « L'organisation d'un enseignement féminin, bien qu'il ait déjà existé au XIXème siècle sous l'égide des missionnaires européens et chrétiens, va enfermer les filles dans leur « différence », une différence que les législateurs coloniaux n'ont pensé qu'en terme de perpétuation des rôles traditionnels assignés à chaque sexe. » (p. 39) Puis Jacqueline Ravelomanana pose ce qui lui apparaît une question majeure depuis l'Indépendance, « les Malgaches essaient de forger une

⁴⁸ Lantoso V.I. Andrianjafitrimo, *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle* (Préface de Claude Allibert), Karthala-Inalco, 2003.

⁴⁹ Jacqueline Ravelomanana est aussi l'auteur de *L'histoire de l'éducation des jeunes filles malgaches. Du XVIème siècle au milieu du XXème siècle*, Madagascar, Editions Antso, 1995.

autre image de la femme : cette dernière va-t-elle se poser en tant que moteur ou frein au développement ? »

Mireille Rabenoro dans l'article « Rôles masculins et féminins dans la vie familiale (1945 – 1960) » reprend cette perspective historique en centrant l'observation sur la sphère familiale, là où se perpétue la tradition. Elle pose comme cadre général que « la colonisation et l'urbanisation viennent achever l'œuvre de destruction de l'égalité entre hommes et femmes (dont elle situe le début au XVIII^{ème} siècle seulement faute de documents plus anciens). » (p. 109). Entre autres aspects, l'article développe l'importance du rôle de mère dans la société traditionnelle malgache « loin devant celui d'épouse » (p. 111) et souligne plusieurs écarts culturels avec les sociétés occidentales. Par exemple, la conception de la famille est lignagère : « la famille nucléaire est une forme inconnue d'organisation sociale ». Dans un second temps, l'auteure analyse les modifications du statut et du rôle traditionnels de la femme en relation avec des « chocs de modernité » successifs que sont :

- la montée de l'Etat, notamment à travers les lois de Andrianampoinimerina⁵⁰ qui introduisent « l'iniquité au détriment de la femme, en accordant à l'homme des privilèges dans la vie privée pour le récompenser des services rendus à l'Etat. » (p. 113). Ce roi instaure, par exemple, la polygamie et l'attribution des deux tiers des biens communs au mari en cas de divorce.

- le christianisme, introduit à Madagascar à partir des années 1820, qui « dématernalise » le rôle de la femme au privilège de celui d'épouse. « Le rôle d'épouse qui implique un statut d'infériorité explicitement énoncé : « Le mari est le chef de la femme » - a désormais pris le pas sur celui de la mère. » (p. 114)

- la colonisation promouvant le cadre législatif qui assied juridiquement les prérogatives masculines : « Le père, s'il n'a pas encore pu s'imposer comme chef dans la famille au détriment de la mère, est pourtant doté par une administration coloniale sexiste de tous les moyens officiels pour le devenir ». (p. 115) Au nombre de ceux-ci, revient désormais à l'homme l'attribution du livret de famille, du lieu de résidence du couple, du nom patronymique aux enfants et quelque fois à l'épouse. Mais l'article souligne également dans la sphère professionnelle l'existence de « quotas instaurés aux concours d'entrée dans les formations supérieures, qui n'accordent qu'un minimum de

⁵⁰ Son règne s'étend de 1787 à 1810. C'est le premier souverain du Centre de Madagascar reconnu comme suzerain par la plupart des royaumes malgaches.

places aux femmes (généralement 1 femme pour 15 hommes)», et, dans le domaine de l'emploi, le fait que « les emplois les mieux rémunérés parmi ceux qui sont accessibles aux indigènes, dont ceux d'agents auxiliaires dans l'administration, sont réservés aux hommes. » (p. 116). Pour cette auteure, « l'administration, l'école et l'église (...) concourent à inculquer le modèle occidental des relations entre hommes et femmes ». (p. 116)

- enfin, l'urbanisation et les emplois salariés ont accentué « la dématérialisation » des rôles féminins au profit du rôle de la femme dans la production, et aussi « au profit des autres nouveaux rôles de la femme dans la société « moderne », notamment le rôle de ménagère. » (p. 113)

Ces deux textes présentent une perspective historique qui s'arrête au milieu du XXème siècle où, précise Mireille Rabenoro, « on perçoit clairement le décalage entre des valeurs traditionnelles encore bien vivaces dans la conscience collective, et un environnement urbain plus ou moins régi par des normes occidentales. » (p. 110)

I – III – 2. Etat des lieux actuel à Tananarive : prise de responsabilités des femmes dans la vie économique et la société civile

L'ouvrage de Lantoso V.I. Andrianjafitrimo, *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle*, traite de l'évolution de la condition sociale de la femme malgache en Imerina, d'après une enquête menée lors de missions en 1998, 1999 et 2000, auprès de vingt-trois femmes d'âges et de métiers différents. Les catégories sociales envisagées sont présentées ainsi : femmes de religion chrétienne, femmes intellectuelles, femmes cultivatrices, femmes défavorisées (p. 17)⁵¹. Les âges s'échelonnent de 23 à 69 ans (p. 48)⁵². Ces éléments permettront de mettre en regard certains extraits d'entretiens (transcrits p. 215 à 264) avec les réponses apportées à notre enquête, dix ans plus tard, au sein d'une population féminine sportive exclusivement, ce qui est spécifique à notre recherche.

⁵¹ Les fiches signalétiques des informatrices (pages 208 - 212) ne sont pas distribuées selon ces grandes catégories, mais pourraient donner un échantillonnage de ce type : femmes de religion chrétienne (toutes, dont 2 femmes pasteurs), femmes intellectuelles (1 professeur, 2 professeurs/consultantes dont 1 aussi gérante de table d'hôtes, 1 chef d'entreprise, 1 assistante sociale, 1 secrétaire), femmes cultivatrices (7 dont 3 cultivatrices/tresseuses), femmes défavorisées (5 couturières dont 3 au foyer et 1 femme de ménage, 1 brodeuse/élèveuse de cochons, 1 lavandière, 1 marchande de légumes).

⁵² La répartition donnée est la suivante : 20 à 30 ans : 4 personnes, 31 à 45 ans : 5 personnes, 41 à 50 ans : 6 personnes, 51 à 60 ans : 6 personnes, 61 à 70 ans : 2 personnes. Parmi elles, 3 célibataires (deux jeunes et une infirme) (p. 48).

L'arrière-plan historique n'est pas absent de cette étude qui est sous-tendue par la comparaison entre hier et aujourd'hui. La première section, intitulée *Le mythe et l'histoire*, confirme la teneur des articles précédemment cités dans la mesure où y sont rappelés le rôle primordial attribué à la femme dans les fondements mythologiques de la culture malgache, et la place qu'elle a tenue dans l'histoire à travers sa transmission du pouvoir. L'éclairage nouveau de l'enquête concerne les pratiques et représentations féminines actuelles, distribuées en trois grands domaines : *Le contexte familial et social*, *L'espace religieux et culturel*, *Le rôle économique de la femme*.

La section traitant *Le contexte familial et social* présente les témoignages selon deux phases de la vie d'une femme : avant son mariage et après⁵³. Cette distinction permet de dégager comme consensus que « *la femme non mariée n'a vraiment pas de droit* », elle est considérée comme une enfant (p. 49). Pour le statut de la femme mariée, il est mentionné que « La constitution de 1992 déclare que la femme jouit des mêmes droits civils que l'homme. Depuis 1990, la femme concourt à la direction matérielle et morale de la famille, mais un certain nombre de points subsiste qui montrent que, dans la tête du législateur, la parité juridique n'est pas encore affirmée » (p. 60) L'homme est le chef de famille, doit apporter l'argent et faire vivre sa famille. Outre le rôle de génitrice et de bonne mère, qui assure l'éducation morale et religieuse des enfants, la femme doit être aussi bonne épouse même si le mariage n'est pas une finalité, une mère célibataire n'étant pas socialement rejetée. Malgré la « grande variété d'attitudes de la femme dans son couple, face à son époux, à ses enfants et à la famille élargie », le vécu quotidien, tel qu'il est présenté, laisse apparaître « nettement que les pratiques et croyances traditionnelles se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui » selon l'auteure (p. 72). Un bref historique de la scolarisation des filles de 1820 à nos jours rappelle quelques dates significatives : 1901, ouverture d'écoles ménagères par les Missions, d'écoles de sages-femmes, d'infirmières ; 1938 la première bachelière et 1951 la première avocate ; 63% d'enfants sont scolarisés à Tananarive en 1962-1963 dont 50% de filles en primaire et 41,8% en secondaire, et 66 filles réussissent au bac cette année là. Pour les informatrices de l'enquête, les niveaux d'études s'étendent du tout au rien : 5 ont suivi un cursus d'enseignement supérieur, 9 d'enseignement secondaire, 8 d'enseignement primaire et une n'a pas été scolarisée, orpheline de père et de mère, exploitée par des parents.

⁵³ Il est à noter que les femmes qui ont répondu à l'enquête n'ont pas toutes pris le nom de leur mari, ou conservé le nom de leur père, ce qui montre qu'en matière d'état civil « le système importé par les Européens n'a pas été totalement intégré ». (p. 46)

L'auteure souligne qu'il y a « adéquation entre le niveau d'études et l'emploi exercé » (p. 79). La dernière rubrique de cette section s'intéresse à la vie associative à laquelle participent les informatrices, nombreuses étant les associations existantes. Certaines apportent un soutien matériel aux plus démunis en proie à de grandes difficultés, - telle celle très connue du Père Pedro -, d'autres une aide spirituelle et morale, telles les associations confessionnelles ou les chorales très en vogue, d'autres sont regroupées par l'auteure comme « associations de femmes intellectuelles visant à venir au secours des femmes qui veulent s'affranchir du milieu masculin et veulent imprégner à la société leur autorité et leur compétence. » Un exemple donné à ce titre concerne le Planning familial. Ces pratiques généralisées de la vie associative, selon l'auteure, s'expliquent comme extensions de la pratique du *fihavanana*⁵⁴ « élargi à la société toute entière » (p. 81).

La section intitulée *L'espace religieux et culturel* est centrée sur les modalités du vécu de la tradition par les informatrices, à partir des rites et cérémonies qui ont déclenché le plus de réponses dans les entretiens, comme la bénédiction, la possession, la circoncision ou la première coupe de cheveux. Quelques conclusions de l'auteure éclairent les tensions à l'œuvre dans la société malgache. D'une part, « d'une façon générale, on relève dans tous les entretiens la volonté de ne pas se départir des traditions qui sont souvent, voire toujours, associées à la notion d'identité. (...) Mais on comprend bien que l'on peut s'affranchir de traditions qui n'ont plus lieu d'être. » (p. 132). Les réponses des femmes intellectuelles, notamment, permettent de dissocier deux termes, celui de *progrès* et celui de *modernité*, pour laisser apparaître une « évidente fracture » entre les deux notions. « Le progrès est intra-culturel et toujours positif alors que la modernité est souvent extra-culturelle et apparaît souvent comme négative. », explicite l'auteure, ou encore : « Le progrès se fonde sur un *substratum* traditionnel et en est le prolongement. La modernité est souvent le décrochement de la tradition au bénéfice d'autre chose sans lien intime préexistant » (p. 135).

C'est la partie intitulée *Le rôle économique de la femme* qui permet de constater le plus mutations dans la distribution des rôles masculins et féminins. « La raison principale qui va conduire les femmes à changer de comportement est indiscutablement la déroute économique qu'elles ont rencontrée ce dernier quart de siècle. » dit l'auteure (p. 156). Les sous-titres successifs présentent ces nouveaux comportements : *Les femmes*

⁵⁴ Conception de la famille élargie, traditionnelle de la culture malgache.

engagées ; Les femmes comme dernier rempart ; La femme comme premier responsable de la famille ; La femme responsable dans la société. Au fil des commentaires, ressort toujours « le paramètre économique, élément primordial dans l'évolution du rôle tenu par la femme ». Nombre d'informatrices, quel que soit le milieu social, font face à la « désertion » d'hommes qui n'ont plus assez d'argent pour faire vivre leur famille, à leur « démission », à leur « abandon ». La charge des familles leur revient en même temps que les prises de décision, dans l'obligation d'élever leurs enfants ou même de subvenir à leurs parents, si bien que « leur pouvoir économique ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur la famille vont grandissants » alors que s'observe en parallèle la « déperdition du pouvoir des hommes » (p. 190). Ce constat est formulé diversement : « Il semble que la femme prise dans des conditions plus difficiles encore est devenue plus opérante » (p. 185), ou « face à ces menaces permanentes, la femme tente d'opérer la totale reprise de contrôle sur son monde » (p. 189), ce qui explique, en grande part, le passage « d'une femme faible à une femme affranchie ». Ce dernier jugement laisse aussi envisager, implicitement, que la concurrence économique puisse être rude actuellement entre hommes et femmes dans la recherche d'activités lucratives pour la survie, outre les confrontations qui s'expriment en de nouveaux termes, y compris au sein de la famille, dans l'exercice des positions de pouvoir.

Malgré les contradictions qui traversent aussi le corpus de ces entretiens, les quelques chiffres statistiques fournis en fin d'ouvrage confirment que ces transformations de l'organisation sociale pointées par l'étude ne sont pas des propos féministes dénués de fondements : « Actuellement, à Madagascar, 35% des familles sont à la charge des femmes. Les hommes fuient leurs responsabilités », dit une informatrice. Les chiffres du rapport 2010 de l'Enquête Périodique auprès des Ménages (EPM⁵⁵) sont sensiblement inférieurs mais restent significatifs : « Un cinquième des ménages malagasy sont dirigés par des femmes, davantage en milieu urbain : 23%, qu'en milieu rural : 19%. Cette catégorie de ménages ne regroupe que 15% de la population. » (p. 4). Quant à l'auteure, elle élargit son propos en citant la Cellule de la coordination touristique d'Antananarivo : « Les statistiques montrent qu'au niveau du tourisme, deuxième source de devises pour Madagascar, 60% des directeurs d'hôtels et 89% des restaurateurs sont des femmes (enquêtes 1995) ; 75% des directeurs d'agences de voyage

⁵⁵ Publication du Ministère d'Etat chargé de l'Economie et de l'Industrie et de l'Institut National de la Statistique, août 2011.

ou tours opérateurs sont encore des femmes (enquête de janvier 1996). » (p. 194) Les éléments apportés par cette étude rendent visibles des transformations récentes des modalités de relations entre hommes et femmes dans la société malgache. Qu'en est-il dans le domaine du sport ? Ce domaine de la vie sociale n'apparaît pas encore dans ces travaux, de même qu'il entre tardivement, autour des années 1970, dans les enquêtes de la sociologie du genre.

I – III - 3. Le genre et le sport à Madagascar

A notre connaissance, comme nous l'avons dit, il n'existe pas encore d'études centrées sur les relations de genre dans le sport à Madagascar. Or les différenciations entre genres de la société malgache s'observent aussi dans les pratiques sportives, actuelles et passées. La place du sport féminin dans l'histoire des pratiques sportives peut être retracée jusqu'en 1960 à partir des travaux de Evelyne Combeau-Mari, et en particulier de son ouvrage intitulé *Le sport colonial à Madagascar, 1896 – 1960*⁵⁶.

Dans cet ouvrage Evelyne Combeau - Mari rappelle que « A l'arrivée des gymnastiques et du sport coïncidant avec les tentatives de colonisation européenne à la fin du XIXème siècle, les Malgaches avaient développé une culture corporelle riche et variée. » Parmi les activités ayant perduré et réactualisées aujourd'hui, figurent essentiellement le moraingy (combat à coups de poings et à mains nues) et le *savika* (une lutte avec le zébu ritualisée et codifiée). Combeau-Mari précise aussi : « Valorisant le duel entre hommes ou entre animaux ou bien le combat opposant hommes et animaux, ces activités corporelles renvoient au culte de l'homme fort, symbole de la virilité au sein de la communauté. » (p. 19) De fait, peu de pages sont consacrées aux pratiques sportives féminines dans cet ouvrage pour la simple raison que la pratique sportive féminine est quasi-inexistante à Madagascar encore en 1948. Le décalage avec le développement des pratiques sportives féminines dans les sociétés occidentales est donc à souligner pour une meilleure compréhension des résistances qui peuvent s'exprimer dans la société malgache, d'une part à cause d'une relative nouveauté de cette activité féminine, d'autre part en raison de l'idéologie sportive importée avec les sports occidentaux. Les freins à la massification des pratiques sportives féminines ont des sources endogènes et exogènes. Dans leur ouvrage intitulé *Images de la femme sportive*

⁵⁶ Evelyne Combeau-Mari, *Le sport colonial à Madagascar, 1896 – 1960*, Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 2009.

aux XIXème et XXème siècles, Laurent Guido et Gianni Haver affirment « s'il serait injuste d'affirmer que l'image de la femme sportive n'a pas évolué depuis le XIXème siècle, il nous semble évident qu'elle demeure marquée en profondeur par des schémas propres aux valeurs et pratiques patriarcales.⁵⁷ » Et ils ajoutent : « tout comme celle des hommes qui (...) procède également d'une définition historiquement déterminée de la masculinité. », l'interdépendance des représentations du masculin et du féminin est une constante de la sociologie du genre.

Les pratiques sportives masculines occidentales ont été d'abord importées à Madagascar par les militaires faisant de la gymnastique une « école de discipline et de rigueur dans la formation physique et patriotique des jeunes recrues malgaches ». Les autres disciplines plus attrayantes, telle le hippisme, le water-polo, le tennis ou la natation se pratiquent au sein de clubs coloniaux de l'entre-soi, mondains et sélectifs, fermés aux Malgaches, et programment des compétitions opposant civils et militaires. Dans l'entre-deux guerres le mouvement sportif change de format, les associations sportives et les disciplines se multiplient au sein de la population malgache. Les missions protestantes et catholiques voient dans le sport un support éducatif privilégié pour la jeunesse. Le mouvement sportif est un cadre privilégié de la structuration et de l'expression des revendications nationaliste et identitaire, allant jusqu'à opposer Malgaches et Européens au sein des compétitions, mais il s'adresse toujours en priorité aux jeunes gens. Il faut attendre la fin de la seconde Guerre mondiale pour que le sport féminin perce à la faveur du sport scolaire. La IVème République instaure au travers le Commissariat à la jeunesse et aux sports (créé en 1941) une politique favorisant le sport scolaire, le sport de masse et le sport provincial. L'OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire) est créé en 1948, et apparaissent les premières mentions, dans l'ouvrage de Combeau-Mari, d'équipes féminines malgaches. « Les activités (de l'OSSU), circonscrites en cette première année à Tananarive, faute de moyens suffisants, ont réuni 1 500 licenciés appartenant à 17 établissements. Cent quarante équipes de jeunes gens ont disputé les compétitions en football, volley et hand-ball avec qui plus est pour le hand-ball un seul ballon ! Seize équipes de jeunes filles ont pris part à des compétitions de basket-ball ». La pratique de sports autres que le football et le rugby s'étend. « Ainsi l'OSSU 1948 comptabilise cinq équipes minimes, sept équipes cadettes et six équipes

⁵⁷ *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, Laurent Guido et Gianni Haver, Georg Editeur, Genève, 2003, p . 8.

juniors qui ont disputé vingt sept matchs officiels de volley-ball et basket-ball et ont participé à trois épreuves d'athlétisme à Tananarive. (...) L'ambition est bien de féminiser le mouvement sportif civil à partir des filles de dirigeants ou bien des épouses des joueurs, déjà sensibilisées au sport. » (p. 187 – 188). Un des caractères du sport féminin à Madagascar est qu'il est impulsé par les élites et le développement du sport scolaire, mais il est encore très peu implanté à la moitié du XXème siècle.

A partir de ces repères historiques, il est clair que l'étude de la féminisation des pratiques sportives depuis 1960, date de l'indépendance, reste à mener, ce qui serait un autre sujet de thèse. Mais le manque de monographies sur le sport féminin aujourd'hui à Madagascar laisse dans l'ombre la place conquise par les femmes dans le domaine sportif où les activités ne répondent à aucune autre nécessité sociale que celle d'un droit égal, entre hommes et femmes, à ce loisir. Rappelons qu'en Occident, comme l'écrivent Laurent Guido et Gianni Haver (2003 : 14), au tournant du XXème siècle, « les images d'activités sportives féminines s'inscrivent largement dans ce modèle assignant aux femmes un rôle social strictement limité au domaine privé. » Sans traiter de l'histoire du sport féminin dans les dernières décennies, il s'impose à la recherche de faire un point sur l'état de la féminisation des pratiques sportives en général et au sein de la FMVB en particulier pour comprendre dans quelles dynamiques s'inscrit la féminisation de l'arbitrage du volley-ball.

I – III – 4. En appui à la recherche...

Outre la richesse de leurs apports de contenu, ces travaux retraçant un historique des relations de genre dans la société malgache et de la féminisation des pratiques sportives jusqu'en 1960 orientent la conduite méthodologique de la recherche. L'évolution des statuts du masculin et du féminin à Madagascar, y compris dans le domaine des activités sportives en tant que sphère, parmi d'autres, de la vie sociale, ne peut être pensée hors de multiples déterminants mis en lumière par ces travaux : les soubassements culturels et les valeurs de la tradition et de l'ancestralité, les structures politiques et la reformulation des liens sociaux fondamentaux qui définissent les statuts de l'homme et de la femme dans un système social aujourd'hui patriarcal, les nécessités économiques et la place tenue par l'homme et la femme dans la structure familiale en fonction de la division du travail qui y prévaut, l'importation des sports occidentaux et l'histoire coloniale de la timide implantation d'un sport féminin récent. Le caractère exploratoire de notre enquête se

traduit alors par la nécessité de rapporter à ces déterminants, c'est-à-dire d'intégrer à ces différentes strates contextuelles, la compréhension de la place et des enjeux de la féminisation de l'arbitrage à la FMVB. Dans une autre société et pour un autre objet de recherche, la démarche de Mennesson, nous l'avons souligné, répond au même impératif de contextualisation en multipliant et diversifiant les niveaux d'observation des cadres de socialisation des sportives et des différenciations de genre qui y prévalent.

C'est à quoi s'attache le prochain chapitre pour comprendre les barrières à la formation des volleyeuses à l'arbitrage dans le contexte de la société malgache.

CHAPITRE II

Les contextes malgaches de la féminisation de l'arbitrage du volley-ball Cadres de socialisation et disparités de genre

Comme il vient d'être établi, la compréhension de la place et des enjeux de l'arbitrage féminin passe par le repérage préalable des différenciations de genre définissant les cadres de socialisation où se construit, à Madagascar, la féminisation de l'arbitrage. Il n'entre pas dans nos moyens de dresser l'inventaire des inégalités de genre de la société malgache, mais des études de niveau national, axées sur les relations de genre, font autorité comme sources pour ces données. En effet, le courant mondial pour la recherche de l'égalité Homme - Femme s'est progressivement enraciné à Madagascar depuis les années 1990. Le gouvernement est signataire en 1995 de la plate-forme d'action définie à Beijing lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes qui pose l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes comme principes fondamentaux du développement humain et durable. Il réaffirme cet engagement en 2000 dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. S'inscrivent dans cette perspective plusieurs études qui sont des publications de référence, notamment, en 2003, le Rapport National sur le Développement Humain, RNDH 2003, intitulé *Genre, Développement humain et Pauvreté*⁵⁸, et le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED 2004-2008)⁵⁹. Les indicateurs utilisés et les analyses orientées vers la perspective de développement mesurent les disparités de genre de la société malgache. Autre document de référence, les Observations finales, 2008, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes⁶⁰ complètent la présentation des hiérarchisations et différenciations sexuées de la société malgache. L'EPM 2010 (*Enquête Permanente*

⁵⁸ Le *Rapport National sur le Développement Humain* de 2003 a été élaboré sous l'autorité d'un Comité de Pilotage chargé de la préparation du RNDH 2003 sous la présidence de Mme Bakolimalala Rabezahary, Directeur Général du Genre, de la Famille et de l'Enfance, Ministère de la Population et y ont participé des représentants de la Société civile ainsi que, au niveau international, la Banque Mondiale, l'UNFPA, l'UNICEF, et le PNUD.

⁵⁹ « Le Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) de la République malgache, dont l'exécution est prévue sur 5 ans (2004-2008), s'attache d'abord à intégrer transversalement la dimension « genre » dans toutes les interventions de développement. » (PANAGED 2003 : 3)

⁶⁰ Nations Unies, 42ème session de la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes*, 2008.

auprès des Ménages) publiée par l'Instat (Institut des statistiques)⁶¹ et le RNDH 2010 actualisent les données macrosociologiques, notamment celles permettant de situer les enjeux de l'arbitrage en fonction de la structure des emplois à Madagascar.

A l'inverse, l'observation plus ciblée sur le développement des pratiques sportives à Madagascar n'est menée par aucune des enquêtes précédemment citées et la description des cadres de la socialisation sportive féminine est à construire. Une seule statistique, extraite de l'EPM 2003, a valeur d'indicateur et fournit un repère clef : le volume horaire consacré aux pratiques sportives dans l'emploi du temps des ménages en 2001. A partir de cette date, les données statistiques et institutionnelles nécessaires à la caractérisation des disparités de genre dans le domaine sportif ont été collectées par une enquête de « porte à porte », de Fédération sportive à Fédération, et auprès des services du Ministère des Sports⁶². Leur analyse permet de faire un point sur les inégalités de genre au sein des institutions sportives et des Fédérations notamment, sur le degré de féminisation de la Fédération de volley-ball et, au sein de cette Fédération, sur la place des femmes dans l'arbitrage.

II – I. La société malgache sous le rapport des inégalités de genre

Les indicateurs fournis par des enquêtes nationales permettent de poser le cadre général de la société malgache où se construisent les pratiques de l'arbitrage. Ils fournissent des repères structurels d'après lesquels se mesurent les enjeux sociaux de la formation à l'arbitrage et de l'exercice de l'arbitrage puisque la population des volleyeuses pouvant devenir arbitres est une population féminine, socialement située, et que l'emploi d'arbitre l'est aussi en tant qu'emploi de cadre, légalement ouvert aux deux sexes.

II – I – 1. Genre et développement humain : une mesure des disparités de genre

La dimension du genre a peu à peu été intégrée à la réflexion internationale sur les problématiques du développement comme le signale le RNDH 2003 à la rubrique

⁶¹ <http://www.instat.mg>, *EPM 2010, Rapport Principal - INSTAT/DSM*.

⁶² Les documents sources qui ont servi à la description sont rassemblés dans leur intégralité en Annexes de la thèse et des notes de bas de page y renvoient..

*Appropriation progressive de la problématique Genre*⁶³. Bien que l'objectif de notre recherche ne soit pas directement celui du développement humain et de la lutte contre la pauvreté, la connaissance du système social malgache gagne en précision grâce aux indicateurs des disparités de genre dans le développement humain que sont l'ISDH et l'IPF.

II - 1 - 1 - 1. La mesure des disparités de genre : l'ISDH en 2008

L'ISDH, Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain, se mesure en fonction de l'IDH, Indicateur de Développement Humain. Ce dernier prend en compte les potentialités des acteurs en cumulant des indicateurs sociaux et économiques⁶⁴ et l'ISDH mesure les disparités de genre relatives à ces variables. Quand la valeur de l'ISDH est égale à celle de l'IDH, elle signifie que le développement humain est réparti équitablement entre l'homme et la femme. Le RNDH 2010 fournit un état des lieux des disparités de genre de la société malgache selon l'ISDH, en fonction des données de l'année 2008, dans les termes suivants :

« Les femmes malgaches jouent un rôle capital dans le développement humain mais elles sont souvent victimes des disparités de genre dans le développement du pays. L'ISDH de Madagascar qui reste toujours inférieur à l'IDH reflète la persistance de la disparité de genre surtout en matière de revenu. Néanmoins cette disparité est faible. En effet en 2008, l'ISDH est évalué à 0,569 contre un IDH de 0,571 soit un écart relatif de 0,35% traduisant l'existence d'une faible disparité entre les hommes et les femmes vis à vis du développement humain. En d'autres termes, l'inégalité sociologique entre les sexes est moins marquée en termes de développement humain. En effet, les femmes sont légèrement plus nombreuses (50,1% de la population) et vivent plus longtemps (2 ans de plus en moyenne) que les hommes. Les filles accèdent sans discrimination avec les garçons à la scolarisation car le taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus) du sexe féminin est légèrement inférieur à celui du sexe

⁶³ « Faisant suite aux recommandations du sommet mondial de Beijing, une plate-forme d'action (1996 – 2006) a été formulée par le Ministère de la Population en partenariat avec quelques ONG et associations. Depuis, ces différents sommets mondiaux ayant préconisé l'approche genre comme question essentielle pour le développement, Madagascar a connu une progression rapide du nombre de parties prenantes au genre ainsi qu'une multiplication des directives et des stratégies formulées par les partenaires internationaux.⁶³ » (RNDH 2003 : 137-138).

⁶⁴ « Le concept de développement humain se mesure sur le plan opérationnel par le biais de l'indicateur de développement humain (IDH) qui est calculé à partir des 4 variables suivantes : (i) l'espérance de vie à la naissance, (ii) le taux d'alphabétisation des adultes, (iii) le taux de scolarisation, (iv) le produit intérieur brut par habitant. » (RNDH 2006 : 11).

masculin (73,9% contre 74,6%). Par contre, le taux d'alphabétisation des femmes est de 70,5% contre 79,2% pour les hommes. A Madagascar, il n'y a pas de différence significative entre homme et femme dans le domaine de la santé et de l'éducation, ce ne sont pas les indicateurs relatifs à la santé et à la scolarisation qui font la différence entre hommes et femmes, l'égalité étant plus ou moins assurée dans ces domaines, mais plutôt ceux relatifs à la répartition des revenus du travail. En effet, le revenu estimé du travail des hommes est 1,4 fois plus élevé que celui des femmes (1674 \$PPA contre 1229 \$PPA) et la part des femmes dans les revenus salariaux n'est que de 0,425 en 2008. A l'exception de l'année 2002, l'ISDH de Madagascar croît régulièrement entre 1993 et 2008, enregistrant une hausse de 46,6% correspondant à une croissance moyenne annuelle de 3,1%. Cette augmentation est due essentiellement à l'amélioration de la scolarisation, de l'alphabétisation et d'un niveau de revenus relativement équilibré pour l'ensemble des deux sexes. (RNDH 2010 : 24-27)

Soulignons, comme éclairage particulier pour notre recherche, que la région d'Analamanga occupe la première place en matière de développement humain, au profit principal de la capitale Antananarivo, et arrive en tête du classement de l'ISDH avec un ISDH de 0,626.

II - 1 - 1 - 2. La mesure des disparités de genre : l'IFP en 2008

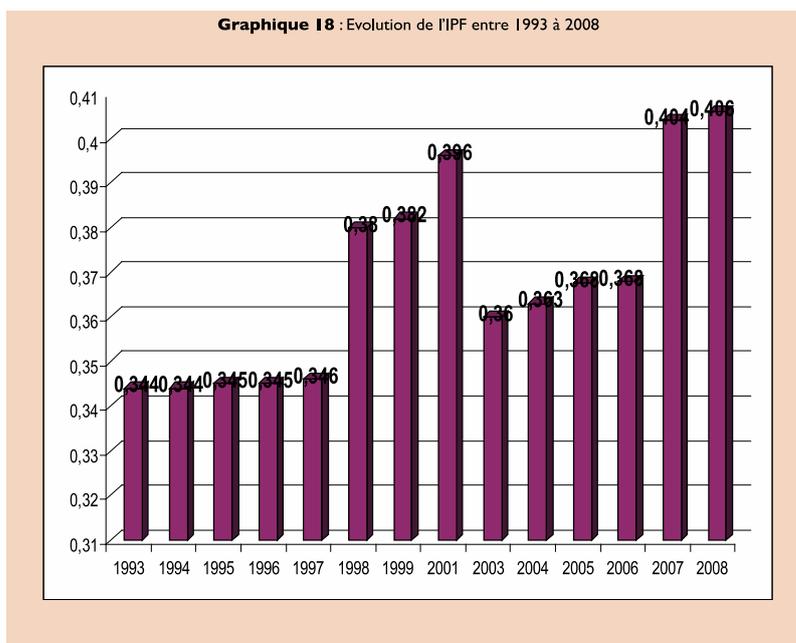
Toujours lié au concept de développement humain, un second indicateur des disparités de genre est l'Indicateur de Participation Féminine, l'IFP. L'IPF mesure les inégalités entre les sexes dans les domaines de la participation et de la prise de décision dans les secteurs économiques et politiques clefs. Les critères retenus sont les pourcentages Femmes - Hommes de représentation parlementaire, de fonctions de direction et de cadres supérieurs, de cadres et techniciens Femmes rapportés au pourcentage de la population totale Femmes - Hommes. (RNHD 2003 :173). Quant à la disparité des genres mesurée selon l'IPF, la conclusion du rapport fait état de clivages beaucoup plus nets entre les genres et fortement en défaveur des femmes :

« L'Indicateur de Participation Féminine (IPF) à Madagascar est encore faible (0,406) en 2008. En effet, les opportunités offertes aux femmes pour s'introduire dans les domaines clés de la participation et de la prise de décision politique et économique restent limitées. En 2008, seulement 7,8% des sièges parlementaires sont occupés par les femmes, et seulement 30% des postes de direction et de cadres supérieurs sont

occupés par des femmes, tandis qu'on retrouve des femmes dans plus d'un tiers des postes d'encadrement et de fonctions techniques. Les femmes subissent encore des traitements inégalitaires dans le domaine des potentialités économiques en particulier. Malgré son niveau relativement faible, l'IPF est le seul indicateur de développement humain qui a évolué de façon substantielle car il est passé de 0,368 en 2005 à 0,406 en 2008, soit une augmentation relative de 10,3%. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à faire pour une plus grande participation des femmes dans le monde politique et économique. » (RNDH 2010 : 26)

Le tableau joint ci-dessous de l'évolution de l'IPF entre 1993 et 2008 montre qu'il n'y a pas de progression linéaire de l'IPF, ce qui invite à questionner davantage ce déficit de présence féminine dans les positions de cadre politique ou économique malgré l'évolution positive observée entre 2005 et 2008. Un examen plus attentif de la courbe de l'IPF entre 1993 et 2008 fourni par le RNDH 2010 permet deux constats : d'une part l'évolution notée de 2005 à 2008 fait suite à une chute spectaculaire de l'IPF entre 2001 et 2003 ; d'autre part la courbe de l'évolution de l'IPF n'étant pas linéaire, rien n'autorise à penser que le degré de participation des femmes à la vie politique et économique en tant que cadres progresse régulièrement d'année en année.

Graphique 1 : Evolution de l'IPF entre 1993 et 2008, Source : RNDH 2010



Bien que le domaine sportif ne soit pas précisément ciblé par ces enquêtes, les analyses qui accompagnent les statistiques sont instructives car elles donnent la compréhension des experts en développement sur les disparités de genre dans la société malgache.

II – I – 2. Dimensions socioculturelles de la disparité des genres

Les résultats de l'enquête de 2001, publiés en 2003, sont expliqués dans le RNDH et le PANAGED par les analyses des comportements socioculturels à la source des disparités recensées et décrites. De même les discriminations relevées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sont commentées. Ces bilans d'expertise font la lumière sur des aspects de la société malgache non directement recensés mais à la source des disparités observées. Ont été retenus ceux qui pourraient contribuer à la compréhension du moindre développement des pratiques sportives ou de l'arbitrage féminin.

II – I – 2 – 1. Les perspectives du RNDH et PANAGED 2003

Outre l'exclusion déjà mentionnée des femmes du domaine politique et économique où se prennent les décisions, le rapport RNDH 2003 attire l'attention sur des normes sexuées en place et des comportements socioculturels courants qui contribuent aux disparités constatées sur le marché du travail.

- A Madagascar, les disparités entre la situation des hommes et celle des femmes sur le marché du travail ont pour principales origines les quatre facteurs suivants : (i) une lourdeur des responsabilités domestiques des femmes et une surcharge de travail liée aux rôles multiples qu'elles assument au sein de leur foyer qui les poussent assez souvent à faire des arbitrages en défaveur d'une vie professionnelle en dehors du ménage où les activités sont monétairement valorisées ; (ii) un niveau d'éducation et une qualification moindres ayant comme conséquence directe la faiblesse des revenus qu'elles perçoivent ; (iii) l'attitude des employeurs qui préfèrent en général embaucher des hommes plutôt que des femmes et enfin (iv) des considérations sociales discriminatoires à l'encontre des femmes reposant sur des attitudes sexistes qui maintiennent les femmes dans des catégories d'emplois peu valorisées. (RNDH 2003 : 19- 21)

Il est à noter que la féminisation de l'emploi d'arbitre va à l'encontre des modèles établis, décrits ici par le RNDH 2003, puisque la vie d'arbitre se déroule en dehors de la vie du ménage, exige un haut niveau de qualification et constitue un emploi de prestige. Le compte rendu de ce rapport conduira à interroger, par le biais de l'enquête, le poids de ces contraintes discriminantes pour les femmes dans le milieu du volley-ball. Publié aussi en 2003, le PANAGED 2004 - 2008⁶⁵ dénonce encore plus ouvertement les fonctionnements d'un système patriarcal qui gère l'oppression des femmes.

Ainsi les femmes, en tant que groupe social et économique, dans leurs efforts de participation au développement et de contribution à la survie de la famille, font face à des contraintes différentes de celles de l'homme.

☞ *Les raisons qui justifient cet état de fait relèvent de plusieurs facteurs qui s'énoncent comme suit :*

- Les femmes demeurent encore largement tributaires de la tradition et des règles édictées par la société. La soumission et la subordination sont érigées en vertus cardinales. La tradition ou l'interprétation qui en est faite, sont la base des rapports inégalitaires qui caractérisent les relations entre l'homme et la femme et justifient en grande partie la marginalisation de la femme de certains secteurs d'activités ;
- Elles sont peu nombreuses à accéder à des emplois qualifiés et bien rémunérés et restent limitées dans leurs choix stratégiques. Elles accèdent difficilement aux ressources dont elles ont besoin pour réaliser leurs activités. Elles sont davantage pénalisées du fait de leur faible niveau d'instruction et de formation. En conséquence, les femmes ont un faible pouvoir économique ;
- (...) Du fait du faible niveau de connaissance qu'elles ont de leurs droits, les femmes sont nombreuses à ne pas jouir de leurs droits. Elles sont souvent exploitées et se résignent à leur situation faute de pouvoir se défendre quand les textes et mesures favorables à leur protection et à leur promotion sont mal appliqués ;
- Les femmes restent limitées dans leur autonomie d'action et de prise de décision dans la famille et dans la société. Traditionnellement la prise de parole et la prise de décision ne sont pas de leur ressort, ce qui conduit à leur sous-représentation dans les instances où les décisions se prennent (PANAGED 2003 : 19)

Chacun de ces facteurs est un frein potentiel à la féminisation des pratiques sportives, mais encore davantage à la pratique de l'arbitrage : la « soumission et la subordination » des femmes érigées en norme sociale, un faible niveau d'instruction et de formation, la méconnaissance de leurs droits et leur résignation, « traditionnellement la prise de parole et la prise de décision ne sont pas de leur ressort ». Cette énumération prolonge et enrichit la trame de questions à poser aux personnes qui seront interrogées dans le deuxième temps de l'enquête. Les résultats permettront d'évaluer dans quelle mesure le

⁶⁵ *Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED 2004-2008)* document officiel de la République malgache, présenté en note d'introduction de ce chapitre.

milieu sportif répond à ces modèles de fonctionnement et si depuis 2003 des évolutions sont à noter.

II – I – 2. 2. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : observations de 2008

Enfin, les *Observations finales* du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes 2008⁶⁶ vont encore plus loin dans la désignation des discriminations les plus graves constatées dans la société malgache, et dans l'explicitation de leurs causes :

Stéréotypes et pratiques culturelles néfastes

16. Le Comité est préoccupé par la persistance de coutumes, de pratiques et de traditions culturelles néfastes, ainsi que d'attitudes patriarcales et de stéréotypes profondément enracinés concernant les rôles, les responsabilités et l'identité des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie. Il s'inquiète du fait que ces coutumes et pratiques perpétuent la discrimination à l'égard des femmes, comme en témoigne la situation défavorable et inégale de celles-ci dans de nombreux domaines, notamment dans la vie publique, au niveau de la prise de décisions et au sein du couple et de la famille, et la persistance de la violence dont elles font l'objet, et s'inquiète aussi que l'État jusqu'à présent n'ait pas pris de mesures durables et systématiques pour modifier ou éliminer les stéréotypes et les valeurs et pratiques culturelles négatives.

Violence contre les femmes

18. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la forte prévalence de la violence contre les femmes et les filles et notamment par l'ampleur de la violence familiale et des sévices sexuels, y compris les viols. Il juge également préoccupant que cette violence semble socialement admise et soit traditionnellement passée sous silence et impunie, que les victimes ne portent pas plainte par crainte de représailles et que toutes les affaires de violence ne soient donc pas signalées et que les femmes soient encouragées par le droit coutumier à quitter temporairement le domicile familial. Il est préoccupé en outre par le manque d'informations et de données ventilées par groupe d'âge en ce qui concerne toutes les formes de violence contre les femmes et par l'absence d'informations concernant la mise en œuvre de la loi no 2000-21 qui érige la violence

⁶⁶ Nations Unies - *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, dont Madagascar est signataire.

familiale et les sévices sexuels en infractions pénales. Par ailleurs, il note avec préoccupation que le viol conjugal n'est pas considéré comme une infraction pénale et que le Code criminel érige en infraction pénale uniquement les actes entraînant un dommage corporel et non la violence verbale, psychologique et économique.

Tout récent, le *Document UNESCO de Programmation Pays 2012 – 2013*, publié en janvier 2012, caractérise en ces termes les inégalités de genre du contexte malgache :

41. La loi malgache interdit et punit la violence domestique mais celle-ci reste courante dans le pays. En 2007, l'Institut National de Santé Publique estimait que 55% des femmes étaient victimes de violence domestique et cela correspondait aux prévisions faites en 2006 par le FNUAP. Une étude réalisée par le Ministère de la Santé en 2007 conduite sur un échantillon de 400 femmes révélait que 45% de celles-ci souffraient de violence psychologique et 35% de violence physique (...).

42. Les auteurs de violence sont en ordre d'importance : le mari, le père ou un autre membre de la famille, l'employeur. Les éléments déclencheurs de violence peuvent être l'influence de l'alcool et de drogues, des conditions de vie difficiles, les problèmes familiaux. L'une des causes sous-jacentes est la dépendance économique des femmes à l'égard de leur mari. Les facteurs qui réduiraient la violence sont : le mariage civil, l'indépendance économique des femmes, la mise en application de la loi et la participation active des femmes à la vie des communautés.

Bien que ces faits ne soient pas une exclusivité de la société malgache, il est important de signaler qu'ils participent de l'arrière plan des relations de genre à Madagascar. Mais il est aussi nécessaire de souligner, à maints égards, l'existence de grandes différences entre les contextes ruraux et le milieu urbain de Antananarivo.

II – I – 3. Différenciations de genre sur l'emploi, données de l'EPM 2010⁶⁷.

Quelques données chiffrées de l'EPM 2010 permettent une photographie plus précise et plus actualisée des stratifications de la société malgache⁶⁸. La population malgache compte plus d'individus féminins (50,5%) que masculins (49,5%), c'est une population

⁶⁷ L'enquête a porté sur 12 460 ménages, répartis dans 623 localités, couvrant les 22 régions aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle a permis d'interviewer directement 60 000 individus environ. La collecte des données a duré quatre mois, de juillet à octobre 2010. Elle a été menée par 248 agents de terrain répartis en 62 équipes dirigées par des techniciens de l'INSTAT. (EPM 2010 : 3)

⁶⁸ La population de Madagascar est comprise entre 19,6 et 20,8 millions d'habitants et « les deux régions d'Analamanga et de Vakinankaratra, toutes deux situées dans la province d'Antananarivo, sont les plus peuplées, regroupant le cinquième de la population totale » (EPM 2010 : 4). La ville de Antananarivo avoisinerait 1 million 800 000 habitants.

jeune, plus de 20% sont âgés de 5 ans ou moins, 49% ont 15 ans ou moins. Alors que 20,3% de la population résident en milieu urbain, 79,7%, habitent en milieu rural, l'agriculture comptant plus de huit actifs occupés sur dix. « Hormis l'agriculture, les activités les plus répandues se trouvent, d'une part, dans l'industrie textile et les services, pour les femmes et, d'autre part, dans le BTP et les services privés autres que l'éducation et la santé, pour les hommes » (p. 5).

Madagascar est caractérisé aussi par le faible niveau de vie de la majorité de ses habitants. Le rapport EPM 2010 précise que « un peu plus de la moitié, soit 56,5% de la population vivent dans la pauvreté extrême⁶⁹. Cela représente plus de 11 millions de personnes. » Ajoutons un indicateur qui va souvent de pair avec l'extrême pauvreté, « le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus s'élève à 71,4%. Les populations des provinces d'Antananarivo et d'Antsiranana sont en moyenne les plus alphabétisées.» (p. 10). C'est en milieu rural que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée avec un taux de 62,1%, contre 34,6% en milieu urbain. (p. 13). A cette première différenciation économique s'en ajoute une seconde liée à la scolarisation : « Le niveau d'instruction influe positivement sur le niveau de salaire : le rapport est de un à quatre, entre la rémunération des individus sans instruction et celle de ceux qui ont atteint un niveau universitaire ». Une troisième source d'inégalité, de genre, se conjugue à ces écarts de revenus. Le rapport précise que « Malgré la nette diminution de l'écart par rapport en 2005, les femmes restent lésées, ne touchant que 84% de ce que leurs homologues masculins gagnent» (p. 6). « Cette faiblesse du salaire féminin est avérée quels que soient la branche, le niveau de qualification, et le statut considérés. » (p. 83).

Des éléments comparatifs plus détaillés précisent les disparités de genre sous le rapport de l'emploi. La distribution des CSP selon le genre accuse de fortes différences à deux rubriques : la catégorie « indépendant ou patron » recense 57,3% d'hommes et 29,6% de femmes alors que la catégorie « aide familiale » enregistre 30,7% d'hommes et 63,4% de femmes. (p. 308, tableau A 46 ci-dessous). Mais ces disparités sont à corriger selon le niveau d'instruction puisque seulement 8,3% des personnes ayant un niveau

⁶⁹ « Dans le présent rapport, la pauvreté extrême est définie comme une situation dans laquelle vit un individu qui possède un niveau de consommation agrégée en dessous du seuil alimentaire. Cela veut dire que cet individu n'a même pas la possibilité d'accéder au panier alimentaire minimal fournissant 2133Kcal/jour, évalué à 328 162 Ar/an. » (EPM 2010 : 13). Ar. est l'abréviation de ariary, l'unité de monnaie malgache ; 1 euro équivaut à 2 700 ariary (taux du 10/10/2012) – soit un minimum alimentaire de 100 euros/an.

universitaire (hommes et femmes ensemble) sont recensées comme « aide familiale » (p. 308, Tableau A 45).

Tableau 1 : *Structure des emplois, selon le genre et la CSP, source : EPM 2010*

	Masculin	Féminin	Ensemble
Cadre supérieur ou moyen	1,9	1,4	1,6
Ouvrier ou salarié qualifié	3,9	2,1	3,1
Ouvrier non qualifié	6,0	3,2	4,6
Indépendant ou patron	57,3	29,6	43,8
Stagiaire rémunéré	0,1	0,2	0,2
Aide familiale	30,7	63,4	46,7
Autres	0,1	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 2 : *Structure des emplois, selon la CSP et le niveau d'instruction*

	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Cadre supérieur ou moyen	0,3	0,4	4,8	28,4	1,6
Ouvrier ou salarié qualifié	0,4	1,7	10,3	30,1	3,1
Ouvrier non qualifié	2,9	5,3	6,4	5,8	4,6
Indépendant ou patron	43,8	44,1	46,5	26,4	43,8
Stagiaire rémunéré	0,0	0,0	0,9	1,1	0,2
Aide familiale	52,5	48,4	31,0	8,3	46,7
Autres	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Il est à souligner encore que la CSP « cadre supérieur ou moyen » est la catégorie la moins représentée, 1,6 % des emplois, or l'arbitrage fait partie des emplois de cadre, de cadre sportif, ce qui lui confère une position de prestige. De même les revenus salariaux indiqués par l'EPM (2010 : 314) permettent de mieux évaluer ce que représentent les indemnités d'arbitrage. On constate également, quels que soient le niveau d'instruction, la CSP ou la branche d'activité, l'infériorité des rémunérations des femmes, pour les revenus salariaux.

Tableau 3 : Revenus salariaux, selon le genre et la CSP, source : EPM 2010

Unité : en millier d'Ar.

	Masculin	Féminin
Cadre supérieur ou moyen	3 109	2 511
Ouvrier ou salarié qualifié	1 914	1 552
Ouvrier non qualifié ou manœuvre	682	528

Tableau 4 : Revenus salariaux, selon le genre et le niveau d'instruction

Unité : en millier d'Ar.

	Masculin	Féminin
Sans instruction	659	552
Primaire	901	681
Secondaire	1 680	1 451
Supérieur	3 078	2 462

Cependant, il y a lieu de rappeler ici que l'exploitation majeure du travail des femmes se situe hors de ces données recensées par les statistiques économiques ainsi que l'ont montré les travaux de la sociologie du genre. Comme dans bien d'autres sociétés, à Madagascar aussi, elle provient de « la contribution dominante des femmes dans les travaux ménagers et dans les activités d'intérêt collectif, alors que ces travaux et activités, tout en ayant une valeur économique, ne sont pas monnayés sur le marché, entraînant une non valorisation du travail des femmes. » (RNDH 2003 : 19). L'assignation des femmes aux tâches domestiques répond au modèle dominant de la répartition des rôles de la société malgache, ce qui met en question la place des pratiques sportives dans leur emploi du temps, le sport étant une activité de loisir, individuelle, hors de la sphère privée de la maison.

II - II. Disparités de genre dans les institutions sportives, de 2001 à 2011

Aucune des études nationales précédemment citées n'a enquêté sur le développement des pratiques sportives et la place des femmes en ce domaine. Seule l'enquête sur l'emploi du temps des ménages, réalisée en novembre 2001⁷⁰, publiée par le RNDH 2003, fournit une indication : le tableau 3.7 p. 52, reproduit ci-dessous, donne dans la catégorie des loisirs la moyenne du temps journalier consacré au sport en centième d'heure⁷¹. Convertis en temps annuel de pratique, ces chiffres apprennent que le temps moyen consacré au sport est de 7 heures/année en milieu rural et 14 heures et demie /année en milieu urbain. Mais ils apprennent aussi qu'il n'y a pas de différenciation entre milieu urbain et milieu rural en ce qui concerne les pratiques sportives des femmes : elles sont, en milieu urbain comme en milieu rural, de 3 heures et demie /année, c'est-à-dire fort limitées étant donné l'âge de l'échantillon retenu, de 6 à 65 ans, pouvant donc inclure des pratiques de sport scolaire. Ces chiffres signifient qu'un grand nombre de femmes n'ont aucune activité sportive, en ville comme à la campagne. Les pratiques masculines sont différenciées : 14 heures et demie/année en milieu rural et 25 heures et demie/année en milieu urbain. En 2001, la pratique sportive des hommes en milieu urbain est donc 7 fois plus développée que celle des femmes, et en milieu rural 4 fois plus développée. En milieu rural comme en milieu urbain, les activités sportives sont du domaine du masculin. Certes, nous ne savons pas quel type de pratique sportive a été recensé, s'il s'agit de sport en club, de sport scolaire, de sport de loisir ou de sport de compétition et l'enquête, de ce point de vue, manque de précisions. Mais elle fournit un repère chronologique, un temps T où le sport féminin n'a rien d'un phénomène social de masse : à partir de ce constat, nous pouvons dresser un état des lieux des disparités des pratiques sportives sexuées en 2001 puis en 2011. L'accès des femmes à l'arbitrage du volley-ball s'inscrit dans ce cadre des socialisations sportives puisqu'il faut être joueuse, et de bon niveau, pour pouvoir participer à une formation d'arbitre.

⁷⁰ Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de 2 663 ménages, soit 7 749 individus des deux sexes, âgés de 6 à 65 ans, représentatifs du milieu urbain et du milieu rural des 6 provinces de Madagascar.

⁷¹ Ces données sont de 4' en milieu urbain et de 2' en milieu rural ; il est de 1' pour une femme de milieu urbain comme de milieu rural ; il est de 7' pour un homme en milieu urbain et de 4' pour un homme en milieu rural. Pour convertir en minutes, multiplier par 60 et diviser par 100. Tableau 3.7. en Annexe du chapitre III. *Emploi du temps des personnes âgées de 6 à 65 ans par milieu, sexe et activité détaillée*, p. 52.

Tableau 5 : Le sport dans l'emploi du temps des ménages en 2001, source RNDH 2003

	Ville	Rural	Femmes urbain	Hommes urbain	Femmes rural	Hommes rural
50 Téléphoner	1'	0	1'	1'	0	0
Etude						
51 Etudier à l'école	1h 38'	80'	1h 27'	1h 51'	81'	79'
52 Etudier à la maison	34'	14'	31'	38'	14'	14'
53 Alphabétisation	0	0	0	1'	0	0
Loisirs						
54 Regarder cinéma, spectacle	4'	2'	3'	5'	1'	2'
55 Danser, chanter	2'	4'	2'	2'	3'	5'
56 Jouer	52'	72'	45'	59'	69'	76'
57 Faire du sport	4'	2'	1'	7'	1'	4'
58 Recevoir des parents, amis, voisins	6'	5'	6'	6'	5'	5'
59 Prendre un pot	1'	0	0	1'	0	1'
60 Lire, écrire à la maison	6'	2'	6'	6'	2'	3'
61 Se promener, se balader	18'	12'	11'	28'	6'	18'
62 Rendre visite parents, amis, voisins	18'	15'	18'	18'	14'	16'
Usage des mass media						
63 Regarder télévision	77'	9'	77'	77'	8'	9'
64 Lire les journaux	3'	1'	2'	4'	1'	0
65 Ecouter la radio	56'	24'	56'	56'	19'	30'
Déplacements						
66 Déplacements vers le travail ou du travail	35'	31'	23'	48'	20'	43'
67 Déplacement pour les activités associatives	1'	2'	1'	2'	1'	2'
68 Déplacement pour les activités sociales et culturelles	2'	4'	2'	1'	2'	6'
69 Démarches vers l'école ou de l'école	31'	14'	29'	33'	14'	14'
70 Autre déplacement	16'	19'	14'	18'	14'	24'
Soins personnels et entretien de la personne						
71 Sommeil	9h 4'	9h 30'	9h 3'	9h 5'	9h 33'	9h 26'
72 Repos, ne rien faire	1h 80'	2h 6'	1h 82'	1h 76'	2h 1'	2h 12'
73 Prendre repas (petit déjeuner, déjeuner, dîner)	1h 46'	1h 58'	1h 50'	1h 43'	1h 62'	1h 54'
74 Repas pris à l'extérieur	10'	8'	6'	13'	5'	11'
75 Se soigner	1'	1'	2'	1'	2'	1'
76 Toilette, habillage	62'	50'	62'	61'	50'	50'
77 Autre à préciser	9'	10'	9'	8'	11'	9'
TOTAL	24h 99'	24h 48'	24h 94'	25h 3'	24h 47'	24h 48'

Sans pouvoir se référer à des mesures plus récentes du temps passé sur un terrain de sport par les femmes et par les hommes, l'exposé qui suit s'attache à décrire l'évolution des socialisations sportives d'après la proportion de femmes licenciées dans les différentes Fédérations sportives malgaches, de 2001 à 2011, d'une part, et d'après l'état des lieux de la féminisation des institutions de formation de cadres sportifs, hors l'arbitrage, d'autre part⁷².

II - II – 1. La féminisation des pratiques sportives : les statistiques des licenciées et licenciés dans les Fédérations malgaches de 2001 à 2011

Les indicateurs retenus, le nombre de femmes et d'hommes licenciés dans les différentes Fédérations sportives, ont plusieurs objectifs : mesurer la place des femmes

⁷² Les sources statistiques ou documents officiels d'où sont tirées les données présentées ne sont pas reproduits en intégralité dans le corps du texte, mais en Annexes où renvoie une note de bas de page.

dans le sport institutionnel à travers le pourcentage de licenciées dans les clubs, mais aussi observer la sexuation des pratiques sportives en comparant les taux de participation féminine d'une discipline à l'autre. A partir de ce premier recensement des licenciées féminines au sein des Fédérations sportives en 2001 pourront s'observer l'évolution des participations féminines jusqu'en 2011 et les dynamiques de socialisation sportive au cours de la décennie.

II – II – 1 – 1. Recensement des licenciées femmes des Fédérations sportives en 2001

Bien que les activités sportives entrent très peu, au niveau national, dans l'emploi du temps des femmes selon l'enquête de 2001, à cette date, les femmes sont présentes dans 23 Fédérations sportives malgaches. Toutes les disciplines ne suscitent pas le même intérêt. Le karaté jouit d'une grande popularité chez les hommes comme chez les femmes. Non seulement l'effectif des pratiquantes est important, mais c'est la discipline où le taux de représentativité des femmes est le plus élevé : 48,51 %. Le second sport le plus féminisé est le tennis, avec une représentativité féminine de 46,95 %, cependant les effectifs, masculins comme féminins, y sont près de 6 fois moindres qu'à la Fédération de karaté. Notons qu'aucune discipline sportive ne rencontre l'adhésion de 80 %, ou plus, de femmes comme au Québec où elles représentent 82 % des membres de la Fédération de gymnastique, 81 % de la Fédération de patinage artistique et 100 % de la Fédération de nage synchronisée en 1999⁷³. Le taux de féminisation dépend de l'attrait de la discipline pour les éléments féminins autant que de la participation des hommes. Ainsi, au volley-ball, 434 volleyeuses représentent 41,37 % des effectifs de la Fédération, alors que 496 footballeuses représentent 3,07 % des effectifs de la Fédération de football. On constate que l'ancienneté de l'existence de la Fédération n'est pas un critère d'attractivité du public féminin : ont été créées en 1960 la Fédération d'athlétisme et la Fédération de tennis de table, or la première est forte de 1054 licenciées, soit un taux de 44,45 % de féminisation, et la seconde 36 joueuses, soit un taux de 15,38 % de

⁷³ Pour comparaison, voici quelques indicateurs de la sexuation des pratiques sportives au Québec : « À titre d'illustration, les données statistiques des Fédérations sportives québécoises révèlent que les femmes ne représentent que 3 % des membres de la Fédération québécoise de hockey sur glace, 11 % de la Fédération québécoise des sports cyclistes et 12 % de la Fédération québécoise de boxe olympique, alors qu'elles représentent 82 % des membres de la Fédération de gymnastique du Québec, 81 % de la Fédération de patinage artistique du Québec et 100 % de la Fédération de nage synchronisée du Québec (Légaré 1999). » in « Le sport comme espace de construction sociale de la féminité : jugements d'adolescentes et d'adolescents concernant les filles qui pratiquent des sports de tradition masculine », Isabelle Courcy, Suzanne Laberge, Carine Erard et Catherine Louveau, *Recherches féministes* 19, 2 (2006) 29-61, p. 29.

féménisation des effectifs. Les modèles de masculinité ou féminité ne suffisent pas à expliquer les différents effectifs de Fédération à Fédération, ni leur taux de féminisation. D'autres facteurs entrent en jeu pour susciter, ou non, des adhésions féminines, comme l'implantation des équipements sportifs, les facilités données par les Fédérations selon les politiques sportives menées, impulsées ou non par les Fédérations internationales...

Tableau 6 : Effectifs et taux de féminisation des Fédérations sportives en 2001

Année	2001			
	Effectifs Hommes	Effectifs Femmes	% de femmes	Rang / Féminisation
Karaté	14 469	13 663	48,51%	1
Basketball 1962	4210	2540	37,62 %	6
Handball1968	2623	1817	40,92 %	5
Athlétisme1960	1317	1054	44,45 %	3
Football 1961	15 610	496	3,07 %	21
Volley-ball1961	615	434	41,37 %	4
Rugby1962	9885	400	3,88 %	18
Kung-fu1980	12 000	350	2,83 %	22
Lawn tennis	279	247	46,95 %	2
Boxe savate	996	130	11,54 %	12
Boxe olympique1962	699	119	14,54 %	10
Haltérophilie 1967	778	109	12,28 %	11
Taekwondo 1996	1300	52	3,84 %	19
Pétanque	1300	52	3,84 %	20
Badminton 1979	158	47	22,92 %	7
Natation	370	46	11,05 %	14
Lutte 1961	477	39	7,55 %	16
Tennis de table 1960	198	36	15,38 %	9
Judo 1961	62	15	19,48 %	8
Handi Sport 1995	145	12	7,64 %	15
Sport automobile	96	6	5,88%	17
Kick boxing 2000	16	2	11,11 %	13
Cyclisme 1964	160	1	0,62 %	23

Source : Fédérations et direction du sport fédéral du Ministère des sports

II – II – 1 – 2. La place des femmes dans le sport : les dynamiques de 2001 à 2011

L'évolution du nombre de licenciées femmes dans chaque Fédération entre 2001 et 2011 permet d'observer s'il y a amplification de cette pratique auprès du public féminin, et de quel ordre. Ce recensement montre que toutes les disciplines gagnent des effectifs féminins, sauf le karaté mais ce sport reste, et de loin, celui qui en 2011 rassemble le plus grand nombre de pratiquantes (9273). Plusieurs disciplines voient leurs effectifs doubler de 2001 à 2011, dont deux connaissant une réelle popularité : le basketball (passant de 2540 à 5872 licenciées) et l'athlétisme (passant de 1054 à 2729 licenciées). Mais hormis ces cinq Fédérations, de karaté, basket-ball, athlétisme, hand-ball (2082 licenciées) et rugby (1050 licenciées), aucune des dix-huit autres n'a des effectifs féminins dépassant les 1000 pratiquantes en 2011.

Tableau 7 : Evolution des effectifs féminins des Fédérations sportives de 2001 à 2011

Effectifs	Effectifs 2001	Effectifs 2011	Différentiel
Discipline et date de création			
Karaté	13 633	9273	-
Basketball 1962	2540	5872	+
Athlétisme 1960	1054	2729	+
Handball 1968	1817	2082	+
Rugby 1962	400	1050	+
Football 1961	496	770	+
Kung-fu 1980	350	716	+
Volley-ball 1961	434	631	+
Lawn tennis	247	308	+
Boxe savate	130	285	+
Tennis de table 1960	36	274	+
Pétanque	52	205	+
Haltérophilie 1967	109	199	+
Boxe olympique 1962	119	149	+
Badminton 1979	47	130	+
Taekwondo 1996	52	128	+
Natation 1962	46	124	+
Handi Sport 1995	12	86	+
Lutte 1961	39	79	+
Judo 1961	15	35	+

Kick boxing 2000	2	14	+
Cyclisme 1964	1	10	+
Sport automobile	6	9	+

Toutefois, cette progression des effectifs féminins ne doit pas cacher la réalité du processus social en cours : même si le taux de progression des effectifs féminins se chiffre à 116%⁷⁴, la socialisation sportive des femmes accuse en net recul par rapport à celle des hommes durant cette période, les effectifs masculins connaissant, eux, une progression de 292%⁷⁵. Au bilan, durant la décennie 2001-2011, le taux de féminisation global, toutes Fédérations sportives confondues, a chuté : il est passé de 24% en 2001 à 15% en 2011. Ceci signifie que les effectifs masculins ont progressé davantage et plus vite que les effectifs féminins.

Tableau 8 : Evolution du taux de féminisation des Fédérations de 2001 à 2011

Discipline et date de création	% Femmes en 2001	% Femmes en 2011	Différentiel
Basket-ball 1962	37,62 %	57,20%	+
Lawn tennis	46,95 %	46,95%	=
Athlétisme 1960	44,45 %	38,62%	-
Karaté	48,51%	35,66%	-
Badminton 1979	22,92 %	33,33%	+
Judo 1961	19,48 %	30,70%	+
Handball 1968	40,92 %	29,19%	-
Tennis de table 1960	15,38 %	22,15%	+
Handi Sport 1995	7,64 %	21,18%	+
Natation	11,05 %	19,34%	+
Volley-ball 1961	41,37 %	17,29%	-
Boxe savate	11,54 %	17,24%	+
Haltérophilie 1967	12,28 %	11,44%	-
Pétanque	3,84 %	10,31%	+
Boxe olympique 1962	14,54 %	9,22%	-
Lutte 1961	7,55 %	9,15%	+

⁷⁴ Les effectifs féminins cumulés passent d'un total de 21637 licenciées femmes en 2001 à 46795 en 2011, soit un gain de 25158 licenciées supplémentaires en une décennie, équivalant à une progression de 116%.

⁷⁵ Les effectifs masculins cumulés passent d'un total de 67763 licenciés en 2001 à 265902 licenciés en 2011, soit un gain de 198139 licenciés supplémentaires dans la décennie, équivalant à une progression de 292%.

Kick boxing 2000	11,11 %	8,09%	-
Sport automobile	5,88 %	7,37%	+
Cyclisme 1964	0,62%	5,12%	+
Rugby1962	3,88 %	4,55%	+
Taekwondo1996	3,84 %	3,58%	-
Kung-fu1980	2,83 %	1,51%	-
Football 1961	3,07 %	0,92%	-

La féminisation des pratiques sportives est donc globalement en recul dans la période 2001 – 2011 bien que les effectifs féminins augmentent : cette configuration signifie que les inégalités entre sexes se sont globalement accentuées durant la dernière décennie et que le terrain de sport renforce son caractère de territoire masculin, dominé numériquement, et de façon incontestable, par les hommes. Seule la Fédération de basket-ball est une exception, comptant en 2011 plus d'éléments féminins que masculins. Pourtant, dans le sport de haut niveau, les sportives malgaches n'ont pas une représentativité très inférieure à celle des hommes. Par exemple, la participation des athlètes féminins et masculins aux trois derniers Jeux Olympiques, ces épreuves de l'excellence internationale, montre que les athlètes féminines sont parfois plus nombreuses que les athlètes masculins à représenter Madagascar⁷⁶ : à Pékin en 2008 seule 1 femme participe pour 6 hommes, mais en 2004 vont à Athènes 5 femmes et 4 hommes, et en 2012 vont à Londres, 4 femmes et 3 hommes⁷⁷. Ces athlètes de haut niveau prouvent que des femmes ont, à Madagascar, un potentiel d'excellence sportive équivalent à celui des hommes.

Cette présentation statistique des dynamiques de la socialisation sportive féminine serait toutefois incomplète s'il n'était mentionné les fortes inégalités d'implantation des activités sportives entre le milieu urbain et le monde rural, d'une part, et entre les différents centres urbains des Régions et la capitale, d'autre part. Si les données manquent pour établir le décalage entre le taux de féminisation des pratiques sportives dans les ligues des différentes Régions et la ligue de Antananarivo, il est possible de recenser combien de ligues régionales composent chaque Fédération. Or seule la Fédération de football est implantée dans les 22 Régions du pays et le taux des licenciés

⁷⁶ Madagascar participe aux JO depuis 1964 et a envoyé des athlètes à chaque jeu depuis cette date, sauf en 1976 et en 1988. Le comité national olympique de Madagascar a été créé en 1963 et a été reconnu par le comité international olympique CIO en 1964.

⁷⁷ Pour le détail des disciplines représentées et le nom des athlètes présents, se reporter à l'Annexe 19.

hommes y est de 99% par rapport à la totalité des licenciés. L'implantation territoriale des différentes Fédérations est présentée ci-dessous⁷⁸.

Tableau 9 : Nombre de ligues présentes dans les Régions par Fédération

Discipline et date de création	Nombre de Ligues régionales	Discipline et date de création	Nombre de Ligues régionales
Football 1961	22	Boxe olympique 1962	9
Basketball 1962	21	Handi Sport 1995	9
Athlétisme 1960	18	Kick boxing 2000	9
Judo 1961	16	Lawn Tennis	9
Pétanque	16	Lutte 1961	9
Rugby 1962	14	Taekwondo 1996	8
Cyclisme 1964	12	Tennis de table 1960	8
Karaté	12	Haltérophilie 1967	5
Kung-fu 1980	12	Natation	5
Volley-ball 1961	12	Sport automobile	4
Boxe savate	11	Badminton 1979	3
Handball 1968	11		

L'offre sportive est très inégale d'une Région à une autre, et près d'une discipline sur deux n'est pas pratiquée dans la moitié des Régions. La distribution géographique montrerait que les déficits tendent à être cumulés dans les mêmes Régions alors qu'une lecture chronologique montre que ce sont plutôt les pratiques les plus anciennes qui se concentrent dans les chefs-lieux de Région.

II – II – 3. La place des femmes dans les institutions de formation sportive

Les institutions de formation participent des dynamiques de socialisation sportive. Peu à peu mises en place à Madagascar à partir de l'indépendance, plusieurs institutions étatiques offrent des formations en Education Physique et Sportive (EPS) à un public souhaitant s'engager dans une telle carrière. La proportion de femmes qui y participent est toujours inférieure à celle des hommes comme permet de le constater le

⁷⁸ Nous renvoyons à l'Annexe 20 pour le détail, Région par Région, des implantations de chaque Fédération et à l'Annexe 21 pour la carte de l'implantation en Régions des sports collectifs à Madagascar.

récapitulatif suivant. Reste à savoir aussi dans quelle proportion et à quel rythme ce territoire se féminise afin d'établir une comparaison ultérieure avec la formation d'arbitres.

II – II – 3 – 1. Les institutions de formation et la participation féminine

Ces institutions de formation ont été développées peu à peu comme réponses à des besoins de Madagascar à partir de l'indépendance. En 1958, il n'y avait pas de moniteur, ni de monitrice malgache d'Education Physique et Sportive malgache, ni dans les lycées, ni dans les collèges publics ou privés. En 1959 un centre de formation de moniteurs d'éducation physique et sportive a été ouvert à l'Ecole Normale de Tananarive à Mahamasina. La formation de moniteurs d'EPS locaux dépanne le secteur scolaire. Le premier recrutement, en 1960 – 1961, n'a pas de participation féminine, c'est en 1964 que quatre jeunes filles sur quinze recrutés participent à la formation, ce qui représente 26% des effectifs. C'est en 1970 que l'INSEPS est créé au sein de l'Université de Madagascar, à Ankatso, pour former des professeurs d'EPS. Devenu en 1980 l'Ecole Normale Supérieure (ENS, la durée des études y est de cinq ans. Le certificat d'aptitude à enseigner (CAPES) permet de s'engager dans une carrière de professeur d'EPS. Nous reviendrons plus en détail sur la participation féminine à cette formation.

La première Ecole de Formation des Moniteurs et Monitrices d'Education Physique et Sportive (EFMMEPS) au Complexe Scolaire Ampetiloha est fondée en 1972. Elle change de nom, devient le CNEPS, puis l'ENEPS (Ecole Nationale d'Education Physique et Sportive). En 1979, l'ENEPS a trois divisions à savoir formations de Moniteur, Maître et Conseiller Pédagogique. D'autres cadres sportifs sont formés, en 1993, par l'Académie Nationale des Sports (ANS) qui prend en charge la formation des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, mais pour une seule promotion. En 2008, l'ANS forme des éducateurs sportifs de niveau 1 et de niveau 2, des entraîneurs sportifs de niveau 3, et des entraîneurs sportifs supérieurs de niveau 4. On dénombre 40 stagiaires pour les éducateurs sportifs niveau I, 25 stagiaires pour le niveau II, 25 pour les entraîneurs sportifs de niveau III et autant pour les entraîneurs supérieurs de niveau IV. Sous la responsabilité de 40 formateurs, ils passent deux années de formation au sein de l'ANS. Ces éducateurs sportifs agissent au niveau des communes urbaines, des districts et des régions. Les Fédérations sportives peuvent également avoir recours à eux. La première promotion a déjà formé 40 éducateurs sportifs de niveau II, dont 6 femmes et

34 hommes, ce qui représente un taux de 15% de féminisation des effectifs des éducateurs/éducatrices.

Le concours d'entrée dans l'ensemble de ces institutions sportives n'a pas de quota officiel de distinction de sexe, mais la réalité indique que la participation féminine reste faible. Les archives de l'Ecole Normale Supérieure de l'Education Physique et Sportive (l'ENS) permettent de faire un point plus détaillé sur la répartition entre hommes et femmes à l'entrée de l'ENS, dans la filière Education Physique et Sportive des années 2000 à 2010.

Tableau 10 : Evolution des taux de féminisation de la filière EPS à l'ENS, 2001 - 2011

Filière	Année scolaire	Masculin	Féminin	Total
E	2000-2001	16	7 = 30%	23
	2001-2002	17	8 = 32%	25
P	2002-2003	17	4 = 19%	21
	2003-2004	17	7 = 29%	24
S	2004-2005	21	3 = 12,5%	24
	2005-2006	21	13 = 37%	35
	2006-2007	24	11 = 31%	35
	2007-2008	29	9 = 23,5%	38
	2008-2009	22	10 = 31%	32
	2009-2010	24	10 = 41,6%	34
TOTAL		209	82 = 28%	291

Source : Ecole Normale Supérieure Tananarive

Entre 2001 et 2011, le taux de participation féminine va de 12,5% à 41,6% sans qu'il n'y ait de progression régulière et linéaire, le taux moyen de participation étant de 28% pour la décennie. Ce chiffre donne un point de comparaison pour situer le taux de représentativité des femmes dans l'arbitrage de volley-ball par rapport aux valeurs observées dans la filière EPS de l'ENS.

II – II – 3 – 2. Les carences du système scolaire : l'exemple d'une épreuve au baccalauréat

Les jeunes filles malgaches semblent peu ou pas penser à se diriger dans une carrière sportive après leur baccalauréat, que ce soit comme entraîneuses officielles ou dans la carrière de professeur d'EPS. Dans la perspective d'éclairer cette sous représentation des

femmes, nous trouvons intéressantes les explications des inégalités de genre dans le sport données par un professeur certifié d'éducation physique, exerçant dans un endroit reculé de Madagascar. Durant cet entretien, Monsieur *** a attiré notre attention sur le cas de Mitsinjo dans la région de Boeni et d'Analalava dans la région de la Sofia.

« Ces districts n'ont pas de professeur d'EPS alors que les élèves dans les établissements vont passer leur baccalauréat. Il n'y a pas de personne formée en la matière qui les oriente. Quelquefois ce sont les gens qui aiment le sport ou les parents d'élèves qui prennent l'initiative de les entraîner.

Dans le choix des épreuves à passer pour le baccalauréat, comme les élèves n'ont jamais touché ni au ballon de basket ni au ballon hand-ball et de volley-ball, alors les élèves choisissent le football car c'est le sport collectif des garçons dans le terrain vague. Pour les jeunes filles, il suffit de donner un coup de pied au ballon.

Pour le choix du sport individuel, si la personne est forte en grimper ou au lancement de poids ou au lancement de javelot par exemple, les membres du jury, lors de la pratique sportive du baccalauréat, imposent aux candidats de passer une autre épreuve car il manque le matériel adéquat et l'espace.

Ce choix est dicté en fonction de l'infrastructure et du matériel présents. Il s'agit pour les jeunes filles de s'accommoder à l'espace et à la pratique qu'on leur impose. Quant à la course de demi-fond, il n'y a pas de préparation tout au long de leur année scolaire. Cet effort nécessite pourtant le travail d'endurance et de résistance, et de savoir gérer la vitesse afin de ne pas s'épuiser. Les jeunes filles ont beaucoup de difficulté sans être préparées.

Ceux qui les encouragent leur disent que l'essentiel, c'est de finir le tour, et plusieurs d'entre elles terminent la course de demi-fond en marchant. Le barème pourtant exige un temps. C'est une des raisons probables des échecs des jeunes filles. »

Cet exemple d'inégalité entre garçons et filles dans le système scolaire attire l'attention sur les manques d'enseignants d'EPS et d'infrastructures sportives à Madagascar. Même s'il n'entre pas dans notre propos de recenser les déficits des établissements scolaires en matière d'EPS, il est à noter que, les contraintes spécifiques du système éducatif et des zones difficiles n'étant pas prises en compte, les jeunes filles qui n'ont pas eu d'enseignement d'EPS ont une perception clivée du sport, comme un territoire réservé au sexe masculin. Les établissements scolaires ne sont pas tous des

lieux éducatifs susceptibles de favoriser le développement des pratiques sportives chez les filles et les jeunes filles, ils peuvent même être contre productifs en ce domaine⁷⁹.

Cet état des lieux statistique des Fédérations et des instituts de formation montre la sous-représentation des femmes dans les territoires sportifs. De l'observation des données pendant la période 2001 – 2011, il résulte clairement que si les effectifs de femmes ayant une activité sportive ont progressé au sein des Fédérations, ils ont beaucoup moins progressé que les effectifs des hommes dans la même décennie. Non seulement la dynamique de féminisation des pratiques sportives ne menace pas la supériorité numérique des hommes - exception faite à la Fédération de basket-ball -, mais le différentiel entre pratiquants hommes et pratiquantes femmes s'accroît.

Ce constat, intégré aux hypothèses de notre recherche, pose une question clef, celle des potentialités existantes – ou non - en amont des dispositifs de formation mis en place pour accéder à une carrière de cadre sportif, comme celle d'arbitre par exemple. En effet, s'il n'y a pas de candidates féminines pour devenir arbitres, aucune manœuvre d'exclusion ne s'impose pour limiter la féminisation du corps arbitral. C'est ce que l'enquête devra vérifier pour la formation d'arbitre de volley-ball, en procédant à un sondage prospectif des candidatures potentielles auprès des joueuses de la Fédération puisque ce sont les joueuses, et elles seules, qui constituent le vivier de futures arbitres femmes.

⁷⁹ A. Davisse et C. Louveau ont bien montré pour d'autres sociétés qu'existe une déperdition sexuée dans le sport à l'adolescence, et qui se fait au détriment des filles des milieux populaires (Davisse, Louveau 1998).

II – III. L'état de la féminisation de la Fédération Malgache de Volley-Ball

Ce chapitre fait le point sur la féminisation de la Fédération Malgache de Volley-Ball. Celle-ci est examinée sous trois aspects institutionnels : le nombre de pratiquantes et son évolution de 2001 à 2011, les fonctions occupées par les femmes et leur nombre, les actions ou les politiques menées en faveur des femmes par cette Fédération. Quand les données l'accordent, cet état est comparé à celui d'autres Fédérations sportives malgaches. Ce rapprochement permet de situer la place qu'occupe la Fédération de Volley-Ball⁸⁰ dans ce processus plus large de la féminisation du sport à Madagascar.

II – III – 1. La Fédération Malgache de Volley-Ball : nombre total de pratiquants et répartition géographique

À Madagascar, en 2011, la Fédération de volley-ball compte 3649 licenciés et se range ainsi au 8^{ème} rang des Fédérations sportives. Rappelons que les cinq Fédérations les plus importantes du champ fédéral malgache sont pour la même année : le football (83 419 licenciés), le kung-fu (47 314 licenciés), le karaté (26 000 licenciés), le rugby (23 032 licenciés), le basketball (10 264 licenciés).

Tableau 11 : *Effectifs des licencié-e-s des Fédérations en 2011, ordre décroissant*

Disciplines	Total des licenciés en 2011	Femmes	Hommes
Football	83419	770	82649
Kung-fu	47314	716	46 598
Karaté	26000	9273	16727
Rugby	23035	1050	21985
Basket-ball	10264	5872	4392
Handball	7131	2082	5049
Athlétisme	7065	2729	4336
Volley-ball	3649	631	3018

⁸⁰ Dans le cas de cette Fédération soulignons que le processus de féminisation commence très tôt puisque la création d'équipes féminines en 1960 devance d'un an celle de la Fédération officielle, créée en 1961.

Taekwondo	3628	128	3500
Pétanque	1988	205	1783
Haltérophilie	1739	199	1540
Boxe savate	1653	285	1368
Boxe olympique	1615	149	1466
Tennis de table	1237	274	963
Lutte	863	79	784
Lawn tennis	656	308	348
Natation	641	124	517
Handisport	406	86	320
Badminton	390	130	260
Cyclisme	195	10	185
Kick boxing	173	14	159
Sport automobile	122	9	113
Judo	114	35	79

Sources : Fédérations et direction du sport fédéral du Ministère des sports

Les 3 649 licenciés de volley-ball se répartissent inégalement dans les 22 Régions des 6 anciennes Provinces administratives de l'île.

Carte 1 : Les 6 anciennes Provinces et les 22 nouvelles Régions de Madagascar

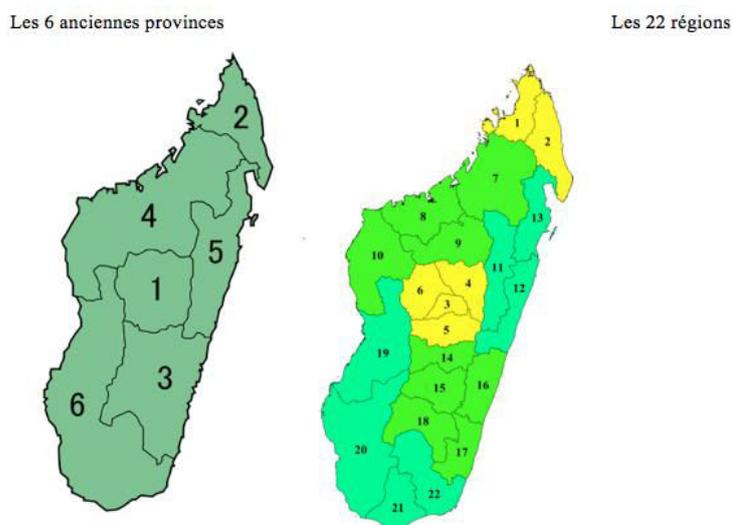


Tableau 12 : Les 6 anciennes Provinces et les 22 nouvelles Régions de Madagascar

1 Antananarivo	2 Antsiranana	3 Fianarantsoa	4 Mahajanga	5 Toamasina	6 Toliara
Itasy (3)	Diana (1)	Amoron'i Mania (14)	Sofia (7)	Alaotra Mangoro (11)	Menabe (19)
Analamanga (4)	Sava (2)	Haute Matsiatra (15)	Boeny (8)	Atsinanana (12)	Atsimo Andrefana (20)
Vakinankaratra (5)		Vatovavy Fitovinany (16)	Betsiboka (9)	Analanjirifo (13)	Androy (21)
Bongolava (6)		Atsimo Atsinanana (17)	Melaky (10)		Anosy (22)
		Ihorombe (18)			

En effet, sur les 22 régions seules 12 ont une ligue de volley-ball. La région d'Analamanga (4), d'Atsimo Atsinanana (17), de Haute Matsiatra (15) et de Boeny (8) concentrent la plupart des effectifs, comme le montrent la carte et le tableau suivant.

Carte 2 : Les 12 Régions comptant une ligue de volley-ball en 2011

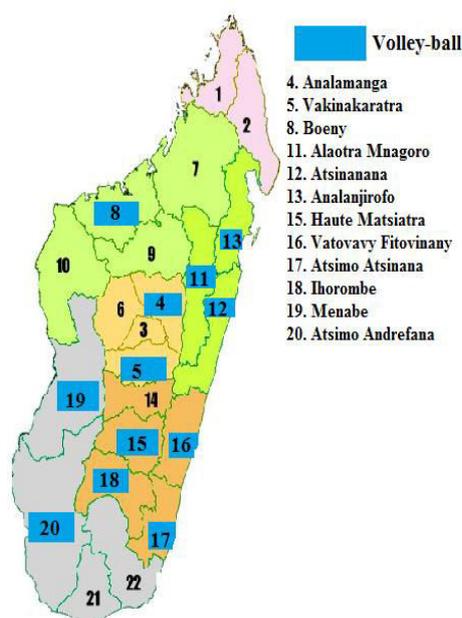


Tableau 13 : Les 4 Régions comptant le plus de licenciés de volley-ball en 2011

Régions	Total	Femmes	Hommes
Analamanga	1014	396	618
Atsimo Atsinanana	543	38	505
Haute Matsiatra	432	82	350
Boeny	336	26	310

Sources : Fédération malgache de volley-ball.

Cette concentration s'ordonne selon les grandes villes du pays, ces quatre régions représentant Tananarive (la capitale), Tamatave, Fianarantsoa et Majunga. La répartition du nombre de volleyeuses suit cette distribution, l'effectif le plus important se trouvant dans la capitale⁸¹.

II – III – 2. Féminisation des effectifs de licencié-e-s

En 2011, la Fédération de volley-ball comptait 631 licenciées, chiffre qui la plaçait au huitième rang des effectifs féminins des Fédérations malgaches. En 10 ans, ce nombre a péniblement augmenté si on le compare à la hausse des licenciés hommes dans cette discipline.

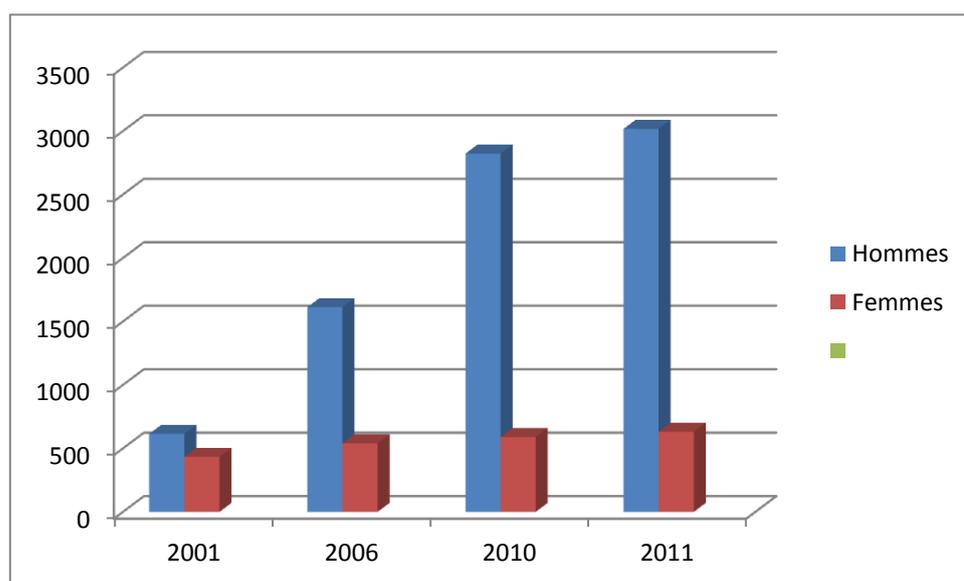
⁸¹ Pour la répartition des licences par sexe et par catégorie à la Ligue d'Analamanga (Tananarive) de 2005 à 2009, se reporter à l'Annexe 22.

Tableau 14 : Evolution des effectifs féminins des licenciés de la FMVB, de 2001 à 2011

	2001	2006	2011
Hommes	615	1	3
Femmes	434	540	631
Taux de féminisation	41%	25%	17%

Sources : Fédérations et direction du sport fédéral du Ministère des sports

Graphique 2 : Evolution des effectifs féminins des licenciés de la FMVB, de 2001 à 2011



En 10 ans, le « poids » des pratiquantes dans les effectifs de la Fédération de volley-ball a diminué, passant de 41 % des effectifs en 2001 à 17 % en 2011⁸². Rappelons que cette tendance se retrouve dans 3 des 5 Fédérations les plus importantes de l'île, l'augmentation des effectifs féminins n'ayant pas suivi, ni rattrapé celle des hommes, réduisant ainsi leur « poids » : si les femmes représentaient 48,5% des effectifs de la Fédération de Karaté en 2001, elles n'en représentent plus que 35,6% en 2011 ; si elles représentaient 3% des effectifs de la Fédération de Football en 2001, elles n'en représentent plus que 1% en 2011 ; si elles représentaient 3% des effectifs de Kung-fu en 2001, elles n'en représentent plus qu'1,5% en 2011. En revanche, pour la Fédération de rugby et celle de basketball, la part de l'effectif féminin a augmenté : sensiblement pour le rugby qui est passé de 3,8% en 2001 à 4,5% en 2011, et fortement pour le basketball

⁸² Pour le détail des effectifs de la Ligue d'Analamanga de 2001 à 2010, se reporter Annexe 23.

qui est passé de 37,6% en 2001 à 57 % en 2011. La Fédération malgache de basketball est la seule des cinq Fédérations majeures où les effectifs féminins ont significativement augmenté pendant 10 ans et où les pratiquantes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins.

Si en 2001 la Fédération de volley-ball pouvait se prévaloir d'un effectif féminin important, ce n'est plus le cas en 2011, le « poids » des licenciées ayant reculé de 24 points. Cette baisse de la représentativité du nombre de pratiquantes marque un recul de la féminisation des effectifs dans cette discipline.

II – III – 3. Cadres et arbitres femmes dans la FMVB

La féminisation d'une Fédération se mesure également aux postes attribués aux femmes⁸³. Les fonctions tenues au sein du Comité Directeur fédéral et le nombre d'arbitres en sont deux indicateurs.

II – III – 3- 1. Cadres femmes à la FMVB

En 2013, en conformité avec la loi 97 014 du 08 Août 1997 sur l'organisation de l'Activité Physique et Sportive à Madagascar qui régit chaque Fédération, le Comité de Direction de la Fédération Malgache de Volley-Ball, comptait deux femmes élues⁸⁴. L'une occupe le poste de Présidente (depuis 2005), l'autre celui de Membre Conseiller (depuis 2005 aussi). À Madagascar, l'élection d'une femme au poste de président est rare, cette fonction étant dans 91 % des cas dévolue aux hommes, comme le montre le tableau ci-dessous. La Fédération d'Athlétisme est l'autre Fédération présidée par une femme.

⁸³ Le cadre institutionnel du fonctionnement de la FMVB est celui des Fédérations sportives malgaches dont l'existence sociale repose sur le droit fondamental défini par la loi 97 014 du 08 Août 1997 portant organisation de l'Activité Physique et Sportive à Madagascar. En application de cette loi, le Décret n° 2004-567 fixe les statuts types des Fédérations Sportives Unisports et de leurs organes décentralisés. Le Comité Directeur fédéral de la FMVB se constitue d'un Président, un vice Président, un Secrétaire général, un Trésorier, deux Membres conseillers (ces 6 postes sont élus) ainsi qu'un Directeur technique national membre de droit. Pour l'intégralité des textes officiels, se reporter à l'Annexe 1.

⁸⁴ Cette loi oblige toute Fédération à compter au moins deux femmes parmi les 8 membres élus de son Comité Directeur. À Madagascar, si toutes les Fédérations répondent à cette obligation, aucune, en revanche, ne dépasse ces 25 %.

Tableau 15 : Nombre de cadres hommes et femmes en 2011 dans le Comité Directeur de 21 Fédérations sportives malgaches

Poste	Fédérations			
	Homme	%	Femme	%
Président/e	21	91,5	2	8,5
vice Président/e	19	82	4	17
Secrétaire général/e	22	96	1	4
Trésorier/ière	23	100	0	0
Trésorier/ière Adjoint/e	7	29,5	16	69,5
Membres conseillers	25	54,5	21	45,5
Directeur technique national	21	91,5	2	8,5

Sources : Fédérations et direction du sport fédéral du Ministère des sports

De manière générale, dans le champ fédéral malgache, les hautes responsabilités (Président, Vice-Président, Secrétaire général, Trésorier et Directeur technique) sont peu féminisées, puisque les femmes ne représentent que 8 % des ces postes. À l'inverse, les responsabilités de second rang (Trésorière adjointe, Membres conseillers) sont sur-féminisées, celles-ci occupant 54 % des ces postes.

Dans un champ où 80 % des femmes élues sont cantonnées à des responsabilités subalternes, le Comité Directeur de la Fédération Malgache de Volley-ball, avec sa Présidente, « apparaît » comme féminisé, bien que numériquement les femmes y restent largement minoritaires. Il n'en va pas de même pour le poste d'arbitre.

II – III – 3- 2. Les postes d'arbitres à la FMVB

Le tableau suivant présente, pour l'année 2011, le nombre d'arbitres femmes en activité au sein de la Fédération Malgache de Volley-Ball.

Tableau 16 : Nombre d'arbitres hommes et femmes en 2011 à la FMVB

Volley-ball	Arbitres hommes	Arbitres femmes	Taux de pénétration des arbitres femmes
	289	5	2%

Sources : Fédérations et direction du sport fédéral du Ministère des sports

Dans cette Fédération, les femmes sont presque absentes du corps arbitral, n'en représentant que 2%. Ce chiffre, rapporté à celui du nombre de licenciées (17%), souligne encore cette sous représentation. Ce phénomène n'est pas le lot de toutes les

Fédérations sportives malgaches. Le tableau suivant présente, pour l'année 2011, le nombre d'arbitres femmes en activité pour les cinq Fédérations de sports collectifs, football, hand-ball, rugby, basket-ball, volley-ball, les plus importantes, et le taux de pénétration des femmes dans cet emploi de cadre sportif.

Tableau 17 : *Nombre d'arbitres hommes et femmes en 2011 pour les cinq Fédérations les plus importantes de sports collectifs malgaches.*

Sports collectifs	Arbitres hommes	Arbitres femmes	Taux de pénétration des arbitres femmes.
Football	1040	200*	16 %
Handball	286	54	16%
Rugby	100	12**	14%
Basketball	398	35**	8 %
Volley-ball	289	5	2%

Sources : Fédérations et direction du sport fédéral du ministère des sports

*Dont 6 exerçant au niveau international.

** Dont une exerçant au niveau international.

Si, d'une manière générale, ces données révèlent le déficit de femmes au poste d'arbitre dans les cinq Fédérations de sports collectifs les plus importantes à Madagascar, elles indiquent aussi des différences entre ces Fédérations et des exceptions⁸⁵. Par exemple, le corps arbitral de la Fédération de Football, à l'inverse de celui de la Fédération Malgache de Volley-Ball, apparaît comme féminisé puisque les femmes y sont présentes à 16%, alors qu'elles ne représentent que 1% de l'effectif de l'ensemble des pratiquants de la Fédération. De même, à la Fédération de Rugby les arbitres femmes représentent 14% des effectifs du corps arbitral alors que les pratiquantes représentent 4,55% de l'ensemble des licencié-e-s de la Fédération en 2011. En revanche, la Fédération de hand-ball et la Fédération de basket-ball accusent, comme la FMVB, une nette sous représentation des arbitres femmes : au hand-ball les femmes représentent 29,19% des membres licencié-e-s de la Fédération et 16% des effectifs du

⁸⁵ A noter qu'il est difficile d'avoir accès aux pourcentages d'arbitres femmes dans les Fédérations sportives en France. Dans le journal en ligne, *Le Nouvel Observateur Sport* du 02/04/2012, Benjamin Harroch fait état à l'article « Ces femmes qui arbitrent des hommes » de 43.000 arbitres femmes en France sur un total de 210.000 arbitres, soit une proportion de 20%.

corps arbitral ; au basket-ball elles représentent 57,20% des membres licencié-e-s de la Fédération et seulement 8% des effectifs du corps arbitral. Toutefois, c'est à la Fédération Malgache de Volley-Ball que les effectifs des femmes arbitres et leur représentativité par rapport aux pratiquantes sont les plus faibles, permettant de dresser le constat de la rareté des femmes arbitres dans cette Fédération en 2011. Le processus de féminisation ne s'y est pas développé dans la dernière décennie, ce qui conduit à examiner de plus près cette situation de grande disparité de genre dans le métier d'arbitre à la FMVB.

II – III – 4. Projets ou actions en faveur des femmes à la FMVB

D'elle-même, la Fédération Malgache de Volley-Ball ne porte pas de politiques en direction des volleyeuses, qu'elles soient cadres ou licenciées. À la question : « Avez-vous une politique pour les femmes ? », une responsable fédérale de haut niveau répond sans énoncer la moindre action ou projet strictement dévolus aux femmes :

Nous encourageons toujours les femmes à prendre leurs responsabilités pour développer le volley-ball malgache. La conférence de presse que nous avons organisée à la Planète Ambohitovo Antananarivo s'inscrit dans la continuité de la promotion du volley-ball en mettant l'accent sur la promotion des catégories jeunes (filles et garçons). Dans cette promotion, la politique de la Fédération consiste à réaliser ses activités prévisionnelles de la saison, Des compétitions nationales Open, des U12 aux U23, seront organisées dans différentes régions.

L'objectif, c'est de multiplier les compétitions, créer des centres de formation au sein des Régions, doter les ligues de ballons et de filets et renforcer les relations internationales en l'occurrence avec la zone 7 Océan indien et surtout la Fédération internationale (FIVB).

En matière de promotion de la femme, la Fédération Malgache de Volley-Ball, comme beaucoup d'autres, se contente de suivre les règles imposées par le Ministère des Sports qui obtempère *a minima* aux recommandations des institutions sportives internationales. Ainsi, en 1997, le Ministère des Sports introduisit dans sa loi sur l'organisation de l'Activité Physique et sportive à Madagascar (loi 97 014), l'obligation pour toute Fédération d'élire au moins deux femmes parmi les membres du Comité Directeur. Néanmoins, à l'échelle locale des comités et des Fédérations, ce point est arbitrairement suivi. Par exemple, il fallut attendre 2011 pour que deux femmes soient élues au sein du Comité Olympique Malgache (COM). De même, c'est en 2005 que cette obligation fut remplie par la Fédération Malgache de Volley-Ball.

À Madagascar, dans le monde sportif, la promotion de la femme revient principalement aux associations féminines locales. La plus en vue, *Femme et Sport* à

Madagascar, est née en 1997. Depuis sa création, elle organise des compétitions, des formations et des journées d'information pour les femmes. Elle participe aussi, lorsqu'elle y est invitée par les comités et les Fédérations, à des actions de soutien ou de promotion des femmes, comme dans le cas récent du COM, où elle anime la commission « Sport et Femme ». Bien que sa présidente soit également celle de la Fédération Malgache de Volley-Ball, aucun partenariat officiel n'existe entre ces deux structures, la Fédération de volley-ball restant inerte en matière de promotion des volleyeuses, qu'elles soient cadres ou licenciées. Face à cette absence d'initiatives en faveur des femmes, les compétitions internationales, comme la Coupe d'Afrique féminine des Clubs Champions⁸⁶, à laquelle participent chaque année deux clubs malgaches, sont les seuls dispositifs qui valorisent concrètement les volleyeuses, quand bien même ceux-ci apparaissent comme des formes de promotion rudimentaires. Au bilan, une vue globale des avancées de la féminisation à la FMVB montre que, si l'on compare le corps des pratiquant-e-s licencié-e-s, celui des cadres du Comité Directeur et celui des arbitres, c'est ce dernier qui apparaît comme le plus résistant à la féminisation. Ce constat conduit à l'examen plus détaillé du déséquilibre hommes-femmes dans le corps arbitral de la Fédération Malgache de Volley-Ball.

⁸⁶ Elle est organisée par la Confédération Africaine de Volley-Ball.

II – IV. Disparités de genre dans le corps arbitral à la FMVB

Ce chapitre examine les inégalités de genre dans le corps arbitral de la Fédération Malgache de Volley-ball. Le déséquilibre numérique s'exerce très en faveur des hommes puisqu'ils représentent 98% des arbitres et fait de ce corps un territoire sous féminisé. Pour mieux cerner cette emprise masculine, nous continuerons à présenter ce déséquilibre à travers, d'une part, la répartition hommes-femmes selon les grades d'arbitre et, d'autre part, la formation d'arbitre. Ces aspects requièrent, également, de décrire l'administration de l'arbitrage à la FMVB. À la FMVB, le corps arbitral s'organise selon deux échelons : l'un national, l'autre régional. À l'échelle nationale, la Commission Centrale des Arbitres (CCA) a la responsabilité des tâches d'administration générale. Elle s'occupe de l'enregistrement des arbitres dans le Registre de Contrôle⁸⁷, de l'application du texte des « Règlements Généraux des Arbitres de Volley-Ball à Madagascar »⁸⁸, de désigner les arbitres pour les rencontres nationales et internationales, de la formation des arbitres⁸⁹. Elle se compose de onze membres⁹⁰ dont aucun n'est une femme. À l'échelle régionale, les Commissions Régionales des Arbitres (CRA) relaient la CCA. Elles désignent les arbitres pour les matchs du championnat régional, juge en appel les réclamations des clubs, propose à la CCA des arbitres pour le championnat national etc. Cependant, parmi les 12 Régions que compte la FMVB, seule celle d'Analamanga (Tanananarive) possède suffisamment d'arbitres pour disposer d'une CRA. Celle-ci, aidée par la CCA, est donc également chargée de l'arbitrage des matchs officiels de provinces⁹¹. Dans cette CRA, comme à la CCA, aucune femme n'est membre du bureau, ni ne l'a jamais été.

⁸⁷ Article premier du texte « Règlements Généraux de Arbitres De Volley-Ball à Madagascar ».

⁸⁸ Ce texte date du 26 novembre 1998. Il est signé par la Commission Centrale des Arbitres de la FMVB et décrit en 76 articles les tenants et aboutissants de la fonction d'arbitre (cf. Annexe 9).

⁸⁹ Article 18 du texte « Règlements Généraux de Arbitres De Volley-Ball à Madagascar ».

⁹⁰ Un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire Général Adjoint, un Trésorier et un Trésorier Adjoint, deux Commissaire aux comptes, trois Commissaires aux Comptes. Les membres de la CCA sont élus par le Conseil National des Arbitres.

⁹¹ Dans les régions de Haute Matsiatra, du Boina et d'Atsimo Atsinanana il existe des « groupes de travail » formés par des arbitres. Leurs effectifs restant faibles, ils ne sont pas reconnus comme CRA et ne comptent aucune femme.

II – IV – 1. Grades d'arbitres et promotions.

La CCA et la CRA sont au cœur du processus de promotion des arbitres, elles en régulent la carrière depuis le grade de stagiaire jusqu'à celui d'arbitre international. Ainsi, c'est la CRA qui suit, note, évalue l'arbitre stagiaire⁹² et qui, au terme d'une année, propose à la CCA que celui-ci accède ou non au grade d'arbitre Régional. De même, la CRA présente à la CCA des candidats pour la promotion au grade d'arbitre de Ligue et d'arbitre Fédéral Temporaire⁹³. Enfin, seule la CCA propose des candidats⁹⁴ au grade d'arbitre Fédéral Permanent et International. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des grades obtenus entre 1988 et 2005 pour les femmes et les hommes. Outre le déséquilibre numérique, ce recensement fait apparaître un autre déséquilibre hommes/femmes dans le corps arbitral : la présence d'un « plafond de verre », les femmes n'ayant pas accès aux grades les plus élevés d'une carrière d'arbitre.

Tableau 18 : Répartition des grades d'arbitres délivrés pour les femmes et hommes de 1988 à 2005

De 1988-2005	Stagiaire	Régional	Ligue	Fédéral
Femmes	0	20	0	0
Hommes	0	130	33	13

Sources : Fédération Malgache de volley-ball.

La sous-représentation des femmes dans le corps arbitral entre 1988 et 2005 est manifeste puisqu'elles ne représentent que 10% des effectifs. A la seconde lecture, apparaît l'existence d'un frein puissant à leur promotion. En effet, durant 17 ans, bien qu'un réservoir de candidates existât, aucune n'a été promue au-delà du premier grade de titulaire et n'est devenue arbitre de Ligue ou Fédéral. Pour mémoire, la seule arbitre ayant franchi cette barrière, le fit entre 1978 et 1987, la CCA lui délivrant alors le grade d'arbitre Fédéral. Le tableau suivant présente les grades d'arbitres délivrés pour les femmes et les hommes entre 2005 et 2010. Il s'y remarque les effets d'un double phénomène.

⁹² Pour être arbitre stagiaire, il faut valider l'examen de la formation d'arbitre organisée par la CCA.

⁹³ L'Article 27 stipule comme conditions d'éligibilité au grade d'arbitre de Ligue : s'engager à officier dans les compétitions pendant la saison à venir sans aucune cessation d'activité au préalable ; avoir été arbitre régional durant deux années.

L'Article 28 stipule comme conditions d'éligibilité au grade d'arbitre Fédéral temporaire: être titulaire du grade de Ligue depuis quatre saisons au moins ; obtenir une moyenne supérieure ou égale à 14/20 sur les sessions de formation et de perfectionnement de la CCA; avoir officié en compétition nationale.

⁹⁴ L'Article 28 détaille les conditions à remplir pour obtenir ce grade (avoir l'expérience de matchs nationaux, être recommandé par la CRA et la CCA, rédiger un dossier sur son dernier arbitrage et sa motivation, valider un examen théorique etc.)

Tableau 19 : Répartition des grades d'arbitres délivrés pour les femmes et hommes entre 2005 et 2010

De 2005-2010	Stagiaire	Régional	Ligue	Fédéral
Femmes	2	1	2	0
Hommes	10	0	48	0

Sources : Fédération malgache de volley-ball.

D'une part, le plafond de verre qui empêchait l'accès à certains grades d'arbitre semble s'atténuer. Le grade d'arbitre de Ligue qui, pendant 17 ans, fut refusé aux arbitres femmes a, de 2005 à 2010, été obtenu par deux d'entre elles⁹⁵. D'autre part, le plafond de verre qui s'exerce à l'entrée de la formation n'a pas disparu et, au contraire, s'accroît. En effet, comme le montre le tableau, les femmes arbitres en exercice ne représentent plus que 8 % du corps arbitral, alors qu'entre 1988 et 2005 elles en représentaient 10 %. Les femmes sont donc moins nombreuses à pénétrer le corps arbitral, même si une fois entrées leur mobilité semble un peu plus grande mais sans jamais atteindre les plus hauts grades d'arbitre fédéral et international. Un dernier tableau récapitule le nombre d'arbitres hommes et femmes formés de 1978 à 2010. Il confirme et renforce le constat d'une écrasante supériorité numérique masculine dans la formation d'arbitre à la FMVB.

Tableau 20 : Nombre d'hommes et de femmes formés au poste d'arbitre de 1978 à 2010

Hommes	9 formations de 1978 à 1988	11 formations de 1989 à 1999	4 formations de 2000 à 2010
Hommes	39	165	70
Femmes	2	17	7

Sources : Fédération Malgache de volley-ball

En 32 ans, le taux de formation des femmes au poste d'arbitre de volley-ball n'a pas connu d'évolution remarquable. Les femmes représentaient 5% des arbitres formés entre 1978 et 1988, 10% des arbitres formés entre 1989 et 1999, et toujours 10% des arbitres formés entre 2000 et 2010. Ce faible taux de formation atteste d'un goulot d'étranglement pour les femmes, d'où résulte la rareté d'accès à la formation d'arbitre. Cependant, le manque de données institutionnelles, à propos du nombre de femmes inscrites à la formation et obtenant le titre d'arbitre, ou encore à propos du nombre de

⁹⁵ A noter que des arbitres femmes se sont désengagées de l'arbitrage. Sur 7 femmes arbitres formées entre 2000 et 2010, il n'en reste que 5 comme l'indique le Tableau 17: *Nombre d'arbitres hommes et femmes en 2011 pour les cinq Fédérations les plus importantes de sports collectifs malgaches.*

demandes émises par les femmes pour participer à la formation et le nombre de demandes acceptées, empêche de renseigner davantage dans quelle proportion s'effectue cette éviction. Il appartiendra au second type d'enquête, par entretiens et sondage auprès des protagonistes, d'élucider ce point.

II – IV – 2. Le cadre institutionnel de la formation à l'arbitrage

Le recrutement des arbitres et le déroulement de leur carrière sont gérés par la CCA à travers l'organisation de la formation d'arbitre, formation initiale et formation continue (organiser des cours et recyclages d'arbitre au niveau national). Le texte « Règlements Généraux de Arbitres De Volley-Ball à Madagascar » concentre tous les pouvoirs administratifs de l'arbitrage aux mains de la CCA. L'article 1 des Règlements définit du reste l'arbitre comme « celui qui, ayant été formé par des instructeurs nommés par la C. C. A, a satisfait à une visite médicale dûment certifiée et subi avec succès les épreuves théoriques, orale et pratique sur l'arbitrage » et il est spécifié que « la délivrance de la carte des arbitres relève uniquement du pouvoir de la C.C.A à Madagascar. » (article 42). La CCA administre l'arbitrage au niveau national, aucune autre ligue que celle d'Anamalanga n'ayant de Commission Régionale des Arbitres. Les membres de la CCA sont indemnisés ou rémunérés par la FMVB pour leurs prestations : « Les frais de déplacement et restauration ainsi que les éventuelles indemnités journalières pour les examens, stage ou réunion des membres de la C.C.CA sont à la charge de la F.M.V.B. » (article 44). Rappelons qu'aucune femme n'a jamais été élue membre de la CCA depuis sa création.

II – IV – 2. 1. Les conditions d'accès à la formation

L'article 2 des Règlements définit le corps arbitral comme « un corps unitaire hiérarchisé composé de techniciens spécialisés, dont la compétence s'étend à l'application des lois du jeu et à toutes les questions d'ordre technique relatives au jeu. » La connaissance de la pratique du volley-ball est une exigence bien que l'article 24 stipule que « Les candidats aux titres officiels d'arbitre doivent au préalable remplir les conditions suivantes : être un ancien joueur ou être titulaire d'un diplôme de Baccalauréat. » Ces critères peuvent être modifiés au gré de chaque CRA comme le précise la suite de l'article 24 : « Mais chaque C.R.A peut, si elle désire, inclure d'autres critères de recrutements afin d'améliorer la sélection des élèves arbitres. » Le recensement des arbitres de 1965 à 2010 montre que les titulaires du baccalauréat sont

aussi nombreux que les non titulaires et qu'il n'y a pas de déséquilibre de genre sur ce point, la barrière pour les femmes se situant ailleurs.

Tableau 21 : *Etat des diplômes des arbitres, 1965 – 2010*

	Sans diplôme	Baccalauréat	Baccalauréat et +
Hommes	114	120	39
Femmes	12	5	9

Sources : Secrétariat Général de la Fédération Malgache de volley-ball

Aucun article ne donne de périodicité pour les sessions de formation, ni un nombre de participants réglementaire. Il n'est pas mentionné de quotas en fonction des sexes.

II – IV – 2. 2. Le recrutement : examens passés, évaluation

L'article 23 traitant du « Recrutement » précise que « Tout arbitre stagiaire doit être âgé d'au moins dix huit ans, appartenant ou non à un club. Il adressera à la C.R.A, par l'intermédiaire de son club le cas échéant, une demande. La C.R.A transmettra à la C.C.A avec avis motivé les résultats des examens passés par les candidats. » Les examens à passer comportent une épreuve théorique, et en cas d'admissibilité, des épreuves pratiques et orales. Mais « en cas d'insuffisance manifeste et d'erreurs répétées, les examinateurs suspendront l'épreuve. Tout candidat échoué au cours d'une session ne peut se présenter qu'à la session suivante. » (article 23) La formation théorique, en salle, porte sur le règlement officiel de la Fédération Internationale de Volley-Ball. Par exemple, les thèmes suivants ont été abordés à la session de 2010 :

- 1- Installations et équipement ; 2 – les participants ; 3 – Formule de jeu ; 4 – Action de jeu ; 5- Interruptions de jeu réglementaires, intervalles et retard ; 6 – les liberos ; 7 – conduite des participants ; 8 - Les arbitres, leurs responsabilités et gestes officiels

La phase pratique consiste en un stage d'application des cours théoriques de façon à pouvoir agir en situation réelle de jeu. Chaque stagiaire doit tenir sur le terrain successivement tous les rôles de l'arbitrage, du plus au moins prestigieux : rôle du premier arbitre, rôle du second arbitre, rôle de juge de ligne et le rôle du marqueur⁹⁶.

⁹⁶ Pour le détail des thèmes abordés à la session de 2010, cf. Annexe 23. Pour une photographie des participants à la formation, partie théorique, de 2010, cf. Annexe 18.

Le premier arbitre vérifie les conditions de jeux, contrôle les échauffements, effectue le tirage au sort et siffle le début et la fin des échanges, les fautes de service, les fautes de touche, les fautes au filet (haut et bords), les fautes de placement et les avertissements. A la fin, il signe la feuille de match.

Le rôle principal du second arbitre est d'assister le 1^{er} arbitre, mais il a aussi son propre champ de compétence. Il contrôle le travail du marqueur, la position des joueurs au début du set, les fautes de position de l'équipe en

Pour évaluer la formation un test de contrôle théorique et pratique est organisé à la fin de la formation, avec les mêmes évaluations pour les hommes et les femmes. La réalisation pratique est concrétisée par un match entre deux équipes, où les formateurs ne différencient pas les conditions de jeu en fonction des participants, hommes et femmes⁹⁷. Il n'y a pas d'autre session de formation que celle de Antananarivo. Les candidats de province doivent se déplacer à leurs frais pour participer à une formation.

L'article 27 précise, entre autres conditions, que « tout candidat au titre d'arbitre Régional doit avoir satisfait aux obligations d'Arbitre Stagiaire durant au minimum une année d'ancienneté suivi et noté (fiche individuelle) par la C.R.A. » Les fonctions d'arbitre stagiaire ne donnent lieu à aucune rémunération alors que celles d'arbitre donnent lieu à des indemnités d'arbitrage tarifées et à des frais de déplacement et d'hébergement, aux frais de l'organisateur de la rencontre et selon les niveaux d'arbitrage, comme l'indiquent les articles 45 et 46⁹⁸. Toute promotion successive de grade en grade, liée aux évaluations de la CRA et de la CCA, est du ressort de la CCA dont les décisions manifestent une hégémonie masculine sans partage.

II – IV – 3. En appui à la recherche ...

Les effectifs du corps arbitral, les phases successives de recrutement des arbitres, les conditions de déroulement de leur carrière montrent en quoi la gestion de l'arbitrage est un bastion masculin. Chaque femme qui entre sur ce territoire contribue à féminiser un métier, celui d'arbitre⁹⁹. Des enjeux professionnels s'ajoutent à ceux de la féminisation

défense, les fautes au filet (partie basse), les contres. Il peut aussi signaler les fautes mais sans siffler et sans insister. A la fin il signe la feuille de match lui aussi.

Les juges de ligne ont pour rôle de vérifier les sorties de ballon hors des lignes de délimitations du terrain, ainsi que les tables qui s'occupent de feuilles de match.

Le marqueur remplit la feuille de match et la tient à jour. La tenue de la feuille de match est systématique et rigoureuse. Elle doit être faite par un marqueur qualifié. Il enregistre tout l'environnement du match. Le lieu, la date, l'heure et le nom de tous les participants (joueurs et arbitres). Assis derrière le 2^{ème} arbitre, il lui signale la fin des pauses et des temps morts. Il note scrupuleusement le déroulement du match et vérifie le tableau des scores. A la fin, il signe la feuille de match et la fait signer aux arbitres.

⁹⁷ A noter que la hauteur de filet reste à 2m 43, hauteur réglementaire des compétitions masculines alors qu'elle est de 2m 24 pour les compétitions féminines. La grille d'évaluation d'arbitrage est présentée en annexe 10.

⁹⁸ « Les frais de déplacement (aller et retour) et les frais d'hôtel des arbitres désignés officiellement pour officier un match sont à la charge de l'organisateur (article 45). (...) Ces tarifs seront déterminés par le C.C.A et figurés sur son règlement intérieur en ce qui concerne les niveaux national et international, large latitude pour le niveau régional (entre la C.R.A, et la ligue) pour la promotion du Volley-ball à Madagascar. (article 46). Pour le championnat de volley-ball 2011, les frais d'arbitrage sont de 5000 ariary par match et par équipe à la ligue d'Analamaga. Pour le texte des procédures en vigueur, cf. Annexe 16, Règlements de la Ligue Régionale.

⁹⁹ Rappelons la définition déjà citée de Maruani et Meron : « concevoir l'arbitrage comme un emploi et pas seulement comme une pratique sportive puisque : « Avoir un emploi, c'est travailler en contrepartie d'une rémunération, d'un statut social », *Un siècle de travail des femmes en France*, op. cit., 2011, p. 22-23.

des activités sportives. La métaphore du « plafond de verre » s'applique doublement à l'organisation de l'arbitrage du volley-ball à la FMVB, les statistiques ayant constaté les blocages à l'entrée de la profession et l'absence de toute promotion de carrière. Cette expression attire l'attention « sur les obstacles durables et souvent invisibles auxquels se heurtent les femmes qualifiées pour accéder aux positions professionnelles les plus élevées¹⁰⁰. » Les études sur le plafond de verre soulignent toutes l'importance des fonctionnements informels, « le plus souvent au bénéfice des hommes et des parcours masculins (...), les stratégies « masculines » qui tendent, consciemment ou non, explicitement ou implicitement, à maintenir la nature masculine des niveaux élevés des hiérarchies organisationnelles »¹⁰¹. Pour mettre à jour et comprendre quelles sont les pratiques sociales qui produisent ces différenciations de genre, nous avons effectué une seconde enquête, d'approche qualitative et de niveau microsociologique. Elle interroge les principaux acteurs et protagonistes du domaine afin de recueillir leur point de vue sur le double plafonnement des effectifs féminins que les statistiques ont mis en évidence et qui se traduit par la rareté des femmes arbitres et l'absence d'arbitres femmes gradées au volley-ball.

¹⁰⁰ « Le plafond de verre dans tous ses éclats, La féminisation des professions supérieures au xxe siècle », Marie Buscatto, Catherine Marry, *Sociologie du travail* 51 (2009) 170–182. – p. 171.

¹⁰¹ « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », Jacqueline Laufer, *Travail et Emploi* n° 102, Avril-juin 2005, p. 31 – 42.

II – V. L'enquête sur la féminisation de l'arbitrage par entretiens et questionnaire

A travers les données institutionnelles sur la formation à l'arbitrage, nous avons identifié l'existence d'un plafond de verre à deux niveaux. Montrer comment il se construit implique de passer des constats chiffrés à la description des pratiques sociales qui les produisent. Pour ce faire, nous avons choisi d'interroger un certain nombre d'acteurs de la scène de l'arbitrage, ceux et celles qui y sont le plus directement impliqués, et de leur demander leur perception et leur analyse de ce double plafonnement des effectifs féminins. Toujours tenu à la démarche d'une enquête exploratoire, ce mode d'investigation nous permet de diversifier et multiplier les postes d'observation : nous avons ainsi pu recueillir les points de vue des femmes arbitres, les points de vue des cadres et dirigeants de la FMVB, mais aussi d'autres Fédérations, et les points de vue des volleyeuses qui sont doublement concernées, en tant que joueuses, donc sous la surveillance d'un ou une arbitre à chaque match disputé, et en tant que futures arbitres potentielles. Compte tenu des effectifs de chaque catégorie d'acteurs, deux types d'outils ont été utilisés, l'entretien auprès des arbitres femmes et des cadres ou dirigeants sportifs et le questionnaire auprès des joueuses.

Dans le cadre de l'enquête qualitative menée de 2010 à 2013¹⁰², ont été interviewées vingt-cinq personnes, dont huit arbitres femmes, parmi lesquelles six arbitres de volley-ball et deux arbitres internationales, l'une de basket-ball, l'autre de football, mais aussi dix-sept cadres ou dirigeants sportifs, quatorze hommes et trois femmes. Parmi ces cadres ou dirigeants hommes sept appartiennent à la Fédération de volley-ball, les autres appartenant aux Fédérations de rugby, de basket-ball et de football. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à être interviewés sur la question de la féminisation de l'arbitrage car leurs positions sont contrastées dans ce débat à l'inverse des arbitres femmes dont les propos convergent totalement. Deux cent vingt-deux volleyeuses ont également répondu à des questionnaires distribués dans plusieurs clubs de la capitale, cet effectif représentant plus de la moitié des licenciées de la ligue de Tananarive et plus du tiers de l'ensemble des effectifs des volleyeuses malgaches. Certes, l'enquête aurait pu s'adresser à davantage de personnes encore, à des volleyeurs hommes, par exemple,

¹⁰² Pour un tableau synoptique des lieux, dates et modalités de collecte de données, se reporter à l'Annexe 24.

mais, d'une part, une enquête ne peut « tout » enregistrer et, d'autre part, celle-ci a fourni des informations et témoignages sur les principaux axes d'investigation jusqu'à saturation. Ainsi que le dit Olivier Schwartz : « Si l'éventail des ressources potentielles d'une enquête est large, cela ne signifie évidemment pas qu'il existe une ethnographie « totale », capable de décliner tous les points de vue possibles. Des choix s'imposent toujours, liés d'abord à la finitude des moyens disponibles, aux possibilités – et surtout aux impossibilités – du contexte. Ils sont aussi corrélés aux objectifs poursuivis¹⁰³. » Ci-dessous, l'exposé des modes de collecte et de traitement des données est complété par la mention des principales difficultés méthodologiques rencontrées dans l'enquête et les réponses qui y ont été apportées. L'ensemble des matériaux recueillis se trouve en Annexes, comprenant les transcriptions des entretiens et des questionnaires renseignés.

II – V – 1. La constitution du corpus : entretiens et questionnaires

Le corpus est constitué des entretiens et des questionnaires. La passation des entretiens s'échelonne de 2010 à 2013 alors que la distribution et le retour des questionnaires ont lieu de fin 2010 à début 2011. Les entretiens interrogent deux catégories d'acteurs selon deux grilles de questions différentes : celle des femmes arbitres (entretiens de type I) et celle des cadres et dirigeants sportifs (entretiens de type II). Les entretiens de type II sont complémentaires aux entretiens de type I dans la mesure où ils interrogent les tensions entre le pôle féminin et le pôle masculin de l'arbitrage en même temps que les tensions entre les fonctions d'arbitre et de cadre ou dirigeant. Mais plusieurs questions sont identiques de l'une à l'autre grille car l'objectif est toujours d'interroger la sous-représentativité des femmes arbitres. Un lot important de ces questions identiques aux deux grilles d'entretien est aussi intégré au questionnaire distribué aux joueuses. Ce dispositif permet de confronter les divers points de vue selon les positions occupées dans l'institution sportive et d'organiser la description des résultats d'enquête à partir des oppositions et des consensus qui s'expriment dans ce débat sur la féminisation de l'arbitrage.

II – V – 1 – 1. Les entretiens

Auprès des arbitres féminins, six entretiens ont été enregistrés dont cinq auprès d'arbitres qui ne sont plus ou pas en activité car, pour la saison 2010 – 2011, il n'y a

¹⁰³ Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? », postface à Noël Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, (1^o éd. 1923 – University of Chicago), Editions Armand Colin, 2011, p. 339.

qu'une seule arbitre femme en activité et qui est encore stagiaire. Ce sont des entretiens semi-directifs. Le guide d'entretien comprend d'abord des questions qui touchent le choix d'être arbitre, les antécédents sportifs, et l'âge. Puis les interlocutrices sont questionnées sur la socialisation sportive de leur enfance et le lien avec le sport dans leur environnement familial. Ont été ensuite abordés les difficultés et obstacles vécus par les femmes arbitres, les freins à l'investissement féminin dans le rôle d'arbitre, puis les rapports sociaux avec les arbitres masculins et la hiérarchie. Enfin, pour mieux comprendre le très faible nombre de femmes en formation d'arbitres durant des décennies, les interlocutrices, et elles seulement, ont été invitées à retracer et commenter le déroulement de leur formation et de leur recrutement¹⁰⁴.

Le second guide d'entretien sollicite le point de vue des cadres ou dirigeants sportifs, majoritairement hommes, sur la même question de la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball. Les personnes qui ont accepté de nous répondre représentent la hiérarchie sportive, notamment au sein de la FMVB : outre la Présidente de la FMVB, le Secrétaire Général de la FMVB, le Secrétaire Général de la ligue de Tananarive de volley-ball, un Membre de la Commission Centrale des Arbitres de volley-ball, et le Directeur Technique National de la FMVB de 2004 à 2008. Dans d'autres disciplines, ont accepté d'être interviewés le Directeur Technique National de la Fédération du Football de 2002 à 2010, le Directeur Technique National de Basket-ball depuis 2007, le Directeur Technique National de Rugby de 2004 à 2008, le Président des Associations des Arbitres de Rugby Malgache. Le Directeur de la Promotion des Activités Physiques et Sportives, en même temps membre de la Commission Sport pour tous du Comité Olympique Malgache a également accepté de nous répondre ainsi que les cadres du sport malgache que sont les interlocuteurs entraîneurs et formateurs de volley-ball, de basket-ball et de football et deux responsables femmes de l'Académie Nationale des Sports, la responsable de la formation des Maîtres nageurs sauveteurs et la responsable rugby du niveau 1, elle-même ancienne arbitre de rugby. Les cadres et dirigeants sportifs n'exprimant pas tous la même position envers la féminisation de l'arbitrage, ce nombre

¹⁰⁴ Pour l'intégralité du guide d'entretien auprès des arbitres femmes et les modalités de contact et de passation, se reporter Annexe 3. Pour l'intégralité de leurs entretiens transcrits, se reporter à l'Annexe 25.

de personnes masculines interrogées est nécessaire pour ouvrir les réponses à cette diversité¹⁰⁵.

II – V– 1 - 2. Les questionnaires

Alors que les entretiens s'enquèrent des modalités d'accès à la formation d'arbitre et d'exercice de cette fonction, les questionnaires interrogent la réalité sociale des joueuses de volley-ball en amont de cette formation mais aussi leur jugement sur l'exercice de la fonction d'arbitre femme. En effet, tous les matchs qu'elles disputent en compétition bénéficiant d'un arbitrage, suite à leur expérience de l'arbitrage masculin et féminin, elles ont des jugements à formuler sur ces pratiques observées et des représentations par rapport à ces rôles sociaux. D'autre part, en tant que joueuses, elles sont les candidates potentielles à de futures formations d'arbitre, et à ce titre, leurs projets d'avenir et leurs projections font aussi partie de la scène du volley-ball et des enjeux qui s'y nouent.

Le questionnaire auquel ont répondu deux cent vingt-deux joueuses licenciées de la ligue de Analamanga comporte des questions fermées (10), demi-ouvertes et ouvertes (26), réparties en huit thèmes¹⁰⁶. La première série de questions porte sur la socialisation sportive des volleyeuses : les raisons qui ont poussé ces jeunes femmes et femmes à la pratique du volley-ball, leur expérience sportive, les formations éventuellement suivies, le parcours sportif de l'entourage familial. La seconde série aborde les facteurs qui poussent, selon elles, les femmes à la pratique de l'arbitrage et demande pourquoi, à leur avis, elles sont peu représentées dans ce rôle et les difficultés qu'elles rencontrent. La troisième série troisième série concerne la formation d'arbitre de volley-ball et prospecte l'investissement éventuel des joueuses dans une carrière d'arbitre ; il leur est demandé : « souhaiteriez-vous devenir arbitre ? ». Le dernier lot de questions renseigne sur les situations familiales et sociales des joueuses et recueille des renseignements personnels. Les réponses permettent de catégoriser des positionnements personnels par rapport aux oppositions : joueuses / arbitres, arbitre homme / arbitre femme, et par rapport aux mobilités de genre selon l'opposition : image traditionnelle / image nouvelle de la femme malgache en tant que sportive.

¹⁰⁵ Pour le guide d'entretien et les conditions de contact et de passation des entretiens auprès des cadres et dirigeants sportifs, se reporter en Annexe 4. Pour l'intégralité de leurs entretiens transcrits, se reporter à l'Annexe 26.

¹⁰⁶ Pour le texte du questionnaire, les conditions de passation auprès des joueuses se reporter en Annexe 2.

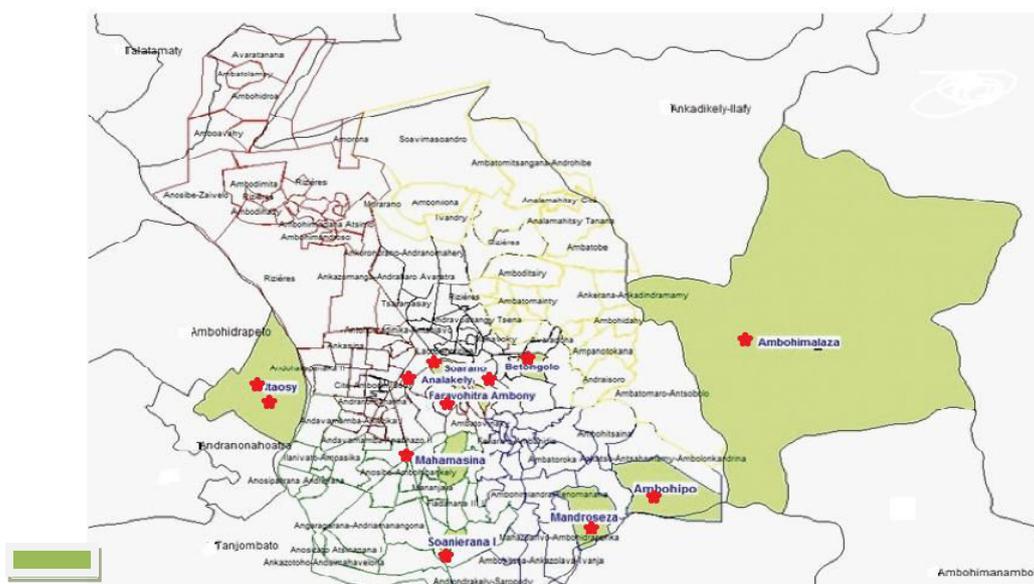
Ces questionnaires ont été diffusés par le biais des entraîneurs et onze entraîneurs hommes ont accepté cette collaboration. Nous avons rencontré en premier lieu une femme coach qui nous a informée de la réunion de la ligue de volley-ball et nous a invitée à y assister afin de pouvoir rencontrer les autres entraîneurs pour faciliter l'acheminement des questionnaires auprès des autres clubs. Effectivement à la réunion de la ligue du volley-ball nous avons pu rencontrer bon nombre d'entraîneurs des équipes féminines des clubs de volley-ball. Nous leur avons confié les questionnaires en leur demandant qu'ils soient remplis par les volleyeuses licenciées de la Fédération, ce qui a été fait dans douze clubs prenant part aux compétitions inter régionales, nationales et même internationales¹⁰⁷. Certains de ces clubs sont implantés en milieu populaire au centre ville de Tananarive comme le club VBJ, le club IFT et le club 3FB ; d'autres se trouvent dans une banlieue urbaine bien en dehors de la ville comme les clubs ASI, BIAS, et des clubs se trouvent sur les hauteurs plus résidentielles comme le club AFA VBCD. La carte ci-dessous visualise la diversité des quartiers où sont implantés les clubs enquêtés.

Tableau 22 : Localisation des clubs de l'enquête

Quartier	Clubs
Faravohitra	AFA : Ambomamory Fanatanjahantena Antananarivo
Mandroseza	AMVB : Akon'ny Mandroseza Volley-ball
Mahamasina	ASSM : Association Sportive Saint Michel
Itaosy	ASI : Akany Sambatra Itaosy
	BIAS : Bis Akany Sambatra
Betongolo	COSFA : Club Omnisports des Forces Armées
Analakely	3 FB VB : 3 FB Volley-ball
	IFT : Institut de Formation Technique de Tananarive
Ambohimalaza	SEA : Sport Evangélique d'Ambohimalaza
Ambohipo	SFA : Sokajy Fanatanjahantena Ambohipo
Soanierana	VBCD : Volley-ball Club Diamant
Soarano	VBJ : Volley Ball de la Jeunesse

¹⁰⁷ Il est à noter que les clubs ont des activités sportives essentiellement masculines alors que les organisations de quartier non répertoriées par la Fédération comptent davantage d'effectifs féminins que masculins. Celles-ci doivent se débrouiller pour trouver tant bien que mal une infrastructure adéquate. Pour le tarif des cotisations des joueurs en club à la ligue d'Analamanga selon les catégories, se reporter à l'Annexe 16, Règlements de la Ligue Régionale, engagement des joueurs.

Carte 3 : Implantation des clubs de l'enquête



Un tel sondage n'a jamais été effectué par la FMVB. Précisons que l'effectif des 222 joueuses enquêtées correspond à plus de la moitié des effectifs de la ligue d'Anamalanga et à plus du tiers de la population des pratiquantes inscrites en clubs et licenciées de la Fédération à Madagascar¹⁰⁸.

II – V - 2. Principales modalités du traitement des données

Les matériaux bruts recueillis ont été travaillés dans leur forme pour rendre leur étude possible, selon les usages établis. Les entretiens enregistrés au magnétophone ont été retranscrits pour que le contenu des entretiens puisse être analysé d'un point de vue formel, linguistique et sémantique, puis thématisé. Lorsque des interlocuteurs ou interlocutrices se sont exprimés en malgache, ces propos ont été traduits en français mais les expressions malgaches stéréotypées ont été conservées, avec la traduction donnée par le locuteur. Afin de pouvoir être référencés, les entretiens transcrits ont été numérotés de E1 à E25. Les entretiens des arbitres féminins vont de E1 à E8, les entretiens des cadres et dirigeants de E9 à E25, ceux des interlocuteurs hommes allant de E9 à E 22. Le tableau récapitulatif ci-dessous permet en outre de situer du point de vue des activités sportives et professionnelles les personnes interrogées.

¹⁰⁸ Le sondage est à cheval sur la fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011. Compte tenu des chiffres variant d'une année à la suivante, la population des joueuses enquêtées représente 60% des joueuses de la ligue d'Anamalanga pour l'année 2010 et 56% pour l'année 2011 ; de même il représente près du tiers 37,6% des pratiquantes, inscrites en club pour l'année 2010 et 35% pour l'année 2011.

Tableau 23 : Annuaire référencé des entretiens enregistrés et retranscrits

Ordre des entretiens	Sexe et âge de l'interlocuteur	Titre, activité sportive, activité professionnelle de l'interlocuteur
E1	Féminin 49 ans	Arbitre qui n'est plus en activité – A pratiqué 3 ans/ 89-92 (puis abandon pour problème de famille) - Commerçante Bac +3
E2	Féminin 30 ans	Arbitre en cessation d'activité pour cause de maternité - 1 an/stagiaire Professeure certifiée d'EPS - Bac+5
E3	Féminin 25 ans	Arbitre en activité – 1 an/ stagiaire - Professeure certifiée d'EPS - Bac+5
E4	Féminin 39 ans	Arbitre qui n'est plus en activité en tant qu'arbitre officiel. Abandon de la ligue depuis 10 ans, y a pratiqué 4 ans d'arbitrage, continue d'arbitrer des matchs amicaux dans son quartier - Niveau d'études Bac sans activité professionnelle.
E5	Féminin 43 ans	Arbitre qui n'est plus en activité, abandon dans le corps arbitral depuis 13 ans, a pratiqué 4 ans d'arbitrage. - Animatrice sportive Bac + 3
E 6	Féminin 53 ans	Arbitre qui n'est plus en activité, abandon de la ligue depuis 15 ans, a pratiqué 2 ans d'arbitrage - Responsable « Sport étude » en volley-ball au lycée technique commercial. - Professeure certifiée d'EPS – Bac+5,
E7	Féminin 37 ans	Arbitre internationale de basket-ball, -Cadre du BTP, Bac + 5
E8	Féminin 31 ans	Arbitre internationale de football et arbitre régionale de rugby. - Professeur certifiée d'EPS, Bac + 5
E9	Masculin 55ans	Dirigeant sportif, membre de la Commission Sport pour tous du Comité Olympique Malgache. Bac + 5, CAPEN d'EPS
E10	Masculin 48ans	Entraîneur de volley-ball - Bac +4
E11	Masculin 42ans	Entraîneur de volley-ball - Bac +4
E12	Masculin 38 ans	Entraîneur de volley-ball - Bac +3
E13	Masculin 49 ans	Dirigeant fédéral de la FMVB
E 14	Masculin 59ans	Dirigeant de la ligue de Tananarive de volley-ball -BAC +3
E15	Masculin 53 ans	Membre de la commission centrale des arbitres de volley-ball. Instructeur arbitre depuis 1995 - Professeur certifié d'EPS, Bac +5
E16	Masculin 46 ans	Intervenant formateur du volley-ball à l'Académie Nationale des Sports. – Dirigeant sportif de haut niveau de la Fédération malgache du volley-ball de 2004 à 2008 - Professeur certifié d'EPS, Bac+5
E17	Masculin 49 ans	Entraîneur et coach basket-ball – Dirigeant sportif de haut niveau du basket-ball Tananarive de 2000 à 2008 - Cadre sportif BAC+4
E 18	Masculin 45 ans	Intervenant formateur du football à l'Académie Nationale des Sports. Entraîneur football Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache du football de 2002 à 2010 Professeur certifié d'EPS, Bac +5
E19	Masculin 50 ans	Responsable associatif des arbitres de rugby malgache - Cadre sportif BAC + 3
E 20	Masculin 54 ans	Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache du basket-ball de 2007 à ce jour - Professeur certifié d'EPS, Bac +5
E 21	Masculin 48 ans	Intervenant formateur de basket-ball à l'Académie Nationale des Sports - Professeur certifié d'EPS, Bac +5
E 22	Masculin 46 ans	Intervenant formateur de rugby à l'Académie Nationale des Sports - Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache du rugby de 2004 à 2008 - Professeur certifié d'EPS, Bac +5
E23	Féminin 56 ans	Responsable de la formation des Maîtres nageurs sauveteurs à l'ANS, Professeure certifiée d'EPS, Bac +5
E24	Féminin 48ans	Monitrice d'éducation physique et sportive Responsable rugby du niveau 1 à l'ANS Cadre sportif BAC + 3
E25	Féminin 55 ans	Responsable fédéral de la FMVB Bac + 7

Les réponses apportées aux questionnaires ont été traitées d'un point de vue statistique à l'aide du logiciel Modalisa. Les réponses aux questions semi-ouvertes et ouvertes ont donné lieu à un premier dépouillement sémantique à partir duquel ont été construites plusieurs modalités pour rassembler en bouquets la totalité ou presque totalité des réponses de chaque item. Puis les modalités ainsi élaborées ont été intégrées aux tableaux de saisie du logiciel et traitées ensuite du point de vue statistique en tant que telles. Cependant les textes qui ont permis d'élaborer les modalités et qui sont les réponses aux questions semi-ouvertes ou ouvertes ont été répertoriés et conservés pour procéder à des analyses sémantiques. Formulés sous forme brève, de quelques mots ou quelques lignes, ces propos condensent des perceptions, jugements et ressentis sur lesquels prend appui l'étude du milieu des joueuses de la Fédération de volley-ball. L'analyse du corpus des questionnaires a parfois nécessité le recours à des populations plus ciblées et le logiciel a permis de distinguer, par exemple, les réponses des joueuses selon les critères de l'âge (les adolescentes et les jeunes adultes), ou du niveau de la pratique sportive (jouer à un niveau communal, régional, national ou international), ou selon l'engagement potentiel dans une carrière d'arbitre (se déclarer souhaiter devenir arbitre ou non).

Cette première phase du travail, la transformation des matériaux bruts en documents prêts à être analysés, a permis une première prise de connaissance de chaque corpus partiel que constitue le corpus des entretiens des arbitres femmes, celui des cadres et dirigeants sportifs hommes et femmes, celui des réponses des volleyeuses au sondage. Si tous les protagonistes interrogés doivent être entendus au cours de la restitution des apports de l'enquête, ce sont les expériences des femmes arbitres qui sont au centre du débat et deviennent le point de départ du compte rendu d'enquête à partir duquel sont mis en relation les propos des autres interlocuteurs, cadres et dirigeants, puis joueuses.

II – V - 3. Difficultés méthodologiques et vigilances

Nous sommes investies dans le volley-ball à Madagascar depuis une vingtaine d'années et les relations interpersonnelles nouées dans le passé ne s'effacent pas subrepticement au moment d'une enquête. Le paradoxe de l'observateur doit donc être toujours présent à l'esprit sans être un obstacle rédhibitoire à la validité de l'observation ainsi que le dit Olivier Schwartz : « Quelles que soient les données, on s'interrogera toujours sur ce qu'elles peuvent devoir à la situation d'observation, mais on ne

s'interdira pas d'y chercher les indices de réalités indépendantes de l'enquête¹⁰⁹ ». D'un côté, le fait d'être pratiquante de volley-ball de longue date et arbitre a été un atout pour la connaissance du milieu sportif, des lieux de décision, des personnes ressources. D'un autre côté, cette immersion passée exige un « dédoublement statutaire » pour satisfaire aux exigences de sociologue tout en étant ancienne joueuse et arbitre, nécessitant d'instaurer de la distance entre soi et le terrain. Il faut quitter les apparentes évidences du sens commun et ses convictions pour collecter des matériaux d'une étude sociologique et les analyser avec objectivité. Instaurer cette distance par rapport à soi-même, c'est-à-dire à son vécu et à ses habitudes les plus anciennes, est une première difficulté. De ce fait, nous ne nous sommes jamais écartée du guide d'entretien élaboré et tous les interviews sont cadrés par la même grille de questions, quel que soit notre degré de connaissance des personnes interrogées¹¹⁰. Puis, pour garder la plus grande authenticité aux propos recueillis quelle que soit leur source, nous avons opté pour citer le plus largement possible les personnes enquêtées, en intégrant ces sources textuelles comme appui à l'analyse du corpus.

Bien que le contexte ait été précisément décrit une première fois par une étude statistique et institutionnelle, une seconde difficulté méthodologique surgit concernant le crédit à accorder aux propos recueillis. Pour limiter cette incertitude, le dispositif d'enquête a multiplié les témoignages et le traitement du corpus systématise leur recoupement. Le croisement des points de vue est rendu possible parce qu'ils sont multiples et que toutes les personnes interrogées le sont sur un même socle de questions centrales, les obstacles, difficultés, freins à la formation à l'arbitrage et à l'exercice de l'arbitrage pour les femmes. L'analyse des entretiens et questionnaires n'a pas relevé de hiatus entre les propos apportant des données factuelles. Pour les justifications et explications apportées sous forme d'argumentaires, elles n'engagent que leur auteur-e si bien que traiter ces déclarations ne met plus en cause le critère de véracité du contenu du discours. Au contraire, la teneur de ces discours permet de caractériser et diversifier les positionnements revendiqués dans l'enquête par les personnes interrogées. Certes, il est possible que les interlocuteurs ou interlocutrices veuillent présenter d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes une image idéale. La confrontation avec une réalité plus contraignante

¹⁰⁹ O. Schwartz, op. cit., p. 279.

¹¹⁰ Pour un point sur les modalités de contact et de rencontre avec chaque interlocuteur, puis les conditions de passation des entretiens, se reporter à Annexe 3 et Annexe 4.

leur laisserait vraisemblablement beaucoup moins de latitude dans leurs options ou décisions ou actions en situation. Mais mesurer cette distance des paroles aux actes suppose une surveillance de chaque individu qui est hors d'atteinte du chercheur. Olivier Schwartz apporte une réponse instructive à la question de la véracité des contenus de discours quand il s'agit d'une enquête ethnographique. Mais cette explication, quoique longue, se doit d'être reprise car elle éclaire la valeur de toute l'approche qualitative :

« Les situations de parole mettent fréquemment l'ethnographe dans une contradiction. D'un côté, il ne peut ignorer les règles élémentaires de la critique des sources : les « choses dites » ne sont pas des informations immédiatement vraies sur le monde, pas plus qu'elles n'équivalent à des réalités directement observées et contrôlées par l'enquête. Mais d'autre part, il ne peut être question de rabaisser pour cette raison leur valeur informative et cognitive. Les matériaux contenus dans la parole peuvent contenir une précision, une richesse, une densité qui exigent qu'on les prenne au sérieux. Leur valeur est souvent irremplaçable. Non seulement il arrive qu'ils constituent la seule voie d'accès possible à des réalités essentielles, mais comme ils sont imprégnés de l'expérience et du savoir des enquêtés, ils peuvent se révéler beaucoup plus instructifs que ceux que l'ethnographe aurait pu produire par observation directe.¹¹¹ »

Ajoutons que, lorsqu'apparaît telle ou telle contradiction dans l'analyse du corpus, l'étude de documents annexes peut contribuer à mieux la cerner. Ainsi l'analyse d'archives institutionnelles comme les feuilles de matchs d'une année de volley-ball de la ligue d'Analamanga compléterait la description des pratiques d'arbitrage¹¹². Mais « la réalité essentielle » devenue accessible par l'enquête, l'information importante apportée à la recherche, c'est l'existence d'une contradiction entre protagonistes, et ensuite son degré quantifié. L'antagonisme mis à jour signale au chercheur des enjeux qui génèrent cette tension, à identifier et caractériser.

Un troisième type de vigilance méthodologique concerne les différences de statut des paroles recueillies. D'une part, les entretiens livrent un certain nombre de faits qui ont

¹¹¹ Olivier Schwartz, op. cit. p. 356.

¹¹² D'une part, d'après les signatures sont connues les personnes et les rôles dans l'arbitrage. Ainsi la désignation systématique des arbitres femmes aux tâches subalternes aurait pu être quantifiée. D'autre part, les incidents de match y sont aussi reportés quand ils appellent des sanctions ce qui éclaire des aspects de la violence sur les terrains de volley-ball, comme sa recrudescence éventuelle avec la présence d'une arbitre femme, ou la gestion par les femmes de l'agressivité des joueurs, entraîneurs ou spectateurs. Pour illustration, cf. les feuilles de match des Annexes 11 à 15.

été observés et remémorés, mais aussi la façon dont les acteurs interprètent ces faits et les jugent et quels sont leurs ressentis, leur intimité affective du vécu. Ces données mêlées seront à sérier par l'analyse. D'autre part, les corpus constitués émanent d'interviews et de questionnaires, qui proviennent de situations de communication dissemblables. Il importe alors de souligner que le sondage d'opinion auprès des joueuses ne sert pas à des calculs de probabilité statistique. Il se limite à enregistrer les déclarations d'un effectif circonscrit de joueuses dont les positions prises sur la question de la féminisation de l'emploi d'arbitre sont à la fois définies qualitativement et mesurées quantitativement. Cette population est numériquement importante par rapport au nombre de volleyeuses malgaches et elle est de plus socialement située si bien que la photographie des positions déclarées renseigne sur les rapports sociaux de sexe dans la société malgache.

CHAPITRE III

L'expérience professionnelle des arbitres femmes et les mobilités de genre

L'analyse du corpus répond aux catégories descriptives issues du cadrage théorique élaboré au chapitre 1, ciblant d'abord les rapports sociaux de sexe du point de vue de l'emploi, puis les mobilités de genre dans la féminisation d'une profession. Dans un premier temps, seules seront considérées les expériences des arbitres de volley-ball dont les carrières évoquées renvoient à des époques différentes et espacées. L'échelonnement chronologique ne porte pas préjudice à la pertinence de l'enquête car la plupart des réponses convergent et concourent ainsi à montrer le caractère durable des principaux aspects du déroulement d'une carrière d'arbitre femme au volley-ball même si certaines ont choisi de quitter ces fonctions ensuite et d'autres non. Qui sont ces arbitres interrogées ?

Les six arbitres de volley-ball dont les entretiens¹¹³ nourrissent l'observation qualitative présentent des profils différents, par l'âge d'abord. Elles ont de 25 à 53 ans, trois ayant moins de 40 ans, et trois plus de 40 ans. Les deux plus jeunes sont encore stagiaires (E2, E3). Au moment de l'entretien, cinq n'exercent plus, ou pas, pour diverses raisons : absence de temps libre à cause de problèmes familiaux pour une arbitre chef de famille (E1), abandon temporaire pour cause de grossesse d'une arbitre stagiaire (E2), retrait définitif suite à une humiliation inacceptable lors d'un arbitrage (E4), et deux abandons pour une réorientation dans les fonctions d'entraîneuse. Le premier fait suite à quatre ans de « persécutions » de la part des entraîneurs hommes, « *Après quatre ans d'arbitrage, j'ai abandonné : je ne supportais plus d'être abordée par les entraîneurs à chaque fin de match pour me critiquer et râler contre mes bonnes décisions, mais comme je suis passionnée de volley-ball, je suis devenue entraîneuse* » (E5). Le second est expliqué par la lassitude d'être toujours cantonnée aux seconds rôles de l'arbitrage. (E6). A noter que ces anciennes arbitres officielles arbitrent encore des matchs, mais des matchs amicaux, entre scolaires, de quartier....

¹¹³ Les propos des interlocutrices, et les interlocutrices elles-mêmes, sont désignés par la référence du texte de leur entretien, de E1 à E6. Pour l'intégralité des transcriptions d'entretiens, se reporter à l'Annexe 25.

Les six personnes interrogées ont commencé à arbitrer entre 24 et 35 ans, elles sont toutes titulaires d'un baccalauréat, et trois sont certifiées d'EPS de niveau Bac +5. L'importance de la socialisation sportive dès l'enfance se confirme puisque cinq sont issues de familles de sportifs, ayant des frère(s) et/ou sœur(s) sportifs et des parents également sportifs, dont quatre ont eu des parents enseignants (dont un père enseignant d'EPS). Une seule a un frère et un neveu sportifs, mais pas de parents sportifs. Deux des mères sont femmes au foyer et elles ne sont pas sportives alors que les trois mères enseignantes et la mère couturière sont sportives, et l'une d'elle jouait déjà au volley.

Ces six femmes arbitres sont des volleyeuses, parfois de haut niveau, mais aucune n'a d'arbitre dans sa famille sauf l'une dont le frère est aussi arbitre stagiaire. Frère et sœur, ils ont accompli la formation et réussi à l'examen en même temps, ce qui lui permet de mesurer les différenciations établies par rapport au même statut de stagiaire si on est un homme ou une femme. Trois d'entre elles se sont engagées dans la pratique de l'arbitrage de leur propre initiative, l'une a été encouragée par ses parents et son frère, joueurs de volley, une autre par un ami du quartier lui-même arbitre de volley, et une dernière par le lycée professionnel où elle enseigne. Le choix de devenir arbitre se distribue à égalité entre choix autonomes et choix influencés. Pour toutes les interlocutrices, poursuivre l'objectif d'être arbitre répond à une motivation personnelle : « *c'est le plaisir du volley ; c'est la passion du sport ; pour moi arbitrer, c'est une vraie passion* ». Elles y ajoutent le désir d'être compétitive, au volley-ball ou dans n'importe quelle discipline sportive, ou celui d'être performante dans leurs activités professionnelles : « *une volonté de réussite individuelle et pour les joueurs* ». Ces réponses affirment, sans restriction, le plaisir pris à la pratique sportive tout en étant femme et à la réussite individuelle qui y est attachée. Ces figures d'arbitres présentent des profils féminins non traditionnels qui trouvent ailleurs que dans la famille et à la maison des satisfactions personnelles. Quels souvenirs gardent-elles, d'abord, de leur formation d'arbitre et de leur recrutement dans ce poste ?

III – I– Le recrutement : accès à la formation, déroulement, évaluation

L'épisode est de courte durée, six jours, mais le suivi détaillé des pratiques observées dans cette antichambre de l'arbitrage est indispensable pour créditer ou non l'existence

d'un premier plafond de verre¹¹⁴ à la FMVB. Les différentes phases qui décrivent la séquence sont l'admission à la session de formation, la formation théorique puis la formation pratique au terrain de volley-ball, l'examen qui donne accès au statut d'arbitre, la carrière débutant avec le grade d'arbitre stagiaire pendant un an.

III – I – 1. Une offre de formation verrouillée

Pour pouvoir participer aux formations d'arbitre, encore faut-il être au courant du moment où ont lieu ces sessions de formations. Elles ne sont pas fréquentes, et certaines années aucune session n'est organisée. Or toutes les interlocutrices soulignent que les sessions ne sont pas bien annoncées, aucune publicité n'est faite, pas d'affichage nulle part, c'est par le bouche à oreille qu'elles ont appris qu'une formation allait avoir lieu.

A l'époque pour ma part je l'ai appris de bouche à oreille que les membres de CRA vont donner une formation, c'est une amie qui me l'a dit. (E1)

Non, il n'y a pas une bonne communication ni sur la date ni sur le lieu ni sur le nombre de places. Ma collègue, elle m'a dit vaguement dans le courant du mois de décembre et finalement c'était quatre mois plus tard que ça s'est réalisé (E2).

J'étais joueuse dans l'équipe nationale et les informations se passent de bouche à l'oreille pendant les entraînements, qu'une formation d'arbitre sera donnée bientôt dans le local de la Sainte Famille de telle à telle date. (E5)

J'ai demandé auprès d'un collègue masculin qui est déjà arbitre sur la date des prochaines formations d'arbitre. (E6)

D'une année à l'autre, il est répété que date et lieu sont difficiles à connaître, ce qui limite *de facto* les candidatures possibles. Parfois de fausses informations circulent, ce qui ne peut que décourager les candidates, et c'est auprès du réseau masculin qu'il faut se renseigner :

Il y a une absence de communication car moi de mon côté j'ai contacté un collègue militaire dans notre promotion à l'université, je lui ai dit de me signaler dès qu'une formation d'arbitre de volley-ball se présente. Il est dans le COSFA et les arbitres formateurs la plupart viennent du COSFA (Club Omnisports des Forces Armées) et informent les militaires à venir à la formation en premier. Pour le lieu de la formation il a dit que ça se passe toujours à l'Académie Nationale des Sports mais les dates étaient fixées et annulées au dernier moment et finalement la réalisation quelques mois plus tard (E3)

¹¹⁴ Vu les enjeux de cette première sélection des candidates femmes, nous avons aussi effectué cette formation en 2010, au titre de recyclage, pour pouvoir ensuite poser les questions les plus pertinentes à nos interlocutrices. La session dura six jours, du 12 au 19 avril, de 8h à 14h avec un petit temps de pause et l'examen s'est déroulé le septième jour.

J'ai eu l'avantage d'avoir un ami arbitre dans mon quartier qui reçoit des nouvelles venant de la Ligue et de la Commission des arbitres, apparemment je n'ai pas vu ni d'affichage, ni de communication à la radio. (E4)

La tenue presque confidentielle de la formation, réservée à l'entre soi masculin, contribue vraisemblablement à ce que les hommes y sont toujours majoritaires. Sans donner de date, des interlocutrices précisent qu'il y avait 20 garçons et 4 filles (E1), ou 10 garçons et 3 filles (E2 et E3), ou 19 garçons et 8 femmes (E5), et parfois aucun chiffre n'est donné : *la majorité des participants étaient des hommes* (E4 et E6)¹¹⁵. Le recel de l'information est un procédé d'exclusion, informel, simple et très efficace : la voie de la formation est ainsi barrée aux femmes en amont même de l'entrée en formation.

III – I – 2. Le déroulement de la formation

La formation comporte deux phases, l'une théorique et l'autre pratique. Une seule interlocutrice estime qu'elle a été « bien accueillie » pendant la formation :

Dans la formation d'arbitre j'étais bien accueillie, les formateurs disaient que c'est le profil d'une femme sortante d'une grande école qui mérite de s'aligner à l'arbitrage avec les hommes, c'est rassurant car elles ont été formées pour le développement du sport. (E6)

Des différenciations, inégalités ou brimades sont signalées par cinq interlocutrices sur six et elles les ressentent comme des moyens de les dissuader, indirectement ou directement, de poursuivre dans la voie de l'arbitrage.

III – I – 2 – 1. Phase théorique et ambiance générale : de la démotivation à la dissuasion

Dans la partie théorique, c'est un manque général de sollicitude envers les femmes qui est dénoncé, allant des réponses évasives au refus de répondre.

Des fois les réponses sont évasives ou ils esquivent la question en contournant ou en évitant de donner des précisions. Si je demande deux fois à peu près les mêmes choses, j'ai toujours une réprimande comme quoi j'étais en retard et que la question s'est déjà posée. (E2)

Oui, je comprends vite les explications compte tenu de ma pratique, mais pour les autres femmes, les formateurs n'ont pas la patience, pourtant elles sont des joueuses volley-ball dont la pratique n'est pas encore très avancée. (E5)

¹¹⁵ La session de 2010 a rassemblé 13 participants, 3 femmes et 10 hommes âgés de 22 à 53 ans, à l'Académie Nationale des Sports à Tananarive. Les formateurs, tous membres de la CCA, âgés de 50 à 63 ans, étaient au nombre de 6.

Les femmes sont maintenues dans les seconds rôles.

Les documents de travail nécessitent des photocopies à faire, et la tâche revient à la femme. (E1)

Dans la partie théorie en salle, quand je lève la main c'est le garçon que le formateur choisit d'entendre en premier et s'il y a plusieurs garçons, ils vont passer avant. (E4)

Les intimidations semblent se répéter d'une formation à la suivante.

A la sortie du cours les formateurs parlaient avec tout le monde, mais s'adressaient en particulier à nous les femmes pour la dureté de la tâche d'être arbitre, (E1)

D'autres formateurs me rassurent et d'autres me font peur. (E2)

Je me sens intimidée au début avec toutes les conversations concernant la femme, mais mon ami arbitre du quartier m'a encouragée pour que je ne baisse pas les bras avec leur intimidation et faire sérieusement la formation pour réussir à l'examen final. (E4)

La personne qui estime avoir été bien accueillie rapporte tout de même que les stagiaires comme les formateurs lui font la leçon : la norme de la fonction est celle de la virilité.

Je suis une femme très sociale, les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs sont très directs avec moi en disant que cette fonction est pour un homme, pourquoi je viens à la formation, dans quel but exactement car l'application sur le terrain et le comportement des joueurs et spectateurs ne seront pas faciles à gérer pour une femme. (E6)

Une interlocutrice raconte comment les hommes, stagiaires et formateurs, rappellent les assignations domestiques de « vous, les femmes ». C'est dit sur le ton de la plaisanterie, mais elle ressent comme « une flèche » le rappel que le métier d'arbitre est un métier d'homme.

Les conversations entre stagiaires tournent autour de l'arbitrage, l'arbitrage nécessite beaucoup de temps, beaucoup de sacrifice, vous les femmes vous avez pris une direction qui n'est pas la vôtre, la famille a besoin de vous à la maison, comment vous allez résoudre en cas de conflit, il faut un homme pour l'arbitrage. Des conversations de ce genre il y en a sans cesse, ils disent ça d'une façon enjouée, pas très méchante, mais c'est toujours une flèche. C'est la même chose pour les formateurs, une femme pour eux doit rester à la maison et s'occuper des enfants. (E4)

L'entrée des femmes dans le monde de l'arbitrage est jugée par ces discours masculins comme une transgression des normes sociales, contrevenant aux rôles assignés au masculin et au féminin.

III – I – 2 – 2. La phase pratique : l'occasion de mettre les femmes en difficulté

La partie pratique donne davantage l'occasion de mettre techniquement les femmes en difficulté. Une interlocutrice signale qu'il n'y a aucune solidarité entre stagiaires hommes et femmes en ce cas.

Les activités ne favorisent pas l'interaction car il y a trop d'hétérogénéité de profils de participants, d'autres sont déjà de haut niveau et certains sont du niveau débutant. (...) Il y a une sorte d'entraide entre les femmes mais entre homme et femme stagiaire il n'y a rien, chacun doit se débrouiller dans sa compréhension et dans sa pratique.(E5)

Au contraire, les hommes prennent plaisir à « montrer leur force », le jeu au filet est corsé :

Les hommes prenaient plaisir de montrer leur force de smash dans l'attaque, ce n'était pas une chose facile de faire le contre. (E1)

C'était dans la phase pratique que ça s'est dégénéré. Les hommes ont montré leur force, d'autant plus que c'est à leur avantage. (E2)

La hauteur du filet dessert les femmes car réglementairement, il devrait être plus bas pour elles. Une stagiaire, qui a la taille d'un homme, doit faire face au filet à des attaques violentes et ciblées sur elle.

La hauteur du filet est en faveur des hommes car ils sont majoritaires, comme je suis de même gabarit que les autres hommes stagiaires, au début je saute pour faire le contre. Les collègues masculins ne font pas de cadeaux quand j'arrive à la première ligne pendant la pratique, ils attaquent de mon côté avec toute leur force. (E3)

La force et la vigueur masculines sont exigées y compris dans le coup de sifflet : c'est ce que note une interlocutrice qui le ressent comme une vexation gratuite. C'est une autre façon de rappeler que la norme du métier est la virilité.

On critiquait même la façon de siffler : le formateur a dit que même sans regarder le match, de loin il peut connaître que c'est une femme qui siffle par rapport à son coup de sifflet. (E4)

Une autre souligne qu'il faut « s'imposer » pour faire respecter ses droits et l'égalité à l'apprentissage. Les hommes « monopolisent » le premier rôle, un abus de pouvoir.

Oui, je me souvenais quand je voulais faire le rôle du premier arbitre pendant le stage, je devais faire un peu de forcing car les hommes le monopolisent. Il faut s'imposer avec eux. (E3)

Ces anecdotes retracent de menus faits, mais qui marquent la mémoire parce qu'ils enfoncent tous le même clou : une femme n'a rien à faire dans l'arbitrage, c'est un métier d'homme. Les commentaires concernant la passation des tests complètent ce tableau.

L'examen, inégalitaire, au « favoritisme » flagrant, paraît aux yeux des interlocutrices un ultime moyen d'éviction des femmes.

III – I – 3. L'examen final

Plusieurs entretiens décrivent deux poids, deux mesures, en fonction des sexes, et en particulier l'arbitraire de la notation d'une épreuve théorique, couperet totalement opaque :

Il y avait des circonstances qui favorisent les hommes par les explications et dans l'organisation des jeux et qui défavorisent les femmes, je ne l'ai pas ignoré mais comme je suis enseignante d'Education Physique et Sportive, je compte arriver à mon objectif. (E2)

Les formateurs sont très exigeants dès qu'ils trouvent une faille du côté des femmes, comme par exemple une petite hésitation, alors c'est déjà une mauvaise appréciation de la personne ; il y a des hommes qui sont moins compétents mais leur comportement vis-à-vis d'eux ne sont pas les mêmes. (E5)

La formation d'avant était une formation où toutes les femmes sont éliminées. C'est par rapport à ces tests théoriques, - ce sont des longues questions qu'on doit répondre dans un temps très réduit, ce sont eux qui connaissent quelles notes ils vont donner -, car la pratique est assistée par tout le monde et on peut apprécier soi-même qu'on a bien arbitré. (E6)

Trois entretiens signalent des « astuces » sur le terrain qui résultent d'une complicité des hommes entre eux, formateurs et stagiaires, pour faire échouer les femmes avec des « pièges » durant le match test à arbitrer, préparés d'avance.

Il y a beaucoup d'astuces qui se sont présentées pour nous piéger dans l'arbitrage, mais nous étions vigilants et ne se laissaient pas faire. (E1)

J'ai déjà détecté les astuces des formateurs pour piéger les femmes pendant la phase pratique ; ils se mettent d'accord avec les hommes pour faire des fautes volontaires, tel mordu pendant que l'équipe adverse est au service, les fautes de position, les fautes de rotation, le libéro qui attaque, il faut rester vigilant. (E2)

Il y a des astuces qu'on révèle aux hommes et qu'on cache aux femmes. Les formateurs piègent les femmes en contactant les hommes de faire des fautes exprès. Ils les mettent au courant pour faire cette situation. J'ai remarqué cette complicité. (E3)

D'après ces récits, le régime de genre qui prévaut à la formation est clairement discriminatoire envers les femmes. Pour y répondre la résistance prend plusieurs tonalités.

Bien que je sentais leur autorité et que ça me perturbe de temps en temps, je m'efforçais de m'adapter à toutes les situations. (E2)

J'essaie de tenir tête car ce n'est pas facile de s'introduire dans leurs plates-bandes. (E4)

« *Ce n'est pas facile de s'introduire dans leurs plates-bandes* », cette dernière phrase condense en peu de mots l'expérience partagée décrite par tous les entretiens, sauf un. Même sans être en possession de statistiques qui indiquent le nombre de candidates femmes qui ont échoué à l'examen, il est permis de considérer que la pénurie d'arbitre femmes est due, en bonne partie du moins, aux procédés d'éviction qui viennent d'être mis en relief, informels mais bien rodés. L'existence d'un plafond de verre est accréditée, jusqu'à entendre la parole des gestionnaires de la formation au prochain chapitre...

III – II. L'exercice des fonctions d'arbitre

Une fois le diplôme acquis, ou l'année de stage accomplie, la vie et la carrière d'une arbitre femme à la FMVB s'inscrivent dans la continuité de ce qu'a été la formation, d'après les témoignages recueillis. Tous dénoncent une répartition sexuée des tâches insupportable et attestent de la « captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée » sur la scène de l'arbitrage, pour reprendre une formulation de la sociologie du genre (Clair, 2012 : 22). Quels sont les procédés et les stratégies qui y parviennent ?

III- II –1. La désignation des arbitres, pouvoir absolu et suprématie masculine

La principale réponse, unanime et constamment récurrente, à plusieurs questions du corpus s'enquérant des difficultés, contraintes, freins et obstacles rencontrés par les femmes arbitres est « la répartition des tâches ». L'expression renvoie au fait que se pratique sur le terrain la division sexuée du « travail » d'arbitre, hiérarchisée à l'avantage des hommes. Le diplôme et le stage n'ouvrent pas pareillement les prérogatives de la fonction d'arbitre aux hommes et aux femmes, ces dernières sont employées comme arbitres subalternes. Les six interlocutrices reviennent sans cesse sur cette injustice qui, de leur point de vue, ne leur est causée que parce qu'elles sont femmes. Même la personne qui dit avoir été bien accueillie au stage de formation exprime sa déconvenue en découvrant la loi du terrain : « *Au début je croyais qu'en étant stagiaire on reste à des tâches subalternes, j'étais surprise qu'après le stage c'est toujours le même rôle qu'on me donne.* » (E6). Elle dénonce « *l'inégalité en terme de la répartition des tâches. J'étais restée à la table chargée de feuille de match pendant deux ans.* » Ainsi que ses collègues femmes, elle vit la hiérarchisation professionnelle des sexes comme la principale difficulté dans le monde de l'arbitrage : « *Dans le monde d'arbitrage il y a le monopole des tâches par les hommes. Si on veut avoir des expériences, c'est difficile d'en trouver là. (...) on est contraint de rester à cette tâche même après le stage.* » L'exercice de la « contrainte » mérite examen.

III – II – 1 – 1. La segmentation des tâches arbitrales, l'opportunité ségrégationniste

La concentration des arbitres femmes dans des tâches subalternes s'appuie sur la segmentation des tâches arbitrales lors d'un match de volley-ball. En effet, l'arbitrage d'un match requiert un premier arbitre, qui prend les décisions, aidé d'un second arbitre, de juges de ligne et d'une personne qui remplit la feuille de match à la table de l'arbitrage. La segmentation des tâches est tout à fait réglementaire. Mais les arbitres femmes sont systématiquement affectées aux tâches subalternes, ce qui ne correspond à aucun texte officiel. Cette répartition renvoie à des mécanismes bien identifiés de ségrégation des sexes dans le monde du travail, concentrant les femmes dans un petit nombre de tâches peu rémunérées et dans les plus bas statuts professionnels. Trois grands principes régissent ces attributions de tâches d'après le fonctionnement rapporté par les entretiens. Premier principe : dans un match, une femme arbitre n'est pas premier arbitre, mais auxiliaire, soit assise à une table pour tenir la feuille de match, soit juge de ligne, soit – au mieux et rarement – second arbitre.

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

E5 - J'ai déjà arbitré en tant que premier arbitre pendant la formation mais pas dans un match officiel, mais comme juge de ligne et table de marquage de feuille de match, alors là c'est très souvent.

E6 - Pendant les matchs officiels j'ai joué le rôle de table de marque de feuille de match. - Non, je n'ai pas réalisé des arbitrages importants car le grand rôle est donné à l'homme arbitre.

Second principe : les femmes sont préposées à arbitrer les rencontres des équipes femmes, très rarement les matchs des hommes, et dans ce cas, c'est toujours pour une tâche subalterne.

E1 - J'ai déjà arbitré en tant que premier arbitre dans les matchs des équipes féminines : les minimes et les cadettes, une fois en remplacement de l'arbitre désigné qui était absent, le plus souvent ma place est à la table pour assurer la tenue de la feuille de match.

E2 - La difficulté c'est de subir la différenciation, je vois ça comme une discrimination, il y a des freins, par exemple je viens pour arbitrer mais on m'accepte pour arbitrer les matchs des équipes féminines ou pour la tenue de la feuille de match seulement, les organisateurs ont tendance à séparer le rôle à donner selon le sexe.

E3 - Oui, la plupart c'est le match des équipes féminines.

E4 - J'ai déjà pratiqué tous les rôles mais le plus souvent c'est d'arbitrer la compétition des filles.

L'arbitrage des matchs masculins est inaccessible aux femmes. L'opportunité d'être désignée pour des compétitions d'hommes vient de la défection des arbitres hommes sollicités ; la femme arbitre a en quelque sorte la place d'un bouche-trou.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

E1 - Du côté des organisateurs qui veulent à tout prix que ce soient les hommes qui doivent arbitrer les match des hommes, s'il n'y a pas assez d'arbitre, c'est là qu'ils te désignent, en plus on devra assurer les petits rôles, la plupart du temps c'est la tenue de feuille de match à la table ou jouer le rôle du juge de ligne.

E3 - Oui mais je me retrouve souvent dans les matches des filles, je suis facilement acceptée là bas, car les arbitres hommes ne me laissent pas trop la place à arbitrer l'équipe masculine.

E4 - La Fédération et la ligue ont besoin de notre service quand il n'y a pas assez d'arbitres, autrement c'est la priorité aux hommes.

E5 - J'étais arbitre stagiaire pendant une année, et j'ai fait tout ce qu'on me demandait de faire comme tâche mais le plus souvent je m'occupais des tables ou du rôle de juge de ligne. C'est après deux ans que j'ai pu obtenir le rôle du 2^{ème} arbitre et quand il y avait la pénurie d'arbitre j'arbitrais aussi les équipes masculines.

Enfin, troisième principe : même dans les championnats féminins, les femmes sont employées pour des catégories peu prestigieuses (minimes, cadettes), et dans des phases peu importantes des championnats féminins (matchs éliminatoires, pas de demi-finale ou finale, pas de rencontres nationales, ni internationales).

E1 - Les organisateurs composés de la CCA m'a toujours désignée pour arbitrer les matchs des équipes féminines, en plus ce sont les filles minimes ou cadettes mais quand c'est le match masculin ou les seniors féminins, la CRA choisit les hommes comme arbitre et en cas d'acceptation, j'accomplis les tâches faciles. Je pense qu'ils ont des préférences selon le sexe.

E4 - Oui, mais je suis beaucoup impliquée dans l'arbitrage des compétitions féminines au niveau communal et régional.

E6 - Oui, on me refuse les matches des équipes masculines et même ceux des équipes féminines en phase de demi finale et finale et les rencontres sportives des seniors femmes.

Dans la mesure où les expériences des personnes interviewées renvoient à des dates différentes, et où le corpus est saturé de ce type de témoignages, la pratique de la répartition sexuée des tâches dans l'arbitrage peut être considérée comme un indice ou un aspect de la politique de gestion sexuée à la FMVB. Erigée en système de gouvernance de l'arbitrage, elle concrétise la suprématie masculine : tout match reste sous le contrôle des hommes arbitres et aucun match n'oblige un arbitre homme à respecter l'autorité hiérarchique d'une femme qui serait son premier arbitre. La concurrence possible des sexes sur les positions d'autorité est ainsi balayée : « *Les organisateurs qui sont des hommes défendent bien leur monde.* » (E6). Ils sont hermétiques à toute négociation des tâches : « *je m'efforce de me rapprocher d'eux, de les côtoyer pour parler de leur monopole sur les répartitions des tâches mais les*

collègues masculins font la sourde oreille. Ils attendent que je m'occupe des équipes féminines, et que je ne m'aventure pas dans l'arbitrage des équipes masculines. » (E1) Ils peuvent même montrer des réactions violentes sur ce point non négociable : « *C'est la diplomatie habituelle, tantôt ils sont tendres et amicaux et tantôt ils te rejettent carrément quand il s'agit des répartitions des tâches. » (E4).* C'est une discrimination caractérisée et la question « Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball? » déclenche un flot de formulations accusatrices de l'inégalité de traitement sur critère sexiste :

Les hommes arbitres sont les prioritaires (E1) - la femme n'a qu'un rôle celui de complément, un rôle passif, l'arbitre homme s'accapare des rôles importants (E2) – me donnant des rôles faciles, marqueur tenant la feuille de match, le juge de ligne, rares sont les vrais rôles du premier et du second (E3) – l'arbitrage des matches importants revient à l'arbitre homme surtout à partir de la demi-finale et ainsi que les compétitions nationales (E4) – on donne beaucoup plus d'importance aux hommes - aux hommes les rôles importants, les matches importants, le rôle principal. Dans les répartitions des tâches les hommes obtiennent toujours le rôle principal c'est-à-dire le rôle du premier arbitre car c'est le premier arbitre qui prend la décision finale. (E5) - les principaux rôles à l'homme. Les organisateurs qui sont des hommes défendent bien leur monde (E6)

Si le terme « discriminatoire » n'est employé qu'une fois dans les entretiens, « le caractère arbitraire de la préférence accordée »¹¹⁶ aux hommes est perçu et dénoncé unanimement. Dès l'année de stage, la femme est infériorisée systématiquement : « *Un stagiaire homme est considéré déjà comme titulaire et la femme arbitre stagiaire est regardée comme telle, qu'il y a encore beaucoup à apprendre avant que les responsables attribuent des tâches plus importantes. » (E2)* La jeune femme dont le frère est stagiaire comme elle constate en s'indignant la règle de deux poids deux mesures sur le terrain : « *Je me sens mise à l'écart car on sollicite mon frère à arbitrer plus que moi et même les matches importants, alors que nous avons eu les mêmes formations et nous sommes tous les deux stagiaires. (...) les stagiaires hommes gagnent le rôle important du premier arbitre, comme mon frère». (E3)*

Après le stage, les femmes sont toujours mises à l'écart :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la Fédération ou vous sentez-vous mise à l'écart ?

¹¹⁶ On se reporte ici à la définition de l'article « Discrimination », écrit par Gwénaële Calvès pour *Encyclopaedia Universalis*.

E2 - Dans la détention du rôle du premier arbitre, je me suis fait exclure plusieurs fois, les hommes trouvent naturel que ce soient eux qui détiennent ce rôle. Il y a la domination mentale, l'homme exerce tout à son profit.

E5 - Après avoir passé mon stage je désirai prendre le rôle du premier arbitre ou du deuxième arbitre dans le match mais les organisateurs ont refusé.

Les préjudices de ces discriminations sont importants. D'une part, les indemnités d'arbitrage sont moindres selon les phases de la compétition et les stagiaires n'en touchent pas. Rester « éternellement » stagiaire prolonge le bénévolat forcé.

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

E1- Oui

E2 et E3 - Non en tant que stagiaire, on arbitre bénévolement.

E4 - Non, car ça dépend des phases de compétitions.

E5 - Oui, je reçois 25 mille francs malgaches par match, en ariary ça me fait 5 mille ariary l'équivalent de 2 euros cinquante.

E6 – Oui, à ma deuxième année seulement, car pendant la période de stage, on ne reçoit rien, on le fait bénévolement.

D'autre part, sans expérience des premiers rôles, il est impossible de gravir les paliers successifs de l'arbitrage, devenir arbitre régional, de ligue, fédéral, arbitre fédéral permanent, proposé alors pour l'arbitrage international. Cette confiscation des positions d'autorité au profit des hommes dans le milieu sportif peut être mise en relation, comme cas de figure, avec la disparité des genres mesurée selon l'IPF (Indicateur de Participation Féminine) par le RNDH de 2010, déjà cité :

« L'Indicateur de Participation Féminine (IPF) à Madagascar est encore faible (0,406) en 2008. En effet, les opportunités offertes aux femmes pour s'introduire dans les domaines clés de la participation et de la prise de décision politique et économique restent limitées. » (p. 206)

Ce cas de figure de discrimination directe appelle à un examen plus approfondi des procédures en cours. Qui détient le pouvoir clef de répartir en fonction du sexe les rôles de l'arbitrage à chaque match ?

III – II – 1 – 2. L'éviction des femmes des rôles de premier arbitre : un pouvoir discrétionnaire aux interstices des règlements

Les interlocutrices ne disent pas toujours exactement quand, où, par qui, et comment s'opère la répartition sexuée des tâches. En réponse aux questions qui portent sur les

modalités de désignation des arbitres, l'une d'elles laisse entendre un double standard de pratique selon qu'il s'agisse d'un petit match ou non :

E1 - J'ai arbitré pendant trois ans, et depuis, quand c'est le match au niveau communal ou match d'éliminatoire, personne ne me prévient pour arbitrer, je viens au terrain de volley-ball, là où se déroule la rencontre sportive et sur place se fait la désignation des arbitres, il y en a même des arbitres hommes qui assurent seuls le rôle du 1^{er} arbitre et du second faute d'effectif et par pure accapuration, même s'il y a une femme arbitre volontaire, on nous envoie au match des filles.

Par contre quand le match concerne par exemple le championnat provincial et les autres du degré un peu plus haut, j'étais avisée d'avance pour se présenter à la table pour s'occuper du décompte de points dans la feuille de match. J'ai remarqué que c'était toujours ainsi, le grand rôle, ce sont les hommes qui sont les prioritaires. Je me sens mise à l'écart quand les hommes arbitres sont au grand complet.

Au fil des réponses viennent des expressions globales comme « les organisateurs », « l'organisation », et même « on » - « stagiaire, j'ai fait tout ce qu'on me demandait de faire » (E5). Les instances de la Fédération sont parfois désignées comme instances décisionnaires : « la ligue » ou « le responsable de la ligue » ou « les responsables de la ligue », « la Fédération » ou « le bureau de la Fédération » ou « les membres de la Fédération » : « la Fédération et la ligue ont besoin de notre service quand il n'y a pas assez d'arbitres, autrement c'est la priorité aux hommes. » (E4). D'autres énoncent avec précision les procédures réglementaires passant par la CRA (Commission Régionale des Arbitres) et la CCA (Commission Centrale des Arbitres).

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

E1 - Les organisateurs composés de la CCA m'a toujours désignée pour arbitrer les matchs des équipes féminines, (...) les filles minimales ou cadettes, mais quand c'est le match masculin ou les seniors féminins, la CRA choisit les hommes comme arbitre et en cas d'acceptation, j'accomplis les tâches faciles. Je pense qu'ils ont des préférences selon le sexe.

E6 - J'ai réalisé des arbitrages moins que mes collègues car c'est la CCA qui décide de la désignation des arbitres et la plupart du temps ils désignent les hommes ou leur propre personne car ils sont arbitres eux aussi.

Il est important de souligner que les stratégies de maintien de la suprématie masculine s'inscrivent dans les interstices du texte des *Règlements généraux des arbitres de volley-ball à Madagascar*. Aucun article n'impose une rotation des arbitres (hommes et femmes) dans les différentes tâches, ou une alternance hommes – femmes dans l'attribution des tâches sur une période donnée. Aucun barème cumulatif ne permet l'accès à des fonctions d'arbitre plus prestigieuses à quiconque aura rempli les rôles secondaires. Mais le vide juridique ne suffit pas à construire un contrôle absolu de l'arbitrage par les arbitres hommes. Ce pouvoir n'est discrétionnaire que parce que les

Commissions et leurs organismes de tutelle sont composés exclusivement de membres qui font bloc contre l'intrusion des femmes. Les règlements et le rapport de forces numérique permettent alors de destituer les femmes de leur droit à exercer dans tous les postes de l'arbitrage, de les dépouiller de la légitimité donnée par leur diplôme, de les « dégrader » en quelque sorte sur le seul critère de l'appartenance sexuée. Cette relégation aux places de seconde zone et de bouche trou affecte d'autant plus les personnes interrogées qu'elles savent certaines de leurs collègues sont arbitres internationales, comme au basket-ball ou au football, dont l'une a même officié aux Jeux Olympiques. Cette politique discriminatoire est si bien installée que deux personnes ont préféré bifurquer vers les fonctions d'entraîneure où elles peuvent développer leurs pleines compétences. Ces cas d'abandon prêtent à discussion : sont-ils à considérer comme une victoire masculine puisque les stratégies de gestion des tâches ont réussi à chasser du territoire de l'arbitrage deux intruses ambitieuses à leurs yeux ? Sont-ils à considérer comme une affirmation de soi de ces femmes qui disent non à la ségrégation et à la discrimination ? Ces exemples ne sont, en tout cas, pas dissuasifs pour l'une des stagiaires actuelles qui, elle, est bien déterminée à devenir arbitre internationale :

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage ?

Oui car je suis déterminée à poursuivre jusqu'à devenir arbitre international, j'aime élargir mes connaissances, mes expériences sur ce rôle et prendre le risque. (E3)

Autre préjudice subi, le plafond de verre détériore l'image des arbitres femmes. Elles sont toujours vues sur les terrains de volley-ball en poste d'arbitre subalterne, ce qui entame le crédit que le public accorde à leurs compétences professionnelles. Cette différenciation impacte la valeur de la formation et du diplôme acquis, l'idée même de la promotion des femmes par le mérite s'en trouve subvertie. Or, dans toutes les sociétés, le constat est que l'éducation et l'instruction, l'acquisition de compétences reconnues par un diplôme sont le premier tremplin de la promotion des femmes. Sans doute le ressenti de cette idéologie sexiste n'est-il pas étranger à la vigueur de la dénonciation, par les interlocutrices de l'enquête, de ce passe-droit masculin, de sa mainmise complète sur l'arbitrage, du hold-up d'une part de leur identité professionnelle dont elles sont victimes. Parallèlement, à leurs dires, elles s'acquittent de leurs tâches sans difficultés majeures durant les matchs. Les tensions qui y sont vécues ne portent pas à un préjudice statutaire car leur autorité arbitrale, même minimisée, même contestée, y est malgré tout reconnue.

III – II – 2. La mixité dans l'arbitrage et l'expression de la domination masculine

La féminisation de l'arbitrage, même partielle et hiérarchisée, suppose une imbrication des fonctions. Diverses personnes remplissent les rôles de premier arbitre, deuxième arbitre, juge de ligne, responsable de la feuille de match et collaborent, en principe, sous l'autorité du premier arbitre. Dans cette configuration, le texte des *Règlements généraux des arbitres de volley-ball à Madagascar* de novembre 1998, demande aux articles 35 et 36 le respect mutuel entre arbitres et l'absence de critique¹¹⁷. Une fois les femmes entrées dans le staff des arbitres d'un match, même préposées aux tâches subalternes, en bénéficient-elles ? Quelles ont été les expériences des interlocutrices de l'enquête, relatées de leur point de vue ? Comment se passe un arbitrage relevant de cette mixité très hiérarchisée et sous contrôle ?

III – II – 2 – 1. Les relations d'arbitrage et l'arbitre femme « bouc émissaire »

Quelques questions ont cherché à mieux connaître le fonctionnement d'équipes mixtes d'arbitrage, car c'est bien d'équipes mixtes d'arbitrage dont il s'agit avec la féminisation des formations d'arbitres, même si la femme n'a qu'un rôle d'auxiliaire par rapport au premier arbitre homme et qu'elle est en infériorité numérique. Dans un premier temps, les réponses d'ordre général ne soulèvent pas de problèmes particuliers, et la mixité d'une équipe, une fois la hiérarchie sexuée des rôles en place, ne semble pas créer de tensions particulièrement mémorables pour les personnes interrogées, sauf que l'une d'elle pointe un nouveau rôle que le premier arbitre lui fait endosser : celui de bouc émissaire lors des contestations d'arbitrage (E4). Du reste, cette personne a quitté les fonctions d'arbitre suite à un scénario de ce type sur lequel nous reviendrons ultérieurement¹¹⁸. Une autre arbitre, au contraire, apprécie le fonctionnement collectif de l'équipe en employant même les termes « solidarité et respect » de sa décision en tant que juge de ligne. (E5) Mais au fur et à mesure que les questions se précisent, apparaissent des fonctionnements moins harmonieux des équipes d'arbitrage mixtes. Une

¹¹⁷ Article 35: Les arbitres officiels s'interdisent de critiquer de telle ou telle façon que ce soit un de leurs collègues dirigeant ou ayant dirigé une rencontre. - Article 36: Ils doivent observer entre eux, en importe quel lieu et dans n'importe quelles circonstances les respects mutuels. Tout arbitre officiel, en matière de volley-ball de Madagascar, doit veiller à la sauvegarde de l'unité et de l'honneur de Corps Arbitral dans le territoire de la République Malgache. (cf. Annexe 9)

¹¹⁸ Comme pour les deux cas d'abandon précédemment signalés, la question à examiner est celle de l'interprétation de la décision d'abandon : victoire des hommes après l'éviction d'une femme de leur territoire, ou affirmation d'une femme qui dit non à une humiliation de trop ?

seconde interlocutrice pointe la tendance à être considérée comme bouc émissaire des ratés de l'arbitrage, uniquement parce qu'elle est femme et serait donc – par définition – incompétente.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Dans ma pratique d'arbitrage avec les hommes, il y a toujours des surprises ; j'accepte si je fais une erreur de décision, je reconnais mes torts, s'il y en a, mais je n'accepte pas qu'on me fasse endosser la faute de décision des arbitres hommes comme si c'est mes incompétences en tant que femme. - Dès le début de match je me méfie déjà des surprises à l'endroit des arbitres masculins, je redouble de vigilance. (E2)

De même, quand une question cible les attitudes choquantes « des hommes », sans précision, les réponses renvoient le plus souvent nommément aux arbitres hommes, et une troisième personne explique qu'en tant que femme, elle a été maintes fois le bouc émissaire tout trouvé en cas de difficultés d'arbitrage :

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Quand j'ai arbitré avec les collègues masculins, j'étais obligée de redoubler de vigilance, et de temps en temps, si j'assumais le rôle du deuxième arbitre, j'assurais en même temps le premier arbitre et le second, car l'autre qui officiait en haut en tant que premier arbitre a rencontré un manque de concentration, et ça rendait comme un sentiment de crispation et de méfiance de peur que la faute d'une mauvaise décision va retomber sur moi, - ce cas je l'ai souvent rencontré lors d'un match. (E1)

Ou encore, à la question « Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ? », l'une des réponses est : « *Oui, pour des fautes des autres surtout, pourquoi, il n'y a pas d'entraide* » (E3).

Ainsi, quatre personnes sur six disent, avec une formulation ou une autre, que dans leur expérience d'arbitrage mixte, elles ont – ou ont eu - nettement conscience d'être les boucs émissaires idéales des problèmes survenus suite à des défaillances masculines – parce que femmes. Les disqualifier injustement pour incompétence permet aux arbitres hommes de garder la face en cas de litige, elles sont le « fusible » des arbitrages masculins¹¹⁹. Une seule interlocutrice ne se plaint pas de la conduite des arbitres hommes, mais des entraîneurs : *Entre arbitres on s'entraide sur le terrain, mais c'est*

¹¹⁹ Rappelons que ce sentiment d'occuper une position précaire, particulièrement exposée aux risques du fait de leur visibilité liée à leur rareté, est rapporté par des femmes qui ont réussi à passer le « plafond de verre » dans les entreprises. En conclusion de son étude, « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », Jacqueline Laufer note : « Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'éléments pèsent sur l'évolution de carrière des femmes à partir d'un certain niveau : le profil des postes occupés, le poids de certains modèles managériaux, (...), le sentiment qu'ont les femmes d'une excessive visibilité et des «risques» qui lui sont associés dans certains postes où elles demeurent « rares » ». *Travail et Emploi*, n° 102, avril-juin 2005, p. 42.

surtout les entraîneurs qui sont embêtants (E5). Or, convergence d'attitude masculine, ces entraîneurs font eux aussi de la femme arbitre un bouc émissaire, ici de la défaite de leur équipe. Elle est donc la cinquième personne qui signale cette propension à « mettre sur le dos d'une femme arbitre la responsabilité » des revers.

Je suis passionnée du volley-ball et tout ce qui le concerne me tient à cœur, et ce que j'aime le plus quand j'arbitre, c'est l'entraide entre les arbitres, ce que je n'aime pas c'est le caractère de certains entraîneurs qui ne supportent pas la défaite de leurs joueurs et mettent sur le dos d'une femme arbitre la responsabilité de leur défaite. (E5)

D'autres tensions dans les relations d'arbitrage sont signalées, mais les désagréments subis sont moindres, et égrainés au titre d'exemples plus anecdotiques de la « domination¹²⁰ » masculine.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

E3 - Oui, c'est leur domination

III – II – 2 – 2. L'entre soi masculin et l'autorité, modes d'expression de la virilité

Les entretiens dénoncent encore et toujours la suprématie masculine qui s'exerce dans la désignation des arbitres, l'exclusion du rôle de premier arbitre (E2) ou de la fonction arbitrale (E6). Mais quelques réponses relatent aussi propos et attitudes saisis au cours de la cohabitation de l'arbitrage qui entretiennent et distillent autrement la domination masculine. Même si elles sont nettement moins fréquentes dans le corpus que la dénonciation de la désignation discriminatoire des arbitres, ou de bouc émissaire, elles offrent une série de cas concrets illustrant le régime de genre vécu par les femmes arbitres à la faveur de la mixité de l'arbitrage. Parmi les comportements rapportés, deux registres. D'abord les conduites ostentatoires et vexatoires d'un entre soi masculin d'où les femmes sont exclues : des rencontres strictement entre hommes arbitres sur le terrain (E1), des propos sans gêne tenus haut et fort, des paroles « *dégradantes et humiliantes* » malgré la présence d'une femme – sans doute à connotations sexuelles même si l'interlocutrice ne le précise pas (E3), des piques ironiques à double sens comme si l'arbitrage féminin était contre nature (abandon des proches) et répréhensible (multiplier

¹²⁰ Rappelons la définition de « domination » que donne Jacqueline Laufer à l'article « Domination » dans *Femmes, genre et société, L'état des savoirs*, (éd. M. Maruani), La Découverte, 2005, p. 67 – 75 : « La domination désigne toute forme d'exercice du pouvoir qui existe dès que et pour autant qu'on la reconnaît comme telle, dans un espace donné, conduisant à un jugement de légitimité, de soumission ou de contestation. Elle peut être associée à la force ou au droit, à la détention de ressources économiques et culturelles. » p. 68

les occasions de rencontrer des hommes) (E5), des plaisanteries – ou des égards - perçus comme des flèches, rappelant que la place d'une femme est à la maison, dans sa cuisine (E6). Ces comportements avaient déjà été signalés lors de l'évocation des stages de formation et des relations informelles qui y prévalaient. Notons à nouveau, que les mêmes comportements sont aussi mentionnés par des cadres dirigeant-e-s femmes ayant passé le « plafond de verre » des entreprises¹²¹.

Second registre d'attitudes, celles qui affirment et exhibent la virilité. Une des arbitres stagiaires remarque la démonstration de la « force » pour affirmer l'autorité (E3). Une autre évoque « les remarques éternelles » qui stigmatisent les prestations féminines comme manquant de vigueur : « *il faut bien siffler car les joueurs entendent à peine, vos déplacements ne sont pas suffisants, il faut se déplacer pour mieux voir, des remarques éternelles* » (E2). L'imposition d'un mode masculin, très physique, de l'arbitrage est complété par l'observation de la tendance à l'autoritarisme dans l'arbitrage, pouvant même entraver le bon déroulement du jeu comme l'expliquent d'anciennes arbitres : « *ils montrent qu'ils sont maître des lieux et autoritaires dans le déroulement du match, en faisant la sourde oreille dans les demandes de changement de joueurs, par exemple, en réduisant le temps mort, en donnant les avertissements avec les cartons dans des fautes minimales, dans leurs façons agressives de siffler* » (E4). Ils ont un besoin non réfréné de leur donner des ordres, de fait inutiles : « *ils n'arrêtent pas de donner des ordres, des précisions sur des fautes à signaler que je connais très bien* (E1) ; *ils ont l'habitude de montrer qu'ils sont les maîtres des lieux en donnant des ordres sur la bonne tenue des feuilles de match.* (E6). Ces marqueurs de différenciation des identités sexuées, ces constantes de confirmation de leur virilité ne sont pas interprétés par les interlocutrices comme les réponses des arbitres hommes à une présence féminine dérangeante, voire menaçante. Elles font plutôt état d'un comportement masculin, habituel, répandu dans la société malgache, qui ne serait pas spécifique au milieu sportif mais dont le milieu sportif n'est pas exempt.

¹²¹ Par exemple, dans leur article intitulé « La fabrication organisationnelle des dirigeants, Un regard sur le plafond de verre », Guillaume Cécile et Pochic Sophie décrivent de telles attitudes comme un phénomène fréquent : « Au niveau des pairs en revanche, les femmes disent ne pas être dupes et faire semblant de ne pas entendre les remarques au second degré (et parfois au premier), les boutades, les commentaires déplacés quand elles « tournent le dos » (Collinson, 1988). Certaines évoquent aussi leur gêne face à l'expression presque caricaturale et excluante des modes de sociabilités masculines (contenu et style de communication, humour,...). D'autres femmes évoquent aussi les actions de « rappel de la différence » dont elles sont fréquemment l'objet comme les marques excessives de politesse ou de courtoisie condescendante (Benokraitis, 1997). » in *Travail, genre et sociétés*, 2007/1 No 17, p. 91.

III – II – 2 – 3. Schémas interprétatifs de l'oppression masculine

Nous avons posé la question : « Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ? », mais l'expression n'est pas prise ici au sens que lui donne Pierre Bourdieu¹²², une « violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles ». Dans les propos les « violences symboliques », au pluriel, s'opposent aux violences physiques et matérielles, elles désignent des violences idéologiques ou morales clairement perçues en tant que telles et dénoncées : la répartition sexuée des tâches arbitrales, le plafond de verre, les injustices et humiliations subies en tant que bouc émissaire en sont des exemples au premier chef (E2, E3, E4). L'idéologie sexiste qui s'y manifeste est décrite par des expressions comme « *la femme est sous-estimée* », « *le manque de considération* » dont on rappelle la force destructrice : « *celles qui sont parvenues à le devenir (arbitres) sont vite démotivées* » (E5). La plus âgée des interlocutrices poursuit l'analyse des fondements des violences morales subies en expliquant leur double origine : la dévalorisation de la femme et la survalorisation de l'homme.

« Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ? »

C'est le complexe de supériorité des hommes, ils ont l'habitude de montrer qu'ils sont les maîtres des lieux en donnant des ordres sur la bonne tenue des feuilles de match. C'est toujours cet esprit qui rabaisse la femme est omniprésent. (E6)

Le couple homme/femme renvoie à des représentations socioculturelles asymétriques mais interdépendantes, le « *complexe de supériorité des hommes* » se fabrique avec « *toujours cet esprit qui rabaisse la femme (...) omniprésent* » (E6). La réponse « dénaturalise » le système établi de la hiérarchie des sexes en démontant une des mécaniques devenue une « habitude » : *ils ont l'habitude de montrer qu'ils sont les maîtres des lieux.* (E6) Une autre interlocutrice interprète similairement les conduites masculines de l'arbitrage, supposant une inculcation de la croyance en la supériorité masculine si prégnante que les collègues ne s'aperçoivent même plus – « *ils ne font pas ça méchamment* » - des conséquences préjudiciables de leurs actes : « *Les collègues masculins ne se privent pas de dominer sur toute la ligne, ils ne font pas ça méchamment mais c'est devenu une de leur habitude, ils sous estiment les compétences des femmes*

¹²² Pour Pierre Bourdieu : « La violence symbolique, c'est cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des « attentes collectives », des croyances socialement inculquées. Comme la théorie de la magie, la théorie de la violence symbolique repose sur une théorie de la croyance ou, mieux, sur une théorie de la production de la croyance, du travail de socialisation nécessaire pour produire des agents dotés des schèmes de perception et d'appréciation qui leur permettront de percevoir les injonctions inscrites dans une situation ou dans un discours et de leur obéir. » (Raisons pratiques, 1994, p.188)

arbitres. » (E1). Cette arbitre développe en réponse à une autre question l'idée que le milieu sportif n'est que le reflet des relations de genre prévalant majoritairement à Madagascar : « *Les hommes arbitres restent dominants vis-à-vis de la présence féminine dans le corps arbitral, les rapports de domination qui se trouvent dans la société malgache restent encore présents dans le comportement des hommes dans le milieu sportif.* » (E1). Elle mentionne également des stéréotypes de la femme ancrés dans la société malgache : « *Les hommes (...) malgré que le temps change et évolue, leur mentalité reste le même, une femme c'est une femme avec sa fragilité et femme au foyer.* »

Ces propos rejoignent les explications socioculturelles avancées pour rendre compte des disparités de genre de la société malgache dans les études nationales de référence citées au chapitre précédent¹²³ et leur dénonciation des échelles de valeurs sexistes d'un système social patriarcal. Ils font rebondir les interrogations du corpus : si les hommes ont « *la mauvaise habitude de dominer* » (E2) selon un trait ordinaire des relations entre sexes dans la société malgache, comment joueurs, entraîneurs, supporters et spectateurs acceptent-ils alors l'autorité d'une femme au poste d'arbitre ? En effet, même tenant un second rôle, une arbitre femme a le pouvoir de sanctionner. Que se passe-t-il alors sur le terrain dans le face-à-face des arbitres femmes et des autres protagonistes masculins de la scène de l'arbitrage du volley-ball ?

III – II – 3. Une double distance aux turbulences de la scène sportive

Une des surprises du corpus est la distance que les discours des arbitres femmes instaurent avec leur expérience des turbulences des rencontres sportives. Quand il n'est pas question des relations avec leurs collègues arbitres hommes, pas de vives protestations, moins de ressentis révoltant. Pourtant on sait que supporters et spectateurs, joueurs et entraîneurs manifestent parfois de l'agressivité vis-à-vis des arbitres, quel qu'en soit le sexe. Mais hormis le cas d'abandon d'arbitrage suite au harcèlement des entraîneurs (E5), les hostilités signalées n'engorgent pas le corpus à l'inverse des offenses provenant des collègues arbitres. De plus, les descriptions du vécu du terrain ne mentionnent pas le critère du sexe comme élément de différenciation des pratiques observées, c'est la fonction de « l'arbitre en général » qui est mise en cause. Et ce qui

¹²³ Par exemple, celles du *Plan d'Action National Genre et Développement* (PANAGED 2004-2008) document officiel de la République malgache, présenté en chapitre II.

prime au-dessus de toute autre considération dans un match, c'est le désir de gagner le match, et ce quel que soit le sexe de l'arbitre.

III – II – 3 – 1. Des turbulences de la scène de match, quel que soit l'arbitre

Une interlocutrice décrit ainsi les rituels des spectateurs d'un match de volley-ball à Madagascar, selon les trois périodes que sont l'avant match, le déroulement du match et l'après match :

La réaction des spectateurs avant le match concerne leur emplacement pour mieux voir le match et des fois ils arrivent par groupe de supporters. Quand c'est un match important, c'est-à-dire à partir de la demi finale et la finale, les supporters emmènent des tambours, des petits mouchoirs, et même des sifflets, pour acclamer, applaudir ou manifester leur déception.

Durant le match, on entend des cris d'encouragement de la part de certains supporters et venant d'autres des cris qui anticipent les réactions des joueurs et de la trajectoire du ballon. Exemple : un joueur envoie son service et des voix s'élèvent disant « oh oh service « tsy tody » oh oh service raté ! ». Certains spectateurs se prennent à jouer le rôle d'arbitre et n'arrêtent pas de dire que c'est un ballon touché, ou de dire même changement de joueurs.

Après le match, c'est un peu le règlement de compte, certains félicitent leur l'équipe gagnante, d'autres commentent leur défaite, d'autres s'en prennent à l'arbitre, d'autres jettent leur bouteille plastique sur le terrain pour montrer leur contentement ou leur mécontentement. (E5)

Les autres interlocutrices décrivent dans la même tonalité l'agitation du public : dès l'avant match, « les spectateurs sont déjà excités en acclamant par des chansons, des cris les séries d'échauffement avant le match » (E1), ou bien « Avant le match les spectateurs et les supporters encouragent leurs équipes favorisées et impressionnent l'équipe adverse, et influencent l'arbitre », puis « pendant le match c'est le tapage habituel, les cris, les sifflements, les mots déplacés. » (E3) ou, « durant le match, c'est toujours le brouhaha envers l'arbitre et le match en général, après le match les spectateurs rentrent chez eux avec des commentaires à haute voix entre eux » (E2). Néanmoins ces propos ne font pas des rituels une épreuve insurmontable pour les arbitres femmes. Le climat d'un match est variable : « Il y a des moments où les spectateurs semblent calmes et à d'autres circonstances ils sont agités » (E4). Le ton modéré de ces descriptions s'étend à la caractérisation des relations qui prévalent, sans que ne soit noté un sexisme particulier : « Quand le score est serré, les influences viennent de partout, la tension monte, il y a des comportements agressifs de part et d'autre. Toutes ces tensions font surgir les difficultés de concentration. Mais quand le score présente beaucoup d'écart et que la victoire est à

la portée d'une équipe les comportements agressifs diminuent. » (E4). Les pics de tension sont atteints et attendus en cas de score serré, une autre arbitre le souligne : Les mécontents sont aussi les spectateurs et supporters, surtout quand le score n'a pas beaucoup d'écart, car ils veulent la victoire de leur équipe. (E1) Le rituel ne varie pas en fonction de l'identité sexuée de l'arbitre.

Ainsi, les violences verbales citées s'adressent à « l'arbitre en général » : « Les remarques blessantes comme « Temps mort arbitre, vous ne comprenez rien, temps mort arbitre » (E1) - « les sifflements et les violences verbales (taim-bava) se font entendre tout au long du match, bref, on ne sait plus à l'endroit de qui ou de qui. » (E2) – « Oui : quoi qu'on fasse bien ou mal, les méchantes phrases et les insultes sortent de certains spectateurs quand ils manifestent leurs sentiments, telles arbitre « mitongilana » arbitre partial, arbitre « mangalatra » arbitre voleur ». (E5) Deux personnes déclarent ne pas accorder particulièrement d'importance aux « remarques sexistes, on ne fait plus attention car ça arrive souvent. » (E4) – « ça, c'est chose courante on fait avec. » (E2) Une arbitre répond qu'elle n'est pas exposée, vu son second rôle dans la hiérarchie arbitrale : « Non, les mouvements d'humeur des volleyeurs vont directement aux arbitres sur le terrain et ne concernent pas le marqueur. » (E6) La plupart mettent à distance les turbulences du terrain en les interprétant comme des « mouvements d'humeur » et en identifiant les ressorts psychologiques qui en sont la source : le désir de gagner. Or cette motivation est indifférente au sexe de l'arbitre.

III – II – 3 – 2. Fureur pour gagner le match, absence d'agressions physiques

La description du rituel d'un match de volley-ball énumère les différents sentiments qui animent successivement les spectateurs et les supporters : *applaudir, manifester leur déception, encourager, féliciter, montrer leur contentement ou leur mécontentement.* (E5) En tant qu'arbitres, les interlocutrices privilégient l'explication psychologique pour rendre compte des débordements des joueurs durant les matchs : des volleyeurs « mécontents » (E1), - ou « furieux » (E3), qui vont « manifester leur colère sur place » (E5), manifester des « mouvements d'humeur » (E6), dont la cause est qu'ils sont contrariés dans leur désir de gagner. Pourtant l'un des récits évoque la fureur qui peut s'emparer du terrain, et le trouble de l'arbitre se devine quand « la colère se déchainait de partout » jusqu'à obliger à interrompre le match :

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Un jour j'ai arbitré un match en jouant le rôle du deuxième arbitre, le match était très serré dans le score et j'ai remarqué un comportement anti sportif vis-à-vis d'un joueur que j'ai signalé au premier arbitre. En effet ce joueur n'arrête pas de dire « ho azoko ialahy » - « je vais vous avoir » - à un joueur de l'équipe adverse en lui faisant signe de boxe. Alors j'étais qualifiée de macrotage, et que le jeu n'était pas du tout perturbé. La colère se déchaînait de partout et on était obligé d'arrêter le match. L'équipe qui mène à 2 set 1 était très furieuse et leur entraîneur m'en veut. C'était un mauvais souvenir pour moi. (E5)

Toutefois, aucune agression physique n'est signalée, ce qui est à souligner car ceci prouve le respect des règles hiérarchiques qui régulent les manifestations sportives alors que les violences faites aux femmes sont multiples dans la société civile¹²⁴. La fonction d'arbitre au volley-ball confère une relative protection statutaire, même aux arbitres femmes. L'arbitre qui a quitté ses fonctions suite au harcèlement des entraîneurs n'a pas essuyé de violences physiques¹²⁵.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

Ce sont surtout les entraîneurs des équipes perdantes qui me créent des difficultés avec leur harcèlement verbal à chaque fin de match, comme quoi je n'ai pas fait attention à la ligne que je surveille, que c'est un ballon sur ligne qui aurait pu entraîner un point en leur faveur, et tantôt c'est un ballon hors ligne ou un ballon touché ou pas touché avant de sortir du terrain, ce genre de chose, c'est vraiment agaçant de l'entendre à chaque fin de match. (E5)

Les autres arbitres femmes disent s'habituer aux violences verbales même si elles les dénoncent : « *il faut savoir encaisser et s'adapter* » (E1), « *on ne fait plus attention, ça arrive souvent* » (E4), « *c'est chose courante, on fait avec* » (E2). Ces propos semblent posés et presque placides, en comparaison du tranchant des dénonciations de leurs

¹²⁴ Cf. le tout récent *Document UNESCO de Programmation Pays 2012 – 2013*, publié en janvier 2012, qui à l'article 41 apporte les données suivantes : « Une étude réalisée par le Ministère de la Santé en 2007 conduite sur un échantillon de 400 femmes révélait que 45% de celles-ci souffraient de violence psychologique et 35% de violence physique (...). »

¹²⁵ Parmi les cadres du basket-ball ou du rugby qui ont accordé un entretien lors de l'enquête, certains décrivent des disciplines sportives où le degré de violence paraît plus élevé qu'au volley-ball. Par exemple, le rugby est caractérisé comme un jeu brutal par une formatrice de rugby à l'Académie Nationale des Sports : « *Au rugby, il faut savoir supporter « le dona », c'est le terme utilisé au rugby pour dire « des coups », tant psychologiques que physiques* (E 24) – Le Président des Associations d'Arbitres de rugby déclare : « *C'est un sport plein de choc, où même des joueurs sont morts sur le terrain en faisant la mêlée* » (E19). Les paris d'argent engagés lors de matchs attisent l'atmosphère : « *Il y a une somme d'argent mise en jeu, car c'est avec une forte somme qu'ils parient, et cela se termine par une bagarre quand l'équipe qu'ils ont soutenue perd.* » (E24) Concernant le basket, un entraîneur explique qu'autrefois les risques d'agression physique étaient réels mais que la crainte de poursuites judiciaires y a mis fin : « *Le plus dur, c'est quand il y a envahissement du terrain et agression physique. Il y a déjà des cas qui sont portés au niveau du tribunal, c'est l'arbitre qui pose une plainte contre X au tribunal civil s'il y a une agression physique. La peur d'être traîné en justice a un peu atténué la violence physique, mais on retrouve toujours la violence verbale lors des matchs.* » (E17) Cependant une réserve est à apporter à ces descriptions : les deux arbitres femmes, arbitres internationales, l'une de basket-ball, l'autre de football, mais aussi parfois de rugby, ne mentionnent pas, elles non plus, d'agressions physiques à leur égard.

collègues masculins les cantonnant aux tâches subalternes. Si une stagiaire perçoit des joueurs « réticents » à être arbitrés par une femme, elle se montre confiante en l'avenir, en ses compétences et capacités. Elle pense que les publics surpris par une présence féminine ne le seront plus à la longue, qu'ils s'y seront habitués : « *C'est au début qu'avant le match les spectateurs me surveillent des yeux en se demandant qui est celle-là, qu'est ce qu'elle va faire en tenue d'arbitre comme je suis stagiaire. Au fur à mesure qu'ils me voient sur le terrain de volley, ils commencent à se souvenir de moi.* » (E2)

A ce point du dépouillement de l'enquête, le constat est que les arbitres femmes qui se sont introduites dans ce fief d'hommes qu'est l'arbitrage du volley-ball y jouent un rôle, certes subalterne souvent, mais dont l'autorité est reconnue, y compris – et surtout, pourrait-on dire – par ces actes de contestation des joueurs ou du public, et qu'elles satisfont parfaitement à la charte de l'arbitrage. Les opportunités de carrière prestigieuse ne leur sont pourtant pas offertes. Ces présences féminines perturbent les esprits. La féminisation de l'arbitrage – bien que numériquement très réduite – modifie le modèle traditionnel de socialisation de la femme dans la société malgache. A travers ce choix de carrière, les arbitres mettent à distance les stéréotypes de la femme soumise à l'homme, de la femme assignée aux tâches domestiques, dédiée à sa famille, et dont le savoir-faire et les plaisirs ne franchissent pas ces limites. A la place de la figure de la femme soumise, apparaît sur la scène du match une femme détenant des pouvoirs d'autorité, et qui exerce, de par son statut, cette autorité sur des hommes. La conquête de ce nouveau domaine, celui du sport et du loisir, remet de plus en cause l'idée d'un corps féminin uniquement destiné à la procréation. Les carrières d'arbitres qui viennent d'être évoquées élargissent amplement les compétences des femmes et les territoires où elles évoluent désormais. Ces mobilités de genre¹²⁶ peuvent être plus précisément décrites d'après le vécu des arbitres femmes interrogées.

¹²⁶ Sont désignées comme « mobilités de genre » les modifications et transformations des définitions et des attributs conventionnels du masculin et du féminin prévalant comme normes sociales dominantes, lorsque les femmes, ici, investissent un métier d'hommes.

III – III. Etre femme et arbitre dans un milieu d'hommes : qualités d'arbitre et extension des territoires féminins

La féminisation du territoire professionnel, en générant de nouvelles configurations d'interactions entre hommes et femmes, laisse observer des modifications de comportements par comparaison aux normes de conduite assignées traditionnellement aux femmes et aux hommes. Les repérer et les identifier en tant que « mobilités de genre » est un des objectifs de la recherche, répondant à la question des enjeux de la féminisation de l'arbitrage. Les expériences de deux femmes qui, elles, ont dépassé les plafonds de verre et se trouvent au sommet de la hiérarchie arbitrale, enrichiront l'observation. La première exerce à la Fédération de basket-ball, étant la seule arbitre internationale, aucun arbitre homme n'ayant ce titre ; la seconde exerce à la Fédération de football, mais au plus haut grade de la carrière arbitrale elles restent confrontées au surnombre des arbitres hommes¹²⁷, à l'idéologie dominante et doivent développer des réponses personnelles pour y faire face. Elles sont animées par la même revendication d'égalité que les arbitres féminines de la FMVB, incarnant et défendant le droit des femmes à exercer l'arbitrage au même titre que les hommes.

Grâce à leurs témoignages, le corpus s'enrichit donc d'observations à un second niveau, celui de l'exercice de l'autorité quand une femme est première arbitre, en matchs nationaux et internationaux, en compétitions masculines¹²⁸. Vu l'exception que constituent de telles réussites sportives et professionnelles dans la société malgache, leurs propos prendront valeur d'exemples pour décrire ce qui se passe dans un poste décisionnel au sommet de la hiérarchie arbitrale, dans la distinction – s'il y en a - avec ce qui se passe aux premiers échelons. En tant qu'athlètes, elles ont des socialisations sportives assez similaires à leurs collègues du volley-ball par le fait qu'elles ont été enfants de familles adeptes du sport. Elles ont le niveau Bac + 5, étant professeurs

¹²⁷ Rappelons les statistiques de 2012 communiquées par les Fédérations : la Fédération de football compte 1040 arbitres hommes dont 11 arbitres internationaux, 200 arbitres femmes actives dont 6 arbitres internationales (taux de féminisation = 16,3%). La Fédération de basket-ball compte 398 arbitres hommes et 35 arbitres femmes dont une internationale (taux de féminisation = 8,1%).

¹²⁸ Les arbitres internationales ont arbitré et arbitrent un nombre très élevé de matchs dans l'année, d'où une expérience plus que conséquente : « *J'arbitre dans les 200 matchs par an* » précise l'arbitre de basket-ball, « *J'arbitre à peu près un match par jour si c'est organisé par la Fédération mais il y a des matchs de « fokontany » quartier qui organise des grands tournois ainsi que les matchs organisés par les communes. Ils font appel à des arbitres fédéraux et je vais là bas* » explique l'arbitre de football.

certifiées d'EPS. Elles ont choisi en toute autonomie de réaliser une carrière d'arbitre qui exprime leur décision personnelle. Ce sont des cadres, femmes, de la société malgache, de qualification élevée. Comme leurs collègues du volley-ball, leurs façons d'être sur la scène de l'arbitrage contredisent les stigmatisations du sexe féminin comme la soumission, le suivisme, la passivité, la vulnérabilité, la fragilité, la peur... Aux unes et aux autres s'impose un second parcours de formation à l'arbitrage outre celui des aspects techniques « unisexes » de la fonction : celui qui les oblige à se construire dans la confrontation aux hommes et à leurs rivalités.

III – III – 1. Se défendre, la capacité de riposte

Nous avons déjà cité une interlocutrice exprimant, à l'orée de sa carrière, sa conscience d'entrer en résistance : « *J'essaie de tenir tête car ce n'est pas facile de s'introduire dans leurs plates-bandes.* » (E4). « *Tenir tête* » est une expression qui convient pour désigner une des attitudes que décrivent sans exception toutes les arbitres femmes interrogées : ne pas accepter l'injuste, se défendre en ripostant. Mais la même phrase comporte les termes « *j'essaie* » et « *ce n'est pas facile* », accentuant l'idée des efforts requis pour trouver en soi-même les ressources suffisantes pour se défendre. Plusieurs autres formulations attirent l'attention sur le coût des réponses à apporter, sur le coût des mobilités de genre, depuis *je m'efforçais* (E2), à *c'est un défi* (E3). Ces comportements décrits, de conquête et d'imposition de son autorité, sont à mille lieues des attitudes féminines traditionnellement attendues, condensées dans un proverbe tel que « *Kofehy manara-panjaitra ny vehivavy, la femme est le fil qui suit l'aiguille* ».

III – III – 1 – 1. La riposte, à tous les échelons

Un premier aspect de cette résistance est de refuser les accusations directes ou indirectes d'incompétence. La question « Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ? » recense les ripostes à cette injustice. Sauf une personne qui répond : « *La situation ne s'est pas présentée* » (E6), les autres prolongent le paradigme de « tenir tête » : *j'ai insisté avec la décision que j'ai jugée bonne avec calme, je n'ai pas cédé à leur caprice* (E1) - *je ne me laisse pas faire* (E5). Soulignons que répondre, c'est prendre la parole, ce qui veut dire que la femme ne se tait plus contrairement aux habitudes où le dernier mot revient à l'homme : *je réponds en leur demandant à quoi consiste ma faute* (E2) – *j'explique la situation pour appuyer mes*

décisions (E3). Les stagiaires récusent aussi vivement les accusations fallacieuses : *mais je n'accepte pas qu'on me fasse endosser la faute de décision des arbitres hommes* (E2) - *leur manager réclame un point supérieur que j'ai oublié de cocher, je n'ai rien oublié* (E3). Un second aspect de cette résistance est de ne pas céder aux intimidations ni aux pressions. En réponse à la question : « Comment vivez vous le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes ? » elles ajoutent : *moi je ne me laisse pas impressionner par la domination - Je me montre sévère quand c'est nécessaire.* (E2) - *Je n'ai pas peur de certains spectateurs mécontents de mon arbitrage, il faut affronter cette réalité, ce n'est pas facile.* (E3) Cette stagiaire relate un incident plus circonstancié où se manifeste sa capacité de riposte verbale alors que les publics masculins pensent toujours pouvoir avoir le dernier mot face à une femme :

J'ai arbitré un match avec un score serré, au troisième set, les spectateurs sont déchainés en criant sans relâche. Une fois le match terminé les joueurs s'en prennent à moi, que je n'ai pas signalé les fautes au niveau de filet et faute au joueur de la deuxième ligne qui a attaqué dépassant le filet. J'ai répondu que je n'étais pas la seule à arbitrer sur le terrain et que le par le biais de vos capitaines vous auriez dû réclamer, mais pas maintenant que le jeu est fini.(E3)

Outre ces incidents, le corpus présente deux épreuves de grande intensité dramatique dont les arbitres internationales se souviennent comme ayant été, en quelque sorte, le baptême du feu de leur carrière dans des contextes où prévaut davantage la tonalité d'une « guerre des sexes » que le *fair play* de l'émulation sportive ou de la solidarité réglementaire entre arbitres dans un match.

III – III – 1 – 2. L'épreuve du feu, une situation à hauts risques

Les récits des deux arbitres internationales illustrent le type de lutte ouverte que des arbitres hommes mènent envers leurs homologues femmes et laissent apprécier la dureté des épreuves d'affirmation de soi auxquelles elles doivent faire face. On comprend par de tels exemples que la féminisation d'une profession a beau être décrétée sur papier, juridiquement, elle ne devient effective que lorsque des femmes pionnières trouvent les ressources nécessaires, morales et psychiques, pour imposer concrètement leur présence physique et leur compétence technique. Le premier récit rappelle un moment du stage de formation à la Fédération de rugby.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Je maîtrise bien les règlements que ce soit le football ou le rugby. Je me souviens de leur application sur le terrain. Les formateurs de rugby surtout se ruent vers moi en disant que mon arbitrage est nul, et que c'est zéro et ils me font le signe de zéro avec la main. J'ai failli pleurer ce jour là et je me suis dit, je ne vais pas baisser les bras, je vais prendre tous mes moyens pour briller dans la pratique. Les gestes sont à maîtriser, lorsque je fais le geste de "bras cassé", cela signifie qu'une équipe a commis une faute et que l'équipe non fautive bénéficie d'un coup franc pour se dégager et qu'elle récupérera le ballon si celui-ci sort du terrain sur le coup franc. Je fais le même geste que les hommes utilisent dans cette situation et moi, on dit qu'ils ont l'impression de voir un vidéo gag en me regardant et que j'invente des gestes. (E8)

La confrontation « seule contre tous », seule femme contre tous les hommes, rend la scène emblématique. Elle aurait pu tourner au tragique si cette jeune arbitre s'était effondrée : « *J'ai failli pleurer ce jour là* », ce que tous attendaient. Au contraire, l'atteinte à l'estime de soi démultiplie sa volonté et ses compétences : « *et je me suis dit, je ne vais pas baisser les bras, je vais prendre tous mes moyens pour briller dans la pratique.* » Trouver le courage de répondre à tant d'humiliation, de vexation, de méchanceté – le terme ne semble pas déplacé ici – ne pas perdre ses moyens, mais - qui plus est - « *briller* » dans de telles conditions force l'admiration. Il est logique que l'épreuve réussie, l'exploit accompli deviennent ensuite un puissant stimulant pour ne plus se laisser perturber par les contestations: « *cela me donne de la force pour continuer et avancer* ».

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez

Souvent, mais en cas de réflexion ou de réticence de la part de certains, cela me donne de la force pour continuer et avancer. (E8)

Le deuxième récit met encore en scène une confrontation « seule contre tous ». Cette fois, tous les arbitres hommes prévus pour l'arbitrage d'un grand match de basket se liguent contre la jeune femme et refusent d'arbitrer avec elle. Cette protestation véhémement des hommes à l'idée qu'elle puisse arbitrer obtient l'effet attendu dans un premier temps : « *J'étais démoralisée devant cette situation* » et la fait douter d'elle-même : « *j'ai perdu mon assurance, je commence à me demander si les collègues arbitres ont raison.* »

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Oui, par exemple lors de la compétition d'All Stars malgache, le ministère de sport a donné 30 millions de francs malgaches pour l'équipe gagnante. J'étais à l'époque encore arbitre zonale, j'étais désignée à arbitrer. All Stars ce sont les meilleures équipes de basket-ball de Madagascar. Les arbitres collègues ont dit qu'ils ne veulent pas arbitrer ce match avec une femme car le match sera tendu comme il y a une somme d'argent en

jeu. J'étais démoralisée devant cette situation. Ils criaient en disant qu'ils refusent et que je ne serai pas suffisamment habile et capable d'arbitrer un match d'une telle envergure. Je me suis déjà bien préparée pourtant pour jouer mon rôle et devant cette insistance des arbitres hommes qui me rejettent et me sous estiment et n'acceptent pas d'arbitrer avec moi, j'ai perdu mon assurance, je commence à me demander si les collègues arbitres ont raison. Je me suis adressée au secrétaire général de basket-ball pour lui expliquer la situation.

Le secrétaire général m'a dit que je dois arbitrer un point c'est tout et que j'ai la compétence nécessaire, que ceux qui ne veulent pas arbitrer avec vous qu'ils partent. J'ai retrouvé mon assurance avec l'encouragement du secrétaire général, j'ai fini par accepter d'arbitrer le match et à la fin du match j'étais félicitée par les experts arbitres venant de la FIBA, qui ont dit que j'ai fait un très bon arbitrage, et mon moral a monté et depuis, c'est comme un stimulant pour moi cette victoire, j'ai pu percer le monde de l'arbitrage des grands matchs. Je me suis dit : « plus rien ne m'effraie car j'ai pu arbitrer des grandes équipes comme l'All Stars malgache ». Désormais je n'aurai plus peur, ni des contestations des autres arbitres qui ne voulaient pas faire équipe avec moi, ni douter de ma valeur et de ma compétence. (E7)

Certes, l'appui institutionnel et moral du secrétaire général de la Fédération est décisif à un moment de doute. Mais le défi à relever semble, ici encore, avoir décuplé l'énergie et les ressources de la jeune femme qui brille, elle aussi, dans l'exercice de l'arbitrage : « à la fin du match j'étais félicitée par les experts arbitres venant de la FIBA, qui ont dit que j'ai fait un très bon arbitrage ». L'épreuve du feu est telle qu'elle l'immunise désormais contre toutes les intimidations et les tentatives de déstabilisation d'une femme qui ne doute plus : « de ma valeur et de ma compétence ».

Soulignons donc les dimensions du combat psychologique qui se joue dans la féminisation de l'arbitrage. Les femmes affrontent frontalement, mais sans l'avoir voulu, l'hostilité des collègues hommes qui leur imposent des situations mettant en danger à la fois leur image d'arbitre et leur image de femme. Ces épreuves symboliques sont aussi techniques et appellent un double registre de réponse : un fort degré d'exigence morale par rapport à sa propre dignité et des aptitudes techniques, physiques, sportives d'excellence. Ensuite, avoir osé risquer « l'ordalie », en sortir grandie, procure une confiance en soi à toute épreuve, mais la prise de risque est immense. Or, ceci constitue un passage obligé du contexte des rivalités homme femme quelle que soit la Fédération, semble-t-il, sans être jamais inscrit dans aucun programme officiel d'apprentissage du métier d'arbitre.

Mais en dehors de ces pics qu'atteignent les oppositions frontales, les interlocutrices disent ne pas baisser la garde, y compris en étant arbitres internationales sachant que, parce qu'elles sont femmes, elles seront gravement sanctionnées au moindre faux pas.

III – III – 2. Une vigilance environnementale justifiée

Les récits qui illustrent la vigilance partagée par toutes les femmes arbitres à l'égard des collègues hommes sont recensés à deux niveaux : celui des arbitres du volley-ball, et celui des arbitres internationales, sans recouper les mêmes situations de tension.

III– III – 2 – 1. Les deux versants des hommes

La cohabitation des arbitres de volley-ball peut prendre des apparences paisibles. En réponse à la question « Comment vivez-vous le fait d'être une femme arbitre dans un milieu masculin ? » deux personnes banalisent la situation par le fait qu'elles ont déjà côtoyé, pendant cinq ans, à l'Ecole Normale, ce milieu sportif masculin : « *je m'adapte, je m'adapte facilement* » et « *je me familiarise vite à ce monde d'hommes* » (E3 et E6) disent-elles. Mais l'adaptation n'est pas simple pour autant, la première personne déclarant aussi : « *cette réalité, ce n'est pas facile* », (E3) et la seconde résumant par ces mots son vécu avec ses collègues hommes : « *ils essaient de rester galants malgré tout, mais c'est choquant leur mentalité.* » (E6) La dualité des attitudes des hommes est une observation partagée, les interlocutrices ne sont pas dupes, elles restent en état d'éveil. Ainsi, l'une note des « efforts de galanterie », « galanterie oblige », mais avec contrepartie désagréable : *galanterie oblige mais la cohabitation avec les hommes n'est pas facile, je sens qu'il y a de tension et de moqueries* (E1). Une autre attire l'attention sur la méchanceté de l'ironie : « *d'autres disent, avec ironie, en perdant leur galanterie masculine en disant « papa est là », « bulldozer arrive ».* De même, si une personne observe « *des attitudes qui montrent une certaine forme de convivialité* » (E4), elle émet immédiatement des réserves : « *mais des fois on est victime aussi de leur attitude hostile qui sous estime la femme arbitre.* » (E4) Au final, en réponses à la question : « Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ? », aucune arbitre ne signale de franche et loyale camaraderie sportive avec ses homologues masculins. On connaît leur double discours vu que « *C'est la diplomatie habituelle, tantôt ils sont tendres et amicaux et tantôt ils te rejettent carrément quand il s'agit des répartitions des tâches.* » (E4). Ensuite, individuellement, chaque arbitre apporte sa touche personnelle au climat ambiant. Le propos d'une arbitre traduit une attitude plutôt tendue et cassante « *Il n'y a pas grand-chose à dire sinon parler des tâches à faire pendant le match et respecter le rôle de chacun* » (E5). Une autre tente « *des relations d'effort de compréhension, je m'efforce de me rapprocher d'eux* » mais se heurte au mur

de la sourde oreille (E1), une troisième au défaut de solidarité : « *J'entretiens une bonne relation, dans l'ensemble ça va, mais il y a une absence de cohésion.* » (E2). Les restrictions à : « *j'entretiens une relation d'amitié* », sont nuancées de cette précision subtile : « *dans la tolérance de leur esprit de domination* ». (E6) Cependant, amitié de circonstance et esprit de tolérance trouvent leurs limites vu le nombre d'arbitres au volley-ball recensées comme arbitres inactives qui ont quitté délibérément ces fonctions.

III – III – 2 – 2. Des pénalisations démesurées au moindre faux pas

« Redoubler de vigilance » est une expression récurrente dans le corpus. Les arbitres internationales disent ne pas être à l'abri de sanctions, démesurées à leur égard, estiment-elles. Leur position au sommet de la hiérarchie est fragilisée du fait qu'elles sont femmes, elles ne l'ignorent pas, d'où leur nécessaire vigilance. Dans les deux cas de pénalisation évoqués, la sanction appliquée est l'interdiction d'arbitrer. C'est la plus grande punition, leur éviction symbolique, même momentanée, de la scène des rencontres sportives.

Le premier exemple est donné par la Fédération de football. L'interlocutrice revient sur cette exclusion temporaire en réponse à la question « *Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme?* » : *Les obstacles vécus, c'était une fois quand j'étais arrivée une demi-heure avant le match et qu'on m'a interdit d'arbitrer la demi finale et la finale du championnat national de football* (E8), concluant par le constat généralisé : *A part ça, je dois redoubler de vigilance pour donner le meilleur de moi-même quand j'arbitre, car les critiques envers une femme arbitre ne manquent pas.* (E8) Elle cite à nouveau cet épisode comme l'unique moment où elle dut abandonner son poste d'arbitre, la menace d'exclusion n'est jamais loin pour une femme : *La plupart de temps, j'étais sollicitée à arbitrer mais au moindre faux pas on me met à l'écart, comme une fois pour arbitrer la demi-finale du championnat national de football. J'étais arrivée une demi-heure avant le match au lieu d'arriver une heure avant, et ce jour-là on m'a refusé d'arbitrer la demie finale ainsi que la finale alors que j'étais déjà désignée.* (E8) Elle ressent cette interdiction d'arbitrer comme une injustice caractérisée à son égard puisqu'elle constate qu'un homme arrivant une demi-heure avant un match est considéré comme à l'heure et n'encourt aucune sanction : « *Oui, un homme arbitre qui arrive une demi heure avant le match peut arbitrer sans être sanctionné et être traité de*

retardataire car il faut arriver une heure avant le match : c'est ma constatation de la différence de traitement, car j'ai été victime de cette situation. » Les conduites qui privilégient les hommes au détriment des femmes et commettent de telles discriminations sont cataloguées, par cette arbitre, comme expression de la domination masculine. Cette sanction n'est pas prête d'être oubliée, devenue comme l'arrière-plan de sa vigilance avertie.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

La domination des hommes est présente. Ils sont majoritaires et ils imposent leur supériorité aux femmes sans donner de cadeaux, vu l'incident qui m'est arrivé.

Sa collègue, au basket-ball, a connu aussi une exclusion temporaire, mais qui dura toute une année, suite à un « *malentendu* » qui n'a pas pu être dissipé, - ou qu'on n'a pas surtout pas voulu dissiper :

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

J'étais obligée d'abandonner (...) à cause d'un malentendu. En effet les arbitres hommes avaient décidé de faire une grève. Je n'étais pas au courant, j'étais venue ce jour là pour arbitrer et eux ils m'ont barré la route, et m'ont dit que le match était annulé, qu'il n'y avait plus de match, que ce n'était pas la peine d'entrer au gymnase. J'ai rebroussé chemin. Le lendemain j'ai vu mon nom affiché comme arbitre suspendu de ses fonctions, j'ai reçu l'interdiction d'arbitrer pendant une année car on m'a mise dans le même sac que les grévistes. Je suis revenue arbitrer quand X, celui qui m'a suspendue, ne faisait plus partie du monde de basket-ball.*

L'une et l'autre interlocutrices insistent sur le fait que le couperet les attend à la moindre erreur du moment qu'elles sont femmes. *Quand on est une femme, on a moins droit à l'erreur.* (E7) constate l'arbitre de basket quand sa collègue, au football, mentionne : *Les yeux qui sont braqués sur les femmes arbitres pour guetter les moindres erreurs.* (E8) Ce constat fait écho aux propos d'une de ses collègues du volley-ball : « *Il n'y a pas trop de solidarité vis-à-vis de la femme, ils sont pressés de mettre hors circuit à la moindre des choses* ». (E4)

Ces discriminations, ressenties comme expressions de la domination masculine, vécues comme violences psychologiques et morales, s'accroissent pour transformer les trajectoires des arbitres femmes en parcours de combattantes, y compris pour les arbitres internationales en poste.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme?

La pénalisation qui m'a interdit d'arbitrer, les collègues qui refusent d'arbitrer avec moi car je suis une femme, les menaces des joueurs qui ignorent les règlements. Les collègues qui me sous estiment, j'ai vécu tout ça dans mon parcours. (E7)

Ces propos condensent et confirment le fait que la mobilité de genre professionnelle ajoute au parcours de formation officiel, institutionnel, technique, « unisexe », une course de saut d'obstacles qui se dressent uniquement pour les femmes dans leurs interactions avec le masculin. Une arbitre, parvenue au grade d'arbitre de ligue, quitte ses fonctions officielles suite à une humiliation personnelle, injuste, qu'elle juge irrecevable, au cours d'un match :

Lors d'une compétition masculine en quart de finale, le premier arbitre a oublié de siffler une faute et c'est la catastrophe, il attendait l'entraide entre arbitres, personne n'a pu sauver la face. Ce jour là, les joueurs ont demandé le changement d'arbitre et j'étais remplacée. C'est lui qui a fait la faute et c'est moi qui suis remplacée. Depuis cet incident, j'ai arrêté car tellement j'étais humiliée, effectivement les paroles sont blessantes. Je voulais encore développer mon expérience et aller plus loin, mais j'ai arrêté d'arbitrer les matches au niveau des ligues mais je continue à évoluer dans mon quartier et encadrer les jeunes filles. (E4)

Dans ces circonstances, comment interpréter la décision de quitter la Ligue : est-ce une victoire de la domination masculine ou une façon de lui dire non ? Est-ce une désertion ou une riposte ?

III – III – 3. L'exercice de l'autorité, les relations de pouvoir

A la différence des arbitres du volley-ball, les arbitres internationales tiennent les premières places de l'arbitrage, désignées comme premières arbitres dans des matchs importants et des compétitions masculines. Ainsi, l'interlocutrice, arbitre de basket-ball, explique : « *Ma prestation dans le rôle d'arbitre est sollicitée : je suis arbitre internationale. C'est facile pour moi d'accéder à ma responsabilité d'arbitre au niveau de la Fédération et d'obtenir le rôle du premier arbitre car je suis la plus gradée et prioritaire pour arbitrer le match.* ». Elle poursuit : « *Oui, j'ai arbitré l'All Stars malgache, c'est un arbitrage très important. Je réalise plus d'arbitrage que mes collègues masculins parce que je suis la plus gradée.* » (E7) L'interlocutrice, arbitre de football, confirme les prérogatives liées au statut d'arbitre internationale : « *J'ai déjà réalisé des arbitrages importants comme une rencontre de première division chez les hommes.* » Elle poursuit : « *Très souvent car en étant arbitre international, on est désigné à arbitrer les D1, c'est-à-dire les premières divisions. Ma spécialité au foot, c'est assistante internationale comme Pelagie la malgache qui arbitrait le football féminin aux Jeux Olympiques. Nous les femmes arbitres internationales, même si nous arbitrons*

des matchs masculins sur le territoire national, auprès de la FIFA, nous sommes conduites à nous déplacer sur des compétitions féminines à l'international. » (E8) A des postes de pouvoir, ces femmes sont particulièrement exposées aux turbulences du terrain. Comment procèdent-elles pour faire respecter leur autorité par les hommes alors qu'elles sont au sommet de la hiérarchie arbitrale ? Leurs expériences seront une porte entr'ouverte à l'observation des relations de pouvoir entre les genres dans cette configuration sociale de la féminisation de l'arbitrage qui échappe aux normes habituelles de la domination masculine.

III – III – 3 – 1. Une autorité constructive, sapée par les collègues

D'après les entretiens du corpus, il semble bien que les façons de faire des arbitres internationales ne reproduisent pas les traits de « virilité » associés à l'exercice de l'arbitrage des hommes, tels que décrits au volley-ball : montrer sa force, aller jusqu'à l'autoritarisme, et faire bande à part. Les interlocutrices présentent une gestion de l'autorité fondée essentiellement sur la compréhension des règlements. Au football, l'arbitre dit utiliser le relais du capitaine d'équipe qui joue le rôle de médiateur. Si les joueurs contestent, l'arbitre lui donne les éclaircissements nécessaires, à transmettre auprès de ses joueurs : *« En cas de contestation, j'appelle leur capitaine avec calme pour expliquer la raison de ma décision. »* (E8) L'arbitre de basket-ball insiste sur ses prises de parole constantes pour dissiper les litiges en expliquant ses décisions, c'est-à-dire en reprenant le texte des règlements. Elle considère en effet que la source des contestations des joueurs est la méconnaissance ou la mauvaise interprétation des règlements.

Vous arrive-t-il que les joueurs contestent votre décision lors d'un match ?

Oui, très souvent : cela est dû à leur incompréhension des règlements car maintes fois ils se basent sur l'ancien règlement et ne sont pas au courant du changement, alors ils contestent la décision.(E7)

En conséquence, elle inclut dans ses responsabilités d'arbitre celles de porter à la connaissance de tous les acteurs les nouveaux règlements. Elle explique le bien-fondé de ce souci pédagogique : *« quand il y a des joueurs venant des autres régions de Madagascar pendant les compétitions inter régionales, les joueurs ignorent le règlement. Surtout ceux qui n'ont pas des entraîneurs qui ont suivi des formations d'arbitre. Parmi les joueurs de basket des 22 régions de Madagascar, seuls les joueurs de la région d'Analamanga, ici à Tananarive, sont bien au courant des nouveaux*

règlements. Quand j'arbitre des grandes équipes telles NIA, les complications dues à l'incompréhension des règlements sont minimales par rapport aux autres équipes communales régionales ou nationales. » Loin de réagir impulsivement, elle saisit toute opportunité pour diffuser la culture de la discipline et améliorer le niveau général du jeu.

Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ?

Je reste sur ma décision et reste calme. J'appelle le capitaine d'équipe et lui explique le nouveau règlement en vigueur. Depuis que j'arbitre je donne toujours un petit cours d'arbitrage aux entraîneurs et joueurs des équipes jusqu'à U 22, dès qu'il y a un petit laps de temps, je donne des explications pour éclairer leur incompréhension.(E7)

Mais l'appui de la pédagogie et la connaissance des règlements ne suffisent pas à imposer l'autorité d'une femme arbitre, semble-t-il, et le travail de sape à son encontre ne cesse pas, d'après ses dires, nombreux à relater cette hostilité sourde. Ainsi en réponse à la question : « Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ? », elle répond : *Les difficultés vécues sont la domination des hommes arbitres qui devant les joueurs critiquent de soi - disantes fautes que j'ai dû siffler ou que j'ai laissées passer.* » Au nombre des circonstances choquantes, revient le récit circonstancié de ces mêmes attitudes destructrices de son autorité.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Quand j'arbitre avec les collègues masculins, je prends ma responsabilité en tant qu'arbitre international en leur donnant encore des cours d'arbitrage entre les pauses pour rectifier leurs mauvaises décisions. Quant à eux, ils cherchent la moindre occasion pour me ridiculiser ou me dénigrer devant les joueurs pour une maladresse, ou bien même pour une décision que j'ai prise et alors que nos points de vue vis-à-vis de la faute ne sont pas les mêmes : souvent c'est quand je siffle une faute autour du porteur de balle. Pourtant j'explique ce qui a été sifflé par les gestes conventionnels ou même des paroles.(E7)

Rappelons que de telles conduites contreviennent à la charte de l'arbitrage déjà citée précédemment¹²⁹, demandant respect mutuel entre arbitres. Mais ici, les collègues hommes semblent à l'affut, au contraire, de ce qui peut détériorer l'autorité de cette femme arbitre. Ces comportements sont d'autant plus choquants qu'elle pense diriger ses collègues dans un esprit d'entraide et de respect mutuel comme l'exige cette charte de l'arbitrage.

¹²⁹ Pour le volley, cf. les articles déjà cités : Article 35: Les arbitres officiels s'interdisent de critiquer de telle ou telle façon que ce soit un de leurs collègues dirigeant ou ayant dirigé une rencontre. - Article 36: Ils doivent observer entre eux, en importe quel lieu et dans n'importe quelles circonstances les respects mutuels. Tout arbitre officiel, en matière de volley-ball de Madagascar, doit veiller à la sauvegarde de l'unité et de l'honneur de Corps Arbitral dans le territoire de la République Malgache

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Je reste tolérante et calme vis-à-vis de leur comportement et toujours prête à prêter main forte quand le jeu est rude. J'assume une amélioration du déroulement du match quand je remarque que mes collègues sont un peu en défaillance à cause des brouhahas. (E7)

De plus, outre la politesse et la solidarité professionnelles dues entre arbitres, elle dit agir avec tact, faisant tout pour hisser ses collègues vers le haut mais veillant à ne casser ni leur image aux yeux du public, ni leur estime d'eux-mêmes.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Souvent on met avec moi les arbitres qui débutent, les moins gradés pour arbitrer un match moins important pour que leur incompétence soit moins visible et que leur niveau puisse s'améliorer ; j'ai vécu des divergences de décision ; je reste calme devant cette situation et corrige mes collègues très discrètement de leur mauvaise décision. Je donne une critique positive de leurs performances pour qu'ils puissent avoir l'opportunité de corriger leurs défauts et de développer un meilleur jugement.(E7)

Pourtant le bilan reste négatif et décevant car le mot « femme » continue, dans le vocabulaire masculin, à signifier « incompétence » : « *Les collègues arbitres hommes de leur côté me sous-estiment et sont réticents à me trouver dans le monde d'arbitrage. - Entre les collègues arbitres, c'est devenu automatique pour eux de sous-estimer la femme arbitre, tout en sachant pertinemment sa compétence.* » Ce préjugé conduit droit au rôle tout désigné, en son cas aussi, de bouc émissaire des ratés de l'arbitrage suite à des incompétences des hommes : « *pour toutes les incompétences d'arbitrage des hommes quand j'arbitre avec eux, pour leurs mauvaises décisions, et bien, c'est toujours moi en tant que femme qui est fautive et qui est critiquée à leur place* » (E7) Enfin, à plusieurs reprises, cette arbitre rappelle qu'elle a essuyé le refus véhément des hommes d'arbitrer avec elle, ce qui marque à jamais, pour elle, ce contexte du sceau de la domination masculine :

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

La domination des hommes est omniprésente, comme c'est le cas lors de leur refus d'arbitrer avec moi puisque je suis une femme. (E7)

La réponse à la question directement posée est encore plus explicite :

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte ? Lesquelles ?

Mes collègues n'ont pas confiance en moi. Ils me parlent méchamment sur le terrain et essaient de me dévaloriser devant les joueurs et leurs entraîneurs. Ils pensent que je ne suis pas à la hauteur, même après tant de matchs que j'ai arbitrés avec succès et sans incident grave.(E7)

La Fédération de basket-ball est celle, rappelons-le, où le nombre de licenciées femmes a récemment dépassé le nombre de licenciés hommes. Peut-être la féminisation de la pratique du basket-ball, cette dernière décennie, est-elle un facteur qui intensifie la résistance des hommes les plus pétris de supériorité masculine vis-à-vis de la mobilité de genre dans l'arbitrage.

Mais au football, la seconde arbitre internationale dresse un constat de même acabit : les hommes n'acceptent pas, quoi qu'il en soit, de reconnaître la compétence d'une femme. Elle décrit, par exemple, les mises en scène où ils cherchent à se donner à eux mêmes, et à donner aux autres, l'impression d'être les maîtres de la situation, « *en élevant la voix* » plus que de raison.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte ? Lesquelles ?

Leur comportement dévoile une sorte de domination, tel en élevant la voix en demandant quelque chose, c'est pour impressionner, car la FIFA a reconnu ma compétence en tant qu'arbitre internationale de football et ils sont obligés d'accepter ma valeur aussi à travers ma compétence quand j'arbitre avec eux. (E8)

Les propos des arbitres femmes du corpus permettent d'apprécier la persévérance dont elles doivent faire preuve, par des dimensions physiques de la fonction d'arbitre tout autant que par ses dimensions morales. Ainsi, l'arbitre internationale de football souligne le niveau d'exigence des tests physiques auxquels il faut se soumettre – homme comme femme – chaque mois, et dont elle décrit en détails la difficulté.

Etre arbitre international de football demande beaucoup de pratique. Nous faisons une évaluation tous les mois, de fitness test ; il s'agit d'une course sur 40m fois six, et 150m fois 24 puisque c'est douze tours au niveau du terrain, la piste 400 on le divise en deux, arrivée au virage du côté opposé ; il y a des exigences de temps et il y a 50 m à faire dans 35 secondes On fait 150 et puis 50 et puis la marche et on reprend jusque 24 fois. Je trouve ce test très difficile car au début j'ai eu un problème de financement pour avoir les matériels adéquats comme tennis pour pouvoir courir. (E8)

Ici l'endurance physique sélectionne les candidats et – hommes comme femmes – peuvent échouer à ces épreuves de haut niveau. La réussite est alors un déterminant fort de la persévérance dans le poste.

Je n'abandonnerai jamais de ma vie l'arbitrage quoi qu'il arrive. Une femme arbitre centrale et une autre assistante ainsi qu'un homme arbitre assistant, tous les trois ont échoué à notre dernier test d'évaluation. S'ils veulent refaire les stages, ils devraient aller à l'étranger et payer de leur poche pour gagner leur titre d'arbitre international. Moi j'ai réussi et je n'ai pas l'intention d'abandonner.

Un entraînement intensif et régulier s'impose pour satisfaire à de telles qualifications, si bien que l'obligation d'entretenir sa forme physique est inscrite probablement au programme de chaque jour de cette interlocutrice, bien qu'elle ne le mentionne pas. Une des déductions à tirer de ces propos est que capacités physiques et morales sont étroitement liées pour asseoir l'autorité de l'arbitre, d'un point de vue objectif et d'un point de vue subjectif, quoi qu'il en soit du travail de sape des collègues hommes.

III – III – 3 – 2. Autre ressort de l'autorité, la « force mentale »

Outre les remparts construits comme autant d'obstacles à l'inimitié des proches collaborateurs, un autre aspect de l'autorité d'arbitre est de ne pas se laisser désarçonner, durant les matchs, par les invectives venant des autres acteurs de la scène publique. Les arbitres de volley-ball (sauf une) ont déjà expliqué qu'elles faisaient face à ces turbulences en n'y prêtant pas attention : « *Les remarques sexistes, on ne fait plus attention car ça arrive souvent* » (E4), disait l'une d'elles. Au plus haut de la hiérarchie arbitrale, les comportements adoptés sont identiques. Cette capacité à laisser crier, hurler, manifester spectateurs, joueurs ou entraîneurs sans y prêter ostensiblement attention s'apparente, de notre point de vue, à « la force mentale », expression qu'utilise Olivier Schwartz dans un compte rendu d'enquête sur les conditions de travail des chauffeurs de bus de la banlieue parisienne¹³⁰. Ayant retracé l'ordinaire de leur vie professionnelle, il note que ceux-ci doivent affronter « insultes », « réactions agressives », « des comportements négateurs » à leur égard et « des situations éprouvantes. Les chauffeurs de bus déclarent alors qu'il leur faut de la « force mentale », « être forts mentalement », pour garder leur « calme » dans l'exercice de leur métier. Schwartz définit la force mentale du conducteur de bus comme « une aptitude à s'abstenir de réagir face à des comportements qui le mettent à l'épreuve ».

La notion de « force mentale » permet aussi de rendre compte de deux types de conduite des arbitres femmes en bute aux malveillances venant des acteurs masculins de la scène sportive. D'une part, elles affirment toutes ne pas relever les violences verbales des spectateurs, des joueurs, des entraîneurs, qui font partie du rituel des matchs et, en ce sens, ne les affectent pas en leur for intérieur. Evoquant des circonstances particulièrement houleuses, l'arbitre de basket-ball décrit ainsi son comportement : « *je*

¹³⁰ O. Schwartz, « Faut avoir une force mentale », in *Nouveau manuel de sociologie*, p. 207, sous la direction de F. de Singly, C. Giraud, O. Martin, Armand Colin, 2010, p. 204 – 213.

faisais la sourde oreille sur tout ce qui se passait du côté des spectateurs et je me concentrais uniquement sur le bon déroulement du match ». Elle dissocie l'essentiel du secondaire, ce qui est relatif à la fonction de ce qui vise la personne.

Oui, comme je suis arbitre internationale alors j'arbitre aussi les compétitions d'hommes. Il m'est arrivé d'arbitrer un match dont le score était très serré juste l'écart d'un point, le match était tendu, le Palais de sport plein de spectateurs. Les brouhahas suivis des sifflements et des critiques envahissent le Palais de sport. Des critiques sont formulées à mon égard telles : arbitre « mangalatra » arbitre voleur, arbitre « tsy mahita » arbitre aveugle. Je faisais la sourde oreille sur tout ce qui se passait du côté des spectateurs et je me concentrais uniquement sur le bon déroulement du match. J'ai fait respecter les règles en restant très vigilante dans les décisions et les fautes que je dois siffler. C'est ma responsabilité qui est le plus important. (E7)

Cette faculté à faire abstraction de tant d'hostilité environnante pour se consacrer à la tâche professionnelle exige de la « force mentale » et certainement que les arbitres hommes doivent également prendre de telles attitudes. Mais les arbitres femmes aussi sont capables d'essuyer les invectives avec sang froid. De même l'arbitre de football emploie une expression catégorique qui résume son attitude délibérée, « *je ne me casse plus la tête* », une fois pour toutes.

Il y a des violences verbales venant de certains spectateurs mécontents mais nous sommes déjà avertie, et nous continuons notre rôle avec calme, sans nous énerver. Il y a des sifflements d'insultes connus par tous que les spectateurs envoient tout au long du match. Dans certains matchs d'équipes masculines que j'ai arbitrés, si on arbitre correctement, si on a fait de notre mieux, l'équipe perdante n'arrête pas d'accuser et de râler comme quoi leur échec est dû à l'arbitrage de la femme. Ces cris et critiques comme « arbitre tsy mahay » - arbitre incompétente -, je ne me casse plus la tête. (E8)

Cette capacité à ne pas se laisser intimider par les invectives n'étant pas innée, elle s'apprend, se travaille comme l'indique une des arbitres.

Une formatrice psychologue aussi m'a beaucoup aidée en me disant qu'il me faut considérer ma tête comme un cylindre qui ne reçoit pas les cris ni les insultes des spectateurs et des entraîneurs en colère pendant le match. (E7)

Dans les entretiens, la liste est longue des invectives lancées à leur égard, au basket-ball comme au football : « *Oui, les violences verbales surtout, telles « kapainay famaky » arbitre « mangalatra » on va vous couper à la hache arbitre voleur. Arbitre « mitongilana », « voavidy » arbitre partial vendu. » - « Quand je fais sortir un joueur, l'entraîneur s'emporte en disant des mots déplacés, en disant que ce n'est pas juste de faire sortir ce joueur, arbitre « vendrana » fa ahoana fa ahoana - arbitre stupide, pourquoi ? pourquoi ?* » (E7) Les exemples donnés au football incriminent le sexe de l'arbitre : « Les violences verbales des footballeurs sont leur mécontentement par rapport

aux décisions prises. Des fois ils disent « *arbitres tsy mahay* » arbitre incompétente, « *soloy lehilahy* » changer en homme, « *fa maninona vehivavy ?* » pourquoi une femme ? » - « Oui, on entend tout le temps « arbitre tsy mahay » arbitre incompétente, « *zany tsy foty* » ce n'est pas une faute. » . – « Il y a aussi les comportements d'intimidations verbales ou physiques des joueurs s'il y a un joueur qui tombe et les joueurs demandent un penalty en cas des refus c'est l'arbitre « *tsy mahay* » arbitre incompétent. Donto tsy mihaino « *têtue* » *qui fait la sourde oreille.* » (E8)

Cependant, nous avons vu précédemment que cette attitude « zen » n'interdit pas l'aptitude, chez ces femmes arbitres, de répondre aux défis lancés à leur compétence par les autres arbitres, notamment. Elles disposent donc aussi d'une « force de frappe » face aux attaques et l'utilisent, - ce qui est un nouveau trait de la féminité rendu visible sur la scène de l'arbitrage. Cette capacité de riposte est l'alternative à l'attitude « zen », mais les interlocutrices insistent sur le fait que, même usant de leur droit d'autorité et ripostant, elles agissent toujours « avec calme ». Nous avons donc là une deuxième attitude manifestant la force mentale des arbitres femmes. Elle introduit une variante à la notion de « force mentale » élaborée par Schwartz dans un autre contexte. La mention fréquente du « calme » assumé dans des situations éprouvantes aussi bien dans les propos des chauffeurs de bus que dans ceux des femmes arbitres, établit le pont entre les deux configurations sociales. La « force mentale » des arbitres femmes s'exprime donc à la fois par l'aptitude ne pas répondre à l'invective et par celle de garder son sang froid en situation de riposte. Ainsi, dans le cadre de son arbitrage du basket-ball, l'interlocutrice répète : « je reste sur ma décision et reste calme » ; « je reste tolérante et calme vis-à-vis de leur comportement » ; « je reste calme » (E7). C'est un trait partagé des conduites d'autorité des arbitres femmes, souligné à un moment ou à un autre de l'entretien : « En cas de contestation j'appelle leur capitaine avec calme pour expliquer la raison de ma décision » ; « nous continuons notre rôle avec calme sans nous énerver » (E8). Les arbitres de volley-ball disent aussi ne pas céder à l'énervement dans leur riposte, ce qui est présenté comme une qualité positive « J'ai insisté avec la décision que j'ai jugée bonne avec calme », et « je ne me laisse pas entraîner par des comportements de réponses violentes, ni de colère, ni de vengeance. » (E1) Si le calme est un ingrédient important de la description des relations de pouvoir entre les sexes, cet atout féminin – silencieux - exige une grande maîtrise de soi. Il se travaille mentalement, ce qui est dit incidemment par une arbitre de volley précisant : « j'étais fâchée car je ne me suis pas

préparée mentalement à subir des injustices » (E5). Il est important de le souligner car les stéréotypes négatifs de la femme lui attachent un état de passivité, lié à l'absence d'esprit de décision, outre le suivisme. Il ne faut donc pas confondre calme et passivité. Dans les circonstances décrites, concluons que la « force mentale » n'est pas toujours la capacité à subir des situations éprouvantes sans réagir (comme aux violences verbales, aux insultes sexistes) mais aussi celle de riposter calmement pour affirmer l'autorité de la fonction d'arbitre – tenue par une femme.

III – III – 4. Affirmation de soi et extension des images sociales de la femme

D'après les propos du corpus, les femmes s'affirment envers et souvent contre les hommes de la scène sportive, au prix de ripostes fréquentes et d'une vigilance constante. Elles exercent leur autorité en expliquant leurs décisions plus que dans l'autoritarisme, et ont la « force mentale », le contrôle d'elles mêmes, qui permettent de ne pas manifester de réaction ou d'agir avec calme. D'après les entretiens, ces stratégies de l'agir s'adaptent aux diverses situations, ce qui fait des relations de pouvoir entre sexes et de l'exercice de la fonction d'arbitre femme dans ce contexte un ensemble de configurations complexes. La mobilité de genre est à ce prix, pour autant que l'enquête puisse nous renseigner. Cependant, en marge et en corollaire des interactions spécifiques des relations de pouvoir entre sexes sur la scène de l'arbitrage sportif, se dessinent d'autres dimensions de l'affirmation de soi des femmes arbitres : elles revendiquent leur allure de sportive, sans se soumettre à des impératifs autres que techniques se rapportant à la tâche arbitrale ; elles jouissent d'une reconnaissance sociale, leur réussite étant, par exemple, acceptée à travers l'acceptation de leur mode vestimentaire ; elles ont beaucoup d'amis, ne sont pas marginalisées même en étant parfois considérées comme des « garçons manqués », terme ambigu pour nommer ces exemples d'émancipation féminine sur lequel il faudra s'arrêter.

III – III – 4 – 1. Un physique uniquement au service des impératifs de l'arbitrage

A la question posée : « Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ? » les interlocutrices répondent toutes que oui, la morphologie joue un grand rôle. Mais les explications qui s'en suivent, exemples à l'appui, et les qualités d'une morphologie adéquate sont diverses. Un premier critère objectif définit la norme attendue, celui qui renvoie aux exigences des tests de sélection aux différents niveaux

d'arbitrage. Lorsque l'arbitre du football répond : « *Oui, la morphologie de la femme joue lors des tests physiques. Les temps à réaliser sont les mêmes pour tout le monde. Cet aspect des sélections exige de nous une morphologie optimale pour une bonne condition physique.* » (E8) d'une part, elle nous remet en mémoire le coût physique des courses d'endurance précédemment détaillées par elle. D'autre part, elle souligne, précision d'importance, que ce genre de test ne distingue pas homme et femme. Il faut alors pour la femme un physique aussi performant que celui des hommes. C'est le même type d'égalitarisme préjudiciable aux femmes que la hauteur du filet de volley-ball adopté lors de l'examen de fin de formation : c'est la hauteur réglementaire pour les compétitions d'hommes. L'arbitre de basket-ball intervient dans le même sens. Elle souligne, elle aussi encore, que, de façon générale, le corps de la femme est soumis à de plus fortes exigences que celui de l'homme pour l'examen. « *Oui, pour la femme la morphologie joue un rôle. Cela pourrait être un motif d'échec à l'examen pour la femme alors que pour l'homme peu importe s'il n'a pas une bonne forme.* » (E7) Elle rappelle qu'après une maternité il lui a été impératif de retrouver son corps – un corps d'athlète - d'avant la grossesse. *Après mon accouchement, j'ai travaillé ma condition physique et mon physique aussi pour éviter les critiques.* » (E7) Elle donne en exemple ce qui est arrivé à une autre femme, arbitre nationale pourtant, suite à une morphologie jugée inadéquate : « *Je me souviens lors d'une rencontre sportive à Ambomanarina, j'étais avec une arbitre nationale, elle a subi des critiques comme quoi, elle était grosse et les équipes de la commune ainsi que leur coach ont fait une remarque qu'il ne faut plus envoyer cette femme chez nous, sa forme ne nous convient pas.* » (E7). Rapportant cet événement, cette interlocutrice introduit un second critère, qui est celui d'échapper « aux critiques », de convenir à l'opinion publique, de répondre à l'idée que les acteurs – hommes en majorité - de la scène sportive se font de la femme arbitre compétente. Cet incident remémoré est une scène « vécue », qui ne tient donc pas d'un imaginaire paranoïaque de cette arbitre, mais établit la sanction des faits.

Par rapport à ce critère du regard du public, le constat est que rien n'est vraiment fossilisé, aucune image de la morphologie parfaite de la femme arbitre ne s'impose dans les propos. Elle est « *censée être solide avec une bonne condition physique mais pas une femme fragile comme ils disent tout le temps* » (E4) ce qui va à l'encontre d'un stéréotype de l'éternel féminin malgache. Elle doit, certes, offrir une « allure athlétique »

comme pour toute pratique sportive, être bien proportionnée, avoir de l'amplitude, de l'aisance – mais ceci surtout pour s'imposer.

Oui, dans le sport on a besoin d'une allure athlétique, une morphologie qui répond à la tâche donnée, pour la femme ça la met déjà en valeur. Oui, la morphologie de la femme doit être bien proportionnée, un corps plein d'amplitude et d'aisance dans la pratique de l'arbitrage. (E2)

L'allure athlétique est associée encore plus explicitement à l'autorité d'une arbitre femme dans les propos d'une autre interlocutrice, mais qui poursuit ensuite son développement en mettant en avant les critères d'âge : il ne faut être ni trop jeune, ni trop vieille pour pouvoir s'imposer.

Oui, Il faut avoir une bonne condition physique, il y a déjà une influence de quelqu'un d'autoritaire et qui va donner des décisions dans une morphologie d'une athlète. Si tu as une silhouette de vieille personne ou trop jeune par rapport à la morphologie des joueurs ou joueuses même, les comportements des joueurs peuvent varier selon des arbitres femmes qui ont des silhouettes dominantes et des arbitres femmes qui sont trop jeunes ou trop vieilles. L'âge de la femme compte et il faut être dynamique et vigilante et être ferme dans ses décisions. (E1)

Aucune mensuration n'est précisée, mais la femme arbitre doit s'en tenir au juste milieu, n'être ni trop mince, ni trop grosse, ce qui est dit deux fois.

Les hommes acceptent surtout celles qui ont l'allure sportive, les garçons manqués, mais pas celles qui sont trop minces ni trop grosses,(E5)

Oui, ça compte beaucoup, une femme arbitre trop mince est sifflée par les spectateurs et devient le ragot des joueurs, une grosse se fait traiter de poule pondeuse.(E6)

Pourtant, en parcourant le corpus, et en particulier les remarques ironiques lancées par les collègues hommes et essuyées par certaines interlocutrices sur leur physique, il apparaît qu'il n'y a pas de modèle canonique : l'une d'elles doit être imposante puisqu'elle rapporte l'appellation sans galanterie de « bulldozer », une seconde doit l'être beaucoup moins puisque elle est plaisantée avec une expression comme « petit gamin » et dit qu'elle est « petite » - tout en étant arbitre internationale de football, une autre précise qu'elle n'a pas de gros muscles, quand une dernière rappelle qu'ils étaient tous dans sa filière, hommes et femmes, appelés « les musclés » durant sa formation. Il n'y a donc pas de modèle de perfection. Il ne semble donc pas qu'il faille paraître conforme au regard des hommes selon leurs normes de la féminité pour s'affirmer comme femme étant sportive et, qui plus est, arbitre.

III – III – 4 – 2. L'acceptation sociale de la femme sportive, sa visibilité publique

Les propos de toutes les femmes arbitres ont affirmé leur passion du sport sans aucune mise en sourdine esthétique pour leur physique, et pas davantage pour leur tenue vestimentaire, ce qui laisse à penser que l'image de la femme sportive, non traditionnelle, est bien acceptée socialement au moins à Antananarivo et dans les milieux sociaux où vivent les interlocutrices de l'enquête.

A la question : « Vous a-t-on déjà critiquée sur la manière de vous habiller et de vous comporter? », toutes les interlocutrices répondent : « non », en précisant qu'elles sont presque toujours en tenue de sport (E1), ou « à l'aise avec un pantalon, ou jogging et même en short » (E4), ou portant auparavant « des jeans et presque tout le temps en tenue de sport. » (E8). Deux précisent que leurs cheveux sont ou ont été « en coupe garçon » (E5) (E8), et une troisième range ses cheveux – qu'on ne voit plus - sous une casquette (E). Les rares remarques viennent d'une mère : « *Seulement dans le milieu familial quand je ne me défais pas de mes vêtements de sport, je dois laisser l'apparence garçonnière de côté disait ma mère.* » (E2). Cependant les deux arbitres internationales précisent qu'elles n'ont pas définitivement abandonné les jupes ou les robes. L'arbitre de basket-ball semble s'amuser à étonner les spectateurs en revêtant un vêtement « normal » - c'est-à-dire de femme – après ses prestations d'arbitrage. Elle a conscience de brouiller les images traditionnelles des appartenances de genre, et elle n'est pas la seule.

Non, les spectateurs sont ébahis quand je change de vêtement d'arbitre en vêtement normal après le match, j'entends souvent leur exclamation en disant que c'est bien elle l'arbitre femme de tout à l'heure, là elle est bien une femme. (E7)

L'arbitre de football perçoit bien aussi le jeu social des apparences des identités sexuées à travers le vêtement, et dit : « je fais l'effort d'être un peu femme ».

Actuellement je fais l'effort d'être un peu femme quand je vais à l'église c'est le seul endroit où je porte une robe, quand j'enseigne je mets toujours ma tenue de sport qui me donne aussi la silhouette d'un petit garçon comme je suis petite. (E8)

Avoir conscience d'une « silhouette d'un petit garçon », n'équivaut pas à la revendication d'une transgression identitaire. Du reste, les moqueries des collègues dues à cette apparence sont ignorées. En tout cas, ces femmes sportives sont unanimes à dire que « oui », elles ont « beaucoup d'amis » dans le milieu sportif de leur discipline, sauf l'arbitre de volley-ball ayant mis fin à ses fonctions à cause du harcèlement des entraîneurs qui précise : « *J'ai beaucoup d'amis dans le monde du volley mais je me suis*

fait aussi des ennemis du côté des entraîneurs qui auparavant étaient des amis et qui se voient être gênés de continuer une bonne relation d'amitié à cause des matchs. » (E5). Elles ne ressentent pas d'exclusion sociale pour être des femmes hors normes traditionnelles, ce qui transparait en réponse à la question « Comment la société vous regarde t-elle ? ». Si l'une des arbitres mentionne des réticences de son entourage à ce qu'elle se mêle des compétitions d'hommes, « *la société m'encourage pour encadrer l'équipe féminine, pour s'occuper de la relève féminine, mais elle est réticente quand je m'expose dans l'équipe masculine. » (E1), d'autres font état de la reconnaissance de leur réussite de sportive sans restriction. La formulation peut renvoyer aux capacités athlétiques : « La société me trouve comme quelqu'un qui sait se servir de ses muscles et de ses compétences dans le sport » (E2), comme aux capacités morales : « La société me trouve comme une femme qui s'impose et une femme battante avec sa fragilité en tant que femme. » (E4) – « La société me considère comme une femme qui a réussi dans le sport. » (E5). Quant aux arbitres internationales, l'une dit simplement « La société me regarde avec admiration. » (E8), quand la seconde explique que sa compétence est non seulement reconnue mais acceptée, ce qui est une brillante victoire étant donné le dénigrement systématique des collègues hommes, auxquels elle doit toujours faire face, en tant que femme : « La société est convaincue de ma compétence et m'accepte en tant que telle. » (E7).*

Depuis que j'ai arbitré All Stars malgache, la société me réclame à chaque événement sportif où il y a du basket-ball. Dans les matchs interministériels ou les matchs inter quartiers, la société préfère que ce soit moi qui arbitre et ils disent aux organisateurs de leur envoyer l'arbitre femme qui est internationale, ne nous envoie pas un arbitre stagiaire, mais envoie nous la femme arbitre internationale pour notre compétition. La société est convaincue de ma compétence et m'accepte en tant que telle. (E7)

Il ne serait pas faux de dire de ces notoriétés qu'elles sont devenues celles de vedettes de la sphère sportive. Du reste, leur plaisir trouvé dans l'arbitrage prend les dimensions de la scène publique. Dans l'affirmation de leur passion, elles ne cachent pas cette présentation de soi dans l'agir de leur fonction d'arbitre. Il leur plaît d'être en position de chef d'orchestre, sous les feux de la rampe comme au théâtre, en interaction parfaite avec tous les acteurs et avec les publics, quand ce sont elles qui rythment l'événement et le spectacle :

J'aime bien me servir de mon habileté et j'aime montrer que je contrôle la situation, j'assure une bonne communication entre les arbitres présents avec moi dans un match.(E7)

Ce que j'aime quand j'arbitre un match, c'est quand il y a beaucoup de spectateurs, je deviens de plus en plus dynamique sur le terrain et bien motivée. (E8)

Rappelons que leurs collègues femmes au volley-ball ne cachent pas, non plus, le plaisir trouvé dans l'exercice de leur fonction d'arbitre, et plus globalement, dans la pratique sportive.

Qu'est-ce qui vous a poussée à réaliser ce travail ?

C'est pour le plaisir du volley-ball que je l'ai fait. (E1)

C'est la passion du sport, pour moi arbitrer c'est une vraie passion. (E2)

C'est la passion du sport. (E3)

C'est la passion du volley-ball et j'ai envie de continuer à servir la discipline. (E5)

De telles déclarations - et les parcours effectivement suivis qui en attestent - marquent une immense distance avec la conception de la femme qui magnifie uniquement le rôle d'épouse soumise à son mari, de mère se vouant à ses enfants, de ménagère au foyer assumant les tâches domestiques, c'est-à-dire d'une femme subordonnée à la domination masculine. Les qualifications ancestrales de la femme en tant que « fanaka malemy », objet fragile, ou de « kofehy manaram-panjaitra », le fil qui suit l'aiguille, illustrent la place d'une femme dépendante de l'homme¹³¹. Evidemment ces clichés n'ont pas le même poids symbolique dans tous les milieux sociaux. Un habitat urbain ou rural, le degré de scolarisation et le niveau d'études atteint, une éducation religieuse ou traditionnelle, les professions exercées par les parents, l'âge, l'exposition aux médias, sont autant de facteurs qui diversifient le poids des stéréotypes. Toutefois, une récente enquête menée en 2007 dans douze écoles primaires de six circonscriptions scolaires de Madagascar montre que si filles et garçons sont scolarisés dans les mêmes proportions, les stéréotypes de genre de la domination masculine sont encore fortement diffusés à l'école primaire par les enseignants et intégrés par les élèves¹³². Or les effets d'une éducation différenciée sont considérés comme des attributs biologiques, immuables. Ainsi, suite aux entretiens menés auprès des enseignantes et enseignants, l'étude recense que : « Les qualités qui sont le plus souvent attribuées aux filles sont les suivantes (par ordre d'importance) : la docilité, l'obéissance, le sérieux, la politesse, la conciliation. Les garçons eux seraient turbulents, violents, distraits, têtus et paresseux. (...) Au cours des

¹³¹ Ramilison Eric N., Les déterminants de l'offre féminine de travail : qu'est ce qui incite la femme à travailler ?, février 1996.

¹³² Bénédicte Gastineau et Noro Ravaozanany, « Genre et scolarisation à Madagascar », Questions vives (en ligne), Vol. 8 n°15, 2011, consulté le 28/11/2012, <http://questionsvives.revues.org/710>

entretiens ont été associés aux élèves masculins des mots plus flatteurs tels que « créativité », « esprit de compétition », « rapidité d'assimilation ». L'article souligne de plus la reproduction de la division sexuée du travail au sein de l'école : « La propension à reproduire des rôles stéréotypés dans le partage des tâches et des activités de l'école est frappante : les filles sont chargées du balayage et nettoyage des salles de classes et les garçons sont sollicités dès qu'il s'agit de déplacer les tables, ou de transporter des choses lourdes. Ces derniers sont aussi plus souvent désignés comme chef de classe car on les considère comme ayant une capacité « naturelle » à diriger, reflet de leur futur rôle social de chef de famille et d'autorité dans la communauté. Plusieurs enseignantes enquêtées ont même déclaré désigner des garçons timides comme chefs de classe pour les inciter à participer et pour leur donner de l'assurance. Or, rien n'est fait pour encourager les filles timides. » L'enquête parvient à cette conclusion : « D'une manière générale, les jeunes filles sont peu encouragées à poursuivre leurs études. Les instituteurs et institutrices, surtout en zone rurale, expriment le fait que la jeune fille est avant tout vouée au mariage et que l'école ne doit pas s'y opposer. »

Ces quelques lignes reprises du rapport d'enquête sur la reproduction des stéréotypes de genre permettent de mesurer la puissance des réfutations que les femmes arbitres apportent à ces stéréotypes. Leur parcours de cadre et leur réussite sportive sont le démenti flagrant de l'idéologie essentialiste. Elles diffusent un tout autre modèle de l'épanouissement des femmes, à travers le sport, dans une activité de loisir, sachant se donner des plaisirs individuels hors de la famille et de la maison, dans des sphères publiques, avec des engagements citoyens, dans des rôles décisionnels et avec pouvoir d'autorité. Le combat pour la reconnaissance et la visibilité de l'égalité des sexes à travers la féminisation de l'arbitrage condense dans ce contexte des objectifs à longue portée. Parmi eux, figurent l'ouverture des territoires de toutes les activités du loisir sportif aux femmes et la diversification de tous les imaginaires de vies possibles pour les femmes. Ce grand chamboulement idéologique est-il pour autant vécu comme une transgression sexuelle ?

III – III – 5. « Garçon manqué », une formulation ambiguë

Les interlocutrices de l'enquête sont radicales dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs compétences d'arbitre et la conquête de la parité dans le milieu sportif. Face à elles, des hommes qui ne l'acceptent pas et leur rappellent sans cesse qu'agissant ainsi, elles

dérogent totalement aux obligations identitaires fixées par les normes socioculturelles. Cet étiquetage de l'écart aux normes en vigueur passe par des piques adressées aux interlocutrices. Par les unes, ils pointent leur côté masculin, ou leur emprunt au masculin, ce qu'elles perçoivent comme des flèches telle l'expression « *papa est là* » déjà citée. L'arbitre de football revient plusieurs fois sur sa désignation de « *petit gars* », moins agressive, mais accompagnée néanmoins de railleries par rapport à une voie qu'elle a choisie et où elle se fourvoierait, une voie masculine.

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les hommes plaisaient beaucoup en me taquinant avec leur « boay kely » - petit gars, tu ne vas pas avoir un petit ami ou un foyer avec ton allure de garçon manqué, « boay kely aza variana loatra mitsoka » - petit gars ne perd pas trop ton temps à siffler. Je garde mon humeur pour éviter toute dispute. (E8)

Par d'autres quolibets, ils dénoncent ce qui leur apparaît comme une obstination.

« Je ne réponds pas à leur critique telle « iny dray ilay sarotra tenenina » voilà qui arrive la dure à conseiller », « boay kely tsy matotra » petit gars qui n'a pas de maturité. » (E8)

Ce faisant, les arbitres hommes relaient une opinion publique largement représentée puisque, à la question « Vous arrive t-il d'être traitée de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ? » toutes les réponses sont affirmatives sauf une qui mentionne une autre appellation relative à sa musculature mais indifférente au sexe (E6). Pour autant, si les arbitres femmes interrogées ont conscience que leurs activités, leurs façons d'être et d'agir déplacent des frontières entre genres, elles ne se dépeignent pas elles-mêmes comme basculant dans le masculin. Elles spécifient que ce jugement de « garçon manqué » reflète les regards des autres: « *la société me trouve comme* » (E3), « *on m'a toujours considérée comme* » (E4), « *je suis considérée comme* » - « *on me voit comme ça* » (E5), « *j'étais traitée par la famille et mon entourage* » (E8). La déclaration est de l'ordre du constat, non de la revendication. Elles expliquent ces étiquettes. Chacune donne un avis la concernant, mais ensemble, elles font le tour de ce qui, dans leur conduite, est remarqué par leur entourage : faire du karaté et fréquenter un milieu sportif éminemment masculin (E3) ; s'habiller en pantalon (E4) – (E5) – (E8) ; la coupe de cheveux courts (E5) – (E7). Ces raisons de l'étiquetage « garçon manqué » relèvent des apparences - l'allure, le profil, la silhouette, le port du pantalon et la coupe de cheveux. Notons encore que le motif de l'appellation « garçon manqué » peut aussi renvoyer à des traits psychologiques : « faire front et ne pas se laisser faire dans l'arbitrage. » (E5) Une

arbitre énumère les fronts de ses luttes en concluant : « *j'ai l'habitude d'adopter des attitudes masculines depuis* ».

Quelles sont vos difficultés dans le rôle d'arbitre ?

La domination des hommes : je rencontre des difficultés en tant que femme dans les répartitions des tâches, les humeurs des joueurs, dans la façon dont les collègues masculins se conduisent, quand le score est serré je reçois des cris des spectateurs et dès lors je fais avec, alors j'ai l'habitude d'adopter des attitudes masculines depuis. (E3)

Mais l'appellation « garçon manqué » ne doit pas faire oublier que plusieurs arbitres femmes sont mères de familles. Par ce trait de leur vie d'arbitre, elles ouvrent largement l'imaginaire sur des vies de femmes, sportives mais ancrées dans les valeurs les plus reconnues de la féminité à Madagascar. Les grossesses, que le sport n'interdit pas, sont présentées comme des interruptions momentanées de l'exercice de l'arbitrage, non contradictoires à ce parcours quoi qu'il en coûte ensuite, physiquement, de retrouver ses performances d'athlète. Ces femmes arbitres, même au sommet de la hiérarchie, assument le choix de leur maternité et de lui donner la priorité à un certain moment de leur carrière, sans que leur vie ne s'y résume : là est une grande avancée féministe, y compris dans la vision de la maternité. « *Je tiens à cœur mon rôle et je le vis avec fierté et courage. Je suis contente de ce que j'ai pu accomplir jusqu'ici* » dit cette interlocutrice, arbitre femme au plus haut niveau et bientôt mère de famille pour la seconde fois. Là est aussi l'expression et la démonstration magistrale de sa capacité à assumer les droits d'une parité hommes - femmes pleine et entière dans le milieu sportif et dans celui de l'arbitrage.

CHAPITRE IV

La part des hommes dans la féminisation de l'arbitrage : affichage politique, gestion, définition des genres

L'analyse des entretiens passés auprès des cadres et dirigeants sportifs hommes qui ont accepté de nous répondre¹³³ s'attache, comme précédemment, aux deux catégories descriptives issues du cadre théorique de la sociologie du genre présenté en chapitre I pour caractériser d'abord les rapports sociaux observés du point de vue professionnel dans la sphère du travail, puis selon les dimensions identitaires en jeu. Les mêmes questions ont été posées aux femmes arbitres et aux cadres et dirigeants hommes sur la rareté des arbitres femmes, mais les réponses de ces derniers posent davantage de difficultés à l'analyse. Les entretiens des femmes arbitres vont globalement tous dans le même sens : les expériences professionnelles convergent très fortement et les interprétations en sont proches. A l'inverse, les entretiens des interlocuteurs hommes font apparaître des positions divergentes, avec des constats contradictoires pour une même situation et des interprétations qui peuvent être antithétiques de sorte qu'il est plus complexe de les présenter. De plus, il n'est pas toujours aisé de caractériser la cohérence d'ensemble d'un même entretien quand certaines réponses semblent s'opposer à d'autres au fil du discours. Malgré ces difficultés d'analyse et d'interprétation, afin de proposer une photographie lisible et fiable des positions des acteurs, l'analyse procède par approches successives et complémentaires du corpus. Dans un premier temps sont pris en compte les propos de dirigeants sportifs en charge des orientations politiques et/ou administratives de la FMVB. Puis sont mis en perspective les témoignages d'observateurs que sont les entraîneurs de volley-ball et les commentaires d'entraîneurs ou cadres sportifs d'autres Fédérations, basket-ball, football et rugby, connaissant eux aussi, dans leur discipline, les tenants et aboutissants de la féminisation du corps arbitral.

¹³³ Leur présentation a fait l'objet du chapitre II-V. Pour l'intégralité des transcriptions des entretiens des cadres et dirigeants sportifs, E9 à E25, se reporter à l'Annexe 26.

IV – I. L’affichage politique de la féminisation de l’arbitrage

Tous les dirigeants hommes de la FMVB n’ont pas été sollicités par l’enquête. La hiérarchie est représentée à travers l’entretien du Secrétaire Général de la FMVB, du Secrétaire Général de la Ligue de volley-ball de la région de Tananarive, d’un membre éminent de la Commission Centrale des Arbitres (CCA) auxquels nous associons l’entretien du Directeur de la Promotion des Activités Physiques et Sportives, membre de la Commission « Sport pour tous » du Comité Olympique Malgache. L’entretien du Secrétaire Général de la Fédération mérite une attention particulière, d’une part en raison du poste occupé par cet interlocuteur, d’autre part parce qu’il recèle une réponse trouvée nulle part ailleurs dans les entretiens. A la question « Comment jugez-vous l’accessibilité de la femme dans le rôle d’arbitre de volley-ball ? », la réponse donnée est : « *Facile, il suffit de le vouloir* ». (E13) Cette affirmation surprend dans un premier temps car elle va à contre courant de l’opinion recueillie auprès de tous les interlocuteurs et des témoignages des arbitres femmes, mais elle introduit le débat sur les conditions de la féminisation de l’arbitrage dans une perspective de genre. En outre, elle incite à ne pas dissocier les développements qui la justifient du fait qu’elle émane d’un dirigeant qui expose la politique de la FMVB.

IV – I- 1. Une politique générale affichée en faveur de la féminisation du sport

Pour ne pas se méprendre sur le sens des propos des dirigeants, il convient de poser en préalable de l’analyse les cadres et les objectifs qu’ils ont eux-mêmes définis à leur action en matière de politique sportive au cours de l’entretien. Le Secrétaire Général de la Fédération et celui de la Ligue se prononcent nettement pour la féminisation du volley-ball et du sport.

IV – I - 1 – 1. Des déclarations de politique générale favorables à la féminisation de l’arbitrage

En poste depuis quatre ans, le secrétaire général de la FMVB définit ainsi les objectifs de son action : « *apporter une nouvelle vision des équipes féminines ou masculines* ». Si ces objectifs ne sont pas détaillés davantage, l’investissement des

femmes dans la fonction d'arbitre en fait partie dans la mesure où il correspond à l'orientation générale de la politique fédérale de féminisation sportive : « *La participation féminine dans le rôle d'arbitre peut apporter non seulement l'effort pour atteindre un objectif commun, mais aussi peut être le fruit d'une mobilisation des jeunes filles à pratiquer le volley-ball et savoir les règles. Pour le développement du volley-ball.* » (E13). Au niveau des instances de la Ligue, le Secrétaire Général tient des propos fermes sur la nécessité de promouvoir l'arbitrage féminin. Il reconnaît le besoin de « *relèves* », prône une « *incitation pour favoriser les femmes à ce rôle* » et même d'« *insister auprès du public féminin* ». (E14) Il soutient clairement l'investissement des femmes dans l'arbitrage du volley-ball et en souligne les enjeux en termes de développement :

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui, la nécessité d'avoir des arbitres femmes est un atout.

Pourquoi ?

Pour le développement d'une discipline sportive, surtout le développement du sport féminin.(E14)

Le représentant de la CCA déclare également soutenir l'investissement des femmes dans l'arbitrage mais avec moins de netteté. « *Oui, mais à ce moment les femmes arbitres sont sollicitées suivant leurs compétences, pour l'image du sport et du bon déroulement du match.* » (E15). Au fil de l'entretien, le Secrétaire Général de la FMVB et celui de la Ligue affirment sans détour que la fonction d'arbitre est faite pour les femmes

Selon vous cette fonction (arbitre) est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui. C'est un rôle que l'homme et la femme peuvent accomplir. Il suffit d'avoir la compétence nécessaire pour le faire. (E13)

Oui ! C'est lié par rapport à sa pratique, elle peut être aussi performante dans sa pratique et dans le rôle d'arbitre. (E14)

Seul l'arbitre instructeur, membre de la CCA, émet des restrictions dont la première phrase montre la teneur : « *Oui pour une femme volontaire, libre, prête à suivre le rythme des hommes avec toutes ses compétences.* » (E15) La suite de la réponse développe les contenus que les interlocutrices femmes citent pour les avoir entendus pendant leur session de formation d'arbitre. Ils dissuadent de poursuivre dans une voie où les femmes se fourvoient en tant que femmes sauf si elles glissent vers une identité masculine, « *prête à suivre le rythme des hommes* ». Pour autant, ces trois dirigeants se prononcent sans détour pour l'égalité des sexes dans le sport :

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, le sport est à la portée de tout un chacun. Il suffit de savoir choisir ce qui s'adapte le mieux à soi-même et avoir le temps de le faire. (E13)

La pratique du volley-ball n'exige pas de différenciation de sexe, l'homme et la femme peuvent le pratiquer, seules les équipes sont différentes car il y a des équipes féminines et des équipes masculines à part. (E14)

Non, le sport est ouvert à tous sans distinction du sexe. (E15)

Sur les principes généraux, la convergence des déclarations des dirigeants au sein de la FMVB est donc manifeste, la féminisation des pratiques sportives et de l'arbitrage entre dans le cadre d'une politique de développement de la FMVB, à la réserve près des restrictions du représentant de la CCA sur le profil des femmes attendues.

IV – I - 1 – 2. Une vision volontariste et moderne de la féminisation de l'arbitrage

C'est dans cette ligne générale du discours politique que nous proposons de comprendre la répartition de l'entretien du Secrétaire Général. L'annonce que l'accessibilité des femmes au rôle d'arbitre est « facile, il suffit de le vouloir » devient comme un encouragement à se lancer dans l'aventure de l'arbitrage, à ne pas « s'en faire une montagne ». L'injonction s'adresse aux volleyeuses de la FMVB traitées en jeunes femmes émancipées, dans une formulation de ton moderne, appropriée à la jeune génération :

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Les femmes sont libres de pratiquer le sport de leur choix, tout comme elles ont le choix de leur orientation professionnelle. Elles ne sont plus jugées comme inconvenantes ou incapables. (E13)

Il est rappelé au passage toutes les facilités que la FMVB a mises en place et dont bénéficient les jeunes filles : absence de quotas, gratuité de la formation, c'est l'égalité des chances.

Les jeunes filles malgaches actuellement s'engagent partout dans le sport, il n'y a pas de quota uniquement pour elles à la formation ou à l'arbitrage, c'est ouvert à tout le monde, en plus la formation est donnée gratuitement par les instructeurs. (E13)

Par ailleurs, ces jeunes femmes ont du potentiel comme les hommes : « La femme a ses compétences aussi ». En conclusion, elles ont tout pour réussir et il ne tient qu'à elles de devenir arbitre. Cette conclusion, tout dépend de « leur propre décision », est reprise plusieurs fois dans l'entretien du Secrétaire Général de la FMVB.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

La faible participation des femmes à l'arbitrage ne concerne que les femmes elles-mêmes, elles ne veulent pas c'est tout, personne ne les empêche. (E13)

Ou, sous une autre formulation : « *Ca dépend de leur prise de décision si elles veulent participer ou non, il y a égalité de chance.* » (E13) Prises hors de la relation politique et hiérarchique qui configure l'entretien, ces phrases seraient irréalistes, tant elles sont éloignées de tous les indicateurs macrosociologiques de la condition des femmes dans le pays, donnés par les enquêtes nationales. Mais ce sont des paroles ciblées visant un certain public féminin, celui des volleyeuses. Ce dirigeant cherche, de plus, des femmes au tempérament qui « *fonce dans le sport* », un autre profil de féminin glissant vers le masculin : « *Oui, les garçons manqués témoignent leur efficacité et leur détermination à foncer dans le sport.* » Mais la suite de l'entretien montre que les autorités hiérarchiques savent aussi exactement où se trouvent les clefs du déficit des arbitres femmes et du plafonnement de leur carrière. Elles savent tout aussi précisément de quels mécanismes relèvent ces infortunes de l'arbitrage des femmes.

IV – I - 2. Les barrières faites aux femmes sur la voie de l'arbitrage : dits et non dits

Les dirigeants de la FMVB interrogés émettent les mêmes constats d'échec de la féminisation de l'arbitrage que ceux que nous avons tirés de l'étude statistique des effectifs masculins et féminins. De plus, ils décrivent les mécanismes qui interdisent aux femmes de faire carrière dans des termes parfois identiques à ceux employés par les femmes arbitres elles-mêmes. En ce sens, la métaphore du « plafond de verre » est inappropriée pour caractériser les verrous qui bloquent les carrières des femmes arbitres puisque ces derniers sont connus et reconnus, dits, commentés par la hiérarchie masculine qui les gère et les fabrique.

IV – I – 2 – 1. Reconnaissance des infortunes de l'arbitrage féminin et des tensions entre sexes

La rareté des femmes arbitres est signalée par le Secrétaire Général de la Ligue : *Nos arbitres femmes sont peu nombreuses actuellement, et il faut des relèves.* (E14) Le représentant de la CCA précise que le déficit en participantes femmes à la formation dure depuis 1995 : « *Il y a peu de femmes qui vont à la formation d'arbitre, depuis que je suis*

devenu instructeur arbitre depuis 1995, il n'y a que 2 ou 3 femmes qui participent à chaque formation et des fois il n'y en a pas. » (E15) Les chiffres sont alignés sans dissimulation. De même, le fait que les femmes ne soient pas désignées pour arbitrer des matchs et que leur carrière soit ainsi bloquée, tous les dirigeants le disent. Certaines des formulations sont celles des plaintes ou revendications des arbitres femmes au cours de leurs entretiens. Le Secrétaire Général de la FMVB énumère comme freins ou obstacles « la non désignation pour arbitrer », le fait que les femmes sont « souvent dans les tâches minimales » et « les pressions » qu'elles subissent (E13), alors que le Secrétaire Général de la Ligue pointe la « domination des hommes » et « leur statut dominant », « qui entraîne contestations et provocations ». Les tensions entre sexes au sein du corps arbitral ne sont donc pas ignorées au niveau de la Ligue. Le Secrétaire Général les présente avec distance, comme de notoriété publique, les termes « contestations et protestations » confirmant que les arbitres femmes n'acceptent pas sans réagir le rapport de forces que les hommes au pouvoir « tentent » de maintenir.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

De monter les étapes.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

La domination des hommes.

Pensez-vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui, les hommes tentent de conserver leur statut dominant ce qui entraîne contestations et provocations. (E14)

Le représentant de la CCA explique également que pour arbitrer, il faut être désigné comme arbitre et qu'il y a des « différences de traitement » entre hommes et femmes. Lui laisse comprendre qu'il n'apprécie guère les réactions des femmes : « des remarques déplaisantes que la femme a un rôle minime dans l'arbitrage ».

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

La désignation, si elle n'est pas désignée elle n'arbitrera pas, ça dépend de l'organisation. (E15)

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Oui, par rapport à la tâche donnée à l'arbitre femme, parce que l'arbitre masculin veut toujours démontrer sa supériorité. Ces différences de traitement se ressentent beaucoup et impliquent des remarques déplaisantes que la femme a un rôle minime dans l'arbitrage. (E15)

L'entretien de l'arbitre membre de la CCA comporte d'autres descriptions des tensions entre sexe à la fois significatives et équivoques. L'expression « supériorité de

l'homme » est plusieurs fois employée mais il n'est pas certain que « *la supériorité de l'hommes dans ce domaine* » n'exprime pas une conviction de l'interlocuteur, rien n'assurant que l'homme qu'il est aussi ne partage pas les valeurs et l'esprit de la domination masculine.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les femmes arbitres sont contraintes de subir la supériorité de l'homme dans ce domaine. Contraintes à accepter le choix de la part des organisateurs de match.(E15)

En tout état de cause, les femmes « *sont contraintes de subir* ». C'est un rapport de forces non consenti qui impose l'autorité des hommes au pouvoir dans la gestion de l'arbitrage. Un tel état des lieux de la sujétion des femmes, de leur rareté mais de leurs protestations conduit à s'interroger sur le fait que ce « *plafond* » bien visible et non de verre, de notoriété publique, auquel elles se heurtent depuis tant d'années se perpétue alors que les dirigeants disent vouloir œuvrer pour la féminisation du sport et de l'arbitrage.

IV – I – 2 – 2. Les limites dites et non dites de la féminisation de l'arbitrage

Une première réponse, simpliste et surtout non puisée dans ce corpus, serait de dire que l'altruisme des responsables de la FMVB a des limites et que, malgré des affichages favorables à la féminisation de l'arbitrage, en préservant les privilèges acquis de la domination masculine, ils ménagent leur intérêt. Ou encore, si certains ne sont pas directement concernés par ces bénéfices du pouvoir, par solidarité masculine, ils laissent faire. D'autres solidarités, de génération, de corporation, de clubs... peuvent agir pour que les prérogatives de l'arbitrage restent aux mains de ceux qui les détiennent, sans partage. Mais le corpus n'a pas d'éléments pour avancer cette piste d'interprétation. En revanche, l'analyse des entretiens met à jour deux types de limites à la féminisation de l'arbitrage énoncées par la hiérarchie.

Les explications de l'échec de la féminisation de l'arbitrage que fournissent en abondance les dirigeants se retrouvent dans la majorité des entretiens de cadres et dirigeants hommes : ce sont des caractéristiques propres à leur sexe qui tiennent les femmes éloignées de l'arbitrage. L'incompatibilité de cette « *condition féminine* » avec l'accomplissement d'une carrière d'arbitre sera examinée ultérieurement au titre des mobilités des définitions de genre. Mais parmi ces causes externes à tout fonctionnement de la Fédération et qui libèrent sa hiérarchie de toute responsabilité de faillite de la

féménisation de l'arbitrage, citons déjà la mise en avant que « *les femmes ne sont pas trop volontaires* » comme l'a laissé entendre le Secrétaire Général de la FMVB. Dans le même entretien, la relégation systématique des femmes aux tâches subalternes est, elle aussi, présentée comme un fait par rapport auquel il n'y a guère de remède : si les femmes ne sont pas désignées comme arbitres, c'est qu'elles n'ont pas l'« *expérience* » nécessaire, c'est logique et légitime.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ? Expliquez brièvement pourquoi ?

Pour une femme puisque les hommes ont beaucoup plus d'expérience.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Le manque de formation, le manque de pratique. (E13)

Manquant de « *formation* », de « *pratique* », elles n'ont pas l'envergure professionnelle suffisante pour tenir les premiers rôles : « *Les exigences de match (...) mettent souvent la femme dans les tâches minimales* » (E13). Le représentant de la CCA précise que les clubs sont responsables de la première sélection des arbitres, « *nous demandons à chaque club de présenter leur arbitre prêt pour officier les matchs* », puis que la CCA choisit ensuite les arbitres proposés en fonction des critères de « *qualité* » et de « *quantité* » d'arbitrage. Or les hommes sont « *plus investis* » que les femmes.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Lors des compétitions, nous les CCA, nous demandons à chaque club de présenter leur arbitre prêt pour officier les matchs, l'arbitre c'est quelqu'un qui appartient au club et doit être recommandé par son club. C'est à nous de voir ensuite sa base dans la qualité et de la quantité de son arbitrage. Les hommes sont plus investis que les femmes.(E15)

Pour cet interlocuteur, aucune femme ne siège à la CCA pour les mêmes raisons : manque d'expérience.

Parmi vos collègues combien y a-t-il de femmes ?

Zéro

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Il y a des étapes à franchir et d'épreuves à passer avec l'expérience des années de pratique en tant que joueurs ou joueuses, il n'y a pas de femmes qui ont atteint ce stade. Il faut être assidue et les femmes ont toujours leur temps de coupure, soit grossesse, créer un foyer et s'occuper de leur foyer. (E15)

Le cercle vicieux de l'éviction apparaît : pas d'expérience, donc pas de désignation possible, mais sans désignation, pas d'expérience possible... Or accumuler une expérience suffisante n'est pas possible, selon le locuteur, car les femmes sont prises par leurs obligations domestiques : « *grossesse, créer un foyer et s'occuper de leur foyer* ».

De telles définitions identitaires, en disculpant l'institution, légitiment la politique qui y est menée.

Un second type de limite apparaît en confrontant les ambitions que les cadres et dirigeants sportifs accordent aux femmes arbitres. Une féminisation sans limite de l'arbitrage signifierait l'accès au grade d'arbitre international pour les femmes comme pour les hommes. Là est la limite du degré de féminisation de l'arbitrage que les hommes sont prêts à accepter, sinon favoriser. En effet, certains veulent bien d'une féminisation de l'arbitrage, mais limitée, ainsi le Directeur de la Promotion des Activités Physiques et Sportives, membre de la Commission « Sport pour tous » du Comité Olympique Malgache, déclare :

Selon vous cette fonction d'arbitre est-elle faite pour une femme ?

Elle peut être faite pour une femme si elle arbitre l'équipe féminine, de même sexe qu'elle.

Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball si elles évoluent chez les volleyeuses ou bien si elles prennent les fonctions comme marqueur ou juge de ligne. (E9).

Ces limites sont justement celles que les arbitres femmes du volley-ball n'ont de cesse de dénoncer. Parmi les interlocuteurs de la FMVB, seul un entraîneur (E12) est pour la promotion internationale des arbitres femmes, impliquant qu'elles arbitrent des compétitions masculines de première division. Tous les autres entretiens restent évasifs.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre ?

E10 - C'est d'arbitrer en réalisant son ambition de jouer ce rôle devant les équipes qui vont se confronter, et appliquer les règles et l'impartialité.

E11 - J'opte plutôt pour une femme cadre.

E12 - Devenir des arbitres nationaux et internationaux sélectionnés par les Fédérations nationales.

E13 - Les différentes propositions de stages, de séminaires et des formations d'arbitre. L'opportunité de monter les grades.

E14 - De monter les étapes.

E15 - L'obtention de grades supérieurs. Pour cela il faut être actif pendant un certain nombre d'années.

E16 - Je ne vois pas qu'il y ait d'autre opportunité pour elles que d'arbitrer des simples matchs.

Ce lot de réponses des volleyeurs tranche avec celles des cadres des autres sports collectifs interrogés qui répondent clairement en faveur de l'arbitrage international des femmes à la même question des opportunités de carrière féminine.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre ?

E17 - La principale opportunité d'une femme arbitre de basket-ball, c'est le gain d'argent car on gagne trente mille à cent cinquante mille francs par match, trente mille francs pour les matchs de section et cent cinquante mille francs pour les autres matchs au niveau du ligue. A part le gain d'argent, il y a l'opportunité de sortir à l'extérieur du pays.

E18 - Les principales opportunités d'une femme arbitre de football, c'est de bénéficier des stages à l'extérieur, devenir un arbitre international, et recevoir des sommes d'argent par match.

E19 - Arbitrer un match international.(rugby)

E20 - C'est de devenir une femme arbitre internationale et d'arbitrer au niveau international.(basket-ball)

E21 - Les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball c'est d'avoir une responsabilité d'arbitrer des équipes masculines et d'arbitrer des rencontres internationales.

E22 - C'est de pouvoir assumer une grande responsabilité dans l'arbitrage de rugby.

D'après ce critère d'accès ou non à une carrière internationale pour les femmes arbitres, les hommes cadres et dirigeants dévoilent le sens qu'ils donnent à une politique de féminisation de l'arbitrage : pour la FMVB, c'est une politique restrictive et conservatrice même si la domination masculine et la non convivialité entre hommes et femmes comme freins à la féminisation de l'arbitrage ne sont pas des tabous des discours des dirigeants.

IV – II. La part des hommes dans la féminisation de l'arbitrage : écarts de gestion entre Fédérations et retours de terrain à la FMVB

De Fédération à Fédération, les mises en œuvre de politiques sportives vis-à-vis des femmes peuvent accuser de grandes divergences. Les travaux de Mennesson l'ont montré pour les Fédérations françaises et il semble en être de même dans le contexte malgache. Les cadres du basket-ball, du football et du rugby qui ont accepté de nous répondre témoignent des actions entreprises dans leur Fédération pour la promotion d'arbitres femmes. Leurs entretiens éclairent, par comparaison, la place de la formation d'arbitre et des arbitres femmes à la FMVB. D'autre part, les cadres du volley-ball que sont les entraîneurs, d'après leur expérience des pratiques du terrain, sont des observateurs avertis. Ainsi, derrière ce que font apparaître les statistiques officielles et les affichages politiques, ils peuvent dévoiler une réalité instructive. Par exemple, tel entraîneur confirme, dès sa première réponse, qu'une seule femme officie comme arbitre dans la saison 2010-2011, l'arbitre stagiaire interrogée dans notre enquête. Il se désole de la situation de l'arbitrage féminin à Madagascar au volley-ball et exprime son ressenti en d'autres termes que les dirigeants :

La participation féminine à l'arbitrage du volley-ball est très lamentable car c'est le plus petit nombre de participation de femmes au sport collectif à Madagascar. Pendant la saison sportive, je n'ai aperçu qu'une seule femme arbitre en activité à Tananarive. (E16)

Les mêmes interrogations posées à l'ensemble de ces interlocuteurs de terrain sur la rareté des femmes arbitres au volley-ball permet également de multiplier les regards masculins sur le sujet de société qu'est aussi la féminisation de l'arbitrage.

IV – II – 1. Différences de fonctionnement entre Fédérations

Il n'est nullement question d'entrer ici dans une sociologie des organisations pour démonter les fonctionnements institutionnels des Fédérations de football, basket-ball ou rugby. Les propos recueillis auprès de cadres de ces disciplines, où les pourcentages d'arbitres femmes actives sont beaucoup plus élevés qu'au volley-ball, illustrent quels types d'actions ont pu favoriser, aux dires de ces acteurs, la féminisation des pratiques sportives, et de l'arbitrage en particulier, dans ces Fédérations.

IV – II – 1 – 1. Au basket-ball

Au basket-ball, où l'arbitrage féminin représente 8,10 % des arbitres pour un effectif féminin de joueuses de 57,20%¹³⁴, les cadres interrogés disent que c'est la Fédération qui pousse les femmes à participer à l'arbitrage. Une précision est apportée, la Fédération malgache est elle-même incitée par la Fédération Internationale de Basket-ball à promouvoir l'arbitrage féminin. Les carrières des femmes peuvent se dérouler jusqu'à l'arbitrage international, ce qui est attesté dans notre enquête par le témoignage du seul arbitre international de basket-ball malgache, qui est une femme.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au basket-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

C'est la Fédération qui pousse les femmes à participer à la formation d'arbitrage au basket-ball. Les ligues sont aussi les représentantes de la Fédération. Elles communiquent aussi les informations qu'elles reçoivent de la Fédération.(E20)

C'est la Fédération de basket-ball à Madagascar qui pousse les femmes à participer à la formation d'arbitrage de basket-ball, car elle reçoit aussi des instructions officielles de FIBA Fédération Internationale de Basket-ball pour appliquer une promotion de la participation féminine dans le rôle d'arbitre basket-ball. Récemment les femmes commencent à venir grossir les rangs des arbitres de basket-ball, mais pas toutes.(E21)

Quelles sont, d'après-vous, les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball ?

Les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball c'est d'avoir une responsabilité d'arbitrer des équipes masculines et d'arbitrer des rencontres internationales. (E21)

IV – II – 1 – 2. Au rugby

Au rugby, l'arbitrage féminin représente 14,30 % des arbitres pour un effectif de 4,55% de licenciées. Les cadres interrogés disent que c'est la CCA qui pousse les femmes à participer aux formations, mais que toutes les initiatives sont les bienvenues. Eux, comme leurs collègues du basket-ball, ne voient pas d'obstacles pour les femmes à des carrières d'arbitres internationales. Deux éléments s'ajoutent à la description des actions menées en faveur de l'arbitrage féminin. D'une part les sommes allouées aux prestations des arbitres sont « *motivantes* », et on comprend qu'elles sont un des éléments de la politique en faveur de la formation d'arbitres quand la Fédération ne dispose pas d'effectifs suffisants pour assurer tous les arbitrages nécessaires.

¹³⁴ Rappelons qu'au volley-ball les femmes arbitres représentent 1,8% des effectifs des arbitres alors que les effectifs féminins de joueuses sont de 17,29% (2011).

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au rugby ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

La Commission Centrale des Arbitres

Quelles sont, d'après-vous, les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby?

Arbitrer un match international.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby ? Pourquoi ?

Oui je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby, parce que l'implication des femmes dans la pratique du rugby s'est développée depuis les années 2000 et les matchs des équipes féminines seront au moins assurés par les femmes. Les indemnités des arbitres aussi sont motivantes car en finale, ça atteint les 300 mille francs (25 euros). Les arbitres ne sont pas suffisants pour arbitrer des compétitions, des fois tout est déjà prêt, les joueurs, les spectateurs, et les spectateurs et organisateurs attendent l'arbitre qui arrive avec sa moto car il venait d'arbitrer un match dans un autre quartier, Des fois, un arbitre joue son rôle jusqu'au soir. Nous prenons même des femmes avec le BEPC comme niveau d'étude dans notre prochaine formation. Elles sont plus nombreuses qu'avant à répondre à nos appels pour la formation. (E19)

D'autre part, la Fédération dispose de personnes qui prospectent et détectent les futurs talents. Ce cadre part à la recherche « *de potentiel* » dont il est convaincu qu'il existe. Son action est un second type d'initiative qui s'inscrit dans une politique en faveur de la féminisation de l'arbitrage.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au rugby ? Les dirigeants du club d'appartenance ? La Commission Centrale des Arbitres ? Ou les responsables des ligues ou autres ?

C'est le rôle de la Commission centrale des arbitres de motiver et de pousser les femmes à participer à la formation d'arbitrage mais ça n'empêche pas les autres de pouvoir en prendre l'initiative.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby ?

C'est de pouvoir assumer une grande responsabilité dans l'arbitrage de rugby.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby ?

Je soutiens l'investissement des femmes arbitres ; je suis parmi les initiateurs qui partent à la recherche des femmes à l'école normale supérieure d'éducation et sportive afin de les motiver à s'investir dans ce rôle.

Pourquoi ?

Ca peut être déterminant dans la réussite. C'est l'endroit où je peux détecter du potentiel. Je pense qu'à l'École normale supérieure de l'éducation physique et sportive les étudiantes ont la capacité exceptionnelle de devenir arbitre vu leur formation et d'avoir une bonne capacité mentale pour surmonter les frustrations et les découragements liés au monde de l'arbitrage et au sport. (E22)

IV – II – 1 – 3. Au football

Au football, l'arbitrage féminin représente 16,13 % des arbitres pour un effectif de 0,92% de licenciées. Les mesures incitatives à la formation à l'arbitrage des femmes que décrit ce cadre sont un mixte de ce qui a été énoncé précédemment pour le basket-ball et le rugby. Ainsi, c'est la Fédération qui pousse les femmes à cette formation, mais la Fédération malgache est elle-même incitée par la Fédération internationale de football, de façon analogue à ce qui se produit au basket-ball. Comme au rugby, les indemnités perçues pour les arbitrages des matchs sont motivantes et, ajoute ce cadre, nul besoin de publicité extraordinaire, l'information se répand vite, de femmes à femmes, qu'il est possible de gagner de l'argent en développant des talents d'arbitre. Outre cet aspect, dans le football, les perspectives du « métier » d'arbitre sont encore plus alléchantes vu les opportunités d'arbitrage à l'international.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage de football ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les femmes commencent à s'impliquer dans l'arbitrage du football. La Fédération les pousse à participer à la formation d'arbitrage et vu l'évolution au niveau international, les femmes communiquent entre elles pour s'investir compte tenu du gain perçu par match même au niveau national. Quand j'étais DTN c'était 150 mille francs (10 euros) pour les quatre arbitres 40 30 30 50 au niveau fédéral. Les arbitres ne reçoivent pas la même somme d'argent, ça dépend s'ils sont arbitre central ou assistant ou table. L'arbitre central gagne plus. Dernièrement le gain par match au niveau fédéral a augmenté et devient 200 mille francs. Au niveau international les femmes sont motivées par les 700 dollars reçus pour arbitrer un match international. Les arbitres qui vont se déplacer dans d'autres régions gagnent des indemnités de 100 mille francs par jour en plus du gain par match, c'est la Fédération qui les paie car la FIFA donne 250 mille dollars par an à la Fédération du football malgache comme budget de fonctionnement pour le projet « Goal ». TELMA et STAR font partie des sponsors de la Fédération. En plus la Fédération de football gagne une partie des recettes de match qui lui sont versées et ceci dépend du nombre de spectateurs. Il y a aussi une entrée d'argent par rapport au droit d'engagement de club au championnat

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de football ?

Les principales opportunités d'une femme arbitre de football c'est de bénéficier des stages à l'extérieur, devenir un arbitre international, et recevoir des sommes d'argent par match.

Ce cadre mentionne également la présence à la tête de la Commission de football féminin d'une femme, efficace pour la féminisation du football malgache.

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgache dans l'arbitrage du football ?

L'implication des jeunes filles malgaches dans l'arbitrage du football commence à évoluer depuis qu'il y a une commission de football féminin en 2010, commission dont le responsable est une femme (auparavant le responsable était un homme qui ne connaissait pas très bien le problème des femmes). Actuellement le football féminin réalise un

championnat national et le nombre des joueuses augmente, ce qui a motivé aussi les femmes à arbitrer le football. Elles sont déjà capables d'arbitrer les matchs de football féminin. Quand l'arbitre femme arrive au rang de l'arbitre international, elle peut aussi arbitrer un match d'hommes de première division. Bien qu'elles soient encore moins nombreuses que les hommes, on retrouve des arbitres internationaux, elles sont six, il y a Pélagie qui a arbitré aux Jeux olympique, son avantage c'est qu'elle est sociable, qu'elle maîtrise des langues internationales telles le français, l'anglais et qu'elle a reçu beaucoup de stages comme à Barcelone, en Australie etc. (E18)

L'ensemble de ces réponses renseigne sur des pratiques en faveur de la féminisation de l'arbitrage qui n'ont été mentionnées par aucun cadre ou dirigeant de la FMVB, ni par les arbitres femmes. Les personnes interviewées ne signalent pas d'instructions reçues en ce sens émanant de la Fédération internationale de volley-ball, ni d'attribution d'indemnités de match attirantes pour les arbitres femmes, ni de prospection de futurs talents et détection de potentiel féminin, ni le rôle d'une commission des femmes active, ni des voyages et stages à l'étranger pour des femmes arbitres alors que le football malgache peut s'enorgueillir de la réussite brillante d'une vedette de l'arbitrage international, désignée aux jeux Olympiques. Une telle carrière constitue sans aucun doute un puissant stimulant pour entreprendre une formation à l'arbitrage, un leadership. Evidemment, aucun exemple similaire ne peut être mis au devant de la scène de l'arbitrage du volley-ball, ni même espéré, ce qui peut être recensé – *a contrario* - comme un frein à la féminisation de l'arbitrage du volley-ball.

IV – II – 2. Inertie de la FMVB ?

En comparaison aux efforts déployés dans les Fédérations de basket-ball, de football et de rugby, il convient d'interroger les fonctionnements de la FMVB au-delà des déclarations de politique générale pour la féminisation de l'arbitrage. Or les entraîneurs, nous l'avons dit, sont de bons observateurs des réalités du terrain du fait de leur emploi et ils soulignent tous l'inertie de la FMVB qu'ils interprètent différemment. Ainsi, l'un d'eux déclare explicitement à propos de la formation d'arbitres femmes : « *Personne ne s'occupe de ça. Celles qui s'y intéressent prennent leur propre initiative pour devenir arbitre, il y a la présence des femmes ou pas, personne ne se soucie et même ne fait la remarque qu'il n'y a pas de femme parmi les stagiaires, les hommes sont contents qu'il n'y ait pas de femme. La présence de femme dans le monde d'arbitrage les dérange.* » (E16) Il est délicat de mesurer l'inertie, puisqu'elle est constituée du vide de pratiques. Mais des témoignages concordants en accréditent le constat.

IV – II – 2 – 1. La publicité des offres de stage de formation mise en doute

Trois observateurs font état, plus ou moins longuement, du manque de publicité pour faire venir des joueuses de volley-ball aux stages de formation à l'arbitrage. Deux entraîneurs témoignent :

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Il n'y a pas de politique de relève et c'est difficile pour elles d'accéder. Quant à la formation, il n'y a pas de large diffusion comme au basket. Au volley-ball, plusieurs joueuses ne sont pas au courant de la formation alors qu'elles habitent Tananarive. (E16)

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

La communication de la formation qui n'atteint pas le maximum de stagiaires femmes.(...) (E11)

Le caractère confidentiel de l'information est aussi souligné par les arbitres femmes de volley-ball. Les développements suivants d'une responsable de l'Académie Nationale des Sports, chargée de la formation des Maîtres nageurs sauveteurs, confirment ces observations :

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches à l'arbitrage du volley-ball ?

Il n'y a pas d'implication plus vaste de la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball car même au sein de l'Académie Nationale des Sports, il n'y a pas d'affichage incitant les élèves éducateurs sportifs à s'intéresser et à venir prendre part à la formation. (...) La Fédération de Volley-ball est très discrète en matière de communication, c'est quand les stages ou la formation sont en cours qu'on réalise leur présence en se demandant qu'est-ce que la Fédération de volley-ball fait là.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Le manque de communication, il y a l'absence d'une large diffusion.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

La mauvaise organisation du lancement de la formation. Il y a un manque d'une bonne communication, tout le monde doit être bien avisé pour la formation. (E23)

Pour cette responsable de formation à l'ANS, la tâche d'appeler les femmes à participer à la formation d'arbitre incombe au CCA.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Je pense que la Commission Centrale des Arbitres peut entreprendre une incitation à promouvoir une participation de la femme à la formation d'arbitre. (E23)

Mais à la FMVB, ce sont « *les dirigeants du club* » (E9 – E11) ou « *les dirigeants du club d'appartenance* » (E12, E13, E14, E15) qui ont en charge la sensibilisation des volleyeuses à un recrutement d'arbitre comme l'explique le secrétaire général de la ligue de Tananarive en précisant qu'un mail leur est simplement envoyé pour les informer de la date de la session formation.

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volleyball ?

*En ce qui concerne la mobilisation de la femme pour les informer à aller à la formation, la communication se fait par email. C'est la FMVB qui gère les arbitres qu'ils soient instructeurs, arbitres nationaux ou régionaux ; ensuite, les formateurs membres de la CCA informent les ligues et à leur tour les ligues informent par email les clubs pour que les clubs puissent envoyer leurs représentants. Avant il y avait M**** Chef de projet du programme d'appui aux sports et aux initiatives jeunes en coopération avec l'ambassade de France. Il a eu la possibilité de contacter les régions par téléphone ou envoi d'un courrier. Actuellement si on appelle les journalistes pour une large diffusion c'est déjà de l'argent. (E14)*

A demi-mot il est reconnu que la transmission de l'information pourrait être meilleure, mais rien de plus n'est proposé, suggéré, effectué. Outre cet exemple, les interlocuteurs qui observent la vie du terrain au jour le jour soulignent de façon récurrente et globale l'inertie de la FMVB dont ils interprètent différemment les causes.

IV – II – 2 – 2. Les causes d'inertie de la hiérarchie sportive

Les explications des raisons de l'inertie au sein de la FMVB sont multiples dans le corpus, quelques-unes sont ici envisagées par un entraîneur qui met en avant le maintien du « *monopole* » masculin de l'arbitrage dans sa réponse à la question demandant à quoi il attribue la difficulté d'accès des femmes au rôle d'arbitre :

Les raisons qui contribuent à ce constat, d'une part il y a le manque de prise de décision de la Fédération pour rectifier cette lacune et d'autre part le monopole des anciens arbitres.(E16)

Il n'exclut pas le souci prédominant des intérêts personnels :

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

C'est la gestion au sein de la Fédération, les membres s'occupent de leur situation personnelle plus que de la promotion d'arbitres féminins.(E16)

Mais l'image négative de la femme est aussi, pour lui, une raison de l'absence de promotion des femmes arbitres :

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Il n'y a pas de politique de promotion de la femme arbitre pour assurer ne serait-ce que les jeux de la CJSOI ou les jeux des îles de l'océan Indien. Il faut se préparer en vue des événements sportifs de cette envergure.

Expliquez brièvement pourquoi...

La femme arbitre n'est pas considérée et n'est pas acceptée.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité dus aux arbitres masculins ?

Les arbitres hommes sont réticents envers les femmes, leur présence les gêne, il n'y a pas trop de convivialité, chacun pour soi.(E16)

Pourtant ce cadre n'épouse pas de thèses féministes outrancières : il pose, comme condition à la promotion de femmes arbitre, celle d'une expérience de joueuse de haut niveau :

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Ca dépend de la personnalité des femmes, et moi je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball uniquement pour celles qui ont un profil d'anciennes joueuses issues de l'équipe nationale du volley-ball.

Pourquoi ?

Car les gens leur témoignent aussi plus de considération dans le monde du volley-ball et les acceptent. Elles ont de l'expérience et sont sérieuses dans leur comportement car il y a des femmes pour n'importe quelle raison disparaissent subitement de vue. (E16)

Une telle sélection limite de façon significative le potentiel féminin puisque les effectifs des joueuses de l'équipe nationale ne sont pas extensibles. De plus, une des interlocutrices, ancienne joueuse de l'équipe nationale, dément ce critère d'acceptation : « Au niveau de la Fédération je suis bien vue en tant que joueuse, quand j'ai participé aux Jeux des îles en 1985, mon équipe est médaillée d'or. Quand il s'agit de la désignation pour arbitrer un match, c'est au niveau de la CCA et de la ligue qui décide, le rôle que je souhaitais réaliser ne m'est pas attribué. » (E5) Le corpus comporte toutefois une position beaucoup plus critique par rapport aux comportements masculins « rétrogrades » en général.

IV – II – 3. Le fief masculin de l'arbitrage entre approbation mitigée et condamnation

Le pouvoir discrétionnaire des hommes sur la gestion de l'arbitrage du volley-ball n'échappe pas aux observateurs des terrains. Mais les uns, au discours feuilleté, le présentent comme un pouvoir ancré dans les habitudes, qui perdure, comme inscrit dans

le décor, sans le condamner ouvertement. D'autres sont plus directs dans la critique en usant du mot « misogynie ».

IV – II – 3 – 1. Des discours panachés, et des positions entre les deux pôles du genre

Une première série d'entretiens se caractérise par l'emploi du discours panaché et feuilleté entre propos favorables à la féminisation de l'arbitrage et propos justifiant des restrictions discriminatoires. Ainsi, un interlocuteur se démarque, dès sa première réponse, du dogme que les femmes arbitres ne sont pas à la hauteur de la tâche.

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Elles ne sont pas nombreuses mais celles que j'ai vues arbitrer présentent une bonne performance. (E10)

Mais, quelques remarques plus loin, il attribue le fait qu'elles ne sont « *pas nombreuses* » à de multiples facteurs où réapparaît incidemment le « *manque de connaissance en matière d'arbitrage* ».

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de volley-ball à Madagascar ?

Les femmes sont engagées constamment à l'occupation principale dans la famille: garde enfants, dominée par l'idée de l'époux, manque de connaissance en matière d'arbitrage, l'insécurité sociale, ni assurance lors du trajet : lieu de rencontre et domicile (défaut de moyen de transport); pas prévu pour les femmes. (E10)

L'entretien se poursuit centré uniquement sur les handicaps de la femme liés à son rôle social mais, en fin d'entretien, revient la mention de la barrière des préjugés de sexe et du pouvoir absolu qu'exercent les hommes sur le domaine de l'arbitrage.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est dur pour une femme parce que c'est un rôle que les hommes font à Madagascar. La femme même avec sa connaissance et compétence en la matière doit percer et se frayer un chemin pour accéder de la formation à la relation homme femme, à l'acceptation des joueurs, des publics.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Les hommes sont autoritaires et prioritaire dans ce domaine.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Les hommes sont majoritaires. (E10)

Le procédé rhétorique du panachage des prises de position en faveur et en défaveur de la féminisation de l'arbitrage dans le même discours aboutit à neutraliser la posture du locuteur, son interlocuteur ne pouvant l'associer ni à un camp, ni à l'autre. Un second entraîneur tient ce même type de propos panaché entre considérations sur la domination masculine régnant sans partage sur l'arbitrage du volley-ball et limites apportées au potentiel féminin sportif dans la société malgache. Ainsi,

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme à cause de manque d'égalité dans la considération de la performance de la femme.

Expliquez brièvement pourquoi...

Parce que c'est une femme, et l'arbitrage est en majorité assuré par l'homme.

Parmi vos collègues combien y a-t-il de femmes ?

Trois

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes ont beaucoup d'autres activités que le sport. Elles n'ont pas de leader pour les motiver. Elles finissent par rester à la maison et s'occuper de leur maison et de leurs enfants. (E11)

Au final, cet interlocuteur accorde son soutien à la promotion des femmes arbitres mais un soutien restrictif, limité à l'arbitrage des femmes pour les équipes féminines.

Selon vous cette fonction d'arbitre est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui, puisqu'il y a aussi l'existence des équipes féminines et elles ont besoin de leur compétence pour les arbitrer.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, puisque le sport est ouvert à tout le monde. (E11)

C'est un retour à la ségrégation des sexes dans la répartition des tâches de l'arbitrage qui entérine les procédés pratiqués à la FMVB.

V – II – 3 – 2. La condamnation d'une gestion misogyne

Seul, un entraîneur plus jeune, bien qu'il exerce depuis dix ans, prend une position plus nette en émaillant son discours de termes catégoriques tels celui de « *misogynie* », employé deux fois, et de tonalité moderne comme « *machiste* » ou « *rétrograde* ». Cet interlocuteur perçoit que la place des arbitres femmes est peu reconnue dans le monde de l'arbitrage : « *les femmes font leur entrée timidement* », et le déséquilibre numérique est

important : « *si peu d'arbitres femmes* ». Puis, de questions en questions, la domination des hommes sur « *les instances sportives* » devient plus explicite.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Parce que les instances sportives sont dominées par des hommes.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

La domination des hommes dans la représentation des femmes dans ce domaine. La répartition des formations ou stages. (E12)

L'explication de la « *misogynie* » comme source du rejet de l'arbitrage féminin est une appréciation globale qui peut concerner des arbitres, des joueurs ou certains milieux de la société malgache.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

La communication de la formation qui n'atteint pas le maximum de stagiaires femmes. Une mentalité rétrograde et machiste qui persiste dans certaines régions malheureusement chez certaines personnes rétrogrades.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Contestation pour misogynie.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Difficile.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Contestation pour misogynie. - Domination masculine de la discipline. (E12)

La condamnation de la gestion sexiste de l'arbitrage par l'institution tient à la force des termes employés dans un discours qui n'est pas feuilleté de propos tantôt en faveur et tantôt en défaveur de la féminisation de l'arbitrage. Certes cet interlocuteur ne nie pas l'incidence des charges et des pressions d'une femme dans la vie de famille qui limitent sa « *disponibilité* » pour un loisir individuel : « *Les femmes n'ont pas assez de temps - Le rôle de la femme dans la famille traditionnelle malgache (...) limite sa disponibilité. Occupation des tâches ménagères, le mari qui empêche sa femme de jouer le rôle d'arbitre et la préfère voir s'occuper des enfants* ». Il n'ignore pas cette réalité courante de la vie des femmes mais il insiste sur le sexisme du milieu de l'arbitrage.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

La domination des hommes dans ce domaine. (E12)

Cet entretien se distingue encore parce qu'il se prononce pour une juste reconnaissance des mérites des femmes, et réclame, pour elles, des « *moyens d'agir activement* » sans passer par des formules plus convenues sur la promotion du sport

féminin : « *Non, Les mœurs et les mentalités évoluent. Les femmes doivent avoir la place qu'elles méritent et qu'elles puissent avoir les moyens d'agir activement* ». De même, s'il soutient, comme d'autres, que l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre est nécessaire « *pour le développement du volley* », il est le seul des hommes du volley-ball à désigner, pour les femmes, une perspective de carrière ambitieuse : accéder à l'arbitrage de niveau national et international : « *Devenir des arbitres nationaux et internationaux sélectionnés par les Fédérations nationales.* » (E12).

Cette prise de position, même si elle est singulière concernant le volley-ball, suffit à attester que la communauté masculine de ce milieu sportif ne constitue pas un bloc homogène, cautionnant sans réserves les diverses stratégies des dirigeants hommes pour conserver coûte que coûte le contrôle de leur fief de l'arbitrage. Sans doute la détection de « misogynie » et de comportements « machistes » est-elle minoritaire dans la communauté masculine du volley-ball. Peut-être est-elle le marqueur social d'une nouvelle génération, plus jeune, ayant des représentations plus égalitaires des places de l'homme et de la femme dans la société. Quelle que soit la représentativité de ce positionnement, l'emploi de ces qualificatifs dit clairement qu'un des enjeux sous-jacents à la question de la féminisation de l'arbitrage est le modèle, qui y est lié, de relations entre sexes. Quelles définitions de la femme sont les supports des prises de position pour ou contre la féminisation de l'arbitrage ? Et puisque les rapports sociaux entre les sexes rendent les définitions des genres interdépendantes, quelles sont les images de l'homme qui s'opposent, aussi, dans ce débat pour ou contre la féminisation de l'arbitrage ?

IV – III. Définitions de genre et rareté des arbitres femmes

Les points de vue de dirigeants et cadres sportifs hommes

En demandant quelles sont les difficultés, les obstacles, les freins, les contraintes, les risques que rencontrent les femmes pour devenir arbitre et exercer cette fonction, l'enquête a suscité, de la part des interlocuteurs hommes, de multiples remarques relatives à la vie des femmes et à leur caractère, outre les descriptions de leurs prestations d'arbitres ou de sportives. En effet, pour la plupart des cadres et dirigeants hommes, ce sont principalement des caractéristiques propres au sexe féminin qui tiennent les femmes éloignées de l'arbitrage. Trois grands thèmes instruisent l'incompatibilité de cette « condition féminine » avec l'accomplissement d'une carrière d'arbitre. Premièrement, les interlocuteurs énoncent des impératifs de la sphère privée auxquels les femmes doivent souscrire, ceux de la vie familiale et des relations conjugales. A leurs yeux, ces obligations restreignent ou interdisent la disponibilité nécessaire pour des activités autres. Une seconde série de réponses dresse un portrait de « l'éternel féminin », attribuant aux femmes des caractères physiques ou psychologiques, qui font qu'elles ne répondent pas aux exigences du métier d'arbitre, qu'elles ne sont pas, de par leur nature, à la hauteur de la tâche. Enfin, le motif de la scène de match revient souvent. Quand une femme arbitre, sa seule présence – parce qu'elle est une femme - déclenche des réactions de contestation et/ou de rejet parfois violentes. De tels risques à l'arbitrage dissuadent autant les organisateurs de confier toutes les responsabilités d'arbitrage aux femmes que les femmes d'entrer dans cette carrière, selon eux.

Ces trois faisceaux d'arguments servent la hiérarchie des institutions sportives puisque ces causes de la rareté des femmes arbitres n'impliquent aucunement le mode de gestion de l'organisation. Ce faisant, ils produisent, en arrière plan du discours, des images de la femme dont on pourra apprécier la distance avec celles que les femmes arbitres ont présenté d'elles, et cette confrontation configure peu à peu les enjeux de la féminisation de l'arbitrage.

IV – III – 1. Normes sociales du statut des femmes et exclusion de l'arbitrage

L'assignation domestique des femmes est le pivot central de l'analyse des interlocuteurs pour rendre compte de la rareté des femmes arbitres. La place de la femme est à la maison – et pas sur un terrain de sport -, ce qui est développé à partir de deux paradigmes principaux : celui de la vocation première, pour une femme, à avoir des enfants, les élever, s'occuper du foyer, s'acquitter des tâches ménagères et celui de l'obéissance au conjoint, petit ami ou mari.

IV – III – 1 – 1. Assignations domestiques et autorité maritale

Certaines réponses du corpus masculin s'arrêtent surtout aux injonctions familiales, d'autres soulignent l'autorité absolue du conjoint, d'autres cumulent les deux comme la plupart des interlocuteurs du volley-ball.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Parce que les femmes ont d'autres attributions familiales à faire. (E9)

Les femmes sont engagées constamment à l'occupation principale dans la famille: garde enfants, dominée par l'idée de l'époux. (E10)

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Problème familial ou conjugal, une fois l'époux domine le foyer et l'épouse n'a pas de raison de lui contester. (E10)

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

A Madagascar, la femme arbitre du volley-ball est confrontée à des contraintes. Les maris qui ne laissent pas leur femme s'occuper des activités en dehors de la vie familiale. Les femmes sont contraintes de faire le ménage et subir les interdictions du mari ou petit ami et de la famille. (E11)

Dans la division des tâches de la vie quotidienne, la place de la femme à la maison apparaît comme une évidence tant la réponse à la question : « Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne? » est répétitive. La femme y est présentée aussi de façon récurrente comme « *soumise* » à l'homme.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

La vie familiale, les réticences du conjoint. (E9)

La permission du conjoint, les tâches ménagères. (E11)

Le rôle de la femme dans la famille traditionnelle malgache qui limite sa disponibilité.

Occupation des tâches ménagères, le mari qui empêche sa femme de jouer le rôle d'arbitre et la préfère à s'occuper des enfants.(E12)

Le manque de temps, occupations ménagères ou les enfants. (E13)

Il y a les tendances culturelles, la femme soumise à ses occupations conjugales, les interdictions du conjoint, le manque de temps, le manque de moyen de transport. (E14)

La grossesse, le manque de disponibilité à cause des préoccupations envers les enfants. Le mari autoritaire. (E15)

Parfois la tradition malgache est évoquée comme support de ces normes.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat (de la difficulté d'accès au rôle d'arbitre) ?

Les femmes ont plus d'occupations que les hommes. - Il y a les tendances traditionnelles, les femmes doivent se concentrer à procréer et s'occuper des enfants. Les femmes ont leur mari et le mari donne ou interdit sa femme à jouer ce rôle. (E14)

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Les difficultés selon la tradition malgache envers les femmes et selon les exigences de la société. (E15)

La norme de l'assignation domestique est présentée comme définissant le statut social des femmes, la conséquence étant qu'une des raisons principales de la difficulté d'accès au rôle d'arbitre est qu'« elles n'ont pas le temps », outre le fait qu'elles disparaissent pour d'autres engagements qui sont leur vocation : « les femmes ont toujours leur temps de coupure, soit grossesse, créer un foyer et s'occuper de leur foyer » (E15).

D'autres interlocuteurs soulignent le pouvoir de l'homme qui s'exerce dans les relations de couple où son autorité n'est pas présentée comme pouvant être remise en cause. Un entraîneur de volley-ball insiste sur cet assujettissement de la femme aux ordres de l'homme – y compris quand il n'est que « petit copain » - alors que l'homme est libre de faire ce qu'il veut. Un cadre de basket-ball précise que les hommes peuvent disposer de leur temps car ils « bâclent le travail domestique », l'implicite étant que c'est impossible pour les femmes. Ici aussi se dessine une norme présentée comme socialement admise, le statut d'une femme sous tutelle.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Leur petit copain (ou leur mari) est un facteur de blocage pour la femme pour accéder au rôle d'arbitre, c'est lié au rôle de la femme dans la vie quotidienne et au fait que l'homme exige la présence de sa femme uniquement à la maison.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les femmes ont trop de problèmes, déjà au niveau de club, leurs problèmes apparaissent. Dès qu'elles sortent avec un petit copain ou qu'elles ont un mari, elles ne peuvent plus retrancher quoi que ce soit de leur temps. Le petit copain ou le mari dit qu'il faut arrêter la pratique, on va avoir un enfant, il n'y a plus de solution pour elles et au revoir volley-ball, elles obéissent à leur mari. C'est différent des hommes, les hommes peuvent retrancher et décider de ce qu'ils vont et veulent faire. (E16)

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Les femmes ont beaucoup de responsabilité à la maison et ceci est un frein pour elles car l'entrée dans le monde du sport nécessite une grande disponibilité. Les femmes ont leur occupation domestique qui les empêche de prendre d'autres responsabilités en dehors du foyer ; les hommes, eux, bâclent le travail domestique et ont plus de temps libre à consacrer au sport.(E17)

Pourtant les relations domestiques sont présentées parfois comme moins coercitives pour la femme. Il est fait mention du « *partage* » éventuel au sein du couple de la même passion du volley-ball ou de la décision d'entreprendre une carrière d'arbitre, et de la nécessité du « *soutien* » du conjoint pour soustraire du temps aux occupations domestiques :

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les études si la femme ou la jeune fille étudie encore, et il y a aussi leur occupation de la famille et si elle est mariée et si la passion du volley-ball n'est pas partagée avec son conjoint ou si le mari est jaloux ce qui caractérise plusieurs hommes malgaches, elle sera totalement prise par son foyer. (E17)

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

La femme qui a un mari qui ne partage pas sa décision d'accéder au rôle d'arbitre. (E21)

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de basket-ball ?

Les principales contraintes d'une femme arbitre de basket-ball sont la vie familiale et le travail domestique à assumer. (...). Le temps consacré à leur activité physique est souvent réduit s'il n'y a pas le soutien du conjoint. (E21)

La disponibilité des femmes est une question cruciale en tout état de cause, « la gestion de la vie privée n'est pas une chose facile pour les femmes, car les activités liées à l'arbitrage comme les stages et les formations théoriques ainsi que les réunions demandent de temps » (E21). On remarque que la femme est peu souvent présentée comme sollicitée aussi par ses activités professionnelles, seuls un cadre du football et un cadre du basket-ball signalent la possibilité d'un emploi hors du foyer qui réduit encore le temps disponible pour l'arbitrage. Qu'une femme ait sa « propre profession » n'apparaît pas comme une norme fréquente dans les entretiens.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

L'occupation familiale ou leur travail professionnel.(E18)

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Un autre frein ou obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre, ce sont les engagements familiaux des femmes et l'occupation de leur ménage : une fois qu'elles sont mariées, elles s'occupent de leur mari et de leur foyer.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est plus dur pour une femme (...)

Expliquez brièvement pourquoi...

Ensuite elles se marient et elles tombent enceintes, et c'est dur pour elles de gérer les enfants, le mari et les occupations domestiques en plus de leur propre profession, si elles ont du travail en dehors de la vie conjugale.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Il y a deux femmes.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Leur implication parmi les membres de la Fédération est très récente et dans certains cas, l'engagement dans le domaine du sport et la vie familiale des femmes paraissent difficilement compatibles. Les femmes se désinvestissent progressivement de leur activité sportive. (E21)

Outre ces devoirs inhérents à l'assignation domestique, conjugale, professionnelle des femmes, quelques entretiens, relatifs au basket-ball, sport hautement féminisé, et au rugby, signalent que la mixité des mœurs sportives n'est pas encore communément admise. Bien qu'aucun cadre du volley-ball ne le mentionne, il est vraisemblable qu'une femme arbitre y encourt les mêmes suspicions de moralité. Du reste, une des arbitres interlocutrices, déjà citée, signale des propos ambigus à son égard du fait qu'elle semble se plaire dans un milieu d'hommes. Elle en fait mention en réponse à la question s'enquérant de manifestations de la domination des collègues masculins : « *Oui, par des phrases ironiques, en disant que vous n'êtes jamais fatiguée, vos proches ne vous manquent pas, vous êtes tout le temps au terrain avec les hommes.* » (E5) Si les suspicions par rapport à la mixité de l'arbitrage sont évoquées rapidement dans le corpus du volley-ball, elles sont davantage détaillées par les cadres d'autres disciplines sportives, éclairant une autre barrière des normes sociales au choix d'une carrière d'arbitre pour une femme.

IV – III – 1 – 2. Suspensions morales et mixité du milieu de l'arbitrage

Dans la lignée de ce qu'évoquent les arbitres femmes, un cadre du basket-ball présente l'entre soi masculin, « *les hommes se comportent entre hommes entre eux* » (E21), où la femme fait figure d'intruse. Comme les femmes cadres, ayant franchi les plafonds de verre en entreprises ou les femmes arbitres, il relève, par exemple, l'« *utilisation des mots déplacés* ». Mais il mentionne également que mixité signifie « *drague* », avec des circonstances atténuantes pour les hommes « *fascinés* » par une présence féminine.

Toutefois, reste que la mixité éveille la jalousie des maris qui mettent un veto à de tels risques impliqués par l'arbitrage, autre barrière à cette carrière.

Selon vous pourquoi les femmes sont-elles peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes n'ont pas de catalyseur pour les motiver à l'arbitrage. De plus à l'époque où j'ai participé à la formation d'arbitre de basket-ball, il était dit en ce temps là que c'était réservé aux hommes et dans ce monde d'arbitrage, c'est difficile à une femme de s'intégrer, car effectivement c'est un milieu d'hommes, les hommes se comportent entre hommes entre eux, trinquer, fumer, utilisation des mots déplacés, la présence d'une femme est une gêne à l'ambiance entre hommes. Les maris jaloux aussi ne laissent pas leur femme fréquenter ce milieu car les hommes peuvent être fascinés par leur présence et les draguer. Il y a des femmes qui ont de l'autorité, mais nous les hommes nous avons notre domination et nous utilisons notre grosse voix pour dominer les femmes.

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage de basket-ball ?

C'est la priorité pour les hommes, car les hommes sont réticents aussi par rapport à la participation de leur femme : elles peuvent s'exposer à la drague.(E21)

Les maris, très présents dans ce discours, peuvent aussi ne pas supporter de voir leurs femmes « contestées par les joueurs, les entraîneurs, voire les spectateurs », ce qui se traduit à nouveau par un veto à une carrière d'arbitre femme.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Les décisions des arbitres sont très souvent contestées par les joueurs, les entraîneurs voire les spectateurs, alors les maris ne veulent pas que leur femme subisse ce genre de traitement et ils s'opposent à leur accès au rôle d'arbitre.(E21)

Enfin, au-delà du contrôle des maris, un cadre du rugby rappelle qu'une femme fréquentant un milieu d'hommes encourt une mauvaise réputation dans « la société malgache ».

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby car il faut savoir travailler en étroite collaboration avec les hommes, et obtenir le diplôme d'arbitre par ses propres compétences.

Expliquez brièvement pourquoi...

D'un point de vue social, en effet, le rôle d'arbitre de rugby implique une fréquentation de la femme dans un monde d'hommes qui est mal vue par la société malgache. Pourtant plusieurs fréquentations du milieu sportif sont nécessaires pour y accéder.(E22)

Le rugby fait figure de sport à la réputation sulfureuse, selon les dires de cadres qui soulignent le frein de ces représentations dégradantes – et regrettables - pour des joueuses qui seraient partantes pour l'arbitrage.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de rugby car la société considère le rugby comme un sport qui appartient au « jiolamboto » homme voyou et les femmes qui pratiquent sont des « jiolambavy » femme voyou. C'est humiliant et frustrant, le fait

d'entendre ça tous les jours fait rebrousser chemin aux femmes qui souhaitent faire partie des arbitres. Elles ont peur de ce que la société va dire d'elles.

D'après des commérages, la peur de la société du « qu'en dira t-on ? » empêche les femmes de s'impliquer dans un sport plein de brutalité.(E19)

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Le rugby est considéré comme un sport de voyou, et le manque de soutien moral de la famille des parents ou du conjoint entraîne un empêchement pour les femmes d'accéder au rôle d'arbitre. (E22)

Mais une cadre femme tient des propos analogues.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du rugby ?

Au début le rôle d'arbitre est destiné uniquement aux hommes, il y a trop de ragots autour comme « le rugby est un sport de bas quartier considéré comme bordel, où la brutalité est omniprésente, où il n'y a pas de mutuel respect dans leur langage et comportement », les hommes étaient torse nu au début faute de moyens, alors les femmes sont empêchées à cause des ragots (...). (E24)

Cette condamnation de l'opinion publique, même si elle n'est évoquée qu'à la faveur d'une ambiance propre au basket-ball ou au rugby, constitue encore une injonction qui pèse sur les engagements des femmes pour l'arbitrage et rejette, plus généralement, la mixité des pratiques sportives. C'est une norme de plus qui complète les assignations sociales des femmes, déjà recensées, à la procréation, aux tâches domestiques, aux ordres du mari, à la famille, éventuellement à la profession. A cette forte emprise d'un modèle social tenant la femme en tutelle, quelques interlocuteurs ajoutent des obstacles moins généralisés au recrutement d'arbitres femmes, à prendre en compte toutefois : ainsi, le temps des études et leur priorité sur l'arbitrage pour des joueuses de basket-ball ou de rugby, ou bien, au rugby, des candidates potentielles dont le niveau scolaire est insuffisant : « *Il y a certaines femmes capitaines d'équipes de rugby, elles sont volontaires mais elles sont moins instruites et d'autres ne savent même pas écrire car elles viennent du bas quartier défavorisé.* » (E19). Au volley-ball, un cadre déjà cité reste plus général sur l'absence de culture sportive et scolaire de joueuses : « *le niveau de la pratique sportive de la femme très bas, l'intellectuel, il faut être instruite et apte à le faire* » (E14). Un entraîneur attire, lui, l'attention sur le trajet du domicile au lieu d'arbitrage, une forme d'« *insécurité sociale* », et le constat de « *défaut de moyen de transport, pas prévu pour les femmes* » (E10). Ces dernières remarques sont incidentes dans l'ensemble du corpus des propos masculins dont la synthèse des notations sur la

condition féminine fournit une équation riche de sens pour la recherche en posant que le statut ordinaire de la femme malgache fait obstacle la féminisation de l'arbitrage.

V – III – 1 – 3. Une équation porteuse des enjeux de la féminisation de l'arbitrage

Les discours recensés des interlocuteurs construisent, pour l'essentiel et de façon consensuelle, les composantes du statut social d'une femme « n'ayant pas accès à l'arbitrage » : elle est présentée comme génitrice et mère de famille, ne dispose pas de temps pour elle, ni de droit reconnu au loisir, n'a pas le libre choix d'activités extra-familiales, est soumise à la tutelle du conjoint, a encore peu accès à sa propre carrière professionnelle et, pour sa réputation, elle doit éviter les milieux masculins comme le milieu de l'arbitrage sportif. Que les interlocuteurs soient eux-mêmes, en tant que personnes, en accord avec ces normes ou non, n'enlève rien au fait que leurs discours concordent à désigner des pressions, injonctions et normes de la société qui éloignent les femmes de la formation d'arbitre et de l'exercice de l'arbitrage.

D'autre part, même si ces argumentaires sont soutenus comme s'ils étaient marqués du sceau du bon sens, ils reprennent des modèles de relations entre les sexes fort connus des sociologies du genre. La division sociale du travail et la répartition des loisirs décrites consacrent l'hégémonie masculine dans la sphère privée. Du reste, un interlocuteur basketteur, ne cache pas que les hommes ne sont pas prêts d'abandonner l'exercice du pouvoir et reconnaît que « *dominer la femme* » est un des plaisirs de l'homme.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

(...) Il y a des femmes qui ont de l'autorité, mais nous les hommes, nous avons notre domination et nous utilisons notre grosse voix pour dominer les femmes.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Les hommes ont leur monde et dominer la femme fait partie du plaisir des hommes, des risques de non convivialité avec les arbitres masculins sont fort possibles vu cet état d'esprit.(E21)

Mais, dans le même temps, ces énumérations des normes sociales actives pour exclure les femmes de l'arbitrage indiquent aussi que les près de trois cents femmes¹³⁵ qui ont entrepris et mené à bien une carrière d'arbitre échappent à ces déterminants, à ces pouvoirs, à ces pressions. En conséquence, il devient patent que parmi les enjeux de la

¹³⁵ Rappel des statistiques fournies par le Ministère des Sports pour 2011 : rugby, 12 femmes arbitres actives dont une internationale, basket-ball 35 actives dont une internationale, football 200 actives dont 6 internationales, volley-ball, 26 inactives et 5 actives, 54 pour le hand-ball, soit un total de 306 femmes arbitres actives et 26 inactives.

féménisation de l'arbitrage figure l'émancipation des femmes de ces tutelles sociales, essentiellement familiales et masculines, encore très prégnantes, admises par l'ensemble des interlocuteurs - qu'ils y adhèrent ou non - comme une des principales causes de la rareté des femmes arbitres. C'est un des premiers enjeux de la féménisation de l'arbitrage et, les normes socioculturelles du masculin et du féminin étant interdépendantes, il met en cause un modèle social de l'hégémonie masculine.

V – III – 2. Un « éternel féminin », autre incompatibilité à l'arbitrage

Le premier argumentaire, socioculturel, pose que la rareté des femmes arbitres provient de l'absence de vivier féminin puisque les femmes sont retenues chez elles par leurs enfants, leur mari et la bienséance. Un second faisceau d'arguments apporté par le corpus des entretiens masculins explique que, outre sa place à la maison et son statut social, la femme a, de plus, des traits de caractère incompatibles avec l'arbitrage. Ceux-ci peuvent expliquer que les femmes ne sont pas tentées par l'arbitrage, ou qu'elles doivent en être dissuadées, ou qu'elles doivent être cantonnées à des « *tâches minimales* ». Les propos de quelques dirigeants et cadres du volley-ball conjuguent plusieurs de ces attributs contraires à l'exercice de l'arbitrage et, à leurs yeux, définitoires de la femme. Mais tous les entretiens n'abordent pas ce thème et certains reconnaissent, au contraire, aux femmes arbitres de leur entourage des performances très positives. Ces oppositions dans le camp des hommes désignent un second type d'enjeux de la féménisation de l'arbitrage : la reconnaissance de qualités, déniées en général par les hommes, dont font preuve les prestations d'arbitres féminines en exercice.

IV – III – 2 - 1. Les inaptitudes à l'arbitrage pointées au volley-ball

Au titre des caractères féminins incompatibles avec l'arbitrage, les deux entraîneurs et le membre de la Commission des Arbitres du volley-ball qui en traitent insistent sur la « peur » des femmes : « *Peur des violences verbales des spectateurs, des joueurs qui dérapent, de la colère des équipes perdantes ou supporters après le match* » (E10), « *La peur d'affronter le public, les joueurs, les autres arbitres et même leur conjoint* ». (E11) – « *Les femmes ont peur, c'est un monde composé d'hommes.* » (E15). Cette peur apparaît, au final, comme une peur des hommes.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes ont peur des violences verbales des spectateurs comme on dit « matahotra vava n'i specta » et elles ont peur des joueurs qui dérapent et qui manquent de fair play.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

C'est le manque de formation, insuffisance de compétition, la peur de la colère des équipes perdantes ou supporters après le match. (E10)

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Leur manque de leadership, la peur d'affronter le public, les joueurs, les autres arbitres et même leur conjoint.(E11)

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes ont peur, c'est un monde composé d'hommes.

En plus il y a le danger de pouvoir subir les critiques des joueurs et les spectateurs en furie au cas de prise de mauvaise décision. (E15)

Après la peur, première caractéristique d'un portrait type des femmes, sont dénoncées ensuite leur « *manque d'autorité* » et leur « *timidité* », inconciliables avec la fonction d'arbitre.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, absolument. La reconnaissance des compétences et l'acceptation des femmes ne sont pas aussi faciles. Les femmes sont trop douces et manquent d'autorité. (E10)

Les femmes sont fragiles, moins agressives, moins autoritaires que les hommes. Elles sont timides et ont des difficultés à s'intégrer dans le groupe des arbitres hommes. (E15)

Un entraîneur en tire une conclusion catégorique pour la répartition des tâches arbitrales : « les femmes dans leur manque d'autorité doivent arbitrer uniquement les petites catégories d'âge d'équipes féminines ».

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Le manque d'autorité des femmes constitue pour elles un frein pour accéder au rôle d'arbitre du volley-ball.(...)

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui. Les femmes dans leur manque d'autorité doivent arbitrer uniquement les petites catégories d'âge d'équipes féminines, elles ne sont pas en mesure d'arbitrer un match Cadettes car à partir de là le match est très rapide. (E16)

Dans cet argumentaire s'ajoute une seconde inaptitude d'ordre physique ou physiologique : les femmes « *ne sont pas en mesure d'arbitrer un match Cadettes car, à partir de là, le match est très rapide.* » (E16). La lenteur des femmes à réagir est une raison de plus pour leur refuser les pleines responsabilités d'arbitre. D'autres exigences

de ce type, hors d'atteinte des femmes, sont recensées par un membre de la CCA : « *Il faut tout de même rappeler qu'il (l'arbitre) doit être dans une excellente forme physique. (...) Le rôle demande d'avoir une bonne concentration sur la tâche à accomplir, et avoir une capacité physique à siffler et se mettre debout durant le match.* » (E15). La liste des handicaps féminins pour l'arbitrage s'allonge, comme dans les propos d'un membre de la Commission Sport pour tous du Comité Olympique Malgache, la nature féminine, étant « *sentimentale* », « *influençable* » (E9), réponse donnée à la question générale : « *Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?* »

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre du volley-ball.

Expliquez brièvement pourquoi.

Puisque les femmes ont moins d'autorité, elles sont sentimentales, influençables, les actions de jeu des garçons sont rapides que les femmes n'arrivent pas à les suivre.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Une femme et dix hommes

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Puisque les hommes préfèrent plus le sport que les femmes. Les femmes n'arrivent pas à maintenir en place leur autorité.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Les femmes sont influençables, ne prennent pas de décision rapide, ne sont pas autoritaires. (E9)

Ou encore, les interlocutrices de l'enquête mentionnent un autre qualificatif fréquemment employé par les hommes pour les définir - et qu'elles rejettent -, que la femme est « *fragile* ». Ce qualificatif est cité comme une des expressions courantes de la domination masculine : « *...et malgré que le temps change et évolue, leur mentalité reste le même, une femme c'est une femme avec sa fragilité et femme au foyer* » (E1). Le terme est récurrent dans le corpus masculin du volley-ball, rappelant l'expression traditionnelle malgache selon laquelle la femme est un « *meuble fragile* », « *fanaka malemy* ». Cette métaphore justifie l'idée, au nom de la sagesse des ancêtres, que la place de la femme est à la maison (meuble) et qu'elle est timide par nature, influençable (fragile), les implicites étant la force attribuée à l'homme et sa non assignation domestique. L'expression française « *le sexe faible* » pour désigner les femmes a le même implicite, tandis que le sexe « *fort* », ce sont les hommes. Cependant, les propos des cadres des disciplines sportives autres que le volley-ball, où les femmes arbitres sont plus nombreuses, nuancent l'emploi de tels stéréotypes, en se référant précisément à ce que leurs expériences du terrain leur permettent d'observer.

V – III – 2 - 2. *Des stéréotypes controversés dans d'autres sports*

Le caractère « *fragile* » de la femme n'est pas posé comme un absolu et une évidence par les cadres du football, du rugby et du basket-ball mais les commentaires qui accompagnent le terme « fragile » sont chaque fois particuliers à une discipline, comme le montre l'analyse des entretiens relatifs d'abord au football et au rugby, puis dans un second temps, au basket-ball.

Par rapport à la formation des arbitres au football, le mot fragile est prononcé tout en étant mis à distance, pour insister sur la difficulté des épreuves physiques des tests imposés.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de football ? Expliquez brièvement pourquoi.

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de football, car elle doit avoir la capacité physique nécessaire exigée pour devenir arbitre de football

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du football ?

Le test pratique est très difficile, il faut avoir la capacité physique nécessaire comme je l'ai dit, et il faut aussi supporter les insultes des spectateurs à chaque match, les insultes telles « arbitre vendrانا tsy mahay ninoninona » arbitre qui ne connaît rien.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Il y a des hommes qui ratent leur test pour devenir arbitre de football à cause de la dureté des épreuves pratiques à subir, et quant à la femme, qui est tenue pour être fragile, c'est vraiment dur d'y accéder. (E18)

L'interlocutrice, arbitre internationale de football interrogée par l'enquête, a également souligné le haut niveau d'exigences physiques requis aux tests et le grand nombre de candidats – hommes et femmes – recalés. La concordance des témoignages ne met pas en doute la réelle barrière de ces épreuves pratiques, communes aux hommes et aux femmes. Toutefois, l'interlocuteur tempère cette « *faiblesse des femmes physiquement* » en soulignant « *la facilité à comprendre* » des femmes.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, il y a toujours la faiblesse des femmes physiquement, les hommes ils sont forts, par contre les femmes ont la facilité de comprendre, par exemple, en ce qui concerne les règlements. (E18)

Pour le rugby, l'interlocuteur commente le terme de « timidité » d'après une autre démarche qui introduit une distinction entre le cas général - « *les femmes sont en général timides* » - et l'exemple précis donné par une arbitre en particulier « *qui a dépassé la timidité* ».

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du rugby ?

Les femmes commencent à se mobiliser pour devenir arbitres de rugby ; elles ne sont pas nombreuses. Les femmes sont en général timides, mais il y a une femme arbitre central - à savoir A -, qui a dépassé la timidité. Les femmes arbitres sont au nombre de 10 contre 80 hommes. (E19)*

De même, il distingue sur le terrain les comportements des femmes « *timides* » et des femmes « *autoritaires* », prouvant « *leur force de caractère* ». Même si l'arbitrage du rugby « *a besoin d'une femme autoritaire* » et que « *les femmes malgaches sont douces* », l'exemple de A* montre que les aptitudes existent.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Leur entrée est encore très timide à cause des commentaires autour de rugby, c'est leur comportement en général dans la vie quotidienne qui se reflète à travers le sport sur le terrain. Si elles sont timides, au terrain aussi leur timidité se voit, si elles sont autoritaires au terrain on peut voir leur force de caractère, les femmes malgaches sont douces et au rugby on a besoin d'une femme autoritaire.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du rugby ?

Le manque de formation, le manque de courage. (E19)

La dernière remarque sur « *le manque de courage* » est à rapporter à la longue description de la grande brutalité qui caractérise le rugby. Néanmoins, il a été vu précédemment qu'un autre cadre prospecte les lieux de formation des enseignantes d'EPS, notamment, pour détecter de futures arbitres de rugby, et qu'un troisième approuve que la Fédération ait placé la barre du niveau d'études au BEPC pour pouvoir recruter. Il semble bien que la politique de féminisation de l'arbitrage, au sein de l'institution, va de pair avec l'idée que le stéréotype de la « *timidité* » naturelle des femmes est souvent démenti dans les faits.

Les commentaires des interlocuteurs pratiquants du basket-ball donnent des positions divergentes par rapport à l'aptitude ou inaptitude du caractère féminin à l'arbitrage. L'un retient, sans s'étendre, la timidité attribuée aux femmes selon l'expression traditionnelle du « *meuble fragile* » mais il complète l'appréciation et tempère le handicap par la mention de leur « *compétence* ». De plus, le terme « *demeurent* » laisse entendre qu'elles sont en progrès ou qu'elles font des efforts allant dans le bon sens de l'autorité.

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches à l'arbitrage basket-ball ?

Les femmes malgaches sont toujours considérées comme « fanaka malemy » meubles fragiles. Elles ont de la compétence mais demeurent timides lorsqu'il leur faut s'exposer au premier plan dans un match et donner des ordres aux joueurs en tant qu'arbitre. (E21)

Un second interlocuteur se démarque, à titre personnel, du stéréotype, mais sans sous-estimer son poids dans « *l'opinion publique* » qui, pour lui, demeure un obstacle à la féminisation de l'arbitrage. A la métaphore du « meuble fragile », il en associe une seconde assez voisine, celle de « *bijoux du foyer* » qui, en termes plus relevés, exclut tout autant les filles et les femmes des terrains de sport¹³⁶.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

C'est l'opinion publique. Concernant les femmes, elles sont considérées comme « fanaka malemy » - meuble fragile - qui n'arrive pas à maîtriser le match, « ravaka ny tokatrano » - bijoux du foyer - qui a sa place uniquement à la maison mais non pas sur le terrain. (E20)

Pour fonder son point de vue, il témoigne de ses expériences du terrain. La réussite féminine lors d'épreuves mixtes d'un test, « *j'ai remarqué que la femme a plus de force sur les tests physiques et de compétence que les hommes présents à l'épreuve* », démontre, pour lui, où est le vrai frein des femmes à l'arbitrage, « *leur vie conjugale* ».

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du basket-ball ?

Pendant le test de la zone 7, j'ai remarqué que la femme a plus de force sur les tests physiques et de compétence que les hommes présents à l'épreuve ; les freins qui empêchent les femmes d'accéder se trouvent d'après moi au niveau de leur vie conjugale. (E20)

Ce cadre cite une seconde fois l'exemple de la réussite d'une femme sur les hommes dans les épreuves pratiques et la théorie de l'arbitrage, cette femme étant la seule arbitre de niveau international en basket-ball à Madagascar.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Cette fonction est faite aussi pour la femme et, pour preuve il y a une femme malgache arbitre internationale qui a réussi son examen et qui a défié beaucoup d'hommes. Il faut avoir le courage, le goût du risque, la volonté, le dépassement de soi. (E20)

Cette arbitre, également interrogée par l'enquête, a éclairé la recherche sur ce que signifie l'accomplissement d'une carrière d'arbitre, pour une femme, jusqu'au sommet de la hiérarchie arbitrale, et les épreuves de « grandeur » auxquelles elle n'a cessé de répondre avec « *courage, le goût du risque, la volonté, le dépassement de soi* », pour reprendre des termes de cet interlocuteur. Retenons encore l'expression qu'il emploie

¹³⁶ Rappelons que l'article 39 du *Code Noir* en vigueur aux Antilles et à l'île Bourbon (promulgué en 1723) définit le statut juridique de l'esclave en tant que « meuble », le texte étant : « Voulons que les esclaves soient réputés meubles et comme tels qu'ils entrent dans la communauté, qu'il n'y ait point de suite par hypothèque sur eux, qu'ils se partagent également entre les cohéritiers... ».

pour qualifier ce parcours de combattante dont les dimensions techniques, mais aussi symboliques ne lui ont pas échappé : « *et qui a défié beaucoup d'hommes* ». Effectivement, la confrontation de terrain ne confirme pas ici le mythe de la supériorité « naturelle » de l'homme sur la femme – qui, elle seule ici, a réussi. Le terme *défi* employé par ce cadre indique ce qui est au cœur des enjeux de la féminisation de l'arbitrage : la mise en question de la supériorité des hommes.

Ce recensement des propos qui, par un angle de réflexion ou par un autre, battent en brèche les préjugés essentialistes consacrant l'inaptitude technique et professionnelle des femmes à l'arbitrage montre aussi qu'à partir d'un certain seuil de visibilité, les prestations des arbitres femmes en exercice, et notamment des arbitres internationales, enclenchent une dynamique sociale favorable à la féminisation de l'arbitrage parce qu'elles apportent la preuve que la réalité n'est pas toujours celle édictée par les stéréotypes généraux et sexistes, que la réussite sportive n'est pas interdite aux femmes. Un autre propos relatif à l'arbitrage du football s'inscrit dans la même démarche. A la question : « Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de football ? Pourquoi ? », la réponse est : « *Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de football. Comme il y a un bon exemple de réussite de femme malgache arbitre internationale de football, je soutiens leur développement.* » (E18). Or, pour le volley-ball ce leadership n'existe pas parce que, le pouvoir de l'arbitrage étant confisqué par les hommes, aucune figure de proue féminine ne peut émerger. Mais le leadership féminin ne suffit pas à rallier tous les suffrages à la féminisation de l'arbitrage. Ainsi, un troisième interlocuteur basketteur développe une toute autre position que celle de reconnaître l'excellence de l'arbitrage au féminin, et que le potentiel existe pour.

Au nom de la « fragilité » des femmes, cet entraîneur récuse l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre. Selon lui, elles ne supportent pas les violences verbales des matchs, et lui non plus, il ne supporte pas de les voir ainsi mal traitées par les spectateurs, « *elles sont des âmes sensibles et ça me fait de la peine de les voir mal traitées* ». Donc, au bilan « *il vaut mieux que l'arbitrage reste l'affaire des hommes car les femmes sont fragiles* » (E17). Se reconnaît là une posture minorant la femme - le sexe faible -, ne sachant pas faire face aux tensions des matchs alors que les interlocutrices arbitres ont apporté à l'enquête, au contraire, pléthore d'exemples de leur capacité, soit à laisser glisser les insultes, soit à riposter quand nécessaire.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball ?

Moi personnellement je n'aime pas l'investissement des femmes dans le rôle d'arbitre.

Pourquoi ?

Parce qu'elles sont des âmes sensibles et ça me fait de la peine de les voir mal traitées par les spectateurs. (E17)

Cette dernière déclaration, bien intentionnée, produit une justification de troisième type, paternaliste, à la ségrégation qui exclut les femmes des matchs importants, des « *grands matchs* », sous le prétexte de leur protection. Cependant, après que la « fragilité » a ainsi légitimé la mise hors circuit des arbitres femmes, la description se poursuit : elles manquent de « *force mentale* », et de ce fait on ne peut leur faire « *confiance* » pour arbitrer les grands matchs.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du basket-ball ?

Difficile. J'ai beaucoup de réticence envers les femmes arbitres. Moi personnellement je n'ai pas confiance en la femme arbitre surtout dans les grands matchs, car l'arbitrage nécessite une certaine force mentale. Même l'appréciation, elles pourraient ne pas supporter.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Mon opinion personnelle c'est qu'elles n'ont pas assez de force mentale.

*J'étais déjà président du *** de Tananarive pendant *** ans. Depuis j'ai constaté qu'il y a peu de femmes arbitres et j'en déduis qu'elles n'ont pas assez de force mentale pour y accéder, vu qu'elles doivent subir les « *vazavaza* » de l'entraîneur c'est-à-dire, l'entraîneur qui râle l'arbitre, et « *horakoraka* » des joueurs, c'est-à-dire les brouhahas des joueurs tels « *zany ve foty é ?* » Est-ce une faute ? Est-ce marcher ? « Arbitre zéro », « Arbitre voleur ». (E17)*

Dans cet entretien, l'expression « *force mentale* » prolonge avec les mots de la modernité la métaphore de « meuble fragile ». Elle renouvelle la formulation du débat des aptitudes et inaptitudes de la nature féminine à l'arbitrage, la force étant traditionnellement, - et pas uniquement dans la culture malgache -, l'apanage de la virilité comme l'a expliqué Vigarello¹³⁷. Olivier Schwartz montre que cette expression employée par les conducteurs de bus de la région parisienne enrichit leur portrait de la virilité de nouveaux traits¹³⁸. L'interdépendance des relations entre sexes, qui lie les normes sociales des statuts de l'homme et de la femme dans la vie privée, noue encore ici les caractères attribués à l'homme et ceux attribués à la femme : affirmer que les

¹³⁷ cf. l'exposé du chapitre I, Georges Vigarello, « Virilités sportives », in *Histoire de la virilité*, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir), volume 3, *op. cit.*, 2011, p. 225-248.

¹³⁸ O. Schwartz, « Faut avoir une force mentale », in *Nouveau manuel de sociologie*, *op. cit.*, 2010, p. 207.

femmes manquent de « *force mentale* », c'est dire en même temps que la force mentale est l'apanage de la virilité.

La féminisation de l'arbitrage touche donc aussi, *de facto*, aux composantes des représentations de ce qui définit l'homme.

V – III – 3. Scènes de match et pouvoir décisionnaire mis en question

Le troisième faisceau d'arguments recensés pour expliquer la rareté des femmes arbitres rassemble les descriptions des turbulences et violences de la scène de match de l'arbitrage. Celles-ci servent à expliquer le déficit d'arbitrage féminin en étant présentées comme tout à fait dissuasives, soit de s'engager dans une telle carrière, pour les femmes, soit, pour les dirigeants, de confier à ces dernières la gestion de situations qu'elles rendent encore plus houleuses.

IV – III – 3 – 1. Des scènes de match à éviter pour les femmes

Que les turbulences des matchs soient fréquentes et qu'il y ait des violences verbales, toutes les interlocutrices l'ont dit, expliquant comment elles gèrent ces difficultés surmontables. Dans les développements consacrés à cette réalité des matchs, pour la plupart des cadres et dirigeants hommes, le tumulte des matchs est un des facteurs qui détourne les femmes de l'arbitrage. Au volley-ball, un entraîneur présente ainsi l'enchaînement du scénario : en tant que « *joueuses* », « *spectatrices* », les femmes sont témoins des scènes de match et « *ça les freine* ».

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Un autre frein, c'est que les femmes, joueuses aussi bien que spectatrices, savent pertinemment reconnaître les critiques et cris à l'endroit de l'arbitre et ça les freine ! Ainsi : « arbitre vongany », ça renferme beaucoup de choses pour dire de quelqu'un qu'il n'est pas intelligent, qu'il est statique, « miala eo rehefa tsy mahay » sors de là incapable, « asory eo io, solohy » changez et remplacez la ! (E16)

D'autres entraîneurs de volley-ball déclarent aussi que le public, le « *troisième arbitre* », de même que « *les joueurs qui dérapent* » sont à redouter.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Une femme arbitre peut rencontrer des critiques, des injures, elle est le cible des spectateurs et des supporters qui jouent le rôle de 3ème arbitre. Ils ne considèrent pas l'arbitre comme neutre pour leurs amis mais quelqu'un qui va donner un coup de sifflet à l'équipe qu'ils soutiennent. (E11)

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes ont peur des violences verbales des spectateurs, comme on dit « matahotra vava n'i specta » et elles ont peur des joueurs qui dérapent et qui manquent de fair-play.(E10)

De même, les réponses à la question « Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ? » indiquent les formes et les degrés de violence propres à chaque sport. Ainsi, le risque des agressions physiques est affirmé au basket-ball, lors « d'émeutes » de fin de match, ou parfois de « prise de décision non acceptée ».

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Elle peut recevoir des bouteilles en pleine figure lors des émeutes à la sortie du match.(E20)

Les risques sont les traumatismes psychologiques, et même si c'est rare, il y a des arbitres qui subissent des violences corporelles à cause d'une prise de décision non acceptée par l'équipe adverse.(E17)

Cependant, on constate que la suite du propos indique un régime de match identique pour les hommes et les femmes.

Les spectateurs et les clubs aussi prennent part au brouhaha et critiquent. Ici à Tana c'est presque à tous les matchs qu'il y a ce genre de tapage. L'arbitre est impressionné. Le plus dur c'est quand il y a envahissement du terrain et agression physique. Il y a déjà des cas qui sont portés au niveau du tribunal c'est l'arbitre qui pose une plainte contre X au tribunal civil s'il y a une agression physique. La peur d'être trainé en justice a un peu atténué la violence physique mais on retrouve toujours la violence verbale lors des matchs.(E17)

Au rugby, la violence annoncée est à la mesure d'une « raclée », ou « d'un ballon en pleine figure », ou de « blessures ». La scène de match est plus menaçante, les slogans rapportés plus agressifs, mais toujours indistinctement, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes arbitres.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Elles risquent de prendre une raclée quand il y a des manifestations de mécontentement. Elles risquent de recevoir un ballon en pleine figure.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby ? Expliquez brièvement pourquoi ?

C'est dur pour une femme car c'est un sport dangereux plein de conflit et les matchs sont à haute intensité. Les risques de blessures étant particulièrement élevés tant pour les joueurs que pour les arbitres critiqués.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Le rugby se caractérise, de fait, par l'affrontement physique direct (percussions, plaquages, chutes mêlées) dans lequel les risques corporels sont élevés. Les violences verbales telles « à mort l'arbitre », « on connaît votre domicile » ça c'est chose courante : on n'en parle plus. Même dans leur cri d'avant match les joueurs de rugby

malgache ont comme slogan « tetiteteo fa ratsy fanahy » - couper en morceaux les méchants. (E19)

Au volley-ball, deux entraîneurs sur quatre n'écartent pas le risque d' « *agression physique* », ce qu'aucune des interlocutrices n'a signalé à son égard, ou dans son expérience de joueuse, ou comme éventualité.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Le comportement anti sportif de certains joueurs risque de blesser tant au moral qu'au physique la femme. (E10)

Les réactions des joueurs furieux par leur défaite. (E11)

Insultes, voire agression physique. (E12)

Les violences verbales des spectateurs, du côté des joueurs ils ont peur car ils risquent d'avoir un carton jaune ou rouge. (E16)

De leur côté, rappelons-le, les interlocutrices arbitres de l'enquête présentent de telles turbulences durant les matchs comme des contestations attendues et des manifestations de mécontentement habituelles, auxquelles elles se préparent et qui ne les déstabilisent pas : « *il faut savoir encaisser et s'adapter* » (E1), « *c'est chose courante on fait avec* » (E2), « *Les remarques sexistes, on ne fait plus attention car ça arrive souvent. - Comme j'ai dit plus haut, on ne fait plus attention.* » (E4). Sauf dans le cas de l'arbitre harcelée par les entraîneurs, ce qu'elles dénoncent comme insupportable est la ségrégation sexiste des dirigeants et arbitres hommes qui leur refusent le plein statut d'arbitre. Les comportements de volleyeurs, désireux de gagner à tout prix, leur semblent viser « le corps arbitral », quel qu'il soit, et non une identité sexuée. La discordance est totale entre les discours des dirigeants ou cadres hommes affirmant que les violences des matchs font obstacle à l'arbitrage féminin et la perception, la gestion assumée qu'en proposent les femmes arbitres. En grossissant, ou non, le tumulte des matchs, les uns et les autres construisent deux versions, asymétriques de la rareté des femmes arbitres. Les tableaux de matchs effrayants, que propagent les hommes, expliquent que les impétrantes n'ont pas le courage de s'y frotter tout en distinguant les hommes, qui eux, y font face. Les femmes s'attachent à démontrer, au contraire, qu'elles ont trouvé les comportements adaptés à des circonstances qu'elles banalisent. Par contre, elles n'ont de cesse de dénoncer qu'elles sont toujours reléguées à des tâches subalternes, ce que les hommes passent sous silence, mettant en avant le tumulte des matchs qui fait écran à l'injustice de la distribution des rôles. Aucun des interlocuteurs hommes n'a prononcé, dans l'enquête, le mot de « discrimination ».

IV – III – 3 – 2. Disqualifier l'arbitrage des femmes et valoriser celui des hommes

Un second préjugé filtre à travers d'autres descriptions des scènes de match, celui de l'incapacité technique des femmes à arbitrer, et il est exprimé diversement. Ainsi, des dirigeants du volley-ball évoquent le risque d'un « *mauvais arbitrage* ». Il n'est pas explicitement dit qu'une femme produit un mauvais arbitrage, mais le cas de figure est envisagé, or il est répréhensible car « *générateur de violences* ». Cette éventualité liée à une présence féminine est encore suggérée dans des propos de dirigeants du volley-ball par des expressions comme « *les litiges mal résolus* », « *l'erreur d'arbitrage commise* », « *les contestations de décision* ».

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Un mauvais arbitrage est en partie générateur de violences dans les rencontres sportives. La réaction des joueurs ou spectateurs face aux décisions de l'arbitre qui ne semblent pas correctes. Les ignorances des joueurs face au changement de règlements et qui puissent créer une violence. (E13)

Les violences verbales et physiques, les litiges mal résolus, le désaccord entre arbitres. L'erreur d'arbitrage commise. (E14)

Les manifestations de mécontentement des uns et des autres. Les contestations de décision pendant les matches suivies de violence verbale. (E15)

Si les femmes arbitres ne sont pas directement décrites comme fauteurs de trouble, leur présence complique néanmoins la tâche de l'arbitrage, « *l'envenime* », comme l'explique aussi un entraîneur. La perspective est toujours celle du mauvais arbitrage, de « *la faute de décision* ». L'interlocuteur reconnaît qu'il arrive aussi à un arbitre homme de commettre une faute, mais la différence est que cette même faute, commise par une femme, « *crée un tapage à n'en plus finir* ».

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

La pratique du volley-ball n'exige pas de différenciation de sexe, mais dans l'arbitrage on retrouve vraiment une différenciation de sexe en ce qui concerne la tolérance et l'acceptation de l'une et de l'autre, car par exemple un homme arbitre peut commettre une faute de décision, la même faute émise par une femme arbitre crée un tapage à n'en plus finir. (E16)

Le propos poursuit en illustrant le manque de tolérance des joueurs envers une femme arbitre, par exemple, lui tenant encore rigueur d'une faute « *du mois dernier* ».

Le même commentaire revient à chaque match pour critiquer une faute de la semaine passée ou du mois dernier, les joueurs sont plus tolérants envers l'homme qu'envers la femme ; la femme devient la risée des joueurs et la complication s'accroît, les joueurs de volley-ball n'acceptent pas d'être arbitrés par une femme et une faute de décision ne fait qu'envenimer leur cas. (E16)

Pour d'autres sports que le volley-ball, des entretiens se focalisent pareillement sur les « erreurs » des arbitres femmes même en reconnaissant que le mécontentement des perdants est habituel. Par exemple, au basket, l'allergie des joueurs et spectateurs à l'arbitrage féminin est telle que « *les deux ou trois petites erreurs de la femme sont des risques graves qui peuvent entraîner un débordement de comportement des joueurs ou des spectateurs* ».

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Les bagarres liées aux mécontentements des équipes perdantes risquent d'affecter la pratique féminine de l'arbitrage. Même si l'arbitre femme est mieux placée pour connaître les règlements par rapport aux joueurs et aux spectateurs, les deux ou trois petites erreurs de la femme sont des risques graves qui peuvent entraîner un débordement de comportement des joueurs ou des spectateurs. (E20)

Un autre interlocuteur basketteur évoque le risque de « *prises de décisions incohérentes* », surtout « *vers la fin d'un match* » quand l'arbitre femme est « *fatiguée* », ce qui engendre des « *comportements anti sportifs* ».

Il y a une liaison directe entre le vécu sportif en tant que joueuse de basket-ball et la condition physique de la femme et son mental. Si la femme est physiquement fatiguée surtout vers la fin d'un match, alors le niveau de concentration en souffrira également. Des prises de décisions incohérentes sur les mêmes cas de jeu engendreront des comportements négatifs et anti sportifs parmi les joueurs et des critiques de la part des entraîneurs et des collègues masculins. (E21)

La répétition d'un vocabulaire négatif tel que « *mauvais arbitrage* », « *litiges mal résolus* », « *faute* », « *erreur* », « *décisions incohérentes* » disqualifie, non pas ces « *comportements négatifs et anti sportifs* » de joueurs ou spectateurs, mais les prestations d'arbitrage des femmes sur la scène de match. Concernant le volley-ball, un discours « feuilleté », - tel que déjà rencontré pour les justifications organisationnelles -, alterne les deux thématiques.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est dur pour une femme

Expliquez brièvement pourquoi ?

Parce que, quand ça dégénère, et elle risque de se faire insulter par des excités.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Les comportements de contestation envers la femme, les réticences des joueurs ou des organisateurs. (...) Les volleyeurs contestent et provoquent, ils sont agressifs et ne se sentent pas à l'aise d'être arbitré par une femme.(E14)

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

(...) *En plus il y a le danger de pouvoir subir les critiques des joueurs et les spectateurs en furie en cas de prise de mauvaise décision. (E15)*

Au volley-ball, au bilan, c'est la présence féminine mal acceptée qui crée des difficultés d'arbitrage, « *quand ça dégénère* » et produit les insultes « *des excités* », les volleyeurs « *agressifs* », « *des spectateurs en furie* ». Le discours renverse les termes de causalité et au lieu de préconiser de renforcer l'entraide entre arbitres pour faire accepter la féminisation de l'arbitrage, la solution présentée comme adéquate est la mise hors des circuits principaux, - comme une mise hors d'état de nuire -, des arbitres femmes, ainsi que l'explique un membre de la Commission du Sport pour tous, déjà cité : « *Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball si elles évoluent chez les volleyeuses ou bien si elles prennent les fonctions comme marqueur ou juge de ligne.* » (E9)

Les scènes de match disqualifiant les arbitrages féminins participent donc d'un argumentaire qui légitime ouvertement la logique de gestion ségrégationniste de l'arbitrage pratiquée par la Fédération de volley-ball : pour le bon déroulement des arbitrages, que les femmes arbitrent les femmes, « *de même sexe qu'elle* », comme le déclare ce cadre, ou à la limite, qu'elles soient cantonnées aux tâches subalternes, « *marqueur ou juge de ligne* » - discrimination contre laquelle ne cessent de se révolter les femmes arbitres dans leurs entretiens de l'enquête. Cette gestion de la ségrégation est appuyée sur les multiples supports argumentaires du corpus qui viennent d'être recensés.

IV – III – 3 – 3. Autres aperçus des scènes de match

Cependant tous les interlocuteurs ne dressent pas le même tableau des réalités de l'arbitrage d'un match et les propos non conformes à ceux des tenants de la suprématie masculine apportent de nouveaux indices sur les enjeux de la féminisation de l'arbitrage.

En premier constat, le scénario du « *mauvais arbitrage* » des femmes n'est pas systématiquement repris et exploité dans tous les entretiens. Parmi ceux qui n'y souscrivent pas, certains soulignent que, quoi que fasse l'arbitre femme, elle est toujours le bouc émissaire désigné des déconvenues d'un match. La qualité de son arbitrage n'est pas en cause. Elle est la responsable toute trouvée de la défaite, ce que, de leur côté, les interlocutrices dénoncent également comme une des constantes des configurations

mixtes de l'arbitrage au volley-ball. Cette tendance est reconnue à demi-mots, au rugby, au football et au basket-ball où il est précisé que les exigences envers une arbitre femme, « *mieux interpréter le jeu que leurs collègues masculins* » sont plus élevées qu'envers les hommes.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby ? Expliquez brièvement pourquoi ?

Si une équipe a perdu le match, c'est souvent à cause de la présence de la femme arbitre. (E19)

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du football ?

(...) il faut aussi supporter les insultes des spectateurs à chaque match, les insultes telles « arbitre vendrانا tsy mahay ninoninona » - arbitre qui ne connaît rien. (E18)

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de basket-ball ?

La femme arbitre doit maintenir une absence de partialité. A chaque compétition, elle doit être une garantie d'honnêteté. Les femmes doivent mieux interpréter le jeu que leurs collègues masculins parce que leur appréciation est toujours une source de commentaire et de critique. (E21)

Second constat, les discours sur le « *mauvais arbitrage* » des femmes stigmatisent les prestations des éléments féminins de la scène de match et occultent, par là même, les aspects valorisants – pour les femmes – qui peuvent apparaître sur la scène de match. Cette stratégie du non dit est efficace pour empêcher tout leadership féminin de s'établir au volley-ball. Pourtant des entraîneurs volleyeurs signalent deux aspects de l'arbitrage féminin sur lesquels s'arrêter. D'abord, pour deux d'entre eux, les femmes se sachant sous haute surveillance, se font un devoir d'être irréprochables. Leur arbitrage est même « *utile* » car il évite « *les abus répétés... tels partialité* ». En conséquence, cet entraîneur est pour « *avoir beaucoup de femmes arbitres* ».

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ? Pourquoi ?

Exactement, Car le sport investit n'importe quel sexe, pour promouvoir le développement de cette pratique à Madagascar, Il est utile d'avoir beaucoup de femmes arbitres que des hommes, cela évite les abus répétés lors du déroulement de match, tels partialité ou un arbitre qui favorise et s'incline à une équipe qui lui plait. La femme a peur de faire de telles mauvaises actions. (E10)

Un second entraîneur, sans développer autant son discours, donne un point de vue similaire sur leur « *honnêteté* » et rappelle l'équité des tâches à laquelle elles ont droit – qu'elles « *méritent* » -, après avoir passé « *leur examen avec succès* ».

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui.

Pourquoi ?

Elles sont honnêtes, elles méritent le rôle d'arbitre officiel après la formation en passant leur examen avec succès. (E11)

La garantie d'honnêteté qu'apportent les femmes arbitres pour ces interlocuteurs est à mettre en parallèle avec des discrédits attribués parfois, à mots couverts, aux arbitrages masculins. En effet, un troisième entraîneur volleyeur oppose la nécessité de quelqu'un de « *droit* » pour l'arbitrage à l'éventualité d'un arbitre « *soulard* ».

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de volley-ball ?

(...) L'arbitre doit être quelqu'un de modèle dans son comportement : ce n'est pas un soulard mais quelqu'un de ferme, droit et un bon exemple. Il lui faut bien cultiver et maîtriser son rôle. (E16)

Un cadre de basket-ball oppose quelqu'un de « *ferme* » à l'éventualité d'un arbitre qui va « *copiner avec les clubs qui demandent des services* ».

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de basket-ball ?

L'arbitre doit être quelqu'un d'intellectuel et ferme dans ses décisions. Je n'apprécie pas qu'il y ait trop de « résidus du quartier ». Être arbitre, c'est être capable de ne pas copiner avec les clubs qui demandent des services, sinon cela introduit une partialité qui joue sur le sort du match. (E17)

Ces termes s'entendent plutôt au masculin, aucun des tableaux défavorables aux arbitres femmes n'ayant émis à leur égard le moindre soupçon de partialité. Enfin, troisième constat, après la reconnaissance de l'utilité des arbitrages féminins impartiaux, une lecture minutieuse du corpus livre un complément d'interprétation des enjeux de la féminisation de l'arbitrage.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

(...) Du côté des joueurs, ils ont peur car ils risquent d'avoir un carton jaune ou rouge. (E16)

Bien que signalé incidemment en peu de mots, ce réel de la scène de match traduit une interaction « masculin – féminin » dont la distribution des rôles est propre à heurter les sensibilités masculines convaincues de leur supériorité. En effet, le statut d'arbitre donne à une femme le pouvoir de surveiller et de punir des hommes, faisant basculer la « *peur* » dans le camp des hommes, et vis-à-vis d'une femme les tenant en quelque sorte à sa merci. La déclaration de cet entraîneur, aussi brève soit-elle, déchire un écran d'opacité car cette réalité des interactions d'un match reste un non-dit absolu dans le corpus masculin. Or cette vision de la scène de match ouvre sur un enjeu capital sous-jacent à la féminisation de l'arbitrage : la détention, par une femme, d'un pouvoir décisionnaire,

irrécusable, acquis au mérite, juste et démocratique. Les effets de la détention de ce pouvoir décisionnaire par une femme sont des plus dommageables pour les tenants d'une hégémonie masculine. D'une part, obéir publiquement, sur la scène de match, à l'autorité d'une femme renverse les modèles sociétaux de la domination masculine, ceux de la subordination des femmes et de leur assujettissement. D'autre part, l'autorité de femmes arbitres sur la scène des compétitions masculines met à mal leur fonction de fabriquer et d'exhiber de la virilité. C'est pourquoi, l'arrivée d'une femme jusqu'au statut d'arbitre internationale (donc arbitre officiel aussi de la 1^{ère} division masculine) est aussi une prise de pouvoir de femmes sur des hommes. La contrepartie est que les tenants de la suprématie masculine s'opposent à cette montée en puissance féminine. La compréhension politique de la féminisation de l'arbitrage passe par sa traduction en interactions sur la scène de match. Rappelons que, selon le *Rapport National sur le Développement Humain* de 2010, la société malgache se caractérise toujours en 2010 par une forte disparité des genres pour la détention des responsabilités de postes clefs à pouvoirs décisionnaires, mesurée ainsi selon l'Indicateur de Participation Féminine.

Quelle que puisse être la culture malgache en arrière plan, il est à noter que les mêmes traits de caractère sont mis en avant par les opposants à la féminisation des pratiques sportives sous d'autres latitudes et en d'autres temps, avec la contrepartie de réserver à la virilité ce qui manquerait à la féminité : le courage, l'agressivité, l'autorité, la force, la vitesse¹³⁹. Cependant, ici encore, le corpus masculin présente des déclarations dissidentes par rapport à ce clivage de valeurs organisé par des définitions identitaires patriarcales. Certains interlocuteurs n'hésitent pas à reconnaître, d'après leurs observations concrètes de terrain, les compétences de femmes arbitres, parfois leur autorité et leur force de caractère, ou encore le courage, le goût du risque, la volonté et le dépassement de soi nécessaires à la carrière internationale. La redéfinition des identités masculines et féminines et de leurs images est un autre des enjeux de la féminisation de l'arbitrage. Ainsi que l'expliquent Laurent Guido et Gianni Haver en introduction à *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, « les images (médiatiques) doivent être considérées dans leur relation plus ou moins complexe avec des discours sociaux visant à maintenir et « naturaliser » les conceptions dominantes des rapports de genre.

¹³⁹ On se réfère sur cette question à l'ouvrage *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, publié sous la direction de Laurent Guido et Gianni Haver, Edition du Musée Olympique de Lausanne, 2003, ainsi qu'à Georges Vigarello, « Virilités sportives », in *Histoire de la virilité*, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir), volume 3, *La virilité en crise ? XXème-XXIème siècle*, volume dirigé par Jean-Jacques Courtine, Editions du Seuil, 2011, p. 225-248.

Cette notion renvoie au caractère socialement construit des identités masculines et féminines, qui, loin d'être « naturelles », expriment généralement des enjeux de pouvoir et de hiérarchie sociale. Les représentations peuvent donc être interprétées autant comme des vecteurs d'idéologie que comme des espaces conflictuels où peuvent s'exprimer des tentatives d'émancipation ou l'émergence de cultures alternatives.¹⁴⁰» Le milieu sportif masculin apparaît ainsi divisé par cet enjeu du partage, égalitaire ou non entre sexes, d'un pouvoir décisionnaire, de gouvernance publique, conférant du prestige outre des intérêts matériels éventuels. Sur cet enjeu, les interlocuteurs rugbymen semblent les plus engagés pour faire vivre fraternité, échange amical, franchise, respect, échange, partage, convivialité, savoir-vivre ensemble, compréhension, au nom d'une tradition et d'une éducation rugbyistiques.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité avec les arbitres masculins ?

Non, car en ce qui concerne la convivialité, le rugby en possède le plus car il y a ce qu'on appelle la 3ème mi-temps où tous les arbitres après le match se réunissent en toute fraternité et échange amical des points forts et points faibles, éclairer les points de vue du déroulement du match dans la franchise et le respect en trinquant dans une discussion sans rancune. C'est un art de vivre dans un moment d'échange et de partage que l'on ne rencontre qu'au rugby. Cette 3ème mi-temps permet aux arbitres tous sexes confondus d'entretenir une convivialité et un savoir-vivre ensemble, en oubliant les différences. (E19)

Entre arbitres rugby femmes et hommes la non convivialité ne se présente pas ; il y a souvent des mises au point à faire pour améliorer l'arbitrage et à ce moment là tout le monde parle du défaut de chacun pendant son arbitrage pour rectifier afin que l'erreur ne se produise plus, mais tout ça se fait dans la compréhension et non pas dans le but de blesser l'homme ou la femme. (E22)

Mais à la Fédération de rugby, toutes les individualités ne sont pas aussi attentives à ne pas « blesser l'homme ou la femme ». Une interlocutrice, ancienne arbitre de rugby et cadre, explique qu'elle a démissionné de ses tâches administratives car elle était boycottée par les hommes à la Fédération :

J'ai laissé tomber mon rôle car il y a une discrimination envers les femmes, j'étais responsable technique du rugby féminin, et responsable financier, j'étais comme inutile car on s'adresse à des hommes pour jouer mon rôle, on m'écarte de ma tâche, les hommes font semblant de m'ignorer. Je n'étais pas considérée dans la tâche qui m'était destinée ; c'est mon travail et j'étais présente avec eux, mais ils demandent à d'autres personnes de faire mon travail comme si j'étais incapable, ça m'a choquée. (...) C'est difficile de travailler avec la Fédération du rugby, il faut savoir comment travailler avec ces hommes, moi je n'ai pas su. J'ai préféré abandonner pourtant j'ai toujours aimé

¹⁴⁰ *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, Laurent Guido et Gianni Haver, *op. cit.* p. 8.

appartenir à une entité comme la Fédération. (...). Les autres femmes m'ont encouragée à rester en disant, « continue à travailler, reste, ne t'en va pas, tout ça n'est que du « dona » - coup - il faut supporter le « dona », ne fais pas attention au comportement des hommes et à ce qu'ils disent ! » Je n'ai pas supporté le « dona », j'ai préféré partir quand même. (E24)

La multitude des partitions traversant le corpus reflète la complexité du phénomène de transformation des mœurs et mentalités que la recherche a pour cible, et dont les dimensions et ramifications débordent très largement l'espace circonscrit de la scène de l'arbitrage du volley-ball, ou du milieu sportif, touchant au quotidien de la vie privée, de la vie publique, des définitions de soi en tant qu'homme ou femme. L'analyse du corpus qui s'appuie sur des voix individuelles ne permet pas d'évaluer la représentativité numérique de chacun de ces courants d'opinion qui traversent le milieu sportif masculin malgache. La pondération fine des enjeux pour le milieu masculin reste hors de portée de l'analyse.

CHAPITRE V

Le débat de la féminisation de l'arbitrage : le point de vue des volleyeuses

Pour explorer la question de la place et des enjeux de la formation des arbitres femmes au volley-ball, l'enquête a interrogé une troisième catégorie de protagonistes de la scène de l'arbitrage, les joueuses de volley-ball de la ligue d'Antananarivo. Ces volleyeuses, licenciées de la Fédération, ont l'expérience des arbitrages dans leur ligue, elles constituent le vivier potentiel de futures arbitres femmes puisque tout arbitre d'une discipline doit l'avoir lui-même pratiquée, et elles sont partie prenante des relations de genre de leur société. A ce triple titre, elles apportent des informations propres à moduler, voire contredire, les déclarations des femmes arbitres et des cadres ou dirigeants sportifs. Elles sont interrogées par sondage sur les mêmes questions que les autres acteurs interviewés pour que leurs réponses complètent la construction du contexte de la féminisation de l'arbitrage du volley-ball. D'une part, il se pourrait en effet que l'enquête n'ait recueilli que des positions féministes, ou seulement des positions machistes, extrêmes. En tout cas, ces perceptions individuelles de la situation peuvent être plus ou moins distantes d'autres mesures de la réalité. Le recoupement des données obéit à un principe de vigilance méthodologique. D'autre part, les dirigeants de la Fédération et les arbitres femmes tiennent des propos antagonistes. Les dirigeants, tout en se référant aux mêmes faits de la carrière arbitrale que les arbitres femmes protestataires, considèrent que leurs modes de gestion sont justifiés et légitimes alors que les femmes arbitres dénoncent les discriminations. Le sondage auprès des volleyeuses a pour objectif d'apporter des éléments qui éclairent et départagent les thèses en présence sur les trois débats principaux, transversaux aux entretiens, par rapport auxquels s'organisent les clivages sur l'explication de la rareté des femmes arbitres au volley-ball. Mais il fait apparaître aussi une autre conception de la formation à l'arbitrage et de l'exercice de l'arbitrage, explicitée par la majorité des volleyeuses, encore inédite dans l'enquête. Le chapitre examine donc successivement les apports du sondage aux controverses majeures du débat sur la féminisation de l'arbitrage :

- 1) la question du poids des normes sociétales : écartent-elles les femmes de l'arbitrage parce qu'elles les assignent à la maternité, aux tâches domestiques, à

l'autorité du conjoint, ce qui leur ôte toute disponibilité de temps libre pour le sport et toute autonomie de choix d'une activité hors du foyer ? Les femmes arbitres n'en parlent pas mais les cadres et dirigeants ne cessent de rappeler que les contraintes familiales et maritales font la rareté des femmes sur les terrains de sport. Qu'en est-il exactement pour la population des joueuses, les candidates éventuelles ?

- 2) la question de la gestion institutionnelle de l'arbitrage : est-ce que les femmes ne *veulent* pas devenir arbitre, comme le dit le secrétaire général de la Fédération, ou est-ce qu'elles ne *peuvent* pas devenir arbitre car elles ne sont pas informées des formations, comme l'expliquent les femmes arbitres et le constate l'observation participante ? Y – a – t- il défaut de sensibilisation à l'arbitrage féminin dans la Fédération de volley-ball à la différence des prospections ayant lieu pour d'autres sports ? La rareté des femmes arbitres crée-t-elle un manque de leadership préjudiciable aux candidatures ? Existe-t-il ou non des joueuses qui veulent devenir arbitres ? avec quelles motivations ?

- 3) la question de la compétence ou de l'incompétence des femmes pour arbitrer : qu'en disent les volleyeuses qui ont eu l'expérience d'être arbitrées en match officiel par une femme ? Qu'en pensent l'ensemble des joueuses : les femmes ont elles des compétences égales aux hommes ? Ou sont-elles moins compétentes, du fait de leur nature féminine, ou par manque d'expérience, comme le soutiennent les dirigeants et plusieurs cadres sportifs hommes ? Comment se prononcent les candidates à l'arbitrage et les non candidates sur cette question d'une spécificité des genres ?

- 4) la question d'une maltraitance des femmes exposées aux vindictes de l'arbitrage : arbitrer est-ce un métier d'homme à cause des risques de dérives des matchs ? Faut-il limiter les responsabilités d'arbitre femme pour les mettre à l'abri des violences ? Le paternalisme des dirigeants est-il de mise ? Comment les joueuses envisagent-elles ces contraintes du métier d'arbitre ? En ont-elles peur ?

V – I. Les normes sociétales et la population des volleyeuses

Le sondage auprès des volleyeuses fait la lumière sur le bassin de recrutement de l'arbitrage. Les personnes qui répondent à l'enquête, les joueuses, sont les seules jeunes filles et jeunes femmes susceptibles de s'inscrire à une formation d'arbitre ; à part elles, il n'y en a pas d'autres puisqu'il faut être joueuse avant de devenir arbitre. Les joueuses qui répondent à l'enquête représentent un peu plus de la moitié des effectifs des volleyeuses de Tananarive (60% pour l'année 2010 et 56% pour l'année 2011) et près du tiers de la population des pratiquantes à Madagascar (37,6% pour l'année 2010 et 35% pour l'année 2011). Les réponses à ce sondage ont valeur informative pour un état des lieux au sein de la ligue sans même chercher à extrapoler des probabilités statistiques de réponses pour la totalité des volleyeuses malgaches. Les caractérisations de la population des volleyeuses interrogées ont deux sources de données, le corpus de l'enquête et les enquêtes macrosociologiques des organismes nationaux ou internationaux travaillant sur ces thèmes d'études à Madagascar qui permettent de situer la population de l'enquête au sein de la société malgache. Rappelons brièvement la présentation qu'en donne la « Vue d'ensemble » introductive au rapport d'enquête de l'Unicef *Genre et éducation à Madagascar*, publiée en 2011¹⁴¹ :

« Plusieurs facteurs contribuent à maintenir la femme dans une situation d'inégalité par rapport aux hommes, dont le caractère patriarcal de la société malgache et les stéréotypes de genre qui l'accompagnent, exacerbés par la survivance de pratiques coutumières discriminatoires, généralement en défaveur des femmes. A cela s'ajoute le retard de la mise en application du droit, nonobstant les progrès accomplis sur le plan des textes. Tous les domaines de la vie sociale, économique et politique en subissent les contrecoups, y compris l'éducation. Cette dernière subit ainsi les effets d'une culture « androcentrée » tout en étant à la fois sa courroie de transmission. »
(2011 : 38)

V – I – 1. Qui sont les volleyeuses interrogées ?

Dans ce contexte, le profil démographique, social et sportif de la population interrogée permet de la situer par rapport aux normes sociétales expliquant, pour la

¹⁴¹ UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, étude publiée en 2011.

hiérarchie de la Fédération, l'absence de femmes arbitres, la place d'une femme étant à la maison et non sur les terrains de sport, selon l'injonction patriarcale¹⁴².

V – I – I -1. Une population hors des normes de démographie et de scolarisation nationales

Les volleyeuses interrogées sont au nombre de 222, toutes licenciées à la ligue de Antananarivo, ainsi qu'il a été détaillé, club par club, au chapitre III. Les âges se répartissent entre 14 ans et 35 ans, les catégories représentées étant les minimes (14 -15 ans/ 29 soit 13%) – les cadettes (16 – 17 ans/43 soit 19,3%) – les juniors (18 – 19 ans/43 soit 19,3%) – la 1^o Division et les seniors (20 ans et plus/107, soit 48,1%). Cet étiquetage selon la variable de l'âge d'après les catégories sportives correspond, pour les enquêtes démographiques et macrosociologiques, à d'autres appellations : le terme « adolescentes » rassemble la tranche d'âge de 14 à 19 ans inclus, et « jeunes adultes » la tranche d'âge des 20 – 35 ans. Du point de vue de l'âge, les joueuses interrogées représentent les générations montantes à la Fédération alors que la plupart des cadres sportifs et la majorité des dirigeants ont plus de 35 ans, incarnant la génération des aîné-e-s. Les volleyeuses interrogées à Antananarivo sont très majoritairement célibataires (204, soit 92%) et n'ont pas d'enfants (210, soit 94,5%). Seulement 18 d'entre elles sont mariées, 13 sont mères de famille (6 joueuses ont un enfant, 5 en ont deux, et 2 plus de trois). Le premier constat qui s'impose est donc que la très grande majorité des volleyeuses interrogées n'a aucun enfant à charge, n'a pas d'obligation par rapport à un foyer, n'est pas sous l'autorité d'un mari. Ce ne sont pas ces types d'assignations domestiques qui les tiennent écartées des terrains de sport, qu'elles fréquentent du reste, étant licenciées de la ligue de volley-ball.

La majorité de ces joueuses suivent un cursus scolaire ou universitaire, 190 se déclarent étudiantes, soit 85%, 32 autres déclarent une profession, bénéficiant donc d'une relative indépendance économique, et uniquement 2 se disent sans emploi. Les professions déclarées sont, par ordre décroissant de fréquence, institutrices (9), ménagères (5), stagiaires (4), agents commerciaux (3) ou employées (3), secrétaires (2),

¹⁴² « Dans son acception sociologique, le patriarcat correspond à un système de société dans lequel l'homme (le *pater familias*) est le principal dépositaire de l'autorité familiale et l'exerce au prix d'une subordination de sa fille, de son épouse ou de sa sœur. C'est également, au sens large, un modèle d'organisation sociale au sein duquel les hommes détiennent l'essentiel du pouvoir.», in *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, sous la direction d'Esther Benbassa, Larousse, 2010, p. 534. Une culture « androcentrée » met l'homme au centre des valeurs.

monitrices de sports (2), surveillantes (2) et employée, bibliothécaire (1). Le niveau d'études des joueuses est lié aussi à l'âge : le BEPC, pour 38%, le Baccalauréat pour 48%, puis licence 13%, master 3% ou autres qualifications 3%. La majorité a un niveau scolaire élevé par rapport à la moyenne de scolarisation des jeunes filles malgaches selon les chiffres donnés par le rapport de l'Unesco, 2012-2013¹⁴³, émanant du Ministère de l'Education Nationale :

« Même si en 2008-2009, l'éducation formelle comptait environ 5,5 millions d'apprenants dont 78% dans l'enseignement primaire, les performances du secteur de l'éducation sont faibles, avec des taux d'achèvement de 66% et 25% pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle, et 9% pour l'enseignement secondaire. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 88,3% en 2009-2010. »

La profession du père la plus fréquemment déclarée est « Cadre et profession intellectuelle supérieure », pour 65,7%, ensuite viennent les professions intermédiaires 16,2%. Seulement 3 cas de sans emploi sont enregistrés pour les pères, alors que 79 cas sont enregistrés pour les mères, femmes au foyer (soit 36%). Mais parmi les professions déclarées de la mère, la catégorie de « Cadre et profession intellectuelle supérieure » est aussi bien représentée, 31,5%, puis vient celle d'artisan, commerçante, 23,4%, les « professions intermédiaires » n'étant que 5,9%. Rappelons que pour l'ensemble de la société malgache, l'enquête EPM 2010 indique que la catégorie « Cadre supérieur ou moyen » représente pour les hommes 1,9% des emplois et 1,4% pour les femmes¹⁴⁴. De plus, en croisant les données, l'enquête apprend que les joueuses qui ont déclaré une mère « sans emploi » déclarent comme professions du père de famille à 72,2% « cadre et profession intellectuelle supérieure », puis 12,7% « profession intermédiaire », et 8,9% « chef d'entreprise », ce qui confirme l'appartenance de la population des joueuses à un milieu plutôt favorisé. Seul un cas de père et mère sans emploi est recensé. La représentativité de l'échantillon permet donc de caractériser cette population féminine des volleyeuses licenciées de la FMVB, jouant à Antananarivo, comme issue d'un milieu social plutôt aisé, à niveau d'études plutôt élevé. Elle se distingue, par son recrutement, des pratiquantes d'associations de quartier non inscrites en club et d'autres sports comme

¹⁴³ Document Unesco de programmation pays – Madagascar 2012-2013, publication de janvier 2012, p. 9.

¹⁴⁴ Cf. Chapitre II, Tableau 1 : Structure des emplois, selon le genre et la CSP, source : EPM 2010

le rugby par exemple, d'après les indications données par les interviews des cadres de cette discipline.

La comparaison des situations familiales individuelles des joueuses et des données démographiques de la société malgache confirme également l'appartenance de ces jeunes filles ou jeunes femmes volleyeuses de la FMVB à des milieux urbains, instruits et plutôt socio-économiquement favorisés. En effet la publication d'avril 2010 de l'NSTAT, *Enquête Démographique et de Santé Madagascar 2008-2009*, fournit ces statistiques relatives au pourcentage des jeunes filles de 14 à 19 ans ayant déjà un enfant :

« Les proportions d'adolescentes ayant commencé leur vie féconde augmentent rapidement avec l'âge, passant de 8 % à 15 ans à 57 % à 19 ans, âge auquel 50 % des jeunes filles ont déjà eu, au moins, un enfant. Le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde est nettement plus élevé en milieu rural (35 %) qu'en milieu urbain (17 %). (...) Les régions d'Analamanga (18 %), de Vakinankaratra (19 %) et d'Itasy (17 %) sont celles qui enregistrent les plus faibles proportions d'adolescentes qui ont déjà commencé leur vie féconde. »

Or, les données relatives à la population de l'enquête établissent que parmi la population des joueuses de 14 à 17 ans inclus, soit 123 joueuses, aucune n'a d'enfant, le taux d'adolescentes ayant commencé sa vie féconde est donc de 0%. Parmi les joueuses de 18 – 19 ans au nombre de 78, il est de 2,5 %, avec 2 joueuses qui sont déjà mères. Ces chiffres accèdent à nouveau l'appartenance des jeunes volleyeuses à une frange instruite et plutôt favorisée du milieu urbain en fonction des tendances générales décrites par le compte rendu de l'enquête démographique de 2008 :

« Le pourcentage d'adolescentes ayant déjà commencé leur vie féconde diminue de manière très importante avec l'augmentation du niveau d'instruction passant de 60 % parmi les non instruites à 16 % parmi celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus. De même, cette proportion diminue considérablement avec l'augmentation du niveau de bien-être économique des ménages, passant de 51 % chez les adolescentes des ménages du quintile le plus pauvre à 14 % chez celles des ménages les plus riches. » (p. 73).

Or parmi les 99 joueuses de 20 à 25 ans, 3 sont déjà mères, ce qui représente 3%. Parmi les 80 joueuses de 25 à 35 ans, 8 déclarent être mères, soit 10%. Ces taux sont très

inférieurs à ceux indiqués par l'enquête de l'INSTAT de 2008 puisque les âges de 20-24 ans sont les âges de pic de la fécondité.

Du point de vue des relations de genre, ces indicateurs démographiques précisent que la vie des volleyeuses interrogées échappe aux normes les plus conservatrices de la société malgache selon lesquelles le rôle principal de la femme est de mettre au monde et d'élever des enfants. Leur fréquentation des terrains de sport bat en brèche l'assignation exclusive d'une femme à la maison et leur pratique sportive étend les territoires de l'activité féminine hors des tutelles maritales ou familiales. D'autres priorités, de l'ordre du développement personnel, repoussent probablement, pour la majorité d'entre elles, la procréation et tracent, ce faisant, l'une des voies de l'émancipation féminine. Elles remettent alors en cause le schéma global de la société malgache d'après lequel les dirigeants de la Fédération assurent qu'elles sont indisponibles pour les terrains de sport, assignées à un foyer.

V – I – 1 - 2. Les profils de sportives et la privatisation d'un temps pour soi

Rappelons que la seule enquête sur l'emploi du temps des ménages, réalisée en novembre 2001¹⁴⁵, publiée par le RNDH 2003, observe que les pratiques sportives des femmes sont, en milieu urbain comme en milieu rural, de 3 heures/année, pour un échantillon retenu allant de 6 à 65 ans, y compris donc le sport scolaire. Le constat est qu'un grand nombre de filles et de femmes n'ont aucune activité sportive, en ville comme à la campagne. Les pratiques masculines vont de 14 heures/année pour un homme en milieu rural à 25 heures/année pour un homme de milieu urbain. Au regard de ces données, le temps consacré au sport par les volleyeuses est d'un tout autre ordre car la pratique du volley-ball occupe une place non négligeable dans l'emploi du temps hebdomadaire des 222 joueuses interrogées. Parmi elles, 37 % des joueuses déclarent le pratiquer 1 à 2 fois par semaine, mais 41,4 % le pratiquer 2 à 3 fois par semaine et 21,6% le pratiquer 3 fois et plus par semaine. Au nombre de ces volleyeuses, 33,3% sont, de plus, adeptes d'autres disciplines, ce qui implique encore davantage de temps hebdomadaire consacré au sport, et parmi ces dernières, quelques-unes cumulent au moins 3 pratiques sportives différentes puisque 74 joueuses déclarent 110 autres pratiques sportives. Parmi ces volleyeuses, plus de la moitié (54%) déclarent plus de 3

¹⁴⁵ Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de 2 663 ménages, soit 7 749 individus des deux sexes, âgés de 6 à 65 ans, représentatifs du milieu urbain et du milieu rural des 6 provinces de Madagascar.

ans de pratique du volley-ball, 36% déclarent jouer au niveau national et 11,7% au niveau international ce qui atteste d'un investissement en temps important pour ce sport.

Outre ce volume horaire consacré au sport qui atteste *de facto* de la conquête d'un droit au « temps pour soi »¹⁴⁶, hors de la maison ou de la famille, pour ces jeunes filles et jeunes femmes, les raisons de la pratique montrent également une modification de la hiérarchie des valeurs culturelles puisque le « prestige du sport » est une des raisons principales de la pratique. L'école incite peu les filles au volley-ball, seulement 11% des réponses en attestent. En revanche, 26,5% des volleyeuses disent avoir été incitées à la pratique par leur famille, 29% par les amis et 28% mentionnent le « prestige du sport » comme source de leur engagement, qui peut aussi participer de la sollicitation des amis et du choix des familles. Orienter les jeunes filles vers le sport relève en tout cas d'une politique éducative fort éloignée des considérations utilitaires et des apprentissages préparant les filles à un futur rôle d'épouse, de mère de famille, de ménagère. En ce sens, cette motivation pour le volley-ball participe d'un modèle culturel alternatif de ce qui définit « une bonne éducation ». Les adolescentes sont les plus nombreuses (63%) à déclarer un engagement pour « le prestige du sport », ce qui signale peut-être un engouement pour le sport – ou pour le volley-ball - croissant ces dernières années. Les profils des joueuses déclarant avoir été incitées à pratiquer par « la famille » se différencient de celles venues pour « le prestige du sport » par l'âge principalement, 49% d'adolescentes au lieu de 63% pour le cas précédent. Plus âgées, ces volleyeuses ont une pratique plus longue : 68,7% déclarent jouer depuis plus de 3 ans, 30,4% depuis 2 ou 3 ans et 1,4% depuis 1 an. Elles sont aussi plus nombreuses à atteindre le niveau international (13%) ou national (46,4%), pour 31,9% jouant au niveau régional et 8,7% au niveau communal.

Quelle que soit la raison de la pratique, le temps consacré à un loisir individuel, se développant hors de la sphère domestique et familiale, ouvre une brèche à l'assignation des femmes à la maison, répétée par maints entretiens dans l'enquête de cadres hommes mais aussi par la Présidente de la Fédération de volley-ball, par exemple :

¹⁴⁶ Alain Corbin explicite ainsi « les revendications d'un temps pour soi » : « Le temps pour soi, dont le désir monte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, doit beaucoup à l'antique figure du loisir cultivé. Ce temps, régi par le plaisir, est celui de la jouissance que procurent l'expression et la réalisation de soi dans la spontanéité ; satisfaction temporelle qui implique d'oublier le temps pour créer et maîtriser le sien propre. », Alain Corbin, « L'avènement des loisirs », p. 19 in *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Editions Champs Histoire, 1995, p. 9-21.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Si le mari n'est pas compréhensif, ce sera un frein pour la femme pour accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne. A part le mari jaloux les femmes, elles ont des obligations familiales avec les enfants. Elles sont moins disponibles.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme c'est plus dur à cause de toute cette responsabilité à la maison et l'incompréhension d'un mari jaloux.

Le temps passé sur les terrains de sport n'est pas consacré à la maison, ce qui signifie une autre relation familiale ou maritale que celle d'une femme tenue en tutelle comme « le fil suivant l'aiguille, *Kofehy manara-panjaitra ny vehivavy*», dépendante de l'autorité d'un conjoint, destinée à procréer et à élever les enfants, à qui incombent la gestion du foyer et les tâches ménagères, selon les descriptions développées par les dirigeants de la Fédération. Construire un temps de loisir externe à la famille, pour une femme, étend le territoire de son espace social et transforme les rapports de sujétion établis par la suprématie masculine dans la sphère privée. Etre assidue d'une pratique sportive signifiant autonomie, indépendance et mobilité, c'est récuser la conception d'un rôle social féminin strictement chevillé à la maternité, tout en allant contre les préjugés ancestraux des fady d'après lesquels le sport met en danger la procréation.

V – I – 2. L'émergence d'une alternative au modèle patriarcal

Cette disponibilité de la femme à elle-même, impliquée par la pratique sportive, n'est pas une exclusivité du volley-ball mais sa reconnaissance et sa visibilité constituent un enjeu dans les relations entre genres, sous-jacentes aux discours de l'enquête.

V – I – 2 - 1. La progressivité du processus de mobilité de genre

La socialisation au loisir individuel propose une alternative aux modèles culturels articulés à la sphère domestique où les hommes n'investissent pas de temps alors que les femmes y sont assignées, ce qui fonde leur position d'infériorité. Les volleyeuses prolongent probablement une sensibilité favorable au sport dans nombre de leurs familles. Bien que la question des activités sportives des parents n'ait pas été posée, il semble sûr que ni ces mères ni ces pères n'éduquent la nouvelle génération dans les normes des standards traditionnels. Faut-il rappeler les violentes critiques qui s'élevèrent en Europe, à la fin du XIXème siècle, lorsque les premières femmes se déplacèrent à

bicyclette ? Laurent Guido et Giani Hever rapportent que cet exercice risquait « de compromettre le bon déroulement de la procréation » selon des médecins spécialistes de la santé, et que « associé dans l’imaginaire de l’époque à la vitesse, à la mobilité et à l’indépendance, le vélo apparaît comme accordant trop de liberté d’action aux femmes »¹⁴⁷, mettant à mal les exigences de respectabilité. Est-ce pour autant l’indice d’une possibilité de plus d’égalité dans la conjugalité, d’une évolution du rôle du mari à la maison ? Rien ne permet de s’avancer sur ces thématiques, les travaux menés par Mennesson montrant des sportives au style de vie contradictoire, comme par exemple les boxeuses « hard »¹⁴⁸. L’auteure constate « d’une manière générale, les stéréotypes les plus « traditionnels » accompagnent des subversions parfois radicales. » (2011 : 360, 361). Mais la privatisation d’un temps pour soi est une composante de la transformation de la place de la femme dans la société malgache¹⁴⁹. Les volleyeuses autant que les arbitres femmes l’illustrent en ce sens que, pour elles, la pratique sportive ne met pas leur vie privée en danger, contrairement à ce qu’annoncent les remarques de maints cadres hommes de l’enquête. Par rapport aux idées qu’ils propagent, ce droit féminin au temps pour soi, au loisir individuel, hors de la sphère privée, prend rang de « mobilité de genre » : les femmes investissent un loisir, le sport, territoire connoté traditionnellement comme masculin.

Mais le processus de transformation culturelle est progressif et les joueuses, si elles vivent individuellement la liberté et l’autonomie que permet la privatisation d’un temps pour soi, n’ont pas connaissance de l’ampleur effective de cette socialisation alternative aux modèles traditionnels de la culture « androcentrée », comme la définit le rapport de l’Unicef 2011 portant sur *Genre et Education*¹⁵⁰. En effet, se remarque un net décalage entre le pourcentage de joueuses se déclarant célibataires (92%) et le nombre de joueuses (48%) cochant la case « interdiction du conjoint » dans le QCM qui propose diverses raisons explicatives de la rareté des femmes arbitres. Même si cette réponse est la plupart du temps panachée à une autre puisque 222 volleyeuses donnent 403 réponses, ce sondage montre que presque une joueuse sur deux relaie encore un stéréotype de la

¹⁴⁷ In *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, op. cit., 2003, p.15.

¹⁴⁸ « Les boxeuses « hard » questionnent la suprématie masculine dans un de ses domaines de prédilection : l’usage de la violence physique. Mais elles compensent largement cette transgression sportive exceptionnelle en refusant une conception égalitaire des rapports homme / femme dans la vie quotidienne, et plus particulièrement dans la prise en charge des tâches domestiques. » (2011 : 361)

¹⁴⁹ Cf. notamment au chapitre I, la présentation des travaux de Lantoso V.I. Andrianjafitrimo, *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle*, 2003.

¹⁵⁰ UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, étude publiée en 2011, op. cit.

domination masculine. Elles ne vivent pas, personnellement, la toute puissance du conjoint étant célibataires, mais elles répondent au nom des autres femmes en quelque sorte, pour « les femmes en général », sans s'interroger sur les particularités du milieu sportif où elles évoluent et qu'elles connaissent. Le cliché de la femme soumise à l'autorité maritale imprègne donc les esprits même de celles qui ne sont pas dans cette situation, une répondante sur deux dans cette enquête. L'intérêt est de constater ici comment une modification du statut privé de la femme déjà effective n'est pas encore intégrée dans les représentations de la société « en général », y compris dans une partie du milieu social où la transformation se produit. Toutefois, ce décalage entre les faits et les représentations, marquant l'historicité d'un processus de changement de normes sociétales, est encore à nuancer parce que très peu de volleyeuses reprennent ces clichés quand elles répondent à titre personnel à une question semi-ouverte : ainsi, l'interdiction du conjoint représente moins de 5% des raisons de non candidature à l'arbitrage chez les volleyeuses. Ce « fossé » entre la réalité que vivent les joueuses et la représentation des « femmes en général » qu'elles reproduisent permet de mesurer l'enracinement des stéréotypes ou la force du discours traditionnel. Bien que non concernées, ces jeunes femmes reprennent à leur compte, sans s'en rendre compte, les clichés de la culture dominante.

V – I – 2 - 2. *Le dessaisissement des stéréotypes d'une société patriarcale*

C'est à la question « Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ? » que les joueuses reprennent des stéréotypes¹⁵¹ alimentant aussi les principaux argumentaires des cadres et dirigeants hommes. Ils sont toujours présentés sous l'autorité de la tradition malgache ou de l'opinion publique, « *les difficultés selon la tradition malgache envers les femmes et selon les exigences de la société.* » (E15) dit un cadre, ou « *Parce que la culture sociale et le statut de la femme comme étant juste une mère de famille ou femme au foyer joue un rôle.* » dit une volleyeuse.

La plupart des joueuses abandonnent ces stéréotypes lorsque la question les rapproche plus directement de leur propre situation. Ainsi dans les réponses à la question

¹⁵¹ « Les stéréotypes sont des croyances a priori, largement partagées, quoiqu'en rien confirmées par une observation objective du réel, sur les traits de personnalité et les comportements supposés typiques d'un groupe donné d'individus. (...) Les stéréotypes, appris dès l'enfance, s'activent quasi automatiquement. Ils correspondent à une logique essentialiste. Les traits de caractère et les conduites des gens sont expliqués parce qu'ils sont, que ce soit par nature ou par l'effet d'une culture tenue pour invariable, un peu comme s'ils étaient les membres d'une même espèce. », in *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, sous la direction d'Esther Benbassa, Larousse, 2010, p. 632.

« Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball », le poids des stéréotypes diminue fortement. Mieux encore, la plupart ne figurent plus dans les raisons qui expliquent pourquoi les joueuses ne souhaitent pas, personnellement, devenir arbitre. Ainsi, l'indisponibilité relative aux obligations familiales représente 53% des réponses ayant trait à la vie quotidienne (*Les contraintes familiales. - Les tâches ménagères. - Vie familiale. - Peur de perdre son foyer - Le foyer - Le travail surchargé.*), mais chute à 19% des réponses touchant le monde du volley-ball, et représente 7% des raisons personnelles de non candidature à l'arbitrage. Il en va de même de la tutelle maritale qui plane sur la vie quotidienne, 42% des réponses :

La réticence du mari. - L'autorité du mari - Frein conjugal. - Interdiction du conjoint - La femme ne décide pas toute seule, elles attendent la permission du mari. - Femmes soumises aux commandes de l'homme.

Mais ce type de réponse passe à 8% pour ce qui concerne le monde du volley-ball et disparaît des raisons personnelles de non candidature. Ou encore, bien que la situation s'applique à très peu de leur cas, le fait d'être mère (*Grossesse. - Allaiter son bébé - Naissance de son enfant. - Convalescence - Condition physique*) est un frein de la vie quotidienne (21%) qui n'est plus mentionné ni pour le monde du volley-ball, ni comme raison de non candidature à l'arbitrage.

Les mœurs conventionnelles,

Coutume du pays - Rôle dans la société - Les ragots qui vont effrayer les femmes à décider de pratiquer le rôle d'arbitre. -- Interdiction de la famille - Manque de liberté.

privant les femmes de liberté pour la vie quotidienne (10%), ne sont plus évoquées dans le monde du volley-ball, ni comme raison personnelle de non candidature.

A la différence des dirigeants qui s'arrêtent à une vision traditionnelle de la condition féminine pour expliquer la rareté des femmes arbitres, si ces clichés viennent à l'esprit de volleyeuses quand elles évoquent la situation « des femmes en général », elles les abandonnent en personnalisant leurs réponses pour exprimer le vécu de leur situation. Ce phénomène illustre à la fois l'emprise d'une culture traditionnelle de la domination masculine puisque ces stéréotypes « s'activent quasi automatiquement¹⁵² » et les modalités d'un dessaisissement progressif de cette sujétion idéologique. Un des enjeux de la féminisation de l'arbitrage est, sur ce point, qu'elle confère plus de visibilité et de lisibilité à des choix de vie alternatifs aux modèles des rôles sociaux traditionnels.

¹⁵² In article « Stéréotype », *Dictionnaire des racismes*, dir. E. Benbassa, *op. cit.* 2010, p. 632.

V – II. La formation des femmes à l'arbitrage : l'offre et la demande au sein de la Fédération de volley-ball

L'analyse du profil démographique, social et sportif des joueuses interrogées vient de montrer que ces personnes ne sont pas recluses au foyer pour l'éducation des enfants ni interdites de pratiques sportives par un mari jaloux. Pour la grande majorité d'entre elles, les normes sociétales ne les excluent pas d'un devenir d'arbitre, contrairement à ce qu'assure la hiérarchie. La recherche de l'explication de la rareté des arbitres femmes se prolonge donc sur la seconde controverse qui traverse le corpus d'enquête, portant sur la gestion de la formation à l'arbitrage au sein de la Fédération. Est-ce que les femmes ne *veulent* pas devenir arbitre, comme l'affirme le secrétaire général de la Fédération, alors qu'elles sont sollicitées par les dirigeants de club auxquels la Fédération délègue la tâche de prospection ? Ou bien, est-ce qu'elles ne *peuvent* pas devenir arbitre parce qu'elles sont tenues à l'écart du recrutement et de la formation comme le disent l'observation participante, les arbitres femmes, et quelques cadres sportifs hommes ?

Le sondage auprès des volleyeuses permet de préciser la configuration de l'offre et de la demande de formation à l'arbitrage de volley-ball : existe-t-il une offre de formation qui ne trouve pas d'écho auprès des femmes parce qu'elles ne sont pas en demande de formation, ce qui est le point de vue des dirigeants interviewés ? Ou bien, existe-t-il une demande des femmes pour cette formation, demande non satisfaite parce qu'elles ne sont pas averties de ces formations, point de vue des arbitres femmes et de quelques cadres ? C'est le rapport de l'offre de formation à la demande de formation qui est donc examiné d'après le corpus recueilli auprès des volleyeuses.

V – II – 1. L'offre de formation à l'arbitrage pour les joueuses

Si une offre de formation vise la promotion des femmes dans un secteur professionnel elle est encadrée, en amont et en aval, par des mesures incitatives et par une grande publicité de l'offre. Or les déclarations de la majorité des volleyeuses confirment qu'elles ne sont pas sollicitées, au contraire nombre d'entre elles font part d'une mise à l'écart, et quelques-unes de rejet.

V – II – 1 – 1. *La confidentialité de la formation d'arbitre, une mise à l'écart des volleyeuses*

Plusieurs items interrogent les joueuses sur les causes, d'après elles, de la rareté des arbitres femmes. Un premier QCM s'enquiert des raisons de la sous-représentativité des arbitres femmes. En réponse, les joueuses cochent le manque de proposition pour 37% d'entre elles, puis le manque d'information (33% des réponses) et le manque de valorisation (16%). A la question semi-ouverte : « *Pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?* », les réponses, davantage personnalisées, ciblent encore le manque de sollicitation (20%) et la mise à l'écart (16%) avec des formulations précises :

Car elle ne sait pas où aller pour la formation. - Parce que les organisateurs ne font pas une politique de relève. - Manque d'encadrement. - Manque de sollicitation. - Manque d'information au niveau de la Fédération. - Manque de formation. - Parce que les organisateurs n'encouragent pas les femmes. - Manque de sensibilisation en ce sens. - Manque d'une large diffusion de formation d'arbitre du volley-ball. - Parce qu'elles ne savent pas percer le chemin dans ce domaine. - Parce qu'elles sont minimisées, écartées.

De même, les réponses à la question : « *Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball* » donnent les mêmes explications : manque de sollicitation et d'encouragement des femmes (36%), mise à l'écart des femmes (19%), insuffisance de clubs, de matchs, de formations (19%).

Manque de formation. - Manque de proposition. - Manque de sensibilisation. - Manque de motivation. - Manque d'information. - Manque de communication. - Manque de possibilité pour réaliser son entrée à la formation d'arbitre. - Manque de sollicitation. - Manque de contact pour le faire. - Manque d'opportunité - Manque de sociabilité. - Rareté des femmes arbitres, manque de leadership.

Ces réponses confirment l'absence de publicité pour la formation d'arbitre et son caractère confidentiel, *manque d'information, manque de communication, manque de proposition, manque de sensibilisation*. Elle est réservée *de facto* aux hommes, ce qui a été affirmé en d'autres lieux de l'enquête (observation participante, femmes arbitres, entraîneurs ou cadres sportifs de l'ANS). Mais, de plus, nombre de réponses décrivent, en peu de mots, une politique, non de promotion, mais de rejet et d'éviction :

Des sentiments de rejet - Le manque de confiance. - Discrimination. - Le mépris des dirigeants des clubs - L'indifférence - Manque de confiance envers la femme. - Manque de soutien de la part des anciens. - Manque d'encouragement.

L'apport complémentaire du corpus recueilli auprès des volleyeuses est la dénonciation d'un climat psychologique défavorable à la promotion des joueuses. Ainsi,

certaines d'entre elles mentionnent le *mépris de dirigeants des clubs, l'indifférence, des sentiments de rejet, le manque de confiance*. A travers ces réponses s'expriment des personnes qui se sentent traitées plutôt en parias de l'organisation sportive qu'en figures de futures arbitres au sein de la Fédération.

V – II – 1 – 2. *Autres diplômes et formations recensées au sein de la population interrogée*

Pourtant, les joueuses ne sont pas hostiles, *a priori*, à l'idée de formation, soit pour progresser dans leur jeu, soit pour envisager de devenir cadre sportif. L'enquête permet d'établir un inventaire des certifications et diplômes sportifs de ces volleyeuses, ainsi que celui des formations qu'elles ont pu suivre. Au sein des joueuses, certes, rares sont celles qui sont titulaires de certification, attestation ou diplôme sportifs, 6% soit 14 joueuses sur 222 et cinq d'entre elles déclarent détenir un *Certificat d'entraîneur du volley-ball du 1^{er} degré* de la FIVB (Fédération Internationale du Volley-ball). Les autres réponses se répartissent entre *Attestation de stage d'animatrice sportive du quartier - Attestation de participation aux jeux de la CJSOI (Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien) - Certificat de Sport Aid programme par FIVB - Certificat d'arbitre volley-ball de ligue - Certificat d'éducateur sportif*. Mais les joueuses qui ont suivi des formations sont plus nombreuses, 54, soit 24%. Elles ont participé à des stages de sélection ou entraînement renforcé avant une compétition internationale : *Formation Volley-ball avec les experts de la CJSOI - Formation pendant la sélection des joueuses pour les Jeux des îles - Présélection CJSOI - Formation CONFEJES - Formation sélection nationale*. Mais sont aussi mentionnés des stages à visée interne à la ligue, référencés par les joueuses comme *Formation pendant le regroupement pour la préparation du championnat régional - Formation dans le cadre du championnat U 23 - Formation dans le cadre du championnat U18 - Formation volley-ball à l'âge cadette*. Presque un quart d'entre elles atteste avoir déjà participé à des stages antérieurement organisés, elles ne les boudent pas. De plus, le sondage apprend également qu'une très grande majorité (192, soit 86,4%) pense qu'en tant que joueuse, il faut être formé à l'arbitrage du volley-ball. Cette demande correspond principalement à des besoins des joueuses pour améliorer leur jeu selon les justifications qu'elles associent à ce souhait. Notons que cette attente par rapport à un renforcement de formation à l'arbitrage n'est mentionnée ni par les cadres ou les dirigeants de la Fédération, ni par les arbitres femmes, or elle est massive. Les arbitres internationales ont expliqué que souvent les

règlements changeaient et que de ce fait, il était toujours nécessaire pour elles de réactualiser les connaissances des joueurs sur l'arbitrage. On suppose qu'il en va de même au volley-ball. L'organisation de tels stages d'actualisation des règles de l'arbitrage, sans visée de diplôme ouvrant sur le statut d'arbitre, constituerait une bonne sensibilisation au métier d'arbitre femme, une phase préalable à la professionnalisation d'un plus grand nombre de femmes arbitres. Sur ce point encore, le profil de la population des volleyeuses est mal connu de la hiérarchie et des cadres sportifs. Il s'avère après enquête que les arguments assurant l'absence d'intérêt pour l'arbitrage chez les joueuses femmes sont caducs.

V – II – 2. Les demandes, non satisfaites, de formation à l'arbitrage chez les joueuses

Puisqu'elle peut offrir l'opportunité d'une antichambre promotionnelle à la féminisation du métier, cette forte demande de renforcement de formation à l'arbitrage exprimée par les volleyeuses sera examinée dans le détail de ses formulations avant que ne soient recensées et décrites les candidatures, moins nombreuses mais affirmées, au métier d'arbitre.

V – II – 2 – 1. Une forte demande de formation pour l'arbitrage, pour la pratique du jeu

Il est clair que la plupart des attentes des joueuses ne correspondent pas à une visée professionnelle du métier d'arbitre car, parmi les raisons majoritairement données à la nécessité d'être formé à l'arbitrage, vient celle d'améliorer son niveau de pratique (119 réponses, soit 53,6%). La meilleure connaissance de l'arbitrage contribue à améliorer diverses facettes de la pratique du jeu :

Pour augmenter la compétence et l'expérience des joueuses. - Pour pouvoir jouer sans faute et aussi juger équitablement. - Car la qualité de jeu dépend de la connaissance des règlements. - Pour éviter les lacunes dans les jeux. - Pour se perfectionner dans le jeu. - Afin de donner un bon résultat lors d'une compétition sportive. - Pour éviter l'incompréhension des fautes. - Parce que l'arbitrage fait avancer le niveau de pratique d'une joueuse. - La pratique exige la connaissance des règlements. - Pour être une bonne joueuse. - Pour comprendre la multiplicité du jeu applicable au volley-ball. - Pour développer les stratégies des jeux. - Pour avoir l'avantage sur les astuces du jeu. - Pour pouvoir contrôler l'adversaire et les réactions d'arbitre. - Pour être sûr des fautes commises et des points reçus. - Pour savoir faire des réclamations en cas de faute d'arbitrage. - Pour éviter l'hésitation pendant le match.

Un grand nombre de joueuses ciblent leur requête sur la connaissance et le respect des règles (78, soit 35%) et ces réponses peuvent être mises en correspondance avec les difficultés rencontrées en tant que joueuses. En effet, la première difficulté déclarée étant l'agressivité verbale des adversaires (139, soit 62,6%), on peut penser qu'une meilleure connaissance des règles du jeu sur la scène de match réduirait l'agressivité car l'incompréhension des règles vient en second lieu des difficultés déclarées en tant que joueuse, avec une forte fréquence de réponses (110, soit 49,5%).

Pour éviter toutes erreurs malencontreuses, des violences à cause de l'ignorance de l'arbitrage qui sont fréquentes. - Pour que les troubles entourant les rencontres sportives diminuent si toutes les joueuses connaissent les règlements d'arbitrage. - Pour éviter les mésententes avec l'arbitre à cause de l'incompréhension des règles lors de la rencontre sportive. - Pour éviter de s'opposer bêtement de la décision d'arbitre. - Pour faciliter le rapport entre arbitre /joueuse dans la compréhension du jeu et du règlement. - Pour éviter les différentes contestations au moment des matchs. - Pour éviter de fausser les résultats des matches et cultiver le manque de fairplay chez les joueurs. - Pour savoir les limites de comportement à prendre ou à ne pas prendre. - Pour comprendre les décisions. - Pour savoir accepter la décision d'arbitre dans les normes.

Mais d'autres joueuses voient dans une telle formation un début de rattrapage possible du déficit en arbitres femmes au sein de la Fédération et pensent donc au métier d'arbitre :

Parce que les hommes sont déjà nombreux. - Pour améliorer l'égalité de sexe car le sport est très masculin sur le point de vue de l'arbitrage. - Pour augmenter le nombre des arbitres féminins dans notre île. - Pour l'avenir du sport. - Pour éviter la sous estimation faite par les hommes. - Pour que les hommes et les femmes se trouvent sur un même pied d'égalité. - Pour vulgariser le monde du sport dans notre pays. - Pour développer le monde de sport à Madagascar.

Les joueuses, peu nombreuses, qui n'envisagent pas qu'il faille une formation spécifique à l'arbitrage disent que leur apprentissage de l'arbitrage au cours des entraînements leur suffit :

Le fait de jouer dans le club permet déjà de reconnaître les règlements. - Puisqu'on sait déjà les règlements du volley-ball. - Puisque le coach est là pour apprendre les règlements. - La pratique est presque suffisante. - Il faille être averti mais pas formé car la formation est compliquée - Parce que seuls ceux qui veulent être arbitre doivent être formés à l'arbitrage.

Comme le suggère une réponse, « *C'est à l'arbitre de faire une formation* », de tels stages, organisés sans déboucher sur le diplôme d'arbitre et menés par des femmes arbitres, offriraient l'opportunité de renforcer leur leadership auprès des volleyeuses. Ces formations spécifiques auraient aussi l'avantage de favoriser le succès des volleyeuses

participant ensuite au stage de formation au métier d'arbitre pour celles qui le souhaitent. En effet, le sondage n'apporte aucune information sur les difficultés rencontrées lors des stages de formation à l'arbitrage, et l'enquête ne peut confirmer ou infirmer les remarques sur le déroulement de ces sessions relevées par l'observation participante et les arbitres femmes. Mais les succès des candidates femmes pourraient être davantage préparés et plus nombreux grâce à ces mini-stages précurseurs car il existe un nombre non négligeable de volleyeuses déclarant qu'elles souhaiteraient devenir arbitres. Qui sont-elles ?

VI – II – 2 - 2. Les candidatures potentielles à l'arbitrage : le profil des joueuses

Le sondage d'opinion opéré auprès des 222 joueuses de la ligue de Tananarive apporte un démenti aux certitudes des dirigeants selon lesquelles les volleyeuses ne sont pas intéressées par le métier d'arbitre. En effet, 63 d'entre elles, soit 28% de la population interrogée, souhaitent devenir arbitres de volley-ball. Précisons le profil de ces candidatures afin de vérifier si elles sont crédibles et recevables selon les divers critères énumérés par la hiérarchie.

Notons d'abord que parmi les 63 volleyeuses souhaitant devenir arbitres, 62 joueuses sont célibataires et une seule mariée. Toutes sont sans enfant. Elles ne sont donc pas soumises aux contraintes des charges familiales ou d'engagement marital. La grande majorité poursuit des études, 56 se déclarant étudiantes (89%), alors que 2 se déclarent institutrices, 1 monitrice de sport, 2 stagiaires et 2 sans emploi. Comme niveau de diplôme, 39 d'entre elles, soit 62%, se déclarent titulaires du Baccalauréat ou plus (28 Baccalauréat, 10 Licence, 1 Master). Vraisemblablement, leur compétence en français n'est pas un obstacle à la formation de l'arbitrage, nonobstant les craintes de la présidente de la Fédération. Ce profil de volleyeuses correspond à un milieu social familial favorisé, comme indiqué par le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Profession du père

Profession du père	Effectif	Fréquence
Artisan commerçant	5	7,9%
Chef d'entreprise	5	7,9%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	42	66,7%
Profession intermédiaire	10	15,9%
Sans emploi	1	1,6%
Total	63	

Tableau 25 : Profession de la mère

Profession de la mère	Effectif	Fréquence
Artisan commerçante	17	27,0%
Chef d'entreprise	2	3,2%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	18	28,6%
Profession intermédiaire	2	3,2%
Sans emploi	24	38,1%
Total	63	

Les âges des candidates vont de 14 à 32 ans, 27 joueuses étant adolescentes, de 14 à 19 ans (43%), alors que 36 d'entre elles sont jeunes adultes de 20 à 32 ans (57%). Les jeunes adultes peuvent être considérées comme des candidates prêtes à s'engager sans tarder alors que les adolescentes annoncent une relève pour demain. Présentent-elles les qualités nécessaires sur le plan sportif ? Un effectif important, 30 volleyeuses, soit 48% des candidatures, déclare jouer au niveau national ou international (22 au niveau national et 8 au niveau international) et pratiquer depuis plus de trois ans. Ce sont donc des joueuses à la technique de jeu éprouvée, de haut niveau. Les joueuses de niveau régional sont au nombre de 22 (soit 35% des candidates), celles qui jouent au niveau communal au nombre de 11 (soit 17,5%). Ces volleyeuses seront susceptibles de recrutement ultérieurement, à moyen ou plus long terme.

Autre démenti aux propos de la hiérarchie, ces jeunes filles et jeunes femmes savent se ménager du temps pour se consacrer à la pratique sportive. La majorité pratique le volley-ball 2 à 3 fois par semaine, 36 joueuses se disent dans ce cas, soit 57% de l'effectif. Mais une autre partie d'entre elles, 17 joueuses, soit 27%, pratiquent 3 fois et plus de 3 fois par semaine. Parmi ces volleyeuses, 18 – soit 28,5% d'entre elles - ont déjà participé à une formation sportive, la plupart à l'occasion de sélection nationale ou internationale, sans problème particulier d'horaires. Qui plus est, dans la population de joueuses interrogées, presque une volleyeuse sur deux, 41%, est adepte d'un autre sport que le volley-ball, ou de plusieurs autres sports. Ces sportives les plus engagées passent donc beaucoup de temps sur les terrains, loin du modèle patriarcal enchaînant les femmes à des tâches domestiques. Les réponses de 26 sportives « omnisports » permettent de recenser 43 disciplines sportives pratiquées outre le volley-ball. Les sports

collectifs sont les plus fréquemment cités (18 fois le basket-ball, 5 le hand-ball, 3 le football, 1 le beach-volley), mais pas exclusivement comme le montre le récapitulatif ci-dessous.

Tableau 26 : sports pratiqués par les candidates potentielles à l'arbitrage outre le volley-ball

Autres pratiques sportives	Effectifs	Fréquence
Non réponse	37	
Athlétisme	2	4,7%
Basket-ball	18	41,9%
Beach volley	1	2,3%
Capouera	1	2,3%
Football	3	7,0%
Judo	1	2,3%
Handball	5	11,6%
K a r a t é	1	2,3%
La marche	2	4,7%
Marathon	1	2,3%
Natation	4	9,3%
Saut en longueur	1	2,3%
Tennis de table	2	4,7%
Vitesse .	1	2,3%
Total/ réponses	43	

Ces volleyeuses pratiquent dans plusieurs clubs de la ligue de Tananarive, comme l'atteste le récapitulatif ci-dessous.

Tableau 27 : clubs dont sont membres les candidates potentielles à l'arbitrage

Nom du club	Effectifs	Fréquence
AFA : Ambomamory Fanatanjahantena Antananarivo	5	7,9%
AMVB : Akon'ny Mandroseza Volley-ball	6	9,5%
ASSM : Association Sportive Saint Michel	3	4,8%
ASI : Akany Sambatra Itaosy	2	3,2%
BIAS : Bis Akany Sambatra	6	9,5%
COSFA : Club Omnisports des Forces Armées	4	6,3%
3 FB VB : 3 FB Volley-ball	5	7,9%
IFT : Institut de Formation Technique de Tananarive	7	11,1%
SEA : Sport Evangélique d'Ambohimalaza	7	11,1%
SFA : Sokajy Fanatanjahantena Ambohipo	7	11,1%
VBCD : Volley-ball Club Diamant	4	6,3%
VBJ : Volley Ball de la Jeunesse	7	11,1%
Total	63	

Le vivier des volleyeuses se déclarant arbitres potentielles est transversal à la ligue, aucun club ne paraissant avoir mené une politique particulièrement intense pour solliciter de telles candidatures. Les raisons des candidatures sont du reste formulées de façon personnalisée au cours de l'enquête et se distribuent entre diverses grandes causes d'engagement sportif.

V – II – 2 - 3. Les candidates potentielles : leurs motivations

Deux items recensent les motivations à s'engager dans la carrière d'arbitre. Le premier est un QCM général demandant ce qui pousse « les femmes à devenir arbitre ». Les différentes réponses au QCM obtiennent des scores similaires de la part des joueuses qui se déclarent candidates et de celles qui ne se déclarent pas candidates. « *La passion du volley-ball* » est la motivation principale aux yeux des candidates à l'arbitrage (90%) et des non candidates (85,5%), puis vient « *l'influence d'un proche* » pour 25% des candidates et 17,5% des non candidates. Moins fréquentes sont les mentions du « *prestige du statut d'arbitre* » (13% des candidates et 15% des non candidates), du « *club* » (14% des candidates et 13% des non candidates) et du « *gain financier* » (8% des candidates et 9% des non candidates).

Les réponses sont, en revanche, tout à fait autres lorsque les candidates sont invitées à expliquer pourquoi elles souhaitent devenir arbitre alors que les non candidates sont appelées à expliquer pourquoi leur non candidature. Pour les volleyeuses qui se positionnent comme le vivier des arbitres de demain, la majorité des motivations avancées appartient au registre sportif mais l'adhésion à la discipline sportive prend plusieurs visages. La plupart voient l'arbitrage comme le prolongement de leur pratique du volley-ball (49%) :

J'adore le volley-ball, j'adore le défi - Pour améliorer mon expérience et l'honneur de mon club. - Parce que je souhaite rester active dans le domaine du volley-ball. - Par passion - Pour développer le sport. - Pour apporter ma contribution. - Pour approfondir les connaissances en volley-ball. - Pour le développement du volley-ball. - Pour être sûre de ma compétence dans cette discipline. - Parce que le volley-ball et ses règlements évoluent et je vais suivre cette évolution. - Pour rester active dans le domaine du volley-ball et commencer une nouvelle expérience. - Parce que le volley-ball me passionne et l'arbitrage fait partie du jeu. - - Parce que je veux me dépasser moi-même en sachant autre chose que jouer.

D'autres s'engagent au service du respect de la règle dans cette discipline (25%) :

Pour appliquer le règlement lors des matches. - Parce que je souhaite appliquer les règlements. - Pour être en pleine confiance avec le règlement. - Pour bien maîtriser le règlement pour que le public ne conteste pas. - Pour faire respecter la discipline et le règlement sur le terrain, c'est un atout pour la maîtrise du volley-ball. - Pour connaître les évolutions des règlements du volley-ball. - Je vais pouvoir imposer ma décision et faire preuve d'assurance en appliquant les règlements. - Parce qu'il faut des relèves pour arbitrer afin de signaler les fautes et les violations du règlement.

Le manque d'arbitres femmes est aussi une raison clairement exprimée pour s'engager, (20%), certaines joueuses, sensibles à la pénurie d'arbitres et d'arbitres femmes, ayant conscience qu'elles représentent les seules possibilités de relève :

Pour combler le manque d'arbitre féminin à Madagascar. - Pour promouvoir la relève - Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'arbitre femme, je vais augmenter le rang. - Parce que les compétitions féminines méritent d'avoir un arbitre féminin. - Pour prendre la relève. - Pour valoriser la femme arbitre. - La pratique du volley-ball sans arbitre femme n'attire pas trop les filles de mon quartier, et pour mieux arbitrer, il est souhaitable pour moi car j'adore tout sur ce sport. - Pour apprendre aux femmes de devenir arbitres et joueuses professionnelles. - Pour augmenter le nombre des arbitres. - Parce que les effectifs des joueurs et joueuses augmentent chaque année et les arbitres par contre diminuent, car dans mon match il y a dès fois qu'un seul arbitre.

Quelques-unes de ces volleyeuses ont la perspective de mener une carrière d'arbitre au plus haut niveau, et ne cachent pas des ambitions internationales, et même de célébrité :

Je souhaite suivre l'évolution du volley-ball et être arbitre internationale plus tard. - Ça me permet de découvrir d'autres pays. - Pour connaître les évolutions internationales sur le volley-ball. - J'aime bien juger un match international si je serai arbitre. - Pour être célèbre au sport.

Par le choix de ne pas vouloir quitter les terrains de compétition pour y consacrer une grande part de son temps, ces joueuses s'approprient une sphère d'activités novatrices pour une femme, traditionnellement dédiée au service de la famille et de la maison. Les motivations financières, « *Pour gagner de l'argent - Pour le gain financier* », sont rarement évoquées. En ayant l'ambition de devenir arbitre et même arbitre internationale, ces volleyeuses se projettent dans une position de cadre, pas de subalterne, pouvant avoir autorité dans des interactions avec des hommes sur la scène de match. Quelques joueuses le perçoivent probablement quand elles situent leur choix de devenir arbitre dans la rivalité hommes / femmes et voient leur carrière d'arbitre comme une conquête féministe à mener sur un fief masculin (5%) :

Pour égaliser l'homme arbitre - Pour défier l'homme arbitre. - Pour être égal à l'homme. - Car je veux défier les hommes. - Pour montrer aux hommes que les femmes sont capables d'imposer l'autorité. -

Les unes et les autres de ces candidatures déclarées à la carrière d'arbitre apportent un démenti aux argumentaires des dirigeants de la Fédération : il existe bel et bien un vivier de recrutement pour l'arbitrage féminin parce qu'il existe des volleyeuses disponibles dans leur emploi du temps, de haut niveau de jeu, et motivées pour devenir arbitres. Une affirmation comme « *La faible participation des femmes à l'arbitrage ne concerne que les femmes elles-*

mêmes, elles ne veulent pas c'est tout, personne ne les empêche. » (E13) fait l'impasse sur les effectifs existant en attente de formation.

V – II – 3. Les non candidatures : profils et motivations

Toutes les volleyeuses ne veulent pas devenir arbitre même si la grande majorité souhaite être formée à l'arbitrage. Dans les réponses, la distinction est bien établie entre la formation préparant un diplôme pour exercer officiellement le métier d'arbitre, et ce que seraient des stages visant à renforcer leurs connaissances des règlements en tant que joueuses. Quel est le profil des non candidates et pourquoi ces joueuses n'envisagent-elles pas un devenir d'arbitre? Quels sont les principaux facteurs en cause de leur point de vue ?

V – II – 3 – 1. Les non candidates : les profils

Le premier caractère de la population des joueuses non candidates est que celles-ci sont majoritaires au sein de l'effectif interrogé puisque 72% déclarent ne pas souhaiter devenir arbitre. Cette proportion est élevée mais ne doit pas faire oublier l'existence des 28% se portant candidates. Parmi les non candidates, les adolescentes (85 joueuses) sont plus nombreuses que les jeunes adultes (74 joueuses). La proportion d'adolescentes non candidates est élevée parmi les joueuses, 78% des 109 joueuses âgées de 14 à 19 ans interrogées, et influe sur les explications données au choix de ne pas devenir arbitre. Les jeunes adultes, non candidates représentent 65,4% de l'effectif d'ensemble, 113 joueuses âgées de 20 à 35 ans interrogées. Ces joueuses présentent aussi un cursus sportif affirmé : 56,6% pratiquent le volley-ball depuis plus de trois ans, 22% depuis deux ans et 21,4% depuis un an. Cependant, elles sont moins nombreuses que les candidates à pratiquer trois fois et plus par semaine le volley-ball (19,5% des non candidates et 27% des candidates), moins nombreuses que les candidates à pratiquer deux à trois fois par semaine (35% des non candidates et 57% des candidates). Chez les non candidates, elles sont beaucoup plus nombreuses, 45%, à déclarer pratiquer de une à deux fois alors que chez les candidates elles ne sont que 15% à pratiquer une fois par semaine. Le temps disponible consacré à la pratique du volley-ball est donc moins important chez les non candidates. Cette différence dans les profils de pratiquantes est à noter, les candidates font preuve d'une assiduité remarquable sur les terrains. Le niveau de pratique des non candidates est élevé : 76 joueuses, soit 47,7%, jouent à un niveau international (18

joueuses) ou national (58 joueuses), quand 34,6% jouent à un niveau régional et 17,6% à un niveau communal, ce qui est comparable à la distribution des niveaux des joueuses candidates. Toutefois ces personnes non candidates déclarent avoir suivi un peu moins de formations que les candidates (22,5% pour les non candidates, et 28,5% pour les candidates). Elles sont également un peu moins nombreuses aussi à déclarer pratiquer un ou plusieurs autres sports que le volley-ball : 36,4 % des non candidates sont dans ce cas et 41% des candidates.

V – II – 3 – 1. Les non candidatures : les raisons explicatives

Deux items, l'un demandant une réponse pour les femmes « en général » et l'autre sollicitant une réponse personnalisée, permettent de recenser les raisons des non candidatures. Le premier pose la question « pourquoi les femmes n'arbitrent pas ? ». En comparant les réponses des candidates et des non candidates, on constate une première similitude : nombreuses sont les candidates (33%) et les non candidates (35%) à déclarer que les femmes redoutent l'environnement professionnel du métier d'arbitre, un sujet de controverse parmi les personnes interviewées dans l'enquête qui sera examiné ultérieurement. Les décalages entre les réponses des candidates et des non candidates à ce premier item concerne deux facteurs d'exclusion de l'arbitrage : les candidates au nombre de 35% signalent le frein institutionnel, déjà noté, le *manque de sollicitation des femmes* pour l'arbitrage alors que 15% des non candidates seulement le mentionnent. En revanche, chez les non candidates sont signalés des obstacles non institutionnels puisque 21% évoquent *l'indisponibilité et le manque de qualités requises* des femmes quand 5% seulement en font état parmi les candidates. Ces réponses positionnent donc différemment les candidates et les non candidates par rapport à l'offre de formation à l'arbitrage de la Fédération : 35% des candidates soulignent des freins inhérents à la gestion de la formation quand 21% des non candidates signalent des causes extérieures à la gestion de la Fédération, ayant trait à la « condition féminine ». Mais il s'agit de représentations concernant « les femmes en général. »

Tableau 28 : pourquoi les femmes n'arbitrent pas ? Réponses des candidates et des non candidates

Pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?	CANDIDATES		NON CANDIDATES	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Les femmes veulent rester joueuses	6	8,7%	21	13%
Les femmes redoutent l'environnement du terrain de l'arbitre	21	33%	56	35%
Les femmes sont victimes de machisme et n'arrivent pas à percer dans le monde des hommes	13	20%	23	15%
Les femmes n'ont pas la disponibilité ou les qualités pour être arbitres	3	5%	33	<u>21%</u>
Les femmes ne sont pas sollicitées pour être arbitres	22	<u>35%</u>	23	15%
Être arbitre représente trop de contraintes	5	8%	12	7,5%
Être arbitre n'est pas assez lucratif.	1	1,8%	3	1,8%
Total/ effectif répondant	63		159	

Une question ouverte demande pourquoi les non candidates ne souhaitent pas devenir arbitres et recense des réponses personnalisées, formulées en fonction des situations individuelles. Vient alors en tête des réponses la *préférence à rester joueuse*, pour 36,4% des non candidates. Continuer une pratique sportive qui plaît est la raison la plus fréquemment avancée. Autre explication, 22% des non candidates déclarent « *ce n'est pas mon ambition, ma vocation* », alléguant une raison d'ordre privé, un choix qui peut être aussi de nature sportive mais donné sans autre précision. Puis, le *refus d'affronter une scène de match tumultueuse* est signalé par 20% des non candidates, ce qui reprend l'appréhension des turbulences professionnelles du métier d'arbitre, controverse sensible qui sera examinée ultérieurement. Il est à noter que très peu de non candidates mentionnent des obstacles qui seraient liés à « la condition féminine » : 8,7% des non candidates pensent ne pas avoir les qualités requises, et 8,7% mettent en avant l'indisponibilité familiale ou pour études ou la tutelle maritale également. La cause « ne pas être sollicité par la Fédération » n'apparaît pas, ce qui est logique puisque ces joueuses ne sont pas candidates.

D'autre part, près de 60% des raisons de non candidature sont avancées à titre de choix individuel et autonome (préférer rester joueuse ou ne pas avoir cette ambition) et non pas au titre des contraintes sociales (indisponibilité, opposition du conjoint) ou d'un déficit « naturel » (manque des qualités requises). En expliquant ainsi leur refus d'entrer dans la

carrière d'arbitre, la majorité des non candidates livre un vécu éloigné de la « condition féminine » décrite par la plupart des cadres et dirigeants, ce n'est pas cette « condition féminine » qui écarte la plupart du temps de l'arbitrage. En même temps, les non candidatures ne mettent pas davantage en cause une gestion de la Fédération qui les éloignerait de cette ambition et ne se rangent donc pas, non plus, sur les positions des arbitres femmes dénonçant un manque d'information.

L'apport nouveau du sondage est que, quel que soit l'effectif des non candidates, apparaît l'existence d'un volant important de volleyeuses prêtes à s'investir comme arbitres dans la Fédération malgache de volley-ball, près d'un tiers des joueuses interrogées, ce qui dément les dires de la hiérarchie affirmant qu'il n'y a pas de candidates, que « *les femmes ne veulent pas* ». Rappelons que, de plus, toutes les volleyeuses de la ligue n'ont pas été interrogées et d'autres joueuses pourraient être candidates à la ligue de Tananarive comme pour l'ensemble de la Fédération. Compte tenu de l'importance de cette demande de « recrutement » mise au jour par cette enquête prospective, d'un type inédit au sein de la Fédération, la confidentialité des formations, soulignée par les candidates, pourrait prendre rang de pratique discriminante expliquant la rareté des femmes arbitres. Il s'avère en ce cas que ne pas annoncer les formations est un procédé peu coûteux en énergie mais efficace pour verrouiller et réserver aux hommes le territoire de l'arbitrage. En tout état de cause, vu ce vivier disponible de nouvelles recrues, le peu de femmes arbitres que compte la Fédération de volley-ball ne peut plus être pensé comme résultant de l'absence de femmes motivées, disponibles et aptes à entreprendre cette formation. Ce sont les enjeux de la gestion de la publicité des sessions de formation à l'arbitrage qui sont ici mis en relief par les résultats du sondage auprès des volleyeuses.

V– III. Les genres dans l’arbitrage : le débat de l’égalité ou inégalité des compétences

La troisième controverse qui s’exprime au travers des interviews des dirigeants hommes et arbitres femmes porte sur la hiérarchisation des compétences des arbitres hommes et arbitres femmes. Les dirigeants hommes justifient, au nom de leur infériorité de compétences, la relégation de ces dernières dans des tâches subalternes, ce que celles-ci n’admettent pas. Comment les déclarations des joueuses peuvent-elles éclairer le débat ? D’abord par un état des lieux de l’arbitrage des compétitions féminines. Une volleyeuse sur deux n’a jamais été arbitrée par une femme en match officiel, constat à détailler. Ensuite, par le recensement des appréciations des arbitrages féminins, selon les notes données par les joueuses ayant eu cette expérience, second temps d’analyse du corpus. Mais toutes les volleyeuses risquent de jouer, un jour ou l’autre, arbitrées par une femme et elles ont un avis sur la comparaison des arbitrages masculins et féminins. Leurs positions, caractérisées dans un troisième temps, précisent les enjeux de la féminisation de la profession.

V – III – 1. La visibilité des arbitres femmes

Le personnage de l’arbitre de volley-ball, sans distinction de sexe, est peu présent dans l’environnement proche des joueuses puisqu’à la question, « *Qui autour de vous est arbitre de volley-ball ?* », même à Antananarivo, 190 joueuses répondent « personne » (soit 85,5%). Seulement 10 désignent le « coach/entraîneur », 7 le « professeur d’EPS », et 7 un « copain ». C’est le coach qui arbitre durant les entraînements, disent 215 réponses sur 222, soit 96% des cas, et/ou les joueuses dans une moindre fréquence (27%). En match officiel, une joueuse sur deux n’a jamais été arbitrée par une femme, 112 joueuses précisément, soit 50,4% de l’effectif interrogé et 49,5 % déclarent avoir été arbitrées par une femme sans que l’on sache le rôle exact tenu par l’arbitre femme, ni combien de fois elles ont déjà été arbitrées par une femme. Seule une enquête s’appuyant sur le relevé des feuilles de match des championnats durant une « année test » pourrait apporter des informations décisives à ce sujet. Sans aller plus loin dans la quantification des présences d’arbitres femmes, il est à noter que les joueuses de niveau international sont les plus nombreuses à déclarer avoir été arbitrées par une femme (65,4 % d’entre

elles). Peut-être l'ont-elles été par des arbitres autres que malgaches, ou plus simplement du fait qu'elles pratiquent depuis plus longtemps la discipline (plus de 3 ans pour 96% d'entre elles). Mais les joueuses de niveau communal ont déjà eu cette expérience pour 53,8% d'entre elles, les arbitres femmes étant sans doute plus sollicitées à ce niveau peu prestigieux ainsi que le disent les arbitres femmes interviewées. Les autres joueuses, de niveau régional et de niveau national, ont été arbitrées par une femme pour 45% d'entre elles.

Plusieurs joueuses et quelques cadres signalent « *la rareté des femmes arbitres* » comme obstacle à la féminisation de l'arbitrage, un handicap pour susciter des candidatures. Pourtant, les réponses au sondage apprennent que, parmi les volleyeuses souhaitant devenir arbitres, 58,7% n'ont jamais été arbitrées en match officiel par une femme. Cette proportion est supérieure à celle des 47,8% des joueuses non candidates qui n'ont jamais été arbitrées par une femme. Ces statistiques incitent à penser que ces candidates jamais arbitrées par une femme dans un match officiel trouvent d'autres stimulations à leur ambition. Rappelons que les ressources culturelles de ces candidates ne se réduisent pas à leur expérience de match officiel : elles sont étudiantes (à 89%, dont 44% de niveau Baccalauréat et 16% de niveau licence), des sportives non exclusivement volleyeuses pour 41% d'entre elles, et d'un milieu social plutôt favorisé ayant accès aux médias nationaux et internationaux. Cependant 17% des candidates déclarent que l'influence d'un proche peut inciter une joueuse à arbitrer. Mais il est à souligner également que 24% des candidates disent que « *valoriser le nombre d'arbitres femmes* » est une des raisons de leur souhait de devenir arbitre, la rareté des femmes arbitres jouant dans ce cas comme motivation.

V – III – 2. L'évaluation des prestations des arbitres femmes sur le terrain

Uniquement les volleyeuses ayant l'expérience d'une arbitrage féminin en match officiel ont évalué cette prestation en justifiant leur notation, soit 110 joueuses, 49,5% de la population interrogée. Ces appréciations sont dans l'ensemble favorables mais mesurées : 42,7% de l'effectif jugent la prestation « bonne », et 54,5% la jugent « moyenne ». Uniquement 3 joueuses la jugent « mauvaise », une condamnation absolue très minoritaire (2,7%) au sein du groupe. Mais les évaluations se répartissent différemment entre candidates et non candidates. En effet, parmi les candidates à l'arbitrage, 69% de celles qui ont été arbitrées par une femme jugent « bonne » sa

prestation, 27% la jugent « moyenne » et une joueuse la juge « mauvaise ». Les jugements sont beaucoup plus sévères chez les non candidates : 32,5% seulement jugent la prestation « bonne, » et 58,5% la jugent « moyenne », tandis que deux des non candidates la jugent « mauvaise ». Pour autant, au delà du constat de la différence de jugement porté sur l'expérience de l'arbitrage entre candidates et non candidates, il n'est pas possible d'établir si c'est parce qu'elles ont été bien arbitrées par une femme que les joueuses souhaitent devenir arbitre, ou bien, si c'est parce qu'elles souhaitent devenir arbitre qu'elles sont plus clémentes dans leur jugement envers les arbitres femmes.

Les critères sur lesquels s'appuient ces réponses viennent encore corriger ces chiffres. En effet, les qualités et défauts des arbitres femmes recensés répondent à des jugements contradictoires : ce qui est attribué ici comme un défaut de la prestation d'arbitre femme est démenti ailleurs par des réponses qui soulignent, au contraire, la présence, dans la prestation de l'arbitre femme, de la qualité inverse à ce défaut. Aucune photographie cohérente de l'arbitrage féminin n'émerge donc du corpus, mais seulement une liste d'aptitudes et d'inaptitudes qui constituent un ensemble de traits controversés.

Par exemple, dans ce corpus, le « *manque d'assurance* » est un grief récurrent tout autant que « *la fermeté de décision* » est une qualité répétée. Une appréciation « mauvaise prestation » est accompagnée du commentaire « *elle se laisse intimider* », une appréciation « moyenne prestation » est expliquée par « *elle a un peu d'hésitation et timide* », quand des appréciations « bonne prestation » s'appuient sur les observations inverses : « *Elle prend la bonne décision et garde toujours sa personnalité* », « *Elle a la maîtrise de soi et le contrôle du match* » ou même : « *Elle ne se laisse pas intimider, c'est un garçon manqué, elle est compétente.* » Il en va de même pour les reproches ciblant l'incompétence : « *elle ne suit pas le match* », « *elle est tolérante pour les fautes au niveau du filet* », « *temps mort trop court* », « *elle ne connaît pas les règlements* », commentaires qui accompagnent une appréciation « moyenne ». Mais une quarantaine de réponses notent une « bonne prestation », appuyée sur des observations contraires aussi précises : « *Elle a une bonne vue* », « *Elle observe bien les ballons hors et dedans* », « *Elle est vigilante et active et prenait la bonne décision* ». Parfois l'observation est un peu plus globale : « *Elle est apte à arbitrer, elle s'est montrée très professionnelle* », ou « *Durant le match elle ne commet pas de faute* ». Le statut minoré de l'arbitre femme n'échappe pas à l'attention de certaines joueuses, comme l'attestent ces réponses pour expliquer une prestation jugée « moyenne » : « *l'arbitre était encore une stagiaire* »,

« *elle n'a pas le rôle principal.* » La difficile acceptation des arbitres femmes chez les spectateurs et l'effet induit de « nervosité » sont parfois remarqués : « *il y avait une tension du côté du public qui entraîne la nervosité de l'arbitre* ». Au contraire, la justification d'une « bonne prestation » peut être que la femme arbitre se montre aussi capable que l'homme : « *Elle ne se différencie pas des hommes* » ou encore : « *Elle arbitrait très bien avec les mêmes gestes décisifs que les hommes et il n'y a pas de problème de préférence d'équipe* », ce qui suggère que des arbitrages masculins pourraient laisser à désirer sur ce point. Toutes les joueuses n'ayant pas été arbitrées par la même arbitre, ni pour le même match, ni le même nombre de fois, l'expérience de chacune, singulière, est potentiellement porteuse de nouvelles remarques. Que le corpus ne donne pas d'autre esquisse de l'arbitrage féminin que ces suites de contre-pieds signifie aussi qu'il n'y a pas une image stéréotypée de l'arbitrage féminin, positive ou négative, qui domine au sein des volleyeuses. Au bilan, les retours d'expérience des volleyeuses ne vont, majoritairement, ni dans le sens des dirigeants hommes pour minorer l'arbitre femme, ni dans le sens des femmes arbitres interviewées pour la grandir. Mais, en retour d'expérience, le solde est positif en faveur de l'arbitrage féminin puisque seulement trois joueuses sur les cent dix qui l'ont testé le disqualifient.

V – III– 3. Les différentes opinions des joueuses sur les arbitres femmes

Au cours du sondage, il est demandé aux joueuses si elles préfèrent être arbitrées par un homme, ou par une femme, ou si peu leur importe, et pourquoi ; deuxièmement, il leur est demandé si elles pensent que les compétences des femmes arbitres sont égales à celles des hommes arbitres, ou inférieures ou meilleures et pourquoi. Le sondage montre que parmi les volleyeuses, une nette majorité soutient qu'il y a égalité de compétences entre arbitres hommes et femmes, indifférente au fait qu'un arbitre soit d'un sexe ou de l'autre. Les autres au contraire voient une « inégalité » et préfèrent l'un ou l'autre sexe. Quelques-unes, très minoritaires, 2%, disent que la comparaison n'a pas de sens, les équipes d'arbitres étant mixtes, « *Car il y a plusieurs arbitres, ce qui permet d'améliorer la prise de décision en cas de litige* », « *Car il y a une entraide des arbitres par rapport à l'emplacement et les décisions* ». Hormis ces réserves, trois positionnements perçus chez les volleyeuses apparaissent stables à travers des propos « égalitaires », des propos « féministes » et des propos d'adhésion à la « suprématie masculine ».

Par rapport à ce schéma de classement, le courant « égalitaire », prépondérant, s'exprime par 72% des joueuses déclarant que « peu importe » le sexe de l'arbitre et 65% des joueuses jugeant que l'arbitre femme a « une compétence égale à l'homme » ; à la question « que symbolise pour vous une femme arbitre ? », la réponse « une égalité entre hommes et femmes » est cochée par 65,3% de la population interrogée. Quels sont les argumentaires donnés à l'appui ¹⁵³?

V – III – 3 – 1. Une neutralité égalitaire.

Les volleyeuses pour qui « peu importe » le sexe de l'arbitre attestent d'une pensée des relations de genre qui ne s'enferme pas dans la dichotomie masculin – féminin. Pour une part d'entre elles, c'est une vision surplombante, « juridique », de l'arbitrage qui neutralise toute différence de sexe. L'arbitre se définit avant tout par le *respect des règles, des règlements, de la justice* qui n'ont pas de sexe.

Parce que c'est leur jugement qui compte mais pas leur sexe - Parce que les règles sont les règles - Le sexe n'a pas d'importance pour faire respecter les règles sur le terrain - Car c'est le règlement qu'on applique sur le terrain - L'essentiel pour moi, c'est de jouer et que le jeu n'a pas un caractère antisportif. - Il n'y a aucune différence, les règles du jeu sont toujours les mêmes - Parce que les arbitres jugent sur les mêmes règlements. - Du moment que c'est une personne adulte qui a reçu une formation d'arbitrage. - Tant qu'il est juste dans son arbitrage. - Les deux arbitres respectent les règles - Pour moi c'est le succès du match par arbitre considéré comme neutre.

Les mêmes formulations soutiennent l'égalité des compétences des femmes et des hommes :

Savoir juger sans discrimination de sexe - Parce que l'arbitre siffle les fautes quel que soit le sexe des équipes - Car les deux arbitres respectent les règles de la même façon - Car il s'agit de siffler les fautes et sanctionner un mauvais acte.

D'autres joueuses s'en remettent à la loyauté du fonctionnement institutionnel qui fait autorité, au dessus de toute différenciation de sexe. Le respect de l'arbitre quel qu'il soit, de sa désignation, de ses décisions, est la seule conduite responsable :

Quand l'organisateur accepte la femme ou l'homme pour arbitrer, c'est aussi acceptable pour moi - Car femme ou homme, ce sont des officiels désignés pour assurer le bon déroulement de la compétition sportive - Je ne vois pas d'inconvénient si c'est une femme ou un homme - Je respecte la décision de l'arbitre quel que soit son sexe.

L'égalité des compétences est garantie par l'équité et le sérieux des institutions :

¹⁵³ S'il est important de vérifier la stabilité des réponses par la répétition de plusieurs items, espacés dans le questionnaire, les arguments répétitifs au long du sondage sont condensés dans le descriptif du corpus.

La femme ou l'homme qui arbitre est acceptable et convenable - Etre désignée à arbitrer prouve qu'on a confiance à la femme arbitre. - L'homme aussi bien que la femme évite les influences externes et applique les règlements - Parce que chacun s'applique de son mieux pour éviter la bagarre.

La troisième position de principe rappelle que l'égalité entre sexes existe parce qu'elle est une construction sociale, garantie par les épreuves d'examens, les formations, identiques pour les deux sexes.

C'est la même qualification - Ces arbitres ont tous suivi une formation les préparant à leur rôle - Femmes ou hommes ont passé des examens garantissant leurs compétences - Les acquis sont les mêmes. - D'une compétence égale car chacun a eu une formation. - Parce qu'ils ont reçu les mêmes formations

Parfois la conviction humaniste, assurant l'équivalence absolue entre masculin et féminin, est donnée sans plus d'explications.

Il y a une égalité entre homme et femme. - Car les arbitres sont des êtres humains comme les autres et qu'ils ne sont pas infallibles, homme ou femme, ils peuvent commettre une erreur. - Parce que l'homme et la femme sont capables d'arbitrer. - Parce que la femme peut égaler l'homme dans sa prestation en tant qu'arbitre. - Parce que je ne sous estime pas la compétence de la femme ni de l'homme - La femme est au même rang que l'homme arbitre. - Car elle peut s'exprimer comme les hommes. - Une égalité entre les hommes et les femmes. - Car la femme a évolué et c'est l'égal de l'homme dans l'arbitrage .

La reconnaissance de l'équité d'un statut institutionnel accordé au mérite, garantissant l'égalité des compétences qu'il implique, c'est aussi l'expression d'un idéal de société démocratique. Sans doute, le recrutement des volleyeuses, en majorité étudiantes, peut expliquer la vigilance et l'attachement portés à l'égalité sociale construite par la formation, la réussite à l'examen, l'obtention du diplôme et par là d'un statut. Comme étudiantes, elles peuvent aussi vouloir fonder, en partie, leur proche avenir social et leur réussite professionnelle sur la reconnaissance légitime des pleins droits, sans critère de sexe, de tout statut institutionnel acquis au mérite. Il semble logique qu'elles placent au sommet de la hiérarchie des valeurs l'équité entre les sexes. Pour autant, toutes les volleyeuses n'abandonnent pas les catégories sexuées binaires, puissantes pour modéliser des images de l'homme et de la femme quand elles les présentent implicitement comme la description d'un ordre « naturel ».

V – III – 3 – 2. Préférence d'un arbitre homme ou femme, les explications sexuées

La suprématie masculine est affirmée par 17 % des joueuses qui préfèrent un arbitre homme quand 21% des joueuses pensent que la compétence d'une arbitre femmes est « inférieure à celle de l'homme ». Au contraire, 11% préfèrent une arbitre femme et 14% pensent que la compétence d'une arbitre femme est « meilleure que celle de l'homme ». Les choix de réponses non égalitaires représentent 29% du corpus pour l'item sur la préférence ou l'indifférence au sexe de l'arbitre et 35% des évaluations des compétences des arbitres femmes par rapport à celles des hommes. Au nombre des propos non égalitaires se trouvent des arguments déjà répertoriés lors des retours d'expérience des volleyeuses ayant été arbitrées par une femme en match officiel, qu'ils décrivent des comportements d'arbitre ou des ressentis personnels. Un trait transversal à ces arguments est leur double effet rhétorique : ils se posent en faveur d'un sexe en s'opposant à la reconnaissance de l'autre sexe. Ce peut être de façon explicite comme ainsi en faveur de l'arbitrage masculin, « *Parce que l'homme est grand et peut bien observer, la femme malgache est petite* », ou de façon implicite comme ainsi en faveur de l'arbitrage féminin, « *Les arbitres hommes ont un faible pour les jolies joueuses et ça va perturber leur décision pendant le match, vaut mieux une femme* ». Les oppositions sont le mode de catégorisation de ces hiérarchisations binaires.

Au premier chef, l'éloge de la fermeté masculine arme fréquemment l'expression du modèle masculin dominant, la présence de cette qualité dans la catégorie hommes impliquant son absence, ou presque, dans l'autre catégorie.

Parce qu'il est très actif dans ses décisions - Parce qu'ils sont plus dynamiques. - Car ses décisions reflètent une fermeté - L'homme est plus autoritaire que la femme. - Parce que l'homme n'hésite pas à sanctionner par un carton rouge quand il y a une importante faute. Parce que les hommes sont plus sévères et indiscutables. Car dans un match rapide l'homme a une bonne perception du geste effectué par le joueur.

Dans la mesure où les arguments fonctionnent de façon circulaire, l'argumentaire peut n'exprimer que des traits négatifs de femme pour désigner les traits positifs des hommes. Par exemple, dire que la femme « est trop timide et fragile » signifie que ce n'est pas le cas de l'homme.

La femme est trop timide et fragile. - Car la femme est très sensible et les joueurs ou spectateurs peuvent exploiter ce comportement de sensibilité. - Parce que les femmes sont toujours sentimentales - Parce que les femmes ne sont pas expérimentées - Elles n'osent pas être fermes dans la décision quand le match est rapide - Manque de confiance en soi - Les femmes manquent de sérénité.

Ce qui pointe la qualité de stéréotypes de certains de ces propos est qu'ils sont aisément inversés par les argumentaires « féministes ». Le corpus est ainsi traversé par une guerre des affirmations stéréotypées, puisque un trait de caractère y est affirmé aussi bien que son contraire comme il a été noté dans le compte rendu des retours d'expérience d'arbitrage féminin. Ainsi les déclarations ci-dessous, à contre pied des propos ci-dessus :

Car les femmes sont fermes. - Car la femme arbitre sans distinction du genre. - Car l'homme est influencé par les joueuses dans sa décision. La femme est impartiale et s'applique beaucoup plus que l'homme et ses jugements restent tels, elle n'est pas influençable. - Pour être sûre qu'il y a moins de triche.

D'autres propos reprennent exactement un des arguments principaux des dirigeants du volleyball contre la féminisation de l'arbitrage, l'expérience des hommes dont les femmes sont dépourvues.

Parce que la fréquence de sa pratique le rend plus expérimenté que la femme. - Il est compétent - C'est son domaine - Car les hommes sont sérieux. Parce que l'homme sait arranger les situations difficiles lors des matchs. Parce que les hommes sont très actifs et expérimentés.

S'il est difficile dans les propos féministes de prendre l'exact contre pied de cet argument vu que les femmes sont peu désignées pour les rôles prestigieux, d'autres qualités « féminines » sont mises en concurrence. Certaines recyclent des poncifs du système éducatif, comme la description habituelle des filles, appliquées, sérieuses, performantes, pas méchantes.

Parce que les femmes s'appliquent - Parce qu'elle est performante et sérieuse - Parce que les femmes ne sont pas méchantes. - Elles sont de nature plus souple par rapport aux hommes. - Parce que les femmes sont plus simples que les hommes. - Parce que les femmes sont compréhensives –

Alors que la majorité des joueuses dénonce l'agressivité verbale des adversaires comme principale difficulté vécue en tant que joueuses, les clichés n'en sont pas moins activés : « *Parce qu'entre femme, on se comprend mieux et surtout on se respecte.* » Quelques stéréotypes féministes circulent :

D'après ce qu'on nous a dit à chaque fois, les femmes sont plus intelligentes que les hommes - Parce que la femme arbitre a sa compétence et son savoir faire plus que les hommes. - Parce que les femmes peuvent donner les meilleures compétences.

Mais certains arguments sont plus personnels. Ainsi, des réponses plaident en faveur des arbitrages masculins parce qu'ils évitent la gêne des tensions provoquées par la présence d'une arbitre femme,

C'est pour préserver la femme dans les interactions entre les décisions arbitrales et les comportements des joueurs - Pour éviter d'entendre les critiques de spectateurs - Car il y a souvent des débats autour des décisions d'arbitre femme, elle est tenue responsable d'une erreur de jugement -

L'ambiance liée à l'arbitrage masculin est aussi appréciée pour être agréable, avec son confort né de l'habitude et le clin d'œil suggérant qu'une présence masculine peut être stimulante :

Car c'est plus habituel et plus sympathique. – Parce que le sexe opposé peut importer des forces de motivation.

Mais d'autres propos expriment la nette conscience que les femmes qui parviennent à se hisser jusqu'au statut d'arbitre, d'une part savent qu'elles n'ont pas le droit à l'erreur et, d'autre part, sont d'une trempe exceptionnelle pour « oser dépasser l'homme », ce sont les « meilleures ». Le contexte de l'arbitrage féminin est perçu avec justesse, de tels propos traduisant l'acuité du regard porté sur la scène de match, en sus d'une admiration dite avec retenue.

Les femmes arbitres redoublent de vigilances dans leur rôle - Une fois devenue arbitre, la femme est à la hauteur - Car les femmes ont une haute personnalité de faire l'arbitre - Parce que ce sont les meilleures qui osent dépasser l'homme qui se présente.

Au bilan, il est clair que toutes les joueuses ne sont pas convaincues de l'équivalence d'une présence féminine ou masculine à l'arbitrage. Si une majorité de joueuses affirme des positions égalitaires en déclarant que peu leur importe le sexe de l'arbitre et que les compétences du masculin et du féminin se valent, les tenants d'une supériorité des hommes sont encore présentes et les options féministes, même minoritaires, s'affirment. De même que les divergences entre les cadres et dirigeants hommes signalent ce qui fait débat en leur sein – donc les enjeux de la féminisation de l'arbitrage -, de même la distinction des points de vue égalitaires ou non égalitaires des joueuses attire l'attention sur la nature des enjeux de la féminisation de l'arbitrage. L'égalité pour tous, « universelle », devant la fonction d'arbitre et dans l'exercice de cette fonction, est défendue par des argumentaires qui refusent de reconduire une dichotomie « naturelle » des sexes dans une hiérarchisation sociétale. Ils se situent au niveau de principes politiques (neutralité des sexes, égalité devant la loi) et pour une définition à caractère social des individus (égalité des compétences garantie par les institutions). Dans ce cas de figure de l'arbitrage, cette égalité est à la fois légitimée et

garantie par le statut institutionnel d'arbitre. C'est en cela que la féminisation de l'arbitrage comporte des enjeux spécifiques, outre ceux de la féminisation des pratiques sportives qu'elle englobe : d'une certaine façon, elle re-définit l'homme et la femme en tant que citoyens égaux devant la loi, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits.

V – IV. Tensions et satisfactions du métier d'arbitre : les différenciations et les aspirations de genre mises en scène par les volleyeuses

L'enquête interroge également les volleyeuses sur le registre du genre en leur demandant de différencier le lot du masculin et du féminin dans l'exercice du métier d'arbitre pour décrire ce qui est, à leurs yeux, spécifique aux femmes. Les joueuses doivent se projeter dans la peau d'une arbitre pour dire quelles sont les difficultés rencontrées, en tant que femme, et quelles sont les satisfactions attendues, en tant que femme. Lors de leurs réponses, même si l'imaginaire colle souvent à la réalité, les joueuses se positionnent autrement que les dirigeants et les arbitres femmes sur le métier parce qu'elles n'intègrent pas les difficultés ou les satisfactions dans un argumentaire tendant à défendre des intérêts de pouvoir. Rappelons que les dirigeants hommes et la plupart des cadres interviewés soulignent comme difficultés principales du métier l'agressivité développée lors des matchs et ils en font un argument pour écarter les femmes des arbitrages importants. Les arbitres femmes, au contraire, démontrent qu'elles parviennent à gérer ces turbulences aussi bien que les hommes et revendiquent en conséquence les pleines responsabilités d'un statut d'arbitre non tronqué, comme les hommes. Mais les volleyeuses n'entrent pas dans ce conflit. Les difficultés qu'elles évoquent rapportées aux satisfactions qu'elles attendent confèrent à la formation de l'arbitre femme la trajectoire d'un parcours de vie, construit dans le défi de forts enjeux identitaires qui sont les leurs. Cette vision de la féminisation de la profession constitue un apport inédit du sondage effectué auprès des volleyeuses qui parachève, pour la recherche, la description de la population des joueuses. Comme permet d'en juger l'interview de la présidence de la Fédération qui clôt le chapitre, les données d'enquête montrent que les perspectives de l'arbitrage féminin tracées par les cadres et dirigeants ne correspondent pas à ce que laissent apparaître dans leurs réponses une majorité de volleyeuses.

V – IV - 1. A la place de l'arbitre : difficultés attendues si on est femme

Les réponses à deux items sondant les difficultés d'arbitrage aux yeux des volleyeuses se font écho, les secondes développant les premières. Le premier cherche à savoir ce que les joueuses pensent de ce que les hommes pensent des arbitres femmes. C'est un mode

d'accès à la réputation escomptée des arbitres femmes chez les joueurs hommes et au degré de tensions latentes. Or si au sein des volleyeuses, seules 3 personnes (1,3% de l'effectif) ont « mauvaise » opinion des prestations féminines à titre personnel, elles sont 27%, à penser que les hommes jugent « mauvaise » les prestations des femmes. Globalement, les pratiquants masculins du volley-ball ne sont pas perçus ni comme acquis massivement à la féminisation de l'arbitrage, ni comme y étant hostiles majoritairement. Quelles sont les justifications, selon les joueuses, du barème d'opinion qu'elles prêtent à leurs homologues joueurs ?

V – IV – 1 - 1. Ce que les joueuses pensent de ce que pensent les volleyeurs hommes

Elles sont rares les volleyeuses qui prêtent aux volleyeurs hommes une bonne opinion de l'arbitrage féminin, 14% des joueuses interrogées qui peuvent être caractérisées comme des « optimistes » des relations entre genres. Pour justifier ces opinions favorables aux femmes, elles reprennent des propos égalitaires déjà rencontrés : la garantie de sérieux des arbitres femmes vient des institutions, « *Un arbitre a reçu automatiquement une formation sur les valeurs du sport et sur le règlement. La femme a tout à fait sa place pour arbitrer soit des hommes, soit des femmes* », l'expérience prouve la précision et l'efficacité des arbitrages féminins, et en tout état de cause : « *parce que ce sont les meilleures qui osent arbitrer.* »

Ces avis sans souci de tension de genre se distinguent de l'ensemble des réponses puisque 59% des joueuses pensent que les volleyeurs considèrent la compétence des arbitres femmes « moyenne » quand 27% des joueuses pensent qu'ils la jugent « mauvaise »¹⁵⁴. Il se trouve que les justifications prêtées aux « mauvaises » opinions et à la note « moyenne » sont quasi redondantes. Soit elles diffusent des images négatives de la femme, des reproches faits aux arbitres femmes *a priori* par les hommes, mais qui sont celles aussi des tenantes de la suprématie masculine. Soit elles mettent en accusation les critiques des hommes en leur reprochant *a priori* de toujours adresser des reproches aux femmes et diffusent une image négative de l'homme. Cette classification est une

¹⁵⁴ Si quelques candidates à l'arbitrage sont légèrement plus optimistes que les non candidates (16% des candidates pensent que les hommes ont une « bonne » opinion de l'arbitrage des femmes et 14% des non candidates), la grande majorité, sans illusion, s'attend à des opinions « moyenne » ou « mauvaise » (60% des candidates pour la prestation « moyenne » et 58% des non candidates ; 24% des candidates estiment que les hommes ont une « mauvaise » opinion de l'arbitrage féminin et 28% des non candidates).

entrée en matière d'un procès des genres plus sévère instruit par le second item, demandant à préciser les difficultés spécifiques aux femmes dans le métier de l'arbitrage.

Les points sur lesquels les hommes minimisent les capacités des femmes, dans l'esprit des joueuses, reprennent des traits de comportements déjà répertoriés dans les débats sur l'égalité ou l'inégalité des compétences arbitrales entre sexes. Apparaît encore une liste d'inaptitudes féminines proches de stigmates de genre puisque ce sont toujours les mêmes reproches qui minorent les prestations de l'arbitre femme : *manque de dynamisme, se fatigue facilement car elle est épuisée de rester debout, lente et susceptible de freiner le match, est influençable, a trop d'émotion, n'arrive pas à s'imposer à l'homme, manque de sévérité, manque d'agressivité, incapable de supporter des cris des joueurs et spectateurs...* Cette image négative de la femme arbitre n'ajoute rien de nouveau aux critiques déjà émises par les cadres ou dirigeants hostiles à la féminisation non restrictive de l'arbitrage au volley-ball.

La mauvaise presse des arbitrages féminins provient, d'après d'autres volleyeuses, de l'esprit de supériorité des hommes. On retrouve ce que des interlocutrices, arbitres femmes, déclarent elles aussi : *pas trop d'estime en faveur de la femme arbitre, la sous estiment, jugent en fonction de ragots, les hommes pensent qu'ils sont toujours les meilleurs, jugent qu'ils ont plus de force que les femmes et plus supérieurs, se moquent de la femme, elle représente le sexe faible, manque de respect envers la femme, complexe de supériorité, sexisme.* Cette image de la domination masculine est portée aussi dans le corpus par les propos féministes.

Quelques observations plus acérées ajoutent des éléments issus du contexte à la tension entre genres qui y est perçue : *les hommes sont un peu jaloux des femmes de peur de prendre leur place ; les hommes volleyeurs jugent les femmes arbitres comme des étrangères qui envahissent leur territoire ; la femme malgache est toujours considérée par les hommes comme fragile et faible, sa place est à la maison ; le rôle d'arbitre ne convient pas à la femme ; parce que d'après eux c'est un rôle destiné et réservé à l'homme.* Les termes nouveaux sont que les hommes craignent la concurrence de femmes remettant en question leur qualité et leur territoire. De même d'autres joueuses pensent que l'arbitrage féminin dérange le confort des habitudes acquises : *du fait que les femmes sont dans ce métier récemment ; parce qu'ils sont habitués de voir un arbitre homme ; puisqu'ils ne sont pas habitués aux femmes arbitres,* l'ensemble de ces

raisons aboutissant à ce que *le rôle d'arbitre femme ne met pas les volleyeurs à l'aise*. Alors qu'un petit nombre de volleyeuses imagine que la présence d'une femme à l'arbitrage peut déstabiliser des volleyeurs hommes, presque toutes décrivent sans nuances des difficultés qui attendent les femmes, parce qu'elles sont femmes, à l'arbitrage. Ce sont les réponses aux questions : « *Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain? Lesquelles ? Pourquoi ?* »

V – IV – 1 – 2. *Les difficultés propres aux femmes et leurs explications*

Les joueuses qualifiées précédemment d'optimistes, sans souci de tension de genre, répondent, en nombre équivalent (14%), qu'il n'y a pas, pour elles, plus de difficultés à l'arbitrage pour les femmes que pour les hommes puisque les aléas sont les mêmes, ou parce que les compétences, le respect, l'entraide entre arbitres sont au rendez-vous :

Non, pas plus de difficulté. Parce que le match est imprévisible, ce qui se passe pour la femme peut se passer pour l'homme.. - Il n'y aura pas de difficultés si dès le début d'un match elle est sévère et sérieuse. - Il n'y a pas de difficulté car la femme est respectée pendant le match - Il n'y a pas de difficulté car c'est une femme décidée qui se présente à ce rôle - Il n'y a pas de difficulté car il y a l'entraide entre arbitres sur le terrain - Il n'y a pas de problème sur le terrain pour les équipes féminines, tout se fait par compétence et respect. -

D'un item au suivant, les tenantes de la suprématie masculine s'expriment en nombre comparable, celles pour qui « *quand il y a une femme, c'est la cata* » et qui énumèrent la même liste des « défauts » féminins habituellement pointés :

Moquerie des spectateurs parce que la plupart des femmes arbitres sont timides, les hommes considèrent toujours que les femmes sont inférieures par rapport aux hommes. - La timidité. L'homme est moins timide - Déconcentration, parce qu'elle a peur de moquerie du public - Fatigue en cas de long match, cause du station debout. - Des erreurs mal interprétées - Quand il y a une femme c'est la cata.

Puis, le corpus recense des réponses hors sujet en quelque sorte puisque qu'une volleyeuse sur deux mentionne des comportements de joueurs ou de spectateurs qui ne s'adressent pas uniquement à l'arbitre femme, les arbitres hommes étant soumis aux mêmes pressions. Les arbitres femmes expliquent ces attitudes par la volonté de gagner à tout prix, ce qui correspond aux conduites décrites :

Les provocations des joueurs, car ils sont nerveux. - Difficultés de gérer les tensions et les conflits dans le match, parce que les équipes veulent imposer à chacune de leur côté leur façon de voir l'erreur. - Les mécontentements des joueurs car ils veulent dépasser

leur adversaire par tous les moyens - Les réclamations, des comportements non fondés pour perturber les décisions - Intimidation des joueurs, toujours la guerre des nerfs avant le match pour intimider l'arbitre femme. - Les litiges à résoudre car les joueurs ne sont jamais satisfaits - Harcèlement verbal, pour intimider.

De même, sont mentionnés des comportements de spectateurs tentant de peser sur l'arbitrage, quel que soit le sexe de l'arbitre :

Les cris des influences des spectateurs - Les spectateurs participent au déroulement de match de sa place et arbitrent à sa façon de leur place pour influencer l'équipe qu'ils soutiennent. C'est une mauvaise habitude. - Parce qu'ils font de l'auto arbitrage et quand la décision ne leur convient pas ils crient. - L'agressivité des supporters qui n'admettent pas une défaite de leur équipe. - Les insultes des supporters car l'arbitre ne suit pas leur influence - Les cris des spectateurs, ils ne comprennent pas le règlement - Les cris des supporters, pour exciter les joueurs et influencer l'arbitre.

Les réponses qui ciblent des attitudes sexistes causant difficultés représentent environ 30% de l'ensemble. Une première attitude, déjà signalée par les arbitres femmes, est notée par quelques joueuses : la femme est le bouc émissaire tout trouvé en cas de revers.

La femme est le bouc émissaire si incidents, si défaite - On reproche à la femme les incidents qui se passent sur le terrain - L'homme n'est jamais fautif - Critique des spectateurs - Ils ont l'équipe qu'ils soutiennent, la femme arbitre est considérée comme cause de leur défaite. - Inégalité des tâches, la femme est toujours en second rôle, les fautes, les litiges, on jette au dos de la femme.

D'autres joueuses décrivent une virilité sur la défensive qui ne supporte pas l'autorité d'une femme sur le terrain :

Les hommes ne supportent pas l'autorité de la femme, commandent toujours, critiquent toujours, pour un rien - Critique des joueurs qui ne supportent pas de voir une femme avec un sifflet et avoir l'autorité sur leur match car ça ne leur convient pas. - La domination des hommes qui donnent les ordres, contrôlent l'organisation et la répartition des tâches. Ils ne supportent pas l'autorité de la femme sur le terrain. - Riposte des joueurs puisqu'ils n'acceptent pas d'être corrigés par une femme.

Mais le vocabulaire répertorié au fil des réponses donne surtout la mesure de la déconsidération féminine. Elle est observée ou vécue ou pressentie par les joueuses, pas nécessairement issue du contexte du volley-ball, puisqu'il s'agit d'une projection de soi à la place d'une arbitre. Toutefois les termes recensés sont sans équivoque dans leur gradation : *réticence – manque de considération – manque de valorisation – doutes sur la crédibilité de la femme – manque de confiance dans les compétences – minimiser – sous estimer - mépris - femme écartée – freinée – contestation – non respect – manque de respect - manque de civisme – discrimination – inégalité entre homme et femme*

- Réticence de la présence de la femme par l'homme, les hommes créent des difficultés à la femme dans rôle d'arbitre - Critique des spectateurs parce qu'ils manquent de considération envers la femme. - Manque de respect, manque de motivation - Manque de valorisation parce que les spectateurs ou joueurs se moquent d'elle. - Des difficultés en plus sur les décisions mal interprétées par les spectateurs ou joueurs, parce qu'ils ont des doutes de la crédibilité de la femme. - Les spectateurs minimisent et sous estiment la femme arbitre, en tant que femme dans une uniforme d'homme. - Contestation des joueurs pour les moindres hésitations ou incompréhension de ses décisions, parce qu'elle est une femme seulement -- Mépris des dirigeants des clubs, manque de considération parce que les hommes sont considérés plus aptes pour arbitrer - Contestation des joueurs, car il y a le manque de confiance en la compétence arbitrale de la femme - Manque de confiance, les effets d'inégalité entre homme et femme. - Non respect, manque de civisme du public, joueurs.

- Les mépris des joueurs, ils sous estiment les femmes - Discrimination, la femme doit se montrer supérieure pour être adoptée dans leur monde - La femme n'est jamais 1^{er} arbitre, elle est écartée, freinée, les hommes sont prioritaires - Manque d'autorité car c'est toujours les hommes qui commandent - Les dirigeants qui sous estiment la femme arbitre et donnent raison aux décisions de l'homme. C'est la préférence aux hommes qui poussent les dirigeants à agir mal - Critique des joueurs, pour les joueurs ce métier appartient à l'homme.

De tels ressentis, quelle que soit leur source, ont de quoi faire renoncer à des projets de candidature quand, en l'absence de toute politique en faveur de la féminisation de l'arbitrage, il n'est pas créé d'environnement porteur qui compense ces atteintes à l'estime de soi. Dans quelle mesure dissuadent-ils les joueuses à s'engager dans une carrière d'arbitre ? Si l'on compare les réponses des candidates et des non candidates, quelques différences apparaissent dans l'interprétation des difficultés liées au genre. D'une part, il y a plus de joueuses « optimistes » chez les non candidates (16%) que chez les candidates (12%), qui semblent plus au fait des réalités des arbitrages des matchs. Elles sont plus nombreuses à souligner que les joueurs et les spectateurs veulent imposer leurs vues aux arbitres (17%) alors que 4% des non candidates le mentionnent, plus nombreuses à dire que la femme sert le bouc émissaire (10% des candidates et 3% des non candidates), et à s'attendre à ce que les joueurs et spectateurs soient nerveux, impatients, jamais satisfaits (32% et 27% des non candidates). Mais de part et d'autre, les difficultés sont expliquées par le fait que les hommes préfèrent les hommes (11%), les candidates étant plus nombreuses à préciser qu'ils ne supportent pas l'autorité d'une femme et veulent toujours commander (8% des candidates et 4% des non candidates). De part et d'autre, le statut minoré de la femme est la raison principale des difficultés rencontrées, un tiers des non candidates (33%) et des candidates (29%) affirmant que la femme est déconsidérée et reste toujours cantonnée au second rôle. Au bilan des décomptes, la domination masculine est déclarée par plus d'une volleyeuse sur deux

comme la dimension déterminante de la compréhension des difficultés du contexte de l'arbitrage, sauf par la courant tenant de la suprématie masculine, évidemment. C'est par rapport à cet état des lieux relevant des différenciations de genre flagrantes que se comprend la quasi unanimité des réponses des volleyeuses (80%) pour désigner la valorisation de soi comme la satisfaction apportée par le fait de devenir arbitre.

V – IV– 2. La valorisation de soi, une aspiration prépondérante déclinée via le métier d'arbitre

Le corpus recueilli à l'item : « *Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ? Expliquez brièvement* » présente une unanimité nulle part ailleurs recensée au fil du questionnaire puisque 80% des réponses introduisent explicitement les enjeux de l'affirmation et de la valorisation de soi. Les enjeux matériels, « *gagner de l'argent* », représentent 3% des réponses tandis que 17% mettent en avant des enjeux sportifs : la possibilité de développer sa science et sa « *passion du volley* », avec l'ambition parfois de devenir célèbre : « *Joie d'apporter sa contribution dans le développement du volley-ball. - La passion du volley-ball réalisée. – Célébrité dans le monde du volley-ball* ». Les autres réponses signifient l'attente de la valorisation de soi à travers une réussite institutionnelle et non plus seulement familiale. Formulée par le support d'une projection de soi, elle exprime de fait, l'aspiration à une trajectoire individuelle et sociale qui se démarque des parcours de vie traditionnellement assignés à la femme. Certes, un public masculin pourrait mentionner aussi les bénéfices psychologiques et moraux liés à la conquête d'un statut de cadre sportif, résultant d'une sélection au mérite, consacrant une réussite sociale. Mais ce que les déclarations des volleyeuses ont de propre au genre est que leurs formulations sont des démentis, directs ou indirects, à l'infériorisation de la femme et à une sujétion acceptée.

Ce n'est pas seulement l'expression « *Joie de sortir du complexe d'infériorité* », qui condense ces enjeux de la féminisation de la profession en réponse au complexe de supériorité des hommes. Des formulations précises et multiples instaurent, ou restaurent, les relations de genre dans un statut d'égalité et d'équité entre l'homme et la femme. Ainsi les réponses donnent comme satisfactions intimes « *joie, ambition, épanouissement, confiance en soi, estime de soi, valorisation, accomplissement, aboutissement, maturité, réalisation de son défi* », disant que l'accès à cette profession signe la conquête d'une plénitude d'existence :

Joie de sortir du complexe d'infériorité.
Joie et fierté d'atteindre son ambition.
L'épanouissement et confiance en soi.
Confiance en soi et la motivation
Estime de soi pour avoir la personnalité, la condition physique.
Estime de soi de pouvoir faire respecter le règlement.
Valorisation personnelle.
L'accomplissement d'un désir ou d'un rêve.
Aboutissement d'un rêve.
Maturité
Réalisation de son défi

Ces perspectives d'épanouissement individuel, liées pour la majorité des volleyeuses à la figure de l'arbitre femme, affirment des modèles alternatifs de choix de vie et de hiérarchie de valeurs par rapport aux normes de la société androcentrée. Ils correspondent à une diversification des images de la réussite sociale pour une femme, ce qui est une dimension de la mobilité de genre portée par cette frange sociale de la nouvelle génération de volleyeuses. En effet, selon les réponses au sondage, le « prestige » d'une femme, le « respect » qu'on lui porte, « l'honneur de la famille », ne se limitent plus strictement à la procréation et à l'entretien d'un foyer. La réussite individuelle se distingue alors de la réussite familiale pour une femme incitée à construire par elle-même sa propre image de soi, sans nécessité de procuration d'une tutelle, du père puis du mari. Ces volleyeuses ne sont pas en demande de protection masculine quelles que soient les difficultés attendues, le paternalisme à leur égard n'est pas la relation entre genres à laquelle elles aspirent. L'accomplissement féminin ne relève plus seulement de la sphère privée, mais aussi de la sphère publique et de l'autorité institutionnelle, comme l'expriment, outre les précédentes réponses, l'énumération de ces « fiertés » recensées, toutes associées à des comportements professionnels sur la scène de match. Liés à une fonction sociale, ces traits ne doivent rien à une « nature » de femme qui s'opposerait à celle des hommes.

Fierté de vaincre sa peur et d'affronter le public.
Fierté d'avoir l'autorité dans un match.
Fierté pour prendre une responsabilité.
Fierté pour avoir la compétence et arbitrer des matches.
Fierté de son entourage pour sa passion à arbitrer et à se faire respecter.
Fierté pour son travail
Fière de sa réussite et de son acceptation dans le monde des hommes.
Fierté de voir des joueurs et joueuses venant des différentes villes.
Fierté de donner le meilleur d'elle-même en tant qu'arbitre.
Fierté de sentir utile, efficacité pour gérer les compétitions
Fierté de consacrer son temps à l'arbitrage.

Fierté d'avoir l'autorité dans un match.
Satisfaction d'être à la hauteur.
Avoir une considération auprès des coéquipiers
Emotion du courage, satisfaction de pouvoir arbitrer.

L'épreuve professionnelle, dans un contexte dont les difficultés propres au genre ne sont pas ignorées, prend figure d'une épreuve de grandeur. Selon l'histoire de chaque joueuse, vraisemblablement, s'ajoutent des mentions de « *l'émancipation* » féminine qui explicitent à titre de « *victoire* » l'égalité du féminin et du masculin. Certaines réponses incluent même la satisfaction d'imaginer alors les effets de l'inversion du cours actuel des choses, la « *frustration* » qui sera celle des hommes, la « *timidité* » qui aura changé de camp.

Victoire pour avoir égalisé l'homme arbitre
Avoir les mêmes droits que l'homme.
Etre à la place des hommes.
Capacité de se méfier des hommes.
Plaisir de réussir un travail d'homme.
Frustration des hommes, timidité des hommes

Sous cet aspect, l'arbitrage féminin comporte des enjeux spécifiques qui vont au-delà de ceux de la féminisation de la pratique sportive. La réussite sociale que représentent une place d'arbitre, ses responsabilités, l'autorité publique de cette fonction, correspond, dans l'imaginaire de nombre de joueuses, à une re-définition de l'homme et de la femme en tant que citoyens égaux devant la loi, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Acquis individuellement, de haute lutte, sur l'hégémonie masculine, la mobilité sociale s'accompagne des transformations du moi qui jalonnent nécessairement un tel parcours de combattante et en sont la condition¹⁵⁵. La conquête de la plénitude autant que la joie de sortir du complexe d'infériorité, imaginées par les joueuses, sont des enjeux à la féminisation de la profession, mais aussi des aspirations à des identités féminines non traditionnelles, cette identité professionnelle devenant composante de l'identité

¹⁵⁵ « Plusieurs facteurs, de nature sociale, sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes dans la conscience de soi : le choix de l'exercice d'une profession ; le degré de réussite et le statut socioéconomique qui en découle ; le mariage (...) ; la maternité ou la paternité (...) ; les rôles sociaux assumés (comme syndicaliste, militant politique, animateur d'associations, etc..) ; les affiliations idéologiques et religieuses ; l'état de santé ; les événements (...). Tous ces facteurs peuvent affecter plus ou moins profondément l'identité corporelle et sexuelle, l'image et l'estime de soi. », Edmond Marc, « La construction identitaire de l'individu », p. 39 in *Identité(s), L'individu, le groupe, la société*, coordonné par Catherine Halpern et Jean-Claude Ruano-Borbalan, Editions des Sciences Humaines, 2004, p. 33-39.

personnelle¹⁵⁶. Apparaît ici un exemple de construction d'une image de l'arbitrage féminin à partir des implications professionnelles et non d'une essence féminine¹⁵⁷. Sous-jacente dans les propos des arbitres internationales notamment, explicitée par les joueuses à la faveur d'une projection de soi, elle est très éloignée de l'image des pratiquantes que la hiérarchie de la Fédération diffuse. L'enquête met à jour le décalage actuel existant entre discours convenus et réalités socioculturelles en émergence, ce que laisse mesurer aussi l'interview du haut responsable fédéral de la FMVB.

V – IV – 3. Persistance des modèles masculins et ignorance des réalités nouvelles au sein de la Fédération

Les perceptions du contexte de l'arbitrage féminin au volley-ball diffèrent selon qu'elles émanent des femmes arbitres, de divers cadres et dirigeants sportifs, des joueuses et, dernier entretien à prendre en compte, du haut responsable fédéral, puisque la Fédération malgache du volley-ball a élu une femme au sommet de sa hiérarchie. Alors que cette fonction bénéficie d'une vue en surplomb sur l'ensemble des activités de la Fédération, les mêmes interrogations clefs pour le futur de l'arbitrage féminin ont été à nouveau posées.

V – IV – 3 – 1. Ignorance et méconnaissance des candidatures féminines à l'arbitrage

L'entretien débute par une question générale, « Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches dans l'arbitrage du volley-ball ? », dont voici la réponse :

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches dans l'arbitrage du volley-ball ?

Les jeunes filles malgaches, quand elles sont encore étudiantes, elles ne s'empressent pas de devenir arbitre ; non seulement elles ne sont pas motivées mais aussi, pour elles devenir arbitres c'est comme courir après deux lièvres à la fois (les études et l'arbitrage).

Une fois mariées, elles sont face à leurs maris jaloux, réticents de voir leur femme devenir arbitre, alors leur implication est difficile. Elles se font rares dans l'arbitrage de volley-ball.

¹⁵⁶ « Les cadres de socialisation confèrent la tranquillité et la sécurité ontologique, voire l'estime de soi s'ils se situent dans des positions hiérarchiques élevées. Les ressources, elles, alimentent le processus identitaire. Lorsqu'elles sont reliées à un adossement institutionnel, l'inventivité de soi est étroitement canalisée, et le processus identitaire fabrique surtout de l'assurance psychologique. », Jean-Claude Kaufmann, *L'invention de soi, Une théorie de l'identité*, Armand Colin, 2004, p. 270.

¹⁵⁷ Elle participe d'une démythification du « genre comme un attribut des personnes alors que c'est une modalité des relations sociales instituées » selon la définition de Irène Théry Irène Théry, *La distinction de sexe - Une nouvelle approche de l'égalité* - 2007, Paris : Editions Odile Jacob, p. 13.

La vision donnée des jeunes filles malgaches ne correspond pas à ce que l'enquête apprend de la population des joueuses. Elle relève d'un positionnement de notable que l'on pourrait qualifier de « paternaliste », exprimant aussi une tension entre les générations. Le cas des volleyeuses impliquées, les 28% ayant déclaré leur souhait de devenir arbitres, l'existence d'un vivier potentiel, sont ignorés dans et par ces propos. L'indisponibilité des jeunes filles à cause de la poursuite de leurs études est un frein à la candidature signalé par très peu de joueuses. Le désintérêt des volleyeuses pour la fonction d'arbitre est admis comme une évidence allant de soi puisque la réponse développe pourquoi les jeunes filles malgaches ne sont pas impliquées. Au titre des explications proposées, l'absence de motivation et l'interdiction du mari jaloux reprennent les propos des entretiens des dirigeants, or l'enquête montre que très peu de joueuses expliquent ainsi leur non candidature puisque la très grande majorité sont célibataires et sans enfant. Les propos reprennent la doxa ambiante et masculine.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Si le mari n'est pas compréhensif, ce sera un frein pour la femme pour accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne. A part le mari jaloux les femmes, elles ont des obligations familiales avec les enfants. Elles sont moins disponibles.

Les différentes questions portant sur la faible représentativité des femmes arbitres obtiennent des réponses similaires, où s'ajoute une autre exigence, non satisfaite et cause de la rareté des femmes arbitres, celle d'avoir « le savoir faire », évoqué diversement :

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage du volley-ball ?

L'accès des jeunes filles et femmes à l'arbitrage du volley-ball se trouve limité par leurs études, les maris jaloux et, en plus, le manque de savoir faire dans ce domaine.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Il y a le manque de motivation et comme je l'ai dit précédemment : étant étudiantes, les jeunes filles ne veulent pas courir deux lièvres à la fois et ensuite une fois adultes il y a le mari jaloux qui ne fait pas l'affaire non plus. Par ailleurs, il y a les épreuves à passer pour avoir la certification et devenir arbitre de volley-ball.

L'image de la volleyeuse diffusée par ce discours est celle d'une femme indisponible et dépendante, pas toujours compétente, exclue de l'arbitrage par des contraintes dont les volleyeuses, de fait, se sont très peu dites prisonnières.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme c'est plus dur à cause de toute cette responsabilité à la maison et l'incompréhension d'un mari jaloux.

Expliquez brièvement pourquoi...

Les compétitions d'habitude ont lieu les samedis et dimanches ; ce sont des jours où la famille se retrouve, se réunit et où la femme s'occupe de son foyer. Une sortie pour la femme afin d'arbitrer un match est mal vue et souvent source de dispute conjugale.

S'observe donc une discordance importante entre les handicaps féminins pour l'accès au rôle d'arbitre, énumérés par l'institution à son sommet, et les freins effectifs, désignés par le sondage d'opinion des joueuses constituant la pépinière d'arbitres à la base de l'organisation. Rien dans la condition féminine telle qu'elle est ici caractérisée par les instances dirigeantes ne laisserait soupçonner l'existence d'une population conséquente de volleyeuses, à grande majorité encore scolarisée ou estudiantine, célibataire, sans enfants, déclarant sa passion pour les terrains de sport, en forte demande de formation à l'arbitrage au sein de la Fédération, affirmant ses convictions de l'égalité des compétences entre hommes et femmes arbitres, et imaginant une immense fierté dans la construction de soi que pourrait lui apporter le fait de devenir arbitre. Produits de l'ignorance, ou de l'indifférence à la nouvelle génération, ou faux-fuyants, peu importe ici, les portraits conventionnels de jeunes filles ou jeunes femmes quasi recluses tiennent du mythe ou de la légende quand ils sont censés décrire la population des volleyeuses interrogées, qui représentent pratiquement plus de la moitié des pratiquantes de Antananarivo (entre 56 et 60%) et plus du tiers (entre 35 et 37%) des licenciées de la Fédération.

V – IV – 3 – 2. Le silence du haut responsable fédéral sur les discriminations dans l'arbitrage

De même que l'existence d'un vivier potentiel de candidates à la formation de l'arbitrage n'est pas évoquée par une seule réponse de ce discours de la hiérarchie, de même la gestion de la formation à l'arbitrage et de l'arbitrage n'est pas mise en cause dans la présentation du fonctionnement de la Fédération. Le discours est lissé, le chiffre si peu élevé des arbitres femmes, avec les interrogations qu'il suscite, n'est pas intégré à l'affichage de l'institution. Ainsi, la confidentialité de la formation, qui en fait une chasse gardée masculine, n'est pas évoquée lorsqu'est abordé le sujet de la formation.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage du volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance ? La Commission Centrale des Arbitres ? Ou les responsables des ligues ou autres ?

La plupart du temps c'est la personne elle-même qui est volontaire pour aller à la formation d'arbitre de volley-ball. Les dirigeants des clubs aussi prennent leur

responsabilité pour motiver certaines joueuses qui peuvent répondre aux profils d'arbitre.

Les causes du déficit d'arbitre sont attribuées essentiellement aux incompétences des candidates à l'arbitrage ou des arbitres femmes alors qu'aucune critique ou réserve ou interrogation ne sont émises par rapport à des pratiques inégalitaires avérées.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

A part les études et les maris jaloux, l'arbitrage est avant tout déterminé par le niveau d'exigences de connaissance de la langue française si la personne souhaite devenir un arbitre au niveau de Madagascar uniquement et la connaissance de la langue anglaise si la personne souhaite devenir plus tard un arbitre international. Il faut passer ensuite les examens théoriques et pratiques et les réussir.

C'est pour ça qu'il n'y a pas encore d'arbitre international dans le volley-ball, il y a la non connaissance de langue anglaise qui fait défaut. C'est un facteur qui limite l'engagement des jeunes filles et femmes à devenir arbitres et à obtenir le certificat d'arbitrage de volley-ball ; c'est aussi valable pour les hommes.

Du côté de la femme, elle doit faire connaître sa compétence, la mettre en lumière et aller de l'avant.

Rappelons que, d'après l'enquête, toutes les volleyeuses sont en poursuite d'études, déjà titulaires du BEPC, sinon du Baccalauréat ou d'une licence, et la plupart des arbitres femmes sont à un niveau Bac +5. Leur méconnaissance du français pour l'arbitrage comme facteur d'exclusion est donc improbable. Quant à la non connaissance de la langue anglaise comme obstacle à l'accès à l'arbitrage international, ce paramètre n'a pas été mentionné comme une barrière infranchissable par les arbitres femmes. Elles n'ont cessé de dénoncer, en revanche, leur relégation à des tâches subalternes, excluant tout développement de carrière. Or ces procédés de non désignation, reconnus par les dirigeants hommes également, ne mobilisent pas le propos de la hiérarchie institutionnelle malgré leur gravité, une simple allusion laissant entendre que « *les mêmes têtes s'emparent de l'arbitrage* ». Aucune solution n'est proposée pour y remédier.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitres dans le monde de volley-ball?

Les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitres dans le monde de volley-ball, ce sont toujours les mêmes têtes qui s'emparent de l'arbitrage ; du côté de la femme c'est l'absence des connaissances et de la maîtrise de la discipline et enfin, l'état de courage de la femme pour surmonter les difficultés qui se présentent.

Par contre, les injonctions adressées aux femmes sont multiples, afin de combler l'« absence des connaissances », l'« absence de la maîtrise de la discipline », et faire preuve d'assez de « courage ». Pourtant, aucun programme spécifique pour la promotion des pratiques sportives féminines, ou de l'arbitrage féminin, n'est prévu, comme permet de le constater la réponse à la question, « Avez-vous une politique pour les femmes ? »

Nous encourageons toujours les femmes à prendre leurs responsabilités pour développer le volley-ball malgache. La conférence de presse que nous avons organisée à la Planète Ambohitovo Antananarivo s'inscrit dans la continuité de la promotion du volley-ball en mettant l'accent sur la promotion des catégories jeunes (filles et garçons). Dans cette promotion, la politique de la Fédération consiste à réaliser ses activités prévisionnelles de la saison, Des compétitions nationales Open U12 aux U23 seront organisées dans différentes régions. L'objectif, c'est de multiplier les compétitions, créer des centres de formation au sein des régions, doter les ligues de ballons et de filets et renforcer les relations internationales en l'occurrence avec la zone 7 Océan indien et surtout la Fédération internationale (FIVB).

L'expression « domination masculine » ne se rencontre pas une fois dans le discours du haut responsable fédéral. Le terme « discrimination » est employé sans aucun développement ou illustration, et sans que des orientations politiques qui puissent la faire cesser ne soient suggérées.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

C'est la discrimination faite à l'encontre des femmes.

L'expression de la « non convivialité avec les arbitres masculins » est banalisée et rapportée à des incidents professionnels mineurs.

Pensez vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Oui, il peut y avoir de la non convivialité avec les arbitres masculins, quand ils ne partagent pas les mêmes points de vue sur une faute et sur la décision prise en conséquence.

Il n'y a aucune adéquation entre ce qui est dénoncé par les femmes arbitres, le barrage systématique opéré à l'entrée de la formation d'arbitres, puis les discriminations qui bloquent leurs carrières, et le type de « soutien » que propose la Présidente à l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui, je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball et, de ce fait, je fais appel à nos instructeurs locaux ainsi qu'à des instructeurs internationaux pour la formation.

Le contenu de cet entretien ne laisse donc pas de doute, aucune politique de féminisation de l'arbitrage n'est entreprise, ni programmée, ni envisagée pour des temps futurs dans les instances dirigeantes de la Fédération de volley-ball, contrairement à ce qui est à l'œuvre dans d'autres Fédérations. Cet aspect du fonctionnement de l'institution ne suscite même aucun intérêt dans le propos qui ne relève aucune modalité d'éviction des femmes de l'arbitrage et glisse à tout moment sur d'autres sujets. Si l'affichage des procédés de gestion de l'arbitrage des dirigeants hommes dans leur discours et les justifications qu'ils y apportent font que la métaphore du « plafond de verre » ne s'applique pas exactement à ce mode opératoire, cette métaphore convient davantage à la présentation présidentielle d'un fonctionnement de l'arbitrage qui serait non sexiste au volley-ball.

CHAPITRE VI

Différenciations entre genres et enjeux de pouvoir dans la gestion de l'arbitrage du volley-ball à Tananarive

La multiplicité des témoignages renseigne la question de la place et des enjeux de la formation d'arbitres féminins. Pour autant, reste à proposer une synthèse des dynamiques en jeu. La description globale des relations de genre qui construisent cette situation de l'arbitrage au volley-ball s'attache aux questions suivantes : comment les tenants de la conservation d'un territoire masculin de l'arbitrage, - les dirigeants hommes mais pas uniquement -, travaillent à maintenir et consolider leur pouvoir et les attributs sociaux qui vont avec, en luttant contre la féminisation pleine et entière de l'arbitrage, et comment les femmes arbitres - mais pas uniquement -, travaillent à conquérir les droits complets d'arbitrer pour les femmes, et ce faisant fabriquent de nouveaux attributs sociaux ? Bien que notre approche repose sur l'analyse de discours relationnels et non sur des interactions directement observées, le postulat est toujours celui qu'explicite Olivier Schwartz¹⁵⁸, « Qu'il s'agisse de la déviance, des rites de face-à-face ou du prestige des professions, les attributs sociaux les mieux enracinés dans la perception commune n'existent que dans la mesure où ils sont continuellement fabriqués ou refabriqués au cours d'interactions, dont l'enjeu est finalement de stabiliser ou de modifier des définitions toujours plus ou moins arbitraires de la vie sociale. »

Sans se limiter à décrire les effets des luttes de position dans l'organisation de l'arbitrage du volley-ball, la réflexion cible les modalités d'élaboration à la fois d'un processus de domination et de la riposte qui y est apportée, dont la complexité combine plusieurs dimensions d'affrontement. Consolidation et maintien d'attributions sociales, et donc d'attributs sociaux, ou modification et fabrication de nouvelles attributions sociales, et donc d'attributs sociaux nouveaux, tels sont les enjeux des dynamiques interrelationnelles repérables dans la gestion de l'arbitrage à la Fédération de volley-ball. Ils sont de trois ordres, identitaires, politiques et sociaux, pour les tenants de la féminisation comme pour ceux qui y résistent. C'est leur interdépendance qui les

¹⁵⁸ Olivier Schwartz, « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? », postface à Noël Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, op. cit. p. 361.

caractérise le mieux et constituera le point privilégié de cette synthèse qui montre comment les hommes construisent un genre et comment les femmes construisent un autre genre en désamorçant les discours des hommes qui les décrédibilisent et en désamorçant les situations critiques, comme par exemple la violence, l'un et l'autre parti visant à produire de la légitimité.

VI – I. Les enjeux identitaires et politiques de l’arbitrage : comment les dirigeants hommes travaillent à maintenir leur suprématie

La sous représentation des femmes et la suprématie numérique des hommes dans l’arbitrage du volley-ball ne sont contestées par aucun des acteurs interrogés. L’histoire de la Fédération de volley-ball apprend que ce monopole se perpétue depuis la création de la Fédération, et la comparaison de Fédération à Fédération montre que le taux de représentativité des femmes arbitres au volley-ball est exceptionnellement bas par rapport à ce que connaissent les autres Fédérations de sports collectifs, et ce, malgré le nombre conséquent de volleyeuses candidates à l’arbitrage, 63 au moins, pour les recensées dans les limites de l’enquête. Le fait qu’il y ait si peu d’arbitres sur une si longue durée ne relève pas du hasard. Un fonctionnement hiérarchique bien rôdé gèle la progression et des effectifs et des carrières de femmes arbitres, dont la systématisation peut à présent être décrite.

VI – I – 1. Une mixité aménagée pour maintenir la hiérarchie sexuée

Pour maintenir le monopole masculin de l’arbitrage, la hiérarchie contrôle l’entrée en formation comme l’évolution de carrière arbitrale par un système informel, mais efficace, de sélection. Ces verrouillages indiquent que détenir l’autorité de l’arbitre est un des enjeux clefs des relations de genre au volley-ball.

VI – I – 1 – 1. L’exclusion feutrée de la formation d’arbitre

Pour devenir arbitre, il faut suivre une formation mais dès cette phase initiale, les effectifs féminins sont écartés des possibilités de recrutement, ce qui permet à la hiérarchie masculine de maximiser son contrôle sur les flux des entrantes et les risques de mixité de l’arbitrage. Dans l’enquête, l’observation participante, les témoignages des femmes arbitres, d’une majorité de joueuses et de quelques cadres sportifs, mettent en relation la rareté des femmes arbitres avec le caractère confidentiel des formations à l’arbitrage. L’absence de diffusion d’une offre rend l’offre caduque, la relation de cause à effet se vérifie sur le marché de l’emploi quel qu’il soit. Ce procédé d’exclusion est peu coûteux en énergie et imparable. Interrogées sur le procédé, les instances dirigeantes

déclarent qu'il n'est pas de leur ressort d'assurer et de vérifier la diffusion et la publicité des informations relatives aux formations, ni de sensibiliser les joueuses à la formation à l'arbitrage, ni de prospecter pour détecter de nouveaux talents féminins. Elles s'en remettent aux dirigeants de club pour informer des formations, à la différence de ce qui se passe dans d'autres sports où les Fédérations, les ligues, les Commissions Centrales des Arbitres, les Directeurs Techniques Nationaux prennent en charge la promotion des formations d'arbitres. Mais la hiérarchie n'établit aucun lien de cause à effet entre la diffusion d'offre de formation et le peu de participantes femmes. L'absence de présence féminine est expliquée dans les entretiens par des causes tout à fait extérieures à la gestion de la Fédération : il n'y a pas de femmes motivées pour devenir arbitres, elles ne le veulent pas ; il n'y a pas de femmes disponibles qui puissent s'engager dans l'arbitrage à cause de leurs obligations familiales, de la charge des enfants, de l'interdiction du mari ; les joueuses en cours d'études ne peuvent pas suivre deux lièvres à la fois, la réussite aux études et la formation d'arbitre ; elles manquent de compétences en langue et n'ont pas le niveau requis en français pour tenter l'examen de l'arbitrage. Ces argumentaires travaillent à fabriquer les raisons « officielles » de l'absence de participation des femmes tout en maintenant prégnantes les idéologies de la suprématie masculine, adaptées au milieu sportif. Se plaçant dans une bicatégorisation hommes / femmes, l'implicite du discours est que les hommes possèdent les qualités et attributs que les femmes n'ont pas. Enumérer les caractéristiques de la femme, c'est aussi définir et affirmer en creux celles de l'homme : les hommes sont motivés pour le sport et par l'arbitrage à la différence des femmes, eux ont du temps pour se consacrer au sport car les charges familiales ne leur incombent pas, ils mènent les activités de leur choix quel que soit l'avis du conjoint, ce sont eux qui décident, ils étudient de façon moins laborieuse et assidue que les filles.

Toutefois, les informations recueillies par le sondage auprès des volleyeuses apprennent que le profil des 63 candidates à l'arbitrage ne correspond pas du tout à l'image de la femme « en général » que diffuse la hiérarchie et qui lui sert d'explication toute prête à la rareté des participantes femmes à la formation. Aucune des candidates n'a d'enfant, toutes sont célibataires sauf une, et elles ont les compétences requises en français puisque 56 se déclarent en poursuite d'études, 39 ayant un niveau Baccalauréat ou plus. La référence « aux femmes en général » masque donc la réalité de ce que sont les volleyeuses adolescentes et jeunes adultes qui postulent à l'arbitrage, seules femmes

à pouvoir postuler puisqu'il faut être joueuse pour devenir arbitre. S'illustre ici l'observation d'Irène Théry, « ces gros acteurs collectifs que l'on nomme « les hommes » en général ou « les femmes » en général, et que l'on dote d'intentions, de volonté et de sentiments sont des chimères.»¹⁵⁹ En d'autres termes, les 63 candidates à l'arbitrage sont toutes des contre-exemples de « la femme en général » qui, servant les explications de la hiérarchie, occulte les procédés discriminatoires mis en place au sein de la Fédération de volley-ball dès la phase de recrutement d'arbitres.

VI – I – 1 – 2. La création d'un emploi fictif, « assistante d'arbitrage »

Le même mode de travail au maintien de la suprématie masculine s'observe quand quelques femmes arbitres réussissent à franchir les barrières de la formation et de l'examen final. Leur présence instaure alors un début de mixité de l'arbitrage. A nouveau est mis en place un verrouillage, celui des places d'arbitres les plus prestigieuses et du rôle de premier arbitre. C'est lui en effet qui décide en dernier ressort, qui a l'autorité finale, qui supervise les rôles associés : marqueur de feuille de match, le second arbitre, les juges de ligne. Le staff d'arbitrage est sous ses ordres et il a la responsabilité du match. Cette autorité là est jalousement défendue par le bloc des hommes pour la garder en leur pouvoir et la Présidente ne trouve rien à dire à ce sujet. A nouveau, ce sont les dirigeants de clubs qui en portent la responsabilité, exécutants qui paraissent avoir l'initiative du verrouillage puisque ce sont eux qui proposent les arbitres de chaque rencontre. La CRA, la CCA contrôlent dans un deuxième temps. Loin d'orienter les désignations vers la parité dans la distribution des rôles de l'arbitrage, les commissions appuient la non désignation des femmes comme premier arbitre. Dans les entretiens des dirigeants, celle-ci est défendue comme « normale » et « juste » du point de vue sportif car, vu leur inexpérience, on ne peut pas confier aux femmes d'autres tâches que « minimales ». Mais l'inexpérience des femmes est précisément fabriquée par le verrouillage des rôles de premier arbitre. En effet, au moment où celles-ci passent et réussissent l'examen de fin de formation – identique pour les hommes et les femmes – elles font la preuve qu'elles ont les mêmes compétences que des hommes réussissant ce même examen. Pourquoi n'ont-elles pas alors ensuite, comme les hommes, de premier rôle arbitral puisque leur statut d'arbitre certifie qu'elles ont les compétences requises et validées par le même examen que les hommes ? Elles sont maintenues à l'étage le plus

¹⁵⁹ Irène Théry, op. cit., 2007, p. 14.

bas de l'arbitrage, ce qui leur interdit tout développement de carrière et toute opportunité de gravir les échelons régionaux, nationaux, voire internationaux.

La mixité est ainsi aménagée au mieux des intérêts masculins : eux commandent, les femmes sont sous leur autorité. Cette hiérarchie se conforme à la tradition et aux normes conventionnelles de la vie privée et de la vie publique de la société malgache sous domination masculine¹⁶⁰ – comme de bien d'autres sociétés. Elle correspond à une division du travail inégalitaire mais ordinaire de la vie professionnelle : voilà des femmes utilisées en tant que « assistantes d'arbitrage » comme d'autres sont « assistantes de direction », postes toujours dévolus aux femmes. Les mécanismes de non désignation travaillent à déclasser les arbitres femmes. Ils les dépossèdent des pleins pouvoirs de l'autorité arbitrale sans autre motif que celui d'être femme en même temps qu'ils consolident l'autorité des hommes sur l'arbitrage. L'enjeu, ici, est l'exercice de l'autorité, du commandement. Nombre de réponses de volleyeuses font de la question de l'autorité un point sensible des relations hommes/femmes dans l'arbitrage.

VI – I – 2. Qui détient l'autorité ? Dimensions identitaires et politiques de la féminisation de l'arbitrage

Les entretiens des hommes comme des femmes apprennent que nombreux sont les hommes « réticents » à un arbitrage féminin, aussi bien parmi les dirigeants et les cadres que parmi les joueurs, les coaches, ou les spectateurs, au volley-ball et dans les autres sports collectifs interrogés. Mais certaines joueuses ont trouvé des expressions plus vives, incisives, pour dire à quel point la « réticence » est aigüe et quelle en est la nature.

VI – I – 2 – 1. Des « réticences » aux refus des hommes de l'arbitrage féminin

Les volleyeuses pointent la réaction à la féminisation de l'arbitrage comme une crise de l'identité masculine : *Les hommes ne supportent pas l'autorité de la femme sur le terrain*, ce qui engendre des difficultés d'arbitrage rencontrées spécifiquement par les femmes :

¹⁶⁰ Rappelons la définition de Jacqueline Laufer déjà citée, jugement de légitimité, de soumission ou de contestation. Elle peut être associée à la force ou au droit, à la détention de ressources économiques et p. 68, « Domination », in *Femmes, genre et société* (dir. M. Maruani), 2005, p. 68.

- *Les hommes ne supportent pas l'autorité de la femme, commandent toujours, critiquent toujours, pour un rien*
- *Critique des joueurs qui ne supportent pas de voir une femme avec un sifflet et avoir l'autorité sur leur match car ça ne leur convient pas.*
- *La domination des hommes qui donnent les ordres, contrôle l'organisation et la répartition des tâches. Ils ne supportent pas l'autorité de la femme sur le terrain.*
- *Riposte des joueurs puisqu'ils n'acceptent pas d'être corrigés par une femme*

Le Rapport National sur le développement humain de Madagascar (RNDH : 2003) déjà présenté¹⁶¹ indique que l'Indice de participation Féminine est encore faible à Madagascar, notamment que les femmes ont un accès limité à des postes de décision dans les domaines politiques et économiques. Depuis 2003, d'autres travaux réactualisent données chiffrées et analyses des taux d'occupation des postes de décision, nous allons y revenir. Mais auparavant, il convient de souligner ce qui fait la particularité des situations d'autorité propres à l'arbitrage dans le milieu sportif en suivant les descriptions recueillies par le sondage mené auprès des volleyeuses. Elles envoient des images fortes des interactions qui font que l'arbitrage féminin est insupportable à une virilité triomphante dans la vie sociale : *voir une femme avec un sifflet*. La femme avec un sifflet, symbole de la féminisation de l'arbitrage, la vision condense l'inacceptable : *d'être corrigés par une femme*. Que la femme ait le pouvoir de « corriger », c'est-à-dire surveiller et punir les hommes, qui plus est des hommes virils puisque sportifs, obligés de lui obéir « au doigt et à l'œil », c'est le renversement absolu de la hiérarchie « naturelle » des sexes pour l'idéologie de la virilité¹⁶². Cette inversion des rôles entre sexes est une situation à la fois « contre nature » et contraire aux modèles « normaux » d'une société de la domination masculine. Pour les cadres ou dirigeants les plus accrochés à la suprématie masculine, souvent d'une génération plus âgée, la féminisation de l'arbitrage peut donc devenir à plus d'un titre une subversion sociale et identitaire, à

¹⁶¹ Cf. chapitre II pour une présentation du RNDH 2003, avec notamment la mention que « L'Indicateur de Participation Féminine (IPF) à Madagascar est encore faible (0,406) en 2008. En effet, les opportunités offertes aux femmes pour s'introduire dans les domaines clés de la participation et de la prise de décision politique et économique restent limitées. »

¹⁶² Pruvost Geneviève constate de même les résistances du public à la féminisation de la Police nationale en France alors que l'Etat féminise la profession. Dans l'article « Le cas de la féminisation de la Police nationale », *Idées économiques et sociales*, 2008/3 N° 153, p. 9-19, elle mentionne, par exemple : « Une seconde limite forte à l'indifférenciation sexuée du pouvoir de contrainte physique est posée par les relations tantôt codifiées, tantôt informelles avec les mis en cause eux-mêmes. Les refus d'audition par des femmes, les injures sexistes des mis en cause resexualisent des agents de la force publique que l'institution policière s'était employée à rendre les plus neutres possibles. » p. 13.

éviter à tout prix. Dans cette tension des rapports d'autorité entre les sexes, les Fédérations qui multiplient le nombre d'arbitres femmes se positionnent en avant-garde.

VI – I – 2 – 2. Le monopole masculin des pouvoirs décisionnaires dans la société malgache

En effet, depuis 2003, les domaines politiques et économiques ciblés par le RNDH restent des bastions masculins, les femmes occupent peu ou pas de postes de décision. Trois études, regroupées à la faveur d'un colloque sur la thématique *Genre et Gouvernance*, concourent au même constat¹⁶³. Lily Razafimbelo, s'appuyant sur des statistiques plus récentes, explique¹⁶⁴ : « La réalité de la position de la femme malgache dans la gouvernance du pays, et plus particulièrement dans la sphère de prise de décision politique, demeure plus que préoccupante. Elle est nettement en sa défaveur. Le tableau ci-dessous parle de lui-même. »

¹⁶³ Ces trois articles sont intitulés respectivement : « Espace politique et genre à Madagascar : une autre approche », Lily Razafimbelo, p. 57-83 ; « Essai d'analyse en genre de la gouvernance et de la décentralisation : place et rôles des femmes au sein des collectivités territoriales et des politiques publiques locales : Cas de quelques régions, districts et communes à Madagascar », Lala Raharinjanahary et Tsilavo Randriamahaleo, p. 192-209 ; « De l'éducation citoyenne », Juliette Joëlson Silasy- Raharisoa, p. 343 – 349, in Actes du colloque international *Genre et gouvernance*, 17-19 novembre 2009, *Alizés*, Numéro dirigé par Claude Féral et Alain Geoffroy, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de La Réunion, 2011.

¹⁶⁴ Lily Razafimbelo, op. cit. p. 65-66.

Tableau 29 : part féminine des postes politiques clefs dans le secteur public.

Secteur	Thème	Indicateur	Femmes	Hommes	Total	
Secteur public	Exécutif	Ministres	4	17	21	
		Maires	70	1 479	1 549	
		Chefs de région	3	19	22	
		Chefs de district	10	107	117	
	Législatif	Membres du Parlement	16	144	160	
		Sénateurs	5	28	33	
		Députés	11	106	127	
	Décentralisation	Membres des Conseils locaux	674	15 670	16 344	
		Conseillers régionaux	9	130	139	
		Conseillers communaux	665	15 540	16 205	
		Chef Fokontany	450	17 050	17 500	
	Hautes fonctions dans l'administration parapublique			80	163	243
	<i>Source : nos propres calculs à partir du JORM 2006 – 2007 – 2008 (L. Razafimbelo)</i>					

Au nombre des données recensées par Lily Razafimbelo, la part féminine des postes clés dans les partis politiques (2008), hors secteur public, est tout aussi réduite :

Tableau 30 : part féminine des postes clefs dans les partis politiques

Société civile	Postes clés dans les partis politiques (2008)	Secrétaires généraux	Femmes	Hommes	Total
		Vice-présidents	23	185	208
		Trésoriers	11	120	131
		Chefs de partis politiques (1960-2008)	10	180	190
Source : Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (2008) (L. Razafimbelo)					

Considérant la place des femmes dans le domaine de l'enseignement public, Juliette Joëlson Silasy - Raharisoa ne tire pas un bilan différent¹⁶⁵ : « Or à Madagascar, qui a signé et ratifié divers types de protocoles d'accord concernant les droits de la femme, les postes à responsabilité sont réservés aux hommes. En effet, dans le système éducatif (nominatif), s'il n'y a pas de discrimination sexuelle dans le recrutement des élèves et des enseignants, les femmes, quoique majoritaires, sont très mal représentées dans les postes de décisions. A Toliara ville, en 2009, nous avons relevé par exemple :

Tableau 31 : part masculine dans les postes de décision du système éducatif à Toliara ville

DREN	1/1 H
Chefs CISCO	2/2 H
Provisseurs de Lycée	3/3 H
Surveillants Généraux	3/3 H
Chef ZAP	2/4 H
Directeur d'EPP	8/11 H

Source : Juliette Joëlson Silasy- Raharisoa

De même, étudiant les actions des femmes devenues maires à la faveur de la décentralisation, Lala Raharinjanahary et Tsilavo Randriamahaleo font état du peu de

¹⁶⁵ Juliette Joëlson Silasy Raharisoa, op. cit. 2011, p. 346.

représentation politique des femmes : « On note une très faible représentativité des femmes : il n'y a plus de femmes chefs de Région (normalement élus mais jusqu'à aujourd'hui nommés) alors que sous le régime précédent, elles étaient trois. »

Le milieu sportif, et celui du volley-ball en particulier, gèrent donc la mixité de l'arbitrage conformément aux différenciations et hiérarchisations sexuées dominantes de la société malgache. Mais notre hypothèse est que la forme publique et très spectaculaire que prend l'autorité de l'arbitre sur la scène de match amplifie d'autant le rejet de l'arbitrage féminin par les hommes. Ceci explique que les quelques femmes arbitres officiant sont dirigées vers les compétitions de femmes. Les tâches techniques sont identiques à celles des compétitions masculines, mais la ségrégation évite aux hommes de se soumettre à leurs décisions. De même, les désigner dans des rôles subalternes préserve l'autorité finale qui revient à l'homme. Un des résultats que reprend Lily Razafimbelo à l'étude de RNDH 2003 conforte notre hypothèse : par rapport à l'absence de femmes en politique et dans les postes décisionnaires, la différence sexuée de perception: « (...) une nuance de taille apparaît dans l'appréciation de la situation selon le sexe. Alors qu'elle est jugée « insatisfaisante » par la quasi-totalité des groupes de femmes, elle est qualifiée « d'insuffisante » plutôt que « d'insatisfaisante » par les groupes masculins. Les femmes se montrent ainsi plus catégoriques pour noter et dénoncer leur faible représentativité en nombre dans les instances de décision, dans toutes les sphères (communautés, associations, administrations régionale et nationale, élections, partis politiques). Les hommes concluent à une représentation acceptable des femmes et à une égalité des droits de l'homme et de la femme. Il ressort que les hommes accordent plus d'importance au symbole qu'au nombre¹⁶⁶. »

VI – I – 2 – 3. Le symbolique : de l'identitaire au politique

Cette sensibilité masculine au symbolique éclaire davantage le degré de « réticence », euphémisme pour une sorte d'allergie viscérale – que peut provoquer chez certains la vue d'une femme arbitre sur la scène de match. Notre enquête n'aborde pas la question des bénéfices matériels que pourraient retirer les hommes de leur position dominante d'arbitre car ils semblent minimes au volley-ball, contrairement à d'autres sports, et aucun entretien, masculin ou féminin, ne mentionne des inégalités sexuées criantes de

¹⁶⁶ Lily Razafimbelo, Op. cit. p. 67.

rémunération entre arbitres. L'intégrité dans la fonction est rarement soupçonnée, et quand elle l'est, c'est par des cadres hommes. De plus, assez peu de volleyeuses déclarent que l'absence de toute attractivité financière de la fonction est un frein à leur souhait de devenir arbitre. Ce faisceau d'indices additionné à l'image de la « femme au sifflet » qu'*ils ne supportent pas, ils n'acceptent pas*, accrédite l'idée que les enjeux principaux de la féminisation de l'arbitrage sont symboliques, identitaires – comme il vient d'être développé à la faveur des réponses des volleyeuses -, mais aussi politiques puisqu'avec l'autorité d'arbitre écornée, c'est l'ensemble de la hiérarchie sociale sexiste qui est mise en cause, la domination masculine sur une société étant globale.

L'enquête relate deux exemples de frondes collectives masculines contre l'occupation par une femme d'un poste de décision. D'une part, la rébellion d'arbitres hommes de basket-ball refusant d'arbitrer sous la responsabilité d'une femme, bien qu'elle soit la seule à être parvenue au grade d'arbitre internationale. D'autre part, le boycott de l'ancienne arbitre de rugby dans ses fonctions administratives à la ligue. Ce sont des actes de défense, à la fois identitaire et politique, organisés contre la féminisation des cadres. En effet, identité et politique sont liés dans la mesure où l'idéologie de la domination masculine conçoit les individus d'abord en fonction d'une bipartition sexuée, « naturelle », originelle, mais d'après laquelle sont identifiés des attributs sociaux, distinctifs, opposés et interdépendants. Si détenir l'autorité peut advenir à une femme, ce n'est plus l'attribut exclusif de l'homme, attribut « naturel », lié à la « nature de l'homme », avant d'être social. L'exercice féminin d'un pouvoir décisionnaire, en récusant de multiples stéréotypes défavorables aux femmes, récuse donc, en même temps, de multiples stéréotypes favorables hommes, ce qui leur est *inacceptable*. A l'inverse, dans ce contexte de suprématie masculine, pour les femmes arbitres, l'exercice de l'autorité, sous maints aspects, équivaut à la fabrication d'attributs sociaux nouveaux, relevant d'enjeux de conquête identitaire et politique.

VI – II. Les enjeux identitaires et politiques de l'arbitrage : comment les femmes arbitres travaillent à conquérir la légitimité et l'égalité statutaires

En réponse au travail des hommes visant à maintenir une légitimité hiérarchique, fondée sur une différence « naturelle » de compétences, les arbitres femmes travaillent à produire la reconnaissance de leur légitimité d'après leurs compétences techniques et professionnelles sur la scène de match. Elles ont constamment à re-construire leur statut d'arbitre, malgré leur titre, à prouver leur réussite dans l'emploi. Dans leurs prestations d'arbitrage des matchs sur le terrain, elles manifestent des qualités habituellement attribuées exclusivement aux hommes et modifient ainsi les stéréotypes attachés aux femmes dans l'idéologie de la domination masculine. Dans les entretiens des femmes arbitres, un des aspects de l'exercice de l'arbitrage, fréquemment souligné, où se noue à la fois la conquête professionnelle, identitaire et politique du statut d'arbitre est la réponse à la violence. Il a du reste été noté que les dirigeants et cadres hommes s'attardent dans les entretiens à décrire les menaces et les risques de la scène de match, caractérisée comme violente. Mais pour les femmes arbitres, y compris pour les arbitres internationales, la violence renvoie à deux types de situations, deux types de perception et deux sources, auxquelles elles répondent différemment : violence des matchs, d'une part, dont font état aussi les hommes sans lui donner la même place et le même usage dans la défense de leurs intérêts ; violence des collègues arbitres dans la formation à l'arbitrage et la mixité de l'arbitrage, d'autre part, dont seules les femmes arbitres font état, les dirigeants hommes considérant cette gestion comme appropriée techniquement, professionnellement et donc comme non violente. L'appréciation de la violence est toujours en partie subjective, mais la différenciation des perceptions et interprétations de ce que les femmes subissent comme violence exprime ici des positions de domination et d'assujettissement, non des variations individuelles ou sexuées de sensibilité. Les deux types de violences faites aux femmes arbitres seront donc traitées distinctement car les stratégies qui y répondent ne relèvent pas des mêmes registres de lutte ni des mêmes enjeux¹⁶⁷.

¹⁶⁷ Notons que dans l'article « Anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes dans la police », *Cahiers du Genre*, 2007/1 n° 42, p. 43-60, Geneviève Pruvost mentionne également deux types de violences auxquelles doivent faire face les femmes policiers en France, celle des usagers et celle des collègues : « La violence envers laquelle les femmes sont les plus désarmées n'est finalement pas celle des délinquants (qui donne lieu à une réponse policière organisée, au nom d'une solidarité de corps) mais celle de leurs propres

VI – II – 1. La violence des matchs : question clef pour les argumentaires des dirigeants hommes et des femmes arbitres

La question de la violence des matchs n'est pas utilisée pareillement dans les entretiens des cadres ou dirigeants hommes et des femmes arbitres, ne remplissant pas le même rôle dans leurs argumentaires visant à freiner ou au contraire à favoriser la féminisation de l'arbitrage.

VI – II – 1 – 1. Un facteur d'éviction des femmes pour les dirigeants hommes

Les tenants du pouvoir arbitral masculin utilisent à plusieurs fins les descriptions des turbulences, ou des violences des matchs mais toujours pour consolider la supériorité masculine. Dans leurs discours, la turbulence des matchs, l'agressivité des joueurs ou spectateurs figurent souvent parmi les causes du peu de candidatures féminines à l'arbitrage. D'après eux, soit cette violence effraie les joueuses et les dissuade de s'engager dans cet emploi, soit les maris ne supportent pas que leur femme subisse de telles injures et lui interdisent de s'y exposer en devenant arbitre. Autre paradigme concernant les femmes devenues arbitres, la description de ces violences justifie qu'elles ne soient pas désignées comme arbitres dans les compétitions masculines ou comme premier arbitre : d'une part, elles n'ont pas l'autorité « naturelle » nécessaire pour imposer le règlement sans céder aux intimidations ou aux menaces; d'autre part, étant donné le nombre de joueurs et supporters « réticents » à un arbitrage féminin, leur seule présence en tant qu'arbitre accroît les difficultés des matchs en multipliant les incidents dus à ces mécontents. Enfin, une autre posture, paternaliste, prenant en compte la sensibilité et la fragilité féminine, estime qu'arbitrer n'est pas un emploi pour femme car il comporte trop de risques d'agression dont il faut les protéger : « *elles sont des âmes sensibles et ça me fait de la peine de les voir mal traitées* » (E17). La logique des oppositions hommes / femmes produit toujours la même conclusion, implicite à ces exposés : l'arbitrage est une affaire d'hommes. Tout en parlant des femmes, ces raisonnements accordent aux hommes, sans le dire nommément, les attributs de l'autorité « naturelle » qui manque aux femmes pour arbitrer des matchs importants donc turbulents, la fermeté nécessaire pour imposer les décisions d'arbitrage sans plier devant

collègues, plus indicible, bien souvent convertie par les intéressées elles - mêmes en test d'aptitude dont elles doivent triompher. » p. 54.

les intimidations. Seuls les hommes « forts » qu'ils sont « naturellement » peuvent donc tenir les premiers rôles, être décisifs, dans les matchs houleux ou violents.

La relation à la violence dans la société malgache est peu étudiée, mais l'enquête de l'UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, publiée en 2011, consacre une part de ses observations aux violences entre garçons et filles à l'école primaire. L'introduction de la section *La violence à l'école, une préoccupation majeure des élèves*¹⁶⁸, pose que la violence à l'école, préoccupation des filles en particulier, « constitue un facteur dissuasif de la fréquentation scolaire et favorise le développement des relations de domination des garçons sur les filles » ce qui inscrit les turbulences sportives dans la continuité culturelle de relations violentes entre les genres dès la socialisation de l'enfance, à l'école et entre pairs, du moins en CM1 et CM2 d'après l'enquête de l'UNICEF. Les rapporteurs écrivent que « la forme dominante est psychologique et verbale (menaces de vengeance et de violence physique, insultes, pressions, moqueries, humiliations) ». Ces observations correspondent aux descriptions des violences de la scène de match produites par l'ensemble des personnes interrogées, ce qui en ferait une violence de type vernaculaire. Le rapport de l'UNICEF mentionne toutefois que les violences physiques sont aussi présentes : « coups de pied/poing, claques, guet-apens, sabotages », ce qui n'est pas mentionné pour le volley-ball. La distinction est importante parce qu'elle induit un respect de l'autorité et du pouvoir de sanction de l'arbitre, même si ce respect est lié au fait bien connu que les transgressions physiques sont passibles des tribunaux. Mais parmi les principales causes des cas de violence observés auprès des élèves de CM1 et CM2 enquêté/e/s, l'une d'elles a trait directement aux situations des femmes arbitres. Il est constaté, en effet, que, outre « le désir des garçons de vouloir dominer la classe », les « cas de violence à l'encontre des filles s'amplifieraient lorsque ces dernières sont chargées de rapporter les cas d'indiscipline en classe. Pour ces raisons, le rôle « policier » du rapporteur est peu apprécié dans les groupes « filles ». » (Unicef, 2011 : 82). Or la « femme au sifflet » surveille et punit, ce qui n'est pas éloigné d'un rôle « policier » exercé à l'encontre des hommes.

Quels que soient les décalages géoculturels dans les relations entre les sexes, la violence est un outil de la domination masculine pour fonder, imposer et maintenir des

¹⁶⁸ UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, 2011, p. 81-85.

rapports de pouvoir, dès l'école primaire comme dans le contexte du volley-ball à Madagascar et les attributs sociaux qu'elle construit ne sont pas différents de ceux que décline Vigarello pour les sociétés occidentales, désignés comme ceux de la « virilité »¹⁶⁹ : compétences physiques de force, vigueur, violence et virilité morale du courage, de l'engagement, l'autorité comme traits exclusifs des hommes.

VI – II – 1 – 2. La réponse à la violence des matchs, une preuve de légitimité technique et professionnelle pour les arbitres femmes

Les violences sportives, de joueurs, de supporters, ne sont pas contestées dans l'enquête, mais les femmes arbitres ne se posent pas en victimes de cette agressivité et encore moins comme ayant peur des turbulences des matchs. Au contraire, dans les entretiens, la présentation de la violence des matchs sert à la reconnaissance de leurs compétences d'arbitre et à légitimer la revendication de la plénitude de leur fonction. Comme il a été noté, elles ne signalent aucune agression physique à leur rencontre, seulement des agressions verbales, en précisant que les hommes ne sont pas épargnés par ces désagréments de la fonction d'arbitre. A part quelques insultes sexistes évoquées, mais dont les grossièretés ne sont pas citées dans l'enquête, les invectives données à titre d'exemples sont des slogans pouvant effectivement s'adresser à un homme ou à une femme. Aucune interlocutrice n'a déclaré avoir démissionné suite aux comportements violents de joueurs ou spectateurs. Leurs propos tendent à présenter les incivilités des stades et le manque de respect envers les arbitres, hommes et femmes, comme un mode relationnel habituel entre les différents acteurs de la scène de match, attendu, saisissant, comme une aubaine de plus pour protester, la présence d'une femme à l'arbitrage. « *Les spectateurs n'arrêtent pas de siffler une mélodie d'insultes connues par tous à Madagascar* » témoigne une ancienne arbitre de rugby (E24).

Cette banalisation de la violence des matchs a plusieurs visées. Directement, elles contribuent à prouver que cette violence n'est pas insurmontable et que les femmes n'en ont pas peur, quoiqu'en disent les dirigeants et cadres hommes. La timidité n'est pas définitoire de la femme « par nature », ni la « fragilité ». Leur démonstration est qu'elles sont à la hauteur de la tâche, disposant des ressources et des stratégies pour y répondre,

¹⁶⁹ Georges Vigarello, « Virilités sportives », in *Histoire de la virilité*, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello (dir), volume 3, *op. cit.*, 2011, p. 225-248.

les hommes n'en ayant pas « par nature » l'exclusivité. Elles donnent des exemples de situations concrètes où elles ont su ou savent faire face sans plier. La gamme de comportements cités est étendue, de la vigilance à la riposte, de laisser glisser à expliquer. Ces réponses situationnelles travaillent à la reconnaissance de leur légitimité professionnelle en leur associant des qualités non habituellement attribuées aux femmes mais qu'elles manifestent publiquement : l'absence de peur devant les menaces, oser prendre la parole face aux hommes, s'affirmer en gardant son calme, ne pas accepter des torts inexistant, la fermeté, la force de caractère.

Bien que les interlocutrices minimisent la difficulté de gestion des turbulences des matchs, celle-ci n'est sans doute pas toujours aisée. Une arbitre internationale a expliqué comment une psychologue l'a aidée à pouvoir ne rien entendre quand nécessaire. A l'item demandant aux volleyeuses quelles sont les principales difficultés rencontrées en tant que joueuses, la réponse, à une écrasante majorité, est : « la violence des adversaires ». Or il s'agit de compétitions féminines, dans un sport sans contact, à la place de joueuse. Assez peu de volleyeuses disent redouter les critiques et insultes, protestations et contestations au point d'abandonner toute idée d'arbitrage, mais davantage disent n'avoir aucune envie ou ambition d'arbitrer, sans en préciser le motif. Les litiges et les passions à gérer lors des matchs en sont des causes possibles. A l'inverse, au nombre des satisfactions que peut apporter l'arbitrage, il est mentionné la « *fierté de vaincre sa peur et d'affronter le public* », ou encore « *l'émotion du courage, de satisfaction de pouvoir arbitrer* ». A l'arrière plan du défi à soi-même devant l'épreuve de la violence des matchs, est sans doute présente l'image largement diffusée de la femme « timide » ou « fragile » qui va de pair avec l'homme « courageux » et « fort ».

VI – II – 2. La construction de traits nouveaux de la féminité et ses limites

Les réponses de l'arbitrage féminin pour contenir et contrôler la violence des matchs construisent indirectement des traits nouveaux de la féminité en modifiant les images du couple homme / femme propagées par l'idéologie de la domination masculine. Dans l'enquête, les exemples donnés par les pratiques relevées en différents sports collectifs élargissent la description possible de la mobilité de genre des femmes arbitres malgaches.

VI – II – 2 – 1. Sports collectifs : la mobilité de genre des arbitres femmes

Dans certains interviews d'observateurs ou observatrices des scènes de matchs, les propos attestent que des qualités, autrefois exclusives de la virilité, commencent effectivement à être reconnues à des femmes arbitres. Ainsi, le haut responsable fédéral de la Fédération de volley-ball, qui ne soutient pourtant pas la contestation de la domination masculine, dit : « *Les femmes arbitres ont leur caractère renforcé par l'expérience en général et une personnalité solide et réfléchie* » (E25). Une nouvelle image de la femme est diffusée ci et là par des cadres qui témoignent de ce qu'ils constatent quand des arbitres femmes entrent en action sur les terrains. Ainsi, ces propos concernant le rugby ou le basket-ball,

- c'est leur comportement en général dans la vie quotidienne qui se reflète à travers le sport sur le terrain. Si elles sont timides, au terrain aussi leur timidité se voit, si elles sont autoritaires au terrain on peut voir leur force de caractère. (rugby - E19)

- Pendant le test de la zone 7, j'ai remarqué que la femme a plus de force sur les tests physiques et de compétence que les hommes présents à l'épreuve. (basket-ball – E20)

Dans ces portraits, l'autorité ou la force ne sont plus un attribut « naturel » définissant exclusivement le masculin. Les femmes arbitres modifient ainsi par leurs actes professionnels et leurs compétences techniques, grâce à leurs ressources personnelles, physiques en tant que sportives, mais aussi mentales et morales en tant que pionnières, les stéréotypes et l'image traditionnelle de la femme scellant son assujettissement à l'homme. Cette construction identitaire à rebours des normes dominantes d'éducation et de socialisation des filles demande à la fois des dispositions favorables et une détermination sans faille ainsi que l'ont illustré les récits biographiques des deux arbitres internationales femmes interviewées. Un des cadres homme de sa discipline dit de l'une d'elles : « *Il faut avoir le courage, le goût du risque, la volonté, le dépassement de soi.* » (E20).

Ces qualificatifs donnent une définition du contenu que prend la mobilité de genre dans le milieu de l'arbitrage à Madagascar. Celle-ci se structure dans l'opposition aux stéréotypes de l'image de la femme traditionnelle, ainsi que l'explique Christine Menesson¹⁷⁰. Par conséquent, dans des sociétés dont les normes dominantes des relations entre genres ne sont pas identiques, la mobilité de genre s'exprime différemment et la mobilité de genre des arbitres malgaches n'est pas celle des footballeuses, ou boxeuses

¹⁷⁰ Christine Menesson constate plus généralement que « Les sportives construisent des formes identitaires en se référant à l'opposition la plus structurante dans leur contexte de socialisation. » 2000, p. 463

ou haltérophiles de l'Equipe de France. Les modifications de l'image de la femme apportées par les arbitres féminines dans le milieu sportif sont d'ordre moral et mental avant tout dans la mesure où ce sont ces déficits que les hommes mettent en avant pour les évincer de la profession. *Les femmes ont peur, c'est un monde composé d'hommes.* (E15) - *Les femmes ont peur des violences verbales des spectateurs comme on dit « matahotra vava n'i specta » et elles ont peur des joueurs qui dérapent et qui manquent de fair play* (E10). Ce sont ces aspects qui interviennent massivement dans les propos des dirigeants du volley-ball et que les arbitres femmes démentent. Une arbitre interviewée explicite aussi cette dimension de son portrait : *Oui, et je suis toujours considérée comme un garçon manqué, comme quelqu'un qui peut faire front et ne se laisse pas faire quand il s'agit d'être influencé sur les décisions d'arbitrage* (E5). L'appellation « garçon manqué » ne vient pas spontanément dans les entretiens, et lorsque les autres arbitres disent si cette désignation leur est souvent adressée, elles évoquent alors des aspects physiques ou vestimentaires mais pour rapporter des remarques de la famille ou de la société proche : *Je m'habille toujours en tenue de sport, ou en pantalon, les gens m'appellent « sarindahy » garçon manqué.* (E1) Parmi les dirigeants ou cadres hommes, seul le secrétaire général de la Fédération Malgache du volley-ball utilise spontanément l'appellation « garçon manqué » : *Oui, les garçons manqués témoignent leur efficacité et leur détermination à foncer dans le sport.* – (E13). Les apparences vestimentaires ou physiques ne sont jamais mentionnées dans les entretiens des hommes.

Les attributs sociaux issus de la conquête de nouvelles fonctions illustrent le fait que la division sexuée du travail construit le genre¹⁷¹. La portée de cette conquête est double. D'une part, ces nouveaux traits identitaires de la féminité sont à l'opposé des modèles culturels traditionnels de la domination masculine. Pour le vérifier, rappelons encore quelques résultats tirés de l'enquête de l'UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar*, publiée en 2011¹⁷². Pour exemple, cette étude relève que les manuels scolaires « font peu mention du partage d'activités entre les sexes », présentant une société dont les activités

¹⁷¹ cf. Isabelle Clair, *Sociologie du genre*, op. cit., 2012, ch. I, p. 13-33.

¹⁷² UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, publiée en 2011. Cette enquête, très détaillée, traite des modèles culturels inculqués aux enfants notamment avec l'étude des stéréotypes liés aux rôles féminins et masculins à partir de l'analyse des manuels scolaires (4.1.1.), des attitudes et pratiques sexuées à l'école (4.2.2), ainsi que des pratiques relatives à l'égalité entre les sexes (5.2), pratiques négatives au sein de la famille (5.2.1) et pratiques positives au sein de la famille et de la communauté (5.2.2).

économiques et domestiques sont très sexuées, féminines ou masculines. « Dans l'ensemble, les filles sont sous-représentées et on leur attribue les activités les moins valorisantes. » Ainsi, quantitativement, « l'observation des textes, des exercices et des illustrations des manuels montre que selon les cas, les hommes y sont représentés entre quatre et quinze fois plus fréquemment que les femmes. » Qualitativement, l'image de la femme dont ces manuels sont vecteurs « est généralement une image effacée, montrant la personne dans un rôle passif. Les activités économiques et professionnelles valorisantes et les rôles d'autorité présentés dans les manuels sont systématiquement exercés par des hommes. » (2011 : 14). Le rapport note que les perceptions des instituteurs et institutrices sont également clivées selon le sexe. Les filles sont généralement perçues comme « naturellement dociles et sages » et les garçons « naturellement turbulents et doués pour assurer des responsabilités » (2011 : 63). Bien que ces résultats de l'enquête de l'Unicef ne concernent pas exclusivement Tananarive, qui compte notamment un grand nombre d'écoles privées fréquentées par des milieux plutôt aisés, les réalités nationales qu'elle décrit ne laissent aucun doute sur le fait que les attributs sociaux de l'arbitrage féminin sont à l'opposé des stéréotypes socioculturels les plus prégnants de la société malgache. Mais la construction sociale de nouveaux traits de féminité par l'exercice de l'arbitrage au féminin a une seconde portée, idéologique. En effet, elle dément les implicites de la domination masculine dont les auteurs du rapport de l'Unicef explicitent bien les enjeux : « Dire que ces qualités « naturelles » prédestinent le garçon ou la fille à remplir des rôles sociaux distincts, revient à les inscrire dans le biologique et ce faisant, les rendre immuables. » (p. 63)

Pour autant, au volley-ball, les dirigeants confisquent les positions de pouvoir au nom de cette idéologie et le combat des femmes contre leur assujettissement à la domination masculine n'est pas gagné dans la gestion de l'arbitrage. Tous leurs entretiens dénoncent une seconde forme de violence, institutionnelle, invisible et non soupçonnée, au cœur des pratiques, décrite comme violence intolérable dont elles sont victimes alors qu'elles disent gérer parfaitement les violences des matchs, publiques, connues de tous, sportifs ou non. En ce sens, l'enquête sur la féminisation de l'arbitrage crée la surprise : la plus redoutable des violences n'est pas celle des cris et des injures, c'est celle des discriminations silencieuses, de la relégation aux tâches subalternes qui dégradent ces arbitres en titre en arbitres de seconde zone, en semi - arbitres. La mobilité de genre

trouve là des limites infranchissables tant que la hiérarchie ne change pas de politique pour impulser une féminisation non truquée de l'arbitrage.

VI – II – 2 – 2. Au volley-ball, une ségrégation éprouvante

Les entretiens des volleyeuses devenues arbitres sont unanimes à dénoncer comme l'expression la plus évidente et la moins acceptable de la domination masculine leur relégation à des tâches « minimales » d'arbitrage qui les atteignent dans leur individualité de femme. Cette ségrégation est qualifiée par elles de « violence symbolique », au sens de « violence morale », et pas au sens donné par Bourdieu à l'expression¹⁷³ car elles vivent cette violence comme illégitime, abusive, oppressive. En effet, cette amputation de leur statut est ressentie comme une agression caractérisée, insupportable, inadmissible, mise à jour, dénoncée, décriée par celles qui en sont les victimes. Les femmes sont les seules à la subir, les hommes en sont exemptés puisqu'ils en sont, au contraire, les bénéficiaires. La fréquence de la dénonciation de cette « agression statutaire » dans chaque entretien témoigne autant de la révolte devant l'injustice que de l'impuissance à briser cet assujettissement. Il n'y a aucune échappatoire puisque « l'incompétence » au nom de laquelle les femmes arbitres sont évincées des rôles de prestige et des progressions de carrière est précisément produite par leur non désignation à ces rôles de premier plan. L'historienne Michèle Riot – Sarcey qui engage à « *penser le processus d'une exclusion sous forme de pratique de pouvoir réellement mise en acte, et non comme reflet des mentalités lisibles dans les discours sur la partition des rôles sociaux* » explique que « *quand les effets, ici bien réels, sont confondus avec les causes, le produit d'une pratique politique, identifiée aux représentations collectives, reste invisible.* »¹⁷⁴

C'est pourquoi il importe de lever l'« invisibilité » du produit de cette pratique au volley-ball, en soulignant comment le système de gestion de l'arbitrage ligote les femmes

¹⁷³ Pierre Bourdieu définit ainsi la violence symbolique : « La violence symbolique, c'est cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des « attentes collectives », des croyances socialement inculquées. », *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil, 1994, p.188.

¹⁷⁴ Michèle Riot-Sarcey, « La place des femmes dans l'histoire ou les enjeux d'une écriture », p. 118-119, *Revue de Synthèse*, 4S n°1, p. 107 – 128, janv.- mars 1997. Voici un exemple d'effet donné pour une cause : « Pendant une grande partie du XIXe siècle, l'éducation publique fut, en effet, impensée pour les femmes. Or, il est coutumier de dire que les femmes, « élevées sur les genoux de l'Eglise », sont sous l'influence des prêtres. Face à cette réalité perceptible par les contemporains, une féministe de 1906 s'insurge contre ce constat républicain devenu représentation commune: « Et ce sont ces libres-penseurs qui s'étonnent de l'attachement des femmes aux religions. Qu'ont-ils fait pour les en détacher ? Comment osez-vous leur reprocher d'aller se réfugier à l'ombre des églises, puisque la porte des églises est la seule qui leur soit ouverte ? »

arbitres en fabriquant lui même les causes de leur éviction, leur « inexpérience ». C'est la violence ultime, la négation de tous les dialogues possibles quand le pouvoir prétend que l'effet de sa manipulation est la cause de cette manipulation.

Pour mieux faire mesurer les effets de cette violence infligée par la hiérarchie de l'institution, ils sont implicitement comparés dans les entretiens aux torts que causent les violences verbales des matchs. Certes, celles-ci vont contre le respect de la femme, mettant à mal l'estime de soi, mais elles ne la destituent pas de son rôle d'arbitre. Les injures visent à inverser momentanément les positions hiérarchiques, autant que dure l'interaction verbale. Les violences du public, des entraîneurs ou des joueurs, en réaction à des décisions de l'arbitre jugées injustes, ne provoquent pas de préjudices définitifs envers les femmes arbitres : elles n'entraînent pas la perte de leur statut d'arbitre. La relégation à des tâches subalternes porte autrement atteinte au respect de leur personne. Elle humilie en signifiant l'infériorité et le mépris de la femme ; elle est frustrante tout en provoquant la perte de confiance en soi ; elle appartient au registre des brimades qui génèrent la souffrance au travail. Le préjudice de la discrimination court sur le long terme et se solde par la dépossession d'un titre et d'un statut pour lequel on s'est battu, celui d'arbitre de plein rang, par la confiscation d'une fonction choisie, celle de cadre sportif, par la destruction de son aura de prestige, suite à un jeu de passe-droits en faveur des autres arbitres, ayant la même formation et le même titre, mais qui eux sont hommes. Outre le « mensonge social », selon l'expression de Maruani et Méron,¹⁷⁵ de la prétendue « incompetence » des femmes arbitres, c'est l'égalité des citoyens/ennes devant la loi qui est ici bafouée, la même formation, le même diplôme ne donnant pas accès aux mêmes droits selon le sexe. Toutefois ce non respect de l'état de droit opère sans infraction au vu de la loi ce qui confère une immunité de fait à ces pratiques. Non seulement ces stratégies de maintien et renforcement du pouvoir en place passent par des procédés informels et ne contreviennent à aucun texte règlementaire, mais les cheminements de la discrimination revêtent des apparences de démocratie puisque la hiérarchie s'en remet aux dirigeants des clubs, à la « base » de la Fédération, pour les sélections discriminatoires : la non diffusion des offres de formation et la non désignation des arbitres femmes aux rôles d'arbitrage importants.

¹⁷⁵ Margaret Maruani, Monique Meron, dans *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2001*, op. cit 2011, emploient l'expression de « mensonge social » pour souligner l'absence de fondement d'idées toutes faites au sujet du travail à temps partiel des femmes. (p. 152).

Ce système de fonctionnement inégalitaire, bien rodé, diffus et généralisé, n'est pas près d'être mis à mal par quelques femmes devenues arbitres, dont la présence n'est pas inutile, du reste, pour donner l'illusion d'une gestion démocratique. Si les images de ces femmes fortes, n'acceptant pas l'assujettissement, sont potentiellement libératrices, dans les faits, elles ne constituent pas un danger pour le pouvoir en place. Au mieux, une association des femmes arbitres de l'ensemble des sports collectifs pourrait promouvoir la féminisation de la profession puisque les arbitres internationales sont des notoriétés dont les médias relaient la célébrité sportive. Mais au volley-ball, la mixité de l'arbitrage, n'étant ni égalitaire, ni paritaire, reste de façade, éventuellement un faire semblant vis-à-vis des engagements internationaux signés en faveur de la promotion des pratiques sportives féminines. Rappelons que la Fédération compte 5 (semi) arbitres femmes pour 289 arbitres hommes en 2011. La présence de quelques entraîneurs favorables à une promotion de femmes arbitres n'a pas de poids dans la gestion de ce territoire. Au sein de la Fédération de volley-ball, l'ordre masculin règne sur l'arbitrage, bien que les déclarations de la nouvelle génération de volleyeuses indiquent la présence d'une population de joueuses porteuses de modifications socioculturelles significatives dans la conception des relations de genre. Est-ce suffisant pour créer du changement au sein de la Fédération ?

VI – III. Comment modifier la place de l'arbitre femme au volley-ball ?

La modélisation de synthèse met en évidence les pratiques, discours et enjeux qui entretiennent les différenciations actuelles, ce qui, à rebours, signale ce qui pourrait contribuer au changement des relations inégalitaires vers plus d'égalité entre les sexes malgré le constat, selon la formule de Maruani et Meron, que « l'égalité n'est décidément pas soluble dans la mixité »¹⁷⁶.

VI – III – 1. Les variables politiques au sein des institutions et le statu quo

Compte tenu des enjeux de pouvoir mis à jour, les variables principales qui organisent le type de mixité en vigueur dans la Fédération de volley-ball sont d'ordre politique et institutionnel. Deux procédés de contrôle, celui de l'entrée des femmes en formation et celui de leur carrière, sont identifiés comme décisifs : la confidentialité des formations réservées aux hommes et la non désignation des femmes aux rôles de premier arbitre. Ouvrir les accès de formation et permettre un développement de carrière aux femmes implique de briser les systèmes de verrouillage auxquels participent les divers échelons de pouvoir, des dirigeants de clubs aux plus hautes instances dirigeantes. Or ces réformes vont à l'encontre de privilèges masculins bien assis. De tels changements vers une mixité égalitaire ne peuvent résulter d'une « décision altruiste », comme le dit Françoise Héritier, de ceux qui détiennent le pouvoir depuis toujours dans l'institution et ce, de façon légitime à leur sens puisque ces prérogatives sont, à leurs yeux, « naturelles » et « normales ».

Les études de genre apprennent que, quelle que soit la société considérée, la modification de la place des femmes à un niveau politique résulte toujours de fortes mobilisations ayant « la volonté de faire corps autour de revendications très concrètes, hommes et femmes confondus » comme le rappelle Héritier en détaillant les avancées féminines de « l'exemple suédois » (2002 : 283). Parmi les cadres sportifs, quelques voix masculines prennent des positions en faveur de l'arbitrage des femmes, jusqu'au

¹⁷⁶ Margaret Maruani, Monique Meron, *Un siècle de travail des femmes en France*, op. cit., 2011, p. 195. Ici le terme « égalité » ne désigne pas une parité mathématique à 50%. Armelle Le Bras-Chopard, dans « Egalité », in *Femmes, genre et société - L'état des savoirs*, Sous la direction de Margaret Maruani, La Découverte, 2005, p. 76 – 84, cite la philosophe Simone Weil pour définir ainsi l'égalité : « Elle consiste dans la reconnaissance que la même quantité de respect et d'égards est due à tout être humain, parce que le respect est dû à l'être humain comme tel et n'a pas de degrés. » p. 83.

niveau international. Mais comment de tels engagements s'expriment-ils au sein de la Fédération ou dans d'autres instances sportives? L'enquête n'a pas tenté de décompter les forces prêtes à se mobiliser en faveur de la féminisation de l'arbitrage et celles qui s'y refusent, au cours des années précédentes et actuellement. L'enquête n'a pas non plus tenté de décompter la présence de femmes volontaristes, au sein des arbitres ou dans les institutions, pour modifier les rapports de force. Or, comme l'expliquent Maruani et Méron, « la mixité est bien souvent affaire de nombre : une femme « lâchée » dans un atelier d'hommes en verra de toutes les couleurs ; quelques-unes pourront s'y faire une place, voire un statut¹⁷⁷. » Les rapports de pouvoir et les possibilités de changement de politique pour aller vers plus d'égalité dans la gestion de l'arbitrage restent donc opaques. De même, les enjeux matériels et financiers de l'arbitrage n'ont pas été précisément évalués, bien que les entretiens s'accordent à dire les faibles rémunérations touchées par les arbitres au volley-ball, à la différence des autres sports. Mais creuser davantage ce que représentent les divers gains matériels liés au statut d'arbitre, et au grade dans la fonction, aurait permis de mesurer le poids des motivations économiques du maintien du statu quo.

Chaque Fédération sportive est une organisation dont la politique par rapport à la féminisation des cadres est particulière à son histoire, comme le montrent en France les travaux de Mennesson cités. A la Fédération malgache de rugby, d'après les déclarations des arbitres hommes interrogés, les rapports entre arbitres femmes et hommes semblent plus égalitaires:

Entre arbitres rugby femmes et hommes la non convivialité ne se présente pas ; il y a souvent des mises au point à faire pour améliorer l'arbitrage, et à ce moment là tout le monde parle du défaut de chacun pendant son arbitrage pour rectifier afin que l'erreur ne se produise plus, mais tout ça se fait dans la compréhension et non pas dans le but de blesser l'homme ou la femme. (E22)

La tradition de la 3^{ème} mi-temps, c'est un art de vivre dans un moment d'échange et de partage que l'on ne rencontre qu'au rugby. Cette 3^{ème} mi-temps permet aux arbitres, tous sexes confondus, d'entretenir une convivialité et un savoir-vivre ensemble, en oubliant les différences. (E19)

S'il peut exister « un savoir vivre ensemble » propre au rugby, il ne va pas de soi qu'il génère des rapports entre les sexes intacts de tout esprit de domination et ces différences de gestion entre Fédérations interrogent encore les rapports de pouvoir. La hiérarchie du

¹⁷⁷Margaret Maruani, Monique Meron, *Un siècle de travail des femmes en France*, op. cit 2011, p. 189.

genre n'explique vraisemblablement pas toutes les configurations institutionnelles, d'autres mécanismes sont probablement en jeu que l'enquête n'a pas percés.

VI – III – 2. Les variables socioculturelles et les aspirations égalitaires des volleyeuses

Si l'enquête voit apparaître des indices d'émergence de transformation de relations inégalitaires entre les sexes, c'est exception faite du microcosme des dirigeants de la Fédération et leurs affiliés. Mais le constat est que, globalement, le contexte socioculturel de la pratique du volley-ball n'apparaît pas hermétique à l'idée de féminisation de l'arbitrage. Un vivier de candidatures potentielles existe malgré ce qu'affirme la hiérarchie. Ces volleyeuses ne redoutent pas les difficultés créées par les joueurs et spectateurs lors de l'arbitrage d'un match. Elles affichent majoritairement la conception d'une mixité égalitaire, rivée à la définition professionnelle et statutaire du métier d'arbitre indifférente au sexe. Arbitrer n'est plus un métier d'hommes, sauf pour moins de 20% des effectifs interrogés défendant la suprématie masculine. Presque toutes les volleyeuses aspirent à une plénitude de vie de femme construite dans la sphère professionnelle et publique et pas seulement dans la sphère privée. Certes, si l'existence de ce vivier n'est pas une condition suffisante du changement de la place des femmes dans l'arbitrage du volley-ball, il en est toutefois une condition nécessaire, facilitant l'acceptation et la promotion de l'arbitrage féminin.

Le sondage auprès des volleyeuses montre que ce changement d'image de l'arbitre et de la femme en général est lié à un faisceau de variables macrosociologiques, reflétant l'émergence de modèles socioculturels alternatifs à la répartition des rôles masculins et féminins du système patriarcal traditionnel. Il apparaît que la plupart des volleyeuses ne sont assignées ni au rôle de mères ni aux tâches domestiques. Ainsi que n'a de cesse de l'écrire Françoise Héritier, se vérifie que la maîtrise de son corps est une première condition de l'émancipation des femmes : « Si la fécondation est le lieu central de la domination du masculin, il s'ensuit que la prise par les femmes du contrôle de leur propre fécondité revient pour elles à sortir du lieu de la domination. »¹⁷⁸. Les études démographiques mettent toujours en corrélation le recul de l'âge de la première naissance avec une élévation du niveau de scolarisation et la poursuite d'études, ce qui est le cas des volleyeuses. L'instruction des filles est aussi variable déterminante de l'accès des femmes à des emplois de cadre, et dans des secteurs non traditionnellement

¹⁷⁸ Françoise Héritier, *Masculin/Féminin II – Dissoudre la hiérarchie*, Odiel Jacob, Paris, 2002, p. 248.

féminins : la corrélation entre niveau d'études et statut social de la femme est une constante de toutes les sociétés, soulignent encore Maruani et Meron, « A bien des égards, l'élévation du niveau d'instruction est le moteur du changement.»¹⁷⁹. La variable économique entre également dans cette configuration sociale car poursuite d'études, recul de la première maternité, privatisation d'un temps de loisir, engagement sportif, objectif d'un statut de cadre restent l'apanage de milieux plutôt aisés. En fonction de l'ensemble de ces critères, la population des joueuses présente majoritairement un profil orienté vers l'égalité des sexes par rapport auquel les discours des tenants de la suprématie masculine sont infondés. Sans doute est-ce une variable du changement, mais dans les limites que trace Lily Razafimbelo (2011: 73-74)

Le nœud du problème réside encore et toujours dans le fait que le pouvoir est dans les mains d'une minorité. Minorité formée d'hommes, mais aussi et surtout de groupes de personnes qui se sont appropriés les mécanismes qui donnent accès au pouvoir et permettent de s'y maintenir. Cette situation perdure à cause de conformismes socio-culturels, d'exclusions pernicieuses des mécanismes de prise de décision et du faible niveau de culture démocratique, tant à l'échelle de la famille qu'à celle de la collectivité.

¹⁷⁹ Margaret Maruani, Monique Meron, *op. cit.* 2011, p. 195.

CONCLUSION

Apports de la recherche et prolongements possibles

La place et les enjeux de la formation d'arbitre ont été traités par notre enquête à travers le débat de la féminisation de l'arbitrage. Articulées à cette controverse, les prises de position des uns et des autres en faveur ou en défaveur de l'exercice, dans la société malgache, d'arbitres internationales femmes mettent à jour les principes, pratiques et modèles qui tiraillent le social malgache dans le domaine du genre. Le déficit flagrant de représentativité des femmes dans l'arbitrage aurait pu être abordé sous l'angle de la parité hommes/femmes dans les institutions. Le mouvement féministe VMLF (*Vondrona MiraLenta ho an'ny Fampanandrosoana*) mène campagne sur cet objectif politique, 30% en 2011 et 50% en 2013, avec des succès et des revers, dont celui du vote des parlementaires femmes qui ne se sont pas prononcées pour¹⁸⁰. La rareté des femmes arbitres pourrait aussi bien donner lieu à des revendications de quotas, ou de mesures de discrimination positive, et fonder ainsi d'autres combats politiques. Ne ciblant pas *a priori* ce type d'action, notre problématique s'est délibérément centrée sur la compréhension des relations prévalant entre les sexes dans l'exercice de l'arbitrage au volley-ball. La recherche aboutit à une analyse du social malgache sur ce sujet, précisée par la confrontation avec les travaux traitant de thématiques analogues de la sociologie du genre.

Le premier éclairage instructif porte sur la façon dont s'active la domination masculine. La domination masculine, ce n'est pas seulement une étiquette sociologique collée pour définir le système social en vigueur. L'enquête met à jour comment s'impose, se maintient, se renforce l'hégémonie masculine au quotidien et, comment, par effet d'interdépendance, l'infériorisation des femmes se perpétue et s'accroît. Les procédés de verrouillage et de contrôle sont dévoilés dans le cadre du volley-ball, mais

¹⁸⁰ « Actuellement, on assiste à la multiplication de la mise en œuvre de programmes cohérents de suivi des carrières féminines. Les actions futures, les stratégies à venir, doivent être conçues avec les femmes. C'est seulement ainsi qu'elles pourront apporter leur contribution dans le développement de la nation. Face à ce défi, le *Vondrona MiraLenta ho an'ny Fampanandrosoana* (VMLF), une association pour la promotion des femmes en politique et développement, entend inviter toutes les femmes malgaches et les associations et groupements sensibles au genre à se rallier autour d'un « mouvement 30-50 % » pour atteindre différents objectifs précis. », in « Place et rôles de la femme au sein des collectivités territoriales et des politiques publiques locales dans le secteur de l'environnement dans les régions sud de Madagascar », Félicité Reho-Fienena, p. 273, in Actes du colloque international *Genre et gouvernance*, 17-19 novembre 2009, *Alizés*, Numéro dirigé par Claude Féral et Alain Geoffroy, Publications de la FSLH, Université de La Réunion, 2011, p. 265-275.

les principes actifs sont ceux de l'ensemble social. Sur ce point de fonctionnement, les spécificités du contexte sont mises en lumière par la comparaison avec les processus de ségrégation, au sein d'une organisation professionnelle, décrits par la sociologie du genre, ceux dits des « plafonds de verre ».

« *Un plafond de verre* » assumé et bien visible...

En effet, l'analogie des procédés observés de part et d'autre est flagrante tout autant que ce qui rompt cette analogie. Le système hiérarchique de gestion de l'arbitrage du volley-ball fait que les femmes s'introduisent rarement et difficilement dans ces « plates-bandes », puis sont cantonnées à des sous emplois d'arbitrage. La métaphore du plafond de verre s'applique puisqu'elle attire l'attention « sur les obstacles durables et souvent invisibles auxquels se heurtent les femmes qualifiées pour accéder aux positions professionnelles les plus élevées¹⁸¹. » Ajoutons que la ségrégation des femmes s'opère dans le fief de l'arbitrage aux mêmes moments clefs que dans les entreprises à « plafond de verre » : recrutement, procédures de promotion, modes de relations professionnelles, calcul de rémunération. Le déni des qualifications féminines et les stéréotypes propagent l'inefficacité des femmes ici et là. La figure masculine du « manager » impose les normes professionnelles quand les dirigeants du volley-ball mettent les femmes sur la touche en brossant une figure masculine de l'arbitre – substitut du « manager ». ¹⁸² Autre trait de l'analogie, l'importance des fonctionnements informels, « le plus souvent au bénéfice des hommes et des parcours masculins. Dans cette perspective, on doit évoquer les réseaux, les mentors, les processus de cooptation et l'ensemble des stratégies « masculines » qui tendent, consciemment ou non, explicitement ou implicitement, à maintenir la nature masculine des niveaux élevés des hiérarchies organisationnelles »¹⁸³. Cependant, il y a rupture de l'analogie parce que la gestion de l'arbitrage n'opère pas « de façon discrète et cachée¹⁸⁴ » comme dans les situations de « plafond de verre ». Au contraire, les dirigeants au pouvoir assument ouvertement leurs pratiques comme le

¹⁸¹ « Le plafond de verre dans tous ses éclats, La féminisation des professions supérieures au xxe siècle », Marie Buscatto, Catherine Marry, *Sociologie du travail* 51 (2009) 170–182. – p. 171.

¹⁸² « Plus insidieuse, la dimension sexuée de la gestion des carrières se niche (...) dans les représentations sociales et culturelles associées à la figure du « manager » écrivent Cécile Guillaume et Sophie Pochic, in « La fabrication organisationnelle des dirigeants - Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, 2007/1 No 17, p. 79-103.

¹⁸³ « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », Jacqueline Laufer, *Travail et Emploi* n° 102 • Avril-juin 2005, p. 31 – 42.

¹⁸⁴ Buscatto, Marry, *op. cit.* 2009, p. 175.

prouvent les entretiens. Mais est-ce qu'ils s'assument pour autant en tant qu' « oppresseurs » des femmes ? La discussion est ouverte.

Certes, certains des hommes de l'enquête jugent comme tel le comportement de leurs semblables, employant les termes de « machistes », « sexistes », et même celui de « misogynie ». Mais, à l'inverse, si toutes les femmes arbitres dénoncent les pressions et procédés qui visent à les assujettir parce qu'elles sont femmes, parmi les volleyeuses interrogées, il existe une frange qui défend la supériorité masculine. Celles-ci semblent partager les « évidences » présentées par la hiérarchie comme causes des ségrégations dénoncées : les normes sociales et la « nature » de la femme. Si la sociologie du genre met en avant que ce sont des construits sociaux servant d'alibis au maintien de la domination masculine, elle aussi construit social, il n'est pas aisé de mesurer jusqu'où vont les convictions dans les propos, et à quel point elles servent de parade aux contestations. Il est clair en revanche que les hiérarchies de l'arbitrage au volley-ball ne sont que des confirmations des modèles de relations sexuées prévalant dans la société malgache, et c'est ce qui autorise la liberté de parole, la décontraction sur ce sujet des opposants à la féminisation de l'arbitrage. Les supports idéologiques du quotidien sont explicités sans ambiguïté, tels ceux-ci : « *Les hommes ont leur monde et dominer la femme fait partie du plaisir des hommes, des risques de non convivialité avec les arbitres masculins sont fort possibles vu cet état d'esprit* » (E20). L'ordre patriarcal dans la société malgache est tout puissant, comme le décrit Lily Razafimbelo :

D'une manière générale, les femmes sont des membres passifs d'une société hiérarchisée organisée par des hommes qui, en les socialisant, gèrent leur corps, la reproduction, leurs biens, leur éducation et consacrent leur statut de mineures. Ainsi, à Madagascar, c'est le mari qui administre les biens de la cellule familiale : l'homme est toujours le *loham-pianakaviana* (la tête de la famille), omniscient et omnipotent, décidant de tout ; les héritiers de sexe féminin ne peuvent exercer leur droit d'héritage de propriétés immobilières et notamment en matière foncière. (Lily Razafimbelo, op. cit., p. 70)

Présentée comme « socialement correcte », la parole des opposants à la féminisation de l'arbitrage répète les poncifs infériorisant les femmes, maintient les prérogatives des pouvoirs en place et entretient globalement toutes les inégalités à travers le rappel de la

division sociétale des tâches : la place de la femme est à la maison¹⁸⁵. L'imposition active de l'ordre patriarcal s'octroie, de plus, la légitimité de la « tradition » et confisque dans ses propos l'autorité de la « culture malgache » au service de la justification de la domination masculine. C'est en référence à l'expression si souvent citée de la femme « meuble fragile », par exemple, que les dirigeants et maints cadres décrivent les attributs sociaux de la femme qui expliquent, tout en la justifiant, son exclusion des terrains de sport et de l'arbitrage. Or cette appropriation, au service des intérêts actuellement hégémoniques, d'une tradition en tant que principe fondateur de l'ordre patriarcal, est contestée :

Dans une société fortement patrilinéaire et patrilocale, la répartition inégale du pouvoir politique est liée à la faible capacité de négociation des femmes du fait non seulement de leurs difficultés d'accès à l'éducation et à l'information, mais également de la perpétuation de stéréotypes inhérents à l'infériorisation de la femme. Cette dernière n'existe d'ailleurs que depuis la colonisation, quand les missionnaires chrétiens importèrent et imposèrent de nouvelles images, normes et règles de conduite. En effet, de nombreuses recherches convergent sur le fait que la femme malgache jouissait auparavant d'une image très positive et d'une place prééminente par rapport à l'homme. Selon les mythes, par son essence ou son origine divine, la femme malgache « est supposée posséder de façon privilégiée et permanente, la Qualité sacrée par excellence, le *Hasina* qui la rend bonne, efficiente et différente des autres mortels » (RNDH, 2003). (Lily Razafimbelo, op. cit., p. 71)

Les controverses sur la place des femmes dans la société convoquent donc à Madagascar une parole publique et toute puissante des hiérarchies au pouvoir qui rompt l'analogie avec les modalités d'exécution des processus ségrégationnistes des « plafonds de verre ».

Les images des femmes arbitres : effets contradictoires de la mobilité de genre

Le deuxième éclairage fort de l'enquête met en lumière les changements apportés à l'image traditionnelle du féminin dans la société malgache par les comportements professionnels des arbitres femmes. Si l'arbitrage reste un bastion de la suprématie

¹⁸⁵ Comme l'écrit Lily Razafimbelo (op. cit., p. 70), « la société malgache exige de la femme, outre sa soumission à l'homme et son rôle de reproductrice, d'assumer d'autres rôles, dont ceux de parent, d'épouse, de domestique et d'aide communautaire (...) Cette mentalité entretient une condition psychologique de soumission des femmes dans la société. Elles sont convaincues que leur place est à l'arrière-plan, derrière celle de leur « tuteur », père, mari, frère, « chef » ou patron. »

masculine au volley-ball, d'autres Fédérations ont évolué sous la pression, notamment, de leur Fédération Internationale. Au basket-ball, par exemple, la suprématie masculine n'a plus cours dans le corps arbitral, la plus gradée des arbitres étant une femme¹⁸⁶. Sa présence mord sur les « plates bandes » réservées auparavant aux hommes et transforme la distribution sociale des rôles entre hommes et femmes : « *Cette fonction est faite aussi pour la femme et, pour preuve il y a une femme malgache arbitre internationale qui a réussi son examen et qui a défié beaucoup d'hommes.* » dit un Directeur technique National qui ajoute : « *Il faut avoir le courage, le goût du risque, la volonté, le dépassement de soi* » (E 20). Les prestations et comportements professionnels de cette arbitre, au sommet de la pyramide des grades, sont à mille lieues des stéréotypes d'infériorisation de la femme, « meuble fragile » ou « fil qui suit l'aiguille ». C'est une autre image de la femme qui émerge. Comment la qualifier ? Parce qu'elle fait preuve de qualités comme « le courage », « le goût du risque » qui sont des traits traditionnels de virilité, les comportements de cette arbitre traduisent-ils une « virilisation professionnelle » selon l'expression de Geneviève Pruvost pour caractériser les transformations des identités de femmes s'investissant dans le métier de policier en France¹⁸⁷ ? Ou caractérisent-ils l'émancipation d'une féminité qui s'affranchit de tabous patriarcaux d'un autre système social ?

Le débat est ouvert parce que, dans l'enquête, les arbitres femmes sont perçues tantôt comme incarnant plutôt un aboutissement de la féminité, tantôt comme présentant des traits de virilité. Ces fluctuations sont perceptibles à travers le vocabulaire qui les désigne ou les qualifie. A un pôle des catégorisations, les arbitres sont vues comme des femmes supérieures. Il est dit d'elles, qu'osant faire face aux hommes, ne deviennent femmes arbitres que « les meilleures ». Les féministes¹⁸⁸, parmi les volleyeuses,

¹⁸⁶ « *Je réalise plus d'arbitrages que mes collègues masculins parce que je suis la plus gradée* » (E7) dit cette arbitre internationale, dont les indemnités touchées seront aussi plus conséquentes.

¹⁸⁷ « Dans ce processus de virilisation des femmes, on peut distinguer deux mouvements - le premier qui tend à l'inversion du genre (les femmes s'approprient un grand nombre de traits virils au point d'être physiquement ou mentalement considérées comme des hommes), toléré surtout au grade de gardien de la paix ; le second, fondé sur une déféminisation partielle (les traits les plus typiquement féminins et les plus typiquement virils se combinent soit de manière très contrastée, soit sur un mode indistinct de type androgyne), plus fréquent dans les grades supérieurs », in Geneviève Pruvost, *Profession : policier. Sexe : féminin. Les rapports de genre dans la police nationale*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p. 237.

¹⁸⁸ Elles sont 30 joueuses à répondre que les compétences des femmes sont meilleures que celles des hommes, soit 13,5% de l'effectif, dont 19 joueuses de plus de 3 ans de pratique. Parmi elles, 20% considèrent que la femme arbitre est symbole d'une femme émancipée, et 67% de l'égalité entre hommes et femmes. Elles sont 40% à souhaiter devenir arbitres. A leurs yeux, les femmes ont de grandes qualités pour l'arbitrage (dont l'impartialité) ou dépassent les hommes.

rigidifient l'opposition homme/femme, alors que pour la grande majorité des joueuses, l'arbitre femme est le symbole d'une égalité homme / femme (62%)¹⁸⁹, un construit institutionnel, démocratique, ne relevant plus de la pensée des oppositions masculin / féminin. A l'autre pôle des catégorisations, les arbitres femmes sont désignées comme des « garçons manqués » : « *Oui, les garçons manqués témoignent leur efficacité et leur détermination à foncer dans le sport* » (E13), dit le secrétaire général de la Fédération. En ce cas, elles sont rapatriées à l'univers masculin qui régularise « à moitié » une transgression des genres puisqu'elles deviennent garçons, mais « manqués ». Outre ces étiquetages contradictoires, une large palette de qualifications attribuées aux arbitres femmes renvoie aux variantes des conceptions des genres de chacun/chacune¹⁹⁰.

Mais la fluctuation de la catégorisation de genre vient aussi de l'ambivalence fréquente des expressions employées. Ainsi, selon les situations, « garçon manqué » signifie une féminité positive ou une transgression négative comme le souligne une interlocutrice : « *Les hommes me traitent de « garçon manqué » (...) mais (...) certains le disent avec simplicité en faisant référence à ma force, en me témoignant du respect, d'autres le disent avec ironie en perdant leur galanterie masculine, en disant « Papa est là », « Bulldozer arrive. »* » (E6). Ou encore, une arbitre fait remarquer l'usage équivoque de « petit gars » : « *Les hommes plaisantent beaucoup en me taquinant avec leur « boay kely », « petit gars », « tu ne vas pas avoir un petit ami ou un foyer avec ton allure de garçon manqué. » (...) Je garde mon humeur pour éviter toute dispute.* » (E8). Le coût subjectif de ces ambiguïtés n'est pas le même pour toutes les femmes arbitres interrogées. Ainsi, alors que toutes disent être appelées « garçon manqué », d'autres, majoritaires, limitent la portée de l'expression et la banalisent en la rapportant à leur tenue¹⁹¹. En effet, pour elles, le port du pantalon et /ou les cheveux courts sont des tenues

¹⁸⁹ L'arbitre femme est symbole d'une femme émancipée pour 15% des joueuses, alors que pour 20%, ne se prononçant pas sur le genre, elle est le symbole de l'accomplissement sportif.

¹⁹⁰ Ainsi, des variables psychologiques peuvent distinguer les femmes arbitres des autres, mais elles restent des femmes : « *autoritaires au terrain, on peut voir leur force de caractère* » (E19) dit un arbitre de rugby, et la Présidente de la Fédération les qualifie de « fortes personnalités ». Cependant des volleyeuses enquêtées emploient comme synonyme de « forte personnalité » ou « force de caractère » l'appellation « garçon manqué » : « *Elle ne se laisse pas intimider, c'est un garçon manqué, elle est compétente* ».

¹⁹¹ Rappelons les réponses à la question « Vous arrive t-il d'être traitée de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ? » : Je m'habille toujours en tenue de sport, ou en pantalon, les gens m'appellent « sarindahy » garçon manqué. (E1) - On m'a toujours considéré comme un garçon manqué, je suis à l'aise avec un pantalon, ou jogging et même en short. (E4) - J'ai le profil d'un homme avec mes cheveux en coupe garçon et ma façon de m'habiller. On me voit comme ça. (E5) - Oui, surtout avec ma casquette : mes cheveux courts sont cachés dedans. (E7)

habituelles « depuis toujours », liées à leur goût du sport, au métier d'enseignante d'éducation physique, pas exclusivement à l'exercice de l'arbitrage. Seules les arbitres internationales illustrent, à travers leurs usages vestimentaires, la gestion de ce que Geneviève Pruvost appelle une « virilité alternée », faisant « varier la virilité et la féminité selon les situations » (2007 : 222). La variation restreint encore la virilisation que suggère l'appellation de « garçon manqué ».

Les spectateurs sont ébahis quand je change de vêtement d'arbitre en vêtement normal après le match, j'entends souvent leur exclamation en disant que c'est bien elle l'arbitre femme de tout à l'heure, là elle est bien une femme. (E7)

Oui, depuis mon enfance j'étais traitée de garçon manqué par la famille et mon entourage. Actuellement je fais l'effort d'être un peu femme quand je vais à l'église c'est le seul endroit où je porte une robe, quand j'enseigne je mets toujours ma tenue de sport qui me donne aussi la silhouette d'un petit garçon comme je suis petite. (E8)

Ces catégorisations de genre des arbitres femmes sont des construits sociaux et, pour le sociologue, fonctionnent « comme un analyseur du social dans une société où de nouveaux modèles de genre côtoient des manifestations « identitaires » régressives » selon l'observation de C. Mennesson¹⁹². La portée de la nouveauté s'évalue au degré de prégnance de la norme en place contre laquelle elle se fabrique. Ainsi, dans un autre milieu professionnel, Félicité Reho-Fienana rappelle l'usage de l'expression « *Ramosé ampela* », c'est-à-dire « messieurs - femmes » pour désigner des institutrices compétentes¹⁹³ : « Cette appellation traduit que la femme peut avoir un statut de parité avec l'homme, à compétences égales » ajoute-t-elle. Ce type d'appellation manifeste à quel point la mobilité de genre modifie les associations univoques entre genre et sexe mais, en même temps, dans une autre société, l'étiquette « messieurs – femmes » n'aurait pas cours, le statut d'institutrice ne renversant pas les hiérarchies établies entre sexes, comme en France, par exemple, où le métier est très majoritairement féminisé. La féminisation des professions et ses effets dans les catégorisations et les rapports de genre

¹⁹² Christine Mennesson, *Etre une femme dans le monde des hommes, Socialisation sportive et construction du genre*, L'Harmattan, 2011, p. 365.

¹⁹³ « La province (Toilara) regorge de femmes qui ont déjà fait preuve de leurs compétences dans les différentes fonctions clés du développement. Tel est le cas des écoles primaires où les institutrices sont même appelées localement Ramosé ampela, c'est-à-dire des « messieurs- femmes ». Cette appellation traduit que la femme peut avoir un statut de parité avec l'homme, à compétences égales. » P. 271, « Place et rôles de la femme au sein des collectivités territoriales et des politiques publiques locales dans le secteur de l'environnement dans les régions sud de Madagascar », Félicité Reho-Fienana, in *Genre et gouvernance*, op. cit. 2011, p. 265-275.

ont aussi une historicité. « Les genres, loin d'être figés, constituent des catégories flexibles et dynamiques » ainsi que l'établit Geneviève Pruvost¹⁹⁴ en d'autres lieux.

Une enquête exploratoire et des pistes de recherche ouvertes

Parce qu'elle fait la lumière sur ces dynamiques sociales en cours, l'enquête effectuée dans le cadre de la recherche marque un moment de l'histoire de la féminisation de l'arbitrage et plus largement de la mobilité de genre, que ce soit une mobilité de loisir (les femmes s'investissant dans les pratiques sportives, loisir principalement masculin) ou une mobilité professionnelle (les femmes pratiquant des métiers auparavant réservés aux hommes). Dans cette perspective, elle constitue une enquête exploratoire d'un domaine vierge de toute investigation de ce type auparavant à Madagascar. A ce titre, pour compléter et prolonger ce premier travail de repérage, plusieurs compléments ou prolongements se dessinent comme pistes fructueuses de recherches futures.

En premier lieu, la collecte et l'examen des feuilles de match de l'arbitrage des compétitions de volley-ball, pendant une année, par exemple, seraient d'un grand intérêt pour préciser les modalités d'intégration des femmes dans les fonctions d'arbitre. Ces documents apportent des informations, de première main, à la fois sur les personnes qui composent les équipes d'arbitrage et sur les incidents de match. Ainsi, pourrait être décompté le nombre de matchs arbitrés par une femme, dans quel rôle et à quelles rencontres, pour évaluer avec toute l'exactitude voulue le volume et la qualité des arbitrages féminins effectués, par rapport à ceux des arbitrages masculins. De même, le relevé des incidents de match mentionnés permettrait de vérifier si la présence d'une femme arbitre accroît le nombre d'incidents comme le prétendent certains dirigeants, et dans quelle proportion par rapport aux incidents de matchs ayant lieu sous arbitrage masculin. En outre, une telle analyse de la violence lors des matchs, masculins et féminins, serait utile à la préparation des volleyeuses candidates à l'arbitrage, en amont de leur formation comme le sondage suggère de le faire, pour les orienter vers les « bonnes pratiques » de l'arbitrage féminin dans des cas types d'incidents récurrents.

En second lieu, l'enquête s'est centrée sur la ligue de Tananarive mais le volley-ball féminin existe en d'autres régions de Madagascar. Une extension du même type

¹⁹⁴ Profession : policier. Sexe : féminin. Les rapports de genre dans la police nationale, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007.

d'enquête serait nécessaire pour connaître la représentativité des femmes arbitres hors de la capitale et le nombre de matchs arbitrés par des femmes, toujours selon les feuilles de match et aussi d'après le vécu des joueuses. Les aspirations des volleyeuses, leur recrutement social, leur profil démographique, sont autant de variables instructives pour mesurer si le décalage toujours pointé par les enquêtes macro-sociologiques entre la capitale et la province est reconduit dans le milieu des volleyeuses, quand une ligue féminine existe. Evidemment, au nombre des extensions de cette étude initiale, figurent toutes les études comparatives avec la féminisation de l'arbitrage dans les autres Fédérations malgaches où se pratiquent des sports collectifs, mais aussi dans d'autres pays au sein de la Fédération Internationale de Volley-ball. Connaître la représentativité des arbitres féminins, et des arbitres féminines internationales, dans des pays où prévalent des systèmes sociaux où la domination masculine est moins contraignante, où la féminisation des professions bénéficie de supports législatifs tendant à instaurer la parité, permettrait de mieux apprécier la dynamique malgache, ses atouts et ses handicaps, afin d'aider les volleyeuses à mieux « s'introduire sur les (leurs) plates-bandes » de l'arbitrage.

En troisième lieu faire une recherche action qui consiste à prendre en considération l'approche genre. La recherche action prend place dans une situation de problème suscitant des plans d'action dans lesquels est établi un diagnostic pour mieux comprendre le comportement des sujets touchés par les dits problèmes. Le diagnostic est suivi de pronostic entraînant des mesures curatives qui redéfinissent le projet. Il est alors planifié un nouveau partage de tâches renforcé par un nouveau cahier de charges engageant tous ceux qui vont œuvrer dans des actions de recherche de solutions aux problèmes¹⁹⁵.

Enfin, le processus de féminisation de l'emploi d'arbitre relève de dynamiques contraires, œuvrant pour ou contre cette mobilité professionnelle, mais l'enquête montre qu'il n'y a pas superposition des positions de genre et de sexe : parmi les cadres hommes interviewés, certains sont favorables à la féminisation de l'arbitrage, alors que parmi les volleyeuses interrogées, certaines y sont défavorables. Ce constat ouvre un large champ d'investigation, celui de la construction des identités d'arbitres, de la construction sociale

¹⁹⁵ Rakotomavo H. (2009), *Libérer l'école malgache*, Paris : L'harmattan.

de la masculinité et de la féminité dans ce milieu sportif à Madagascar. Notre recherche s'est délibérément centrée sur les mécanismes empêchant l'accès des femmes au métier d'arbitre et sur les rapports de genre qui s'y expriment, et non sur les problématiques des identités de genre à travers des récits de vie articulant sphère privée et sphère publique, trajectoires et parcours de socialisation. En ce sens, les apports de cette enquête sont à confronter à ceux des autres travaux portant sur la féminisation des professions à Madagascar. L'exercice féminin de l'arbitrage, un emploi de cadre, ayant autorité sur des hommes dans des pratiques sportives qui, à leur sens, contribuent à fabriquer leur virilité, éclaire un avant-poste de la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes à Madagascar. Ces femmes ne se substituent pas à des hommes qui ont déserté un poste, comme le décrit l'enquête de Lantoso V.I. Andrianjafitrimo¹⁹⁶, elles conquièrent de nouvelles prérogatives publiques, institutionnelles, démocratiques, en rivalité avec leurs homologues masculins. Ainsi que le disent Maruani et Méron « en regardant comment se construisent au fil des ans les statistiques de l'activité professionnelle des femmes, on peut raconter quelque chose de l'histoire de leur statut. Car le travail féminin est un fil rouge pour lire la place des femmes dans la société, dans toutes les sociétés contemporaines. »¹⁹⁷

¹⁹⁶ Rappelons ces résultats, entre autres, de l'enquête de Lantoso V.I. Andrianjafitrimo, *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle*, op. cit. « le paramètre économique » est « l'élément primordial dans l'évolution du rôle tenu par la femme ». Cette étude constate que « leur pouvoir économique ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur la famille vont grandissants » alors que s'observe en parallèle la « déperdition du pouvoir des hommes », p. 190.

¹⁹⁷ Margaret Maruani, Monique Meron, *Un siècle de travail des femmes en France*, 2011, op. cit., 2011, p. 16.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles cités

Andrianjafitrimo L.V.I. (2003), *La femme malgache en Imerina au début du XXIème siècle* (Préface de Claude Allibert), Paris : Karthala-Inalco.

Astuti R. (2007), « La moralité des conventions : tabous ancestraux à Madagascar », *Terrain*, n° 48, pp. 101-112.

Benbassa E. (2010), *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations*, (dir.), Paris : Larousse.

Bourdieu P. (1994), *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris : Editions du Seuil.

Buscatto M. et Marry C. (2009), « Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au xxe siècle », *Sociologie du travail* 51 (2009), pp.170–182.

Calvès G., « Discrimination » in *Encyclopaedia Universalis*.

Clair I. (2012), *Sociologie du genre*, Collection 128, Paris : Armand Colin.

Combeau-Mari E. (2009), *Le sport colonial à Madagascar, 1896 – 1960*, Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, Paris.

Corbin A. (1995), « L'avènement des loisirs », in *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Editions Champs Histoire, pp. 9-21.

Courcy I., Laberge S., Erard C. et Louveau C. (2006), « Le sport comme espace de construction sociale de la féminité : jugements d'adolescentes et d'adolescents concernant les filles qui pratiquent des sports de tradition masculine », *Recherches féministes* 19/2, pp. 29-61.

Dagenais H. et Piché D. (dir.) (1994), *Women, Feminism and development/Femmes, féminisme et développement*. Montréal, McGill-Queen's University Press.

Dagenais H. (2000), « Pluralité et convergences. La recherche féministe » dans *la francophonie* par Françoise Collin, *Recherches féministes*, vol. 13, n° 2, pp. 145-149.

Davisse A. et Louveau C. (1998), *La différence des sexes : féminin, masculin et activités sportives*, Paris : l'Harmattan.

Davisse A. et Louveau C. (2005), « Pratiques sportives : inégalités et différences », in *Femmes, genre et sociétés, L'état des savoirs*, M. Maruani (dir.), Paris : Editions La Découverte, pp. 139 - 156.

- Gastineau B. et Ravaozanany N. (2012), « Genre et scolarisation à Madagascar », *Questions vives*, Vol. 8 n°15, 2011, consulté le 28/11/2012, <http://questionsvives.revues.org/710>
- Goffmann E. (2002), *L'arrangement des sexes*, (1° ed. 1977, *The Arrangement between the Sexes*), Paris : La Dispute.
- Guido L. et Haver G. (2003), *Images de la femme sportive aux XIX et XX siècles*, Genève : Georg Editeur.
- Guillaume C. et Pochic S. (2007), « La fabrication organisationnelle des dirigeants, Un regard sur le plafond de verre », in *Travail, genre et sociétés*, 2007/1 No 17.
- Hall (1978), *Gender and Sport: A Feminist Perspective on the Sociology of Sport*, Ottawa, Canadian Association for Health, Physical education, and Recreation, CAHPER Sociology of Sport Monograph Series, 1978.
- Héritier F. (2002), *Masculin/Féminin II – Dissoudre la hiérarchie*, Paris : Odile Jacob.
- Kandel L. (2001), « Un tournant institutionnel : le colloque de Toulouse », *Les cahiers du CEDREF*, Octobre 2001.
- Kaufmann J.C. (2004), *L'invention de soi, Une théorie de l'identité*, Paris : Armand Colin.
- Laberge S. (2003), « Les rapports sociaux des sexes : évolution des connaissances et complexité des enjeux », Conférence plénière, 1^{er} congrès de la SSSLF, Toulouse, octobre 2003.
- Laberge S. (2004), « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », dans *Revue Recherches féministes*, 17 (1), pp.9-38.
- Lahire B. (2002), *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Nathan.
- Laufer J. (2005), « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et Emploi* n° 102, Avril-juin 2005, pp. 31 – 42.
- Laufer J. (2005), « Domination » in *Femmes, genre et société, L'état des savoirs*, (éd. M. Maruani), Paris : La Découverte, pp. 67 – 75
- Le Bras-Chopard A. (2005), « Egalité », in *Femmes, genre et société - L'état des savoirs*, (ed M. Maruani), Paris : La Découverte.
- Le Mancq F. (2007), « Des carrières semées d'obstacles : l'exemple des cavalier-e-s de haut niveau », *Sociétés contemporaines*, 2007/2 n° 66, pp. 127-150.

Marc Edmond (2004), « La construction identitaire de l'individu », in *Identité(s), L'individu, le groupe, la société*, coordonné par Catherine Halpern et Jean-Claude Ruano-Borbalan, Paris : Editions des Sciences Humaines, pp. 33-39.

Maruani M. et Meron M. (2011), *Un siècle de travail des femmes en France - 1901 – 2011*, Paris : Editions La Découverte.

Mennesson C. (2000), *Des femmes au monde des hommes : la construction de l'identité des femmes investies dans un sport « masculin » : analyse comparée du football, des boxes poings-pieds et de l'haltérophilie*, Thèse soutenue le 8 décembre 2000, Directeur Jean-Michel Berthelot.

Mennesson C. (2004), « Etre une femme dans un monde « masculin », Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées », *Sociétés Contemporaines*, n° 55, pp. 69-90.

Mennesson C. (2005), « Les femmes guides de haute montagne : modes d'engagement et rapports au métier », *Travail, genre et sociétés*, 2005/1, n° 13, pp.117-137.

Mennesson C. (2011), *Etre une femme dans le monde des hommes, Socialisation sportive et construction du genre*, Paris : L'Harmattan.

Pruvost G. (2007), *Profession : policier. Sexe : féminin. Les rapports de genre dans la police nationale*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Pruvost G. (2007), « Anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes dans la police », *Cahiers du Genre*, 2007/1 n° 42, pp. 43-60.

Pruvost G. (2008), « Le cas de la féminisation de la Police nationale », *Idées économiques et sociales*, 2008/3 N° 153, pp. 9-19.

Rabenoro M. (2002), « Rôles masculins et féminins dans la vie familiale (1945 – 1960) », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, G. Staudacher-Valliamée (ed.), SEDES, pp. 109 – 117.

Raharinjanahary L. et Randriamahaleo T. (2011), « Essai d'analyse en genre de la gouvernance et de la décentralisation : place et rôles des femmes au sein des collectivités territoriales et des politiques publiques locales : Cas de quelques régions, districts et communes à Madagascar », in Actes du colloque *Genre et gouvernance* (17-19 novembre 2009) *Alizés*, C. Féral et A. Geoffroy (dir), Publications FLSH, Université de La Réunion, pp. 192-209.

Rakotomavo H. (2009), *Libérer l'école malgache*, Paris : L'harmattan.

- Ramilison E. N. (1996), *Les déterminants de l'offre féminine de travail : qu'est ce qui incite la femme à travailler ?*, février 1996.
- Randriamaolaza L.P. (2002), « L'intégration par les femmes dans les sociétés pluriculturelles », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, G. Staudacher-Valliamée (ed.), SEDES, pp. 319 – 326.
- Ravelomanana J. (1996), *Histoire des jeunes filles malgaches du XVIe siècle au milieu du XXe siècle : exemple Merina à Madagascar à la recherche du Bien-être*, Imarivolanitra, Éditions Antso.
- Ravelomanana J. (2002), « L'évolution du rôle de la femme du XVIème au milieu du XXème siècle », in *Les femmes et les sociétés pluriculturelles de l'océan Indien*, G. Staudacher-Valliamée (ed.), SEDES, pp. 35-40.
- Ravololomanga B. (1992), *Etre femme et mère à Madagascar (Tanala d'Ifanadiana)*, Paris: L'Harmattan.
- Razafimbelo L. (2011), « Espace politique et genre à Madagascar : une autre approche », in Actes du colloque *Genre et gouvernance* (17-19 novembre 2009) *Alizés*, C. Féral et A. Geoffroy (dir), Publications FLSH, Université de La Réunion, pp. 57-83.
- Reho-Fienena F. (2011), « Place et rôles de la femme au sein des collectivités territoriales et des politiques publiques locales dans le secteur de l'environnement dans les régions sud de Madagascar », in Actes du colloque *Genre et gouvernance* (17-19 novembre 2009), *Alizés*, C. Féral et A. Geoffroy (dir), Publications FLSH, Université de La Réunion, pp. 265-275.
- Riot-Sarcey M. (1997), « La place des femmes dans l'histoire ou les enjeux d'une écriture », *Revue de Synthèse*, 4S n°1, pp. 107 – 128.
- Rosol N. (2004), « Le sport vers le féminisme : L'engagement du milieu athlétique féminin français au temps de la FSFSF (1917-1936). », *Staps* 4/2004 (n° 66), pp. 63-77.
- Schwartz O. (2010), « Faut avoir une force mentale », in *Nouveau manuel de sociologie*, F. de Singly, C. Giraud, O. Martin (dir.), Paris : Armand Colin, pp. 204 – 213.
- Schwartz O. (2011), « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? », postface à Noël Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, (1° éd. 1923 – University of Chicago), Paris : Editions Armand Colin.
- Silasy- Raharisoa J.J. (2011), « De l'éducation citoyenne », in Actes du colloque *Genre et gouvernance* (17-19 novembre 2009) *Alizés*, C. Féral et A. Geoffroy (dir), Publications FLSH, Université de La Réunion, pp. 343 – 349.
- Theberge (1989), "A feminist analysis of responses to sports violence: media coverage of the 1987 World Junior Hockey Championship", *Sociology of Sport Journal*, 1989.

Théry I. (2007), *La distinction de sexe - Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris : Editions Odile Jacob.

Théry I. (2008), *Ce que le genre fait aux personnes* – I. Théry et P. Bonnemère (dir), Paris, Editions de l'EHESS.

Vieille Marchiset G. (2004), *Des femmes à la tête du sport. Les freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.

Vigarello G. (2011), « Virilités sportives », in *Histoire de la virilité*, A. Corbin, J.J. Courtine, G. Vigarello (dir), volume 3, *La virilité en crise ? XXème-XXIème siècle*, J.-J. Courtine (dir), Paris : Editions du Seuil, pp. 225-248.

Enquêtes nationales et internationales sur Madagascar

INSTAD, *EPM 2010, Rapport Principal* - INSTAT/DSM: <http://www.instat.mg>

PANAGED (2004 – 2008), *Plan d'Action National Genre et Développement* Document officiel de la République malgache, publication 2003.

RNDH 2003, *Rapport National sur le Développement Humain*, PNUD, publication 2003.

RNDH 2006, *Rapport National sur le Développement Humain*, PNUD, publication 2006.

RNDH 2008, *Rapport National sur le Développement Humain*, PNUD, publication 2008.

RNDH 2010, *Rapport National sur le Développement Humain*, PNUD, publication 2010.

ONU, *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes*, CEDAW, *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, 42^{ème} session, publication 2008.

UNESCO, *Programmation Pays 2012 – 2013*, janvier 2012.

UNICEF, *Genre et éducation à Madagascar – Etude de cas des 6 CISCO*, publication 2011.



Université de La Réunion

ÉCOLE DOCTORALE

Lettres et Sciences Humaines

Faculté des Sciences de l'homme et de l'environnement

Laboratoire Déterminants interculturels de la Motricité et de

la Performance Sportive



THÈSE présentée par :

Odile Edith RAZAKAMAHEFA

soutenue publiquement le : **16 Décembre 2013**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de La Réunion**

Discipline : **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**

**LES FEMMES ARBITRES DE VOLLEY-BALL
A TANANARIVE :**

**Place et enjeux de la formation féminine dans le milieu
sportif à Madagascar**

VOLUME II : ANNEXES

MEMBRES DU JURY:

CO-DIRECTEURS DE THESE :

DURET Pascal

CUBIZOLLES Sylvain

Professeur, Université de la Réunion

Maître de Conférences, Université de La Réunion

RAPPORTEURS :

VIEILLE MARCHISET Gilles

RAKOTOMAVO Hanta

Professeur, Université de Strasbourg

Professeur, ENS de l'Université d'Antananarivo



Présentation des annexes

Il nous a paru nécessaire et utile de rassembler dans un volume II d'annexes l'ensemble des données recueillies au cours de notre recherche. Il nous permet aussi d'avoir la possibilité de consulter les citations évoquées qui s'y trouvent.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
ANNEXE 1 : Mode de fonctionnement de la Fédération sportive malgache	4
ANNEXE 2 : Modalités de passation de 222 questionnaires d'enquête auprès des volleyeuses de la ligue d'Anamalanga (Tananarive).....	9
1) Modalités de prise de contact pour la distribution et la collecte des questionnaires.	9
2) Présentation de la population interrogée par club	10
ANNEXE 3 : Les entretiens des femmes arbitres	15
1) La sélection et la passation des entretiens auprès des femmes arbitres	15
Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ? Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?	18
Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?	18
ANNEXE 4 : La sélection et la passation des entretiens auprès des cadres et dirigeants sportifs	20
Les entretiens auprès des acteurs de l'Académie Nationale des Sports :	21
ANNEXE 5: Les informations sur le Forum GTCF à Marrakech.....	23
Objectifs du GTCF	27
Quelques exemples de réalisation.....	27
ANNEXE 6 : Réunion du GTCF à Beyrouth	30
ANNEXE 7 : Déclaration de Brighton	32
ANNEXE 8 : L'APPEL A L'ACTION DE WINDHOEK	37
ANNEXE 9 :Texte sur les règlements généraux des arbitres de volley-ball à Madagascar.....	40
Annexe 10 : Evaluation d'arbitrage	51
ANNEXE 11: Feuille de match de volley-ball.....	53
ANNEXE 12 : Feuille de match éliminatoire du championnat volley- ball d'Antananarivo femme VBCD contre ASI.....	54
ANNEXE 13: Feuille de match éliminatoire du championnat volley -ball d'Antananarivo femme BIAS contre AVB	55
ANNEXE 14 : Feuille de match du championnat volley-ball d'Antananarivo : Finale femme VBCD contre BIAS.....	56
ANNEXE 15 : Règlements championnat LRVBA 2011Règlements.....	57

ANNEXE 16 :Championnat de volley-ball 2011: Procédures	59
ANNEXE 17 : Photo d'un match et des différents arbitres.....	61
ANNEXE 18 : Photo des participants de la formation d'arbitre 2010	62
ANNEXE 19 : La participation malgache féminine aux jeux olympiques	63
ANNEXE 20 : LES LIGUES SPORTIVES AU NIVEAU REGIONAL	65
Tableau n° 1 : les ligues sportives représentées dans les Régions : le volley-ball, le basket- ball, le hand-ball, le football, le rugby, l'athlétisme, lawn tennis, tennis de table, et handi-sport.	65
Tableau n° 2 : Les ligues sportives présentes dans les régions : Karaté, boxe olympique, boxe savate, lutte, judo, taekwondo, kick boxing, kung fu.	66
Tableau n° 3 : Les ligues sportives présentes dans les régions : Haltérophilie Pétanque, Badminton, Cyclisme, Sport automobile.....	68
ANNEXE 21 : Sports collectifs dans les régions	69
ANNEXE 22 : Ligue d'Anamalanga : nombre de joueurs licenciés par sexe et par catégorie, 2005-2009	70
ANNEXE 23 : Détail du programme théorique de la session de formation d'arbitre 2010	73
ANNEXE 24 : Tableau synoptique des lieux, dates et modalités de collecte de données	75
2) Tableau 2: Entretiens I : 8 femmes arbitres (E1 à E8 : les années d'arbitrage et l'âge).....	75
3) Tableau 3 : Entretiens II : 14 cadres hommes (E9 à E22).....	76
4) Tableau 4 : Entretiens III : 3 cadres femmes.....	78
ANNEXE 25 : Transcriptions des entretiens des arbitres femmes.....	79
(E1 -E8)	79
Entretiens des arbitres féminins.....	79
ANNEXE 26 : Transcriptions des entretiens des cadres et dirigeants sportifs (E9 – E25)	146
ANNEXE 27 : Recueil des questionnaires : Echantillon d'enquêtes par questionnaire	213
AMVB : Akon'ny Mandroseza Volley-ball	229

ANNEXE 1 : Mode de fonctionnement de la Fédération sportive malgache

L'existence sociale des Fédérations sportives repose sur le droit fondamental défini par la loi 97 014 du 08 Août 1997 portant organisation de l'Activité Physique et Sportive à Madagascar. En application de cette loi, le Décret n° 2004-567 fixe les statuts-types des Fédérations Sportives Unisports et de leurs organes décentralisés.

Les structures de l'organe sportif reconnu officiellement par le Ministère de tutelle et devant assurer la gestion d'une discipline sportive sont :

- la Fédération sportive, au niveau national
- la ligue sportive, au niveau régional
- la section sportive, au niveau des sous-préfectures et/ou communes
- l'association sportive ou club, légalement constituée en tant que structure de base, doit s'affilier à la Fédération sportive d'appartenance et aux organes hiérarchiquement supérieurs. Le règlement intérieur fixera les modalités d'application y afférentes.

Un représentant du Ministre chargé du Sport assiste, à tous les niveaux, aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire des groupements sportifs. Il préside l'assemblée générale constitutive et électorale de ces groupements : sections, ligues et Fédérations.

Chaque Fédération doit être fondée selon cette structuration :

- le club sportif : créé à l'aide des groupes d'individus ayant la volonté de travailler ensemble sur la même discipline.
- l'ensemble des clubs votent les membres de section.
- les sections élisent les membres du Comité directeur de la Ligue dont au moins deux.
- l'ensemble des Ligues se réunissent pour voter les membres de la Fédération sportive de la discipline.

Les règlements intérieurs de chaque comité directeur de cette structure doivent être à l'image des règlements intérieurs de chaque Fédération sportive concernée.

Missions et attributions

La Fédération Malagasy est chargée de :

- Promouvoir, organiser, coordonner et contrôler la pratique dans le cadre de la législation en vigueur,
- Organiser les stages de perfectionnement ainsi que les séminaires destinés aux cadres et athlètes en vue du développement de la discipline concernée,
- Représenter et défendre les intérêts de la Fédération Malgache et de ses pratiquants,
- Seule la Fédération est habilitée à délivrer les titres fédéraux, les attestations, les mutations, les autorisations de sortie des athlètes, les licences sportives

notamment pour les cas de mutations dont les modalités seront mentionnées dans les règlements intérieurs,

- Collecter, vulgariser, mettre à la disposition des entités intéressées les données relatives à la (aux) discipline (s) considérée (s), assurer la conservation des archives et la tenue de la documentation correspondante,
- Préparer la relève,
- Promouvoir l'éducation et la formation tant sur le plan technique que sportif,
- Œuvrer pour la pérennisation de la pratique sportive,
- Assurer la surveillance médicale des sportifs,
- Assurer la gestion, la conservation du patrimoine, la représentation et la défense des intérêts de la discipline ainsi que de ses membres,
- Aider et conseiller les organes déconcentrés de la discipline considérée ligues et/ou sections dans leur constitution et leur gestion tant technique qu'administratif et financier,
- Proposer des mérites et/ou sanctions aux dirigeants conformément aux textes en vigueur.

Le Président

- est le premier responsable de la Fédération. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par le Vice-président,
- dirige et supervise les activités du Comité exécutif,
- veille au respect des statuts et des différents règlements régissant la gestion de la Fédération,
- veille à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale,
- veille au fonctionnement des organes de la Fédération et de la publication du programme et du calendrier d'activités fédérales en début de saison,
- représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et auprès des différentes autorités publiques ou privées et partout où besoin sera.

En cas de vacance de poste ou d'empêchement du Président pour des motifs, ses fonctions sont exercées par le Vice-président.

Si celui-ci est aussi absent ou empêché, la fonction de président est exercée par le membre le plus ancien en exercice et le cas échéant, le plus âgé pour la durée du mandat restant à courir.

Dans tous les cas, il appartient au Comité d'en saisir les autorités de tutelle.

Le comité exécutif

Le Comité exécutif est l'organe responsable de l'exécution, des orientations et des décisions de l'assemblée générale, de la gestion et de l'administration de la Fédération. Il comprend huit (8) membres au minimum et douze (12) au maximum dont au moins deux femmes.

Il est composé au moins de :

- Un Président,
- Un Vice-Président,
- Un Secrétaire Général,
- Un Trésorier,
- Des Membres Conseillers,
- Le Directeur Technique National est membre de droit.

Le nombre minimal doit être respecté en cours de mandat sous peine de défaillance.

Les membres du Comité exécutif sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de quatre (4) ans. Les membres du Comité exécutif ayant déjà effectué trois mandats à un poste déterminé ne sont plus rééligibles. Nul ne peut prétendre siéger au sein du Comité exécutif au-delà de 70 ans.

Le Comité exécutif de la Fédération a notamment pour attributions de :

- assurer la promotion, le développement et l'organisation de la pratique sportive pour les différentes catégories d'âge : femme et homme
- inculquer l'éducation de la citoyenneté des sportifs sous tutelle,
- élaborer et réaliser le programme quadriennal et le calendrier d'activités annuelles
- élaborer un plan de carrière des sportifs de Haut Niveau sous sa tutelle
- faire connaître au monde environnant l'éthique sportive
- assurer la promotion et le perfectionnement des cadres et des sportifs
- organiser différents tournois et championnats nationaux dont ceux destinés à la détection, à la préparation de la relève et à l'octroi des titres nationaux
- entretenir des relations avec les instances sportives nationales et internationales et exercer le droit de représentation pour l'élection au niveau des instances internationales
- assurer la bonne gestion et conservation des biens et matériels de la Fédération mis à sa disposition
- rechercher les ressources nécessaires au fonctionnement et aux activités de la Fédération
- assurer la bonne utilisation des ressources de la Fédération et veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- appliquer et faire respecter les dispositions des textes législatives officielles régissant les pratiques sportives à Madagascar et auprès des instances internationales
- aider et conseiller les organes déconcentrés, les ligues et les sections dans leur fonctionnement et leur gestion.
- approuver les statuts et règlement des ligues et des sections ainsi que leur modification.

Le Comité exécutif sortant doit faire un rapport d'activités et fera une passation de service avec le Comité exécutif entrant et ceci en présence d'un représentant du Ministère chargé des Sports dans un délai de quinze (15) jours.

Pour chaque discipline sportive, il est institué une Direction Technique Nationale dont l'organisation, la mission et le fonctionnement sont fixés par Arrêté du Ministre chargé des Sports.

Le Directeur Technique National coordonne les activités des Commissions Techniques.

Le Comité exécutif crée des commissions permanentes et non permanentes.

Les commissions permanentes de la Fédération sont entre autres :

- la commission des finances, du marketing et du sponsoring
- la commission administrative, relation avec l'extérieur et sécurité
- la commission médicale

- la commission des arbitres
- la commission des règlements et des disciplines
- la commission pour la promotion et le développement du sport
- la commission information et communication
- la commission sport et femme.

Si nécessaire, le président des commissions ou son représentant visé à l'article 21 précédent et le personnel rétribué par la Fédération assistent à voix consultative aux séances du comité exécutif de la Fédération.

Le Comité exécutif ne peut valablement délibérer que si au moins la majorité absolue de ces membres est présente.

Dispositions financières

La comptabilité est soumise aux Lois et Règlements en vigueur. La tenue de livre de comptabilité côté et paraphé est obligatoire dont celui de la Fédération par la Direction responsable du Ministère chargé des sports : de la ligue, la section, l'association sportive ou club, par les Services déconcentrés respectifs du Ministère de tutelle.

Cette comptabilité fait apparaître annuellement le compte d'exploitation, le résultat et le bilan. Le Président du Comité exécutif est ordonnateur du Budget du groupement sportif.

Aucun retrait de fonds ni émission de chèque ne peut être opéré sans les signatures conjointes du Président ou du Vice-président et du Trésorier ou dont deux signataires, sur trois signatures déposées.

-Les groupements sportifs régis par les présents statuts sont soumis au respect des lois et règlements généraux en vigueur, en matière d'activités sportives à Madagascar

Ainsi, tout manquement ou défaillance du groupement sportif fera l'objet d'un constat contradictoire entre le Département en charge du contrôle et le groupement sportif concerné. Les résultats du constat seront consignés dans un procès-verbal dûment signé par les deux parties responsables.

Le budget du groupement sportif est constitué :

En ressources par :

- les cotisations des membres
- les droits divers (affiliation, mutation, ...),
- les quote-parts sur les recettes des compétitions,
- les dons et subventions,
- les recettes provenant de ses activités et de tout autre produit autorisé par les textes en vigueur,

- les sponsorings.

En dépenses par :

- les charges de fonctionnement,
- toutes les dépenses de gestion d'une manière générale.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année en cours.

Les comptes de l'exercice précédent seront audités par le ou les commissaires aux comptes avant d'être soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le rapport d'audit doit être annexé au procès-verbal de délibération.

Les fonds des groupements sportifs doivent être déposés soit à la banque ou dans un CCP. Ce compte sera ouvert au nom du groupement sportif concerné. Le règlement intérieur fixera le montant maximum en espèce pouvant être gardé à la caisse tenue par le trésorier qui en est responsable.

ANNEXE 2 : Modalités de passation de 222 questionnaires d'enquête auprès des volleyeuses de la ligue d'Anamalanga (Tananarive)

Notre questionnaire est anonyme afin que les joueuses soient confiantes et ne craignent pas de courir aucun risque pour les informations données. Elles l'ont rempli suivant l'emploi du temps décidé par les entraîneurs, les uns préférant les faire remplir avant la séance de l'entraînement, les autres après la séance. D'autres joueuses, selon la possibilité offerte par certains entraîneurs, ont rempli leur questionnaire à la maison. Nous avons choisi comme terrain d'exploration la ville d'Antananarivo, parce que c'est la capitale de Madagascar qui est censée être le lieu du développement et où l'on trouve une population hétérogène qui reflète l'unité dans la diversité.

1) Modalités de prise de contact pour la distribution et la collecte des questionnaires

Nous avons rencontré en premier lieu Mme Léa, coach du club Association Volley-ball Club Diamant (AVBCD). La rencontre avec son club était fixée dans les lieux d'entraînement des volleyeuses : au gymnase couvert de Mahamasina de Tananarive de 17h à 20h. Elle nous a ensuite informée de la réunion de Ligue de volley-ball et nous a invitée à y assister afin de pouvoir rencontrer les autres entraîneurs, cela dans le but de faciliter l'acheminement des questionnaires auprès des autres clubs. Effectivement, à la réunion de la Ligue du volley-ball, nous avons pu rencontrer un bon nombre d'entraîneurs des équipes féminines des clubs de volley-ball de Tananarive. Nous leur avons confié les questionnaires en leur demandant qu'ils soient remplis par les volleyeuses titulaires d'une licence de la FMVB. Ce sont des jeunes filles et des jeunes femmes qui ont participé à des compétitions au niveau communal et régional, d'autres parmi elles ont déjà participé au niveau national et international. La collecte des questionnaires dûment remplis par les joueuses a été assurée par leur entraîneur respectif sur les lieux d'entraînement. Nous avons ainsi reçu 222 questionnaires, issus de 12 clubs de la Ligue d'Anamalanga.

Les huit clubs suivants ont des hommes comme entraîneurs : clubs AFA : Ambomamory Fanatanjahantena Antananarivo, ASSM : Association Sportive Saint Michel, ASSFX : Association Sportive Saint François Xavier, ASI : Akany Sambatra Itaosy, BIAS : Bis Akany Sambatra, COSFA : Club Omnisports des Forces Armées, 3 FB VB : 3 FB Volley-ball, IFT : Institut de Formation Technique de Tananarive, SFA : Sokajy Fanatanjahantena Ambohipo.

Les quatre clubs suivants ont des entraîneuses femmes : clubs AMVB : Akon'ny Mandroseza Volley-ball, SEA : Sport Evangélique d'Ambohimalaza, VBCD : Volley-ball Club Diamant, VBJ : Volley-ball de la Jeunesse.

2) Présentation de la population interrogée par club

Clubs	Nombre
AFA : Ambomamory Fanatanjahantena Antananarivo	19
AMVB : Akon'ny Mandroseza Volley-ball	19
ASSM : Association Sportive Saint Michel	18
ASI : Akany Sambatra Itaosy	22
BIAS : Bis Akany Sambatra	25
COSFA : Club Omnisports des Forces Armées	18
3 FB VB : 3 FB Volley-ball	15
IFT : Institut de Formation Technique de Tananarive	15
SEA : Sport Evangélique d'Ambohimalaza	19
SFA : Sokajy Fanatanjahantena Ambohipo	14
VBCD : Volley-ball Club Diamant	16
VBJ : Volley-ball de la Jeunesse	22
Total	222

3 Représentation des arbitres femmes au volley-ball.)

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) À quel niveau de compétition jouez-vous ?

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?

Si oui, le ou lesquels ?

Formation sportive

6) Possédez-vous un diplôme sportif?

Si oui, lequel ou lesquels :

7) Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?

Si oui, laquelle ou lesquelles :

8) En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?

Si oui, pourquoi ?

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ?

Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

- Le coach
- Les joueuses
- Le manager

Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

- La passion du volley-ball
- Le prestige du statut d'arbitre
- Le club
- Le gain financier
- L'influence d'un proche

Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Interdiction du conjoint
- Manque de disponibilité
- Manque d'information
- Manque de proposition
- Manque de mobilité
- Manque de valorisation

Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

- Une égalité entre homme et femme
- Une femme émancipée
- Un accomplissement sportif
- Un statut social reconnu
- Autre

: _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

- Femme
- Homme
- Peu importe
- Pourquoi ?

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Si non pourquoi ?

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

Les difficultés rencontrées

18) *Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?*

- L'incompréhension des règlements
 - L'agressivité verbale des adversaires
 - L'absence de moyens du club
 - La non convivialité au sein du groupe du club
 - Le mépris des hommes volleyeurs
 - Autre :
- _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminine

19) *D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?*

20) *Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :*

21) *Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :*

22) *Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme*

d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

23) *Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?*

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- Les dirigeants du club d'appartenance
- Les joueuses (coéquipières de club)
- Les entraîneurs (femmes)
- Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- La fédération malgache de volley-ball
- Les responsables des ligues
- Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- La Commission Centrale des Arbitres
- La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) *Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?*

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ? _____

Renseignements personnels

25) *Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?*

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) *Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?*
Expliquez brièvement :

27) *Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain?*
Lesquelles ?

Pourquoi ?

28) *Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?*

- Oui
- Non

Pourquoi ?

29) *Quelle est votre situation familiale ?*

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) *Combien avez-vous d'enfants ?*

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) *Quelle est votre situation sociale ?*

32) *Quelle est la profession de votre père ?*

33) *Quelle est la profession de votre mère ?*

34) *Quel est votre niveau de diplôme ?*

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : _____

35) *Quel est le nom de votre club ?*

36) *Quel est votre âge ?*

ANNEXE 3 : Les entretiens des femmes arbitres

1) La sélection et la passation des entretiens auprès des femmes arbitres

Dans notre sélection pour le choix de nos échantillons, nous avons choisi six arbitres de volley-ball dans le cadre de notre recherche et deux arbitres internationales qui sont dans d'autres disciplines, foot-ball et basket-ball. Les entrevues nous ont permis de recueillir les témoignages et les opinions des femmes arbitres, ainsi que leurs expériences. Les répondantes ont eu l'occasion de s'exprimer et de raconter des anecdotes sur leurs vécus en lien avec le sport ainsi que les difficultés d'être femme dans un milieu sportif dominé par les hommes. Certains entretiens se sont déroulés dans les locaux de l'Académie Nationale des sports, d'autres dans le gradin de stade municipal ou dans le domicile de la répondante elle-même. Notons qu'à chaque premier contact avec nos répondants, nous nous présentions d'abord en tant que professeure certifiée d'éducation physique et sportive doctorante en STAPS à l'île de la Réunion. Nous leur indiquions que notre thème de recherche concernait les femmes arbitres. Nous leur donnions quelques exemples de questions types qui pourraient être posées lors de l'entretien et nous les remercions de leur collaboration pour l'entretien.

Nous avons pu contacter E1 par le biais des collègues. Dans un premier temps nous avons eu un contact téléphonique pour obtenir son accord et fixer un rendez-vous et, dans un deuxième temps, le rendez-vous proprement dit s'est déroulé dans les locaux de l'Académie nationale des sports en 2011.

E2 et E3 sont des professeures certifiées d'éducation physique et sportive que nous avons pu rencontrer pour la première fois lors de la formation d'arbitre en 2010. Des questions préliminaires sur leur activité furent posées mais l'entretien ne s'est effectué qu'une année plus tard dans les locaux de l'ANS.

E4 et E5 avaient l'habitude d'utiliser l'infrastructure sportive de l'Académie National des sports. Nous avons eu leur accord et pu obtenir une date pour les entretiens dans les locaux de l'ANS. Ce sont elles, E4 et E5, qui nous ont mis en contact avec E6. Avec cette personne, les entretiens se sont déroulés en Mai 2011 au stade de Mahamasina.

E7 est une femme arbitre internationale de basket-ball que nous avons contactée par le biais du Directeur Technique National de la Fédération du basket-ball. Au téléphone, elle nous a expliqué qu'elle était enceinte, proche d'accoucher, et qu'il serait souhaitable que nous venions chez elle pour l'entretien qu'elle acceptait avec enthousiasme au mois de Décembre 2012.

E8 est femme arbitre internationale de football, que nous avons contactée par le biais de l'ancien Directeur Technique de la Fédération Malgache de football. L'entretien s'est déroulé à l'Académie Nationale des Sports au mois de Décembre 2012.

La durée moyenne de notre entretien variait de 45 minutes à une heure. Après chaque passation d'entretien, les enregistrements ont été transcrits par thèmes abordés. Certaines réponses comportent la difficulté, ou l'imprécision de devoir être traduites à partir du malgache. Nous avons aussi pris des notes au cours des entretiens bien que la conversation ait été enregistrée. La prise de notes nous a permis de retenir les idées importantes avancées, de souligner les opinions que nous voulions clarifier. L'entretien, enregistré au dictaphone est conduit selon les différentes rubriques de notre guide de recherche.

2) Le guide d'entretien des arbitres femmes

Date et lieu de l'entrevue :

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre volley-ball ?

Quel est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball?

Qu'est ce qui vous a poussé à réaliser ce travail?

A quel âge avez-vous débuté ?

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ?

Sont-ils des sportifs ?

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Ya t-il des arbitres dans votre famille ?

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Et vos parents font ils de sport ?

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou sentez vous vous être mise à l'écart ?

- Stigmatisation

Est que vous êtes appelée à arbitrer un match ou c'est votre propre suggestion et initiative auprès des organisateurs ?

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match ?
Comment réagissez-vous à une remarque de votre performance jugée insuffisante ?
Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match ?
Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?
Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?
Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match ou vous étiez arbitre ?
Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?
Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?
Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?
Le rôle de joueuse facilite t-il votre vigilance d'arbitrer ?
Vous a-t-on déjà critiqué sur la manière dont vous habiller et de vous comporter ?
Vous arrive t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?
Comment la société vous regarde t-elle ?
Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine d'arbitrage ?
Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?
Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi ?
Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?
Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?
Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball ?
Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?
Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball ?

5. Domination indirect

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?
Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles ?
Est ce qu'on vous traite différemment des hommes ?
Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Date, lieu, nombre de place

Quel est la majorité des participants ?

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaire masculin et les formateurs ?

Qu'avez-vous observez pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? L'hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

Quels sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquées dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre ?

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation ?

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

ANNEXE 4 : La sélection et la passation des entretiens auprès des cadres et dirigeants sportifs

Les entretiens s'effectuent en plusieurs temps : en 2010, en 2011 et en fin d'année 2012. Nous avons sélectionné des répondants qui assument des responsabilités dans les sports collectifs : des entraîneurs de clubs sportifs, des professeurs certifiés d'éducation physique et sportive, d'anciens collègues, et membres de bureau dans la Fédération du volley-ball. Suite aux explications que nous leur avons données par téléphone, ils ont accepté notre demande d'entretien. L'Académie Nationale des Sports fut le lieu habituel de nos entretiens : c'est un centre de formations et d'hébergement pour les éducateurs sportifs de niveau I, II, III, où travaillent la plupart de nos interlocuteurs.

E9 est un collègue de travail en terrain professionnel. Il est impliqué dans une haute responsabilité au sein du ministère des sports et fait partie des intervenants formateurs à l'ANS. Comme il faisait partie de mes collègues, la rencontre fut facile.

E10, nous l'avons contacté suite à la réunion de la ligue où nous avons été invitées par Mme*** pour organiser l'acheminement de nos questionnaires. Le rendez-vous que nous avons pris avec lui s'est déroulé dans l'environnement dans lequel son club évolue à Mahamasina au collège Sainte Famille.

E11 et E12, entraîneurs de club rencontrés lors de la remise des questionnaires, ont eux aussi accepté de se soumettre à un entretien.

E13, dirigeant fédéral de la Fédération malgache de volley-ball que nous avons contacté par le biais du Secrétaire Général de la Ligue de volley-ball. Il nous a proposé de nous recevoir dans son domicile pour l'entretien et pour nous fournir des documents sur l'état des arbitres de volley-ball à Madagascar.

E14, dirigeant de la Ligue du volley-ball, est une connaissance de longue date. Nous étions restés en contact avec lui. Quant à l'entretien, il s'est déroulé dans les locaux du collège Ambomamory, là où il est responsable du club de volley-ball AFA.

E15, instructeur de la formation d'arbitre que nous avons observée, nous a donné l'opportunité de quelques suppléments d'entretien.

E 17, entraîneur de basket-ball habitant le même quartier que nous même, nous nous sommes rencontrés facilement et un entretien a pu avoir lieu dans son domicile.

E19, Responsable associatif des arbitres de rugby malgache, a été contacté par un de nos collègues.

E20, Dirigeant sportif de haut niveau de la Fédération malgache de basket-ball, est un ancien collègue à qui il m'a été facile de proposer un entretien.

Les entretiens auprès des acteurs de l'Académie Nationale des Sports :

E9, E16, E18, E21, E22, E23, E24 sont des collègues de travail. Ils ont facilement accepté de collaborer à notre enquête. Au total, parmi les 24 acteurs du milieu sportif que nous avons interrogés, 7 font partie des cadres de l'ANS. Pour assurer l'anonymat des personnes qui ont accepté de répondre à nos entretiens, nous ne ferons référence qu'aux instances auxquelles ils appartiennent.

E 25, Haut responsable de la fédération malgache de volley-ball. Nous lui avons envoyé une lettre d'appel à la collaboration pour solliciter sa contribution à l'entretien semi-directif. Elle a facilement accepté et un entretien a pu avoir lieu dans son bureau.

La durée moyenne de notre entretien variait de 45 minutes à une heure. Après chaque passation d'entretien, les enregistrements ont été transcrits par thème abordés. Certaines réponses comportent la difficulté, ou l'imprécision de devoir être traduites à partir du malgache. Nous avons pris des notes au cours des entretiens bien que la conversation ait été enregistrée. La prise de note nous a permis de retenir les idées importantes avancées, de souligner les opinions que nous voulions clarifier. L'entretien, enregistré au dictaphone est conduit selon les différentes rubriques de notre guide de recherche.

2) Le guide d'entretien des cadres et dirigeants sportifs

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi ?

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ? Zéro 1 2 3+

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Pourquoi ?

ANNEXE 5: Les informations sur le Forum GTCF à Marrakech



RAPPORT GENERAL

FORUM INTERNATIONAL « FEMME-JEUNESSE-SPORT »

Marrakech, du 20 au 23 novembre 2006

L'an deux mille six et les 20, 21, 22 et 23 novembre s'est tenu à l'Hôtel Coralia Palmariva à Marrakech (Maroc) le Forum International « Femme – Jeunesse – Sport » organisé par la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES).

Y ont pris part les déléguées nationales des Etats et Gouvernements membres.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- Séance introductive
- Présentation de l'OIF
- Présentation des programmes de la CONFEJES
- Présentation du GTCF
- Présentation du GTI
- Communications.

En présence de Monsieur Youssouf FALL, Secrétaire Général de la CONFEJES, la séance a été introduite par le Conseiller Technique du Secrétaire Général de la CONFEJES, Monsieur Aimé OUELLET, le modérateur de la matinée.

Le programme du Forum a été présenté par le Directeur des Programmes EPS/Sport de la CONFEJES qui a suggéré la désignation du rapporteur général.

Ainsi, les déléguées de sport du Bénin, du Mali et du Sénégal se sont proposées pour accomplir cette tâche. Cette proposition a été entérinée par l'assemblée.

Monsieur Youssouf FALL, Secrétaire Général de la CONFEJES a présenté à son tour l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ayant son siège à Paris et qui est dirigé par Son Excellence, Monsieur le Président Abdou DIOUF. Il a fait part des missions et des objectifs de l'OIF qui est composé de 53 Etats membres. Il a tenu à souligner que la CONFEJES a été reconnue depuis la révision de la Charte de la Francophonie comme institution de l'OIF au rang de Conférence ministérielle permanente au même titre que la CONFEMEN.

Suite à la présentation de l'OIF, le Conseiller Technique M. OUELLET a décliné les trois programmes de la CONFEJES qui sont :

- Programme I : Appui institutionnel qui consiste à soutenir les Etats et Gouvernements membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques nationales.
- Programme II : Promotion de la jeunesse et Développement du sport, exposé d'une part par Mme N'DONGO Nicole, Directrice Adjointe des Programmes Jeunesse et Mme Jeanne Chantal Liliou THIOMBIANO, Directrice Adjointe des Programmes EPS/Sport à la CONFEJES d'autre part.
- Le Programme II-Jeunesse met l'accent sur l'insertion sociale des jeunes par le développement de la vie associative, et l'insertion économique et professionnelle des jeunes axée sur la formation à l'entrepreneuriat.
- Quant au programme II-Sport, décliné par Mme Jeanne Chantal Liliou THIOMBIANO, il s'articule autour des points suivants :
 - Mobilisation des jeunes par la pratique du sport ;
 - Développement du sport de compétition et de haut niveau en prenant en compte la participation équitable des femmes ;
 - Lutte contre le dopage et la protection de la santé des sportifs et des jeunes ;
 - Développement de la concertation avec le mouvement sportif continental et international.

- Le programme III, présenté par M. OUELLET, porte sur la formation et le perfectionnement des cadres. Il a insisté sur la nécessité d'harmoniser les formations et de s'adapter sur la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat).

Concernant la présentation du GTCF, Mme Michèle TOUSSAINT en a fait la genèse puis a défini les objectifs qui sont :

- Recenser des besoins des jeunes filles et des femmes ;
- Elaborer des programmes à l'endroit des jeunes filles et des femmes en matière de sport et de jeunesse ;
- Mettre en place de réseaux dynamiques pour alimenter les programmes.

Le Groupe de Travail International (GTI) a été présenté par Madame Danièle SALVA qui a défini ses objectifs :

- développer une culture sportive qui favorise la reconnaissance et l'engagement des femmes à tous les niveaux de responsabilités ;
- favoriser l'adoption de déclaration de Brighton et veiller à sa mise en œuvre ;
- préconiser la constitution des réseaux.

La Cérémonie Officielle d'ouverture

L'ouverture officielle a été présidée, au nom du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse du Royaume du Maroc empêché, par Le Directeur des Sports A cette occasion des allocutions ont été prononcées notamment celles de :

- Mme Nawal EL MOUTAWAKEL, représentante du Comité International Olympique (CIO) ;
- Mme Daniel SALVA représentante du GTI ;
- M. Youssouf ALL, Secrétaire Général de la CONFEJES.

Le Forum a été déclaré ouvert par le Directeur des Sports du Maroc qui s'est réjoui du choix porté sur son pays pour abriter cette importante manifestation. La cérémonie officielle d'ouverture a été suivie d'une suspension de séance.

A la reprise des travaux dans l'après midi, des communications ont été présentées sur les thèmes suivants :

- Femmes et sports : obstacles et défis par Mme Eugénie AW ;
- VIH/SIDA Leadership, habilitation, action par Dr Yolanta MELAMED ;
- La vie associative : un enjeu pour les femmes et la société par Mme Garcia ADA ;

- La méthodologie participative comme moyen de prévention par Dr Yolanta MELAMED.

Toutes ces communications ont été suivies d'échanges riches et fructueux. Le lendemain, les travaux du Forum se sont poursuivis par la tenue de deux ateliers thématiques portant respectivement sur la Jeunesse et le Sport.

Atelier Sport

Cet atelier a réuni toutes les déléguées nationales du secteur sport. Deux communications ont été présentées par Mme Danielle SALVA du Comité National Olympique Sportif Français dont l'exposé a porté sur l'accès des femmes aux responsabilités dans le sport et de Mme Nicole SMITH du Canada Nouveau Brunswick sur la participation des filles et des femmes au sport.

Au terme des exposés, la parole a été donnée aux participantes pour échanger sur leurs différentes expériences et exprimer leurs préoccupations.

Atelier Jeunesse

Il a regroupé les déléguées nationales du secteur jeunesse.

Trois communications ont été présentées :

La première intervention a été faite par Mme Nicole NDONGO de la CONFEJES sur le thème : Insertion économique et professionnelle des jeunes.

Elle a présenté le FIJ (Fonds d'insertion des Jeunes) : l'historique, les objectifs, la démarche pédagogique, la mise en œuvre, les conditions d'accès, l'organisation d'un groupement FIJ, le soutien financier, le comité technique de sélection et d'orientation, les modalités de versement, les conditions de succès et d'évaluation.

La 2ème communication a été présentée par Mme Garcia ADA sur le micro crédit. A cet effet, des exemples de réussite ont été donnés et un documentaire a été projeté suivi de commentaires et de débats.

La 3ème communication présentée par Mme Samira SMAILI a porté sur les programmes menés par le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse du Royaume du Maroc en faveur des jeunes et des femmes.

Les trois communications ont été suivies de débats qui ont porté sur les préoccupations des participantes et sur les stratégies à mettre en œuvre à partir d'exemples réussis. La journée du 22 a été consacrée dans la matinée par la présentation de deux communications. La première, par Mme Loraine LAFRENIERE a porté sur le thème : le temps du changement : comment inciter les femmes à devenir entraîneuses. L'assistance a bénéficié des expériences de

l'Association Canadienne des Entraîneuses. Des échanges fructueux ont permis de mieux comprendre le fonctionnement et la démarche canadienne en matière de formation des entraîneuses et du bénévolat.

La deuxième communication a relaté de manière exhaustive le parcours d'une pionnière dans le domaine du sport marocain : il s'agit de Mme Fatima ELFAQUIR. Elle a fait part de son militantisme à travers sa vie sportive, associative, administrative et universitaire.

Ces deux communications ont été suivies d'échanges riches et fructueux.

Le GTCF est un groupe de travail créé en 2000, par décision des Ministres de la CONFEJES, et œuvrant pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et sports.

Objectifs du GTCF

- S'approprier les programmes de la CONFEJES et en assurer la promotion ;
Agir auprès des décideurs et des organismes de jeunesse et de sports pour **favoriser l'équité** ;
- Inciter et favoriser le développement d'actions d'insertion économique et sociale, de formation de cadres sportifs féminin, de promotion de la vie associative et du **leadership féminin** ;
- Développer des activités d'animation sportive et de loisirs ;
- Promouvoir la culture de la paix et l'éducation à la citoyenneté ;
- Rechercher et établir des partenariats avec des organismes régionaux, nationaux et internationaux œuvrant pour l'épanouissement de la femme et de la jeune fille dans les activités de jeunesse et de sports.

Quelques exemples de réalisation

- Perfectionnement des femmes entraîneuses et arbitres dans différentes disciplines sportive ;
- Formation de cadres féminins en administration du sport ;
- Formation des jeunes filles au leadership dans les organisations de jeunes ;
- Mise en place de réseaux nationaux « Femmes, Jeunesse et Sport » ;
- Participation croissante des jeunes filles au Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) (près de 43% en 2008)

DOCUMENT/CONFEJES/2007/C31-04 A

Projets du Programme I - Appui institutionnel

Projet n°1 : Formation de cadres formateurs en recherche de financement et développement de partenariats dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales

Projet n°2 : Formation continue des correspondants nationaux

Projet n°3 : Séminaire de perfectionnement des cadres aux techniques d'élaboration des plans d'action et de définition des indicateurs de résultats

Projet n°4 : Forum des élus francophones du Mouvement Sportif international et Africain

Projet n°5 : Modalités d'intervention des Ministères de la Jeunesse et des Sports dans les problèmes de santé publique

Projet n°6 : Programme de développement de la communication et du site internet de la CONFEJES

Projet n°7 : Forum « Femmes – Jeunesse – Sport »

Projet n°8 : Réunion annuelle du GTCF

Projet n°9 : Amélioration du fonctionnement de la CONFEJES au sein de l'institutionnel francophone

Projet n°10 : Réunion annuelle sur la revue de la programmation et l'amélioration du fonctionnement interne du Secrétariat général

Renforcement des capacités opérationnelles des femmes

Notre deuxième priorité a porté sur le renforcement des capacités opérationnelles des femmes, qui a bénéficié par ailleurs de projets spécifiques en jeunesse et sport dans le Programme II.

Projet n°7 : « Forum Femmes – Jeunesse – Sport »

Conformément à la décision n°2 du Bureau de Beyrouth, ce Forum a été organisé à Marrakech (Maroc) du 20 au 23 novembre 2006. Vingt-quatre (24) Etats ou Gouvernements étaient représentés et six (6) conférenciers sont intervenus.

Les thèmes suivants ont été abordés :

Femmes et sport : obstacles et défis

VIH/SIDA

Leadership

Vie associative, un enjeu pour les femmes et la société

Méthodologie participative, cadre moyen de prévention

Accès des femmes aux responsabilités dans le sport ; comment inciter les femmes à devenir entraîneur

Programme FIJ

Microcrédit

Mise en réseau

Différentes formes et différences de communication chez les femmes et chez les hommes

Si l'abondance et la complexité des thèmes abordés n'a pas permis, autant que souhaité, l'approfondissement de la réflexion, ce Forum a permis de dégager les éléments nécessaires à une dynamisation de l'action du GTCF, tout en favorisant l'établissement de relations potentiellement utiles entre les différentes participantes.

ANNEXE 6 : Réunion du GTCF à Beyrouth



Réunion du GTCF à Beyrouth

En marge des VIèmes Jeux de la Francophonie, se tient à Beyrouth au Liban, du 21 au 25 septembre 2009, la réunion élargie des déléguées du Groupe de travail CONFEJES pour la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport (GTCF).

L'évènement réunit 28 déléguées nationales du GTCF provenant de 24 pays membres de la CONFEJES. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, du Canada, de la République Centrafricaine, de la Belgique (Communauté française de Belgique), de la Côte d'Ivoire, de Djibouti, de l'Egypte, de France, de Haïti, du Liban, de Madagascar, du Mali, du Royaume du Maroc, de Maurice, de Mauritanie, du Niger, de la République démocratique du Congo, de la Roumanie, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie.

Cette rencontre est l'occasion pour mettre en œuvre diverses actions relatives à l'information sur la nouvelle programmation quadriennale 2009 – 2012 de la CONFEJES, au renouvellement du prochain bureau du GTCF, à la formation en leadership transformationnel au féminin et à un débat sur le thème de "la pratique sportive et l'environnement socioculturel de la jeune fille". Le but étant d'appuyer au maximum les déléguées dans leur travail.

Ces activités de la semaine seront animées par 3 experts : Madame Aminata DIENG DIA, du Sénégal, Madame Guylaine DEMERS, du Canada et Monsieur Souaïbou GOUDA, du Bénin. Madame Loraine GEOFFRION, Conseillère technique a ouvert les travaux au nom du Secrétaire général de la CONFEJES. Monsieur Bouramah ALI HAROUNA, Directeur

Jeunesse de la CONFEJES et Marie-Pierre NDIAYE, Directrice-adjointe sport participent à la réunion.

Ces actions visent l'appropriation de la programmation de la CONFEJES, la réflexion et l'échange de pratiques entre les délégués nationales, le renforcement de leurs compétences, l'intégration de moyens et d'outils utiles à leur travail de développement de la participation des femmes et des jeunes filles de leurs pays et la dynamisation du réseau du GTCF.

ANNEXE 7 : Déclaration de Brighton

LA DÉCLARATION DE BRIGHTON SUR LES FEMMES ET LE SPORT

Les femmes, le sport et le défi du changement

La première conférence internationale sur les femmes et le sport, à laquelle on participé des décisionnaires du domaine des sport des niveaux national et international, a eu lieu à Brighton, au Royaume-Uni, du 5 au 8 mai 1994. Elle a été organisée par le British Sports Council avec l'appui du Comité International olympique. La conférence a porté sur les moyens d'accélérer le processus de changement pour corriger les situations de déséquilibre que connaissent les femmes lorsqu'elles participent ou s'impliquent dans le sport.

Les 280 déléguées des 82 pays participants, représentant des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des comités nationaux olympiques, des fédérations internationales et nationales de sport et des établissements d'enseignement et de recherche, ont appuyé la Déclaration suivante. La Déclaration fournit les principes à la base de mesures nécessaires à l'augmentation de la participation des femmes à tous les niveaux du sport du dans tous les rôles.

De plus, les participantes et les participants à la conférence ont accepté d'élaborer une stratégie relative à l'élément féminin dans le sport qui englobe tous les continents. Celle-ci doit être appuyée par tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant dans le domaine du développement du sport. Une telle approche stratégique internationale donnera lieu à la préparation de programmes modèles et à des développements réussis qui seront communiqués aux pays et aux fédérations sportives, accélérant ainsi le changement en vue d'une culture sportive plus équitable à l'échelle mondiale.

CONTEXTE

Le sport est une activité culturelle qui, si elle est pratiquée d'une manière juste et équitable, enrichit la société et favorise l'amitié entre les nations. Le sport est une activité qui permet à l'individu de se connaître, de s'exprimer et de s'épanouir; de réaliser des objectifs personnels, d'acquérir des compétences et de montrer son talent; d'interagir avec les autres, d'avoir du plaisir, de se maintenir en bonne santé et d'être bien dans sa peau. Le sport stimule l'engagement, l'intégration et la responsabilité au sein de la société et contribue à l'évolution de la collectivité.

Le sport et les activités sportives font partie intégrante de la culture de toute nation. Or, malgré que les femmes et les filles forment plus de la moitié de la population mondiale, le pourcentage d'entre elles qui participent au sport est toujours inférieur à celui des hommes et des garçons, même s'il varie d'un pays à l'autre.

Bien que la présence des femmes dans le sport se soit intensifiée au cours de la dernière année et qu'il y ait davantage d'occasions pour elles de s'engager sur la scène nationale et internationale, le nombre de représentantes à des postes de décision et de direction dans le sport n'a pas augmenté pour autant.

Les femmes sont considérablement sous-représentées parmi les gestionnaires, les entraîneurs et les officiels, surtout aux échelons supérieurs. Sans femmes à des postes de direction ou de décision et sans modèles féminins dans le sport, les filles et les femmes ne pourront jouir de chances égales.

Les expériences, les valeurs et les attitudes des femmes peuvent enrichir, valoriser et faire évoluer le sport. De même, la participation au sport peut enrichir, valoriser et faire évoluer la vie des femmes.

LA DÉCLARATION

1. La portée

Cette déclaration s'adresse aux gouvernements, aux administrations publiques aux organisations, aux entreprises, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux organisations de femmes et personnes responsables ou influant directement ou indirectement sur la conduite, le développement ou la promotion du sport, ou qui jouent un rôle dans l'emploi, l'éducation, la gestion, la formation, le développement ou l'assistance aux femmes dans le sport. Elle a été conçue pour compléter tous les statuts, lois, codes, règles et règlements relatifs aux femmes et au sport.

2. Les objectifs

L'objectif prépondérant est de créer une culture du sport qui rende possible et valorise la participation intégrale des femmes dans le sport sous tous ses aspects.

Dans l'intérêt de l'égalité, du développement et de la paix, les organisations gouvernementales, non gouvernementales ou autres institutions dans le domaine du sport doivent s'engager à appliquer les principes établis dans la présente Déclaration en mettant en place les politiques, les structures et des mécanismes appropriés pour offrir aux femmes et aux filles la possibilité de participer au sport sans danger et dans un encadrement propice qui garantisse les droits, la dignité et le respect de la personne ;

Augmenter la participation des femmes au sport, à tous les niveaux et dans tous les rôles et fonctions ;

Assurer que les connaissances, les expériences et les valeurs des femmes contribuent au développement du sport ;

Encourager l'acceptation de la participation des femmes au sport comme contribution à la vie et au développement de la communauté et de la nation ;

Promouvoir la reconnaissance, par les femmes, de la valeur intrinsèque du sport et de sa contribution au développement personnel et à un style de vie sain.

Les principes

1. Équité et égalité dans le sport

Les états et les gouvernements doivent entreprendre tous les efforts nécessaires pour assurer que les institutions et les organisations chargées du sport respectent les dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes.

L'égalité des chances pour la participation au sport, pour les loisirs, la santé ou la compétition, est le droit de chaque femme, sans distinction de race, de couleur, de langue, de religion, de croyance, d'orientation sexuelle, d'âge, de situation de famille, d'invalidité, d'opinion ou d'affiliation politique et d'origine nationale ou sociale.

Les ressources, le pouvoir et la responsabilité doivent être affectés de façon équitable et sans discrimination sexuelle, mais cette affectation doit redresser tout déséquilibre inéquitable entre les avantages dont jouissent les femmes et les hommes.

2. Les installations

La participation féminine dans le sport est influencée par le nombre, la diversité et la facilité d'accès des installations. La conception, des plans à la structuration, et la direction de ces installations, devraient répondre justement et équitablement aux besoins spécifiques des femmes d'une communauté, en assurant tout particulièrement la provision de garderies pour les enfants et la garantie de sécurité.

3. Le sport scolaire et junior

La recherche nous montre que les filles et les garçons abordent le sport de points de vue très différents. Les personnes chargées du sport, de l'éducation, des loisirs et de l'éducation physique des jeunes ont la responsabilité d'assurer qu'une gamme d'activités et d'expériences pédagogiques, tenant compte des valeurs, des opinions et des ambitions des filles, soit incorporée dans les programmes développant la condition physique et les talents sportifs de base des jeunes.

4. Développement de la participation

La participation des femmes au sport est influencée par la gamme des activités disponibles. Les personnes chargées de la provision d'activités et de programmes sportifs ont la responsabilité de fournir et d'encourager les activités qui répondent aux besoins et aux ambitions des femmes.

5. Le sport de compétition

Les gouvernements et les organisations sportives devraient appliquer le principe de l'égalité des chances pour permettre aux femmes de réaliser leur potentiel de performance sportive, en s'assurant que toutes les activités et tous les programmes destinés à améliorer la performance tiennent compte des besoins spécifiques des femmes athlètes.

Tout responsable des athlètes d'élite et/ou professionnels doit s'assurer que le nombre de compétitions, les récompenses, les primes d'encouragement, les incitations, le parrainage, la promotion et toute autre forme d'appui sont fournis justement et équitablement, aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

6. Le leadership dans le sport

Les femmes sont sous-représentées dans les positions de direction et de décision, dans toutes les organisations sportives ainsi que dans toutes les organisations associées au sport. Les personnes chargées de ces domaines doivent développer des politiques, des programmes et des structures qui permettront d'augmenter le nombre de femmes parmi les entraîneurs, les conseillers, les décideurs, les officiels, les administrateurs et le personnel à

tous les niveaux, en se concentrant tout particulièrement sur le recrutement, le développement et la rétention.

7. Education, formation et développement

Les personnes chargées de l'éducation, de la formation et du développement des entraîneurs ou de tout personnel sportif doivent assurer que les programmes et les activités pédagogiques utilisés examinent tous les domaines concernés par l'égalité entre les sexes et les besoins des femmes athlètes, reflétant équitablement le rôle des femmes dans le sport, et que ceux-ci tiennent compte de l'expérience, des valeurs et des opinions des femmes en matière de direction.

8. Informations et recherche sur le sport

Les personnes chargées de la recherche et de la fourniture d'informations sur le sport doivent développer des politiques et des programmes pour optimiser les connaissances et la perception générale des femmes et du sport et assurer que les normes et les spécifications de la recherche sont basées sur la recherche concernant tant les femmes que les hommes.

9. Les ressources

Les personnes chargées de l'allocation des ressources doivent assurer la disponibilité de moyens pour soutenir les femmes dans le sport, les programmes pour les femmes et toute autre mesure spéciale contribuant à la promotion de la présente déclaration de principes.

10. La coopération nationale et internationale

Les organisations gouvernementales et non-gouvernementales doivent s'engager à promouvoir l'égalité entre les sexes et à mettre en commun les politiques et les programmes réussis portant sur les femmes et le sport, dans leur association avec d'autres organisations, sur le plan national et international.

ANNEXE 8 : L'APPEL A L'ACTION DE WINDHOEK

Les 400 délégués de 74 pays qui ont pris part à la 2e Conférence mondiale sur les femmes et le sport, qui a eu lieu à Windhoek, en Namibie, du 19 au 22 mai 1998, ont lancé au monde entier un appel à l'action pour qu'on crée à l'intention des filles et des femmes des possibilités plus nombreuses d'avoir accès au sport dans son sens le plus large. Dans cet appel à l'action, les délégués témoignent de leur désir ardent de solliciter une plus grande collaboration de la part des nombreux organismes qui s'occupent des questions relatives aux femmes, et ils reconnaissent et affirment l'importance que le sport peut et devrait jouer dans l'amélioration de la situation des filles et des femmes.

Les participants ont reconnu qu'il est nécessaire de faire le lien avec les instruments internationaux existants - en particulier la Plate-forme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies qui ont une incidence directe et indirecte sur l'avancement de la cause des filles et des femmes.

On s'est réjoui des progrès réalisés par et pour les filles et les femmes depuis l'adoption de la Déclaration de Brighton en 1994. Ces réalisations montrent de façon évidente que le sport peut avoir des conséquences positives sur la vie des filles et des femmes.

Cet appel à l'action s'adresse à tous les hommes et les femmes des organismes de sport nationaux et internationaux, des gouvernements, des pouvoirs publics, des organismes de développement, des écoles, des entreprises, des établissements d'enseignement et de recherche et des organismes de femmes qui influent directement sur la tenue, le développement ou la promotion d'activités sportives - ou qui en ont la responsabilité - ou qui participent de quelque façon que ce soit à l'embauche, à l'éducation, à la gestion, à l'entraînement ou au développement des filles et des femmes dans le sport.

En plus de réaffirmer les principes de la Déclaration de Brighton, les délégués de la Conférence ont lancé un appel à l'action dans les domaines suivants :

1. Dresser des plans d'action, auxquels se rattachent des objectifs et des échéances, pour mettre en pratique les principes de la Déclaration de Brighton, surveiller la mise en œuvre et en rendre compte.
2. Aller au-delà des frontières actuelles du secteur du sport jusqu'au mouvement international d'égalité des femmes et créer des partenariats solides entre les organismes de sport pour les femmes, d'un côté, et les représentants de secteurs comme l'éducation, la jeunesse, la santé,

les droits de la personne et l'emploi, de l'autre. Concevoir des stratégies qui aideront les autres secteurs à atteindre leurs objectifs par l'entremise du sport et, en même temps, favoriser la réalisation des objectifs dans le domaine du sport.

3. Diffuser de l'information sur la contribution positive que la participation des filles et des femmes au sport apporte, entre autres, aux questions sociales, économiques et de santé.

4. Augmenter la capacité des femmes de devenir des chefs de file et des décideurs, et veiller à ce que les femmes jouent des rôles importants et bien en vue à tous les niveaux du sport. Créer des mécanismes qui permettront aux jeunes femmes de participer à l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernent.

5. Prévenir la « crise mondiale dans le domaine de l'éducation physique » en établissant des programmes d'éducation physique de qualité qui initieront les jeunes filles aux capacités et aux autres avantages qu'elles peuvent acquérir par le sport. En outre, créer des politiques et des mécanismes qui favoriseront la poursuite de l'activité physique dans la collectivité après la fin des études.

6. Encourager les médias à transmettre une image positive de la participation des filles et des femmes au sport et à montrer l'ampleur et la qualité de cette participation ainsi que les bienfaits qui en découlent.

7. Offrir un environnement sûr et sain aux filles et aux femmes qui participent au sport à tous les niveaux, en prenant des mesures pour éliminer toute forme de harcèlement, d'exploitation, de violence et de contrôle de féminité.

8. Veiller à ce que les politiques et les programmes offrent des possibilités à toutes les filles et les femmes en reconnaissant pleinement les facteurs qui les différencient les unes des autres, par exemple la race, la capacité, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la langue, la culture et le statut d'Autochtone.

9. Reconnaître l'importance des gouvernements dans le développement du sport et les exhorter à mener des analyses des répercussions selon le sexe et à élaborer des lois, des politiques et des programmes de financement appropriés dont ils surveilleront les répercussions en fonction du sexe des personnes visées afin d'assurer l'égalité entre les sexes dans tous les aspects du sport.

10. Veiller à ce que les programmes d'aide publique au développement fournissent des chances égales de développement aux filles et aux femmes et reconnaissent que le sport peut favoriser la réalisation des objectifs de développement. 11. Encourager un plus grand nombre de femmes à faire de la recherche dans le domaine du sport et soutenir la recherche portant sur des questions essentielles touchant la participation des femmes au sport.

Windhoek, Namibie

22 mai 1998

ANNEXE 9 :Texte sur les règlements généraux des arbitres de volley-ball à

Madagascar

FEDERATION MALGACHE DE VOLLEY-BALL

COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

REGLEMENTS GENERAUX DES ARBITRES DE VOLLEY-BALL

A MADAGASCAR

Edition Novembre 1998

COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES REGLEMENTS GENERAUX DES ARBITRES DE VOLLEY-BALL

CHAPITRE 1 – DEFINITIONS ET GENERALITES

A°) DEFINITIONS

ARTICLE PREMIER : Est arbitre de volley-Ball celui qui, ayant été formé par des instructeurs nommés par la Commission Centrale des Arbitres (C. C. A), a satisfait à une visite médicale dûment certifiée et subi avec succès les épreuves théoriques, orale et pratique sur l'arbitrage.

Tout arbitre n'est officiel sur le territoire de la République Malgache que s'il est régulièrement inscrit sur le registre de contrôle des arbitres à Madagascar tenu par le C.C.A et titulaire d'une carte d'arbitre délivrée par la F.M.V.B ou par la C.C.A sur délégation du pouvoir de la F.M.V.B. Toute inscription n'est possible qu'en vue d'un procès-verbal dont la ou les signatures engagent la responsabilité de leurs auteurs.

ARTICLE 2 : Le corps Arbitral est un corps unitaire hiérarchisé composé de techniciens spécialisés, dont la compétence s'étend à l'application des lois du jeu et à toutes les questions d'ordre technique relatives au jeu.

B°) GENERALITES

ARTICLE 3 : Les lois du jeu applicables à Madagascar sont celles de la Fédération Internationale de Volley-Ball (F.I.V.B).

ARTICLE 4 : Seul un arbitre officiel peut diriger un match officiel (championnat, coupe,...). A titre exceptionnel, pour les besoins de la cause, un Arbitre stagiaire peut diriger un match officiel, s'il est désigné par la C.C.A.

ARTICLE 5 : Le Corps Arbitral à Madagascar comporte deux niveaux :

- a) Les Commissions Régionales des Arbitres (C.R.A) au niveau Faritany (Il se peut qu'il y ait une Délégation Régionale des Arbitres)
- b) Et la Commission Centrale des Arbitres (C.C.A.) à l'échelon National. Elle constitue une seule famille et ses membres sont repartis à tous les niveaux.

ARTICLE 6 : A chaque niveau :

- Les C.R.A sont affiliées aux ligues titulaires :
- et la C.C.A à la F.M.V.B

ARTICLE 7 : La tutelle s'exerce sur les décisions à caractère administratif du corps arbitral.

ARTICLE 8 : Le pouvoir hiérarchique du Président de la C.C.A s'exerce à tous les présidents des C.R.A à Madagascar.

ARTICLE 9 : La F.M.V.B confie l'administration générale de l'arbitrage à la C.C.A.
A l'échelon de chaque Faritany, au sein de la ligue, elle est représentée par la C.R.A des Faritany.

ARTICLE 10 : La C.C.A sera composée de cinq à douze membres élus par le Conseil National des Arbitres. Elle comprend au minimum :

- UN Président
 - Deux Vice –présidents
 - UN Secrétaire Général Adjoint
 - UN Trésorier et UN Trésorier Adjoint
 - DEUX Commissaires aux Comptes
 - TROIS Conseillers
- Formant le niveau national et siégeant à Antananarivo.

ARTICLE 11 : L'Assemblée Générale des Arbitres est l'Organe Suprême de l'Arbitrage à Madagascar. Elle est composée par :

1. Les membres de bureau permanent de la C.C.A
2. Les Arbitres Internationaux inscrits à la F.I.V.B
3. Les Présidents de chaque C.R.A ou leurs représentants
4. et tous les arbitres

ARTICLE 12 : Il appartient au statut de chaque organisme (A.G., C. C. A. ou C.R.A.) de fixer les jours et lieux de leurs réunions respectives.

- L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois tous les quatre ans sur convocation du Président de la C.C.A.
- Les présidents de la C.R.A peuvent éventuellement assister aux réunions de la C.C.A, mais uniquement avec l'accord de cette dernière, leurs voix sont seulement consultatives sur toutes les questions.
- Le Bureau Exécutif de la C.R.A se réunit au moins une fois par mois et toutes les fois qu'il est nécessaire de désigner des arbitres pour officier les matches organiser par la ligue.

ARTICLE 13 : Toutes les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage de voix, celle du Président sera prépondérante.
Chaque membre n'aura droit qu'à une seule voix, et en cas d'absence, ne pourra se faire représenter par un collègue.

ARTICLE 14 : Le président de la séance assure la police des réunions. Il a le droit de prononcer le rappel à l'ordre, de lever ou de suspendre la séance, et les circonstances l'exigent.

Toute délibération prise après une semblable décision du Président sera nulle de plein droit.
Dans ce cas, un compte rendu sera adressé à la F.M.V.B.

ARTICLE 15 : En cas d'absence du Président, les séances sont présidées par le Vice Président, à défaut par le Secrétaire Général ou, par le Doyen d'âge des membres présents.

ARTICLE 16 : Chaque séance commencera par la lecture des procès verbaux de la séance précédente. Toute modification ou observation aux P.V devra être consignée sur le compte rendu de la prochaine séance.

CHAPITRE III – ROLE ET FONCTIONNEMENT DE CHAQUE ORGANISME

ARTICLE 17 : ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES

L'assemblée générale est l'organe suprême du corps arbitral. En tant que telle, l'élection de la C.C.A et ses organismes décentralisés, l'exécution d'une ou de plusieurs notions, votées durant sa session.

ARTICLE 18 : COMMISSION GENERALE DES ARBITRES

La C.C.A a pour rôle et compétence :

- a. De nommer les arbitres officiels
- b. D'organiser les examens pour la grade nationale
- c. De proposer à la F.M.V.B les noms des arbitres prétendant au grade d'arbitre international
- d. D'établir les cartes des Arbitres Officiels qui seront visées par le Président de la C.C.A elle-même sur délégation de pouvoir de cette dernière (F.M.V.B)
- e. De prendre toutes sanctions utiles et nécessaires contre un arbitre convaincu de fautes prévues par le barème de sanctions applicables aux arbitres
- f. De désigner les arbitres et les juges de lignes pour les rencontres Nationales et Internationale et d'en mentionner aux fiches individuelles
- g. De réviser pour chaque année la liste complète des arbitres officiels
- h. De juger en dernier ressort tous les litiges entre les ligues, la F.M.V.B et les arbitres au sujet de l'interprétation des lois du jeu pour les matches organisés par ces entités
- i. De juger toute réclamation et de prendre les sanctions correspondantes à l'encontre d'un arbitre convaincu de corruption ou de fraude en matière d'arbitrage ou de fausse interprétation ou de non application des lois du jeu ou manque total et volontaire d'activité
- j. De statuer sur le cas d'une éventuelle récusation d'arbitre
- k. De veiller à l'application stricte des lois du jeu
- l. D'organiser des cours et recyclages d'arbitre au niveau National
- m. De faire passer des examens théoriques, oral et pratique aux candidats arbitres nationaux
- n. D'examiner toutes dispositions utiles à l'amélioration de l'arbitrage. A cet effet, elle propose à la F.M.V.B une politique de la bonne exécution de l'arbitrage dans l'ensemble ;
- o. De veille à l'information, à la formation permanente des arbitres.

ARTICLE 19 : COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

La C.R.A examinera les rapports et les communications de son ressort qui lui seront transmis par les D.R.A (s'il en a).

ARTICLE 20 : Les dispositions prévues aux articles 10 et 13 à 16 de la C.C.A aux présents règlements s'appliquent de droit à marche administrative de la C .R.A

ARTICLE 21 : La C .R.A a pour attributions :

- a. de veiller à l'application stricte des lois de jeu
- b. de juger en appel les réclamations des clubs en ce qui concerne le championnat de la ligue
- c. d'organiser des cours et recyclages d'arbitrage suivant les directives de la C.C.A
- d. de désigner les arbitres et les juges de lignes pour les matches organisés par la ligue
- e. de proposer à la C.C.A les arbitres susceptibles de diriger ou d'aider l'arbitrage d'une compétition à l'échelon National.

- f. De réviser et soumettre pour chaque saison à la C.C.A la liste complète des arbitres en activités de la C.R.A
- g. De transmettre à la C.C.A avec « avis motivé » les candidatures au grade d'arbitre National et /ou International
- h. De statuer sur le cas d'une éventuelle récusation d'arbitre à l'échelon de la ligue
- i. De sanctionner tout arbitre convaincu de fraude ou de tentative de fraude ou de mauvaise interprétation des lois du jeu.

ARTICLE 22 : Les règlements intérieurs de la C.R.A seront ratifiés par la C.C.A avant leur mise en application.

CHAPITRE IV RECRUTEMENT ET DEROULEMENT DE LA CARRIERE

RECRUTEMENT D'ARBITRE STAGIAIRE

ARTICLE 23 : Tout arbitre stagiaire doit être âgé d'au moins dix huit ans, appartenant ou non à un club. Il adressera à la C.R.A, par l'intermédiaire de son club, le cas échéant, une demande.

La C.R.A transmettra à la C.C.A avec avis motivé les résultats des examens passés par les candidats.

Les demandes devront mentionner les nom, prénom, adresse exacte, lieu et date de naissance, profession, nationalité du candidat et les langues étrangères connues.

La demande devra accompagner de deux photos d'identité récentes.

Le port de lunette (correcteurs) ne sera pas accepté.

Les sessions d'Arbitres sont organisées par les C.R.A et sous sa seule responsabilité.

Tout candidat subira un examen théorique et une connaissance sur les règlements administratifs de la ligue, de la FMVB et de la C.C.A.

Cet examen théorique sera suivi, en cas d'admissibilité, des examens oral et pratique sur le terrain sous contrôle des délégués de la C.R.A et /ou de la C.C.A qui rectifieront les erreurs d'appréciations des candidats.

En cas d'insuffisance manifeste et d'erreurs répétées, les examinateurs suspendront l'épreuve.

Tout candidat échoué au cours d'une session ne peut se présenter qu'à la session suivante.

Tout arbitre stagiaire dont la candidature au grade d'arbitre régional aura été refusée pendant deux ans sera radié du corps arbitral.

Le droit de recrutement dépendra du règlement intérieur de la C.R.A respective et, s'il y en a , ce droit est non remboursable en aucun cas.

ARTICLE 24 : Les candidats aux titres officiels d'arbitre doivent au préalable remplir les conditions suivantes :

- être un ancien joueur
- être titulaire d'un diplôme de Baccalauréat.

Mais chaque C.R.A peut, si elle désire, inclure d'autres critères de recrutements afin d'améliorer la sélection des élèves arbitres.

ARTICLE 25 : Les candidats (élèves) arbitres recevront par les soins de la C.R.A des instructeurs nécessaires à l'exercice de leurs futures fonctions suivant les directives de la C.C.A.

RECRUTEMENT AU GRADE D'ARBITRE REGIONAL

ARTICLE 26 : Tout arbitre stagiaire ayant satisfait aux obligations du stage comme défini les articles 23 et 24 ci-dessus sera nommé, par la C.R.A. ARBITRE REGIONAL.

DE L'ARBITRE DE LIGUE

ARTICLE 27 : Tout candidat au titre d'arbitre Régional doit :

- avoir satisfait aux obligations d'Arbitre Stagiaire durant au minimum une année d'ancienneté suivi et noté (fiche individuelle) par la C.R.A.

- Passer des examens théoriques et pratique devant un et /ou d'autres représentants de la C.R.A et/ou la C.C.A qui doivent dresser un procès verbal sur le déroulement des épreuves et s'adresser à la C.R.A et à la C.C.A les copies des épreuves écrites.

• A été promu LIGUE, ce qui satisfait les conditions suivantes :

- Avoir été proposé par la C.R.A. (figurer sur la liste de la CRA)

- Avoir pris l'engagement d'officier dans les compétitions pendant la saison à venir sans aucune cessation d'activité au préalable

- Etre DISTRICT D'au moins DEUX SAISONS SPORTIVES d'arbitrages effectifs

sous le contrôle de la C.R.A (+fiche individuelle)

- Avoir obtenu la moyenne supérieure ou égale à 12/20 sur les sessions de la formation et de perfectionnement de la C.C.A

DE L'ARBITRE FEDERAL

ARTICLE 28 :

A) A été promu FEDERAL TEMPORAIRE, ce qui satisfait les conditions suivantes :

→ avoir été proposé par la C.R.A ;

→ avoir pris l'engagement d'officier dans les compétitions de la saison à venir sans aucune cessation d'activité préalable ;

→ être titulaire de grade de la ligue d'au moins quatre saisons d'arbitrage effectifs

→ avoir obtenu la moyenne supérieure ou égale à 14/20 sur les sessions de la formation et de perfectionnement de la C.C.A ;

→ avoir officié à la compétition nationale

B) A été promu FEDERAL PERMANENT, ce qui satisfait les conditions suivantes :

→ UN AN d'arbitrages effectifs (matches nationaux) sous le contrôle de la C.C.A ;

→ avoir pris l'engagement d'officier dans les compétitions de la saison à venir, avoir officié dans les compétitions nationales sous le contrôle de la C.C.A ;

→ être proposé par le C.C.A, sur production d'un dossier comprenant les avis motivés de la C.R.A et de la ligue tutelle.

→ Chaque candidat Arbitre Fédéral fait l'objet d'un dossier adressé par le président de la C.R.A, de la ligue intéressée à la C.C.A. Ce dossier comportera la fiche technique individuelle du candidat et les observations que la C.R.A estime utile d'apporter à cette candidature.

En outre, chaque candidat Arbitre Fédéral présentera un travail comportant :

- La rédaction d'un rapport (ou procès-verbal) écrit sur son dernier arbitrage (rédigé en français) ;

- Une suggestion personnelle sur l'amélioration de l'arbitrage de volley-ball à Madagascar ;

- Eventuellement d'autres suggestions personnelles sur les Règlements Généraux qui régissent le volley- ball à Madagascar.

D'autre part, chaque candidat subira un examen théorique, en français dont les sujets seront fixés par la C.C.A. Cet examen est éliminatoire.

Tout candidat échoué ne peut se présenter qu'au cours de la session suivante.

Les examens prévus seront dirigés par un ou plusieurs Délégués de la C.C.A

Le ou les Délégués dresseront un P.V qui sera joint au dossier postulant.

Le candidat passera, en outre, au moins un test pratique de Niveau National.

L'âge maximum pour tout arbitre en activité est fixé à 55 ans.

ARTICLE 29 : Les Arbitres Fédéraux Permanents ayant au minimum deux ans d'ancienneté de pratique et d'activité effectives dans son corps et ayant satisfait aux tests d'aptitude physique, seront proposés par la C.C.A à la FMVB pour communication à la C.A.V.B et à la F.I.V.B au titre d'Arbitre International. Leur nombre est limité à CINQ dans la ZONE 7 (quota) (Afrique du Sud, Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Réunion et Seychelles) et ils devront avoir le 31 décembre de l'année de sa nomination au minimum 21 ans et au maximum 41 ans pour la première inscription.

DE L'ARBITRE HONORAIRE

ARTICLE 30 : Les Arbitres Internationaux ou Fédéraux frappés par la limite d'âge, ayant rendu des services exceptionnels à notre sport, peuvent sur la demande, ou sur proposition du Bureau Permanent de la C.C.A, après examen de leur dossier, être admis « Arbitres Honoraires »

Les arbitres honoraires ont droit à toutes prérogatives de leurs collègues fédéraux en fonction, à condition d'être possesseur de la carte d'arbitre de l'année en cours.

CHAPITRE V – OBLIGATIONS, DROITS ET SANCTION DES ARBITRES

DES OBLIGATIONS

A) CONCERNANT LE MATCH

ARTICLE 31 : L'arbitre est tenu de terminer le match auquel il a été appelé à officier.

Toutefois l'obligation de l'arbitre est une obligation de moyens, l'arbitre a le pouvoir discrétionnaire de suspendre ou d'interrompre définitivement la partie chaque fois qu'il estime nécessaire en raison des éléments ou circonstances existants.

Exemple :

- Pluie torrentielle, vent violent empêchant le bon déroulement du jeu pour les matches en plein air ;
- De l'envahissement du terrain de jeu par des spectateurs, des dirigeants, ou joueurs remplaçants, ne prenant pas part au jeu, ou terrain, coupure d'éclairage, inondation du terrain de jeu, terrain glissant et impraticable.

En pareil cas, il fera parvenir en rapport détaillé des faits à l'organisme compétent (ligue, F.M.V.B ; C.R.A, C.C.A) dans les formes et détails stipulés par les règlements en vigueur.

ARTICLE 32 : L'arbitre dans la conduite du match, devra faire preuve d'une neutralité absolue. Le 2^{ème} arbitre et les juges de lignes qui l'épauleront devront l'aider dans ce sens.

ARTICLE 33 : L'arbitre désigné doit arriver au stade une heure avant la rencontre pour les formalités d'usage :

- Constater l'état du terrain
- Contrôler et vérifier le filet, les poteaux et tous les matériels nécessaires pour le bon déroulement du match
- S'assurer la présence effective aux délégués du match (juge-arbitre, commissaire au match) ou jury d'Appel.
- Vérifier l'identité des inscrits sur la feuille de match si elle est conforme à la photo de la licence présentée,...

En cas de non présentation de licence, il devra exiger au capitaine de l'équipe à laquelle appartient le joueur une pièce d'identité équivalente et une attestation écrite sur la feuille de match.

ARTICLE 34 : En cas d'incident, l'arbitre devra adresser dans les vingt quatre heure (24h) autre que la feuille de match, un rapport détaillé à la C.R.A ou à la C.C.A pour les rencontres régionales, nationales ou internationales.

Si les joueurs ont une part de responsabilité concernant ces incidents, ou s'ils ont été exclus (ou disqualifiés) leurs licences devront retire et joindre au rapport de l'arbitre.

B) CONCERNANT LA CONDUITE

ARTICLE 35 : Les arbitres officiels s'interdisent de critiquer de telle ou telle façon que ce soit un de leurs collègues dirigeant ou ayant dirigé une rencontre.

ARTICLE 36 : Ils doivent observer entre eux, en importe quel lieu et dans n'importe quelles circonstances les respects mutuels.

Tout arbitre officiel, en matière de volley-ball de Madagascar, doit veiller à la sauvegarde de l'unité et de l'honneur de Corps Arbitral dans le territoire de la République Malgache.

C) CONCERNANT L'ARBITRE

ARTICLE 37: Tout arbitre doit se soumettre annuellement à une visite médicale. S'il est reconnu médicalement inapte, il devra se présenter de nouveau à un examen dans un délai maximum de deux ans, si à l'issue de ce second examen médical l'intéressé demeurerait inapte, la C.C.A statuerait sur le cas de lui proposer son honorariat ou sa radiation.

ARTICLE 38: INCOMPATIBILITE

Il y a incompatible entre le statut des arbitres officiels et celui des joueurs licenciés.

ARTICLE 39: Il y en a de même pour les fonctions d'arbitre et celles des dirigeants des clubs ainsi que les membres de la ligue ou de la F.M.V.B.

ARTICLE 40: Le statut de chaque C.R.A et de la C.C.A déterminera les autres obligations de ses membres respectifs.

ARTICLE 41: Seul l'arbitre inscrit officiellement sur le registre de contrôle de la C.C.A aura droit à la délivrance d'une carte d'arbitre, et cette carte est personnelle et renouvelable à chaque début de saison. Elle constitue la carte d'identité de l'arbitre et doit être muni d'un badge.

Les arbitres sur présentation de leur carte auront accès à toutes les manifestations organisées par les ligues et la F.M.V.B sur toute l'étendue du territoire national.

Une place assise devra être leur réservée.

ARTICLE 42: La délivrance de la carte des arbitres relève uniquement du pouvoir de la C.C.A à Madagascar.

ARTICLE 43: Tout arbitre officiel n'ayant pas exercé ses fonctions pendant une période d'un an devra être mise en possession d'une carte d'arbitre, subir des examens théorique et pratique dont la principale question visera les modifications ayant pu être apportées aux derniers règlements et protocoles.

ARTICLE 44: Frais et déplacement, frais d'hôtel et taux d'arbitrage.

Les frais de déplacement et restauration ainsi que les éventuelles indemnités journalières pour les examens, stage ou réunion des membres de la C.C.CA sont à la charge de la F.M.V.B.

ARTICLE 45: Les frais de déplacement (aller et retour) et les frais d'hôtel des arbitres désignés officiellement pour officier un match sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 46: Dans le souci d'unifier le taux d'arbitrage à Madagascar, le barème des tarifs est applicable dans le territoire national.

Ces tarifs seront déterminés par le C.C.A et figurés sur son règlement intérieur, en ce qui concerne les niveaux national et international, large latitude pour le niveau régional (entre la C.R.A, et la ligue) pour la promotion du Volley-ball à Madagascar.

ARTICLE 47: A l'égard du corps arbitral.

Tout arbitre, membre actif, jouit au sein de son corps de rattachement d'une liberté d'expression.

Toutefois, si les paroles sont de nature à créer des discussions au sein du corps ;

- Si elles sont susceptibles d'apporter des perturbations,
- Si des attaques verbales vont à l'encontre d'un autre membre,

Le président de la séance a les pleins pouvoirs pour interrompre l'orateur et l'expulser de la salle s'il le juge nécessaire. Il sera aidé au besoin par la Commission de discipline.

ARTICLE 48: L'arbitre qui accède au grade supérieur recevra sa notification.

ARTICLE 49: GARANTIE

La F.M.V.B, les ligues, chacune en ce qui le concerne sont civilement responsables des arbitres dans l'exercice de leur fonction. Les mêmes entités doivent les assurer auprès d'une compagnie d'Assurance agréée avant chaque début de saison contre les accidents et incidents survenus au cours d'un (des) match (es).

ARTICLE 50: Un arbitre déjà jugé d'une faute retenue contre lui ne peut être poursuivi à nouveau pour la même faute.

ARTICLE 51: SANCTIONS

Tout manquement par l'arbitrage au devoir de son état encourt une sanction.

ARTICLE 52: Si une ou des fautes retenues contre l'arbitre sont d'ordre technique ou constituant une offense au corps arbitral, ce dernier détient le pouvoir de sanction.

Dans tous les autres cas, le pouvoir de sanction appartient à l'organisateur (ligue, F.M.V.B) après avis préalable et obligatoire de la C.R.A ou de la C.C.A.

ARTICLE 53: L'Arbitre qui ne remplit ses obligations ou qui s'est abstenu d'assister aux réunions de son corps de rattachement, pendant trois mois consécutifs sans motifs valables présentés dans les trois mois à compter de la date de sa première absence, s'est détaché de lui-même du corps arbitral.

Le président fera adresser un P.V de constatation avec avis motivé par son S.G qui acheminera par voie hiérarchique le dit P.V à la C.C.A.

La C.C.A statuera en dernier ressort sur le cas la F.M.V.B ou par délégation, la C.C.A prononce l'exclusion.

La C.C.A doit radier l'arbitre de son registre de contrôle, en outre, la carte d'arbitre doit être retirée.

Si l'exclu veut réintégrer dans le corps arbitral, il doit satisfaire aux tests théorique, oral et pratique. Toute clause contraire aux statuts intérieurs est nulle de plein droit.

ARTICLE 54: Tout atteinte par l'arbitre à l'unité et à l'honneur du corps arbitral entraînera « Ipso Facto » l'exclusion définitive et irrévocable du corps. La procédure est celle énoncée ci-dessus. ARTICLE 55: Toutefois le président de la C.C.A se réserve le droit de prononcer d'office

l'exclusion de l'arbitre répréhensible.

ARTICLE 56: Tout arbitre faisant l'objet d'une plainte pour fraude ou tentative de fraude sera, après comparaison, sanctionné si l'existence de ladite fraude est établie.

ARTICLE 57: La C.C.A, directement ou sur proposition de la C.R.A est habilitée à prendre toute sanction (suspension ou autre pénalité) contre les arbitres répréhensibles.

ARTICLE 58: Le barème de sanction en vigueur est applicable aux arbitres officiels à Madagascar.

CHAPITRE VI – DESIGNATION ET RECUSATION DES ARBITRES

A) DESIGNATION DES ARBITRES

ARTICLE 59: La désignation des arbitres pour officier un match (championnat, coupe, amical,...) relève de la compétence de la Commission des Arbitres sous l'égide duquel a lieu le match (C.R.A, C.C.A). La désignation doit être dans la salle ou sur le lieu de la réunion des Arbitres.

Toutefois, l'organisme de tutelle de la Commission des Arbitres (ligue, F.M.V.B) a un droit de regard sur cette désignation.

ARTICLE 60 : Toute proposition de désignation prise et non conforme à la procédure ci-dessus est nulle de plein droit. Les arbitres désignés dans ce cas illégal et ayant officié, encourent une sanction disciplinaire prononcée par la Commission des Arbitres intéressée.

ARTICLE 61: Les Arbitres Fédéraux et internationaux sont tenus de prêter leurs concours à la C.R.A à laquelle ils sont rattachés, priorité restant, toutefois aux épreuves nationales pour lesquelles ils seront désignés par la C.R.A.

ARTICLE 62: En cas d'absence d'arbitres désignés, la rencontre peut être dirigée par le 2^{ème} arbitre ou le marqueur, ou à défaut, par le plus gradé des arbitres officiels se présentant sur le terrain, si deux ou plusieurs arbitres de même grade sont présents, il sera procédé à un tirage au sort.

ARTICLE 63: En cas d'absence de tous les arbitres désignés, les arbitres officiels en activités ou honoraires présents au match, pourront les remplacer.

ARTICLE 64: Si au cours de la partie, l'arbitre officiel quitte le terrain délibérément ou arrête le match par suite d'incidents graves aucun arbitre officiel ne pourra le remplacer pour continuer le match sous peine de sanction.

B) RECUSATION DES ARBITRES

ARTICLE 65: Le club qui désire récuser un arbitre pour une rencontre à laquelle il participe, adresse à la C.R.A pour une rencontre régionale, à la C.C.A par le canal de la C.R.A, s'il s'agit d'une rencontre fédérale, une demande écrite et motivée, signée du président de la section (ligue, fédération), qui doit parvenir à l'organisme compétent dix jours au moins avant la date de la rencontre, appuyée d'une somme de 25 000 FMG qui la C.C.A ou la C.R.A selon le cas prend, en espèce, des décisions sans recours.

La récusation sur le terrain ne peut être admise.

CHAPITRE VII – FINANCEMENT

ARTICLE 66: RESSOURCES

La C.C.A ou la C.R.A sont autorisées :

- a□ à organiser, tous les ans dans chaque lieu du Faritany des matches amicaux pour renflouer leur caisse ;
- b□ de vendre des nouvelles cartes d'arbitres et de nouvelles vignettes (+badge) ;
- c□ la C.C.A doit tirer à chaque C.R.A une cotisation annuelle de 10 000 FMG ;
- d□ elles pourront faire appel par concours des sponsoring ou donation...

ARTICLE 67: DEPENSES

Les différentes dépenses sont :

- a□ les frais de déplacement et les indemnités pour faire passer des examens, pour les instructeurs (formation ou recyclage des arbitres),
- b□ l'achat des fournitures de bureau,
- c□ l'achat des billets d'un ou de deux membres de la C.C.A sur toutes éventuelles réunions nationales ou internationales.

CHAPITRE VII I- RELATION INTER- COMMISSIONS

ARTICLE 68: Les C.R.A devront se tenir en rapport constant avec la C.C.A afin d'établir une unité de vue et de direction nécessaires au développement de l'arbitrage de volley-ball à Madagascar.

Elles devront notamment communiquer très rapidement les dossiers complets relatifs aux propositions de nomination, d'avancement, de suspension ou de radiation des arbitres de leur région.

ARTICLE 69: Toutes les correspondances, pour la C.C.A doivent lui être adressées directement au président ou au secrétaire général (ou au vice président). Il en est de même pour celles des C.R.A.

CHAPITRE IX- RECYCLAGE ET STAGE DE PERFECTIONNEMENT

ARTICLE 70: Les mots d'ordre techniques au cours des réunions des C.C.A et de la C.R.A sont considérés comme des recyclages.

Tous les arbitres officiels doivent y prêter leur attention

ARTICLE 71: Des stages régionaux ou nationaux pourront être organisés à la demande de chaque C.R.A conjointement avec la ligue.

ARTICLE 72: Les stage de haut niveau présidé par la C.A.V.B ou la F.I.V.B sont organisés par la C.C.A conjointement avec la F.M.V.B.

ARTICLE 73: Toutes les dispositions contraires à la présente réglementation sont abrogées.

ARTICLE 74: Toutes les dispositions contraires à la présente réglementation sont abrogées.

ARTICLE 75: La présente réglementation prendra effet sur toute l'étendue du territoire de la République Malgache, à compter de la date de son adoption par l'Assemblée Générale du Volley-ball à Madagascar.

ARTICLE 76: Tous les cas non prévus à la présente réglementation et aux statuts des règlements intérieurs et généraux de la F.I.V.B seront résolus valablement par la C.C.A.

ADOPTÉE PAR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VOLLEY-BALL DU

Tananarive le 26 Novembre 1998

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
MALGACHE DU VOLLEY-BALL

LE PRÉSIDENT DE LA

COMMISSION

CENTRALE DES ARBITRES

RANOHISSOA Guy

RANDRIANOELINA José Richard.

SOURCE : secrétaire général de la fédération de volley-ball Madagascar

Annexe 10 : Evaluation d'arbitrage

TITRE DE LA COMPETITION :
Competition title

FEDERATION MALAGASY DE VOLLEY-BALL
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
COMMISSION CENTRALE DES ARBITRE

EVALUATION D'ARBITRAGE REFEREEING EVALUATION

MATCH N° : EQUIPE : vs EQUIPE : Sexe : M F
Team Team M W

DATE : HEURE : SALLE :
Time Hall

RESULTAT (sets) DUREE mm SETS JOUES : POINTS MARQUES :
Result (sets) Time played Sets played Points scored

1^{er} ARBITRE : CATEGORIE : PAYS :
1st Referee Category Country

2^{ème} ARBITRE : CATEGORIE : PAYS :
2nd Referee Category Country

DELEGUE D'ARBITRAGE : PAYS :
Game refereeing delegate Country

	POINTS ATTRIBUES Points awarded		
	MAX	1 ^{er} ARBITRE 1 st Referee	2 ^{ème} ARBITRE : 2 nd Referee
1. PRESENTATION ET PERSONNALITE (Appearance and personality)			
1.1. PRESENTATION : PROPRE ET BIEN HABILLE (Clean and formally dressed)	2		
1.2. REACTIONS : HESITANTES ou RAPIDES (Hesitant or quick)	3		
1.3. ATTITUDE : AVEC ou SANS ASSURANCE (Unsure or decisive)	3		
1.4. PRESSION DE L'EXTERIEURE : INFLUENCABLE ou NON (External pressure : influenceable or not)	2		
TOTAL - SUB	10		
POINTS (X 1)	10		
2. CONNAISSANCE et APPLICATIONS DES REGLES (Knowledge or rules and application)			
2.1. JEU AU FILET: CONTRE, FILET, LIGNE CENTRALE (Game at the Net : block, net, centre line)	5		
2.2. JEU SUR LE TERRAIN: ROTATION, JOUEURS ARRIERES (Game on the Court : rotation, back-row players)	5		
TOTAL - SUB	10		
POINTS (X 4)	40		
3. TOUCHE DU BALLON : 1^{ERE}, DOUBLE, QUATRE (Ball contact : 1st, double, four)			
3.1. CRITERES (Criteria)	5		
3.2. UNIFORMITE (Uniformity)	5		
TOTAL - SUB	10		
POINTS (X 3)	30		

				POINTS ATTRIBUES Points awarded		
				MAX	1 ^{er} ARBITRE 1 st Referee	2 ^{eme} ARBITRE : 2 nd Referee
4. PERFORMANCE						
4.1. ATTENTION AUX DETAILS (Attention to details)				2		
4.2. COOPERATION				2		
4.3. POSITION OPTIQUE (Optical position to judge)				2		
4.4. EMPLOI DU SIFFLET (Use of whistle)				2		
4.5. EMPLOI DES GESTES OFFICIELS (Use of official hand signals)				2		
TOTAL - SUB				10		
POINTS (X 1)				10		
5. CONNAISSANCE et APPLICATIONS DES REGLES (Knowledge or rules and application)						
5.1. PREPARATION DU JEU (Game preparation)				3		
5.2. PROTOCOLE DU JEU (Game protocol)				3		
5.3. PONCTUALITE (Ponctuality)				4		
TOTAL - SUB				10		
POINTS (X 1)				10		
6. EVALUATION DU DECOMPTE FINAL (Final score evaluation)						
TOTAL POINTS				100		
DIVISE PAR (DIVIDED BY)				10		
DECOMPTE FINAL (FINAL SCORE)				10		
0 - 4,99	INSUFFISANT - INSUFFICIENT	7 - 8,99	BIEN - GOOD			
5 - 6,99	SUFFISANT - SUFFICIENT	9 - 10	TRES BIEN - VERY GOOD			

DELEGUE D'ARBITRAGE DU JEU,
(Game refereeing delegate)
Signature

OBSERVATIONS (Remarks):

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 14 : Feuille de match du championnat volley-ball d'Antananarivo : Finale femme VBCD contre BIAS

FIVB FEDERATION INTERNATIONALE DE VOLLEYBALL INTERNATIONAL SCORESHEET

Name of the Competition: CHAMPIONNAT ANTOANANARIVO 2009
City: ANTANANARIVO
Date: 28.03.09
Time: 17:30
Country Code: MA
Match No.: 03
Final/Phase: FINAL
Division: Women
Category: Senior

TEAMS: A: VBCD, B: BIAS

SET	TEAM A: VBCD						TEAM B: BIAS					
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
1	10	5	6	1	9	3	4	9	7	10	2	6
2	0	5	8	11	16	23	9	2	5	7	8	14
3	10	5	6	1	9	3	4	9	7	10	2	6
4	0	5	8	11	16	23	9	2	5	7	8	14
5	10	5	6	1	9	3	4	9	7	10	2	6
6	0	5	8	11	16	23	9	2	5	7	8	14

RESULTS:
 Team VBCD: 3-0 (127-111)
 Team BIAS: 0-3 (120-114)
WINNER: VBCD 3-0

APPROVAL:
 Name: RAMPALAHY SOLO
 Signature: [Signature]
 Country: MA
 Name: RAMPALAHY SOLO
 Signature: [Signature]
 Country: MA

LIBERO PLAYER: I: [Blank], II: [Blank], III: [Blank], IV: [Blank], V: [Blank], VI: [Blank]

OFFICIALS:
 C: [Blank], M: [Blank], I: [Blank]

SCORERS:
 A: [Blank], B: [Blank]

TEAM A: VBCD PLAYERS:
 1. Faly, 2. Euzene, 3. Euzene, 4. Euzene, 5. Euzene, 6. Euzene, 7. Euzene, 8. Euzene, 9. Euzene, 10. Euzene, 11. Euzene, 12. Euzene, 13. Euzene, 14. Euzene, 15. Euzene, 16. Euzene, 17. Euzene, 18. Euzene, 19. Euzene, 20. Euzene

TEAM B: BIAS PLAYERS:
 1. Alape, 2. Alape, 3. Alape, 4. Alape, 5. Alape, 6. Alape, 7. Alape, 8. Alape, 9. Alape, 10. Alape, 11. Alape, 12. Alape, 13. Alape, 14. Alape, 15. Alape, 16. Alape, 17. Alape, 18. Alape, 19. Alape, 20. Alape

ANNEXE 15 : Règlements championnat LRVBA 2011 Règlements



LIGUE REGIONALE DE VOLLEYBALL ANALAMANGA

Lot CAIII 97 Andohanilepona Fkt Faliarivo Ampitatafika. ANTANANARIVO 102
Tel : 032 02 551 98 / 034 04 728 43 – Email : nicole.mananjean@ymail.com

REGLEMENTS CHAMPIONNAT LRVBA 2011 ADDITIF (voir Règlement Généraux de la LVBA 2010)

1 CLUB

Pour participer aux championnats organisés par la LVBA, les Clubs doivent être munis d'un certificat de conformité délivré par l'autorité compétente et régulièrement affiliés au LVBA.

2 EQUIPE

Une équipe doit constituer par 8 joueurs au minimum

3 JOUEUR

Pour participer à un match, un joueur doit être titulaire d'une licence.

En cas de match à rejouer seuls peuvent participer les joueurs qualifiés et inscrits sur la feuille de match de la première rencontre.

Une équipe ayant pour joueur non qualifié ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur perdra le match par pénalité, et ce joueur sera sanctionné.

Catégorie d'âge :

- Benjamin (U14) : 13ans et moins
- Minime (U16) : 14 à 15 ans
- Cadet (U18) : 16 à 17ans
- Junior (U20) : 18 à 19ans
- Senior : 20ans et plus

4 SERVICE MEDICAL ET SURCLASSEMENT

Chaque Club est responsable de sa propre assurance médicale aussi bien que son kit de secours

Pour participer à une rencontre de Catégorie d'âge supérieure à la sienne, le joueur doit présenter sa licence et sa fiche médicale donnant à un simple, double ou triple surclassement.

Validité de la fiche médicale : Simple 3mois – double ou triple 1 mois

Un joueur de la catégorie Junior ou Cadette ou Minime surclassé en catégorie supérieure peut descendre dans sa catégorie initiale quel que soit le nombre de matches effectués en catégorie supérieure.

5 MUTATION OU TRANSFERE

- Tout joueur désirant changer de Club doit faire une demande de mutation adressée au Président de la LVBA (en triples exemplaires), cette demande doit être visée par le Président du Club quitté, par le Président du Club entrant et enfin par le Président de la LVBA
- Les joueurs issus d'un Club dissout ou en sommeil sont exemptés de la procédure de mutation
- Par contre, un joueur issu d'une équipe dissoute d'un club toujours existant doit tout de même effectuer une demande de mutation.
- Toutes mutations inter -ligue doivent être visées par le Président de la Ligue quittée, par le Président de la Ligue entrante et enfin par le Président de la FMVB
- Le nombre de joueur muté sur terrain n'est pas limité
- Droit de mutation : 75 000Ar
- Date limite de mutation : 15 janvier 2011



6 REFUS DE JOUER- ABANDON

- Toute équipe qui refuse ou se retire volontairement après le début d'un match est considérée perdante. Le résultat sera considéré comme 3 sets à 0 en faveur de l'équipe adverse (25-0,25-0,25-0).
- Toute équipe qui se retire volontairement après le début des compétitions sera éliminée du Tournoi, et les résultats des rencontres auxquels l'équipe a déjà participé seront annulés.
- L'équipe devra payer une amende égale à autant de fois qu'il lui reste de matches programmés à jouer.

7 MATCH PERDU PAR PENALITE

Une équipe est déclarée forfait et perd le match par 3 sets à 0 quand :

- Elle fait jouer un joueur non licencié ou suspendu ou un joueur appartenant à une catégorie supérieur ou un joueur dont la mutation n'est pas conforme
- Elle se présente avec au moins six (06) joueurs.

8 DECOMPTE DES POINTS

A l'issue des éliminatoires un classement des équipes sera établi en fonction du nombre des matches gagnés :

- Match gagné : 3 points
- Match perdu : 1 point
- Match forfait : 0 point (25 à 0 par set)

En cas d'égalité de points : le quotient sets gagnés/ sets perdus départagera les équipes

En cas de nouvelle égalité : le quotient des points gagnés/ les points perdus départagera les équipes
L'équipe qui a le plus fort quotient l'emporte.

9 DISPOSITION DIVERSE

Tous les points non spécifiés dans ce règlement, seront tranchés par le comité exécutif de la LVBA et la Commission Technique (se référer aux Règlements Généraux établit en 2010)



ANNEXE 16 :Championnat de volley-ball 2011: Procédures



LIGUE REGIONALE DE VOLLEYBALL ANALAMANGA

Lot CAIII 97 Andohanilepona Fkt Faliarivo Ampitatafika. ANTANANARIVO 102
Tel : 032 02 551 98 / 034 04 728 43 – Email : nicole.mananjean@ymail.com

REGLEMENTS CHAMPIONNAT LRVBA 2011 ADDITIF (voir Règlement Généraux de la LVBA 2010)

1 CLUB

Pour participer aux championnats organisés par la LVBA, les Clubs doivent être munis d'un certificat de conformité délivré par l'autorité compétente et régulièrement affiliés au LVBA.

2 EQUIPE

Une équipe doit constituer par 8 joueurs au minimum

3 JOUEUR

Pour participer à un match, un joueur doit être titulaire d'une licence.

En cas de match à rejouer seuls peuvent participer les joueurs qualifiés et inscrits sur la feuille de match de la première rencontre.

Une équipe ayant pour joueur non qualifié ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur perdra le match par pénalité, et ce joueur sera sanctionné.

Catégorie d'âge :

- Benjamin (U14) : 13ans et moins
- Minime (U16) : 14 à 15 ans
- Cadet (U18) : 16 à 17ans
- Junior (U20) : 18 à 19ans
- Senior : 20ans et plus

4 SERVICE MEDICAL ET SURCLASSEMENT

Chaque Club est responsable de sa propre assurance médicale aussi bien que son kit de secours

Pour participer à une rencontre de Catégorie d'âge supérieure à la sienne, le joueur doit présenter sa licence et sa fiche médicale donnant à un simple, double ou triple surclassement.

Validité de la fiche médicale : Simple 3mois – double ou triple 1 mois

Un joueur de la catégorie Junior ou Cadette ou Minime surclassé en catégorie supérieure peut descendre dans sa catégorie initiale quel que soit le nombre de matches effectués en catégorie supérieure.

5 MUTATION OU TRANSFERE

- Tout joueur désirant changer de Club doit faire une demande de mutation adressée au Président de la LVBA (en triples exemplaires), cette demande doit être visée par le Président du Club quitté, par le Président du Club entrant et enfin par le Président de la LVBA
- Les joueurs issus d'un Club dissout ou en sommeil sont exemptés de la procédure de mutation
- Par contre, un joueur issu d'une équipe dissoute d'un club toujours existant doit tout de même effectuer une demande de mutation.
- Toutes mutations inter -ligue doivent être visées par le Président de la Ligue quittée, par le Président de la Ligue entrante et enfin par le Président de la FMVB
- Le nombre de joueur muté sur terrain n'est pas limité
- Droit de mutation : 75 000Ar
- Date limite de mutation : 15 janvier 2011

1





LIGUE REGIONALE DE VOLLEYBALL ANALAMANGA

Lot CAIII 97 Fkt Faliarivo Ampitatafika - ANTANANARIVO 102
Tel : 032 02 551 98 / 034 04 728 43 – Email : nicole.mananjean@ymail.com

CHAMPIONNAT 2011

PROCEDURES

1 Début de saison :

22 janvier 2011 : ouverture officielle de la saison 2011 au gymnase Mahamasina ou Terrain extérieur de Mahamasina

2 Affiliation nouveau club

30 000Ar (Trente Mille Ariary) payable à l'engagement. Toutes les procédures administratives auprès des entités hiérarchiques doivent être faites avant l'engagement (Certificat de conformité, licences, assurance, sur classement etc....)

3 Engagement

Catégorie	Droit en Ariary
Benjamin (e)	10 000
Minime	10 000
Cadet(te)	20 000
Junior	30 000
Senior engageant une équipe pépinière (Junior et moins)	60 000
Senior n'engageant pas une équipe pépinière	100 000

4 Frais d'arbitrage

5 000Ar (Cinq mille ariary) par match par équipe

5 Mutation

75 000Ar (Soixante quinze mille ariary) départagée ainsi :

- 25 000Ar (Vingt cinq mille ariary) à verser pour le compte de la Ligue Régionale de Volleyball Analamanga
- 50 000Ar (Cinquante mille ariary) quote part du club quitté

Dans le cas où le (la) joueur(euse) ne veut pas régulariser sa situation, il (elle) sèche les saisons du mandat olympique s'étendant à quatre (4) ans



ANNEXE 17 : Photo d'un match et des différents arbitres



ANNEXE 18 : Photo des participants de la formation d'arbitre 2010



ANNEXE 19 : La participation malgache féminine aux jeux olympiques

Madagascar participe aux jeux olympiques depuis 1964 et a envoyé des athlètes à chaque jeu depuis cette date, sauf en 1976 et en 1988. Le comité national olympique de Madagascar a été créé en 1963 et a été reconnu par le comité international olympique CIO en 1964. Les participants dans les trois derniers jeux olympiques sont les suivants :

En 2004 : JEUX OLYMPIQUES Athènes Grèce

	Homme	Femme
Athlétisme	110 mètres haies hommes : Joseph Berlioz Randriamihaja	100 mètres haies femmes : Rosa Rakotozafy Marathon femmes : Clarisse Rasoarizay
Boxe	Poids mi-mouche hommes (- de 48 kg) : Lalaina Rabenarivo Poids mouche hommes (- de 51 kg) : George Jouvin Rakotoarimbelo	
Judo		Moins de 52 kg femmes : Naina Cecilia Ravaoarisoa
Natation	100 mètres brasse hommes : Jean Luc Razakarivony	50 mètres nage libre femmes : Aina Andriamanjatoarimanana
Tennis		Simple dames : Dally Andriantefy

L'équipe est composée de neuf athlètes dans cinq sports : l'Athlétisme, la boxe, le judo, la natation, le tennis dont cinq hommes et quatre femmes : deux femmes dans l'athlétisme, une femme au judo, une à la natation et une au tennis.

En 2008 JEUX OLYMPIQUES Pékin Chine

	Homme	Femme
Athlétisme	110 mètres haies hommes : Joseph Berlioz Randriamihaja	100 mètres : Ramilijaona Nirinarifidy
Boxe	Moins de 60 Kg Razanadrakoto Soloniaina	
Judo	Moins de 66Kg hommes : Elie Norbert	
Natation	50 mètres nage libre Tojohanitra Randriamanjatoarimanana 100 mètres brasse : Erick Rajohnson	
Jeux paralympiques	50 mètres nage libre : Randrianiony Joseph Ranaivo	

Madagascar a participé aux Jeux Olympiques d'été de 2008 à Pékin. L'équipe est composée de sept athlètes, six sont des hommes et une femme dans cinq disciplines : Athlétisme Boxe Judo Natation Jeux paralympiques (une femme au 100 mètres en athlétisme).

Bien que les participants aux Jeux soient peu nombreux, 150 athlètes et médaillés d'or des septièmes jeux des îles de l'Océan Indien d'août 2007 à Madagascar étaient également à Beijing pour les Jeux Olympiques. En effet le Président Ravalomanana a promis lors de ces Jeux des îles qu'il enverrait tous les médaillés d'or aux Jeux Olympiques de Beijing.

En 2012 : JEUX OLYMPIQUES Londres Royaume uni

	Homme	Femme
Athlétisme	110 mètres haies hommes : Kame Ali	100 mètres : Eliane Saholinirina
Judo	Moins de 81 kg hommes : Fetra Ratsimiziva	
Haltérophilie		Nathalie Rakotodramanana
Lutte		Josiane Patricia Soloniaina
Natation	200 mètres brasse : Tsilavina Ramanantsoa	100 mètres nage libre : Estellah Rabetsara

Sept athlètes malgaches ont participé aux Jeux Olympiques de Londres dont quatre femmes et trois hommes : Saholinirina Eliane et Ali Kamé en athlétisme, deux Olympiens Nathalia Rakotondramanana en haltérophilie et Soloniaina Josiane en lutte chez les moins de 72kg, Fetra Ratsimiziva, le judoka des moins de 81kg, les nageurs Tsilavina Mamitiana Ramanantsoa dans l'épreuve de 200m brasse et la nageuse Estellah Rabetsara, dans l'épreuve de 100m nage libre ont défendu Madagascar.

ANNEXE 20 : LES LIGUES SPORTIVES AU NIVEAU REGIONAL

L'existence de ligue témoigne une pratique sportive qui combine arbitrage et compétitions sportives. Dans son développement progressif, les champs de pratique sportive dans les 22 Régions se forment timidement. Les groupements sportifs constitués officiellement dans les Régions se répartissent comme le montrent les tableaux ci-dessous (*Source* : direction du sport fédéral).

Tableau 1 : ligues sportives présentes dans les Régions pour le volley-ball, le basket-ball, le handball, le football, le rugby, l'athlétisme, lawn tennis, tennis de table, et handi sport.

Tableau 2 : ligues sportives présentes dans les Régions pour karaté, boxe olympique, boxe savate, lutte, judo, taekwondo, kick boxing, kung fu.

Tableau 3 : ligues sportives présentes dans les Régions pour l'haltérophilie, la pétanque, le badminton, le cyclisme, le sport automobile.

NB. Entre chaque groupe de Régions nous indiquons leur appartenance aux différentes provinces d'origine.

Tableau n° 1 : les ligues sportives représentées dans les Régions : le volley-ball, le basket-ball, le hand-ball, le football, le rugby, l'athlétisme, lawn tennis, tennis de table, et handi-sport.

LIGUES	VB	BB	HB	FB	Rugby	Athlétisme	Natation	Lawn tennis	Tennis de table	Handi sport.
Régions										
<i>Antananarivo</i>										
Itasy(3)	0	X	0	X	0	X	0	0	0	0
Analamanga(4)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Vakinankaratra (5)	X	X	0	X	X	X	X	X	X	X
Bongolava(6)	0	X	0	X	X	X	0	0	0	0
<i>Antsiranana</i>										
Diana(1)	0	X	X	X	X	X	0	X	0	X
Sava(2)	0	X	0	X	0	X	0	0	0	0

<i>Fianarantsoa</i>										
Amoron'i Mania(14)	0	X	0	X	X	X	0	X	X	X
Haute Matsiatra (15)	X	X	X	X	X	X	0	X	X	X
Vatovavy Fitovinany(16)	X	X	0	X	X	X	0	0	0	0
Atsimo Atsinanana(17)	X	0	X	X	X	X	X	0	0	0
Ihorombe (18)	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0
<i>Mahajanga</i>										
Sofia (7)	0	X	X	X	0	X	0	0	0	0
Boeny (8)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Betsiboka (9)	0	X	0	X	X	X	0	0	0	0
Melaky (10)	0	X	0	X	0	X	0	0	0	0
<i>Toamasina</i>										
Alaotra Mangoro (11)	X	X	X	X	X	X	0	X	X	0
Atsinanana(12)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Analanjirofo (13)	X	X	X	X	0	0		0	0	0
<i>Toliara</i>										
Menabe (19)	X	X	0	X	0	X	0	0	0	X
Atsimo Andrefana (20)	X	X	X	X	X	X	0	X	X	X
Androy (21)	0	X	0	X	0	0	0	0	0	0
Anosy (22)	0	X	0	X	0	0	0	0	0	0
Total des 22 REGIONS	12	21	11	22	14	18	5	9	8	9

Tableau n° 2 : Les ligues sportives présentes dans les régions : Karaté, boxe olympique, boxe savate, lutte, judo, taekwondo, kick boxing, kung fu.

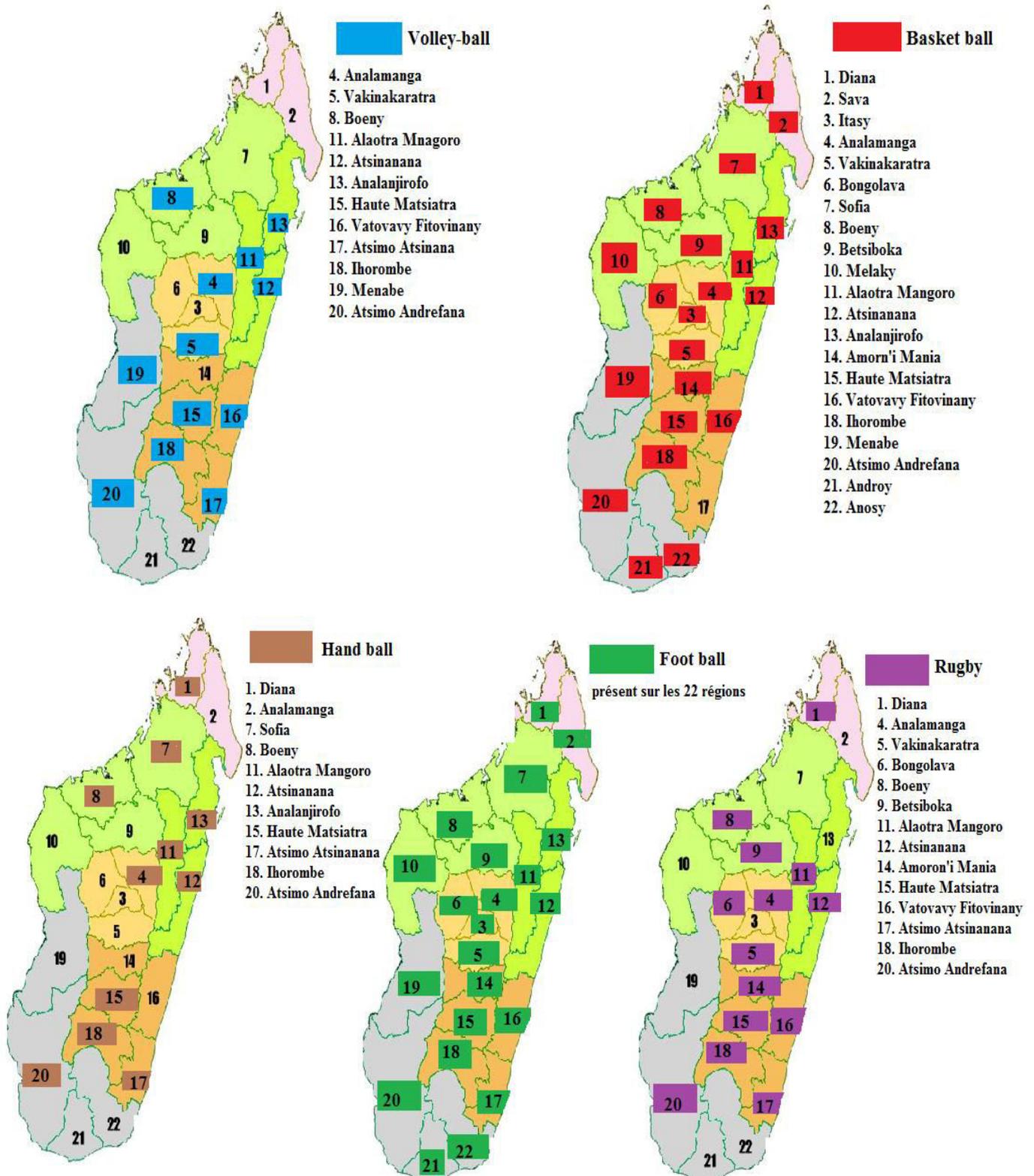
LIGUES	Karaté	Boxe olympique	Boxe savate	Lutte	judo	Taekwondo	Kick boxing	Kung-fu
Régions								
<i>Antananarivo</i>								
Itasy(3)	0	0	0	0	X	0	0	X

Analamanga(4)	X	X	X	X	X	X	X	X
Vakinankaratra (5)	X	0	X	X	X	X	X	X
Bongolava(6)	0	0	0	0	0	0	0	X
<i>Antsiranana</i>								
Diana(1)	X	X	0	0	X	0	0	X
Sava(2)	0	0	X	0	0	0	0	0
<i>Fianarantsoa</i>	X	X	X	X	X	X	X	X
Amoron'i Mania(14)	X	X	X	X	X	X	X	X
Haute Matsiatra (15)	0	0	0	0	X	0	X	0
Vatovavy Fitovinany(16)								
Atsimo Atsinanana(17)	0	0	0	0	X	0	0	0
Ihorombe (18)	X	0	0	X	X	0	X	0
<i>Mahajanga</i>								
Sofia (7)	0	0	0	X	0	0	0	0
Boeny (8)	X	X	X	X	X	X	0	X
Betsiboka (9)	X	0	0	X	X	X	0	X
Melaky (10)	0	0	X	0	0	0	0	0
<i>Toamasina</i>								
Alaotra Mangoro (11)	X	X	X	0	X	0	0	X
Atsinanana(12)	X	X	X	X	X	X	X	X
Analanjirofo (13)	0	0	0	0	X	0	0	0
<i>Toliara</i>								
Menabe (19)	X	X	X	0	0	X	X	0
Atsimo Andrefana (20)	X	X	X	0	X	0	X	X
Androy (21)	0	0	0	0	0	0	0	0
Anosy (22)	0	0	0	0	X	0	0	0
Total des 22 REGIONS	12	9	11	9	16	8	9	12

Tableau n° 3 : Les ligues sportives présentes dans les régions : Haltérophilie Pétanque, Badminton, Cyclisme, Sport automobile.

Fédérations	Haltérophilie	Pétanque	Badminton	Cyclisme	Sport automobile
Régions					
<i>Antananarivo</i>					
Itasy(3)	0	X	0	0	0
Analamanga(4)	X	X	X	X	X
Vakinankaratra (5)	0	X	0	X	0
Bongolava(6)	0	X	0	0	0
<i>Antsiranana</i>					
Diana(1)	0	X	X	X	0
Sava(2)	0	0	0	0	0
<i>Fianarantsoa</i>					
Amoron'i Mania(14)	0	X	0	X	0
Haute Matsiatra (15)	X	X	0	X	X
Vatovavy Fitovinany(16)	0	0	0	0	0
Atsimo Atsinanana(17)	0	0	0	0	0
Ihorombe (18)	0	X	0	X	0
<i>Mahajanga</i>					
Sofia (7)	0	X	0	0	0
Boeny (8)	X	X	0	X	X
Betsiboka (9)	0	X	0	X	0
Melaky (10)	0	0	0	0	0
<i>Toamasina</i>					
Alaotra Mangoro (11)	0	X	0	X	0
Atsinanana (12)	X	X	X	X	X
Analanjirofo (13)	0	0	0	0	0
<i>Toliara</i>					
Menabe (19)	0	X		X	0
Atsimo Andrefana (20)	X	X	0	X	0
Androy (21)	0	0	0	0	0
Anosy (22)	0	X	0	0	0
TOTAL pour les 22 REGIONS	5	16	3	12	4

ANNEXE 21 : Sports collectifs dans les régions



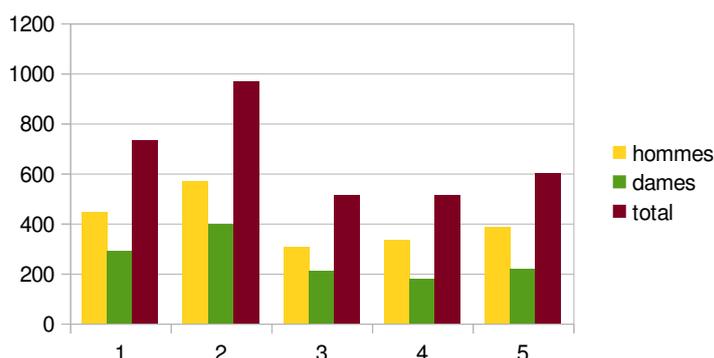
ANNEXE 22 : Ligue d'Anamalanga : nombre de joueurs licenciés par sexe et par catégorie, 2005-2009

Source : ligue de volley-ball d'Anamalanga (Tanararive)

Tableau n°1 : Nombre de licenciés du 2005 à 2009

	Saison	hommes	dames	total	% dames
1	2005	443	290	733	39,56
2	2006	569	398	967	41,16
3	2007	303	211	514	41,05
4	2008	332	179	511	35,03
5	2009	384	216	600	36

Graphique n°1 : Répartition des licences féminines et masculines de 2005 à 2009

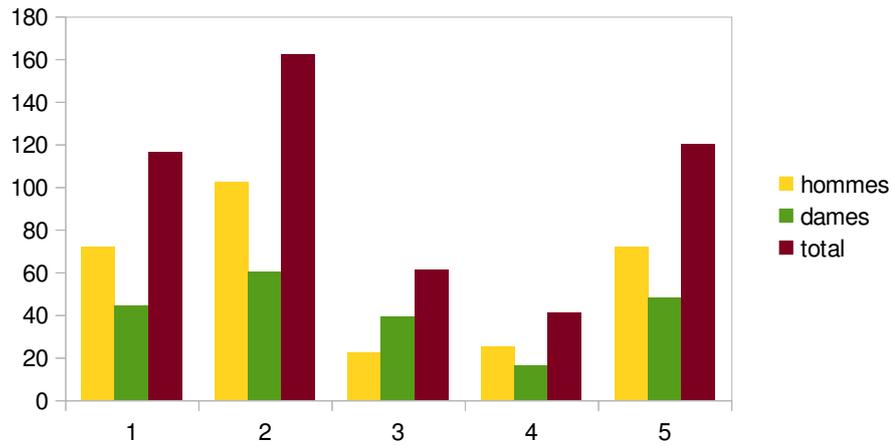


Pour la section féminine la pointe maximale avec 398 licenciés est enregistrée à la saison 2006 et la pointe basse minimale est observée pendant la saison 2008 avec seulement 179 licenciés. L'approche de l'an 2007 avec les Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar a représenté une occasion pour améliorer le monde du volley-ball et du sport en général. Les Jeux des îles de l'Océan Indien ont :

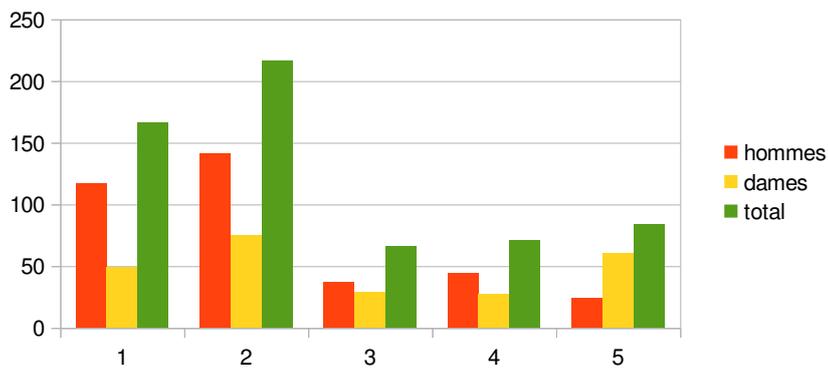
- permis aux athlètes malgaches d'exceller dans des compétitions sportives et de se mesurer avec les meilleurs athlètes des îles voisines : la Réunion, Seychelles, Maurice, Comores, Mayotte.
- apporté des legs tels que l'amélioration d'installations sportives et l'acquisition d'équipement;
- permis de faire avancer les valeurs et les priorités des Malgaches sur le plan sportif dans la mesure où c'est à Madagascar que l'évènement a lieu.

Un des défis du président de la République Malgache consistait à gagner la première place dans les jeux des îles de l'Océan Indien 2007 et faisait la promesse d'envoyer les médaillés d'or en Chine, au mois d'août 2008, pour assister aux Jeux olympiques de Beijing. Ce souci de réussir en première place était reflété par sa prise de décision de mobiliser tous les ministres de prendre part à l'encadrement des athlètes en tant que ministres coach.

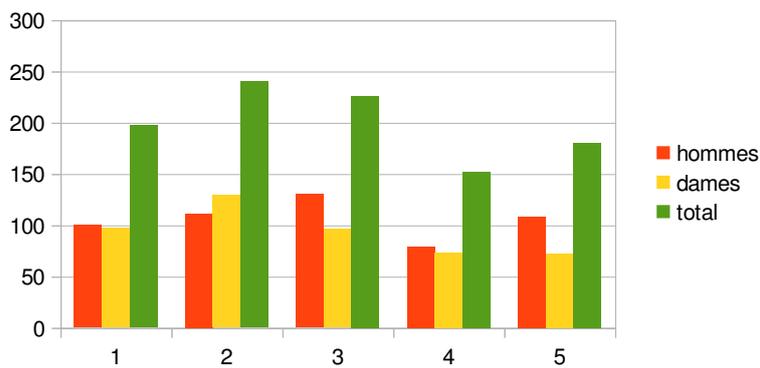
Graphique n°2 : Répartition des licences de 2005 à 2009 au niveau des Minimes



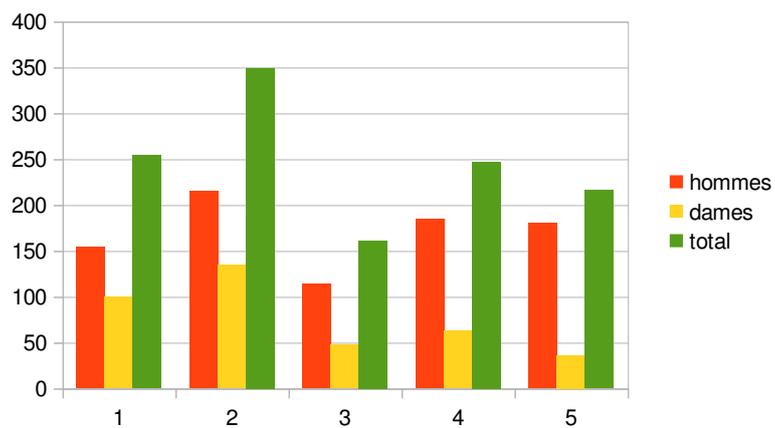
Graphique n°3 : Répartition des licences de 2005 à 2009 au niveau des cadettes



Graphique n°4 : Répartition des licences de 2005 à 2009 au niveau de la 1^{ère} Division



Graphique n°5 : Répartition des licences de 2005 à 2009 au niveau de la 2^{ème} Division



ANNEXE 23 : Détail du programme théorique de la session de formation d'arbitre 2010

La théorie se traduit par la formation en salle sur le règlement officiel de la FIVB (Fédération Internationale de Volley-ball) 2009/2012. Règles officielles du Volley-ball approuvées par le 31ème Congrès de la FIVB. Les stagiaires doivent connaître les réglementations du volley-ball afin d'acquiescer les gestes officiels en fonctions des fautes commises par les joueurs. Les thèmes suivant ont été abordés :

1- Installations et équipement	<p>Aire de jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimension - Surface de jeu - Lignes du terrain - Zones et aires - Température - Eclairage <p>Filet et poteau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur du filet - Structure - Bande de côté - Antennes - poteaux - Ballons - Normes - Uniformité des ballons - Système des trois ballons 	4- Action de jeu	<p>Situations de jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ballon en jeu - Ballon hors jeu - Ballon "dedans" (in) - Ballon "dehors" (out) <p>Jouer le ballon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Touches d'équipe - Caractéristiques de la touche du ballon - Fautes en jouant le ballon - Quatre touches - Tenu - Double touche - Ballon traversant le plan du filet - Ballon touchant le filet - Ballon dans le filet - Joueur au filet - Franchissement au-dessus du filet - Pénétration sous le filet - Contact avec le filet - Fautes du joueur au filet <p>Service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premier service du set - Ordre du service - Autorisation du service - Exécution du service - Ecran - Fautes effectuées pendant le service - Fautes de service et fautes de position - Frappe d'attaque - Restrictions de la frappe d'attaque - Faute de frappe d'attaque <p>contre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contre - Touche de contre - Contre dans l'espace adverse - Contre et touches d'équipe - Contre le service - Fautes au contre
2- Les participants	<p>Equipes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composition des équipes - Place des participants - Equipement - Changement d'équipements - Objets interdits <p>Responsables des équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaine - Entraîneur - Entraîneur adjoint 		
3- Formule de jeu	<p>Pour marquer un point, remporter un set et le match</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour marquer un point - Pour gagner un set - Pour gagner le match - Forfait et équipe incomplète <p>Structure du jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tirage au sort - Séance d'échauffement - Formation de départ des équipes - Positions - Fautes de position - Rotation - Fautes de rotation 		

5- Interruptions de jeu réglementaires, intervalles

Interruptions de jeu réglementaires et retard

- Nombre d'interruptions réglementaires
- Demande d'interruptions réglementaires
- Séquence d'interruptions
- Temps-morts et temps-morts techniques
- Remplacement des joueurs
- Limitation des remplacements
- Remplacement exceptionnel
- Remplacement suite à une expulsion ou une disqualification
- Remplacement irrégulier
- Procédure de remplacement
- Demandes non fondées
- Retards de jeu**
- Types de retards
- Sanctions pour retard
- Interruptions de jeu exceptionnelles**
- Blessure
- Incident extérieur au jeu
- Interruptions prolongées**
- Arrêts entre les sets
- Changement de camp

6- Les libéraux

- Le joueur libéro**
- Désignation du libéro
- Equipement du libéro
- Actions permises au libéro

7- Conduite des participants

- Conduite exigée**
- Conduite sportive
- Fair play
- Comportement incorrect entraînant des sanctions**
- Echelle des sanctions
- Pénalisation:
- Expulsion
- Disqualification
- Comportement incorrect avant et entre les sets
- Cartons de pénalité

8- Les arbitres, leurs responsabilités et gestes officiels

- Les arbitres**
- Corps arbitral et procédures
- Composition
- Procédures
- Premier arbitre**
- Emplacement
- Autorité
- Responsabilités
- Second arbitre**
- Emplacement
- Autorité
- Responsabilités
- Marqueur**
- Emplacement
- Responsabilités
- Marqueur adjoint
- Emplacement
- Responsabilités
- Juges de ligne**
- Emplacement
- Responsabilités
- Gestes officiels**
- Gestes officiels des arbitres
- Gestes officiels des juges de ligne

ANNEXE 24 : Tableau synoptique des lieux, dates et modalités de collecte de données

2) Tableau 2: Entretiens I : 8 femmes arbitres (E1 à E8 : les années d'arbitrage et l'âge)

PROTOCOLE	Dates de entretiens	Lieux de l'enquête	Informateur ou enquêteur	Outil de recueil des données	Quantité ou Volume
- E1 (arbitre de volley-ball de 1989 -1992) - 49 ans	25 Avril 2011 de 9h à 10h	Dans les locaux de l'Académie Nationale des Sports	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E2 (arbitre stagiaire de volley-ball 2011) -30 ans	26 Avril 2011 de 9h à 10h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E3 (arbitre stagiaire de volley-ball 2011) - 25ans stagiaire.	29 Avril 2011 de 10h à 11h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E4 (arbitre volley 1996- 2000) -39ans	2 Mai 2011 de 10h à 11h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E5 (arbitre de volley-ball de 1995- 1999) - 43 ans	5 Mai 2011 de 10h à 11h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E6 (arbitre de volley-ball de 1993- 1995) -53 ans	6 Mai 2011 de 10h à 11h	Stade Mahamasina	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E7 (arbitre de basket-ball de 1998 à ce jour) - 37 ans	21 Décembre 2012 15h à 16h	Domicile	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E8 (arbitre de football de 2007 à ce jour) - 31 ans	21 Décembre 2012 8h à 9h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.

3) Tableau 3 : Entretiens II : 14 cadres hommes (E9 à E22)

PROTOCOLE	<i>Date des entretiens</i>	<i>Lieux de l'enquête</i>	<i>Informateur ou enquêteur</i>	<i>Outil de recueil des données</i>	<i>Quantité ou Volume</i>
E9 (Commission Sport pour tous) - 55ans Dirigeant sportif, membre de la Commission Sport pour tous du Comité Olympique Malgache. BAC+ 5 CAPEN EPS	5 Janvier 2011 15h à 16h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
E10 (Entraîneur de volley) 48 ans Cadre sportif responsable éducation physique de collège Sainte Famille, entraîneur de volley-ball. BAC+4	6 Janvier 2011 15h à 16h	Collège Sainte Famille	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E11 42ans Entraîneur Volley-ball Bac +4	6 Janvier 2011 16h à 17h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E12 38 ans Entraîneur Volley-ball BAC +3	7 Janvier 2011 15h à 16h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E13 49 ans Dirigeant fédéral de la FMVB Bac +	25 Avril 2010 15h à 16h	Domicile	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E14 59ans Dirigeant de la ligue de Tananarive de volley-ball BAC +3	26 Avril 2010 9h à 10h	Collège Ambomamory	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E15 59 ans Professeur certifié d'Education Physique et sportive BAC+5 Instructeur arbitre depuis 1995	18 Avril 2010 9h à 10h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien,	Entre 45 mn et une heure.

Membre de la commission centrale des arbitres de volley-ball.				cahier de notes	
E16 46 ans Professeur certifié d'Education Physique et sportive BAC+5 Intervenant formateur du volley-ball à l'Académie Nationale des Sports. Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache du volley-ball de 2004 à 2008	21 Décembre 2012 9h à 10h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E17 49 ans Cadre sportif BAC+4 Entraîneur et coach basket-ball	21 Décembre 2012 de 10h à 11h	Domicile	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E18 45 ans Bac +5 Professeur certifié d'éducation physique et sportive, intervenant formateur du football à l'Académie Nationale des Sports. Entraîneur football	22 Décembre 2012 de 10h à 11h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E19 50 ans Cadre sportif BAC + 3 Responsable associatif des arbitres de rugby malgache	22 Décembre 2012 9h à 10h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E20 54 ans Bac +5 Professeur certifié d'éducation physique et sportive Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache de basket-ball de 2007 à ce jour	23 Décembre 2012 de 14h à 15h	ANS	L'auteure elle-même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.

E21 48 ans Bac +5 Professeur certifié d'éducation physique et sportive intervenant formateur de basket- ball à l'Académie Nationale des Sports	27 Décembre 2012 de 10h à 11h	ANS	L'auteure elle- même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.
E22 46 ans Bac +5 Professeur certifié d'éducation physique et sportive intervenant formateur de rugby à l'Académie Nationale des Sports Dirigeant sportif de haut niveau de la fédération malgache du rugby de 2004 à 2008	27 Décembre 2012 de 11h à 12h	ANS	L'auteure elle- même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes	Entre 45 mn et une heure.

4) Tableau 4 : Entretiens III : 3 cadres femmes

PROTOCOLE	Date des entretiens	Lieux de l'enquête	Informateur ou enquêteur	Outil de recueil des données	Quantité ou Volume
- E 23 (Formateur/natation/ANS) – 56ans	26 Avril 2010 11h à 12h	ANS	L'auteure elle- même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
- E 24 (Formateur/rugby/ANS) – 48 ans	28 Décembre 2012 10h à 11h	ANS	L'auteure elle- même	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.
-E 25 (Haut responsable fédéral de la FMVB) 55 ans	11 Mai 2013	Bureau	Sœur de l'auteur	Dictaphone, guide d'entretien, cahier de notes.	Entre 45 mn et une heure.

ANNEXE 25 : Transcriptions des entretiens des arbitres femmes

(E1 -E8)

Entretiens des arbitres féminins

E1 - 49 ans Bac +3 commerçante

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre volley-ball ?

Je suis joueuse de volley-ball et je faisais partie de club ASSUF de l'université à l'époque. Actuellement je fais partie de l'équipe vétérans. Tous les samedis matin notre promotion vétérans fait une rencontre sportive amicale.

Le problème en tant que joueuse : notre équipe est toujours sélectionnée pour le championnat national mais nous n'étions jamais parmi les trois premières, mais se limite toujours à la place de l'équipe qui a le meilleur fair play.

Après mes études universitaires, j'ai décidé d'être arbitre, mais depuis que ma mère est tombée malade, j'ai arrêté car je suis une femme mère et je m'occupe seule de ma mère et de mon fils.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball?

C'est le désir d'être efficace dans la pratique et dans la connaissance des règlements et les appliquer dans les matchs, j'aime bien jouer au volley-ball et j'aime aussi arbitrer et promouvoir le volley-ball féminin pour que l'équipe féminine malgache puisse gagner la victoire dans des rencontres autres que provinciales ou nationales mais internationales.

Qu'est ce qui vous a poussé à réaliser ce travail?

C'est pour le plaisir du volley-ball que je l'ai fait. Maintenant je n'ai plus le temps de m'accrocher. On ne peut pas compter sur une meilleure rémunération dans l'arbitrage de volley-ball à Madagascar, ce qu'on gagne c'est rien vingt cinq mille francs c'est-à-dire cinq mille Ariary (2 euro), vu qu'il y a le monopole des anciens pour nous exclure.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté à 25 ans, J'ai fait ma formation d'arbitre en 1989 j'ai arbitré jusqu'en 1992.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai un frère et il fait du karaté, dans la famille je suis la seule à faire le sport collectif, j'ai un neveu qui est maître du kick boxing.

J'ai un fils de 7 ans, il ne fait que courir il aime bien la course, mais moi je lui souhaite bien qu'il soit un grand volleyeur, mais dans sa démarche légèrement bancal, c'est le football qui lui va le mieux je pense.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Pas tout à fait, mon frère fait du karaté, mon neveu du kick boxing comme j'ai parlé.

Ya t-il des arbitres dans votre famille?

Non à part moi

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est mon choix personnel

Et vos parents font ils de sport ?

Non

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Ma mère est femme au foyer. Mon père était gestionnaire dans une entreprise privée, il n'est plus en ce monde.

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou sentez vous vous être mise à l'écart?

J'ai arbitré pendant trois ans, et depuis, quand c'est le match au niveau communal ou match d'éliminatoire, personne ne me prévient pour arbitrer, je viens au terrain de volley-ball, là où se déroule la rencontre sportive et sur place se fait la désignation des arbitres, il y en a même des arbitres hommes qui assurent seuls le rôle du 1er arbitre et du second faute d'effectif et par pure accapuration, même s'il y a une femme arbitre volontaire, on nous envoie au match des filles.

Par contre quand le match concerne par exemple le championnat provincial et les autres du degré un peu plus haut, j'étais avisée d'avance pour se présenter à la table pour s'occuper du décompte de points dans la feuille de match. J'ai remarqué que c'était toujours ainsi le grand rôle, ce sont les hommes qui sont les prioritaires. Je me sens mise à l'écart quand les hommes arbitres sont au grand complet.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Les organisateurs composés de la CCA m'a toujours désignée pour arbitrer les matchs des équipes féminines, en plus ce sont les filles minimales ou cadettes mais quand c'est le match

masculin ou les seniors féminins, la CRA choisit les hommes comme arbitre et en cas d'acceptation, j'accomplis les tâches faciles. Je pense qu'ils ont des préférences selon le sexe.

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match?

Oui, je n'étais pas seule à arbitrer, j'étais juge de ligne ce jour là, c'était un problème de ballon sorti hors du terrain, comme c'était une compétition au terrain extérieur alors le passage de ballon qui frôle la ligne du fond n'était pas visible, c'est à l'avantage d'une équipe mais au désavantage de l'autre, j'étais très catégorique que le ballon était hors de la ligne, l'équipe fautif voulait que j'annule la décision en faisant le signe d'entre deux et à recommencer.

Comment réagissez-vous à une remarque de votre performance jugée insuffisante ?

J'ai insisté avec la décision que j'ai jugée bonne avec calme, je n'ai pas cédée à leur caprice.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match?

Les violences verbales pour les mécontents sont nombreuses telles arbitre « vongany », arbitre statut, arbitre « jamba » arbitre aveugle, « tsy faute zany » ce n'est pas une faute, arbitre mitongilana arbitre partial, arbitre « mangalatra » arbitre voleur Il faut savoir encaisser et s'y adapter.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Les mécontents sont aussi les spectateurs et supporters surtout quand le score n'a pas beaucoup d'écart, car ils veulent la victoire de leur équipe.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Avant le match les spectateurs sont déjà excités en acclamant par des chansons, des cris les séries d'échauffement avant le match.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match ou vous étiez arbitre ?

Les remarques blessantes comme « temps mort arbitre, vous ne comprenez rien, temps mort arbitre » une voix dans la foule qui demande du temps mort et qui s'emporte , insiste, la voix n'est ni celle du coach ni celle du responsable du feuille de match qui doit transmettre au second arbitre une demande de temps mort.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

Non pas du tout

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Les collègues masculins ne se privent pas de dominer sur toute la ligne, ils ne font pas ça méchamment mais c'est devenu une de leur habitude, ils sous estiment les compétences des

femmes arbitres, ils n'arrêtent pas de donner des ordres, des précisions sur des fautes à signaler que je connais très bien.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

Les difficultés se trouvent au niveau des comportements des joueurs, de leur entraîneur qui n'obtient pas le résultat escompté, il y a aussi du côté des organisateurs qui veulent à tout prix que ce soit les hommes qui doivent arbitrer les match des hommes, s'il n'y a pas assez d'arbitre, c'est là qu'ils te désignent, en plus on devra assurer les petits rôles, la plupart du temps c'est la tenue de feuille de match à la table ou jouer le rôle du juge de ligne.

Les anciens arbitres sont des hommes et ce sont eux qui donnent les ordres étant donné qu'ils font partie du membre de CCA (Commission Centrale des Arbitres)

Le rôle de joueuse facilite t-il votre vigilance d'arbitrer ?

Oui, effectivement les années d'expérience dans la pratique de volley-ball ont facilité ma compétence dans le rôle d'arbitre.

Vous a-t-on déjà critiqué sur la manière dont vous habiller et de vous comporter?

Je m'habille toujours en tenu de sport, ou en pantalon, les gens m'appelle « sarindahy » garçon manqué.

Vous arrive t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui

Comment la société vous regarde t-elle ?

Comme il existe moins de femmes arbitres de volley-ball, la société m'encourage pour encadrer l'équipe féminine, pour s'occuper de la relève féminine, mais elle est réticente quand je m'expose dans l'équipe masculine. Mon entourage disait que la relation que j'établis avec les collègues arbitres masculins et arbitrer les matchs masculins c'est un grand risque que j'encours car il n'y a pas d'égalité de traitement dans ce rôle. Mon entourage en déduit que les volleyeurs ne se contrôlent pas suffisamment durant les matchs et peuvent s'emporter à moi en tant qu'arbitre.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine d'arbitrage ?

Oui, beaucoup d'équipe féminine et beaucoup de volleyeurs ; dans le domaine d'arbitrage je n'en ai pas beaucoup, je profite toujours à me familiariser avec les confrères lors des matches mais ça reste là.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Ca remonte un peu loin, quand j'ai fait ma formation en arbitrage, à part le rôle et les tâches donnés aux hommes un peu différents par rapport à ceux donnés aux femmes, et l'insistance des formateurs pour que je fasse moins d'effort pratique par rapport aux hommes, le reste me paraissait abordable.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

Actuellement j'ai cessé d'arbitrer un match officiel car je n'ai plus le temps de le faire, je suis une femme mère et je m'occupe toute seule de ma mère qui est malade et de mon fils.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme?

L'agressivité verbale des joueurs, des spectateurs, des supporters, et quand on endosse les torts d'un autre arbitre, vu qu'on doit s'entraider dans l'arbitrage du volley-ball

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Non, personne.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Vu que j'ai abandonné à cause de mes problèmes familiaux, j'évolue en tant que joueuse vétérane, mais j'ai encadré une école de sport mais à cause de la crise politique et économique qui s'installe à Madagascar tout s'est stoppé.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball?

Oui le traitement n'est pas les mêmes, les hommes arbitres sont les prioritaires quand il s'agit d'arbitrer un match, et quand il n'y a pas assez, c'est là que je suis sollicitée sinon j'insiste pour qu'on puisse me donner un rôle.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui, certains entraîneurs me disent ce n'est pas votre place même pour une faute au niveau de filet vous n'êtes pas en mesure de préciser à qui la faute.

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball?

Non

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les hommes me traitent avec galanterie oblige mais la cohabitation avec les hommes n'est pas facile, je sens qu'il y a de tension et de moqueries dès que j'insiste à prendre le rôle du premier arbitre. Les moqueries sont diverses telles : allez arbitrer chez les filles ici c'est notre domaine, laissez nous entre homme nous sommes au complet. D'ailleurs ils m'envoient chez les équipes féminines et la plupart de temps les heures ne sont pas les mêmes pour les compétitions.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Les hommes ont l'habitude de rencontrer uniquement des arbitres hommes sur le terrain et malgré que le temps change et évolue, leur mentalité reste le même, une femme c'est une femme avec sa fragilité et femme au foyer.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes?

Oui, on me refuse les matches des équipes masculines et même ceux des équipes féminines en phase de demi finale et finale et les rencontres sportives des seniors femmes.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui ça se fait sentir même si ce n'est pas direct des fois, rien qu'avec leur regard on se sent foudroyé de critique, et ça me rend mal à l'aise. Leur sourcil froncé indique qu'ils sont contrariés.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Il n'y avait pas une bonne communication, à l'époque pour ma part je l'ai appris de bouche à oreille que les membres de CRA vont donner une formation, c'est une amie qui me l'a dit.

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants était des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Nous étions 4 filles et 20 garçons à la formation, sur la phase pratique que j'ai rencontrée beaucoup de manque de pratique.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Les documents de travail nécessitent des photocopies à faire, et la tâche revient à la femme.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

Ils ont leur propre caractère je reçois des tas de remarque telle : soyez moins agressive et prenez plus d'assurance avant de siffler mais ça ne nous a pas empêché d'avoir une bonne relation.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

Nous les femmes nous nous sommes vite adaptées, mais les hommes prenaient plaisir de montrer leur force de smash dans l'attaque, ce n'était pas une chose facile de faire le contre.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

A la sortie du cours les formateurs parlaient avec tout le monde, mais s'adressaient en particulier à nous les femmes pour la dureté de la tâche d'être arbitre, et nous disaient qu'il ne fallait pas s'absenter pour réussir à l'examen.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Il y a beaucoup d'astuce qui se sont présentées pour nous piéger dans l'arbitrage, mais nous étions vigilants et ne se laissaient pas faire. Les formateurs se rangeaient du côté des hommes pour faire des astuces afin de nous piéger tel faire exprès une faute de rotation et vérifie si nous avons en tête l'emplacement. En faisant leur service faire exprès d'être mord. Nous on le prend en bien que peut être ça fait partie de leur pédagogie mais pourquoi uniquement à l'endroit des femmes.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

J'ai déjà arbitré en tant que premier arbitre dans les matchs des équipes féminines : les minimes et les cadettes, une fois en remplacement de l'arbitre désigné qui était absent, le plus souvent ma place est à la table pour assurer la tenue du feuille de match.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

J'aime bien arbitrer, le comble c'est que la plus grande responsabilité est proposée à nos collègues masculins.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Quand j'ai arbitré avec les collègues masculins, j'étais obligée de redoubler de vigilance et de temps en temps si j'assumais le rôle du deuxième arbitre j'assurais en même temps le premier arbitre et le second car l'autre qui officiait en haut en tant que premier arbitre a rencontré un manque de concentration et ça rendait comme un sentiment de crispation et de méfiance de peur que la faute d'une mauvaise décision va retomber sur moi, ce cas je l'ai souvent rencontré lors d'un match. Il est nécessaire pour moi de redoubler de vigilance et que je fasse preuve d'objectivité. J'entretiens de bonnes relations avec les autres joueurs et je prends les mesures qu'il faut pour entretenir cette bonne relation pendant les matches pour échapper à la critique. Beaucoup d'opinions nous dénigrent, mais par rapport à mon

éducation, je ne me laisse pas entraîner par des comportements de réponses violentes, ni de colère, ni de vengeance. J'apprends à se soumettre, à appliquer le savoir vivre en assumant une critique d'ordre délirant. C'est le délire total avec des cris aigus et de sifflement en prononçant que ce n'est pas une faute ce n'est pas la bonne décision il y avait déjà deux touches avant. C'est le contre au niveau du filet qui a entraîné une telle opposition, les spectateurs voient deux touches pourtant le contre ne compte pas. Je montre de la complaisance, la diplomatie, et faire l'emprunt d'opportunité, tout ça pour échapper à la critique parce qu'en plus c'est moi qui reçoit la responsabilité de la faute des autres

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Je trouve des inégalités dans le rôle vis-à-vis de la préférence pour les désignations de tâches, je fais avec, j'encaisse et je persiste à servir ma compétence quand même.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, Il faut avoir une bonne condition physique, il y a déjà une influence de quelqu'un autoritaire et qui va donner des décisions dans une morphologie d'une athlète. Si tu as une silhouette de vieille personne ou trop jeune par rapport à la morphologie des joueurs ou joueuses même, les comportements des joueurs peuvent varier selon arbitres femmes qui ont des silhouettes dominantes et des arbitres femmes qui sont trop jeunes ou trop vieilles. L'âge de la femme compte et il faut être dynamique et vigilante et être ferme dans ses décisions.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Moi je trouve que les volleyeurs et les autres arbitres masculin me sous estiment en tant que femme dans ma compétence, ils pensent que les différences physiques entraînent des différences techniques dans mon rôle. Les volleyeuses par contre attendent que je tolère des petites fautes que je sois beaucoup plus indulgente aux fautes, que je sois plus protectrice.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au

Cours d'un match ?

Les divergences de décision sur une faute se trouvent de temps en temps mais c'est vite résolu pour éviter des critiques.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

Les hommes arbitres restent dominants vis-à-vis de la présence féminine dans le corps arbitral, les rapports de domination qui se trouvent dans la société malgache restent encore présents dans le comportement des hommes dans le milieu sportif.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Des relations d'effort de compréhension, car je m'efforce de me rapprocher d'eux, de les côtoyer pour parler de leur monopole sur les répartitions des tâches mais les collègues masculins font la sourde oreille. Ils attendent que je m'occupe des équipes féminines, et que je ne m'aventure pas dans l'arbitrage des équipes masculines.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

Au début oui, quand ma mère est tombée malade, j'ai arrêté

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années?

Non, j'ai arrêté en 1992, j'ai arbitré pendant trois ans

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

A l'époque une vingtaine de matches

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

Oui

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

J'aime bien arbitrer en premier arbitre, avoir la décision, l'autorité sur le match pour que je puisse appliquer mes connaissances de règlements et donner de ma compétence à fond.

Ce que je n'aime pas : les mauvais caractères des joueurs ou de certains coachs qui crient ainsi que les accusations mal fondées par rapport à ma décision.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Les joueurs qui tentent de m'intimider. Après avoir sifflé une faute j'indique la direction de l'avantage pour servir. Mais le capitaine a insisté que c'est autour de leur équipe de servir car la faute était de l'autre côté mais non pas dans le terrain. Cela a entraîné un arrêt de jeu pour résoudre le problème, chaque équipe monte le ton et dit que le service est à eux. On m'a changé en plein milieu de match.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

Ce sont les responsables de la ligue qui s'entretient le plus souvent avec les membres de la fédération, la ligue présente les calendriers des matches et en fonction des matchs, je viens au terrain pour servir de mes compétences. Vaguement la ligue m'invite à venir au terrain et se préparer à faire l'arbitrage. Je viens avec ma tenue d'arbitre et mon sifflet.

E 2 - 30 ans BAC +5 – Professeure certifiée D'EPS

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre volley-ball ?

Je suis sortante de l'Ecole Normale Supérieure filière Education Physique et Sportive, et j'ai parlé à mon amie qui est dans ma promotion de m'informer sur la formation d'arbitre car je ne maîtrise pas les règles de l'arbitrage du volley-ball. Nous sommes toutes les deux optionnaires du volley-ball.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball?

Je souhaite bien être efficace quand j'interviens auprès de mes élèves car je travaille dans une école Privée et je ne veux pas être démunie de ces connaissances.

Qu'est ce qui vous a poussé à réaliser ce travail?

C'est la passion du sport

A quel âge avez-vous débuté ?

A 30 ans, la formation se présente après ma sortie de l'université, ça tombe bien

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ?

Oui J'ai un grand frère et deux sœurs.

Sont-ils des sportifs ?

Oui

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Nous sommes tous des sportifs à la maison, mon père, ma mère, mon frère, mes sœurs.

Ya t-il des arbitres dans votre famille?

Je suis la seule à être arbitre dans la famille.

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est ma propre initiative pour améliorer mes compétences sur cette discipline, car je suis optionnaire de volley-ball et j'ai besoin de maîtriser les règles pour ma carrière. C'est pour l'intérêt de ma profession.

Et vos parents font ils de sport ?

Oui, mon père et ma mère font du sport pour entretenir la bonne forme

Que font vos parents dans la vie professionnelle ?

Mes parents sont des enseignants

3- Les obstacles et difficultés

Exclusion : Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou sentez vous vous être mise à l'écart?

Oui, je suis sollicitée en tant que stagiaire

Est-ce que vous êtes appelée à arbitrer un match ou c'est votre propre suggestion et initiative auprès des organisateurs ?

En tant que stagiaire, je viens de mon propre gré soumettre ma contribution pour prendre part dans le rôle d'arbitre.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match?

Oui mais sans gravité et sans perturber le déroulement de la compétition.

Comment réagissez-vous à une remarque de votre performance jugée insuffisante ?

Dès le début de match je me méfie déjà des surprises à l'endroit des arbitres masculins, je redouble de vigilance et les réponde en leur demandant, à quoi consiste ma faute.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match?

J'étais passée à tous les rôles et à officier des équipes masculines et féminines, j'ai remarqué qu'arbitrer une compétition masculine c'est comme un nouveau défi à relever à cause des réticences des joueurs envers le sexe féminin.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Les spectateurs sont réticents et les joueurs sont réticents quand il me voit mais après mes prestations ils finissent par atténuer leur surprise en voyant une femme arbitrer, les sifflements et les violences verbales (taim-bava) se font entendre tout au long du match, bref, on ne sait plus à l'endroit de qui ou de qui. « Miala », sortez « soloy arbitre lehilahy » changer avec un arbitre homme.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

C'est au début qu'avant le match les spectateurs me surveillent des yeux en se demandant qui est celle-là, qu'est ce qu'elle va faire en tenue d'arbitre comme je suis stagiaire.

Au fur à mesure qu'ils me voient au terrain de volley, ils commencent à se souvenir de moi. Durant le match c'est toujours le brouhaha envers l'arbitre et le match en général, après le match les spectateurs rentrent chez eux avec des commentaires à haute voix entre eux

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match ou vous étiez arbitre ?

Ca c'est chose courante on fait avec arbitre « mangalatra » arbitre voleur, surtout quand je siffle les fautes de rotation pour la personne qui va faire une pénétration, et quand je siffle une faute au filet c'est rapide ou bien quand je siffle une faute d'attaque du deuxième ligne, les spectateurs ne comprennent pas.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

Non, car je m'adapte vite

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

En tant que stagiaire, et par rapport aux arbitres titulaires, il y a une différenciation dans la tâche donnée à la femme, et par rapport au stagiaire homme et femme il y a aussi une différence de traitement, j'ai l'habitude de respecter les décisions sinon ça m'embête de savoir qu'on traite les femmes différemment même. Un stagiaire homme est considéré déjà comme titulaire et la femme arbitre stagiaire est regardée comme telle, qu'il y a encore beaucoup à apprendre avant que les responsables attribuent des tâches plus importantes.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

La difficulté c'est de subir la différenciation, je vois ça comme une discrimination, il y a des freins, par exemple je viens pour arbitrer mais on m'accepte pour arbitrer les matchs des équipes féminines ou pour la tenue de la feuille de match seulement, les organisateurs ont tendance à séparer le rôle à donner selon le sexe.

Le rôle de joueuse facilite t-il votre vigilance d'arbitrer ?

Oui

Vous a-t-on déjà critiqué sur la manière dont vous habiller et de vous comporter?

Seulement dans le milieu familial quand je ne me défais pas de mes vêtements de sport, je dois laisser l'apparence garçonnière de côté disait ma mère.

Vous arrive t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui

Comment la société vous regarde-t-elle ?

La société me trouve comme quelqu'un qui sait servir de ses muscles et de ses compétences dans le sport

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine d'arbitrage ?

Dans le volley-ball oui, dans l'arbitrage, toutes les personnes de ma promotion et les formateurs

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Il y avait des circonstances qui favorisent les hommes par les explications et dans l'organisation des jeux et qui défavorisent les femmes, je ne l'ai pas ignoré mais comme je suis enseignante d'Education Physique et Sportive, je compte arriver à mon objectif.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

J'ai interrompu l'arbitrage du volley-ball à cause de ma grossesse, et pendant mon congé de maternité je vais m'occuper de mon bébé d'abord et on verra plus tard

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme?

La considération que la femme n'a qu'un rôle celui de complément, je me suis souvent fait face à un rôle passif, pendant que l'arbitre homme s'accapare des rôles importants.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés?

je me suis toujours débrouillée seule pour résoudre les difficultés.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Je vais le faire auprès de mes élèves au lycée où je travaille, je suis encore en interruption de la vie professionnelle pour maternité.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball?

Oui, dans l'organisation des répartitions des tâches

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui, il faut bien siffler car les joueurs entendent à peine, vos déplacements ne sont pas suffisants, il faut se déplacer pour mieux voir, des remarques éternelles.

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball?

Non tant que ça se déroule au courant de la journée mais pas le soir, ça m'arrange.

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les arbitres sont massivement masculins et ils dominent déjà en nombre, mais moi je ne me laisse pas impressionnée par la domination.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Dans la détention du rôle du premier arbitre, je me suis fait exclure plusieurs fois, les hommes trouvent naturel que ce sont eux qui détiennent ce rôle. Il y a la domination mentale, l'homme exerce tout à son profit. Et dès fois ils imposent tout dans l'organisation des rôles.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes?

Oui, pour une même prise décision on ne se moque pas de l'homme mais de la femme. Par exemple quand un libéro commet une faute dans le dépassement de ses mains comme il n'a pas le droit d'attaquer, l'homme siffle c'est normal, la femme siffle ce n'est pas normal d'après les spectateurs car ils sifflent en même temps et certains disent non ! non !.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui, on se fait traiter de débutante incompétente.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Date, lieu, nombre de places

Non, il n'y a pas une bonne communication ni sur la date ni sur le lieu ni sur le nombre de places. Ma collègue elle m'a dit vaguement dans le courant du mois de décembre et finalement c'était quatre mois plus tard que ça s'est réalisé

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants sont des hommes, nous n'étions que trois femmes

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Il y a des thèmes, des situations des jeux qui sont favorable à l'interaction entre participants mais c'était dans la phase pratique que ça s'est dégénéré. Les hommes ont montré leur force, d'autant plus que c'est à leur avantage, il s'agissait d'une pratique mixte pour l'application des gestes d'arbitres ainsi il y a déjà une différence entre les hommes et les femmes par rapport à la pratique.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Mais oui, si je demande deux fois à peu près les mêmes choses, j'ai toujours une réprimande comme quoi j'étais en retard et que la question s'est déjà posée. En plus le formateur de cette partie théorique demande aux hommes volontaires de m'expliquer la situation de jeu par rapport à mes questions alors qu'il y a des femmes. Des fois les réponses sont évasives ou ils esquivent la question en contournant ou en évitant de donner des précisions.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

Bien que je sentais leur autorité et que ça me perturbe de temps en temps, je m'efforçais de m'adapter à toutes les situations.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

La hauteur du filet était à l'avantage des hommes, mais comme c'était une pratique mixte, je laisse les hommes dans l'équipe faire l'attaque et la défense.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

Oui, c'est pour bavarder à propos de l'examen final. D'autres formateurs me rassurent et d'autres me font peur.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

J'ai déjà détecté les astuces des formateurs pour piéger les femmes pendant la phase pratique, ils se mettent d'accord avec les hommes pour faire des fautes volontaire, telle mordu pendant que l'équipe adverse est au service, les fautes de position, les fautes de rotation, le libéro qui attaque, il faut rester vigilant.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

Oui

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

Je n'ai pas encore réalisé des arbitrages tels le championnat national ou les jeux des îles, ou les phases finales.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Oui, leur regard qui me fixe et qui guette mes gestes.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Oui, les joueurs lèvent la main pour influencer mes décisions, et d'autre réclame une faute de l'adversaire là où il n'y pas.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, dans le sport on a besoin d'une allure athlétique, une morphologie qui répond à la tâche donnée, pour la femme ça lui met déjà en valeur.

Oui, la morphologie de la femme doit être bien proportionnée, un corps plein d'amplitude et d'aisance dans la pratique de l'arbitrage.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Je me montre sévère quand c'est nécessaire.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au

Cours d'un match ?

Dans ma pratique d'arbitrage avec les hommes, il y a toujours des surprises, j'accepte si je fais une erreur de décision je reconnais mes torts, s'il y en a mais je n'accepte pas qu'on me fait endosser la faute de décision des arbitres hommes comme si c'est mes incompétences en tant que femme.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

Les hommes malgré leur mauvaise habitude à dominer, me témoignent un peu de considération et du respect. Je pense que c'est dû à ma qualification en tant qu'enseignante de l'Education Physique et Sportive.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

J'entretiens une bonne relation dans l'ensemble ça va, mais il y a une absence de cohésion.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

Non, je vais m'occuper de mon bébé d'abord et on verra la suite au fur et à mesure car le plus important pour moi c'est de transmettre mes connaissances à mes élèves au lycée privé où je travaille. La pratique du volley-ball et la connaissance des règlements doivent être encouragées, il ya les gestuelles des arbitres que mes élèves doivent savoir.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années?

Une année seulement comme j'ai dit à cause de ma grossesse j'ai arrêté.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

A peu près dix matches

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

Non en tant que stagiaire, on arbitre bénévolement.

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

J'aime bien suivre le déroulement de l'action et siffler les fautes à temps en prenant les bonnes décisions en appliquant le règlement, et faire les gestes de la main pour faire passer le message, geste fixé pour communiquer la faute, indiquer la personne fautif et montrer la direction selon l'avantage de l'équipe.

Je n'aime pas, les énervements des joueurs et les sifflements des spectateurs.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Non

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

La fédération ne m'ignore pas mais en ce qui concerne l'organisation des matches que j'ai arbitrés, ce sont les responsables de ligue et les formateurs qui sont très présents au terrain du moins avant les matches, la fédération occupe déjà les places réservées aux spectateurs.

E 3 - 25 ans Bac +5 Professeuse certifiée d'EPS

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre volley-ball ?

Nos parents sont des sportifs et dans la famille nous aimons tous le volley-ball.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball?

Au début je voulais être agent de police, je pratique entre autre le karaté, comme j'ai déjà une jambe cassée, je vais servir le sport par arbitrer un match de volley-ball, d'autant plus que je suis dans le corps EPS, alors ça tombe bien.

Qu'est ce qui vous a poussé à réaliser ce travail?

C'est la passion du sport, pour moi arbitrer c'est une vraie passion.

A quel âge avez-vous débuté ?

Pour le sport c'est depuis que j'avais 11ans. Il y a à peine un an pour l'arbitre, l'année dernière j'ai réussi l'examen qui m'a permis d'entamer ma première saison d'arbitre officiel cette année.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ?

J'ai mon frère qui est étudiant en droit et pratique le volley-ball. Nous avons fait ensemble notre formation d'arbitrage.

Est-il sportif ?

Oui

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Oui

Ya t-il des arbitres dans votre famille?

Oui, mon frère

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Oui depuis l'enfance j'ai pratiqué le volley-ball avec mon frère qui est mon cadet d'un an

Et vos parents font ils de sport ?

*Oui mon père, un peu de tout le volley, pétanque, foot
Ma mère le volley, la marche.*

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Ils sont tous les deux des enseignants.

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou sentez vous vous être mise à l'écart?

Je me sens mise à l'écart car on sollicite mon frère à arbitrer plus que moi, et même les matches importants alors que nous avons eu les mêmes formations et nous sommes tous les deux stagiaires.

- Stigmatisation

Est que vous êtes appelée à arbitrer un match ou c'est votre propre suggestion et initiative

auprès des organisateurs ?

Il n'y a pas assez d'arbitre donc la désignation se fait le jour du match mais tous les arbitres concernés sont avisés par l'organisation au sein de la ligue qu'il y aura tel match à telle heure avis aux arbitres, seules les grandes compétitions les anciens arbitres sont désignés à l'avance et sont les prioritaires.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui mais je me retrouve souvent dans les matches des filles, je suis facilement acceptée là bas, car les arbitres hommes ne me laissent pas trop la place à arbitrer l'équipe masculine.

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match?

Oui, le ballon est touché ou pas touché en faveur en faveur et en défaveur de quelle équipe, c'est très vite le passage du ballon, l'autre équipe est déjà à sa deuxième set et ça fait monter l'énervement des joueurs de l'équipe adverse, car ils veulent que c'est à leur avantage.

Comment réagissez-vous à une remarque de votre performance jugée insuffisante ?

J'explique la situation pour appuyer mes décisions.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match?

Oui, c'était un match opposant deux équipes de même compétences le jeu était rapide, j'étais à la table tenant la feuille de match, leur manager réclame un point supérieur que j'ai oublié de cocher, je n'ai rien oublié, les volleyeurs étaient furieux aussi de cet incident.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Oui, les spectateurs ont leur mauvaise habitude de crier et d'influencer, de dire des mots pleins d'agression tels arbitre « vongany » arbitre statique, « zany ve de nivoaka ? » est ce que c'est comme ça un ballon hors ?, le ballon n'est pas sorti, « zany ve de toucher ? » est ce que c'est comme ça un ballon touché le ballon est touché et favorise le point de l'équipe adverse arbitre « matory » arbitre qui dort, « miala eo » sort de là, « solohy » il faut la changer, et la remplacer.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Avant le match les spectateurs et les supporters encouragent leurs équipes favorisées et impressionnent l'équipe adverse, et influencent l'arbitre, pendant le match c'est le tapage habituel, les cris, les sifflements, les mots déplacés.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match où vous étiez arbitre ?

Oui, quand l'ambiance est tendue, on entend des mots déplacés partout du côté des managers, ou du côté du public.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

Non

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Les anciens arbitres montrent une domination quand il y a des compétitions, ils disent que le niveau de pratique n'est pas le même, les stagiaires restent dans les rôles moins importants pour éviter des erreurs. Il y a pourtant les stagiaires hommes qui gagnent le rôle important du premier arbitre comme mon frère.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

La domination des hommes, je rencontre des difficultés en tant que femme dans les répartitions des tâches, les humeurs des joueurs, dans la façon que les collègues masculins se conduisent, quand le score est serré je reçois des cris des spectateurs et dès lors je fais avec, alors j'ai l'habitude d'adopter des attitudes masculines depuis. Je fronce mes sourcils, dans ma démarche je ne baisse pas la tête je montre un peu plus d'assurance au niveau de ma personnalité, et rien dans mon attitude ne trahit ni fatigue ni découragement les situations difficiles m'ont forgée le caractère et le comportement.

Le rôle de joueuse facilite t-il votre vigilance d'arbitrer ?

Oui

Vous a-t-on déjà critiqué sur la manière dont vous habiller et de vous comporter?

Non

Vous arrive t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui

Comment la société vous regarde t-elle ?

La société me trouve comme un garçon manqué, j'ai fait du karaté avant et j'ai fait une formation d'enseignant d'EPS, j'étais toujours là dans le monde du sport avec les hommes.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine d'arbitrage ?

Oui

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Oui, je me souvenais quand je voulais faire le rôle du premier arbitre pendant le stage, je devais faire un peu de forcing car les hommes le monopolisent. Il faut s'imposer avec eux.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

Non

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme?

L'exclusion d'une tâche importante, les arbitres hommes qui sont autoritaires, les spectateurs qui délirent, la formation qui est mixte à l'avantage des stagiaires hommes.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Mon frère.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

En multipliant le match que je vais arbitrer.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball?

Oui, en me donnant des rôles faciles, marqueur tenant la feuille de match, le juge de ligne, rares sont les vrais rôles du premier et second.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui, pour des fautes des autres surtout pourquoi il n'y a pas d'entraide

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball?

Non, comme je me suis fait accompagner de mon frère qui est arbitre lui aussi, je ne trouve pas d'inconvénient sur les horaires.

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Je m'adapte, car j'ai fait ma formation de cinq ans en Education physique et sportive et je m'adapte facilement.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Des paroles, et expressions dégradantes et humiliantes qu'ils utilisent entrent hommes ils le disent haut et fort. Ils montrent leur autorité par leur force physique pour avoir leur avantage.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes?

Oui, dans les matchs, souvent on me traite d'arbitre « matory » arbitre qui dort, arbitre « vongany » arbitre statique Ceci est due le plus souvent par un ballon dedans selon les joueurs car ils crient « baolina bonina » ballon dedans c'est un bon point pour notre équipe, alors que j'ai bien vu que c'est un ballon hors de la ligne et en faveur de l'équipe adverse. Dans une même situation l'homme arbitre n'est pas critiqué, les joueurs ne râlent pas.

Êtes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui, dans le cas de « baolina bonina » ballon qui tombe dans le terrain ou de « baolina mivoaka » hors du terrain et qui entraîne un point d'une équipe, l'homme n'est pas critiqué comme si c'est naturel toute décision prise par l'homme.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Non, Il n'y a pas une bonne communication. Il y a une absence de communication car moi de mon côté j'ai contacté un collègue militaire dans notre promotion à l'université, je lui ai dit de me signaler dès qu'une formation d'arbitre de volley-ball se présente. Il est dans le COSFA et les arbitres formateurs la plupart viennent du COSFA (Club Omnisports des Forces Armées) et informent les militaires à venir à la formation en premier.

Pour le lieu de la formation il a dit que ça se passe toujours à l'Académie Nationale des Sports mais les dates étaient fixées et annulées au dernier moment et finalement la réalisation quelques mois plus tard car le pays aussi était dans une grande instabilité politique, l'insécurité régnait.

Quel est la majorité des participants ?

Des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Tous les participants ne disent rien car c'est à leur avantage et en tant qu'enseignante d'éducation physique, je ne dis rien non plus.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ? *Ils sont nombreux et se parlent entre eux*

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaire masculin et les formateurs ?

Je ne trouve pas de difficulté malgré leur domination je fais avec.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

La hauteur du filet est en faveur des hommes car ils sont majoritaires, comme je suis de même gabarit que les autres hommes stagiaires, au début je saute pour faire le contre. Les collègues masculins ne font pas de cadeaux quand j'arrive à la première ligne pendant la pratique, ils attaquent de mon côté avec toute leur force.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

J'ai l'habitude de bavarder avec quelques-uns des formateurs pour poser des questions encore et encore. Et ils racontent un stage où personne n'a réussi à l'examen final, ils disent que les gens les prennent pour des méchants mais être arbitre demande beaucoup d'expérience dans la pratique.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Les contraintes et les limitations de tâches. Il y a des tâches imposées aux femmes qui limitent les connaissances si on ne se débrouille pas. Il y a des astuces qu'on révèle aux hommes et qu'on cache aux femmes. Les formateurs piègent les femmes en contactant les hommes de faire des fautes exprès. Ils les mettent au courant pour faire cette situation. J'ai remarqué cette complicité.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

Oui, la plupart c'est le match des équipes féminines.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

Les hommes sont désignés à arbitrer les matches importants

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquées dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Oui, c'est leur domination.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Leurs préférences, il y a trop de favoritisme entre hommes dans la désignation des arbitres. l'inégalité de traitement dans les rôles.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, pour les collègues arbitres masculins, je suis de sexe faible, j'ai pourtant une silhouette sportive mais n'est pas avec des gros muscles.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Je n'ai pas peur de certains spectateurs mécontents de mon arbitrage, il faut affronter cette réalité, ce n'est pas facile.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Les divergences il y en a sur le terrain et c'est toujours la faute de la femme.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

Le refus des anciens arbitres pour me donner une tâche importante pour que je puisse avoir une bonne expérience en arbitrage, la réticence des organisateurs dans la désignation des arbitres il y a toujours de la préférence entre hommes. Il y a une existence de façon discriminatoire.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Une relation de bonne entente.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui, je compte développer le volley- ball féminin et mon entourage est plein d'admiration pour mon projet.

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

Oui car je suis déterminée à poursuivre jusqu'à devenir arbitre international, j'aime élargir mes connaissances, mes expériences sur ce rôle et prendre le risque

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années ?

Non je viens à peine commencé.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

Comme je viens à peine de débuté dans l'arbitrage à peine 30

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation ?

Non, la somme d'argent est destiné aux arbitres titulaires et je vois que parmi les stagiaires hommes qui arbitrent dans les matchs du première division, ils racontent qu'on leur donne une part.

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

Ce que je n'aime pas c'est toute forme de pression au match.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

J'ai arbitré un match avec un score serré, au troisième set, les spectateurs sont déchainés en criant sans relâche, une fois le match terminé les joueurs s'en prennent à moi, que je n'ai pas signalé les fautes au niveau de filet et faute au joueur de la deuxième ligne qui a attaqué dépassant le filet. J'ai répondu que je n'étais pas la seule à arbitrer sur le terrain et que le par le biais de vos capitaines vous auriez dû réclamer, mais pas maintenant que le jeu est fini.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

Non

E4 - 39 ans Bac - Arbitre qui n'est plus en activité –sans activité professionnelle

Célibataire

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre volley-ball ?

Je viens d'une famille qui fait beaucoup de sport, mon père est un maître aikido, nous sommes deux filles et je suis la cadette. Ma sœur et moi au début nous faisons de l'athlétisme, et puis je pratiquais aussi du volley-ball dans le quartier pour loisir. Un arbitre dans mon quartier m'a suggéré d'entrer dans un club du volley-ball en tant que joueuse. Mon père nous suivait à toutes nos compétitions et entraînements. J'étais un garçon manqué, notre mère nous a toujours encouragées à faire du sport. Trois ans plus tard l'arbitre m'a incitée à devenir arbitre de volley-ball et à participer à la formation. J'ai accepté.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball?

Je n'ai pas pensé à être arbitre de volley-ball sans l'encouragement de notre ami arbitre qui habite dans notre quartier.

Qu'est ce qui vous a poussé à réaliser ce travail?

J'ai l'habitude au cours d'éducation physique de faire plusieurs disciplines, et j'étais allée à la formation d'arbitre de volley-ball. Je m'adapte facilement à tout ce qui concerne le sport, pour moi, peu importe et j'ai réussi l'examen. J'étais habile dans le sport et j'étais compétitive.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté à 24 ans en 1996.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai une grande sœur qui pratique l'athlétisme et qui m'a suivi au volley-ball, elle est restée joueuse.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Oui

Ya t-il des arbitres dans votre famille?

Non

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est à partir de la proposition de notre ami du quartier.

Et vos parents font-ils de sport ?

Oui, mon père pratique le aikido

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Ma mère est femme au foyer. Mon père était un enseignant d'EPS.

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou sentez-vous que vous êtes mise à l'écart?

Tout le monde se connaît dans le monde du volley-ball, en effet il y a de préférence par rapport à l'ancienneté et l'expérience de l'arbitre et il faut surtout être présente même si on n'est pas désigné pour avoir leur confiance et leur montrer qu'on est là pour servir.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui, mais je suis beaucoup impliquée dans l'arbitrage des compétitions féminines au niveau communal et régional.

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match?

Oui, lors d'une compétition masculine en quart de finale, le premier arbitre a oublié de siffler une faute et c'est la catastrophe, il attendait l'entraide entre arbitres, personne n'a pu sauver la face.

Comment réagissez-vous à une remarque de votre performance jugée insuffisante ?

Ce jour là, les joueurs ont demandé le changement d'arbitre et j'étais remplacée. C'est lui qui a fait la faute et c'est moi qui est remplacée.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match?

Depuis cet incident, j'ai arrêté car tellement j'étais humiliée, effectivement les paroles sont blessantes. Je voulais encore développer mon expérience et aller plus loin mais j'ai arrêté d'arbitrer les matches au niveau des ligues mais je continue à évoluer dans mon quartier et encadrer les jeunes filles.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Les remarques sexistes, on ne fait plus attention car ça arrive souvent.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Il y a des moments où les spectateurs semblent calmes et à d'autres circonstances ils sont agités.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match ou vous étiez arbitre ?

Comme j'ai dit plus haut, on ne fait plus attention

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

Oui, quand il y a des contestations de décision ça retombe sur moi.

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Il y a certains comportements dominateurs chez eux, mais j'ai l'habitude d'être avec les hommes dans le monde du sport.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

Quand le score est serré, les influences viennent de partout, la tension monte, il y a des comportements agressifs de part et d'autre. Toutes ces tensions font surgir les difficultés de concentration. Mais quand le score présente beaucoup d'écart et que la victoire est à la portée d'une équipe les comportements agressifs diminuent.

Le rôle de joueuse facilite-t-il votre vigilance d'arbitrer ?

En étant joueuse de volley-ball, j'arbitrai souvent nos matches d'entraînement quand nous passons à tour de rôle pour développer notre performance de jeu, et en étant arbitre le fait d'être joueuse a beaucoup facilité ma vigilance.

Vous a-t-on déjà critiqué sur la manière dont vous habiller et de vous comporter ?

On m'a toujours considéré comme un garçon manqué, je suis à l'aise avec un pantalon, ou jogging et même en short.

Vous arrive-t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui

Comment la société vous regarde-t-elle ?

La société me trouve comme une femme qui s'impose et une femme battante avec sa fragilité en tant que femme.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine d'arbitrage ?

Oui, j'ai beaucoup d'amis parmi les joueuses et arbitres.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Dans la partie théorie en salle, quand je lève la main c'est au garçon que le formateur choisit d'entendre en premier et s'il y a plusieurs garçons, ils vont passer avant.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi ?

J'ai abandonné ce rôle au niveau de la ligue mais je continue à arbitrer les matches amicaux de notre quartier.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?

A part l'incident qui s'est passé pendant le match des équipes masculines, je n'ai pas rencontré des obstacles qui sont difficiles à vaincre.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Non, personne.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Je continue en partageant ma connaissance aux équipes féminines de mon quartier et être utile pour arbitrer des rencontres sportives amicales.

4. L'environnement sportif des hommes

Est-ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball ?

Oui, il y a une différence de traitement entre les femmes et les hommes, on donne beaucoup plus d'importance aux hommes.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

Oui, par exemple on me reproche de ne pas courir assez vite afin de voir les fautes.

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball ?

Oui, les matches qui commencent tard surtout.

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Il y a des attitudes qui montrent une certaine forme de convivialité, mais dès fois on est victime aussi de leur attitude hostile qui sous-estime la femme arbitre.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte ? Lesquelles ?

Leur comportement sur le terrain dans le rôle d'arbitre, ils montrent qu'ils sont maître des lieux et autoritaires dans le déroulement du match, en faisant la sourde oreille dans les demandes de changement de joueurs, par exemple en réduisant le temps mort, en donnant les avertissements avec les cartons dans des fautes minimales, dans leurs façon agressive de siffler.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes ?

Oui, c'est dans la répartition des tâches, on attribue aux hommes les rôles importants.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

J'ai eu l'avantage d'avoir un ami arbitre dans mon quartier qui reçoit des nouvelles venant de la ligue et de la commission des arbitres, apparemment je n'ai pas vu ni d'affichage, ni de communication à la radio.

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants était des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

J'essaie de tenir tête car ce n'est pas facile de s'introduire dans leur plate bande.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Les conversations entre stagiaires tournent autour de l'arbitrage, l'arbitrage nécessite beaucoup de temps, beaucoup de sacrifice, vous les femmes vous avez pris une direction qui n'est pas la vôtre, la famille a besoin de vous à la maison, comment vous allez résoudre en cas de conflit, il faut un homme pour l'arbitrage. Des conversations de ce genre il y en a sans cesse, ils disent ça d'une façon enjouée pas très méchante mais c'est toujours une flèche.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculin et les formateurs ?

C'est la même chose, une femme pour eux doit rester à la maison et s'occuper des enfants.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique ? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

Comme il n'y avait pas assez de participantes, la partie était mixte, et le tour de rôle à chaque poste était une obligation et tout le monde doit passer au rôle du premier arbitre, deuxième, les tables, et les juges de ligne. On critiquait même la façon de siffler : le formateur a dit que

même sans regarder le match, de loin il peut connaître que c'est une femme qui siffle par rapport à son coup de sifflet.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

Les formateurs, ils parlent entre eux d'abord à moins qu'il y a des stagiaires qui voulaient encore poser des questions car ils disent que même en sortant ils peuvent toujours répondre à n'importe quelle question.

Quels sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Je me sens intimidée au début avec toutes les conversations concernant la femme, mais mon ami arbitre du quartier m'a encouragée pour que je ne baisse pas les bras avec leur intimidation et faire sérieusement la formation pour réussir à l'examen final.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

J'ai déjà pratiqué tous les rôles mais le plus souvent c'est d'arbitrer la compétition des filles.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

L'arbitrage des matches importants revient à l'arbitre homme, surtout à partir de la demi-finale et ainsi que les compétitions nationales.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquées dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Les occasions ne manquent pas pour rabaisser les femmes mais on fait avec et on essaie de tenir tête, pour mon cas, je n'ai plus arbitré les matchs de ligue.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

C'est souvent une violence verbale.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

La morphologie joue beaucoup pour les femmes, on est censé être solide avec une bonne condition physique mais pas une femme fragile comme ils disent tout le temps.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Il n'y a pas trop de solidarité vis-à-vis de la femme, ils sont pressés de mettre hors circuit à la moindre des choses.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Ce qui s'était passé n'était pas une divergence mais un laisser-aller de la part du premier arbitre quand le match était dans sa phase d'attaque défense il ne voulait pas perturber l'ambiance, le libéro a fait une attaque qui doit être sifflée et il l'a négligée.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

Les hommes arbitres s'imposent dans le rôle et commandent même les organisateurs en se montrant maîtres des lieux.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

C'est la diplomatie habituelle, tantôt ils sont tendres et amicaux et tantôt ils te rejettent carrément quand il s'agit des répartitions des tâches.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

J'ai choisi de me libérer et de me consacrer aux jeunes de mon quartier.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années?

Ça fait déjà 10 ans que j'ai abandonné.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

Quand j'étais en activité j'arbitrai quatre matches par semaine

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

Non, car ça dépend des phases de compétitions.

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

Le bon côté c'est qu'on se fait des amis, mais on se fait aussi des ennemis.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Lors du demande de changement d'arbitre et c'est moi qu'on a fait sortir.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

La fédération et la ligue ont besoin de notre service quand il n'y a pas assez d'arbitres, autrement c'est la priorité aux hommes.

E5 - 43 ans Bac + 3 Animatrice sportive

Mariée mère de deux filles et un garçon

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Ma mère a pratiqué le volley-ball et tous les samedis elle avait l'habitude de nous emmener voir les matchs de volley-ball. Elle m'a donné la passion du volley-ball ; en 1975 je faisais partie du club AST et en 1985, j'étais dans l'équipe nationale qui participait aux 2èmes jeux des îles de l'Océan Indien à l'île Maurice. En 1989, je participai au 4ème Championnat d'Afrique des Nations, dans la catégorie senior dame, à l'île Maurice, dans l'équipe nationale. En 1990, je participai aux 3èmes Jeux des îles de l'Océan Indien à Tananarive (Madagascar) toujours dans l'équipe nationale et aux 5èmes Jeux Africains en Egypte. En 1995, j'étais décidée d'aller en formation d'arbitre donnée par les CCA.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball ?

C'est pour continuer à évoluer dans le monde du volley-ball.

Qu'est-ce qui vous a poussée à réaliser ce travail ?

C'est la passion du volley-ball et j'ai envie de continuer à servir la discipline.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté dans la fonction d'arbitre à 26 ans.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai un grand frère et une petite sœur. Nous sommes tous des sportifs. Mon frère est un footballeur et ma sœur fait du volley-ball aussi.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Oui : ma mère est une ancienne joueuse de volley-ball et mon père jouait au football en son temps.

Ya t-il des arbitres dans votre famille ?

Non, sauf moi.

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est ma volonté personnelle.

Et vos parents font-ils du sport ?

Oui, ils font du sport juste pour garder la forme mais moins durement.

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Ma mère est une institutrice et mon père est un instituteur. Ils sont tous deux en retraite.

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou vous sentez-vous mise à l'écart ?

J'ai accédé facilement à mes responsabilités d'arbitre au niveau de la ligue ; ma compétence est liée à mon niveau de pratique sportive dans cette discipline. Mais c'est avec les entraîneurs que j'ai eu des problèmes car après chaque match que j'ai arbitré, les entraîneurs des équipes perdantes me créent des histoires par rapport à mes décisions. Ils m'attendent à la sortie du match pour râler carrément que c'est à cause de moi que leur équipe a perdu le match. Je leur explique que le ballon était sorti hors du terrain mais qu'une des joueuses l'avait touché auparavant en faisant la défense. J'ai résisté à ces attitudes et comportements pendant quatre ans. C'est devenu une persécution ! A la fin, j'ai décidé d'aller faire une formation d'entraîneur et je suis devenue par la suite entraîneuse des équipes féminines U17.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

J'étais arbitre stagiaire pendant une année, et j'ai fait tout ce qu'on me demandait de faire comme tâche mais le plus souvent je m'occupais des tables ou du rôle de juge de ligne. C'est après deux ans que j'ai pu obtenir le rôle du 2ème arbitre et quand il y avait la pénurie d'arbitre j'arbitrais aussi les équipes masculines.

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match ?

Très souvent j'étais juge de ligne et bien placée au bon endroit pour surveiller les lignes et voir où le ballon va atterrir. La vue de tout un chacun n'est pas la même et c'est toujours de ce côté là que les joueurs contestent ma décision.

Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ?

Je ne me laisse pas faire mais j'étais fâchée car je ne me suis pas préparée mentalement à subir des injustices.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match ?

Oui : le capitaine d'équipe qui représente l'équipe a le droit d'expliquer leur contrariété ; ça n'empêche pas les autres joueurs de manifester leur colère sur place.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Oui : quoi qu'on fasse bien ou mal, les méchantes phrases et les insultes sortent de certains spectateurs quand ils manifestent leurs sentiments, telles arbitre « mitongilana » arbitre partial, arbitre « mangalatra » arbitre voleur.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

La réaction des spectateurs avant le match concerne leur emplacement pour mieux voir le match et des fois ils arrivent par groupe de supporters. Quand c'est un match important, c'est-à-dire à partir de la demi finale et la finale, les supporters emmènent des tambours, des petits mouchoirs, et même des sifflets, pour acclamer, applaudir ou manifester leur déception.

Durant le match, on entend des cris d'encouragement de la part de certains supporters et venant d'autres des cris qui anticipent les réactions des joueurs et de la trajectoire du ballon. Exemple : un joueur envoie son service et des voix s'élèvent disant oh oh service « tsy tody » oh oh service raté. Certains spectateurs se prennent à jouer le rôle d'arbitre et n'arrêtent pas de dire que c'est un ballon touché, ou de dire même changement de joueurs. Après le match, c'est un peu le règlement de compte, certains félicitent leur l'équipe gagnante, d'autres commentent leur défaite, d'autres s'en prennent à l'arbitre, d'autres jettent leur bouteille plastique sur le terrain pour montrer leur contentement ou leur mécontentement.

.Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match où vous étiez arbitre ?

Les cris d'influence surtout et si on ne suit pas leur désir alors on se fait traiter d'arbitre « mangalatra » arbitre voleur.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes arbitres ?

Non pas du tout : pendant le match, le premier arbitre regarde vers le deuxième arbitre après chaque échange avant de siffler car c'est lui qui prend la décision finale après avoir vu les signaux des autres membres. La question de savoir si le ballon sorti du jeu a été touché précédemment par l'équipe qui reçoit le service est de la responsabilité du premier arbitre et des juges de lignes, mais c'est toujours le premier arbitre qui prend la décision finale et même si les contrariétés des joueurs et spectateurs se font entendre, le premier arbitre n'a jamais demandé au joueur si le ballon l'a touché ou non en solidarité et respect de ma décision en tant que juge de ligne.

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Le comportement de domination s'exprime surtout dans les répartitions des tâches car même lorsque je souhaitais être premier arbitre, on ne me donnait que le rôle de juge de ligne et des fois table ; c'est seulement lors de ma deuxième année d'arbitrage que j'ai pu obtenir le rôle du deuxième arbitre.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde de l'arbitrage ?

Ce sont surtout les entraîneurs des équipes perdantes qui me créent des difficultés avec leur harcèlement verbal à chaque fin de match, comme quoi je n'ai pas fait attention à la ligne que je surveille, que c'est un ballon sur ligne qui aurait pu entraîner un point en leur faveur, et tantôt c'est un ballon hors ligne ou un ballon touché ou pas touché avant de sortir du terrain, ce genre de chose c'est vraiment agaçant de l'entendre à chaque fin de match.

Le rôle de joueuse facilite-t-il votre vigilance d'arbitre ?

Oui : le rôle de joueuse a beaucoup facilité ma vigilance dans l'arbitrage.

Vous a-t-on déjà critiquée sur la manière dont vous vous habillez et vous comportez ?

J'ai le profil d'un homme avec mes cheveux en coupe garçon et ma façon de m'habiller. On me voit comme ça.

Vous arrive-t-il d'être traitée de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui, et je suis toujours considérée comme un garçon manqué, comme quelqu'un qui peut faire front et ne se laisse pas faire quand il s'agit d'être influencé sur les décisions d'arbitrage.

Comment la société vous regarde-t-elle ?

La société me considère comme une femme qui a réussi dans le sport.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine de l'arbitrage ?

J'ai beaucoup d'amis dans le monde du volley mais je me suis fait aussi des ennemis du côté des entraîneurs qui auparavant étaient des amis et qui se voient être gênés de continuer une bonne relation d'amitié à cause des matchs.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Je n'ai pas subi de discrimination car les hommes me considèrent comme leur égale voire même meilleure qu'eux car j'étais dans une équipe nationale. Nous étions huit femmes à la formation et il y en a trois seulement qui ont réussi ; les autres femmes ont subi une forme de discrimination à travers la critique de leur niveau de pratique qui n'était pas satisfaisant aux yeux des formateurs. Elles étaient tout le temps grondées et menacées de ne pas passer l'examen pour l'année mais de devoir attendre encore plusieurs années d'expérience pour se présenter. On leur disait qu'elles avaient fait fausse route et que l'arbitrage n'était pas une chose facile.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi ?

Après quatre ans d'arbitrage, j'ai abandonné : je ne supportais plus d'être abordée par les entraîneurs à chaque fin de match pour me critiquer et râler contre mes bonnes décisions, mais comme je suis passionnée de volley-ball, je suis devenue entraîneuse et j'entraîne une équipe U 17.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?

Les obstacles viennent des entraîneurs qui ne supportent pas la défaite de leur équipe.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Ma famille est toujours là pour me soutenir et m'aider à surmonter les difficultés pendant quatre ans. Après, lorsque je n'en pouvais plus, ma famille a apprécié ma décision d'être entraîneur.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Je suis devenue entraîneur mais j'améliore toujours mon niveau d'arbitrage pour mieux entraîner mes joueurs dans leur pratique. Je n'arrête pas à suivre les évolutions de l'arbitrage au niveau international. Personnellement, je m'entraîne chaque matin en faisant du jogging pour ma mise en forme.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball ?

Dans les répartitions des tâches les hommes obtiennent toujours le rôle principal c'est-à-dire le rôle du premier arbitre car c'est le premier arbitre qui prend la décision finale.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

Oui je suis critiquée par rapport aux hommes car la plupart des divergences de fautes se réalisent autour du ballon qui tombe hors du terrain ou sur la ligne ou dans le terrain. Il me disent « tsy rariny » ce n'est pas juste, arbitre « jamba » arbitre aveugle, changer la juge de ligne.

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball ?

Non, peu importe les horaires, je ne trouve pas d'inconvénients

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les hommes me traitent de garçon manqué, mon entourage aussi d'ailleurs, mais dans le milieu masculin, certains le disent avec simplicité en faisant référence à ma force en me témoignant du respect, d'autres disent avec ironie en perdant leur galanterie masculine en disant papa est là, bulldozer arrive.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Oui par des phrases ironiques en disant que vous n'êtes jamais fatiguées, vos proches ne vous manquent pas, vous êtes tout le temps au terrain avec les hommes.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes?

Comme j'ai dit tout à l'heure, dans les répartitions des tâches les hommes obtiennent toujours le rôle principal c'est-à-dire le rôle du premier arbitre car c'est le premier arbitre qui prend la décision finale.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Oui je suis critiquée par rapport aux hommes car la plupart des divergences de fautes se réalisent autour du ballon qui tombe hors du terrain ou sur la ligne ou dans le terrain. Il me disent « tsy rariny » ce n'est pas juste, arbitre « jamba » arbitre aveugle, changer la juge de ligne.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

J'étais joueuse dans l'équipe nationale et les informations se passent de bouche à l'oreille pendant les entraînements qu'une formation d'arbitre sera donnée bientôt dans le local de la sainte famille de telle à telle date.

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants était des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Nous étions huit femmes et dix neuf garçons qui sont dans le stage de formation d'arbitre. Les activités ne favorisent pas l'interaction car il y a trop d'hétérogénéité de profils de participants, d'autres sont déjà de haut niveau et certains sont du niveau débutant

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Oui, je comprends vite les explications compte tenu de ma pratique, mais pour les autres femmes, les formateurs n'ont pas la patience pourtant elles sont des joueuses volley-ball dont la pratique n'est pas encore très avancée. Quand la femme joue le rôle du deuxième arbitre, le premier arbitre par la demande des formateurs renverse toujours leurs décisions, si une d'elles siffle par exemple une faute de position à l'équipe en réception de service, le premier n'accepte pas la décision du deuxième arbitre et ordonne que l'échange soit repris.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

L'atmosphère témoigne une préférence selon le sexe et une préférence selon la compétence. Il y a une sorte d'entraide entre les femmes mais entre homme femme stagiaire il n'y a rien, chacun se débrouille dans sa compréhension et dans sa pratique.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

Je n'ai plus fait attention à la hauteur du filet ce jour là, mais on nous a divisés pour avoir une équipe mixte.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

A la sortie de la formation les stagiaires se divisent en deux, il y a ceux qui sont pressés et rentrent vite chez eux et il y a ceux qui sont curieux qui posent encore des questions aux formateurs. Envers les collègues femmes les formateurs confirment les erreurs d'arbitrage commises durant la pratique et elles ne sont pas acceptées d'avance.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

A la formation théorique, une fois les règles et geste d'arbitre expliqués les formateurs ne donnent plus de conseil supplémentaire en disant regardez les notes que vous avez prises dans vos cahiers. Les formateurs sont très exigeant dès qu'il trouve une faille du côté des femmes comme par exemple une petite hésitation alors c'est déjà une mauvaise appréciation de la personne, il y a des hommes qui sont moins compétents mais leur comportement vis-à-vis d'eux ne sont pas les mêmes.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

J'ai déjà arbitré en tant que premier arbitre pendant la formation mais pas dans un match officiel mais comme juge de ligne et table de marquage de feuille de match, alors là c'est très souvent.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que

vos collègues masculins ?

J'ai réalisé des arbitrages moins que mes collègues car c'est la CCA qui décide de la désignation des arbitres et la plupart du temps ils désignent les hommes ou leur propre personne car ils sont arbitres eux aussi.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Un jour j'ai arbitré un match en jouant le rôle du deuxième arbitre, le match était très serré dans le score et j'ai remarqué un comportement anti sportif vis-à-vis d'un joueur que j'ai signalé au premier arbitre. En effet ce joueur n'arrête pas de dire « ho azoko ialahy » je vais vous avoir à un joueur de l'équipe adverse en lui faisant signe de boxe. Alors j'étais qualifiée

de macrotage et que le jeu n'était pas du tout perturbé. La colère se déchaînait de partout et on était obligée d'arrêter le match. L'équipe qui mène à 2 set 1 était très furieuse et leur entraîneur m'en veut. C'était un mauvais souvenir pour moi.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Dans le monde de volley-ball, j'ai remarqué que la femme est sous-estimée et n'est pas sollicitée à l'arbitrage. Celles qui sont parvenues à le devenir sont vite démotivées par le manque de considération.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui les hommes acceptent surtout celles qui ont l'allure sportive, les garçons manqués, mais pas celles qui sont trop mince ni trop grosse et puis celles qu'ils connaissent mieux en faisant partie des anciennes joueuses qui triomphaient mais pas celle qui appartenaient à une équipe qu'ils appellent faible.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Entre arbitre on s'entraide sur le terrain, mais c'est surtout les entraîneurs qui sont embêtant.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au Cours d'un match ?

Non, le premier arbitre s'assure toujours de vérifier les fautes signalées par le deuxième arbitre ou les juges de ligne avant de siffler.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Il n'y a pas grand-chose à dire sinon parler des tâches à faire pendant le match et respecter le rôle de chacun, et d'être clairs et précis dans l'utilisation des gestes officiels de la main et du sifflet.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui, surtout depuis que je m'occupe de l'entraînement.

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

Non comme j'ai arrêté d'arbitrer et que je suis devenue entraîneur, mon but c'est que mes joueuses atteignent un niveau supérieur et puissent défendre dans notre pays dans les grandes compétitions.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années?

Non, je n'ai plus arbitré les matchs officiel depuis 1999, je me suis limitée à 'arbitrer les matchs d'entraînement.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

J'arbitrais dans les 96 matchs par an.

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

Oui, je reçois 25 mille franc malgache par match, en ariary ça me fait 5 mille ariary l'équivalent de 2euro cinquante.

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

Je suis passionnée du volley-ball et tout ce lui concerne me tient à cœur, et ce que j'aime le plus quand j'arbitre c'est l'entraide entre les arbitres, ce que je n'aime pas c'est le caractère de certains entraîneurs qui ne supportent pas la défaite de leurs joueurs et mettent sur le dos d'une femme arbitre la responsabilité de leur défaite.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Presque dans tous les matchs que j'ai arbitrés, les entraîneurs me provoquent en me critiquant sur la surveillance de la ligne du fond. C'est toujours le même scénario du ballon hors du terrain et que le joueur a touché mais d'après lui le joueur n'a pas touché le ballon.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

Au niveau de la fédération je suis bien vue en tant que joueuse quand j'ai participé aux jeux des îles en 1985 mon équipe est médaillée d'or. Quand il s'agit de la désignation pour arbitrer un match c'est au niveau de la CCA et de la ligue qui décide, le rôle que je souhaitais réalisé ne m'est pas attribué.

E6 - 53 ans Bac + professeure certifiée d'éducation physique et sportive

Mariée mère de deux enfants une fille un garçon

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Je suis professeure certifiée d'éducation physique et sportive. A l'école de formation nous avons pratiqué de divers sports collectifs comme volley-ball, football rugby, basket-ball et en troisième année on devrait faire un choix sur un sport collectif et un sport individuel pour approfondir deux disciplines. J'ai choisi le volley-ball comme sport collectif.

Au cours de ma carrière professionnelle, j'étais sollicitée à tenir le sport étude de volley-ball du lycée technique commercial où je travaille. En voulant s'appliquer davantage et développer une volonté de réussite individuelle et pour les joueurs, je décidais de suivre toutes les formations sur le volley-ball que la fédération propose, j'ai fait la formation d'entraîneur et ainsi d'arbitre de volley-ball.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du volley-ball ?

La responsabilité pour encadrer les joueurs de sport étude de notre lycée est à l'origine de ce choix d'être arbitre.

Qu'est-ce qui vous a poussée à réaliser ce travail ?

L'organisation sportive du lycée technique commercial m'a poussé à réaliser ce travail.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté dans la fonction d'arbitre à 35 ans.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai un grand frère et deux petites sœurs. Nous sommes tous des sportifs. Mon frère joue au football et une de mes sœurs joue au volley-ball et l'autre au basket.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Oui : Mon père jouait dans une équipe de football de son vivant.

Ya t-il des arbitres dans votre famille ?

Non, je suis la seule.

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est le lycée technique commercial qui m'a influencée à partir de son organisation sportive de sport étude.

Et vos parents font-ils du sport ?

Oui, ils ont fait du sport de leur vivant, ils sont tous les deux décédés.

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Mon père était dans l'administration et ma mère était couturière.

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou vous sentez-vous mise à l'écart ?

J'étais bien reçu dans mes responsabilités d'arbitre car après la formation j'étais en stage d'une année et j'arbitrai les week end dans le rôle du marqueur qui s'occupe des feuilles de match .

Après avoir passé mon stage je désirai prendre le rôle du premier arbitre ou du deuxième arbitre dans le match mais les organisateurs ont refusé et m'ont dit que faire le marqueur est

rassurant pour une femme, il ne faut pas chercher des complications avec ses joueurs avides de victoire.

Par la suite notre lycée a transformé le sport étude en club ou les joueurs et joueuses sont licenciés et peuvent prendre part aux compétitions organisées par les ligues.

C'est là que je commençais à être mis à l'écart car je jouais le rôle d'entraîneur de mes joueurs du lycée technique commercial et j'étais mal vue à arbitrer un match de volley-ball par soucis d'être partial. Même pour s'occuper de table on m'a refusée.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui pendant une année de stage, je prenais part à l'arbitrage en jouant le rôle de table marqueur de feuille de match.

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match ?

Non, la feuille de match n'est pas facile à tenir mais comme on donne le score tous les 5mn à la demande de leur entraîneur alors l'erreur est évitée.

Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ?

La situation ne s'est pas présentée.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des volleyeurs lors d'un match ?

Non, les mouvements d'humeur des volleyeurs vont directement aux arbitres sur le terrain et ne concernent pas le marqueur.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

La situation ne s'est pas présentée.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Avant le match les spectateurs donnent déjà du courage à leur équipe.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match où vous étiez arbitre ?

A mon endroit la situation ne s'est pas présentée.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes arbitres ?

Non

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Au début je croyais qu'en étant stagiaire on reste à des tâches subalternes, j'étais surprise qu'après le stage c'est toujours le même rôle qu'on me donne.

Et puis du point de vue professionnel on me refuse d'arbitrer tant que je reste entraîneur d'équipes du lycée où je travaille.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde de l'arbitrage ?

Dans le monde d'arbitrage il y a le monopole des tâches par les hommes. Si on veut avoir des expériences c'est difficile d'en trouver là.

Le rôle de joueuse facilite-t-il votre vigilance d'arbitre ?

Oui : je suis optionnaire du volley-ball à l'école de formation et ça me facilite la vigilance. Le comble c'est que le rôle est limité.

Vous a-t-on déjà critiquée sur la manière dont vous vous habillez et vous comportez ?

Non, je n'ai jamais entendu une critique sur la manière dont je m'habille.

Vous arrive-t-il d'être traitée de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

A l'école de formation les autres étudiants des autres filières nous appellent tous « bokinozatra » les musclés, pour les hommes et les femmes sans distinctions de sexe.

Comment la société vous regarde-t-elle ?

La société me considère comme une femme dans le sport.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le volley-ball et dans le domaine de l'arbitrage ?

Oui, j'ai beaucoup d'amis dans le monde du volley, mes amis le plus proche sont mes collègues de travail car chacun a son équipe de sport étude à encadrer comme le football, le handball, le basket-ball etc.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Dans la formation d'arbitre j'étais bien accueilli, les formateurs disaient que c'est le profil d'une femme sortante d'une grande école qui mérite de s'aligner à l'arbitrage avec les hommes, c'est rassurant car elles ont été formées pour le développement du sport.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi ?

J'ai pratiqué l'arbitrage pendant deux ans et les circonstances professionnelles ne m'ont plus laissé la possibilité d'arbitrer. Le sport étude a accédé au club et en étant entraîneur, j'étais mise à l'écart par les responsables de l'organisation des compétitions sportives.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?

C'est la monotonie d'être toujours dans le rôle de table marqueur qui s'occupait des feuilles de match et qu'on est contraint de rester à cette tâche même après le stage.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Mes collègues professeurs certifiés d'éducation physique et sportive me remontent le moral, en disant que ce n'est pas grave, maintenant que tu as ton propre club tu peux jouer le rôle d'arbitre et d'entraîneur à la fois durant leur entraînement et puis c'est ton travail de donner un bon résultat ici au lycée.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Mes capacités dans le rôle d'arbitre, je les améliore en suivant les conseils de mes collègues et en regardant des matchs de volley-ball à la télévision et de discuter sur l'évolution des règlements au fil du temps.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball?

Les organisateurs qui sont des hommes défendent bien leur monde en donnant le même rôle à la femme et les principaux rôles à l'homme.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Je n'ai pas vécu cette situation en étant tout le temps à la table.

Trouvez-vous des inconvénients sur les horaires des matches de volley-ball?

Oui, je trouve que le match qui commence à 13heures et qui se déroulent au terrain extérieur est désagréable pour les joueurs et pour les arbitres. Le soleil est accablant et les poussières s'en vont dans les yeux.

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Je me familiarise vite dans le monde d'homme, vu que j'ai passé cinq bonnes années à l'école de formation de l'éducation physique et sportive dans le monde d'hommes.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Oui : c'est l'inégalité en terme de la répartition des tâches. J'étais restée dans table chargée de feuille de match pendant deux ans. Ensuite j'étais exclue de ma fonction d'arbitre pour cause d'encadrement d'un club.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes?

Oui : ils essaient de rester galant malgré tout mais c'est choquant leur mentalité.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes?

Les critiques ne vont pas directement mais sous forme de plaisanterie comme, c'est l'heure de préparer le repas, vas y rentrer chez vous je vais prendre la relève du second match.

6. La formation d'arbitre de volley-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Quand j'étais allée à la formation d'arbitre, j'ai demandé auprès d'un collègue masculin qui est déjà arbitre sur la date des prochaines formations d'arbitre.

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants était des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

La partie théorique s'est bien passée avec des exemples de situation de jeu. Des explications du commencement du match les rôles de chaque arbitre étaient bien développés tels : Le premier arbitre qui doit siffler pour que les joueurs se rendent directement sur le terrain, le rôle du deuxième arbitre ainsi que le marqueur qui vérifie si les joueurs sont à leur position correcte avec la fiche de l'ordre de rotation. Après avoir vérifié les positions des joueurs, le deuxième arbitre donne le ballon au serveur. Après ceci, le deuxième arbitre indique au premier arbitre que tout est en ordre en levant ses deux mains dans les airs et le premier arbitre siffle pour signaler le premier service du match.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Non, nous n'avons pas fait beaucoup de pratique, une fois seulement pendant la formation car les participants avaient le profil d'un grand joueur et les formateurs nous ont fait des exercices écrits pour tester la rapidité de nos décisions. Il pose une question et à son signal on écrit, après chaque question à répondre comme si c'est à la vitesse des ballons, écrire en vitesse et au signal lever la main, nous nous sommes entraînés de cette façon jusqu'à l'arrivée de l'examen.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

Je suis une femme très sociale, les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs sont très direct avec moi en disant que cette fonction est pour un homme pourquoi je viens à la

formation dans quel but exactement car l'application sur le terrain et le comportement des joueurs et spectateurs ne seront pas facile à gérer pour une femme.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique? La hauteur du filet est en faveur de qui dans la pratique mixte?

Dans la partie pratique, j'ai joué le rôle du premier arbitre, du deuxième et de table, je n'ai pas eu l'occasion de jouer le rôle de joueuse avec eux car ils m'ont écarté gentiment en disant que ça va créer un déséquilibre dans l'équipe si je joue.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

Les formateurs bavardent avec tout le monde, leur conversation n'est pas trop rassurant pour tous, car ils parlent des anecdotes où un arbitre s'est fait gifler par les joueurs, un autre qui s'est fait insulté parce qu'il a fait une erreur de décision. Les formateurs nous disent que si on n'hésite vaut mieux s'abstenir, mais malgré ça ils trouvent que chacun de nous a sa bonne base et son expérience.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Les tests théoriques que les formateurs donnent, ce sont des longues questions qu'on doit répondre dans un temps très réduit, ce sont eux qui connaissent quelles notes ils vont donner. La formation d'avant était une formation où toutes les femmes sont éliminées. C'est par rapport ces tests théoriques car la pratique est assistée par tout le monde et on peut apprécier sois même qu'on a bien arbitré.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

Pendant les matchs officiels j'ai joué le rôle de table de marque de feuille de match.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants? Plus ou moins que vos collègues masculins ?

Non, je n'ai pas réalisé des arbitrages importants car le grand rôle est donné à l'homme arbitre.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

J'étais choquée par rapport à la limitation de mes tâches, mais à part a j'ai l'habitude des mentalités des hommes quand j'étais à l'école de formation. Ils ont l'habitude de sous estimer la compétence de la femme.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

C'est le complexe de supériorité des hommes, ils ont l'habitude de montrer qu'ils sont les maîtres des lieux en donnant des ordres sur la bonne tenue des feuilles de match. C'est toujours cet esprit qui rabaisse la femme est omniprésent.

Selon vous la morphologie de la femme joue t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, ça compte beaucoup, une femme arbitre trop mince est sifflée par les spectateurs et deviennent le ragot des joueurs, une grosse se fait traiter de poule pondeuse.

Comment vous vivez le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes?

Les hommes sont prioritaires dans ce rôle.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au

Cours d'un match ?

Non, en ce qui me concerne je coche les cases des points sur la feuille de match, je mentionne les temps morts, j'écris les changements de joueurs, c'est pour dire que pendant le match le marqueur est à l'abri des divergences sur une faute avec l'arbitre homme.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

J'entretiens une relation d'amitié dans la tolérance de leur esprit de domination.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui, dans notre cité, les parents des enfants m'ont suggéré d'organiser un petit match entre enfants du cité et de les encadrer dans leur entraînement, j'ai accepté comme c'est notre cité il y a un terrain vague pour le faire. Je ressens de l'admiration, tous les parents sont contents.

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage?

J'ai déjà ma profession et une responsabilité dans le domaine de sport.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années?

Non, ça fait presque quatorze ans que j'ai arrêté.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

Quand j'arbitrai c'est quatre matchs par semaine durant la saison sportive, ca me fait dans les 90 matchs l'année.

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation?

Oui, à ma deuxième année seulement, car pendant la période de stage, on ne reçoit rien, on le fait bénévolement.

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Ce que vous n'aimez pas ?

Ce que j'aime c'est l'ambiance du jeu, mon rôle comme j'ai dit c'est de marquer les points sur la feuille de match. Ce que je n'aime pas quand c'est double faute car j'ai déjà coché le point dans la feuille de match alors que le ballon est à rejoué, à ce moment là je dois prendre ma concentration et bien repéré le point marqué pour le prochain car la feuille de match ne doit pas contenir des ratures.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Les matchs que j'ai arbitrés en tenant le rôle de marqueur se terminent par l'acceptation des joueurs des résultats de match, ou par des réclamations des joueurs qui s'opposent aux résultats.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

Le responsable de ligue et les membres de la commission d'arbitre du volley-ball sont plus proche des arbitres, dès fois pendant les matchs éliminatoires on ne voit pas un membre de bureau de la fédération, c'est à partir des finales qu'ils ont présents.

E7 - 37 ans Bac +5 entrepreneur BTP

Arbitre internationale de basket-ball

Mariée et mère d'une fille

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre Basket-ball ?

J'habitais Ambositra Fianarantsoa. C'était quand j'ai eu mon Bac que je suis venue à la capitale ici à Tananarive en l'an 2000. Au collège notre enseignant d'EPS m'a orientée au basket-ball : il oriente les élèves à faire l'athlétisme, basket ou autre selon son point de vue à propos de la compétence de l'élève. J'ai sifflé pour la première fois pendant le cours d'éducation physique et sportive, et ensuite j'ai arbitré les matchs inter scolaire. J'ai vite pris goût. J'étais joueuse du club de la CISCO circonscription scolaire d'Ambositra.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre du basket-ball ?

Romain, un arbitre national, m'a remarquée quand j'arbitrai bénévolement les matchs interscolaires avec le peu d'expérience personnelle que j'ai pu tisser en moi-même pour la passion du basket. Il m'a offert son aide pour que je puisse avoir de plus amples connaissances des règlements de basket-ball. Il m'a donné des cours de théories deux fois par semaine et les cours pratiques le samedi et dimanche en arbitrant directement des matchs au niveau de la commune. Ensuite il m'a fait des observations et remarques sur les points faibles à améliorer. L'arbitrage a été une facilité pour moi. J'étais allée à Fianarantsoa chef lieu de province pour passer l'examen d'arbitre régional de basket en 1998 et j'ai réussi mon examen. Nous étions deux filles à passer mais j'étais la seule qui a réussi l'examen. Les autres concurrents étaient éliminés à cause du test Cooper car même si on réussit à l'oral, et qu'on ne réussit pas le test Cooper, on est voué à l'échec. La période de passage des examens

d'arbitres de basket-ball le plus souvent coïncide avec la préparation du championnat national ainsi, l'examen pratique consiste à arbitrer les matchs de cette compétition.

Qu'est ce qui vous a poussée à réaliser ce travail ?

Le basket-ball est mon sport préféré et je réalise une facilité d'arbitrer, je capte vite ce qu'on m'apprend. Le président de la fédération et le secrétaire général de la fédération m'ont toujours encouragée dans mon parcours et et m'ont poussée aussi à grimper les échelons. De mon côté je fais des éternels efforts pour améliorer mes compétences dans mon rôle d'arbitre de basket-ball.

En 2004, j'ai passé l'examen de l'arbitre nationale qui suit les normes de FIBA (Fédération internationale de basket-ball).

Il y avait des tests écrits, pratiques et des tests oraux en faisant quatre tirages au sort pour les théories et en passant sur quatre membres de jury pour l'oral. La partie pratique se fait directement sur le match du championnat national.

En 2007, j'ai passé l'examen zonal, je suis passionnée dans mon rôle d'arbitre et même si le droit d'examen s'élève à 100 dollars je l'ai fait quand même. Nous avons eu une formation d'une semaine avant l'examen, j'étais la seule stagiaire femme et il y avait des stagiaires venant de Maurice et de Mayotte. Encore une fois, j'ai réussi l'examen.

J'officie les matchs d'hommes aussi et le match all star malgache des meilleures équipes du Nord de Madagascar contre le Sud de Madagascar.

En 2009, j'ai passé l'examen international et je suis la seule arbitre internationale à Madagascar.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté pour les matchs officiels à 22 ans, pour les matchs scolaires à 14 ans.

2- Famille

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai deux frères et deux sœurs ; je suis la dernière ; ils pratiquent tous des sports mais pas autant que moi.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Dans la famille tout le monde aime le sport et pratique le sport.

Ya t-il des arbitres dans votre famille ?

Je suis la seule arbitre dans la famille.

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Non, c'est l'établissement scolaire qui m'a influencée au début et ensuite, un ancien arbitre national

Et vos parents font ils du sport ?

Mon père n'est plus de ce monde ; ma mère est restée une femme d'intérieur.

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Ils occupaient une profession libérale

3- Les obstacles et difficultés

- Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou vous sentez-vous mise à l'écart ?

Ma prestation dans le rôle d'arbitre est sollicitée : je suis arbitre internationale. C'est facile pour moi d'accéder à ma responsabilité d'arbitre au niveau de la fédération et d'obtenir le rôle du premier arbitre car je suis la plus gradée et prioritaire pour arbitrer le match.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui, comme je suis arbitre internationale alors j'arbitre aussi les compétitions d'hommes. Il m'est arrivé d'arbitrer un match dont le score était très serré juste l'écart d'un point, le match était tendu, le palais de sport plein de spectateurs. Les brouhahas suivis des sifflements et des critiques envahissent le palais de sport. Des critiques sont formulées à mon égard telles : arbitre « mangalatra » arbitre voleur, arbitre « tsy mahita » arbitre aveugle. Je faisais la sourde oreille sur tout ce qui se passait du côté des spectateurs et je me concentrais uniquement sur le bon déroulement du match. J'ai fait respecter les règles en restant très vigilante dans les décisions et les fautes que je dois siffler. C'est ma responsabilité qui est le plus important

Vous arrive-t-il que les volleyeurs contestent votre décision lors d'un match ?

Oui, très souvent : cela est dû à leur incompréhension des règlements car maintes fois ils se basent sur l'ancien règlement et ne sont pas au courant du changement alors ils contestent la décision.

Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ?

Je reste sur ma décision et reste calme. J'appelle le capitaine d'équipe et lui explique le nouveau règlement en vigueur. Depuis que j'arbitre je donne toujours un petit cours d'arbitrage aux entraîneurs et joueurs des équipes jusqu'à U 22 dès qu'il y a un petit laps de temps je donne des explications pour éclairer leur incompréhension. Ma réaction aussi quand le match est chaud, même si l'organisateur s'occupe de notre sécurité, moi j'appelle aussi la sécurité pour lui dire que le match est chaud et qu'il soit prêt à assurer notre sécurité.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des basketteurs lors d'un match ?

Oui, les violences verbales surtout, telles « kapainay famaky » arbitre « mangalatra » on va vous couper à la hache arbitre voleur. Arbitre « mitongilana », « voavidy » arbitre partial vendu. Cela arrive souvent quand il y a des joueurs venant des autres régions de Madagascar pendant les compétitions inter régionales, les joueurs ignorent le règlement. Surtout ceux qui n'ont pas des entraîneurs qui ont suivi des formations d'arbitre. Parmi les joueurs de basket des 22 régions de Madagascar seuls les joueurs de la région d'Analamanga ici à Tananarive sont bien au courant des nouveaux règlements. Quand j'arbitre des grandes équipes telles NIA, les complications dues à l'incompréhension des règlements sont minimales par rapport aux autres équipes communales régionales ou nationales.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Pendant le match du championnat national du basket-ball, j'arbitrai le match et il y avait un envahissement du terrain par des spectateurs en colère qui sont venus pour râler dans le terrain je les explique que l'ordre de la fédération est d'appliquer le nouveau règlement. Il y avait un joueur qui était tombé et que j'ai fait remplacer car il n'arrivait pas à se lever et le médecin l'a transporté en dehors du terrain. Souvent les joueurs font du cinéma de tomber par terre et faire une mine de souffrance pour recevoir l'avantage alors désormais ils risquent de se faire remplacer. Ainsi, telle situation est une source de dispute relative à l'arbitrage.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Avant le match les spectateurs sont curieux de savoir qui sont les arbitres. Il y a déjà le bruit de la foule qui se faufile et se place pour une meilleure vue. Pendant le match, c'est l'excitation habituelle des spectateurs, cris, sifflements, tapage, critiques. Après le match, on retrouve les spectateurs mécontents qui lancent leur bouteille d'eau vive sur le terrain. Des fois il y a des bagarres.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match où vous étiez arbitre ?

Quand je fais sortir un joueur, l'entraîneur s'emporte en disant des mots déplacés, en disant que ce n'est pas juste de faire sortir ce joueur, arbitre « vendrana » fa ahoana fa ahoana arbitre stupide, pourquoi ? Pourquoi ?

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

J'ai des difficultés à cause de la répartition des tâches : nous avons tous notre partie de terrain à surveiller, et quand l'un des hommes ne siffle pas une faute, tout est mis sur mon dos et c'est toujours moi la fautive qui n'a pas sifflé la faute, alors je dois surveiller les fautes et les comportements des hommes pour intervenir dans leur façon d'arbitrer.

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

Oui, par exemple lors de la compétition d'all stars malgache, le ministère de sport a donné 30 millions de francs malgache pour l'équipe gagnante. J'étais à l'époque encore arbitre zonale, j'étais désignée à arbitrer. All star ce sont les meilleures équipes de basket-ball de Madagascar. Les arbitres collègues ont dit qu'ils ne veulent pas arbitrer ce match avec une

femme car le match sera tendu comme il y a une somme d'argent en jeu. J'étais démoralisée devant cette situation. Ils criaient en disant qu'ils refusent et que je ne serai pas suffisamment habile et capable d'arbitrer un match d'une telle envergure. Je me suis déjà bien préparée pourtant pour jouer mon rôle et devant cette insistance des arbitres hommes qui me rejettent et me sous estiment et n'acceptent pas d'arbitrer avec moi, j'ai perdu mon assurance, je commence à me demander si les collègues arbitres ont raison. Je me suis adressée au secrétaire général de basket-ball pour lui expliquer la situation.

Le secrétaire général m'a dit que je dois arbitrer un point c'est tout et que j'ai la compétence nécessaire, que ceux qui ne veulent pas arbitrer avec vous qu'ils partent. J'ai retrouvé mon assurance avec l'encouragement du secrétaire général, j'ai fini par accepter d'arbitrer le match et à la fin du match j'étais félicitée par les experts arbitres venant de la FIBA, qui ont dit que j'ai fait un très bon arbitrage, et mon moral a monté et depuis, c'est comme un stimulant pour moi cette victoire, j'ai pu percer le monde de l'arbitrage des grands matchs. Je me suis dit : « plus rien ne m'effraie car j'ai pu arbitrer des grandes équipes comme l'all stars malgache ». Désormais je n'aurai plus peur, ni des contestations des autres arbitres qui ne voulaient pas faire équipe avec moi, ni douter de ma valeur et de ma compétence.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

Les difficultés vécues sont la domination des hommes arbitres qui devant les joueurs critiquent les soi-disant fautes que j'ai du siffler ou que j'ai laissées passer.

Le rôle de joueuse facilite-t-il votre vigilance d'arbitre ?

Ma pratique de basket-ball en tant que joueuse m'a facilité la vigilance dans le rôle d'arbitre.

Vous a-t-on déjà critiquée sur la manière dont vous vous habillez et dont vous vous comportez ?

Non, les spectateurs sont ébahis quand je change de vêtement d'arbitre en vêtement normal après le match, j'entends souvent leur exclamation en disant que c'est bien elle l'arbitre femme de tout à l'heure là elle est bien une femme.

Vous arrive-t-il d'être traitée de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui, surtout avec ma casquette : mes cheveux courts sont cachés dedans.

Comment la société vous regarde-t-elle ?

Depuis que j'ai arbitré all star malgache, la société me réclame à chaque événement sportif où il y a du basket-ball. Dans les matchs interministériels ou les matchs inter quartier la société préfère que ce soit moi qui arbitre et ils disent aux organisateurs de leur envoyer l'arbitre femme qui est internationale, ne nous envoie pas un arbitre stagiaire, mais envoie nous la femme arbitre internationale pour notre compétition. La société est convaincue de ma compétence et m'accepte en tant que telle.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le basket-ball et dans le domaine d'arbitrage ?

Oui, j'ai beaucoup d'amis. Les anciens arbitres tels le secrétaire général de la fédération du basket-ball, les dirigeants des clubs à Tananarive.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

J'ai été formée par un ami arbitre qui a détecté mon talent d'arbitre et je n'ai pas subi de discrimination de sa part, quand j'étais bien prête pour l'examen, c'est là que je l'ai passé dans le chef lieu de province de Fianarantsoa.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

J'ai abandonné une fois à cause de ma grossesse et de mon congé de maternité et puis j'ai repris mon rôle. J'étais obligée d'abandonner pour une deuxième fois à cause d'un malentendu.

En effet les arbitres hommes avaient décidé de faire une grève. Je n'étais pas au courant, j'étais venue ce jour là pour arbitrer et eux ils m'ont barré la route et m'ont dit que le match était annulé qu'il n'y avait plus de match, que ce n'était pas la peine d'entrer au gymnase. J'ai rebroussé chemin. Le lendemain j'ai vu mon nom affiché comme arbitre suspendu de ses fonctions, j'ai reçu l'interdiction d'arbitrer pendant une année car on m'a mise dans le même sac que les grévistes. Je suis revenue arbitrer quand Ralison Alphonse celui m'a suspendu ne faisait plus partie du monde de basket-ball.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?

La pénalisation qui m'a interdit d'arbitrer, les collègues qui refusent d'arbitrer avec moi car je suis une femme, les menaces des joueurs qui ignorent les règlements. Les collègues qui me sous estiment, j'ai vécu tout ça dans mon parcours.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Oui le secrétaire général qui était un ancien arbitre m'a beaucoup aidée à surmonter mes difficultés. Il me corrige, me fait des recommandations, me guide à éviter des erreurs de décision, me reconforte quand je subis des critiques que je ne me mérite pas à cause des fautes commises par les autres que l'on met sur mon dos. Une formatrice psychologue aussi m'a beaucoup aidée en me disant qu'il me faut considérer ma tête comme un cylindre qui ne reçoit pas les cris ni les insultes des spectateurs et des entraîneurs en colère pendant le match.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Je regarde des matchs de basket-ball et la façon dont les arbitres hommes se conduisent dans leur tâche. Je regarde leur action et je pose toujours des questions pour les fautes sifflées qui me semblent une erreur de décision. J'améliore aussi ma capacité en lisant les règlements de temps en temps et je l'applique dans un match. Je regarde des vidéos où il y a un match de basket de grande envergure.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce que l'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de volley-ball ?

Les membres de la fédération me traitent différemment des hommes. Ils me considèrent à cause de mon grade et je suis prioritaire pour arbitrer les matchs de grande envergure.

Les collègues arbitres hommes de leur côté me sous estiment et sont réticents à me trouver dans le monde d'arbitrage.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

En tant qu'arbitre internationale, il m'arrive d'arbitrer avec des hommes moins gradés que moi, je suis obligée de les surveiller et d'offrir une entraide dans leur défaillance car il arrive qu'ils soient troublés dans leur décision à cause des cris des spectateurs. Je siffle les fautes de leur zone, et l'entraîneur est en colère en critiquant que ce n'est pas à moi de siffler, si l'arbitre de zone 3 n'a pas sifflé, il n'a rien vu, comment se fait-il que de votre zone vous voyiez ce qui se passe de l'autre côté, arbitre « tsy mahay » arbitre incompetent.

Trouvez-vous des inconvénients aux horaires des matches de basket-ball?

Non

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les hommes âgés me traitent avec considération pour ma compétence et mon grade, les hommes arbitres ne me facilitent pas la tâche et me sous-estiment. Depuis que j'ai arbitré all stars malgache, ils commencent à diminuer leur réticence envers moi. Je tiens à cœur mon rôle et je le vis avec fierté et courage. Je suis contente de ce que j'ai pu accomplir jusqu'ici.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte? Lesquelles?

Mes collègues n'ont pas confiance en moi. Ils me parlent méchamment sur le terrain et essaient de me dévaloriser devant les joueurs et leurs entraîneurs. Ils pensent que je ne suis pas à la hauteur, même après tant de matchs que j'ai arbitrés avec succès et sans incident grave.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes ?

Non, les organisateurs ne me traitent pas différemment des hommes, par exemple dans nos déplacements, on me traite de la même façon, je suis dans la même salle que les hommes, je reçois les mêmes traitements qu'eux.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

Oui, pour toutes les incompétences d'arbitrage des hommes quand j'arbitre avec eux, pour leurs mauvaises décisions, et bien c'est toujours moi en tant que femme qui est fautive et qui est critiquée à leur place.

6. La formation d'arbitre de basket-ball

Avant la formation

Pensez vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre volley-ball ?

Romain, l'arbitre qui m'a détectée et m'a formée, était au courant de la date et lieu d'examen à l'époque où j'ai passé l'examen, c'est lui qui m'a formée préalablement il était disponible pour ma réussite et m'a accompagnée jusqu'à Fianarantsoa, lieu où je devais passer l'examen. Je suis venue me présenter à l'examen. En principe c'est lors des championnats nationaux que se déroule l'examen d'arbitre national et à ce moment là ceux ou celles qui sont intéressés se forment personnellement en apprenant les règlements

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants à l'examen étaient des hommes.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Pour ce qui est de l'interaction entre participants, je n'en ai pas eu pendant ma formation car j'étais seule. C'est Romain qui m'a formée, il est un arbitre national, il m'a formée à raison de six heures par semaine, Nous avons eu trois séances de deux heures par semaine partagées en trois thématiques : deux séances théoriques le lundi de 17 heures à 19 heures et le mercredi de 15 heures à 17 heures où nous travaillons sur les règlements du basket-ball. Une séance athlétique, technique durant laquelle nous travaillons ma condition physique et la technique d'arbitrage et les samedis et dimanche, j'arbitre les matchs scolaires ou les matchs de la commune en appliquant ce que j'ai appris lors des séances théoriques, athlétiques et techniques d'arbitrage. Il me suivait et à la fin du match il fait les commentaires et les rectifications à faire pour améliorer l'arbitrage d'un prochain match.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Je sentis des pressions pendant ma formation avec mon formateur mais pour moi toutes pressions étaient une manière pour me faire avancer, comme par exemple il faut siffler sans hésitation de manière brève et nette pour arrêter le jeu.

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

Comme j'étais seule à être formée pour accéder à l'arbitre national en 2004 alors le rapport social avec mon formateur a été empreint de confiance et cela m'a donné une attitude positive. C'est le respect entre nous

En 2007, lors des jeux des îles des candidats venant des îles voisines étaient arrivés à Madagascar pour passer l'examen d'arbitre zonal, nous étions tous regroupés à l'Académie nationale des sports. En complément des compétences et des formations déjà reçues par chaque candidat, Chantale une psychologue venant de France nous a formés sur la psychologie des connaissances de soi et des autres.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique ?

En ce qui concerne la partie pratique de l'arbitrage : pendant un match qui oppose deux équipes nationales, on est en contact avec les réalités du terrain ; j'ai déjà construit des repères visuels stables et fiables pour identifier les infractions afin de bien juger le match.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou les femmes ?

En ce qui concerne les conversations avec mon formateur c'est la conversation à propos de devenir un arbitre international et comment gravir le plus d'échelon.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

En ce qui concerne l'examen zonal et international, la morphologie de la femme joue un rôle, une participante à l'examen est éliminée à cause de sa mauvaise constitution. Elle m'a semblée compétente, elle n'a pas réussi son examen et quand j'ai demandé les raisons de son échec, c'est parce qu'elle n'a pas une bonne forme physique. Il y a aussi le nombre de quotas fixé qui limite le nombre parce qu'il y a d'autres candidats venant des îles voisines et les experts de la FIBA prennent seulement les 5 meilleurs arbitres à prendre comme international.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

Oui j'ai déjà arbitré en tant que premier arbitre responsable.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants ? Plus ou moins que

vos collègues masculins ?

Oui, j'ai arbitré l'all stars malgache, c'est un arbitrage très important. Je réalise plus d'arbitrage que mes collègues masculins parce que je suis la plus gradée.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Par exemple : faire une dispute de décision devant les joueurs et entraîneur.

Quand j'arbitre avec les collègues masculins, je prends ma responsabilité en tant qu'arbitre international en leur donnant encore des cours d'arbitrage entre les pauses pour rectifier leurs mauvaises décisions. Quant à eux, ils cherchent la moindre occasion pour me ridiculiser ou me dénigrer devant les joueurs pour une maladresse ou bien même pour une décision que j'ai prise et alors que nos points de vue vis-à-vis de la faute ne sont pas les mêmes : souvent c'est quand je siffle une faute autour du porteur de balle. Pourtant j'explique ce qui a été sifflé par les gestes conventionnels ou même des paroles.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Entre les collègues arbitres, c'est devenu automatique pour eux de sous estimer la femme arbitre, tout en sachant pertinemment sa compétence.

Selon vous la morphologie de la femme joue-t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, pour la femme la morphologie joue un rôle. Cela pourrait être un motif d'échec à l'examen pour la femme alors que pour l'homme peu importe s'il n'a pas une bonne forme.

Après mon accouchement, j'ai travaillé ma condition physique et mon physique aussi pour éviter les critiques. Je me souviens lors d'une rencontre sportive à Ambomanarina, j'étais avec une arbitre nationale, elle a subi des critiques comme quoi, elle était grosse et les équipes de la commune ainsi que leur coach ont fait une remarque qu'il ne faut plus envoyer cette femme chez nous, sa forme ne nous convient pas.

Comment vivez vous le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes ?

Quand on est une femme, on a moins droit à l'erreur. Il existe des difficultés dans ce rôle mais je m'y suis adaptée.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décision sur une faute avec l'arbitre homme au cours d'un match ?

Souvent on met avec moi les arbitres qui débutent, les moins gradés pour arbitrer un match moins important pour que leur incompétence soit moins visible et que leur niveau puisse s'améliorer ; j'ai vécu des divergences de décision ; je reste calme devant cette situation et corrige mes collègues très discrètement de leur mauvaise décision. Je donne une critique positive de leurs performances pour qu'ils puissent avoir l'opportunité de corriger leurs défauts et de développer un meilleur jugement.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

La domination des hommes est omniprésente, comme c'est le cas lors de leur refus d'arbitrer avec moi puisque je suis une femme.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

Je reste tolérante et calme vis-à-vis de leur comportement et toujours prête à prêter main forte quand le jeu est rude. J'assume une amélioration du déroulement du match quand je remarque que mes collègues sont un peu en défaillance à cause des brouhaha.

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre?

Oui

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage ?

J'ai atteint un niveau supérieur en tant qu'arbitre international mais mon envie c'est d'être désignée par la FIBA sur les différentes compétitions internationales : Coupe et championnat d'Europe, du monde ou des jeux olympiques.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années ?

Comme je suis enceinte, il y a 5 mois que je n'ai pas arbitré, les lettres de désignation arrivent toujours mais je vais reprendre après mon accouchement.

Combien de match avez-vous arbitré dans l'année ?

J'arbitre dans les 200 matchs par an.

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation ?

Oui

Qu'est ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ? Qu'est-ce que vous n'aimez pas ?

J'aime bien me servir de mon habileté et j'aime montrer que je contrôle la situation, j'assure une bonne communication entre les arbitres présents avec moi dans un match. Ce que je n'aime pas, c'est se disputer et se donner tort les uns les autres devant les joueurs et leurs entraîneurs sur une faute de décision car on devrait toujours avoir un esprit sportif de respect mutuel et de fair play.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Oui, à l'occasion de la finale du championnat de Madagascar des moins de 22 ans (U-22) les propos de l'entraîneur de la sélection régionale de Bongolava, M. Poty qui est très fâché car d'après lui la finale était à leur portée mais, ils ont été victimes d'un arbitrage maison. Il était même allé à la télévision nationale malgache pour crier une erreur d'arbitrage à l'origine de leur défaite. Son équipe s'est inclinée devant l'équipe de la sélection régionale d'Analamanga qui s'est imposée de 78 à 76, à l'issue d'une finale très disputée. Ce jour-là, les spectateurs ont lancé des bouteilles en plastique sur le terrain. Il n'y avait pas de problèmes d'arbitrage pourtant ils parlaient des coups d'arbitrage. C'est un mauvais souvenir.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

La fédération ne m'ignore pas et demande mes services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive. Je suis gradée en étant arbitre internationale et on a besoin de moi, la FIBA aussi incite la fédération malgache de basket-ball à faire une promotion de femme arbitre.

E8 - 31 ans Bac +5 Professeure certifiée d'éducation physique et sportive

Célibataire sans enfant

Responsable éducation physique et sportive au GEG Ampefiloha antananarivo. Arbitre internationale de football et arbitre régionale de rugby.

1- Le choix d'être arbitre

Comment avez-vous débuté le rôle d'arbitre ?

Je n'ai jamais pensé être arbitre mais c'est en suivant les stages auprès des fédérations de football, basketball et rugby que j'ai débuté le rôle d'arbitre. Au début c'est pour approfondir

les règlements des disciplines surtout sur le rugby qui est difficile par rapport à d'autres disciplines, les fédérations respectives où j'ai passé mon stage m'ont remarquée pour mon habilité de comprendre les règlements et m'ont suggérée à devenir arbitre.

Quelle est l'origine de votre choix d'être arbitre de football ?

J'étais en 4ème année dans mes études pour devenir professeure certifiée d'éducation physique et sportive à l'école normale supérieure de l'université de Madagascar. Je faisais mon stage fédéral auprès de la fédération de rugby, football et basketball. Ces trois disciplines comptent parmi les matières étudiées à l'école. Pour le rugby, il y avait un avis de recrutement de formation d'arbitres à ce moment là qui coïncidait avec mon stage. Tout ce que j'ai appris au stage d'arbitrage de rugby faisait partie des questions d'examen et mon expérience auprès de la fédération m'a beaucoup aidée dans les épreuves et je me suis dit ça m'a donné de la chance dans mes études, je vais continuer donc à le faire.

Qu'est ce qui vous a poussée à réaliser ce travail ?

J'étais décidée de continuer à approfondir l'arbitrage de ces trois disciplines pour non seulement afin de pouvoir les maîtriser mais aussi pour pouvoir partager mes connaissances auprès de mes élèves et pouvoir répondre à toutes les questions concernant ces disciplines sportives. Les fédérations en constatant que j'avais beaucoup de force et que je comprenais vite les cours m'ont suggérée de devenir arbitre car les disciplines voient leurs effectifs en manque d'arbitres féminines. J'ai accepté de devenir arbitre de football et basketball en 2007 en ayant réussi les tests et arbitre de rugby en 2008. Le basketball, je l'ai délaissé un peu, je suis encore en pleine activité en ce qui concerne le football et le rugby.

A quel âge avez-vous débuté ?

J'ai débuté comme arbitre de football et basketball en 2007 à l'âge de 26 ans. Je suis passée d'arbitre régional à arbitre national et je suis devenue arbitre international de football en 2012. J'ai réussi les tests de la FIFA Fédération Internationale de Football.

Dans la pratique sportive j'ai commencé à prendre part en classe de 9ème. J'étais désignée pour participer au sport scolaire et à des compétitions interclasses car l'école a remarqué que j'étais forte pendant les cours d'éducation physique. J'ai accepté et j'ai demandé la permission à mes parents et ils étaient tous d'accord. J'ai fait de la course de vitesse et de demi-fond et dès lors je participai au championnat national de sport scolaire.

Avez-vous des frères et sœurs ? Sont-ils des sportifs ?

J'ai trois frères et deux sœurs. Je suis la cinquième, mes frères et sœurs sont tous des sportifs. Mes sœurs sont des athlètes coureur de demi-fond, une des mes sœurs a déjà représenté Madagascar aux jeux Africains dans la course de demi-fond. Mes frères sont des coureurs de semi marathon et ils participent à des organisations sportives à l'occasion de la semaine du 26 Juin fête de l'indépendance, à chaque manifestation sportive, ils sont présents.

Est-ce que vous êtes issue d'une famille sportive ?

Oui, ma mère et mon père sont aussi des sportifs. Mon père est nageur et ma mère est une athlète.

Ya t-il des arbitres dans votre famille?

Non, je suis la seule arbitre dans la famille.

Votre famille vous a-t-elle influencée dans la pratique d'arbitrage ?

Pour ma première participation j'ai demandé leur avis, ils sont d'accord et m'encouragent dans ce que j'entreprends en matière de sport.

Et vos parents font ils du sport ?

Mon père est nageur et ma mère est une athlète. Ils sont en retraite et ils font uniquement la marche actuellement.

Que font-ils dans la vie professionnelle ?

Mon père est ingénieur de l'agriculture retraité et ma mère est une institutrice retraitée

3- Les obstacles et difficultés

Exclusion :

Accédez-vous facilement à vos responsabilités d'arbitre au niveau de la fédération ou vous sentez-vous mise à l'écart ?

La fédération de football m'a recommandé de laisser tomber l'arbitrage du rugby de peur que je mélange l'arbitrage de rugby avec le foot. Au rugby je suis moins gradée je suis encore arbitre régionale car j'hésite aussi à foncer du fait que je suis arbitre internationale au football. La plupart de temps, j'étais sollicitée à arbitrer mais au moindre faux pas on me met à l'écart comme une fois pour arbitrer la demi-finale du championnat national de football. J'étais arrivée une demi-heure avant le match au lieu d'arriver une heure avant, et ce jour-là on m'a refusé d'arbitrer la demi finale ainsi que la finale alors que j'étais déjà désignée.

Avez-vous déjà arbitré des compétitions d'hommes ?

Oui, très souvent car en étant arbitre international on est désigné à arbitrer les D1 c'est-à-dire les premières divisions. Ma spécialité au foot c'est assistante internationale comme Pelagie la malgache qui arbitrait le football féminin aux jeux olympiques. Nous les femmes arbitres internationales même si nous arbitrons des matchs masculins sur le territoire national, auprès de la FIFA nous sommes conduites à nous déplacer sur des compétitions féminines à l'international.

Vous arrive-t-il que les footballeurs contestent votre décision lors d'un match?

Oui, les footballeurs n'ont pas toujours confiance en la femme car ils ont l'habitude de voir les femmes arbitrer les matchs d'équipes féminines mais pas les matchs d'équipes masculines. Certaines voix disaient arbitre stagiaire, arbitre « tsy mahay » arbitre incompétente.

Comment réagissez-vous à une remarque sur votre performance jugée insuffisante ?

En cas de contestation j'appelle leur capitaine avec calme pour expliquer la raison de ma décision.

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des footballeurs lors d'un match?

Les violences verbales des footballeurs sont leur mécontentement par rapport aux décisions prises des fois ils disent « arbitres tsy mahay » arbitre incompétente « soloy lehilahy » changer en homme. « fa maninona vehivavy ? » pourquoi une femme ?

Avez-vous déjà été victime de violence de la part des spectateurs et des supporters lors d'un match ?

Il y a des violences verbales venant de certains spectateurs mécontents mais nous sommes déjà averti et nous continuons notre rôle avec calme, sans nous énerver. Il y a des sifflements d'insultes connus par tous que les spectateurs envoient tout au long du match. Dans certains matchs d'équipes masculines que j'ai arbitrés si on arbitre correctement, si on a fait de notre mieux l'équipe perdante n'arrête pas d'accuser et de râler comme quoi leur échec est dû à l'arbitrage de la femme. Ces cris et critiques comme « arbitre tsy mahay » arbitre incompétente je ne me casse plus la tête.

Quelle est la réaction des spectateurs avant le match, durant le match et après le match ?

Les spectateurs viennent voir le match de leur équipe préférée. Avant le match certains spectateurs sont avec leur bouteille d'eau vive, pendant le match avec le but marqué de leur équipe préférée c'est les cris de joie, mais de l'autre côté pour les fans de l'équipe perdante soit c'est le sifflement de colère, soit de l'encouragement c'est tout un brouhaha. Le mécontentement de la défaite de leur équipe, Après le match on assiste à des lancements de bouteilles plastiques vides dans le terrain de la part des mécontents et à des commentaires de l'arbitrage. Dans leur réaction l'arbitre n'est pas épargné des critiques.

Entendez-vous souvent des mots déplacés ou des remarques blessantes à votre égard durant un match ou vous étiez arbitre ?

Oui, on entend tout le temps « arbitre tsy mahay » arbitre incompétente, « zany tsy foty » ce n'est pas une faute.

Avez-vous des difficultés d'arbitrer avec des hommes ?

Il y a des divergences dans les décisions : des fois je trouve en tant qu'arbitre central que c'est un coup de pied de but. Mon collègue arbitre assistant trouve que c'est un corner, on ne se dispute pas pour ça mais on trouve une entente pour solutionner les divergences.

Avez-vous remarqué des comportements de domination vis-à-vis de vous ?

La domination masculine à ce que j'ai pu constater c'est que les femmes n'ont pas leur place dans l'organisation du football et c'est ainsi que du côté des dirigeants de la fédération et de l'administration, par exemple parmi les membres de la ligue du football, il n'y a pas femme, ce sont tous des hommes qui donnent des ordres. Au championnat de football féminin on a dû demander à des hommes arbitres pour renforcer car il n'y avait pas assez de femmes.

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde d'arbitrage ?

Etre arbitre international de football demande beaucoup de pratique

Nous faisons une évaluation tous les mois, de fitness test il s'agit d'une course sur 40m fois six, et 150m fois 24 puisque c'est douze tours au niveau du terrain, la piste 400 on le divise en deux, arrivée au virage du côté opposé il y a des exigences de temps et il y a 50 m à faire dans 35 secondes On fait 150 et puis 50 et puis la marche et on reprend jusque 24 fois. Je trouve ce test très difficile car au début j'ai eu un problème de financement pour avoir les matériels adéquats comme tennis pour pouvoir courir.

Le rôle de joueuse facilite t-il votre vigilance d'arbitre ?

Oui le fait que j'ai pratiqué le football, le basket et le rugby durant ma formation en éducation physique et sportive m'a facilité ma vigilance pour arbitrer.

Vous a-t-on déjà critiquée sur la manière dont vous vous habillez et dont vous vous comportez ?

Pour ma façon de m'habiller, j'ai reçu un surnom quand j'étais à l'école de formation d'éducation physique et sportive, on m'appelle « boay kely » le petit gamin. J'étais en première année en 2005 et mes cheveux étaient en coupe garçon et je portais des jeans et presque tout le temps en tenue de sport.

Vous arrive t-il d'être traité de garçon manqué dans ce rôle d'arbitre ?

Oui, depuis mon enfance j'étais traitée de garçon manqué par la famille et mon entourage. Actuellement je fais l'effort d'être un peu femme quand je vais à l'église c'est le seul endroit où je porte une robe, quand j'enseigne je mets toujours ma tenue de sport qui me donne aussi la silhouette d'un petit garçon comme je suis petite.

Comment la société vous regarde-t-elle ?

La société me regarde avec admiration.

Avez-vous beaucoup d'amis dans le football et dans le domaine d'arbitrage ?

Oui, j'ai beaucoup d'amis car je suis sociable et comme je suis dans le football et le rugby et en plus professeure certifiée d'éducation physique et sportive, j'ai beaucoup d'amis dans mon entourage sportif.

Avez-vous subi une forme de discrimination dans votre formation d'arbitre ?

Je maîtrise bien les règlements que ce soit le football ou le rugby. Je me souviens de leur application sur le terrain. Les formateurs de rugby surtout se ruent vers moi en disant que mon arbitrage est nul, et que c'est zéro et ils me font le signe de zéro avec la main. J'ai failli pleurer ce jour là et je me suis dit je ne vais pas baisser les bras je vais prendre tous mes moyens pour briller dans la pratique. Les gestes sont à maîtriser, lorsque je fais le geste de "bras cassé" cela signifie qu'une équipe a commis une faute et que l'équipe non fautive bénéficie d'un coup franc pour se dégager et qu'elle récupérera le ballon si celui-ci sort du

terrain sur le coup franc. Je fais le même geste que les hommes utilisent dans cette situation et moi on dit qu'ils ont l'impression de voir un vidéo gag en me regardant et que j'invente des gestes.

Avez-vous déjà pratiqué l'arbitrage et abandonné ce rôle, si oui pourquoi?

Je n'abandonnerai jamais de ma vie l'arbitrage quoi qu'il arrive, une femme arbitre central et une autre assistante ainsi qu'un homme arbitre assistant tous les trois ont échoué à notre dernier test d'évaluation. S'ils veulent refaire les stages ils devraient aller à l'étranger et payer de leur poche pour gagner leur titre d'arbitre international. Moi j'ai réussi et je n'ai pas l'intention d'abandonner.

Quels sont les obstacles vécus dans votre parcours arbitral en tant que femme ?

Les obstacles vécus, c'était une fois quand j'étais arrivée une demi-heure avant le match et qu'on m'a interdit d'arbitrer la demi finale et la finale du championnat national de football.

A part ça, je dois redoubler de vigilance pour donner le meilleur de moi-même quand j'arbitre car les critiques envers une femme arbitre ne manquent pas.

Avez-vous une personne qui vous a aidée à surmonter ces difficultés ?

Oui, comme moi je parle de mes difficultés à mes collègues et aux formateurs qui m'ont critiquée à leur tour ils m'ont encouragée et réconfortée et ils disent que c'est pour mon bien qu'ils sont plus sévères avec une femme plutôt qu'avec un homme.

Comment pensez-vous améliorer vos capacités dans le rôle d'arbitre ?

Pour améliorer ma performance, il faut que je reste en bonne santé. Je dois toujours faire un entraînement comme les athlètes, je dois garder une bonne condition physique. Je pratique le football, basket et handball. Je fais toujours des préparations physiques c'est ma façon d'améliorer mes capacités physiques. Quand on va arbitrer dans un pays étranger, il y a toujours un test physique à subir avant les matchs, ceux qui ne réussissent pas rentrent dans leur pays natal.

4. L'environnement sportif des hommes

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes dans votre rôle d'arbitre de football ?

Oui, un homme arbitre qui arrive une demi heure avant le match peut arbitrer sans être sanctionné et traité de retardataire car il faut arriver une heure avant le match, c'est ma constatation de la différence de traitement, car j'ai été victime de cette situation.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

Oui, surtout au football car la fédération sait très bien que je m'occupe aussi de l'arbitrage de rugby, alors la fédération de football me suggère d'arrêter le rugby puisqu'au football je suis arbitre international, vu le manque d'arbitre féminin à Madagascar et que j'ai pris goût à arbitrer ces matchs, je ne réponds pas à leur critique telle « iny dray ilay sarotra

tenenina » voilà qui arrive la dure à conseiller », « boay kely tsy matotra » petit gars qui n'a pas de maturité.

Trouvez-vous des inconvénients dans les horaires des matches de football?

Non, pourvu que ça ne chevauche pas avec le match de rugby.

5. Domination indirecte

Comment vivez-vous le fait d'être femme arbitre dans un milieu masculin ?

Les hommes plaisantent beaucoup en me taquinant avec leur « boay kely » petit gars tu ne vas pas avoir un petit ami ou un foyer avec ton allure de garçon manqué, « boay kely aza variana loatra mitsoka » petit gars ne perd pas trop ton temps à siffler. Je garde mon humeur pour éviter toute dispute.

Vous montre-t-on une forme de domination directe ou indirecte ? Lesquelles ?

Leur comportement dévoile une sorte de domination telle en élevant la voix en demandant quelque chose, c'est pour impressionner car la FIFA a reconnu ma compétence en tant qu'arbitre international de football et ils sont obligés d'accepter ma valeur aussi à travers ma compétence quand j'arbitre avec eux.

Est ce qu'on vous traite différemment des hommes ?

Oui une même faute similaire, on la tolère mieux chez l'homme que chez la femme.

Etes-vous critiquée par rapport aux hommes ?

Je n'ai pas droit à l'erreur sinon je serai critiquée par rapport aux hommes telles « boay kely tsy manaradalana » petit gars indiscipliné, « boay kely variana alefa tsofo » petit gars distrait allez siffle.

6. La formation d'arbitre de football

Avant la formation

Pensez-vous qu'il y a une bonne communication en direction du public féminin pour la formation d'arbitre football ?

Oui, il y a une bonne communication : quand il va y avoir une formation en ce qui me concerne la fédération m'informe par une lettre et m'envoie en plus un message à mon email.

Quelle est la majorité des participants ?

La majorité des participants sont des hommes arbitres internationaux.

Pendant la formation d'arbitre

Est-ce que les activités du programme favorisent les interactions entre participants ?

Non, c'est individuel avec le fitness test et chacun pour soi.

Avez-vous senti des pressions souvent négatives de la part des hommes pendant la formation ?

Nous étions tous dans notre propre concentration pour réussir le test d'évaluation et je n'ai pas fait attention aux pressions négatives

Comment voyez-vous le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs ?

Le rapport social avec les autres arbitres stagiaires masculins et les formateurs, je le trouve

très fructueux car j'ai réussi les tests. Un climat sportif s'instaure entre les stagiaires et les experts et les stagiaires hommes avec les stagiaires femmes. Il y avait deux femmes et un homme qui ont perdu leur titre d'arbitre international de football car ils étaient défaillants lors du test physique.

Qu'avez-vous observé pendant la formation en ce qui concerne la partie pratique ?

La partie pratique est très dure, il ya des hommes même qui échouent aux tests car il y a des temps exigés. Nous étions 26 arbitres en stage d'arbitres sous la direction de trois experts de la FIFA Ahmed El Shanawi (responsable de l'arbitrage), Ndoya Augustin, (responsable physique) et Lee Kim Chong, arbitre international qui se charge de la condition physique. Le stage s'est déroulé au Centre Technique National de Carion.

A la sortie de la formation, les formateurs cherchent surtout à bavarder avec les hommes ou avec les femmes ?

A la sortie du cours les experts de la FIFA, parlaient avec tout le monde, Lee Kim Chong nous a donné sa carte de visite et nous a dit de lui parler des hésitations ou des doutes sur les réalités sur terrain concernant l'arbitrage du football ou sur une décision qui a causé un certain trouble dans le match alors il ne faut pas hésiter à lui écrire. Il nous a presque ordonné d'avoir chacun un ordinateur portable car d'après lui l'arbitre international de football doit en avoir un en sa possession pour faciliter les communications.

Quelles sont les stratégies pour éliminer les femmes à l'examen ?

Les matchs d'équipes féminines sont nombreux mais les femmes arbitres sont moins nombreuses. En football, les femmes sont sollicitées en rapport avec leur performance et compétence. La femme est éliminée d'elle-même si elle n'a pas les compétences nécessaires.

Application de la formation

Avez-vous déjà arbitré en tant que premier arbitre ou en juge de ligne ou table ?

J'ai déjà joué le rôle d'arbitre central, d'arbitre assistant et table.

Avez-vous eu l'occasion de réaliser des arbitrages importants ? Plus ou moins que

vos collègues masculins ?

J'ai déjà réalisé des arbitrages importants comme une rencontre de première division chez les hommes.

Est-ce qu'il y a des circonstances qui vous ont choquée dans l'attitude des hommes pendant le match que vous arbitrez ?

Souvent mais en cas de réflexion ou de réticence de la part de certains, cela me donne de la force pour continuer et avancer.

Est-ce qu'il y a des violences symboliques à l'endroit des femmes arbitres ?

Les yeux qui sont braqués sur les femmes arbitres pour guetter les moindres erreurs.

Selon vous la morphologie de la femme joue-t-elle un rôle dans l'arbitrage ?

Oui, la morphologie de la femme joue lors des tests physiques. Les temps à réaliser sont les mêmes pour tout le monde. Cet aspect des sélections exige de nous une morphologie optimale pour une bonne condition physique.

Comment vivez-vous le rôle d'arbitre, vu qu'il est réservé, la plupart du temps, aux hommes ?

Je vis mon rôle d'arbitre avec fierté, quand je réussis un bon match, je constate que les hommes ont apprécié ma belle prestation et me reconnaissent en me respectant un peu plus.

Avez-vous déjà vécu une divergence de décisions sur une faute avec l'arbitre homme au

Cours d'un match ?

Très souvent il y a des divergences de décisions mais c'est vite résolu.

Comment est la cohabitation avec les hommes ? Y-a-t-il des malentendus, des conflits d'intérêt ?

La domination des hommes est présente. Ils sont majoritaires et ils imposent leur supériorité aux femmes sans donner de cadeaux, vu l'incident qui m'est arrivé.

Quel type de relations entretenez-vous avec les arbitres qui participent à la compétition ?

J'entretiens une bonne relation

Ressentez-vous de l'admiration de la part de votre entourage dans le rôle d'arbitre ?

Oui

Visez-vous à atteindre un niveau supérieur dans l'arbitrage ?

Je suis arbitre international du football, mon désir c'est de réaliser un arbitrage dans les grands jeux internationaux tels les jeux olympiques.

Avez-vous régulièrement arbitré durant ces deux dernières années ?

Oui

Combien de matchs avez-vous arbitrés dans l'année ?

Une centaine de matchs. J'arbitre à peu près un match par jour si c'est organisé par la fédération mais il y a des matchs de « fokontany » quartier qui organise des grands tournois ainsi que les matchs organisés par les communes. Ils font appel à des arbitres fédéraux et je vais là bas.

Recevez-vous une même somme d'argent que l'arbitre homme pour votre prestation ?

Oui

Qu'est-ce que vous aimez quand vous arbitrez un match ?

Qu'est-ce que vous n'aimez pas ?

Ce que j'aime quand j'arbitre un match c'est quand il y a beaucoup de spectateurs je deviens de plus en plus dynamique sur le terrain et bien motivée. Ce que je n'aime pas c'est d'entendre les sifflements, les critiques et comportements des joueurs, spectateurs pour un rien par exemple un ballon hors jeu. Il y a aussi les comportements d'intimidations verbales ou physiques des joueurs s'il y a un joueur qui tombe et les joueurs demandent un penalty en cas des refus c'est l'arbitre « tsy mahay » arbitre incompetent. Donto tsy mihaino « têtue » qui fait la sourde oreille.

Avez-vous un mauvais souvenir d'un match que vous avez arbitré ?

Mon mauvais souvenir était plutôt un match qu'on m'a refusé au dernier moment alors que j'étais déjà désignée à le faire. J'étais désignée avec Pélagie comme première assistante et moi deuxième, le match est prévu à 12 h 30 c'était un vendredi. Le vendredi matin j'ai cours d'EPS et j'étais partie pour enseigner de 7 à 9 heures. A la maison j'ai hébergé une amie venant de la région de Morombe. Quand j'étais partie mon amie dormait encore, par malheur elle est sortie quand je suis revenue, elle n'était pas à la maison alors que je dois récupérer les matériels pour aller arbitrer et me changer. A cause de cet incident j'étais arrivée en retard. J'étais quand même arrivée une demi heure avant le match, mais l'inspecteur a refusé ma participation à l'arbitrage du demi final du championnat national, ça m'a fait très mal au cœur, car j'étais triste, je n'étais jamais arrivée en retard depuis, ça ne s'est pas arrêté là on m'a aussi refusé d'arbitrer la finale.

Est-ce que la fédération vous ignore ou vous demande vos services à l'occasion de l'ouverture de la saison sportive ?

La fédération ne m'ignore pas car je suis parmi les arbitres internationaux. Certains membres en cas de présence d'arbitre homme préfèrent que ça soit un homme qui arbitre.

ANNEXE 26 : Transcriptions des entretiens des cadres et dirigeants sportifs (E9 – E25)

CADRES SPORTIFS

E9 - 55 ANS BAC +5 CAPEN EPS

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Peu de femme participe à l'activité d'arbitrage à Madagascar.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Parce que les femmes ont d'autres attributions familiales à faire.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

L'un des freins pour la participation des femmes dans le rôle d'arbitre est les jours de compétition, le week end Samedi et Dimanche.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Les jours de compétition, l'ambiance entre arbitres, la difficulté des gestes d'arbitrage, les comportements des joueurs.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

La vie familiale, les réticences du conjoint.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre du volley-ball.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Puisque les femmes ont moins d'autorité, elles sont sentimentales, influençables, les actions de jeu des garçons sont rapides que les femmes n'arrivent pas à les suivre.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Une femme et dix hommes

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Puisque les hommes préfèrent plus le sport que les femmes

Les femmes n'arrivent pas à maintenir en place leur autorité.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Oui, la pratique du sport exige une différenciation de sexe, parce que la qualité physique d'un homme n'est pas la même que celle d'une femme, il y a des sports qui peuvent provoquer des effets néfastes pour les femmes tel le rugby.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Une femme arbitre peut avoir des menaces de la part des joueurs.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Elle peut avoir des agressions de la part des joueurs qui sont fâchés de leur défaite.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Elle peut être faite pour une femme si elle arbitre l'équipe féminine, de même sexe qu'elle.

Pensez-vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Bien sûr, il y a des risques de non convivialité

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les dirigeants du club.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Cette fonction peut être faite par les femmes à condition de le pratiquer chez les femmes.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Le déplacement à l'étranger.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Menace, vie familiale.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Mon rôle dans le contexte sportif c'est le transfert de compétence, éducation de la personne humaine pour le self contrôle, enseigner la pédagogie du sport et de l'éducation physique. En tant que professionnel du sport, je penche plutôt du côté du maintien des valeurs techniques acquises et garder une forme physique pour leur application. Le côté santé est aussi un souci permanent.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 30 ans

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Les femmes sont influençables, ne prennent pas de décision rapide, ne sont pas autoritaires.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ? Pourquoi ?

Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball si elles évoluent chez les volleyeuses ou bien si elles prennent les fonctions comme marqueur ou juge de ligne.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est ma vie, c'est ma profession

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est le fait d'avoir un ami sportif

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

La raison est que le caractère des deux sexes est différent.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

Le rôle d'arbitre est difficile puisqu'il doit maîtriser le règlement d'une part et l'appliquer avec autorité d'autre part.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? 55ans

Votre situation familiale ? Marié

Nombre d'enfants 2

Votre niveau d'études ? CAPEN EPS

E10 - 48 ans BAC +4 responsable éducation physique et sportive du collège Saint Antoine et Saint Famille, entraîneur de volley-ball.

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Elles ne sont pas nombreuses mais celles que j'ai vues arbitrer présentent une bonne performance.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de volley-ball à Madagascar ?

Les femmes sont engagées constamment à l'occupation principale dans la famille: garde enfants, dominée par l'idée de l'époux, manque de connaissance en matière d'arbitrage, l'insécurité sociale, ni assurance lors du trajet : lieu de rencontre et domicile (défaut de moyen de transport); pas prévu pour les femmes.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes ont peur des violences verbales des spectateurs comme on dit matahotra vava n'i specta » et elles ont peur des joueurs qui dérapent et qui manque de fair play.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

C'est le manque de formation, insuffisance de compétition, la peur de la colère des équipes perdantes ou supporters après le match.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

C'est le manque de moyen et de catalyseur qui puisse motiver la femme et ainsi que les contraintes familiales et professionnelles.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est dur pour une femme parce que c'est un rôle que les hommes font à Madagascar. La femme même avec sa connaissance et compétence en la matière doit percer et se frayer un chemin pour accéder. De la formation à la relation homme femme, à l'acceptation des joueurs, des publics.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Les hommes sont autoritaires et prioritaire dans ce domaine.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Il n'y a pas.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

C'est un domaine ou il n'y a pas beaucoup de femme.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

La femme mérite de faire cette fonction tant qu'elle a la compétence exigée.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, du fait, universel, le sport ne sollicite pas de l'exigence du sexe. Garçons, filles, hommes femmes, vieux , vieille ; tout le monde peut le pratiquer

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Problème familial ou conjugal une fois l'époux domine le foyer et l'épouse n'a pas de raison de lui contester; problème de l'éloignement du terrain par rapport au domicile de l'arbitre ; l'insécurité sociale, insuffisance financière et logistique d'une femme ne lui permettant de se déplacer et dépenser du temps vers le lieu de rencontre.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Le comportement anti sportif de certains joueurs risque de blesser tant moral que physique la femme.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Non, dans le milieu sportif tout le monde s'efforce de garder l'esprit sportif malgré les déceptions de certains par rapport à des réclamations de contestations d'une décision de l'arbitre.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, la Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

La ligue ainsi que la commission centrale des arbitres ont ce rôle.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

C'est d'arbitrer en réalisant son ambition de jouer ce rôle devant les équipes qui vont se confronter, et appliquer les règles et l'impartialité.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les principales contraintes c'est de réviser et de maîtriser les règlements avant chaque match se préparer moralement et mentalement.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, absolument. La reconnaissance des compétences et l'acceptation des femmes ne sont pas aussi faciles. Les femmes sont trop douces et manquent d'autorité.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?
Pourquoi ?

Exactement, Car le sport investit n'importe quel sexe, pour promouvoir le développement de cette pratique à Madagascar, Il est utile d'avoir beaucoup de femmes arbitres que des hommes cela évite les abus répétés lors du déroulement de match tels partialité ou un arbitre qui favorise et s'incline à une équipe qui lui plait. La femme a peur de faire de telle mauvaise action.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Mon intérêt c'est d'éduquer les jeunes dans le sport, prendre part au développement du volley-ball et se tenir en forme en le pratiquant pour éviter un problème de santé .

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

Le sport est parmi ma distraction préférée, je me sens à l'aise dans mon corps et la pratique à l'école en prenant part à des compétitions inter classe et inter établissement sont des raisons qui m'ont poussé à pratiquer le sport.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Les hommes sont majoritaires.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

Ca demande une honnêteté et une personne sérieuse et ayant de bonne volonté, riche en connaissance des règlements de la discipline concernée et en pratique.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *48 ans*

Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants ? *Deux dont l'un garçon de 17 ans et l'autre fille de 9 ans*

Votre niveau d'études ? *Bac + 4*

E11 - 42 ans BAC +4

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

L'arbitre a une grande responsabilité, dans les matchs nous apercevons qu'il y a souvent des critiques, des décisions qui font souvent débat, des erreurs d'arbitrage qui ne sont pas acceptées par le public. La femme est très sensible, il faut être une femme de caractère pour supporter, les critiques, cela demande une femme cadre du sport qui a un comportement exemplaire, savoir garder en permanence sa forme physique, et de marquer une forte personnalité.

D'ores et déjà la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball se base dans ses compétences et la maîtrise des règlements.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Elles n'ont pas l'aptitude. Parce qu'elles ne sont pas formées pour être arbitre et obtenir les compétences qu'il faut.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Leur manque de leader ship, la peur d'affronter le public, les joueurs, les autres arbitres et même leur conjoint.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Les risques à prendre face à l'agressivité des joueurs au cas où le match devient chaud, les relations avec les anciens arbitres. L'hésitation de l'organisateur face à leur sous estimation de la compétence d'une femme. La préférence dans la désignation d'arbitre.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

La permission du conjoint, les tâches ménagères.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme à cause de manque d'égalité dans la considération de la performance de la femme.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Parce que c'est une femme et l'arbitrage est en majorité assuré par l'homme.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Trois

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes ont beaucoup d'autres activités que le sport. Elles n'ont pas de leader pour les motiver. Elles finissent par rester à la maison et s'occuper de leur maison et de leurs enfants.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui, puisqu'il y a aussi l'existence des équipes féminines et elles ont besoin de leur compétence pour les arbitrer.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, puisque le sport est ouvert à tout le monde.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Une femme arbitre peut rencontrer des critiques, des injures, elle est le cible des spectateurs et des supporters qui jouent le rôle de 3ème arbitre. Ils ne considèrent pas l'arbitre comme neutre pour leurs amis mais quelqu'un qui va donner un coup de sifflet à l'équipe qu'ils soutiennent.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Les réactions des joueurs furieux par leur défaite.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les dirigeants du club.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

J'opte plutôt pour une femme cadre.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

A Madagascar, la femme arbitre du volley-ball est confrontée à des contraintes Les maris qui ne laissent pas leur femme s'occuper des activités en dehors de la vie familiale. Les femmes sont contraintes de faire le ménage et subir les interdictions du mari ou petit ami et de la famille.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Encadreur sportif.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis vingt ans.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui.

Pourquoi ?

Elles sont honnêtes, elles méritent le rôle d'arbitre officiel après la formation en passant leur examen avec succès.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

En tant que professionnel du sport, je penche plutôt du côté du maintien des valeurs techniques acquises et garder une forme physique pour leur application. Le côté santé est aussi un souci permanent.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

Plusieurs raisons dont la recherche d'une force pour une sécurisation personnelle en milieu social et la beauté plastique.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Les problèmes principaux sont liés à la formation, à l'absence de leader ship féminin, à la peur de la violence des joueurs, à l'exclusion vis-à-vis des tâches à donner, l'absence de motivation des femmes.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Premièrement c'est lié au responsable hiérarchique qui organise la formation à leur politique de mobilisation de promotion de femme arbitre, ensuite il y le manque de confiance en soi des femmes aussi qui attend un coup de pouce d'une femme leader, et finalement les compétentes de la femme souvent non reconnues non acceptées par les joueurs,

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

Je qualifie le rôle d'un arbitre de volley-ball comme technicien, éducateur, psychologue.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *42 ans*

Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants ? *3, deux garçons, une fille*

Votre niveau d'études ? *BAC+4*

E12 - 38 ans BAC +3

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

C'est le domaine où l'homme est majoritaire et les femmes font leur entrée timidement. Les règles sont les mêmes et il y a d'équipes féminines et masculines mais si peu d'arbitres femmes.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Parce que les instances sportives sont dominées par des hommes.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes n'ont pas assez de temps.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

*La domination des hommes dans la représentation des femmes dans ce domaine.
La répartition des formations ou stages.*

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

*Le rôle de la femme dans la famille traditionnelle malgache qui limite sa disponibilité.
Occupation des tâches ménagères, le mari qui empêche sa femme de jouer le rôle d'arbitre et la préfère s'occuper des enfants.
La communication de la formation qui n'atteint pas le maximum de stagiaires femmes.
Une mentalité rétrograde et machiste qui persiste dans certaines régions malheureusement chez certaines personnes rétrogrades.*

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Les stages d'arbitrages se déroulent en règle générale sur plusieurs jours.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Ce qui est souvent difficilement compatible avec la vie d'une mère de famille.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

2 femmes

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes sont occupées par leur ménage.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Pourquoi pas, dans les sports de contact avec un certain engagement physique ou les sports de combat, certainement il y a du danger pour la femme. Au volley-ball, il y a un filet qui empêche tout contact entre les adversaires. Je pense que la femme peut bien jouer qu'arbitrer.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Je pense que certains sports peuvent être mixtes. La pratique sportive a évolué, des femmes pratiquent le rugby, la boxe, le football actuellement.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Contestation pour misogynie.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Insultes, voire agression physique.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Bien sûr

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les dirigeants du club d'appartenance.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Devenir des arbitres nationaux et internationaux sélectionnés par les fédérations nationales.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

La domination des hommes dans ce domaine.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Entraîneur

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 10 ans

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non, Les mœurs et les mentalités évoluent. Les femmes doivent avoir la place qu'elles méritent et qu'elles puissent avoir les moyens d'agir activement.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui

Pourquoi ?

Pour le développement du volley-ball.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Je suis un ancien joueur de volley-ball, mon intérêt actuel c'est de promouvoir mes joueurs pour qu'ils puissent atteindre le niveau international.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est dans la famille, tout le monde aime le sport et le pratique.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Contestation pour misogynie.

Domination masculine de la discipline.

Comment qualifiez-vous une femme arbitre de volley-ball ?

Les qualités d'une femme arbitre c'est qu'elle est sportive, qui sait être avec les hommes, instruite, solide de caractère, qui a une personnalité devant les équipes qui vont se confronter, qui a une bonne décision selon les règles de jeu, honnête, correcte.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

○ Homme

○ Votre âge ? - *38 ans*

○ Votre situation familiale ? - *Célibataire*

○ Nombre d'enfants ? - *2*

○ Votre niveau d'études ? - *BAC +3*

E13 49 ANS BAC +4 SG FMVB

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Les femmes sont libres de pratiquer le sport de leur choix, tout comme elles ont le choix de leur orientation professionnelle. Elles ne sont plus jugées comme inconvenantes ou incapables.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

La faible participation des femmes à l'arbitrage ne concerne que les femmes elles-mêmes, elles ne veulent pas c'est tout, personne ne les empêche.

Les jeunes filles malgaches actuellement s'engagent partout dans le sport, il n'y a pas de quota uniquement pour elles à la formation ou à l'arbitrage, c'est ouvert pour tout le monde en plus la formation est donnée gratuitement par les instructeurs.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Ca dépend de leur prise de décision si elles veulent participer ou non, il y a égalité de chance.

Pouvez -vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Le non désignation pour arbitrer. Leur propre décision.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Le manque de temps, occupations ménagères ou les enfants.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ? Expliquez brièvement pourquoi ?

Pour une femme puisque les hommes ont beaucoup plus d'expérience

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Trois femmes.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

C'est un manque de la politique de sensibilisation de la femme pour le sport.

La plupart des femmes consacrent beaucoup de temps à leur vie conjugale.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui. C'est un rôle que l'homme et la femme peuvent accomplir. Il suffit d'avoir la compétence nécessaire pour le faire.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, le sport est à la portée de tout un chacun. Il suffit de savoir choisir ce qui adapte le mieux à soi même et avoir le temps de le faire.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Le manque de formation, le manque de pratique.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Un mauvais arbitrage est en partie générateur de violences dans les rencontres sportives. La réaction des joueurs ou spectateurs face aux décisions de l'arbitre qui ne semblent pas correctes. Les ignorances des joueurs face au changement de règlements et qui puissent créer une violence.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui, Ca dépend des changements de mentalité et d'attitude de la femme et l'homme.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou

Les dirigeants du club d'appartenance.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les différentes propositions de stages, de séminaires et des formations d'arbitre. L'opportunité de monter les grades.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les exigences de match qui mettent souvent la femme dans les tâches minimales. Les pressions qu'elle puisse subir.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis le secrétaire général de la Fédération Malgache du volley-ball.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 4 ans. Je suis arrivé à ma place par le biais de Léa entraîneuse, on se rencontre chaque fois dans les rencontres sportives et elle m'a proposé d'être dans la fédération et voilà, je suis célibataire et je n'ai pas encore d'enfant, je vis avec ma mère, ma passion c'est le volley-ball. Les gens qui appellent ou qui invitent les autres à travailler dans la fédération, ces gens là restent mais les grands changent.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, les garçons manqués témoignent leur efficacité et leur détermination à foncer dans le sport.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui.

Pourquoi ?

La participation féminine dans le rôle d'arbitre peut apporter non seulement l'effort pour atteindre un objectif commun mais aussi peut être le fruit d'une mobilisation des jeunes filles à pratiquer le volley-ball et savoir les règles. Pour le développement du volley-ball.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est ma passion. Pour ma passion de volley-ball et afin d'apporter une nouvelle vision des équipes féminines ou masculines, j'ai payé mon propre billet pour voir le Volley-ball : Coupe des Clubs Champions de l'Océan Indien (CCCOI) à Maurice.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est mon passe temps.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Facile, il suffit de le vouloir.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

La femme a ses compétences aussi.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

L'arbitre doit avoir plusieurs qualités et ne doit pas favoriser des équipes, leur rôle c'est de faire respecter le règlement.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *49ans*

○ Votre situation familiale ? *Célibataire*

○ Votre niveau d'études ? *BACC+4*

E14 - 59 ANS - BAC +3 - SG LMVB

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

En ce qui concerne la mobilisation de la femme pour les informer à aller à la formation, la communication se fait par email. C'est la FMVB qui gère les arbitres qu'ils soient instructeurs, arbitres nationaux ou régionaux ensuite, les formateurs membres de la commission centrale des arbitres informent les ligues et à leur tour les ligues informent par email les clubs pour que les clubs puissent envoyer leurs représentants. Avant il y avait Marty Chef de projet du programme d'appui aux sports et aux initiatives jeunes en coopération avec l'ambassade de France. Il a eu la possibilité de contacter les régions par téléphone ou envoi d'un courrier. Actuellement si on appelle les journalistes pour une large diffusion c'est déjà de l'argent.

Nos arbitres femmes sont peu nombreuses actuellement, et il faut des relèves.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Il n'y a pas une mesure d'incitation pour favoriser les femmes à ce rôle, car ce rôle nécessite une femme avec compétence. Il est important d'insister auprès du public féminin.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Il y a les tendances culturelles, la classe sociale défavorisée, le niveau de la pratique sportive de la femme très bas, l'intellectuelle il faut être instruite et apte à le faire.

Pouvez vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Les comportements de contestation envers la femme, les réticences des joueurs ou des organisateurs. Les préférences de choix de désignation. Les volleyeurs contestent et provoquent, ils sont agressifs et ne se sentent pas aisés d'être arbitrés par une femme.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Il y a les tendances culturelles, la femme soumise à ses occupations conjugales, les interdictions du conjoint, le manque de temps, le manque de moyen de transport.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est dur pour une femme

Expliquez brièvement pourquoi ?

Parce que quand ça dégénère et se faire insulté par des excités.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Quatre

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Il n'y a pas trop de volontaires.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui ! C'est lié par rapport à sa pratique elle peut être aussi performant dans sa pratique et dans le rôle d'arbitre.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

La pratique du volley-ball n'exige pas de différenciation de sexe l'homme et la femme peuvent le pratiquer, seules les équipes sont différentes car il y a des équipes féminines et des équipes masculines à part.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

La relation entre les hommes dans le monde de l'arbitrage.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Les violences verbales et physiques, les litiges mal résolus, le désaccord entre arbitre.

L'erreur d'arbitrage commise.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui, les hommes tentent de conserver leur statut dominant ce qui entraîne contestation et provocation.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les dirigeants du club d'appartenance.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

De monter les étapes.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

La domination des hommes.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis ancien volleyeur, ensuite je suis devenu l'entraîneur du club AFA, et secrétaire général de la ligue d'Analamanga.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis dix ans.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui, la nécessité d'avoir des arbitres femmes est un atout.

Pourquoi ?

Pour le développement d'une discipline sportive surtout le développement du sport féminin.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est la compétition.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

L'éducation que j'ai reçue dans le milieu sportif.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Les femmes ont plus d'occupations que les hommes.

Il y a les tendances traditionnelle, les femmes doivent se concentrer à procréer et s'occuper des enfants. Les femmes ont leur mari et le mari donne ou interdit sa femme à jouer ce rôle.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

L'arbitre est là pour faire respecter les règlements.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

○Homme

○Votre âge ? 59 ans

○Votre situation familiale ? Marié

○Votre niveau d'études ? BACC+3

E15 - 53 ANS - BAC +5 Professeur certifié EPS

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

Il y a peu de femmes qui va à la formation d'arbitre, depuis que je suis devenu instructeur arbitre depuis 1995, il n'y a que 2 ou 3 femmes qui participent à chaque formation et dès fois il n'y en a pas.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Lors des compétitions nous les CCA nous demandons à chaque club de présenter leur arbitre prêt pour officier les matchs, l'arbitre c'est quelqu'un qui appartient au club et être recommandé par son club, c'est à nous de voir ensuite sa base dans la qualité et de la quantité de son arbitrage. Les hommes sont plus investis que les femmes.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes ont peur, c'est un monde composé d'hommes.

En plus il y a le danger de pouvoir subir les critiques des joueurs et les spectateurs en furie au cas de prise de mauvaise décision.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

La désignation, si elle n'est pas désignée elle n'arbitrera pas, ça dépend de l'organisation.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

La grossesse, le manque de disponibilité à cause des préoccupations envers les enfants. Le mari autoritaire.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ? Expliquez brièvement pourquoi ?

C'est dur pour une femme car c'est une activité à risque et qui demande beaucoup de temps.

Tout d'abord il faut aller à la formation et réussir à l'examen final, ensuite il faut consacrer beaucoup de temps et d'énergie dans les pratiques lors des matchs.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

Zéro

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Il y a des étapes à franchir et d'épreuve à passer avec l'expérience des années de pratique en tant que joueurs ou joueuses, il n'y a pas de femmes qui ont atteint ce stade. Il faut être assidue et les femmes ont toujours leur temps de coupure, soit grossesse, créer un foyer et s'occuper de leur foyer.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui pour une femme volontaire, libre, prête à suivre le rythme des hommes avec toutes ses compétences. Arbitrer n'est pas de tout repos et les déplacements d'un lieu de compétition à l'autre sont fréquents. Être un arbitre c'est être actif pendant au moins une année. Il faut tout de même rappeler qu'il doit être dans une excellente forme physique. Moi je dors tôt quand j'ai un match à arbitrer le lendemain car il faut contrôler le stress, se sentir physiquement détendu et mentalement calme, bref être en forme. Je me concentre déjà.

Le rôle demande d'avoir une bonne concentration sur la tâche à accomplir, et avoir une capacité physique à siffler et se mettre debout durant le match. L'arbitre doit se sentir en confiance et avoir le contrôle de la situation. Moi je fais d'avance une préparation physique, psychologique et technique sur la connaissance des lois de jeu.

L'arbitre doit maîtriser tous les aspects de jeu du volley-ball technique, tactique et ainsi que les gestes d'arbitre de volley-ball afin de l'appliquer.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, le sport est ouvert à tous sans distinction du sexe.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Les difficultés selon la tradition malgache envers les femmes et selon les exigences de la société.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Les manifestations de mécontentement des uns et des autres.

Les contestations de décision pendant les matches suivis de violence verbale.

Pensez-vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui, par rapport à la tâche donnée à l'arbitre femme, par que l'arbitre masculin veut toujours démontrer sa supériorité. Ces différences de traitement se ressentent beaucoup et impliquent des remarques déplaisantes que la femme a un rôle minime dans l'arbitrage.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les dirigeants du club d'appartenance.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

L'obtention de grades supérieurs. Pour cela il faut être actif pendant un certain nombre d'années.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les femmes arbitres sont contraintes de subir la supériorité de l'homme dans ce domaine. Contrainte à accepter le choix de la part des organisateurs de match.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Enseignant d'EPS, ancien joueur de volley-ball et instructeur formateur arbitre de volley-ball.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Instructeur arbitre depuis 1995, joueur de volley-ball depuis l'âge de 12 ans.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Les femmes sont fragiles, moins agressives, moins autoritaires que les hommes. Elles sont timides et ont des difficultés à s'intégrer dans le groupe des arbitres hommes.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ? Pourquoi ?

Oui, mais à ce moment les femmes arbitres sont sollicitées suivant leurs compétences pour l'image du sport et du bon déroulement du match.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est d'avoir du talent dans le volley-ball et avoir le savoir faire dans toutes les activités le concernant : Savoir jouer, savoir toutes les règles de jeu et toutes les actions produites par les joueurs, savoir les apprendre afin de former d'autres arbitres femmes ou hommes.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est l'avantage d'habiter à côté d'un terrain de sport et avoir des amis sportifs ainsi que l'amour du volley-ball.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Elles n'ont pas le temps

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

Etre juste avec tous les participants, Etre vu juste par les spectateurs.

Si vous arrivez à maîtriser ça, il n'y aura pas de problème de n'importe quel jeu.

Un arbitre est impartial, responsable du respect des règlements de la compétition et des règles du jeu, il est celui qui est juste et équitable.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *53 ans*

Votre situation familiale ? *Divorcé*

Nombre d'enfants ? *2*

○ Votre niveau d'études ? *BACC+5*

E16 46 ans Bac +5 Homme

Professeur certifié d'éducation physique et sportive

Entraîneur volley-ball

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball ?

La participation féminine à l'arbitrage du volley-ball est très lamentable car c'est le plus petit nombre de participation de femmes au sport collectif à Madagascar. Pendant la saison sportive je n'ai aperçu qu'une seule femme arbitre en activité à Tananarive.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Selon mon point de vue, premièrement, les équipes féminines de volley-ball sont moins nombreuses que les équipes masculines et cela ne favorise pas la motivation des femmes à arbitrer. Deuxièmement, c'est tout simplement leur absence d'intérêt, car même en ce qui concerne les hommes ce sont presque des militaires qui sont arbitres de volley-ball et en ce qui concerne le taux, le gain d'argent c'est rien : 25000 mille francs c'est-à-dire 5 mille Ariary (deux euros) par match, c'est ce qui sort de ma poche chaque fois que mon club joue, troisièmement leur occupation familiale et conjugale et finalement elles n'ont pas de bagage théorique et pratique du volley-ball.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

C'est la gestion au sein de la fédération, les membres s'occupent de leur situation personnelle plus que de la promotion d'arbitre féminin. Comme moi par exemple j'aime bien le volley-ball et rester DTN, mais si les dirigeants ne me conviennent pas je préfère partir.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

Le manque d'autorité des femmes constitue pour elles un frein pour accéder au rôle d'arbitre du volley-ball ; leur manque de niveau de pratique aussi car le volley-ball est très technique et très rapide et il faudrait être quelqu'un qui sache prendre une décision. Seules celles qui ont un niveau de pratique élevé peuvent assurer un bon arbitrage comme les joueuses de STAR, mais ces filles-là ne veulent pas s'intégrer dans le rôle d'arbitre. Ensuite, il y a l'acceptation de la femme par le milieu sportif : si elle n'est pas acceptée ce sera un frein pour elle. Elle pourra, à la rigueur, jouer le rôle de juge de ligne et tenir une feuille de match. Un autre frein c'est que les femmes, joueuses aussi bien que spectatrices, savent pertinemment reconnaître les critiques et cris à l'endroit de l'arbitre et ça les freine ! Ainsi : « arbitre vongany », ça renferme beaucoup de chose pour dire de quelqu'un qu'il n'est pas intelligent, qu'il est statique « miala eo rehefa tsy mahay » sors de là incapable, « asory eo io, solohy » changez et remplacez la ! L'argent d'arbitrage reçu, (les cinq mille Ariary par match comme je l'ai dit) n'est pas du tout motivant. Et finalement les anciens veulent monopoliser le monde d'arbitre et les formateurs ne sont pas trop enclins à laisser la femme accéder au rôle d'arbitre de volley-ball.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Leur petit copain (ou leur mari) est un facteur de blocage pour la femme pour accéder au rôle d'arbitre, c'est lié au rôle de la femme dans la vie quotidienne et au fait que l'homme exige la présence de sa femme uniquement à la maison.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Il n'y a pas de politique de promotion de la femme arbitre pour assurer ne serait-ce que les jeux de la CJSOI ou les jeux des îles de l'océan Indien. Il faut se préparer en vue des événements sportifs de cette envergure.

Expliquez brièvement pourquoi...

La femme arbitre n'est pas considérée et n'est pas acceptée.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Zéro

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Il n'y a pas de femme qui enseigne le volley-ball à l'ANS. Nous sommes trois hommes dans l'encadrement des éducateurs sportifs dans cette discipline.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

A mon avis, seules les femmes joueuses de volley-ball à partir des équipes nationales méritent d'accéder à cette fonction parce qu'elles sont plus expérimentées et que le monde du volley-ball les considère et les accepte avec confiance.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

La pratique du volley-ball n'exige pas de différenciation de sexe, mais dans l'arbitrage on retrouve vraiment une différenciation de sexe en ce qui concerne la tolérance et l'acceptation de l'une et de l'autre, car par exemple un homme arbitre peut commettre une faute de décision la même faute émise par une femme arbitre crée un tapage à n'en plus finir. Le même commentaire revient à chaque match pour critiquer une faute de la semaine passée ou du mois dernier, les joueurs sont plus tolérants envers l'homme qu'envers la femme ; la femme devient la risée des joueurs et la complication s'accroît, les joueurs de volley-ball n'acceptent pas d'être arbitrés par une femme et une faute de décision ne fait qu'envenimer leur cas.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

La difficulté réside dans l'application des règlements : les règlements évoluent et les joueurs et spectateurs se perdent dans leur interprétation. L'appréciation des joueurs par exemple dans leur touche de ball : ils ont l'habitude d'être arbitrés par les hommes et certains gestes ne sont pas interprétés de la même façon quand il s'agit d'une femme, surtout dans le mouvement de tenue de ball, les joueurs ne savent plus pour quelle raison l'arbitre a sifflé en exécutant ce geste tellement le même mouvement revient souvent. Dans les jeux rapide, il faut être vigilant pour détecter les fautes de position au moment de la pénétration des joueurs, il y a ceux qui ont pu remarquer et qui râlaient mais comme il n'y a pas de caméra, le jeu continue son cours et l'arbitre doit supporter les cris « arbitre mangalatra » arbitre voleur, « solohy » il faut changer.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Les violences verbales des spectateurs, du côté des joueurs ils ont peur car ils risquent d'avoir un carton jaune ou rouge.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité dus aux arbitres masculins ?

Les arbitres hommes sont réticents envers les femmes, leur présence les gêne, il n'y a pas trop de convivialité, chacun pour soi.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Personne ne s'occupe de ça. Celles qui s'y intéressent prennent leur propre initiative pour devenir arbitre, il y a la présence des femmes ou pas, personne ne se soucie et même faire une remarque qu'il n'y a pas de femme parmi les stagiaires, les hommes sont contents qu'il n'y ait pas de femme. La présence de femme dans le monde d'arbitrage les dérange.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Je ne vois pas qu'il y ait d'autre opportunité pour elles que d'arbitrer des simples matches.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les femmes ont trop de problèmes, déjà au niveau de club, leurs problèmes apparaissent. Dès qu'elles sortent avec un petit copain ou qu'elles ont un mari, elles ne peuvent plus retrancher quoi que ce soit de leur temps. Le petit copain ou le mari dit qu'il faut arrêter la pratique on va avoir un enfant, il n'y a plus de solution pour elles et au revoir volley-ball, elles obéissent à leur mari. C'est différent des hommes, les hommes peuvent retrancher et décider de ce qu'ils vont et veulent faire.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ? Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Actuellement, je suis intervenant formateur auprès des élèves éducateurs sportifs de l'Académie Nationale des sports. Je suis responsable de la discipline volley-ball et j'entraîne une équipe féminine du club ANS depuis 2009.

J'ai commencé à pratiquer le volley-ball dans le club d'USA Union Sportive d'Ambohipotsy en 1975. Quatre ans après, j'étais dans l'équipe nationale de volley-ball depuis 1979 et j'y suis resté jusqu'en 1990

J'étais devenu entraîneur du club ARO à l'époque, en 1987 c'est moi qui a fait briller l'équipe dans leurs performances, et puis j'étais membre fondateur d'équipe féminine STAR de 1990 à 2003 qui est championne de Madagascar de zone 7. De 2004 à 2009 j'étais DTN du volley-ball, j'organisais les compétitions et je faisais la sélection des jeunes volleyeurs. Je faisais la préparation des équipes pour les jeux des îles de l'océan indien qui s'était passé à Madagascar en 2007 ainsi que les jeux de la CJSOI Commission de la Jeunesse et Sports de l'Océan Indien.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, Les femmes dans leur manque d'autorité doivent arbitrer uniquement les petites catégories d'âge d'équipe féminine, elles ne sont pas en mesure d'arbitrer un match cadette car à partir de là le match est très rapide.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Ca dépend de la personnalité des femmes, et moi je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball uniquement pour celles qui ont un profil d'anciennes joueuses issues de l'équipe nationale du volley-ball.

Pourquoi ?

Car les gens leur témoignent aussi plus de considération dans le monde du volley-ball et les acceptent. Elles ont de l'expérience et sont sérieuses dans leur comportement car il y a des femmes pour n'importe quelle raison disparaissent subitement de vue

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est la performance sportive et l'éducation dans le sport.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est faire partie de l'équipe nationale avec mes cinq frères qui sont tous des volleyeurs dans le club USA.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Il n'y a pas de politique de relève et c'est difficile pour elles d'accéder. Quand à la formation il n'y a pas de large diffusion comme au basket. Au volley-ball, plusieurs joueuses ne sont pas au courant de la formation alors qu'elles habitent Tananarive.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Les raisons qui contribuent à ce constat, d'une part il y a le manque de prise de décision de la fédération pour rectifier cette lacune et d'autre part le monopole des anciens arbitres.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de volley-ball ?

L'arbitre doit jouer le rôle d'éducateur car il doit faire connaître les règlements au sein des clubs. Il applique les règlements pendant les matchs et doit toujours jouer ce rôle capital d'éducateur et ne se contente pas de sanctionner tout le temps les joueurs dans leur incompréhension des règlements, mais convoque celui-ci afin de lui corriger de son comportement et lui fait rappeler le règlement en vigueur. Si le joueur recommence son comportement alors qu'il est avisé c'est là que l'arbitre doit réagir fermement. Ce qui se passe au terrain, à la moindre faute l'arbitre donne un carton jaune ou un carton rouge.

Normalement avant chaque saison sportive il doit y avoir un recyclage d'arbitre et d'entraîneur pour faciliter la compréhension d'arbitrage, car il y a des règlements qui changent. Ce recyclage avant la saison sportive n'existe pas et cela entraîne beaucoup d'incompréhension des règlements pendant le match et de la bagarre. Pour se qualifier dans ce rôle, il faut bien forger sa personnalité. En ce qui concerne les femmes, il faut qu'elles enlèvent leur peur, leur timidité et deviennent quelqu'un qui sait prendre ses responsabilités avec fermeté et s'impose même.

L'arbitre doit être quelqu'un de modèle dans son comportement : ce n'est pas un souldard mais quelqu'un de ferme, droit et un bon exemple. Il lui faut bien cultiver et maîtriser son rôle.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

○ *Homme*

○ *Votre âge ? 46 ans*

○ *Votre situation familiale ? Marié*

J'ai une fille de 22 ans et trois garçons 16 ans, 18ans et 20 ans, ils pratiquent tous le volley-ball, l'un est parti en France et joueur de volley-ball dans une équipe départementale à Seine-et-Marne à côté de Paris.

○ Votre niveau d'études ? *BACC+5*

E17 49 ans Bac +4 Homme

Entraîneur et coach Basket-ball

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgache à l'arbitrage du basket-ball ?

Elles ne sont pas nombreuses, à Tananarive, il y a 12 femmes sur 80 hommes dont 2 femmes arbitres internationaux, en général si elles n'ont pas le goût du risque très élevé, elles ne s'impliquent pas dans l'arbitrage.

Selon vous pourquoi les femmes sont-elles peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes sont peu représentées parce qu'en tant que joueuses par exemple, elles ont vu des scènes où l'arbitre reçoit des insultes ça leur enlève l'envie de s'aventurer là où il y a du danger.

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage de basket-ball ?

*Elles sont la plupart du temps en OT c'est-à-dire officiel de table
Elles s'occupent du chrono, marqueur et opérateur 24 secondes.*

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

C'est l'opinion publique. Concernant les femmes, elles sont considérées comme « fanaka malemy » meuble fragile qui n'arrive pas à maîtriser le match, « ravaka ny tokatrano » bijoux du foyer qui a sa place uniquement à la maison mais non pas sur le terrain.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du basket-ball ?

L'arbitrage est un risque à prendre et surtout le premier arbitre qui est le premier responsable des décisions. De ce fait le manque du niveau intellectuel, le manque de motivation, le manque d'encouragement et le manque du goût du risque constituent un frein qui empêche les femmes d'accéder au rôle d'arbitre.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Les femmes ont beaucoup de responsabilité à la maison et ceci est un frein pour elles car l'entrée dans le monde du sport nécessite une grande disponibilité.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de basket-ball ?

C'est plus dur pour une femme car elle doit subir l'acceptation ou la non acceptation des joueurs et du monde de basket-ball même.

Expliquez brièvement pourquoi...

Car il faut supporter les tapages et les cris des supporters, clubs, joueurs ce n'est pas facile pour une femme.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Dans notre club, il y a cinq femmes et huit hommes : notre secrétaire générale est une femme, notre responsable communication est une femme ainsi que trois conseillères.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes ont leur occupation domestique qui les empêche de prendre d'autres responsabilités en dehors du foyer ; les hommes, eux, bâclent le travail domestique et ont plus de temps libre à consacrer au sport.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui sans le comportement provocateur de trouble et d'influence du public.

Non, tant qu'il y a des violences verbales, il vaut mieux que l'arbitrage reste l'affaire des hommes car les femmes sont fragiles.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, car le sport doit être pratiqué sans différenciation de sexe, ni discrimination, il y a des femmes qui ont fait du chemin dans le sport et ont une carrière sportive réussie.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

La femme arbitre peut rencontrer un manque de disponibilité pour aller au match, pendant les matchs elle peut rencontrer des violences verbales.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Les risques sont les traumatismes psychologiques, et même si c'est rare, il y a des arbitres qui subissent des violences corporelles à cause d'une prise de décision non acceptée par l'équipe adverse.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Entre arbitres de basket-ball, il y a une certaine convivialité.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au basket-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autres ?

Le plus souvent c'est le club qui pousse les femmes à participer à la formation d'arbitrage et aussi leur propre passion pour l'arbitrage, les entraîneurs sont invités à assister à l'arbitrage.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball ?

La principale opportunité d'une femme arbitre de basket-ball, c'est le gain d'argent car on gagne trente mille à cent cinquante mille francs par match, trente mille francs pour les matchs de section et cent cinquante mille francs pour les autres matchs au niveau du ligue. A part le gain d'argent, il y a l'opportunité de sortir à l'extérieur du pays.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

Les études si la femme ou la jeune fille étudie encore, et il y a aussi leur occupation de la famille et si elle est mariée et si la passion du volley-ball n'est pas partagée avec son conjoint ou si le mari est jaloux ce qui caractérise plusieurs hommes malgaches, elle sera totalement prise par son foyer.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Avant j'étais au SOE « Stade Olympique de l'Emirne » depuis 1979 jusqu'à 2010, j'ai passé du rôle de joueur à l'entraîneur, du cadet, j'ai passé la première division, la deuxième division ensuite je suis devenu entraîneur des équipes masculines. J'étais Président du basket-ball Tananarive pendant 8ans, de 2000 à 2008.

Actuellement je suis entraîneur et coach des équipes masculines du club Dream Team qui s'est constitué il y trois ans, et je m'occupe de leur entraînement à tour de rôle tous les samedis pendant une heure et demi dans chaque catégorie d'âge. A part ça je m'occupe aussi de l'école de basket-ball des jeunes moins de 14 ans, moins de 18 ans et des équipes universitaires basket-ball.

Je suivais mon équipe lors des déplacements à l'extérieur, comme par exemple, j'étais en Afrique du Sud avec mon équipe. jusqu'à présent je joue dans l'équipe vétéran du basket-ball.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Il y a trois ans dans le club basket-ball « Dream team », comme je vous ai dit avant j'étais au SOE « Stade Olympique de l'Emirne » depuis 1979 jusqu'à 2010.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, il y a toujours une sous estimation de la compétence de la femme en tant qu'arbitre car la femme est fragile.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball ?

Moi personnellement je n'aime pas l'investissement des femmes dans le rôle d'arbitre

Pourquoi ?

Parce qu'elles sont des âmes sensibles et ça me fait de la peine de les voir mal traitées par les spectateurs.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Pour moi l'intérêt change par période de temps, (jeune, adulte et vieux) : au début c'était par pur plaisir en tant que loisir et puis j'ai eu envie de pratiquer le sport pour briller dans mon école ; ensuite mon intérêt ce fut de souhaiter que mon club devienne champion. Ensuite ce fut pour aller plus loin dans la carrière sportif. Et finalement devenu un peu plus mûr, je me suis intéressé à devenir entraîneur et à m'occuper de mon club. J'aime bien pratiquer le sport, j'ai déjà pratiqué le football et la course de chevaux : j'ai fait le jockey. En ce qui concerne ma passion pour le basket-ball, c'est l'existence du terrain de basket dans la cour de l'école quand j'étais au lycée RABEARIVÉLO, et puis mon intérêt pour m'appliquer surtout quand on reçoit des applaudissements et être quelqu'un de sportif aux yeux des autres, j'ai commencé à entrer dans un club de basket-ball à l'âge de 15ans. Nous sommes sept frères et sœurs dont quatre garçons et trois filles, tous des sportifs et aimant le basket-ball, vu tous nos vécus, mon intérêt par la suite c'est la passion d'éduquer mes enfants dans le sport, j'ai quatre garçons : le premier a vingt ans, le second a 15ans, le troisième a 13 ans et le dernier 11ans. Ils aiment tous le basket et sont dans mon club « Dream team ».

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

Les raisons au début c'était de briller dans la pratique du sport et par la suite ce fut d'encadrer la relève du basket-ball.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du basket-ball ?

Difficile. J'ai beaucoup de réticence envers les femmes arbitres. Moi personnellement je n'ai pas confiance en la femme arbitre surtout dans les grands matchs, car l'arbitrage nécessite une certaine force mentale. Même l'appréciation elles pourraient ne pas supporter.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Mon opinion personnelle c'est qu'elles n'ont pas assez de force mentale. J'étais déjà président du basket-ball de Tananarive pendant 8 ans. Depuis j'ai constaté qu'il y a peu de femmes arbitres et j'en déduis qu'elles n'ont pas assez de force mentale pour y accéder vu qu'elles doivent subir les « vazavaza » de l'entraîneur c'est-à-dire, l'entraîneur qui râle l'arbitre et « horakoraka » des joueurs c'est-à-dire les brouhahas des joueurs tels « zany ve foty é ? » Est-ce une faute ? Est-ce marcher ? « Arbitre zéro » « Arbitre voleur »

Les spectateurs et les clubs aussi prennent part au brouhaha et critiquent. Ici à Tana c'est presque à tous les matchs qu'il y a ce genre de tapage. L'arbitre est impressionné. Le plus dur c'est quand il y a envahissement du terrain et agression physique. Il y a déjà des cas qui sont portés au niveau du tribunal c'est l'arbitre qui pose une plainte contre X au tribunal civil s'il y a une agression physique. La peur d'être trainé en justice a un peu atténué la violence physique mais on retrouve toujours la violence verbale lors des matchs.

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de basket-ball ?

L'arbitre doit être quelqu'un d'intellectuel et ferme dans ses décisions. Je n'apprécie pas qu'il y ait trop de « résidus du quartier ». Etre arbitre c'est être capable de ne pas copiner avec les clubs qui demandent des services, sinon cela introduit une partialité qui joue sur le sort du match.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *49 ans*

○ Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants ? *4 garçons*

○ Votre niveau d'études ? *BAC+4*

E18 45 ans Bac +5 Homme

Professeur certifié EPS

Intervenant formateur football

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgache dans l'arbitrage du football ?

L'implication des jeunes filles malgaches dans l'arbitrage du football commence à évoluer depuis qu'il y a une commission de football féminin en 2010, commission dont le responsable est une femme, (auparavant le responsable était un homme qui ne connaissait pas très bien le problème des femmes). Actuellement le football féminin réalise un championnat national et le nombre des joueuses augmente, ce qui a motivé aussi les femmes à arbitrer le football. Elles sont déjà capables d'arbitrer les matchs de football féminin. Quand l'arbitre femme arrive au rang de l'arbitre international, elle peut aussi arbitrer un match d'hommes de première division.

Bien qu'elles soient encore moins nombreuses que les hommes, on retrouve des arbitres internationaux, elles sont six, il y a Pélagie qui a arbitré aux jeux olympique, son avantage c'est qu'elle est sociable, qu'elle maîtrise des langues internationales telles le français, l'anglais et qu'elle a reçu beaucoup de stage comme au Barcelon, Australie etc.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes sont peu représentées parce qu'elles ne remplissent pas la compétence pratique exigée pour devenir arbitre de football.

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femme à l'arbitrage de football ?

Elles arbitrent le football féminin en tant qu'arbitres assistants ou arbitres centraux et seules celles qui sont arbitres internationaux peuvent réaliser leur rôle auprès des équipes masculines de la première division.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les problèmes sur le terrain constituent un frein pour la participation féminine dans le rôle d'arbitre tel les litiges, les troubles pendant le match, les violences des joueurs envers l'arbitre. Le manque de maîtrise pour gérer les brusques tensions qui apparaissent au cours d'un match peut alors constituer un frein pour elle.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du football ?

Leur capacité physique.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

L'occupation familiale ou leur travail professionnel

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de football ? Expliquez brièvement pourquoi ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de football, car elle doit avoir la capacité physique nécessaire exigée pour devenir arbitre de football

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Parmi les intervenants formateurs de football, il n'y a pas de femme.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes sont dans d'autres disciplines de leur choix.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui pour arbitrer les matchs des femmes. Car elles sont moins compétentes que les hommes dans leur déplacement sur le terrain pendant le match, mais les fautes sont bien sifflées. En ce qui concerne les matchs d'homme et lorsque la femme se trouve en face des joueurs râteurs, elle ne les supportera pas et l'arbitrage peut aller à la dérive car l'influence des joueurs a un impact.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Oui, car le test dans le sport a son propre barème qui est différent selon l'homme ou la femme.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Dans le cas d'arbitrage mixte, l'homme quand il prend une mauvaise décision, il le met ensuite sur le dos de l'arbitre femme.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Les hommes arbitres sont solidaires et si dans une équipe ils ont remarqué que les joueurs sont râteurs, critiques, et perturbateurs, les hommes arbitres font leur combine pour détruire cette équipe et prennent une décision répétitive à siffler là où il n'y a pas de fautes et les spectateurs et joueurs vont mettre l'arbitre femme dans le même sac car elle subit la rancœur de ces joueurs aussi. Ce n'est pas seulement l'arbitre qui est victime mais l'équipe faiseur de troubles aussi.

Pensez vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Il y a toujours un risque de non convivialité lors de l'évaluation des arbitres après le match La femme est plus visée dans les critiques après le match.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage de football ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Les femmes commencent à s'impliquer dans l'arbitrage du football. La fédération les pousse à participer à la formation d'arbitrage et vu l'évolution au niveau international, les femmes communiquent entre elles pour s'investir compte tenu du gain perçu par match même au niveau national. Quand j'étais DTN c'était 150 mille francs (10 euros) pour les quatre arbitres 40 30 30 50 au niveau fédéral. Les arbitres ne reçoivent pas la même somme d'argent, ça dépend s'ils sont arbitre central ou assistant ou table. L'arbitre central gagne plus. Dernièrement le gain par match au niveau fédéral a augmenté et devient 200 mille francs. Au niveau international les femmes sont motivées par les 700 dollars reçus pour arbitrer un match international. Les arbitres qui vont se déplacer dans d'autres régions gagnent des indemnités de 100 mille francs par jour en plus du gain par match, c'est la fédération qui les paie car la FIFA donne 250 mille dollars par an à la fédération du football malgache comme budget de fonctionnement pour le projet goal, TELMA et STAR font partie des sponsors de la fédération. En plus la fédération de football gagne une partie des recettes de match qui lui sont versées et ceci dépend du nombre de spectateurs.

Il y a aussi une entrée d'argent par rapport au droit d'engagement de club au championnat

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de football ?

Les principales opportunités d'une femme arbitre de football c'est de bénéficier des stages à l'extérieur, devenir un arbitre international, et recevoir des sommes d'argent par match.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de football ?

Je veux dire leur occupation familiale, mais dans mon entourage parmi ces femmes arbitres de football, je ne les ai pas encore vues enceintes.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Mon rôle dans le contexte sportif est varié : spectateur, joueur, entraîneur, arbitre , CT, DTN, finalement intervenant formateur du football à l'Académie Nationale des sports.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

J'ai tenu le rôle d'intervenant formateur du football à l'ANS depuis 2009 jusqu'à ce jour.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, il y a toujours la faiblesse des femmes physiquement, les hommes ils sont forts par contre les femmes ont la facilité de comprendre par exemple en ce qui concerne les règlements.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de football ? Pourquoi ?

Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de football, comme il y a un bon exemple de réussite de femme malgache arbitre international de football, je soutiens leur développement.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est la pratique du sport, l'éducation par le sport, la connaissance du monde du football afin de partager aussi mon savoir en tant qu'entraîneur et formateur.

A 17 ans, j'étais au club ARO ; à 22 ans jirama ; à 26 ans dans le club du saint Michel ; ensuite je fus arbitre football pendant deux ans et j'ai laissé tomber pour continuer à être joueur dans le club de football du CIMELTA Jument une entreprise française jusqu'en 1996 où je suis devenu entraîneur du football du cimelta, j'ai fait mon stage d'entraîneur à l'université de Budapest pendant 3 mois, à mon retour de Budapest je fus entraîneur du club FTM (Foibe sarin- Tany) Malagasy de Madagascar) géographie. J'étais déjà conseiller technique provincial de football de Tananarive en 2000 et je suis devenu DTN (directeur technique national du football) de 2002 jusqu'en 2010.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

Ma motivation dans le football remonte aux trajets que j'effectuais pour aller à l'école à Mahamasina Est, quand j'étais encore à l'école primaire : je passais tous les jours à côté du stade mahamasina et je regardais ce qui se passe sur le football ; ça m'a beaucoup passionné.

Je devais finir toutes les tâches domestiques à la maison, car sans cela je n'aurais pas eu la permission de sortir pour aller jouer au football ou regarder un match. J'ai six frères et une sœur, mais je suis le seul à aimer le sport ; mon grand frère un tout petit peu pas beaucoup. J'ai trois filles de 23ans, 19ans et 17ans, et toutes les trois pratiquent la natation, elles n'ont pas choisi le football. C'est leur choix et je ne les force pas à faire du football : l'essentiel pour moi c'est qu'elles pratiquent une discipline sportive. Mes deux filles sont élèves pour devenir éducateurs sportifs.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du football ?

Le test pratique est très difficile, il faut avoir la capacité physique nécessaire comme je l'ai dit et il faut aussi supporter les insultes des spectateurs à chaque match, les insultes telles « arbitre vendrana tsy mahay ninoninona » arbitre qui ne connaît rien.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Il y a des hommes qui ratent leur test pour devenir arbitre de football à cause de la dureté des épreuves pratiques à subir et quant à la femme qui est tenue pour être fragile, c'est vraiment dur d'y accéder

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de football ?

La femme arbitre de football dans son rôle doit avoir une grande capacité physique car le rôle demande un grand effort physique, une grande connaissance des règlements et l'intelligence de jeu c'est-à-dire quelqu'un qui ne va pas siffler n'importe quelle situation de jeu si celle-ci n'a pas de relation directe avec le bon déroulement du match.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *45 ans*

○ Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants ? *3 filles*

○ Votre niveau d'études ? *BAC+5*

E19- 50 ans - BAC +3 Cadre sportif

Président des associations des arbitres de rugby malgache

Formateur d'arbitres de rugby.

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du rugby?

Les femmes commencent à se mobiliser pour devenir arbitres de rugby ; elles ne sont pas nombreuses. Les femmes sont en général timides, mais il y a une femme arbitre central -à savoir Aina-, qui a dépassé la timidité. Les femmes arbitres sont au nombre de 10 contre 80 hommes.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de rugby car la société considère le rugby comme un sport qui appartient au « jiolamboto » homme voyou et les femmes qui pratiquent sont des « jiolambavy » femme voyou. C'est humiliant et frustrant le fait d'entendre ça tous les jours fait rebrousser chemin aux femmes qui souhaitent faire partie des arbitres. Elles ont peur de ce que la société va dire d'elles. Dans d'autres cas les étudiantes arbitres potentielles partent en France pour leurs études ou sont concentrées par leur étude et n'ont pas le temps. Il y a aussi les femmes qui se marient et qui s'en vont avec leur mari. Il y a certaines femmes capitaines d'équipes de rugby, elles sont volontaires mais elles sont moins instruites et d'autres ne savent même pas écrire car elles viennent du bas quartier défavorisé. Ensuite pour celles qui ont l'habitude de voir des matchs, elles trouvent que c'est un sport plein de choc, où même des joueurs si sont morts sur le terrain en faisant la mêlée.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Premièrement elles ont peur d'être culpabilisées par la société et de subir la brutalité des jeux et des réactions des spectateurs, les cris, les insultes. Deuxièmement les volontaires n'ont pas la capacité intellectuelle nécessaire pour se former à l'arbitrage, il y a deux femmes seulement qui sont professeuses certifiées d'éducation physique et sportive qui ont la compétence.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du rugby?

Le manque de formation, le manque de courage.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Dans la vie quotidienne, elles ont des contraintes familiales. De son côté, la société malgache n'implique pas une égalité entre hommes et femmes dans une discipline à risque corporels comme le rugby et son arbitrage. Elle considère le rugby comme un sport de voyous et cela constitue un frein qui empêche les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby ? Expliquez brièvement pourquoi ?

C'est dur pour une femme car c'est un sport dangereux plein de conflit et les matchs sont à haute intensité. Les risques de blessures étant particulièrement élevés tant pour les joueurs que pour les arbitres critiqués.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Il y a deux femmes l'une s'occupe de la commission de recrutement et une autre est membre de CRA.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Leur entrée est encore très timide à cause des commentaires autour de rugby, c'est leur comportement en général dans la vie quotidienne qui se reflète à travers le sport sur le terrain, Si elles sont timides, au terrain aussi leur timidité se voit, si elles sont autoritaires au terrain on peut voir leur force de caractère, les femmes malgaches sont douces et au rugby on a besoin d'une femme autoritaire qui peut faire face au choc. D'après des commérages la peur de la société du « qu'en dira t-on ? » empêche les femmes de s'impliquer dans un sport plein de brutalité.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui uniquement pour arbitrer des équipes féminines, car les matchs d'hommes sont très violents.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

La différenciation de sexe joue dans la prise de décision, quand il y a beaucoup de pression dans le match, la femme est vite bouleversée. Et on parle du sexe faible à ce moment là !

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Le manque de formation et de recyclage constitue une difficulté pour la femme

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Elle risque de prendre une raclée quand il y a des manifestations de mécontentement. Elles risquent de recevoir un ballon en pleine figure.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Non, car en ce qui concerne la convivialité, le rugby en possède le plus car il y a ce qu'on appelle la 3^{ème} mi-temps où tous les arbitres après le match se réunissent en toute fraternité et échange amical des points forts et points faibles, éclairer les points de vue du déroulement du match dans la franchise et le respect en trinquant dans une discussion sans rancune. C'est un art de vivre dans un moment d'échange et de partage que l'on ne rencontre qu'au rugby. Cette 3^{ème} mi-temps permet aux arbitres tous sexes confondus d'entretenir une convivialité et un savoir-vivre ensemble, en oubliant les différences.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au rugby ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

La Commission Centrale des Arbitres

Quelles sont, d'après-vous, les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby ?

Arbitrer un match international.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de rugby ?

Les principales contraintes d'une femme arbitre de rugby c'est de garder leur performance physique car c'est la base d'un bon arbitrage.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis formateur des arbitres de rugby tout en étant le président des associations des arbitres de rugby. Mon rôle c'est de former tous les acteurs de ce sport que sont les joueurs, les entraîneurs, les arbitres, les éducateurs et les dirigeants afin de garantir la bonne application des règlements généraux du rugby et contribuer au développement du rugby à Madagascar. Il y a le CCA Commission centrale des arbitres au niveau de la fédération, le CRA Commission Régionale des Arbitres qui se trouve au niveau de la ligue et DCA Direction Communale des Arbitres au niveau de la section qui sont membres de l'association des arbitres, ainsi que tous les arbitres et formateurs du rugby de Madagascar.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Je suis formateur des arbitres rugby depuis 20 ans et président des associations des arbitres depuis 2011.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Les femmes sont la plupart timides.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby ? Pourquoi ?

Oui je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby, parce que l'implication des femmes dans la pratique du rugby s'est développée depuis les années 2000 et les matchs des équipes féminines seront au moins assurés par les femmes. Les indemnités des arbitres aussi sont motivantes car en final ça atteint les 300 mille francs (25 euros). Les arbitres ne sont pas suffisants pour arbitrer des compétitions, des fois tout est déjà prêt, les joueurs, les spectateurs, et les spectateurs et organisateurs attendent l'arbitre qui arrive avec sa moto car il venait d'arbitrer un match dans un autre quartier, Des fois, un arbitre joue son rôle jusqu'au soir.

Nous prenons même des femmes avec le BEPC comme niveau d'étude dans notre prochaine formation. Elles sont nombreuses qu'avant à répondre à nos appels pour la formation.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Mon intérêt c'est d'avoir la compétence pour bien diriger les arbitres, les aider à fixer des objectifs techniques de travail sur le match. Assurer un suivi technique entre ce qui est appris lors des séances de formation et ce qui est vu sur le terrain. Améliorer la confiance en soi des arbitres Ne pas hésiter à encourager un arbitre lors de situation délicate comme une éventuelle erreur. Lui permettre de mieux gérer l'erreur en réorientant vers des choses positives.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

J'aime le sport de contact. Au début j'ai pratiqué du karaté depuis l'âge de 14 ans jusqu'à l'âge de 20 ans. Après j'ai choisi le rugby car c'est un sport qui a beaucoup de contact aussi, Je suis devenu arbitre de rugby à l'âge de 24 ans car je ne voulais pas commencer trop tard pour arbitrer et actuellement je suis formateur des arbitres rugby. J'ai évolué dans le monde du rugby en étant aussi président de CRA commission régionale des arbitres et depuis 2011 jusqu'à ce jour je suis le président des associations des arbitres de rugby. C'est une nouvelle association qui s'est créée et je suis le premier président.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle d'arbitre de rugby ?

Difficile. Car il faut qu'elle ait une bonne connaissance des règlements ainsi que des risques et une maîtrise de soi. Il y a la gestion du stress qui nécessite une préparation physique, psychologique et mentale.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Le rugby se caractérise, de fait, par l'affrontement physique direct (percussions, plaquages, chutes mêlées) dans lequel les risques corporels sont élevés. Les violences verbales telles « à mort l'arbitre », « on connaît votre domicile » ça c'est chose courante : on n'en parle plus. Même dans leur cri d'avant match les joueurs de rugby malgache ont comme slogan

« tetiteteo fa ratsy fanahy » couper en morceaux les méchants. Si une équipe a perdu le match c'est souvent à cause de la présence de la femme arbitre.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de rugby?

Le rôle d'un arbitre de rugby demande beaucoup de courage, c'est aussi l'exigence d'un travail personnel, technique avec l'apprentissage et l'application impartiale des règles, la mise à jour des connaissances de jeu, et enfin le relationnel avec joueurs, dirigeants équipiers arbitres.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *50 ans*

Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants ? *2*

○ Votre niveau d'études ? *BACC+3*

E20 - 54 ANS BAC +5 CAPEN EPS

**Professeur certifié d'éducation physique et sportive,
directeur technique national de basket-ball**

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage de basket-ball ?

Il y a peu de femmes arbitres de basket-ball.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Leur participation à l'arbitrage de basket-ball est très récent, et dès qu'elles se marient elles se font rares. La majorité des femmes ont peu reçu d'éducation physique et sportive à la base du fait du manque d'enseignants d'EPS et elles n'ont pas assez de motivation et d'expérience pour affronter plus tard le monde de basket-ball.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Le manque de formation en amont constitue un frein majeur à leur participation dans le rôle d'arbitre de basket-ball. Un autre frein ou obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre, ce sont les engagements familiaux des femmes et l'occupation de leur ménage : une fois qu'elles sont mariées, elles s'occupent de leur mari et de leur foyer.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du basket-ball ?

Pendant le test de la zone 7, j'ai remarqué que la femme a plus de force sur les tests physiques et de compétence que les hommes présents à l'épreuve, les freins qui empêchent les femmes d'accéder se trouvent d'après moi au niveau de leur vie conjugale.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

La femme qui a un mari qui ne partage pas sa décision d'accéder au rôle d'arbitre.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de basket-ball surtout quand il y a un débordement et l'envahissement du terrain.

Une partie du public va siffler tout au long du match : pour un homme ça fait partie de la fonction, pour une femme c'est dur, car dès qu'elle va donner un carton, il faut s'attendre aux réactions du public.

Expliquez brièvement pourquoi...

Elles devraient avoir une expérience, c'est-à-dire avoir évolué dans le monde du basket-ball en tant que joueuse. Avoir la sympathie des hommes aussi est dur pour elle car il faut se faire accepter. Ensuite elles se marient et elles tombent enceintes, et c'est dur pour elles de gérer les enfants, le mari et les occupations domestiques en plus de leur propre profession si elles ont du travail en dehors de la vie conjugale.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Il y a deux femmes.

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Leur implication parmi les membres de la fédération est très récente et dans certains cas, l'engagement dans le domaine du sport et la vie familiale des femmes paraissent difficilement compatibles. Les femmes se désinvestissent progressivement de leur activité sportive.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

La pratique du sport n'exige pas une différenciation de sexe mais les femmes doivent s'affirmer et non s'apitoyer sur le fait d'être femme. Le temps consacré à leur activité physique est souvent réduit s'il n'y a pas le soutien du conjoint.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Les menaces sont très fréquentes à cause des spectateurs et joueurs qui n'ont pas la même façon de voir les fautes et qui ignorent l'évolution des règlements.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Elle peut recevoir des bouteilles en pleine figure lors des émeutes à la sortie du match.

Selon vous, cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Oui, mais cette fonction nécessite beaucoup de travail pour sa réussite, habileté, qualité de la préparation physique, équilibre psychologique dans la mesure où la femme doit assurer le maintien d'un bon arbitrage dans une cohue, du brouhaha et des cris.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Les hommes sont difficiles et prennent souvent la femme comme une femme qui a sa place au foyer, il y a des risques de non convivialité qui ressortent du fait qu'elle soit femme et de l'acceptation ou non de son vécu sportif.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au basket-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

C'est la fédération qui pousse les femmes à participer à la formation d'arbitrage au basket-ball. Les ligues sont aussi les représentantes de la fédération. Elles communiquent aussi les informations qu'elles reçoivent de la fédération.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ?

Cette fonction est faite aussi pour la femme et, pour preuve il y a une femme malgache arbitre internationale qui a réussi son examen et qui a défié beaucoup d'hommes. Il faut avoir le courage, le goût du risque, la volonté, le dépassement de soi.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball ?

C'est de devenir une femme arbitre internationale et d'arbitrer au niveau international.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de basket-ball ?

Les principales contraintes d'une femme arbitre de basket-ball sont la vie familiale et le travail domestique à assumer.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis le directeur technique national du basket-ball. Mon rôle c'est de mettre en œuvre une politique sportive en matière de basket-ball et d'établir les programmes d'activités en concordance avec la politique générale de la fédération. La politique sportive est orientée vers la détection des jeunes potentiels, la formation des joueurs / joueuses et arbitres pour développer un basket-ball de qualité à Madagascar. Nous avons un expert de la formation Angelot pour le développement et la promotion de l'activité. Avant, je faisais partie de la commission technique.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 5ans en tant que DTN mais depuis 1980 j'étais responsable du sport scolaire et du sport universitaire en tant que membre de la commission technique.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Je ne soutiens pas de préjugé sur l'identité et l'utilité de la femme.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball ? Pourquoi ?

Je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball, c'est logique je suis le DTN.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Je suis professeur certifié d'Education physique et sportive et mon intérêt c'est de partager ma connaissance en évoluant dans le monde du basket.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est notre enseignant d'éducation physique et sportive qui m'a poussé à pratiquer le sport. J'ai fait du foot, du basket et du volley-ball. Ensuite j'ai intégré le club commercial pour le basket-ball et le club du cotona pour le volley -ball .

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre de basket-ball ?

L'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre de basket-ball est lié à sa préparation, à sa connaissance des règlements, à sa capacité physique, psychologique, à sa connaissance des tempéraments des joueurs.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

Si la femme se présente sur le terrain sans être préparée, elle risque de livrer une performance de niveau inférieur à la norme et d'être victime des tempéraments des joueurs. Si elle s'est bien préparée alors elle pourra anticiper toute situation désagréable qui pourrait provoquer une réaction telle une faute violente, les joueurs frustrés qui râlent. Elle utilise alors sa connaissance pour prendre une décision adéquate.

Comment qualifiez-vous le rôle d'un arbitre de basket-ball ?

Le rôle d'arbitre de basket-ball demande une grande capacité physique, une connaissance des règlements et une façon convaincante qui montre une fermeté dans la décision à prendre.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *54 ans*

Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants *2 une fille un garçon*

Votre niveau d'études ? *CAPEN EPS BAC +5*

E 21 - 48 ans BAC +5 – Homme

Professeur certifié d'éducation physique et sportive, intervenant formateur en basket-ball des élèves éducateurs sportifs niveau III de l'Académie Nationale des Sports.

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches à l'arbitrage basket-ball?

Les femmes malgaches sont toujours considérées comme « fanaka malemy » meubles fragiles. Elles ont de la compétence mais demeurent timides lorsqu'il leur faut s'exposer au premier plan dans un match et donner des ordres aux joueurs en tant qu'arbitre. Elles sont moins nombreuses et même parmi les vétérans femmes qui pratiquent le basket-ball elles sont moins nombreuses par rapport aux vétérans hommes.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes n'ont pas de catalyseur pour les motiver à l'arbitrage. De plus à l'époque où j'ai participé à la formation d'arbitre de basket-ball il était dit en ce temps là que c'était réservé aux hommes et dans ce monde d'arbitrage c'est difficile à une femme de s'intégrer car effectivement c'est un milieu d'hommes, les hommes se comportent entre hommes entre eux, trinquer, fumer, utilisation des mots déplacés, la présence d'une femme est une gêne à l'ambiance entre hommes. Les maris jaloux aussi ne laissent pas leur femme fréquenter ce milieu car les hommes peuvent être fascinés par leur présence et les draguer. Il y a des femmes qui ont de l'autorité mais nous les hommes nous avons notre domination et nous utilisons notre grosse voix pour dominer les femmes.

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage de basket-ball ?

C'est la priorité pour les hommes, car les hommes sont réticents aussi par rapport à la participation de leur femme : elles peuvent s'exposer à la drague.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Les préjugés, la critique du public, que la fonction d'arbitre est réservée aux hommes, le manque de formation et de crédibilité, beaucoup de femmes s'interdisent d'accomplir cette

fonction car elles s'imaginent que c'est une fonction difficile à accomplir, en plus il y a leur vie familiale à gérer.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde de basket-ball ?

Les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde de basket-ball sont parfois psychologiques et organisationnels. La réticence de la part de certains, c'est le milieu où il faut être blindé mentalement. Le manque d'expérience de formation et de capacité physique, le manque de culture sportive empêche les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde de basket-ball.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Les décisions des arbitres sont très souvent contestées par les joueurs, les entraîneurs voire les spectateurs alors les maris ne veulent pas que leur femme subisse ce genre de traitement et s'oppose à leur accès au rôle d'arbitre.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de basket-ball ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de basket-ball car il faut avoir des horaires flexibles. Il faut que ce rôle soit compatible avec sa vie privée.

Expliquez brièvement pourquoi...

Pour les mères de famille, leurs priorités sont souvent remises en question. Les horaires flexibles permettent à la femme de s'organiser librement.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Zéro

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Il n'y a pas beaucoup de femmes professeuses certifiées d'éducation physique et sportive à l'Académie Nationale des Sports.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui pour celles qui ont des possibilités physiques et qui maîtrisent le règlement.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

On constate que le barème de notation diffère selon le sexe en éducation physique et sportive, mais à mon avis, la pratique du sport n'exige pas une différenciation de sexe, parce que par

exemple les femmes doivent répondre aux mêmes exigences physiques que les hommes pour arbitrer.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Les difficultés qu'une femme peut rencontrer sont diverses : je constate que les gens viennent au stade parfois pour se défouler et crier sur l'arbitre sans connaître les règles. Parfois ce sont ces mêmes spectateurs qui énervent les joueurs et font dégénérer un match. Ce sont des difficultés qu'une femme arbitre rencontre souvent. A part ça, la gestion de la vie privée n'est pas une chose facile pour les femmes, car les activités liées à l'arbitrage comme les stages et les formations théoriques ainsi que les réunions demandent de temps.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Les bagarres liées aux mécontentements des équipes perdantes risquent d'affecter la pratique féminine de l'arbitrage. Même si l'arbitre femme est mieux placée pour connaître les règlements par rapport aux joueurs et aux spectateurs, les deux ou trois petites erreurs de la femme sont des risques graves qui peuvent entraîner un débordement de comportement des joueurs ou des spectateurs.

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Les hommes ont leur monde et dominer la femme fait partie du plaisir des hommes, des risques de non convivialité avec les arbitres masculins sont fort possibles vu cet état d'esprit.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, la Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

C'est la fédération de basket-ball à Madagascar qui pousse les femmes à participer à la formation d'arbitrage de basket-ball, car elle reçoit aussi des instructions officielles de FIBA Fédération Internationale de Basket-ball pour appliquer une promotion de la participation féminine dans le rôle d'arbitre basket-ball. Récemment les femmes commencent à venir grossir les rangs des arbitres de basket-ball, mais pas toutes.

Quelles sont, d'après-vous, les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball ?

Les principales opportunités d'une femme arbitre de basket-ball c'est d'avoir une responsabilité d'arbitrer des équipes masculines et d'arbitrer des rencontres internationales.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de basket-ball ?

La femme arbitre est contrainte à être vigilante par rapport à la domination qui s'impose, aux critiques et au débordement des spectateurs dans le cas de litige. A part ça, les joueurs sont dans une grande forme et donc l'arbitre elle aussi est contrainte d'être dans une bonne forme pour tenir le rythme du jeu durant toutes les quatre périodes.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis responsable de la formation des élèves éducateurs sportifs du niveau III en basket-ball à l'Académie Nationale des Sports.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 5 ans.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Oui, en tant que professeur certifié d'éducation physique et sportive, je sais pertinemment qu'un corps de femme ne pratique pas pareillement le sport qu'un corps d'homme. C'est ce qui pose un problème dans les épreuves car on note les femmes comme les hommes.

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball ?

Oui je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de basket-ball pour celles qui ont l'aptitude nécessaire à le faire et pour celles qui sont capable de prendre de bonnes décisions sur la responsabilité de contacts et alors avoir une bonne chance de prendre la décision correcte.

Pourquoi ?

L'aptitude aura un effet direct en ce qui concerne la manière dont elles arbitrent dans un jeu que cet effet soit bon ou mauvais, cela dépendra de l'investissement qu'elles auront mis dans leur aptitude. En ayant l'aptitude nécessaire elles peuvent se déplacer efficacement pour être au bon endroit au bon moment pour voir les espaces entre les joueurs. C'est la seule possibilité pour avoir le regard sur le jeu dans son ensemble, d'un meilleur angle, pour mieux prendre une décision.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Mon intérêt c'est de pratiquer le sport et de l'enseigner.

.Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

A l'âge de neuf ans, nous habitons à la cité où il y a un espace vert pour la pratique du sport, je jouais presque du matin au soir au risque de me faire gronder tous les jours. Une fois au CEG, mon école était aussi tout près de l'infrastructure sportive des stades de Mahamasina. J'ai rencontré un ami qui m'a entraîné à faire de l'athlétisme, et nous faisons du gradin ensemble. Nous voulions jouer au ballon et nous avons fabriqué un ballon avec des morceaux de tissus et nous n'avons pas encore de tennis, mais les tennis troués, pendant des vacances nous rendaient service. Après le bac, j'ai suivi la filière sciences comme je n'ai pas eu de bourse et que ma mère n'a plus de moyen pour nos études, je suis allé faire le concours de l'école normale éducation physique et sportive là au moins je percevais la bourse d'étude,

c'est un atout pour moi avec mon expérience sportive. Je suis devenu professeur certifié d'éducation physique et sportive.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre de basket-ball ?

Sans le vécu dans le monde du sport en tant que joueuse de basket-ball, et sans l'habitude de fréquenter le monde d'homme sportif c'est un peu difficile d'accéder au rôle d'arbitre de basket-ball. Il y a une liaison directe entre le vécu sportif en tant que joueuse de basket-ball entre la condition physique de la femme et son mental. Si la femme est physiquement fatiguée surtout vers la fin d'un match, alors le niveau de concentration en souffrira également. Des prises de décisions incohérentes sur les mêmes cas de jeu engendreront des comportements négatifs et anti sportifs parmi les joueurs et des critiques de la part des entraîneurs et des collègues masculins.

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de basket-ball ?

La femme arbitre doit maintenir une absence de partialité. A chaque compétition, elle doit être une garantie d'honnêteté. Les femmes doivent mieux interpréter le jeu que leurs collègues masculins parce que leur appréciation est toujours une source de commentaire et de critique.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *48 ans*

○ Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants *2 garçons*

○ Votre niveau d'études ? *Professeur certifié EPS BACC+5*

E 22

Bac +5 Professeur certifié d'éducation physique et sportive
intervenant formateur de rugby à l'Académie Nationale des Sports
Directeur technique national de rugby de 2004 à 2008

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgache dans l'arbitrage rugby?

Quand j'étais au CRA, je menais des actions pour recruter les jeunes femmes dans la formation d'arbitres de rugby. Je contactais les jeunes femmes de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive. Il y en avait trois qui étaient volontaires : les autres redoutaient ce milieu en disant que c'était macho.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Elles sont peu nombreuses non seulement à cause du manque de condition physique mais aussi à cause de leur peur des contacts et puis les cris des spectateurs, les violences verbales, morales, psychologiques dans le monde de rugby.

Celles qui sont mariées ont des problèmes mais les sortantes de l'école d'éducation physique et sportive que j'ai contactées ne sont pas encore mariées et sont encore disponibles.

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage de rugby ?

L'accès est difficile pour celles qui sont moins expérimentées à résister aux pressions.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

C'est que les femmes ne s'intéressent pas au rugby ; elles n'ont pas la capacité physique de le pratiquer et les attitudes des spectateurs et joueurs de rugby en général sont parmi les freins et obstacles à leur participation.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitres dans le monde de rugby ?

Pour y accéder, il faut avoir les compétences nécessaires, mais ce qui freine ce sont surtout les violences relatives aux conduites des joueurs, des agressions verbales à l'endroit des arbitres venant des spectateurs et supporters. La violence peut venir aussi des entraîneurs et dirigeants.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Le rugby est considéré comme un sport de voyou, et le manque de soutien moral de la famille des parents ou du conjoint entraîne un empêchement pour les femmes d'accéder au rôle d'arbitre

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby ?

C'est plus dur pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby car il faut savoir travailler en étroite collaboration avec les hommes, et obtenir le diplôme d'arbitre par ses propres compétences.

Expliquez brièvement pourquoi...

D'un point de vue social, en effet, le rôle d'arbitre de rugby implique une fréquentation de la femme dans un monde d'hommes qui est mal vu par la société malgache. Pourtant plusieurs fréquentations du milieu sportif sont nécessaires pour y accéder.

Du côté compétence, les femmes arbitres potentielles, pour le devenir, doivent avoir leur diplôme d'arbitre qui exige des compétences physiques.

Parmi vos collègues combien sont de femmes ?

Une

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

La pratique du rugby chez la femme à Madagascar est encore récente.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

C'est un sport, et la femme et l'homme peuvent le pratiquer, mais pour la femme ça demande un certain charisme.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Oui, on ne mélange pas les filles avec des garçons dans une compétition de rugby. En ce qui concerne les femmes arbitres de rugby, elles ne sont pas sollicitées à faire un déplacement hors de Tananarive. Pour deux arbitres d'un même grade c'est toujours l'homme qui se déplace quand il s'agit d'arbitrer dans les autres régions, par exemple, nous étions allés à Ihosy pour arbitrer une compétition nationale avec six arbitres tous des hommes.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Les difficultés qu'une femme arbitre peut rencontrer peuvent venir des contestations de certains joueurs dans le match, des réticences d'une équipe à se faire arbitrer par une femme, de certains spectateurs qui manifestent des méchants propos tel : arbitre « mangalatra » arbitre voleur. Le sentiment d'insécurité est permanent. Quand l'arbitre femme habite dans un même quartier ou aux environs d'une équipe, l'équipe adverse la traite d'arbitre « voavidy » arbitre vendu.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage ?

Quand la femme arbitre reçoit les cris et les critiques des spectateurs. Souvent lors d'un match il y a des situations de jeu qui laissent l'arbitre perplexe par exemple quand l'arbitre est victime d'un écran, elle ne voit plus le jeu du même angle que les joueurs et spectateurs, alors les spectateurs en profitent pour faire des critiques comme arbitre « jamba » arbitre aveugle.

Pensez vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Entre arbitres rugby femmes et hommes la non convivialité ne se présente pas ; il y a souvent des mises au point à faire pour améliorer l'arbitrage et à ce moment là tout le monde parle du défaut de chacun pendant son arbitrage pour rectifier afin que l'erreur ne se produise plus, mais tout ça se fait dans la compréhension et non pas dans le but de blesser l'homme ou la femme.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au rugby ? Les dirigeants du club d'appartenance ? La Commission Centrale des Arbitres ? Ou les responsables des ligues ou autres ?

C'est le rôle de la commission centrale des arbitres de motiver et de pousser les femmes à participer à la formation d'arbitrage mais ça n'empêche pas les autres de pouvoir en prendre l'initiative.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby ?

C'est de pouvoir assumer une grande responsabilité dans l'arbitrage de rugby.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de rugby ?

C'est d'être à fond avec toutes les règles du rugby et éviter les erreurs.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

De 1984 à 1996, je suis passé du rôle d'arbitre de rugby au rôle de formateur des arbitres rugby et au rôle de président de la commission régionale des arbitres CRA d'Antananarive de 1990 à 1994 ; je fus président CCA de 1995 à 2000. J'ai passé des formations d'arbitre à Toulouse, à Carcassonne, en Afrique du sud au Maroc pour avoir le niveau international rugby board. En 2004 à 2008, j'étais DTN directeur national technique : je programmait les formations ainsi que l'organisation des compétitions. J'ai 4 enfants : 3 filles et un garçon, ils ont 13ans, 16ans, 22ans et 24ans ; ils pratiquent le basket-ball car je ne confierai pas mes enfants à des encadrement et clubs de rugby non qualifiés, et, comme il n'y en a pas à côté de chez nous, alors ils pratiquent tous le basket ; je suis le seul dans la famille à entrer dans l'école de formation de l'éducation physique et sportive.

Je suis responsable de la formation des élèves éducateurs sportifs du niveau III en rugby à l'Académie Nationale des Sports.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Le rôle du responsable de la formation des élèves éducateurs sportifs du niveau III en rugby à l'Académie Nationale des Sports : depuis 5 ans.

Partagez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby ?

Je soutiens l'investissement des femmes arbitres ; je suis parmi les initiateurs qui partent à la recherche des femmes à l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive afin de les motiver à s'investir dans ce rôle.

Pourquoi ?

Ca peut être déterminant dans la réussite. C'est l'endroit où je peux détecter du potentiel. Je pense qu'à l'école normale supérieure de l'éducation physique et sportive les étudiantes ont la capacité exceptionnelle de devenir arbitre vu leur formation et d'avoir une bonne capacité mentale pour surmonter les frustrations et les découragements liés au monde de l'arbitrage et au sport.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Mon intérêt, c'est la passion d'aider, de diriger, de former et de motiver car c'est difficile la mentalité des rugby men ; je m'attache à démontrer, qu'en investissant non seulement sur le

plan technique et pédagogiques mais aussi sur le plan relationnel, les arbitres pourront progresser et sortiront plus performants.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

J'ai grandi à la côte dans la nature ; j'ai fait de la natation mais pas encore sur les normes mais nager en mer, de la course dans la nature : soulever des arbres, et j'ai pratiqué le football et le basket-ball au début du secondaire ; tous les loisirs en dehors des études, j'ai consacré mon temps à des exercices dans la nature. En 1980, j'ai fait les études à l'ENEPS et au cours des pratiques des sports collectifs surtout au rugby, notre prof a remarqué que j'étais agile dans ce sport et que j'avais une compétence de très haut niveau. Alors il m'a proposé d'entrer dans un club de rugby. J'ai refusé son offre car je pensais que le rugby est un sport violent et qui appartient au bas quartier et qu'il n'y a pas de règle ; c'est ça qui m'a traversé l'esprit à l'époque ; un ami à l'internat, qui partageait le même box que moi, m'a vu refuser l'offre du prof et lui de son côté a accepté. Il m'a alors proposé de passer une formation d'arbitre de rugby si je ne voulais pas devenir joueur au club. Alors j'ai accepté ; j'ai fait la formation qui était à l'époque très théorique et c'est après avoir réussi à la théorie que les stagiaires passaient leur stage pratique sur terrain en arbitrant des matchs. Pendant 3 mois, je fus juge de touche et c'est le formateur qui décide et m'a dit : « il est grand temps que tu prennes le rôle de l'arbitre central ! » Donc c'est son appréciation qui fait avancer. Après ça, j'ai accédé au rang d'arbitre central.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre de rugby?

Comme c'est un sport violent, il est important de susciter l'intérêt et l'accessibilité de la femme dans le rôle d'arbitre de rugby.

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de basket-ball ?

La femme arbitre doit avoir suffisamment de connaissances techniques et tactiques du rugby, des connaissances des règles, inspirer la confiance des joueurs, être pleine de vigilance et de concentration et avoir une bonne aptitude physique.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Homme

Votre âge ? *46 ans*

○ Votre situation familiale ? *Marié*

Nombre d'enfants *Trois filles et 1 garçon*

○ Votre niveau d'études ? *Professeur certifié EPS BACC+5*

E23 - 55 ans BAC +5 - Femme

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgache à l'arbitrage du volley-ball ?

Il n'y a pas d'implication plus vaste de la participation féminine à l'arbitrage du volley-ball car même au sein de l'Académie Nationale des Sports, il n'y a pas d'affichage incitant les élèves éducateurs sportifs à s'intéresser et à venir prendre part à la formation.

L'Académie Nationale des Sports est un organisme public dont la mission réside dans la formation et le perfectionnement des athlètes de haut niveau.

L'Académie Nationale des Sports, est aussi un lieu de stage de formation et d'entraînement pour les cadres sportifs.

La médecine sportive pour l'encadrement des équipes sportives y existe.

Cette institution a joué un rôle majeur dans le développement de plusieurs fédérations et des regroupements sportifs tels qu'on les connaît aujourd'hui.

La fédération de Volley-ball est très discrète en matière de communication, c'est quand les stages ou la formation sont en cours qu'on réalise leur présence en se demandant qu'est ce que la fédération de volley-ball fait là.

Etant responsable de la natation, de notre part lorsqu'on propose des formations telle par exemple en MNS (Maître Nageur Sauveteur), nous faisons une large diffusion afin que les gens concernés, puissent venir en masse participer à la formation.

Des efforts sont déployés pour élargir la participation.

Les hôtels envoient leur maître nageur sauveteur pour se former, les pompiers, les associations, et même l'individu par sa propre initiative participe à la formation.

En ce qui concerne le volley-ball, il n'y a pas de directive proposée par le ministère alors que la plupart des enseignants ne domine pas le volley-ball et n'enseigne pas le volley-ball à l'école ou au lycée, alors que c'est l'endroit propice pour développer les compétences par le biais de la pratique d'EPS. Une compétence et ainsi que le savoir agir en volley-ball et la maîtrise de ses règles.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

En ce qui concerne l'arbitre féminin, c'est l'enseignant d'EPS même qui néglige la participation des jeunes filles car lors des rencontres sportives amicales, l'enseignant appelle toujours un garçon pour arbitrer le match, et ce qui est impensable lors de la correction des feuilles de concours d'entrée pour devenir encadreur sportif, j'ai lu parmi les copies, des élèves qui écrivent que l'arbitre est un homme.

Il est nécessaire de voir ça de plus près et mettre en œuvre un plan d'action pour la pratique de volley-ball, car pour moi qui dit pratique, dit aussi la connaissance des règles de jeu, pour que les élèves aient des occasions à le pratiquer.

Vous voyez la plupart de temps ce sont les clubs qui donnent la chance aux élèves de pratiquer le sport, car pendant les sport scolaires, ce sont les élèves qui sont dans les clubs qui sont sélectionnés au sport scolaire.

Ca doit être le contraire, l'établissement doit être la pépinière.

Donc il reste à planifier une démarche qui vise la participation des enseignants et enseignantes d'EPS à promouvoir le volley-ball car nous n'avancions pas.

Que pensez-vous à l'accès des jeunes filles ou femme à l'arbitrage de volley-ball ?

Il faut avoir un passé de joueuse de volley-ball au moins et la connaissance des règles.

D'après vous qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Le manque de communication, il ya l'absence d'une large diffusion.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball ?

La mauvaise organisation du lancement de la formation. Il y a un manque d'une bonne communication, tout le monde doit être bien avisé pour la formation.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

Les femmes ont leur occupation familiale, le manque d'encouragement de la part de leur conjoint, la femme objet fragile, la femme soumise à son mari. Tout ça doit être dépassé par la femme si elle a la passion d'être arbitre ou d'être joueuse.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme c'est difficile. Il y a les empêchements familiaux. Il y a la mauvaise communication sur la formation d'arbitre. Il y a aussi la peur de vaincre le milieu sportif où les hommes sont dominants en nombre et en expérience pour ce rôle car ils occupaient ce poste depuis longtemps.

Expliquez brièvement pourquoi ?

Il y a des étapes que la femme doit affronter à la vie conjugale, tels interdiction du conjoint, s'occuper des enfants, à la vie sportive tels que comment être informée de la formation d'arbitre si la femme tient vraiment car en terme de communication c'est rien du tout.

Parmi vos collègues combien y en a-t-il de femmes ?

3

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Les femmes cadres sportifs sont peu nombreuses.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui, être arbitre demande une compétence et si la femme a la compétence, il n'y aura pas de problème.

Selon vous, la pratique du sport exige t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Oui, mais seule une différence selon le sexe qui est reconnue et qui est admise par l'institution sportive, puisque les compétitions séparent naturellement les hommes et les femmes.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

Des difficultés liées au comportement des joueurs, du public, des supporters, les influences de la famille, conjoint ou ami pour arrêter l'activité.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Les conflits à cause d'une décision mal prise, conflit entre les collègues masculins, les comportements brutaux liés au conflit.

Pensez vous qu'il y a des risques de la non convivialité aux arbitres masculins ?

Oui, des malentendus qui enveniment les relations entre arbitre homme et femme. Il y a des incompatibilités d'humeur.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

Je pense que la Commission Centrale des Arbitres peut entreprendre une incitation à promouvoir une participation de la femme à la formation d'arbitre.

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de volley-ball ?

Servir son pays dans les événements sportifs. Elles peuvent devenir arbitre internationale. Elle aura l'opportunité de multiplier les compétitions auxquelles elle arbitre.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

C'est la domination des hommes dans le milieu sportif. L'ordre donné pour une tâche à faire.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Je suis responsable de la formation des Maîtres nageurs sauveteurs à l'Académie Nationale des Sports.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis 10 ans

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui

Pourquoi ?

C'est nécessaire pour la promotion de la discipline.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

C'est ma passion depuis l'enfance et c'est ma profession.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est de travailler pour le développement du sport.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme dans le rôle du volley-ball ?

Difficile.

Quelles sont d'après vous les raisons qui contribuent à ce constat ?

*La domination sociale sportive du genre masculin dans les organisations sportives.
Manque de leadership et de motivation venant des organisateurs. Manque de soutien.*

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de volley-ball ?

Je considère que la femme arbitre doit avoir un esprit fait de persévérance, qu'elle soit déjà une ancienne joueuse de volley-ball pleine de ténacité. Maîtrise bien le règlement et l'appliquer, donner les décisions sans faire de préférence dans l'équipe. Savoir se tenir au sein de groupes d'arbitres masculins.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Femme

Votre âge ? *55 ans*

○ Votre situation familiale ? *Célibataire*

○ Votre niveau d'études ? *Professeur certifié EPS BACC+5*

E24 - 48 ans BAC + 3. Femme

Monitrice d'éducation physique et sportive

Responsable rugby du niveau 1 à l'ANS

Quel est votre point de vue sur la participation féminine à l'arbitrage du rugby?

La participation féminine à l'arbitrage du rugby dépend de la force du caractère de la femme.

Au rugby, il faut savoir supporter « le dona » c'est le terme utilisé au rugby pour dire « des coups », tant psychologique que physique. Leur participation commence à se développer, mais entre arbitres femmes et arbitres hommes, les femmes sont moins nombreuses. Elles participent parfois dans un arbitrage mixte, la plupart du temps elles arbitrent les équipes féminines en tenant aussi le rôle d'arbitre central.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

Les femmes formées sont peu nombreuses, comme il s'agit des matchs du bas quartier, ce sont les filles du bas quartier ferventes du rugby qui se démarquent et sont volontaires par contre leur niveau intellectuel est très bas, il faut renforcer leur nombre et leur participation par des formations, recyclages ou stages.

D'après vous, qu'est ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre ?

Leur niveau de connaissance des règlements. Le règlement du rugby est très long et compliqué. Pour les cadres sportifs féminins il ne présente pas un frein car elles sont des techniciennes qui comprennent vite mais elles ne sont pas nombreuses non plus, pour les joueuses du bas quartier qui veulent se convertir en arbitre du rugby c'est difficile à cause de leur manque de niveau intellectuel.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du rugby?

Au début le rôle d'arbitre est destiné uniquement aux hommes, il y a trop de ragot autour comme « le rugby est un sport de bas quartier considéré comme bordel, ou la brutalité est omniprésente, ou il n'y a pas de mutuel respect dans leur langage et comportement, les hommes étaient torse nu au début faute de moyen, alors les femmes sont empêchées à cause des ragots, et il se trouve aussi qu'il y a le manque de connaissance, le manque d'intelligence, le manque de niveau intellectuel, le manque de caractère pour supporter le « dona », c'est-à-dire le coup, le manque d'encouragement de la part de la population.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne?

C'est le découragement de l'environnement familial. En ce qui concerne le rugby c'est un sport de contact et tout ce qu'on entend dans la vie quotidienne c'est le côté négatif du rugby, un sport d'hommes, un sport violent où la femme ne doit pas s'approcher.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de rugby?

C'est dur pour une femme car les spectateurs n'arrêtent pas de siffler une mélodie d'insulte connue par tous à Madagascar.

Expliquez brièvement pourquoi ?

A cause des spectateurs qui parient, ils sifflent chaque décision d'arbitre qui ne leur est pas avantageuse pour leur équipe pour influencer la décision d'arbitre. Surtout les matchs du top

huit qui est au niveau de la fédération quand il s'agit soit de la coupe de Madagascar ou le championnat organisé par la fédération, et le top 14 une organisation qui se fait au niveau de la ligue.

Parmi vos collègues combien sont des femmes ?

Zéro,

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

Le cadre sportif à Madagascar est majoritairement constitué d'hommes, et le peu de femmes se retrouve dans les disciplines autres que le rugby.

Selon vous cette fonction est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui, pour celles qui maîtrisent le règlement et pour celles qui supportent le « dona »

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

Non, la pratique du sport n'exige pas une différenciation de sexe, tout le monde peut pratiquer selon son choix.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut elle rencontrer ?

C'est dur le rugby et très difficile car premièrement il y a 30 joueurs que 3 arbitres doivent gérer sur le terrain. Alors la femme peut rencontrer les critiques des joueurs ou joueuses même ainsi que les critiques des entraîneurs et les spectateurs en délire car le rugby c'est le match ou il y a beaucoup de spectateurs à Madagascar.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage?

Le risque c'est le groupe des spectateurs parieurs, dans leur délire ils ne font plus attention au langage prononcé à l'endroit des arbitres sans distinction de sexe, la femme arbitre risque de recevoir une insulte destinée à l'homme arbitre dans le cas des arbitres mixtes.

Le risque aussi, d'après les ragots les groupes de parieurs contactent les arbitres rugby car il y a beaucoup d'argent en jeu. Les femmes risquent de subir des pressions. L'équipe perdante rejette toujours la faute sur l'arbitre femme : elle risque d'être traitée d'arbitre voleur vendu etc.

Quand je m'occupais de la section, pendant le match souvent j'ai constaté au procès verbal dans la feuille de match que les hommes arbitres reçoivent des insultes des entraîneurs, des insultes vis-à-vis de leur mère même qui sont mentionnés dans la feuille de match, je n'ai pas encore vu à l'endroit de la femme dans le PV mais ça risque d'y arriver. Car on ne sait plus à qui viennent faire des paris et ils sont nombreux et font beaucoup de bruit. Le groupe de supporters qui parie détruit la bonne ambiance des autres spectateurs. Si on n'est pas parmi leur groupe, on n'arrivera pas à s'asseoir au gradin à leur côté, tellement il y a trop de bruit. Il y a une somme d'argent mise en jeu car c'est avec une forte somme qu'ils parient et cela se termine par une bagarre quand l'équipe qu'ils ont soutenue perd. Les spectateurs influencent

les arbitres. qui s'adresse les insultes qui sortent de la foule de spectateurs car il y a des groupes de gens

Pensez-vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Oui, il y a toujours des risques de non convivialité avec les arbitres masculins, quelques groupes d'arbitres expérimentés qui sous estiment et osent critiquer la femme arbitre dans ses faits et gestes durant le match, mais depuis que je suis dans le monde de rugby je trouve les femmes qui sont déterminées à devenir arbitres et le restent malgré le « dona ». Ce que j'ai remarqué quand j'étais déléguée communale de la section d'Antananarivo renivohitra pendant la saison sportive du rugby en 2012. J'ai laissé tomber mon rôle car il y a une discrimination envers les femmes, j'étais responsable technique du rugby féminin, et responsable financier, j'étais comme inutile car on s'adresse à des hommes pour jouer mon rôle on m'écarte de ma tâche, les hommes font semblant de m'ignorer. Je n'étais pas considérée dans la tâche qui m'était destinée ; c'est mon travail et j'étais présente avec eux, mais ils demandent à d'autres personnes de faire mon travail comme si j'étais incapable, ça m'a choqué. Il y avait aussi des peaux de bananes, par exemple quand le match est terminé je dois faire un PV, et un cadre sportif m'a dit il ne faut pas faire ce PV car il y a encore d'autres clubs qui devraient être mentionnés et ils ne sont pas là, alors qu'on ne peut pas négliger, c'est la norme à faire juste après la compétition, j'étais réprimandée pour ça après, pourquoi vous n'avez pas bien fait le PV, vous ne connaissez pas votre rôle et tâche. C'est difficile de travailler avec la fédération du rugby, il faut savoir comment travailler avec ces hommes, moi je n'ai pas su. J'ai préféré abandonner pourtant j'ai toujours aimé appartenir à une entité comme la fédération. Désormais je me consacre à mes étudiants de l'ANS. Les autres femmes m'ont encouragée à rester en disant, « continue à travailler, reste, ne t'en va pas, tout ça n'est que du « dona » coup il faut supporter le « dona », ne fais pas attention au comportement des hommes et à ce qu'ils disent. » Je n'ai pas supporté le « dona », j'ai préféré partir quand même.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance, La Commission Centrale des Arbitres, ou les responsables des ligues ou autre ?

C'est la fédération qui informe les ligues

Quelles sont, d'après-vous les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby ?

Les principales opportunités d'une femme arbitre de rugby c'est d'arbitrer un match d'une équipe masculine car elles arbitrent le plus souvent des équipes féminines. Elles ont l'opportunité de voyager en tant qu'arbitre et de devenir un jour arbitre international.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de rugby ?

Les travaux ménagers et leur profession.

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Responsable de la formation du rugby niveau 1 à l'Académie Nationale des Sports.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Depuis trois ans.

Soutenez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non, je ne soutiens pas de préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme car elles supportent le « dona »

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de rugby ?

Oui.

Pourquoi ?

Pour qu'il y ait un développement dans le sport et ça fait partie de mon travail de soutenir l'investissement des femmes non seulement dans la fonction d'arbitre de rugby mais aussi dans le sport en général.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Ce qui m'a intéressé dans le sport c'est la pratique sportive, et son évolution. La pratique sportive m'a forgé le caractère et j'ai abouti à une carrière sportive avec une certaine aisance.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussée à pratiquer le sport?

Notre professeur d'éducation physique et sportive pratique le rugby à chaque cours d'EPS concernant le sport collectif, il nous apprend toujours le rugby. Il fut un temps j'étais allée toute seule voir un match de rugby, Ca m'a stimulé : j'étais attirée, impressionnée par le jeu. Ensuite j'avais eu un petit copain rugbyman qui était dans l'équipe nationale malgache de rugby, lui il m'a aussi beaucoup motivée. Plus tard quand je suis entrée à l'école pour devenir monitrice d'éducation physique et sportive, je me suis aperçu que j'étais la meilleure dans la pratique du rugby et que je gagnais des bonnes notes. J'ai continué à assister au match de rugby c'est ainsi qu'un coopérant français Stopini m'a remarquée et quand il a monté le projet « Ecole de rugby école de la vie » en créant des centres dans des bas quartiers de Tananarive en 1992, il m'a appelée à travailler avec lui pour encadrer des enfants 8 à 15 ans du bas quartier d'Andranomanalina Tananarive. Notre siège était à l'alliance française à Isoraka à l'époque, le directeur de l'alliance française est un rugbyman aussi. Ensuite j'étais devenu formateur et superviseur des centres, en 1994 le projet devient PMI JASP le projet pour la mobilité et d'insertion des jeunes par la pratique de la proximité et c'est Gogri un autre coopérant qui en est responsable. En 2009, j'étais devenue responsable du rugby des étudiants du niveau I à l'Académie nationale des sports.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du rugby?

L'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre du rugby nécessite un vécu, une expérience pratique de la discipline ainsi que la formation et la force du caractère pour supporter le « dona ».

Quelles sont, d'après vous, les raisons qui contribuent à ce constat ?

Comme c'est un sport d'hommes alors il faut avoir un profil masculin, avoir un vécu sportif similaire, avoir leur ténacité et leur expérience.

Comment qualifiez-vous le rôle d'arbitre de rugby ?

Je qualifie le rôle d'arbitre de rugby comme dur et les arbitres devraient être une personne modèle qui a la force du caractère, et bonne condition physique, quelqu'un qui montre son efficacité car il y a 30 personnes à gérer sur le terrain comme je l'ai dit et il ne faut pas être influençable dans sa décision.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Femme

Votre âge ? *48 ans*

Votre situation familiale ? *Mariée*

Nombre d'enfants ? *1 : une fille*

Votre niveau d'études ? *BAC+ 3*

E 25

Bac + 7

Haut responsable fédéral de la FMVB.

Que pensez-vous de l'implication des jeunes filles malgaches dans l'arbitrage du volley-ball ?

Les jeunes filles malgaches, quand elles sont encore étudiantes, elles ne s'empressent pas de devenir arbitre ; non seulement elles ne sont pas motivées mais aussi, pour elles devenir arbitres c'est comme courir après deux lièvres à la fois (les études et l'arbitrage).

Une fois mariées, elles sont face à leurs maris jaloux, réticents de voir leur femme devenir arbitre, alors leur implication est difficile. Elles se font rares dans l'arbitrage de volley-ball.

Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

A part les études et les maris jaloux, l'arbitrage est avant tout déterminé par le niveau d'exigences de connaissance de la langue française si la personne souhaite devenir un arbitre au niveau de Madagascar uniquement et la connaissance de la langue anglaise si la

personne souhaite devenir plus tard un arbitre international. Il faut passer ensuite les examens théoriques et pratiques et les réussir.

C'est pour ça qu'il n'y a pas encore d'arbitre international dans le volley-ball, il y a la non connaissance de langue anglaise qui fait défaut.

C'est un facteur qui limite l'engagement des jeunes filles et femmes à devenir arbitres et à obtenir le certificat d'arbitrage de volley-ball ; c'est aussi valable pour les hommes.

Du côté de la femme, elle doit faire connaître sa compétence, la mettre en lumière et aller de l'avant.

Qu'est ce qui vous a poussé à devenir un haut responsable fédéral du volley-ball ?

Ce sont les joueurs et joueuses de volley-ball qui m'ont poussée à devenir présidente, ils m'ont dit qu'il vaut mieux une personne instruite et qui a évolué dans le volley-ball qui est à la tête de la fédération de volley-ball ; je me suis présentée et j'ai été élue.

Avez-vous une politique pour les femmes ?

Nous encourageons toujours les femmes à prendre leurs responsabilités pour développer le volley-ball malgache. La conférence de presse que nous avons organisée à la Planète Ambohijatovo Antananarivo s'inscrit dans la continuité de la promotion du volley-ball en mettant l'accent sur la promotion des catégories jeunes (filles et garçons). Dans cette promotion, la politique de la fédération consiste à réaliser ses activités prévisionnelles de la saison, Des compétitions nationales Open U12 aux U23 seront organisées dans différentes régions.

L'objectif, c'est de multiplier les compétitions, créer des centres de formation au sein des régions, doter les ligues de ballons et de filets et renforcer les relations internationales en l'occurrence avec la zone 7 océan indien et surtout la fédération internationale (FIVB).

Que pensez-vous de l'accès des jeunes filles ou femmes à l'arbitrage du volley-ball ?

L'accès des jeunes filles et femmes à l'arbitrage du volley-ball se trouve limiter par leurs études, les maris, jaloux et, en plus, le manque de savoir faire dans ce domaine.

D'après vous qu'est-ce qui constitue un frein ou un obstacle à la participation féminine dans le rôle d'arbitre de volley-ball ?

Il y a le manque de motivation et comme je l'ai dit précédemment : étant étudiante, les jeunes filles ne veulent pas courir deux lièvres à la fois et ensuite une fois adultes il y a le mari jaloux qui ne fait pas l'affaire non plus. Par ailleurs, il y a les épreuves à passer pour avoir la certification et de devenir arbitre de volley-ball.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitres dans le monde de volley-ball?

Les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitres dans le monde de volley-ball, ce sont toujours les mêmes têtes qui s'emparent de l'arbitrage ; du côté de la femme c'est l'absence des connaissances et de la maîtrise de la discipline et enfin, l'état de courage de la femme pour surmonter les difficultés qui se présentent.

Pouvez-vous énumérer les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne ?

Si le mari n'est pas compréhensif, ce sera un frein pour la femme pour accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne. A part le mari jaloux les femmes, elles ont des obligations familiales avec les enfants. Elles sont moins disponibles.

Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Pour une femme c'est plus dur à cause de toute cette responsabilité à la maison et l'incompréhension d'un mari jaloux.

Expliquez brièvement pourquoi...

Les compétitions d'habitude ont lieu les samedis et dimanches ; ce sont des jours où la famille se retrouve, se réunit et où la femme s'occupe de son foyer. Une sortie pour la femme afin d'arbitrer un match est mal vu et souvent source de dispute conjugale.

Parmi vos collègues combien sont de femmes ?

Deux

Comment expliquez-vous ces statistiques ?

A mon avis, les femmes sont encore si peu nombreuses à s'impliquer dans la structure dirigeante de la fédération de volley-ball, soit à cause de la responsabilité qui est si lourde et qui leur font peur, soit par leur manque de compétence, soit par le manque d'encouragement de leur environnement familial, conjugal et social.

Selon vous cette fonction d'arbitre est-elle faite pour une femme ? Pourquoi ?

Oui bien sûr, surtout si la femme sait harmoniser la prise de décision dans l'arbitrage du volley-ball en prenant une position impartiale. C'est bien à la portée de la femme, parce qu'il suffit de bien maîtriser le règlement pour éviter des problèmes et des malentendus.

Selon vous, la pratique du sport exige-t-elle une différenciation de sexe ? Pourquoi ?

A mon avis il y a certain sport tel l'haltérophilie qui semble dur pour les femmes, mais en général, la pratique du sport ne doit pas exiger une différenciation de sexe, tout le monde doit pouvoir le pratiquer.

Selon vous quelles difficultés une femme arbitre peut-elle rencontrer ?

Si la femme maîtrise bien la discipline et les règlements si elle les applique et reste impartiale, je pense qu'il n'y aura pas de difficulté. Dans le cas contraire le public ne peut se passer de ses insultes habituelles.

Quels sont les risques liés à la pratique féminine de l'arbitrage du volley-ball ?

Les risques sont surtout que le point de vue sur la faute vis-à-vis des joueurs ne soit pas le même, ainsi que le regard porté sur une même faute par les divers arbitres. Cela peut créer des sifflements de la part du public.

Pensez vous qu'il y a des risques de non convivialité avec les arbitres masculins ?

Oui, il peut y avoir de la non convivialité avec les arbitres masculins, quand ils ne partagent pas les mêmes points de vue sur une faute et sur la décision prise en conséquence.

D'après vous, qui sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage du volley-ball ? Les dirigeants du club d'appartenance ? La Commission Centrale des Arbitres ? Ou les responsables des ligues ou autres ?

La plupart du temps c'est la personne elle-même qui est volontaire pour aller à la formation d'arbitre de volley-ball. Les dirigeants des clubs aussi prennent leur responsabilité pour motiver certaines joueuses qui peuvent répondre aux profils d'arbitre.

Quelles sont les principales contraintes d'une femme arbitre de volley-ball ?

C'est la discrimination faite à l'encontre des femmes

Quel est votre rôle dans le contexte sportif ?

Mon rôle dans le contexte sportif en tant qu'un haut responsable fédéral :

- c'est d'assurer l'organisation des championnats nationaux dans toutes les catégories ».

Bien sûr, ceci dépendra encore de la motivation des ligues et de la promotion surtout des catégories jeunes.

- C'est, également, de faire venir des instructeurs pour assurer des formations. Des formations pour arbitres jeunes de 15 à 22 ans sont au programme ainsi que des formations des arbitres spécialistes en beach volley.

-De conseiller les présidents des ligues et les dirigeants des clubs pour le développement de volley-ball.

-D'assurer la propagation, la vulgarisation et le perfectionnement continu du volley-ball ; de ce fait, avec mon équipe : nous multiplions les compétitions tant internationales qu'internationales ; nous planifions des formations d'arbitres entraîneurs joueurs joueuse ; nous créons des centres de formation au sein des régions ; nous dotons les ligues de ballons et de filets...

-Mon rôle c'est également de renforcer les relations internationales en l'occurrence avec la zone 7 océan indien et surtout la fédération internationale de volley-ball(FIVB).

-Et d'entretenir toutes les relations utiles avec la FIVB (Fédération Internationale du Volley-ball) de ce fait nous réalisons avec la FIVB également le projet dénommé cool volley, qui consiste à promouvoir la discipline au niveau des établissements scolaires. Nous avons pu réaliser à l'endroit des femmes la Coupe d'Afrique des clubs champions dames en 2013 à Antananarivo.

Nous avons pu réaliser la compétition de Coupe des clubs champions de la zone 7, avec la participation des clubs de Madagascar, Mayotte, Comores, La Réunion, les Seychelles et Maurice.

- Enfin, d'inciter le public à venir voir les matches, la FVMB fera entrer gratuitement les élèves de 15 ans et moins qui n'auront qu'à présenter leur carnet de correspondance.

Depuis combien de temps tenez-vous ce rôle ?

Je tiens le rôle de la présidente depuis 2005

Quelles sont les difficultés vécues dans le monde de volley-ball en tant que présidente ?

Premièrement, c'est une difficulté financière. Les clubs malgaches ne peuvent pas toujours participer à des rencontres internationales en raison du problème financier. Les disciplines sportives et les sportifs ne sont pas traités sur un pied d'égalité par les représentants de l'Etat. Que les aides soient équitables, si aide il y a ! Mais est-ce possible ? En fait, c'est le sport malgache en général qui a besoin de changer de mentalité. Manque de solidarité entre disciplines, entre sportifs, manque de persévérance. Il ya aussi la discrimination faite à la femme en tant que femme. Il y a aussi le découragement de voir ceux qui sont formés qui n'appliquent pas la formation reçue.

La fédération malgache de volley-ball a travaillé sur plusieurs bases. Et elle continuera de le faire. Mais que chacun soit conscient : tout le monde doit prendre ses responsabilités. A quoi sert une ligue qui n'a aucune activité ? Il est aussi triste de voir des chamboulements de dernière minute dans un club ou une ligue à l'approche des grands événements : des mutations qui gênent les mutés et l'équipe qui accueille. Quand on est en place, il faut avoir les nerfs bien accrochés et surtout savoir trouver des sous pour réaliser le programme. C'est une grande difficulté mais la fédération fait de son mieux.

Partagez-vous des préjugés sur l'identité et l'utilité de la femme ?

Non

Soutenez-vous l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball ?

Oui, je soutiens l'investissement des femmes dans la fonction d'arbitre de volley-ball et, de ce fait, je fais appel à nos instructeurs locaux ainsi qu'à des instructeurs internationaux pour la formation.

Pourquoi ?

C'est pour le développement du volley-ball. Les femmes arbitres ont leur caractère renforcé par l'expérience en général et une personnalité solide et réfléchie. Une fois forgées dans l'arbitrage, elles vont aussi apporter le développement.

DU SPORT EN GENERAL

Quel est votre intérêt dans le sport ?

Au début mon intérêt c'est de participer à des compétitions de volley-ball en tant que joueuse, j'ai commencé à l'âge de 14 ans dans le club AFA (Ambomamory Fanatajahantena) ; ensuite je fus capitaine d'équipe ; j'ai suivi plusieurs étapes : je faisais partie de l'équipe nationale ensuite j'étais devenue dirigeante de ce club. Actuellement devenue la présidente de la fédération malgache du volley-ball, mon intérêt c'est de promouvoir le volley-ball.

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à pratiquer le sport ?

C'est l'amour du volley-ball : nous sommes 7 filles dans la famille et j'ai 7 frères. Nous sommes tous impliqués dans la pratique du volley-ball.

Comment jugez-vous l'accessibilité de la femme au rôle d'arbitre de volley-ball?

C'est difficile à cause des raisons citées : il faut faire beaucoup plus de sensibilisation. Les femmes doivent se battre, et surmonter les difficultés et obstacles et ne doivent pas se décourager facilement. Les femmes quand elles ne jouent plus au volley-ball, doivent prendre une certaine responsabilité au sein de la discipline.

Comment qualifiez-vous le rôle de la femme arbitre de volley-ball ?

Il s'agit de respecter des règles qui s'appliquent au volley-ball et de prendre des décisions impartiales, avoir un caractère solide et une forte personnalité et aller de l'avant. Le rôle ne doit pas s'arrêter là, il faut connaître les problèmes au sein des clubs et ce qui se passe autour du volley-ball.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FEMME

Votre âge ? *55 ans*

○ Votre situation familiale ? *Mariée*

○ Votre niveau d'études ? *BAC+7*

ANNEXE 27 : Recueil des questionnaires : Echantillon d'enquêtes par questionnaire

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) *Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?*

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) *Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?*

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) *Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?*

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) *À quel niveau de compétition jouez-vous ?*

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) *Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?*

Si oui, le ou lesquels ?

Formation sportive

6) *Possédez-vous un diplôme sportif ?*

Si oui, lequel ou lesquels :

Attestation stage d'animation des sportives du quartier

7) *Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?*

Si oui, laquelle ou lesquelles :

stage de regroupement jeux des îles

8) *En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?*

Si oui, pourquoi ?

Oui pour la connaissance et la performance

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

un cousin

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Les équipes féminines ont besoin de leur gabari pour remporter une victoire sûre, alors vaut mieux le volley ball au lieu de faire mannequin

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ?

Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

- Le coach
- Les joueuses
- Le manager
- Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

- La passion du volley-ball
- Le prestige du statut d'arbitre
- Le club
- Le gain financier
- L'influence d'un proche
- Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ? (Plusieurs réponses possibles)

- Interdiction du conjoint
- Manque de disponibilité
- Manque d'information
- Manque de proposition
- Manque de mobilité
- Manque de valorisation
- Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

- Une égalité entre homme et femme
- Une femme émancipée
- Un accomplissement sportif
- Un statut social reconnu
- Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

- Femme
- Homme
- Peu importe

Pourquoi ?

Ils ont les mêmes formations.

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Non pas pour le moment je ne suis pas disponible.

Si non pourquoi ?

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

elle était dans sa compétence et s'applique.

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

les hommes pensent qu'ils sont toujours les meilleurs

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminin

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

car elle ne sait pas où aller ni pour la formation ni d'existence de tout ça

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

*violences verbales
des organisateurs*

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

*leur mari
leur manque de temps*

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

La femme est très fragile et sensible qui ne va pas supporter les critiques

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- 20 Les dirigeants du club d'appartenance
- 6 Les joueuses (coéquipières de club)
- 10 Les entraîneurs (femmes)
- 3 Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- 40 La fédération malgache de volley-ball
- 30 Les responsables des ligues
- 20 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- 5 10 La Commission Centrale des Arbitres
- 9 5 0 La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ?

elle a reçu les mêmes formations

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

satisfaite d'être impliquée dans pratique qu'elle aime

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

les sifflements des spectateurs
les critiques des supporters

Pourquoi ?

Enquette les manières faites d'une femme arbitre

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

c'est dur du côté critique mais du côté pratique c'est abordable

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

seul

32) Quelle est la profession de votre père ?

chauffeur

33) Quelle est la profession de votre mère ?

femme au foyer

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : _____

35) Quel est le nom de votre club ?

A. F. A.

36) Quel est votre âge ?

21 ans

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) *Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?*

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) *Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?*

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) *Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?*

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) *À quel niveau de compétition jouez-vous ?*

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) *Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?*

Si oui, le ou lesquels ?

_____ *natation* _____

Formation sportive

6) *Possédez-vous un diplôme sportif ?*

Si oui, lequel ou lesquels :

_____ *non,* _____

7) *Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?*

Si oui, laquelle ou lesquelles :

_____ *Non,* _____

8) *En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?*

Si oui, pourquoi ?

_____ *si ! pour avoir plus* _____
_____ *d'information pour les* _____
_____ *joueurs.* _____

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

Non,

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Non,

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ? Si oui, avec quels arguments ?

Non,

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

- Le coach
- Les joueuses
- Le manager
- Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

- La passion du volley-ball
- Le prestige du statut d'arbitre
- Le club
- Le gain financier
- L'influence d'un proche
- Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ? (Plusieurs réponses possibles)

- Interdiction du conjoint
- Manque de disponibilité
- Manque d'information
- Manque de proposition
- Manque de mobilité
- Manque de valorisation
- Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

- Une égalité entre homme et femme
- Une femme émancipée
- Un accomplissement sportif
- Un statut social reconnu
- Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

- Femme
- Homme
- Peu importe

Pourquoi ?

Il y a une égalité entre homme et femme.

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Si non pourquoi ?

Non, parce que j'ai pas beaucoup de temps.

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

Non,

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

ils jugent qu'ils ont un peu plus de force que les femmes et plus supérieurs.

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminin

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

manque de disponibilité

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

manque de sociabilité
manque d'information
manque de proposition

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

manque de disponibilité

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

oui! manque de confiance envers les joueurs.

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- 1 Les dirigeants du club d'appartenance
- 2 Les joueuses (coéquipières de club)
- 3 Les entraîneurs (femmes)
- 4 Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- 7 3 La fédération malgache de volley-ball
- 6 4 Les responsables des ligues
- 5 2 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- 9 5 La Commission Centrale des Arbitres
- 8 4 La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ?

_____ Pas de différence. _____

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

_____ Savoir tous les _____
_____ règlements _____

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

_____ Manque de considération. _____

Pourquoi ?

_____ Parce que les hommes _____
_____ sont considérés plus _____
_____ aptes. _____

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

_____ Manque de disponibilité _____

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

Agent commercial.

32) Quelle est la profession de votre père ?

Entrepreneur

33) Quelle est la profession de votre mère ?

Enseignante.

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : _____

35) Quel est le nom de votre club ?

Δ FA

36) Quel est votre âge ?

28 ans

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les joueuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?

- Famille
- Ami
- École
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) À quel niveau de compétition jouez-vous ?

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?

Si oui, le ou lesquels ?

Non

Formation sportive

6) Possédez-vous un diplôme sportif ?

Si oui, lequel ou lesquels :

Non

7) Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?

Si oui, laquelle ou lesquelles :

Non

8) En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?

Si oui, pourquoi ?

Oui, pour connaître en détails les règles et plus tard, après avoir cessé de jouer, pouvoir s'engager au volley d'une autre manière qu'en jouant.

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

Non

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ? Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

Le coach

Les joueuses

Le manager

Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

La passion du volley-ball

Le prestige du statut d'arbitre

Le club

Le gain financier

L'influence d'un proche

Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ? (Plusieurs réponses possibles)

Interdiction du conjoint

Manque de disponibilité

Manque d'information

Manque de proposition

Manque de mobilité

Manque de valorisation

Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

Une égalité entre homme et femme

Une femme émancipée

Un accomplissement sportif

Un statut social reconnu

Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

Femme

Homme

Peu importe

Pourquoi ?

Le sexe ne change en rien la qualité d'arbitrage

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Si non pourquoi ?

Non pas que l'arbitrage soit une activité sans intérêt mais pour moi personnellement c'est une responsabilité trop importante durant un match.

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

Le sexe n'a pas changé ses capacités et sa qualité d'arbitrage

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

Habités aux arbitres hommes, c'est avec une certaine appréhension qu'ils voient les femmes arbitres, comme si elles étaient moins aptes à arbitrer

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminine

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

Durant leur jeunesse, elles préfèrent jouer qu'arbitrer. A un âge plus avancé, elles n'ont plus assez de temps à cause de l'emploi du temps chargé par la famille, le travail...

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

- discrimination en faveur des hommes arbitres

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

- manque de temps
- opinion de l'entourage

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

Il est peut-être plus facile pour une femme pour son sens de l'organisation et sa capacité à résoudre les conflits

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- 4 Les dirigeants du club d'appartenance
- 3 Les joueuses (coéquipières de club)
- 4 Les entraîneurs (femmes)
- 2 Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- 3 La fédération malgache de volley-ball
- 4 Les responsables des ligues
- 2 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- 5 La Commission Centrale des Arbitres
- 4 La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ?

Il n'y a pas de différence.

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

La sensation de s'impliquer au volley autrement que sur le terrain en jouant.

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

manque de considération de la part des joueurs et des dirigeants

Pourquoi ?

Parce que les hommes sont considérés comme plus aptes pour arbitrer.

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Manque de disponibilité. Cette activité ne me correspond pas.

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

Etudiante

32) Quelle est la profession de votre père ?

Enseignant

33) Quelle est la profession de votre mère ?

Enseignante

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : _____

35) Quel est le nom de votre club ?

AFA

36) Quel est votre âge ?

21 ans

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) *Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?*

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) *Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?*

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) *Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?*

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) *À quel niveau de compétition jouez-vous ?*

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) *Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?*

Si oui, le ou lesquels ?

Formation sportive

6) *Possédez-vous un diplôme sportif ?*

Si oui, lequel ou lesquels :

7) *Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?*

Si oui, laquelle ou lesquelles :

8) *En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?*

Si oui, pourquoi ?

oui parce l'arbitrage fait avancer le niveau de pratique d'une joueuse

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

L'entraîneur femme

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

C'est un sport sans danger de contact et c'est bien de le pratiquer quand on a ton gabarit, tu vas bien.

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ?

Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

Le coach

Les joueuses

Le manager

Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

La passion du volley-ball

Le prestige du statut d'arbitre

Le club

Le gain financier

L'influence d'un proche

Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

(Plusieurs réponses possibles)

Interdiction du conjoint

Manque de disponibilité

Manque d'information

Manque de proposition

Manque de mobilité

Manque de valorisation

Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

Une égalité entre homme et femme

Une femme émancipée

Un accomplissement sportif

Un statut social reconnu

Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

Femme

Homme

Peu importe

Pourquoi ?

Les arbitres hommes ont un faible pour les jolies joueuses ça va perturber leur décision pendant le match, vaut mieux une femme

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Parce que je veux enrichir mes connaissances du règlement

Si non pourquoi ?

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

Les hommes volleyeurs se moquent des femmes et les sous-estiment

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminine

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

Les femmes n'arbitrent pas car elles ne sont pas informées ou appelées à le faire

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

Retention d'information

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

Absence d'autorisation de sortie du conjoint

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

Pour une femme parce que les femmes ne sont pas informées pour la formation

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- 10 Les dirigeants du club d'appartenance
- 30 Les joueuses (coéquipières de club)
- 20 Les entraîneurs (femmes)
- 40 Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- 30 La fédération malgache de volley-ball
- 10 Les responsables des ligues
- 40 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- 20 La Commission Centrale des Arbitres
- 50 La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) Que pensez-vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ?

Les arbitres femmes redoublent de vigilance dans leur rôle.

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

Fière de donner la meilleure d'elle-même en tant qu'arbitre

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

critique des joueurs

Pourquoi ?

Parce qu'elle est une femme seulement.

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Pour enrichir mes acquis sur le règlement

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

Étudiante

32) Quelle est la profession de votre père ?

Agent de la finance

33) Quelle est la profession de votre mère ?

couturière

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : _____

35) Quel est le nom de votre club ?

AMVB

36) Quel est votre âge ?

25 ans

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) *Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?*

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) *Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?*

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) *Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?*

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) *À quel niveau de compétition jouez-vous ?*

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) *Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?*

Si oui, le ou lesquels ?

Natation

Formation sportive

6) *Possédez-vous un diplôme sportif ?*

Si oui, lequel ou lesquels :

7) *Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?*

Si oui, laquelle ou lesquelles :

Oui

8) *En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?*

Si oui, pourquoi ?

pour être au courant des règlements

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

Non

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ? Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

Le coach

Les joueuses

Le manager

Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

La passion du volley-ball

Le prestige du statut d'arbitre

Le club

Le gain financier

L'influence d'un proche

Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ?

(Plusieurs réponses possibles)

Interdiction du conjoint

Manque de disponibilité

Manque d'information

Manque de proposition

Manque de mobilité

Manque de valorisation

Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

Une égalité entre homme et femme

Une femme émancipée

Un accomplissement sportif

Un statut social reconnu

Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

Femme

Homme

Peu importe

Pourquoi ?

des règles sont les mêmes donc il n'y a pas de différence entre un homme et une femme

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Si non pourquoi ?

Non je préfère tout simplement regarder et savoir

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

Elle manque de dynamisme

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

A mon avis à cause de la manque de dynamisme

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminin

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

Par manque de disponibilité, timidité

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

- beaucoup d'engagements
- Manque de matériel
- Manque de sensibilisation

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

- Opposés de son mari
de ses enfants

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

Plus facile pour les hommes
que pour les femmes à cause des jugements

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

- Le club
 2 Les dirigeants du club d'appartenance
 1 Les joueuses (coéquipières de club)
 4 Les entraîneurs (femmes)
 3 Les entraîneurs (hommes)
 Autre : _____

- Instances fédérales
 5 La fédération malgache de volley-ball
 2 Les responsables des ligues
 3 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
 1 La Commission Centrale des Arbitres
 4 La Commission Régionale des Arbitres
 Autre : _____

24) Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
 Meilleures que les hommes
 D'une compétence égale

Pourquoi ?

Par manque d'expérience

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
 Moquerie des spectateurs
 Mépris des dirigeants de club
 Opposition de son conjoint
 Opposition de sa famille
 Critiques de l'entourage
 Manque de disponibilité horaire
 Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

La satisfaction du
devoir entre les hommes
et les femmes

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

Moquerie des spectateurs

Pourquoi ?

des gens pensent toujours
que les femmes sont
inférieures par rapport
aux hommes

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
 Non

Pourquoi ?

Parce qu'il faut avoir
beaucoup d'expériences
avant tout

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
 Mariée
 Divorcée
 Veuve
 Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

- Zéro
- 1
- 2
- 3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

Etudiante

32) Quelle est la profession de votre père ?

Enseignant

33) Quelle est la profession de votre mère ?

Enseignante

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

- Aucun diplôme
- CEPE
- BEPC
- BACC
- LICENCE
- Autre : BACC + 2

35) Quel est le nom de votre club ?

AMVB Mandrosey

36) Quel est votre âge ?

23 ans

Représentation des arbitres femmes au volley-ball.

Ce questionnaire est anonyme.

Il étudie les représentations des arbitres femmes chez les volleyeuses des clubs de Tananarive à Madagascar afin de comprendre leur engagement dans la formation d'arbitre.

Les raisons qui ont poussé à la pratique du volley-ball

1) *Qu'est-ce qui vous a incitée à pratiquer le volley-ball ?*

- Famille
- Ami
- Ecole
- Le prestige du sport
- Autre : _____

Expérience sportive

2) *Depuis combien de temps êtes-vous joueuse dans ce club ?*

- 1 an
- 2 ans
- Plus de 3 ans

3) *Combien de fois par semaine faites-vous du volley-ball en club ?*

- 1 à 2 fois
- 2 à 3 fois
- 3 fois et plus

4) *À quel niveau de compétition jouez-vous ?*

- Communale
- Régionale
- Nationale
- Internationale

5) *Pratiquez-vous d'autres sports en même temps que le volley-ball ?*

Si oui, le ou lesquels ?

Formation sportive

6) *Possédez-vous un diplôme sportif ?*

Si oui, lequel ou lesquels :

7) *Avez-vous participé à une ou des formations sportives durant votre carrière de volley-ball ?*

Si oui, laquelle ou lesquelles :

8) *En tant que femme joueuse de volley-ball, pensez-vous qu'il faille être formée à l'arbitrage ?*

Si oui, pourquoi ?

Il faille être formée en tant que joueuse à mon avis savoir les règlements demeure nécessaire pour le bon déroulement du match

Si non, pourquoi ?

Parcours de l'entourage familial

9) Avez-vous une personne de votre entourage qui est arbitre de volley-ball ?

Si oui, qui ?

Vous a-t-elle incitée à jouer au volley-ball ? Si oui, avec quels arguments ?

Vous a-t-elle incitée à devenir arbitre ? Si oui, avec quels arguments ?

Arbitre de volley-ball et femme

10) Qui assure l'arbitrage durant vos séances d'entraînement ?

- Le coach
- Les joueuses
- Le manager
- Autre : _____

11) Quels sont d'après vous les facteurs qui poussent les femmes à la pratique de l'arbitrage du volley ?

- La passion du volley-ball
- Le prestige du statut d'arbitre
- Le club
- Le gain financier
- L'influence d'un proche
- Autre : _____

12) Selon vous pourquoi les femmes sont peu représentées dans le rôle d'arbitre ? (Plusieurs réponses possibles)

- Interdiction du conjoint
- Manque de disponibilité
- Manque d'information
- Manque de proposition
- Manque de mobilité
- Manque de valorisation
- Autre : _____

13) Que symbolise pour vous une femme arbitre ?

- Une égalité entre homme et femme
- Une femme émancipée
- Un accomplissement sportif
- Un statut social reconnu
- Autre : _____

14) Pendant un match officiel préférez-vous être arbitrée par un :

- Femme
- Homme
- Peu importe

Pourquoi ?

Car femme ou homme, l'arbitre va siffler les fautes et appliquer les règles

15) Souhaiteriez-vous devenir un arbitre de volley-ball ?

Si oui, pourquoi ?

Oui parce que je vais pouvoir imposer ma décision et faire preuve d'assurance en appliquant les règlements

Si non pourquoi ?

16) Avez-vous déjà eu une femme comme arbitre ?

Si oui, quelle était sa performance ?

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Expliquez votre notation :

17) Selon vous comment les hommes volleyeurs jugent-ils les femmes arbitres ?

- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises

Expliquez cette représentation :

La femme arbitre n'est pas suffisamment au top par rapport à l'homme

Les difficultés rencontrées

18) Quelles sont les difficultés rencontrées en tant que joueuse de volley-ball ?

- L'incompréhension des règlements
- L'agressivité verbale des adversaires
- L'absence de moyens du club
- La non convivialité au sein du groupe du club
- Le mépris des hommes volleyeurs
- Autre : _____

Formation d'arbitre de volley-ball et arbitrage féminine

19) D'après vous pourquoi les femmes n'arbitrent pas ?

Les femmes n'arbitrent pas parce que les hommes arbitres ne laissent pas les femmes avoir l'autorité pendant un match

20) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans le monde du volley-ball :

Autorité de l'homme envers la femme

21) Enumérez les freins qui empêchent les femmes d'accéder au rôle d'arbitre dans la vie quotidienne :

Absence d'autorisation de son mari

22) Pour vous est-ce plus dur pour un homme ou pour une femme d'accéder au rôle d'arbitre de volley-ball ?

Expliquez brièvement pourquoi :

Pour une femme c'est dur parce que les hommes veulent avoir l'autorité sur l'arbitrage à eux mêmes

23) Pour vous, parmi ces éléments quels sont ceux qui poussent les femmes à participer à la formation d'arbitrage au volley-ball ?

Classez par ordre d'importance les éléments de chaque groupe en les numérotant :

Le club

- 10 Les dirigeants du club d'appartenance
- 30 Les joueuses (coéquipières de club)
- 20 Les entraîneurs (femmes)
- 40 Les entraîneurs (hommes)

Autre : _____

Instances fédérales

- 10 La fédération malgache de volley-ball
- 20 Les responsables des ligues
- 50 Les représentants de la fédération internationale de volley-ball
- 30 La Commission Centrale des Arbitres
- 40 La Commission Régionale des Arbitres

Autre : _____

24) Que pensez vous de la compétence des femmes arbitres au volley-ball ?

- Moins bonnes que les hommes
- Meilleures que les hommes
- D'une compétence égale

Pourquoi ?

Car femme ou homme
d'arbitre va siffler
les fautes

25) Une fois devenue arbitre, quelles difficultés peut rencontrer une femme arbitre ?

- Contestation des joueurs
- Moquerie des spectateurs
- Mépris des dirigeants de club
- Opposition de son conjoint
- Opposition de sa famille
- Critiques de l'entourage
- Manque de disponibilité horaire
- Autre

26) Une fois devenue arbitre, quelles satisfactions peut apporter l'arbitrage à une femme ?

Expliquez brièvement :

Émotion de courage,
de satisfaction de
pouvoir arbitrer

27) Une fois devenue arbitre, selon vous, est-ce qu'une femme va rencontrer plus de difficultés qu'un arbitre homme sur le terrain ?

Lesquelles ?

critique des spectateurs

Pourquoi ?

C'est une mauvaise
habitude

28) Vous-même, souhaitez-vous devenir arbitre ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Puisque je vais pouvoir
imposer sur le terrain

Renseignements personnels

29) Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Mariée
- Divorcée
- Veuve
- Autre

30) Combien avez-vous d'enfants ?

Zéro

1

2

3+

31) Quelle est votre situation sociale ?

Étudiante

32) Quelle est la profession de votre père ?

Adjoint d'administration

33) Quelle est la profession de votre mère ?

coiffeuse

34) Quel est votre niveau de diplôme ?

Aucun diplôme

CEPE

BEPC

BACC

LICENCE

Autre : _____

35) Quel est le nom de votre club ?

AMVB

36) Quel est votre âge ?

20 ans